This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UC-NRLF
$B 15 187

NEOPHILOLOGISCHE BIBLIOTHEEK

Onder Redaktie van Prof. Dr. J. J. A. A. FRANTZEN, Prof. Dr. J. J. SALVERDA DE GRAVE, Prof. Dr. D. C. HESSELING, Prof. J. H. SCHOLTE, Prof. Dr. JOS. SCHRIJNEN, Dr. K. SNEYDERS DE VOGEL, Prof. Dr. A. E. H. SWAEN.

Sekretaris der redaktie K. R. GALLAS.

SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

PAR

DR. K. SNEYDERS DE VOGEL.

LIBRAIRIE J. B. WOLTERS — GRONINGUE, LA HAYE, 1919.

SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

803f
S671

SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

NEOPHILOLOGISCHE BIBLIOTHEEK

Onder Redaktie van Prof. Dr. J. J. A. A. FRANTZEN, Prof. Dr. J. J. SALVERDA DE GRAVE, Prof. Dr. D. C. HESSELING, Prof. J. H. SCHOLTE, Prof. Dr. JOS. SCHRIJNEN, Dr. K. SNEYDERS DE VOGEL, Prof. Dr. A. E. H. SWAEN.

Sekretaris der redaktie K. R. GALLAS.

SYNTAXE HISTORIQUE DU FRANÇAIS

PAR

DR. K. SNEYDERS DE VOGEL,
MAÎTRE DE CONFÉRENCES À L'UNIVERSITÉ DE LEIDEN.

Ing. f 7,50
Geb. - 8,50

LIBRAIRIE J.-B. WOLTERS — GRONINGUE, LA HAYE, 1919.

AVANT-PROPOS.

Cette syntaxe est destinée en premier lieu à ceux qui étudient le français. En la composant, nous avons surtout pensé à nos propres élèves et aux candidats qui veulent se présenter aux examens secondaires de français, diplôme B. Nous espérons pourtant que d'autres aussi, notamment ceux parmi les étudiants ou professeurs de latin qui voudraient savoir ce que le latin est devenu après l'époque classique, pourront en tirer quelque profit.

En effet, nous avons toujours pris comme point de départ le latin, et nous avons, du moins pour les phénomènes les plus importants, essayé de suivre l'évolution de la langue à travers le latin postclassique, l'ancien français, l'époque de la Renaissance et le XVIIe siècle jusqu'à nos jours.

Il est bien entendu qu'une grammaire historique a un autre but qu'une grammaire descriptive; il faut distinguer la langue évolutive de la langue statique, comme dirait de Saussure: la grammaire descriptive veut donner une image de la langue telle qu'elle est à un moment donné, soit au XIIe, soit au XXe siècle; il s'agit pour elle de bien délimiter la syntaxe vis-à-vis d'autres disciplines, telles que la stylistique, la morphologie, la sémasiologie, l'étymologie, et c'est là un travail très délicat et qu'on n'a pas toujours exécuté avec tout le soin et toute la préparation nécessaires.

Pour la syntaxe historique, il n'est pas possible, et pas même désirable, de laisser de côté tout ce qui n'appartient pas, au sens strict du mot, à la syntaxe proprement dite. En effet, l'intérêt de cette étude consiste précisément à constater qu'à chaque instant les divisions qu'on a établies s'effacent, que ce qui était une possibilité de la langue devient une règle fixe, que ce qui était du domaine de la stylistique passe à celui de la grammaire, qu'une règle rythmique change en règle syntaxique, que la morphologie et la syntaxe s'éclairent mutuellement — d'ailleurs quand on décline un substantif ou qu'on conjugue un verbe, est-ce qu'on n'énumère pas les formes d'après leur fonction grammaticale? —, enfin, que c'est grâce à leur emploi dans la

417792

phrase que des conjonctions et des adverbes par exemple prennent tel ou tel sens (pensons au sens négatif de *pas*, à la fonction prépositionnelle de *vu*, etc.), ce qui prouve que la sémasiologie n'est pas séparée par une cloison étanche de la syntaxe.

La grammaire historique se sert des éléments que lui fournit la grammaire descriptive, elle doit montrer comment ces faits s'expliquent par un état antérieur, comment l'évolution de la langue marche plus vite dans tel cas que dans tel autre et que, dans une expression beaucoup employée, une forme, une tournure, une fonction se maintiennent plus longtemps que là où les éléments composants sont moins intimement liés. Et ainsi la formation des mots et des groupes de mots entre aussi parfois dans l'étude de la syntaxe historique.

Pourtant, il ne faut pas exagérer. Si les rapports que nous avons cités existent entre la syntaxe et les autres branches linguistiques — nons aurions dû citer aussi la psychologie de la parole et la géographie linguistique —, s'il est instructif de constater combien les divisions grammaticales sont artificielles, on ne saurait s'en passer; notre esprit a besoin de mettre des bornes, il ne saurait embrasser la vaste matière que par fragments. Il faut donc avoir soin de ne pas tout mêler et de ne recourir aux autres branches linguistiques qu'en tant qu'elles sont nécessaires pour l'explication des phénomènes syntaxiques. Voilà pourquoi nous n'avons pas consacré un chapitre à part aux interjections ou aux adverbes; comme ces derniers se confondent souvent avec les prépositions et les conjonctions, il en sera parlé dans le chapitre consacré à ces particules.

Les considérations qui précèdent expliquent pourquoi il nous a semblé inutile d'essayer d'établir de nouvelles distinctions; nous avons cru, pour la clarté de notre exposé, pouvoir adopter la division ordinaire en substantifs, adjectifs, pronoms, etc., chose inadmissible s'il s'agissait d'une grammaire descriptive qui aurait la prétention d'être scientifique.

Nous n'avions pas à donner une idée nette ni de la syntaxe du latin ni de celle du français; c'est à la grammaire descriptive de le faire. D'ailleurs, il est bien entendu qu'on ne saurait entreprendre l'étude de la langue française sans en savoir le point de départ et le point d'arrivée; tous ceux qui aborderont la syntaxe historique doivent non seulement avoir étudié la grammaire du français moderne et celle du latin classique, mais posséder en outre une connaissance profonde de ces deux idiomes et de vastes lectures qui, seules, pourront les mettre

à même de tirer tout le profit désirable d'une histoire de la syntaxe française. Aussi n'avons-nous pas négligé ces deux points importants de l'évolution; nous sommes même souvent remonté plus haut, quand le latin classique ne nous semblait pas représenter le vrai état de la langue et que le latin de Plaute nous semblait marquer plus nettement la direction dans laquelle évoluait la langue. D'autre part nous n'aurions pu négliger impunément le français moderne, le point d'aboutissement de l'évolution et qui est lui-même en pleine évolution, et nous avons notamment prêté une attention toute particulière à la langue populaire en tant qu'elle intéressait la syntaxe, puisant parfois à *l'Atlas linguistique*, cette mine si riche à différents points de vue. Enfin, le français n'étant pas la seule forme sous laquelle le latin se présente aujourd'hui, nous avons dans les notes cité souvent les autres langues romanes.

Nous n'avons pas besoin de dire que, dans un travail comme le présent livre, l'élément personnel doit être bien réduit. Nous avons ajouté en note à chaque chapitre les principaux livres consacrés au sujet, auxquels celui qui voudrait approfondir telle partie de la syntaxe pourrait recourir. On verra que nous avons cité beaucoup de thèses allemandes. Ce n'est pas — nous prions le lecteur de le croire — que nous soyons grand admirateur de la plupart de ces thèses; mais c'est qu'elles sont d'une utilité incontestable en donnant, d'une façon souvent bien sèche, les matériaux dont on a besoin, et en énumérant les travaux antérieurs sur le sujet en question. Un autre avantage, qui n'est pas à négliger, c'est que ces thèses se trouvent dans toutes les bibliothèques universitaires, ce qui n'est pas le cas — tant s'en faut — pour les autres ouvrages à consulter.

Il y a pourtant quelques livres qui auraient dû, pour ainsi dire, être cités à chaque page. Ce sont, pour le latin, le beau commentaire de Löfstedt [1]) et l'étude approfondie de Bonnet [2]) sur Grégoire de Tours, pour le français, la syntaxe du XVIIe siècle de Haase [3]), les *Mélanges* de Tobler [4]), si fines et si suggestives, enfin et surtout

---

[1]) *Philologischer Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae*, Uppsala, 1911.

[2]) *Le latin de Grégoire de Tours*, thèse Paris, 1890.

[3]) *Syntaxe française du XVIIe siècle*, trad. p. M. Obert, Paris, Picard.

[4]) *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik*, 5 séries. Leipzig, Hirzel. Pour la première série nous nous sommes servi de la traduction française: Tobler, *Mélanges de grammaire française*, traduits par M. Kuttner, Paris, Picard.

les cinq beaux volumes de M. Brunot [1]). Les juges compétents verront combien nous devons à ces savants Nous ne voulons pas non plus oublier nos étudiants avec qui, depuis plusieurs années, nous avons traité différents points de la syntaxe et à qui nous devons plus d'une observation judicieuse.

Les exemples, nous les avons pris un peu partout, tantôt dans nos propres lectures, tantôt dans les études spéciales, citées plus haut. Afin de rendre service aux élèves à qui le livre est destiné plus particulièrement, nous avons souvent choisi nos exemples dans les textes qu'ils ont entre les mains, surtout la *Chanson de Roland*, l'anthologie de Clédat (citée *Clédat*) [2]) et celle de Darmesteter et Hatzfeld (citée *Darm.*) [3]). Nous espérons que cela les amènera à contrôler les références et à les lire dans leur contexte, parce qu'on ne saurait répéter assez souvent que la syntaxe, historique ou descriptive, n'est pas une série de règles, illustrées par des phrases détachées, mais un ensemble de constatations faites sur la langue vivante et sur les textes, et que, pour bien comprendre une phrase, il faut souvent la mettre en rapport avec ce qui précède ou ce qui suit [4]).

Nous n'avons pas encore avoué toutes nos dettes. Nous nous faisons un plaisir de reconnaître tout ce que nous devons à M. Emile Boulan, maître de conférences à l'Université de Groningue, et à M. K. R. Gallas, privaat-docent à l'Université d'Amsterdam et secrétaire de la rédaction de *Neophilologus*, qui m'ont été d'un appui inappréciable dans la correction des épreuves. M. Salverda de Grave, professeur à l'Université de Groningue, a droit à toute notre gratitude, parce que, en lisant et en corrigeant les épreuves, il nous a fait plusieurs judicieuses remarques, dont nous avons pu profiter pour améliorer notre travail.

Puisse ce livre rendre quelque service à ceux qui désireraient mieux connaître l'histoire de cette belle langue française, qu'on ne peut étudier sans l'aimer toujours davantage.

Leiden, décembre, 1918. K. S. d. V.

---

1) *Histoire de la langue française des origines à 1900*, Paris, Colin.

2) *Morceaux choisis des auteurs français du moyen âge*, Paris, Garnier. Il est vrai que ce livre ne présente pas des textes irréprochables, mais cela n'entraîne pas d'inconvénient pour les études de syntaxe.

3) *Morceaux choisis des écrivains du XVIe siècle*, Paris, Delagrave.

4) Citons encore pour le seizième siècle E. Huguet, *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, thèse Paris, 1894, et pour l'époque moderne Ph. Plattner, *Ausführliche Grammatik der französischen Sprache*, 5 vol., Bielefeld, Freiburg.

UNIV. OF CALIFORNIA

CHAPITRE I

LE SUBSTANTIF

Rôle du substantif. 1. Le rôle du substantif dans la phrase est des plus importants.

I. Par rapport au verbe, il fonctionne comme sujet, complément, direct ou indirect, il indique le moyen, l'instrument, le lieu, et plusieurs autres rapports adverbiaux.

II. Par rapport à un autre substantif, il exprime une idée possessive, partitive, objective ou subjective, il forme une apposition ou bien il exprime une qualité et a donc le rôle d'un adjectif.

III. Il peut se combiner avec plusieurs autres mots: articles, noms de nombre, adjectifs, pronoms.

IV. Enfin, le substantif possède des moyens pour exprimer l'idée de pluralité et de genre: victor — victores — victrix. C'est, au fond, une question de morphologie, mais qui, nous le verrons, a touché aussi à la syntaxe. [1])

Prépositions. 2. Une partie de ces rapports, le latin les exprime par des terminaisons flexionnelles, mais puisqu'il n'en a que six, il est incapable de les rendre tous de cette façon; il a donc eu recours à un autre moyen, c.-à-d. aux prépositions. Le latin a notamment employé les prépositions (à côté de l'ablatif) pour exprimer deux cas qui, en latin préhistorique, étaient encore exprimés par des terminaisons, c'est-à-dire le locativus et l'instrumentalis. Cette tendance à remplacer les terminaisons par des prépositions s'est développée de plus en plus, au point qu'en vieux français la déclinaison des substantifs n'a que deux cas et que la

[1]) Cf. § 5 et 11.

langue moderne ne connaît même plus les terminaisons flexionnelles. Nous aurions donc dû, dans la syntaxe du substantif, consacrer un paragraphe — et un paragraphe important — à ce phénomène. Nous préférons pourtant le traiter dans un chapitre spécial [1]).

Place du substantif.

3. La différence entre le sujet et le complément direct était en latin désignée par la désinence: pater — patrem. L'espagnol a, dans certains cas, maintenu cette distinction de forme, en se servant de la préposition *á*: *Conozco á su padre*, „je connais votre père". Le français, lui, a eu recours à un autre moyen: c'est la place du substantif dans la phrase qui indique si nous avons affaire à un sujet ou à un complément direct: *l'homme voit la femme* n'est pas la même chose que *la femme voit l'homme*. Nous parlerons de cette question intéressante dans le chapitre de l'Ordre des mots [2]).

Substantif déterminé par un autre mot.

4. Ensuite — mais c'est là encore une question que nous devons étudier dans le chapitre consacré à l'Ordre des mots [3]) — la place d'un adjectif, d'un pronom, d'un substantif au génitif, par rapport à un autre substantif, n'était rien moins que fixe en latin classique, de sorte que l'adjectif par exemple pouvait être séparé du substantif qu'il qualifie par toute une phrase: **Infandum,** *regina, iubes renovare* **dolorem,** Virg., *Aen.*, II, 3.

Substantif avec article.

5. Le latin exprimait l'idée de pluralité par les désinences. Le français actuel a, à peu près, perdu cette possibilité: des mots comme *œuf* (*öf*) — *œufs* (*ö*), *cheval* — *chevaux* forment exception; l'article, que le latin ne connaît pas, est chargé, en partie du moins, d'indiquer si l'on a affaire à un ou à plusieurs objets.

Car, en face des pertes énumérées ci-dessus, nous devons constater un gain réel, c'est la formation des articles, de l'article défini d'abord, puis de l'article indéfini, enfin de l'article partitif. Quelle est la valeur de ces petits mots, qui forment un tout avec le substantif, et comment en sont-ils arrivés à prendre leurs fonctions actuelles? Voilà ce que nous allons étudier au chapitre suivant.

---

[1]) Cf. le chapitre de la préposition, ch. VIII.

[2]) Cf. § 435 et 440.

[3]) Cf. § 448 et suiv.

CHAPITRE II

L'ARTICLE DÉFINI [1])

Latin classique.

6. Le latin classique, pas plus que le grec à l'époque d'Homère et d'Hésiode, ne connaît l'article: *Consul exercitum parat* peut signifier: „Le consul, un consul réunit **une** armée" ou „**l'**armée" ou même „**son** armée"; *Sus est mala* veut dire: „le cochon mange **les** pommes" ou „**des** pommes". D'où proviennent ces articles?

L'article défini, en grec, en latin, comme dans les langues germaniques, est sorti du pronom démonstratif. En latin classique déjà, le pronom ille pouvait, à côté de son sens démonstratif précis, exprimer des rapports plus vagues: dans Hannibal ille le pronom signifie „le célèbre, le connu" dans ille qui nous avons affaire à un pronom déterminatif, plus accentué que is qui:

Beatus **ille qui** *procul negotiis,*
Ut prisca gens mortalium,
Paterna rura bobus exercet suis,
Hor., *Epîtres*, II.

Latin postclassique.

7. En latin postclassique le sens démonstratif s'efface de plus en plus. Quand on lit un texte, comme la *Peregrinatio Aetheriae ad loca sancta*, on est frappé du nombre des

---

[1]) Meyer-Lübke, *Zur Syntax des Substantivs* (dans *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XIX, p. 305). — H. Fredenhagen, *Ueber den Gebrauch des Artikels in der franz. Prosa des XIII Jahrh.* (*Beih. z. Zeitschr. f. rom. Phil.*, *3*), 1906. — E. Enderlein, *Zur Bedeutungsentwicklung des bestimmten Artikels im Franz.* mit bes. Berücksichtigung Molières, Diss. Marburg, 1908. — A. Tobler, I, (passim); II, p. 55, *Por le tost aller*; p. 108, *Auffälliges Wegbleiben des best. Art.*; III, p. 28, *Best. Artikel in Anruf und in Ausruf.* — J. Gilliéron, *Pathologie et thérapeutique verbale*, I, *Neutralisation de l'article défini.*

pronoms ille et ipse qui accompagnent le substantif. Il est vrai que, la plupart du temps, on peut, avec quelque effort, discerner encore la valeur démonstrative, mais la fréquence même du phénomène témoigne de l'affaiblissement de ce sens: *Cum ergo persubissemus in* **ipsa** *summitate et pervenissemus ad hostium* **ipsius** *ecclesiae*, Peregrinatio, 4. — *Cito proferte mihi stolam* **illam** *primam*, Rönsch, *Itala und Vulgata*, 419—420.

Il semble, d'ailleurs, qu'on a déjà en latin archaïque des exemples de ce sens affaibli. Lindsay [1]) cite: *Aequo mendicus atque* **ille** *opulentissimus censetur censu ad Acherontem mortuus*, Plaut., *Trinummus*, 493 [2]). Mais les cas où ille a certainement le sens de l'article sont rares en latin.

Rem. Ipse avec la valeur de l'article s'est maintenu e. a. dans *Sêbre* (l'Ebre), *Roland*, 2465 et 2642.

Sens démonstratif de l'article.

8. En **français** la valeur démonstrative du pronom ille est encore sentie dans des expressions comme *de la sorte, pour le coup, du coup, dans le temps, du jour* et d'autres. *Plusieurs voyages en ont été dérangés, le mien est* **du** *nombre*, Mme de Sévigné. — *Les Monte-Christo* **du** *jour*, Th. Gautier [3]).

En vieux français, il y a encore d'autres cas où cette valeur s'est maintenue, notamment quand on emploie les formes *li, la, les* substantivement:

Al tens Noé et al tens Abraam
Et al *David*,
Alexis, 7.

Por **la** (= épée) *Charlon dont il odit parler,*
La soe fist Preciose apeler,
Roland, 339.

Je n'i vi cotes brodees ne **les** *le roi ne* **les** *autrui* (ni celles), Joinv., 25. — On peut encore jusqu'à un certain degré reconnaître cette même valeur dans des phrases comme:

La *meie gent averse,*
Car chevalchiez pur la bataille querre,
Roland, 3295.

---

[1]) *Syntax of Plaut.*, 46.

[2]) Cf. aussi Wolterstoff, *Historia pronominis* ille *exemplis demonstrata*, Diss. Marburg, 1907; Löfstedt, p. 64; Bonnet, p. 259; Brunot, I, p. 97.

[3]) Cf. Plattner, III, 1, 166; III, 2, 88.

Et Oliviers **li** *proz et* **li** *gentilz*
Roland, 176.

Holà, ho, **l'***homme, ho, mon compère! ho,* **l'***ami! un petit mot, s'il vous plaît,* Mol., *Don Juan,* III, 2. — **La** *promenade est belle,* Mol., *Ecole des Femmes,* II, 6. — *Que* **la** *plaisanterie est de mauvaise grâce,* Mol., *Misanthrope,* I, 1. (Cp. *ce changement m'étonne*).

Ce sens plus emphatique de l'article explique le fait qu'on trouve souvent le pronom démonstratif, là où l'on s'attendrait plutôt à l'article:

Passent **cez** *puis et* **cez** *roches plus haltes*
Cez *vals parfunz,* **cez** *destreiz anguisables,*
Roland, 3125.

Mes mout li siet **li** *hiaumes bruns*
Et **cil** *haubers et* **cil** *branz d'acier esmoluz,*
Chrétien de Tr., *Erec,* 766.

Rem. Le picard emploie de plus en plus le pronom *ce* comme article; voyez Gilliéron, *l. c.*

9. Dans les *Serments de Strasbourg* (842) on ne rencontre pas une seule fois l'article, ce qui nous étonnerait, si nous ne savions par ailleurs que ce texte ne représente nullement le langage parlé. Par contre, dans la *Sainte Eulalie* (fin IXe siècle) l'article est déjà plus fréquent; on le trouve même dans des cas où, plus tard, on pouvait encore s'en passer, notamment après une préposition: *enz el fou,* „dans le feu", *post la mort*; et depuis on peut dire que l'article défini a de plus en plus étendu son domaine.

Place.

10. Avant de suivre cette extension de l'article, nous devons envisager quelques autres questions.

Le pronom ille pouvait en latin précéder ou suivre le substantif: *ille homo* ou *homo ille.* Presque toutes les langues romanes ont gardé la première construction, qui est aussi celle du français; le roumain seul a choisi la dernière: *omul* < *homo ille*; c'est donc la même construction qu'en danois et en suédois.

Fonctions.

11. Grâce à l'article, on peut substantiver n'importe quelle partie du discours: *le beau, le moi, le manger, le holà! le qu'en dira-t-on?* Cette facilité manquait au latin.

L'article a été chargé peu à peu d'exprimer plusieurs rapports que la langue désignait d'abord par des désinences. Quand l'*s* final a cessé d'être prononcé, c'est la forme de l'article qui a indiqué le pluriel:

le père et *les pères*. Dans des mots comme *le garde* et *la garde* il exprime la différence de genre et de sens, également dans *le chêne* et *la chaîne*. Mais ce sont là des fonctions accessoires et secondaires.

12. L'article sert surtout à individualiser: *la table*, c'est „la table connue, la table dont on a parlé"; l'article permet de la distinguer parmi les autres objets de la même espèce.

A ce sens s'ajoute une autre signification qui semble lui être nettement opposée, c.-à.-d. la fonction de généraliser: *L'homme est mortel* (§ 13), *deux sous la livre* (§ 26).

Nous étudierons l'article d'abord au premier sens, puis au second.

L'article individualise.

13. Le besoin d'individualiser se fait sentir d'abord devant les noms concrets, puisque dans ce cas-là il y a plusieurs objets de la même espèce. Toutes les fois que le substantif exprime un objet, une idée ou une collection, qui par leur sens même se distinguent nettement d'objets, d'idées, de collectifs d'un autre genre, l'article est superflu et manque souvent dans la vieille langue.

Ainsi, au pluriel, l'article est nécessaire comme au singulier, quand on veut distinguer les objets et les personnes d'autres objets et personnes de la même espèce: dans *les hommes sont venus*, on parle d'hommes bien déterminés. Quand on veut indiquer „tous les hommes", le vieux français n'emploie pas l'article, parce que le terme *hommes* suffit seul à nous distinguer des animaux, des objets, etc.:

Paiien unt tort et Crestiien unt dreit,
Roland, 1015.

Il convenoit que barbier ostassent la char morte, Joinv., 303.

Au XVIIe siècle on trouve encore chez des auteurs qui aiment les archaïsmes des phrases comme:

Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes,
La Font., II, 14, 24.

Volontiers gens boiteux haïssent le logis,
La Font., X, 3, 4.

Cannibales se rient d'un enfant roi, Pascal, *Pensées*, I, 106.

Mais grâce à l'analogie avec les nombreux cas où l'article était de rigueur, celui-ci a réussi à s'introduire partout, surtout après le XIIIe siècle, quand l'*s* final a commencé à tomber, et qu'il a pu aider à distinguer le singulier du pluriel: *la mère*, *le mères*; *le père*,

les pères. Pourtant on trouve cette construction déjà auparavant: *Il me demanda se je lavoie* **les** *pies* **aus** *povres le jour dou grant jeudi*, Joinv., 29.

Au singulier aussi, quand le substantif n'indique pas un seul objet mais un type, l'emploi de l'article s'explique par l'analogie: *L'homme est mortel. — Le tigre est une bête féroce.* D'ailleurs, l'article manque encore souvent dans certaines expressions, comme *bouche bée, nez en l'air, sac au dos, fusil entre les jambes*, etc.

14. Il est naturel que, devant les noms propres de personnes, on n'emploie pas l'article défini: *Pierre est venu. — Mirabeau est un grand orateur.*

La langue populaire connaît pourtant l'article devant les noms de femme surtout: *Vous êtes justement comme la Guévin*, Flaub., *Mad. Bovary*; devant les noms d'acteurs et d'actrices célèbres: *la Patti, la Malibran*; devant les noms de famille italiens: *l'Alighieri, le Tasse, le Titien*, tandis que *le Dante* est un barbarisme.

Rem. Vaugelas, I, 397, blâme cet emploi.

Quand les noms propres sont accompagnés d'un adjectif, ils prennent naturellement l'article dans des combinaisons comme *le jeune, le vieux Goethe*, parce qu'on distingue plusieurs Goethe; ils s'en passent dans *saint Louis, sœur Angélique*, etc., où le déterminatif exprime une qualité inhérente au substantif. Dans *le grand Napoléon, l'empereur Alexandre, la reine Wilhelmine*, l'article s'est introduit par analogie.

15. Les noms propres géographiques se trouvent au fond dans le même cas. Aussi disait-on *Loire, France*, comme *Paris*, sans article:

Damnesdeus pere, n'en laissier hunir **France,**
Roland, 2337.

Jo l'en cunquis et **Anjou** *et* **Bretaigne,**
Roland, 2322.

Bientôt vous la verrez . . . . . .
De **Styx** *et d'***Achéron** *peindre les noirs torrens,*
Boileau, *Art Poét.*, III, 285.

Que sert de disputer le passage de **Loire,**
Corn., X, 106.

Ceux-ci font partie de ma provision pour **Bretagne,** Mme de Sévigné, II, 180. — **Parnasse** *ne doit pas être de moindre rapport*, Balzac, *Lettres*, IX, 45.

Dans *Bar-sur-Aube, Nogent-sur-Seine,* on a des restes de cette construction. L'article pénètre ici à partir du XIIIe siècle, mais n'est devenu général qu'au XVIIe siècle; l'ancienne construction s'est pourtant maintenue dans certains cas: *roi de France, fromage de Hollande,* etc. Cf. § 20.

Pour les noms de ville, l'analogie ne s'est pas fait sentir; ils se passent toujours de l'article, à moins évidemment qu'il s'agisse de noms tels que *Le Hâvre, La Rochelle,* qui à l'origine étaient des noms communs.

Rem. Cette différence entre les noms de villes et de personnes d'un côté et les noms de pays et de fleuves de l'autre s'explique difficilement. La théorie de M. Enderlein, qui reconnaît encore la valeur démonstrative dans *la Provence* = *la Provence-là,* laisse la construction des noms de villes inexpliquée.

16. Les noms communs qui impliquent une unité sont assimilés aux noms propres: *Dieu, Christ, Diable* (mais on trouve très souvent *le diable, les diables*), *jour, nuit, soleil, ciel, terre, roi* (cf. le grec βασιλεύς pour „le roi des Perses"), *chanter vêpres, complies*; *la Maison de Roi* à Bruxelles, *lieutenant de roi,* etc.

Les substantifs désignant des phénomènes périodiques comme les saisons, les mois, les jours, les parties du jour et certaines fêtes, pouvaient être assimilés, eux aussi, aux noms propres et être employés sans article: donc *printemps, été, matin* aussi bien que *janvier, dimanche, Pâques, midi.* On sait que cet emploi n'est pas encore fixe, puisqu'on trouve *à la Noël,* mais *Noël arrive, dimanche matin* et *dimanche au matin,* etc.

17. Devant les noms abstraits l'article manquait le plus souvent même au XVIIe siècle:

Joie *et* **duel** *a cil sovent,*
Qui le mien mal a senti,
Clédat, p. 346.

Est-ce **amour,** *est-ce* **haine,**
Racine.

Pensée *fait la grandeur de l'homme,* Pascal.

Le fait que ces mots s'emploient en général sans article au moyen âge s'explique aussi parce qu'on aimait alors à personnifier les idées abstraites:

Luxure *va le batel traïnant,*
Felonie *les governe et les nage,*
Thibaut de Champagne (dans Clédat, p. 344).

18. Dans les comparaisons on prend souvent le nom commun dans un sens général. L'article est donc inutile et peut manquer: *que alcune fede ne ravisset sicume* **leüns** *la meie aneme,* Psaumes. — *Les royaumes durs comme* **fer** *et* **airain** *et reluisans comme* **or** *et* **argent,** Calvin (Darm., p. 4).

Il est vrai que, dans ce cas on trouve aussi l'article, mais cela est rare dans la vieille langue. Peu à peu les exemples deviennent plus fréquents, de sorte qu'en français moderne on emploie toujours l'article, excepté dans quelques expressions stéréotypes: *bête comme chou, des cheveux blancs comme neige.*

Emploi de l'article suivant la fonction du substantif.

19. Ce n'est pas seulement le sens du substantif qui importe; c'est aussi de sa fonction dans la phrase que dépend l'emploi de l'article défini.

Or, le substantif peut être 1) sujet, 2) complément direct, 3) complément prépositionnel, 4) prédicat.

Employé comme sujet, le substantif se détache nettement du reste de la phrase, est plus indépendant, plus individualisé. Si, par contre, il est régime d'un verbe ou d'une préposition, l'esprit l'isole moins facilement, il forme souvent avec le verbe une construction synthétique, qui ne présente à l'esprit qu'une idée unique, il peut donc se passer de l'article:

Halbers *percent et* **escuz** *fendent,*
Granz cols receivent, granz cols rendent,
Wace, *Rou* (Clédat, p. 251).
J'ai guerre *contre la fortune,*
Malh., II, 448.
Nous **aurons temps** *pour tout,*
Corn., *D. Sanche,* I, 3.
Il **a permission** *d'être franc scélérat,*
Mol., *Mis.,* V, 1.
Cette foule de gens dont vous **souffrez visite,**
Ibid., III, 4.

Voilà pourquoi on dit encore aujourd'hui: *faire plaisir, avoir courage, faire tapisserie, mettre fin, tenir tête,* etc.

La langue a quelquefois hésité. Ainsi on trouve: *perdre le courage,*

avoir (la) force, faire (la) féalté, etc. [1]) — *J'en ferai* **la** *justise*, Roland, 498. — *En fit depuis le dict Archidiacre* **l'***amende hoñorable*, Sat. Menippée, 132.

20. Il en est de même, si le substantif est relié au verbe à l'aide d'une préposition: *avoir en garde, aller à sauveté, ardoir à feu, estre en pied* ou *à pied, issir hors de prison, mettre en péril, tenir à droit.*

Qu'elle Deo raneiet chi maent sus en ciel (dans le ciel),
Eulalie, 6.

A sei 'l mandat et ço li dist:
A cort fust (qu'il se rendît à la cour),
Saint Léger, 43.

L'article manque ensuite dans des locutions, surtout celles qui expriment la manière: *Il sivoient a espouron*, Henri de Val., 542. — *Il chassoient a folie*, Joinv,, 575. — *à pied, à cheval, contre raison, avec courage, sans pitié, en français, par enchantement*, etc. Parfois le lieu: *aller par eau, par terre*, et au figuré: *sous peine de.*

Ici encore la langue a hésité; ainsi on trouve déjà dans la *Vie de Saint Alexis*:

Ed atement le posent a **la** *terre*,
Alexis, 569.

21. La fonction du substantif comme prédicat des verbes *être, devenir, rester, paraître, sembler*, et des verbes transitifs *appeler, nommer, élire, déclarer*, etc., est plutôt celle d'un adjectif, quand on veut désigner la qualité, non l'objet même. Dans ce cas il se passe donc de l'article: *Qu'il sont tuit serf au menu peuple*, Jean de Meung (dans Clédat, p. 206). — *Il est peintre*, mais: *c'est le peintre, on le fit empereur, il devint empereur.* De même: *choisir pour compagnon, doner à present, estre eslus à evesque*: *Maistre Jehans de Noion qui estoit eslus à estre evesques*, Rob. de Clari, I, 1. — *Il envoieroient leur enfanz en ostages*, Récits d'un Ménestrel de Reims, 294.

L'emploi de l'apposition sans article rentre lui aussi sous cette rubrique: *Je Jehans, sires de Joinville, seneschaus de Champaigne*, Joinv., 19. — Et encore aujourd'hui: *Alexandre, roi de Macédoine; Amsterdam, capitale de la Hollande.* — Toutefois, on peut considérer aussi la nature substantive et individuelle de l'apposition:

---

[1]) Cf. Tobler, II, 104.

Geoffroy de Villehardouin, **li** *mareschaus de Champdigne,* Villeh., 211. — *Paul Fort,* **le** *prince des poètes.*

Rem. L'espagnol, comme d'ailleurs le grec, met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu. **Las** *mujeres creéis que* **los** *hombres podemos sujetar nuestra vida à vuestras combinaciones,* Benavente, *Rosas de otoño,* I, 2.

Substantif accompagné d'un autre déterminatif.

22. Outre qu'ils se passent de l'article par suite de leur sens et de leur fontion, les substantifs s'en passent également longtemps, s'ils sont déjà déterminés d'une autre façon:

Bah! disent les poissons, tu répètes toujours **Mêmes discours,**

Florian, *La carpe et les carpillons.*

On sait qu'on l'a pourtant introduit devant un substantif accompagné d'un pronom possessif, mais le français a de nouveau perdu cette construction: *un mien ami* est archaïque. [1])

L'article manque pour la même raison devant le pronom relatif:

Sals seiiez de Mahon, **cui** *saintes leis tenons,*

Roland, 417.

Fors l'apostoile en cui protection je sui, Mén. de Reims, 89; — et en français moderne dans des phrases comme: *M. Clopurte, lui, était chauve et maigre:* **crâne** *plus lisse que ses bougies,* **corps** *plus sec que ses balais,* R. Benjamin, *Gaspard,* p. 7.

23. Il est naturel qu'on n'ait senti que très tard le besoin de mettre l'article devant le substantif accompagné de *tout,* surtout au pluriel: *tous les hommes.* En effet, à l'origine l'article est impossible, puisqu'il individualise tandis que *tout* généralise; mais, quand l'article a pénétré un peu partout, il s'est introduit aussi après *tout*:

De **trestuz** *reis vos present les curunes,*

Roland, 388.

Toutes *nations bénies en sa présence,* Pascal, *Pensées,*II, 24. — Si l'on trouve des phrases comme:

Sur **tuz les** *altres Charles est anguissuz,*

Roland, 823.

l'article défini garde toute sa valeur.

Aujourd'hui, l'analogie aidant, l'article s'est introduit presque partout, mais les traces de l'ancienne construction sont encore très nombreuses: *toutes personnes, en toutes choses, de tous côtés, tous deux, mettre toutes voiles dehors.*

---

[1]) Cf. § 75.

Le non-emploi de l'article au singulier est plus rare; de bonne heure on trouve des phrases avec l'article: *de trestote* **la** *vile*, Pélerinage, 209. Pourtant les exemples du non-emploi se rencontrent jusqu'au XVIIe siècle:

Qui **tute gent** *voelt faire recreant,*
Roland, 393.

Quoi! masques **toute nuit** *assiégeront ma porte,*
Mol., *Etourdi*, III, 9.

Personne, que je croi,
Dans **tout pays** *n'est plus content que moi,*
Régnier, *Mariage de la folie*, sc. 4.

Cette construction s'est maintenue dans quelques locutions où *tout* a le sens de „entier, plein, sans réserve": *à toute extrémité, cela est de toute beauté.*

24. En latin postclassique le superlatif relatif a disparu et le comparatif a été chargé de ses fonctions: les *Gloses de Reichenau*, 576, rendent optimos par meliores; le comparatif synthétique du latin a été, à son tour, remplacé par une forme analytique; les *Gloses de Reichenau* nous en fournissent encore la preuve: saniore, n° 1118, est traduit par meliore, plus sano.

L'introduction de l'article a fourni à la langue un moyen de distinguer de nouveau les valeurs du superlatif et du comparatif, mais la pénétration de l'article a été très lente, car jusqu'au XVIIe siècle on trouve de nombreux exemples de l'ancienne construction:

Lorsque de tous il est abandonné,
C'est lors que **moins** *il se trouve estonné,*
Car il sçait bien que Dieu lors **plus** *le garde,*
Les Quatrains de Pybrac, XXIV.

Chargeant de mon débris les reliques **plus chères,**
Rac., *Bajazet*, III, 2.

Ses judicieuses réflexions sur les endroits **plus illustres** *du livre italien sont des chefs-d'œuvre d'un ouvrier consommé*, Balzac, *Lettre à Chapelain*, V, 12.

Remarquons qu'au XVIIe siècle, et avant, le superlatif prend souvent l'accord là où il reste invariable aujourd'hui: *Dans les temps que nous la croyions* **la** *plus saine, dans les temps qu'elle se trouvait* **la** *plus heureuse*, Bossuet, *Or. fun. Marie-Thérèse d'Autriche.* — Cette construction est encore populaire aujourd'hui.

Rem. 1. Vaugelas, I, 154, veut qu'on place l'article devant les superlatifs. On sait que l'espagnol, et aussi l'italien, ont encore la vieille construction: *La ciudad más populosa*, „la ville la plus populeuse". — *Lo studio più penoso* (en général: *il più penoso*), „l'étude la plus difficile."

Rem. 2. A ce chapitre se rattache une question traitée avec beaucoup de perspicacité par Tobler, II, 55—59, *por* **le** *plus tost aler*, Rol., 1184.

Bien avez espleitiet; quant Deu venistes querre,
Estre vos deit **le** *mielz.*

L'article semble remonter ici à illo et représenter ainsi un ablatif indiquant la différence de mesure, cf. *capite maior*, „plus grand de la tête."

Répétition de l'article. **25.** Quand deux ou plusieurs substantifs se trouvent réunis de manière à former une seule idée, la vieille langue n'emploie pas l'article: *Chi fist ciel e terre*, en français moderne: „Celui qui a fait le ciel et la terre." — *Criem et tremblur*, „la crainte et le tremblement."

Dieu tout premier, puis Pere et Mere honore,

Les Quatrains de Pybrac, 1.

Et encore aujourd'hui: *sac et fusil.*

Si par contre les substantifs ne formaient pas une unité, on employait l'article, mais de même que c'était l'habitude aussi avec les pronoms possessifs et d'autres déterminatifs, on pouvait ou non le répéter, même si les substantifs étaient de genre différent: *pour* **le** *bien et union de leur maison*, Marg. de Navarre, *Heptam.*, X. — **La** *doctrine, braves discours, paroles hardies, traits mouelleux et heureuse deduction dont il est accompagné*, Pasquier (Darm., p. 138). — **Les** *Grecs et Romains*, Du Bellay (Darm., p. 202).

Trenchet **la** *teste e* **la** *broigne e* **le** *cors,*

Roland, 1543.

(Cp. *Que me remembre de* **sa** *dolor et vie*, Roland, 439. — **Ses** *père et mère*).

Rem. En espagnol: El *valor, prudencia y talento*, même devant des substantifs de genre différent.

L'article généralise-t-il? **26.** Dans des phrases comme *vendre à deux francs* **la** *livre, ils parcouraient* **le** *kilomètre en dix minutes, je le vois deux fois* **la** *semaine, il vient toujours* **le** *samedi*, à côté de *il vient samedi* (prochain), on pourrait être enclin à parler d'une valeur généralisante de l'article.

Ce serait pourtant une idée peu juste: dans ces phrases, on a d'abord en vue une seule livre, une seule semaine, ou plutôt une seule action du verbe. Cette action se répétant, il est évident que le

substantif, précédé de l'article n'indique plus un seul objet, mais un type; c'est donc le substantif qui a changé de sens, sans que l'article y soit pour rien. Il n'y a donc pas de différence au fond entre: *je le vois deux fois la semaine* et *la semaine a sept jours*, cf. § 13 [1]).

Cette construction se trouve aussi en vieux français: *on donra por* **le** *cheval quatre mars, et por* **l'***ome deus*, Villehardouin, 21. — *à chevauchier dix lieues le jour*, Joinville, 472.

ARTICLE PARTITIF [2])

27. Outre l'article défini, plusieurs langues romanes connaissent encore ce qu'on appelle l'article partitif, et parmi elles le français s'en sert d'une façon plus réguliere que les autres. Cette extension particulière au français doit s'expliquer, à ce qu'il paraît, par la chute des terminaisons flexionnelles: l'article partitif est souvent seul à indiquer si l'on a affaire à un singulier ou à un pluriel: *du vin, des vins.*

Le latin ignore l'article partitif.

28. Le **latin classique,** qui ne connaissait pas l'article, ignore naturellement notre construction, qui est une combinaison d'une préposition et de l'article défini. Prenons le premier chapitre de César, *De bello gallico: minimeque ad eos mercatores saepe commeant . . .*; *fere cotidianis proeliis cum Germanis contendunt*, où le français traduit par „**des** marchands, **des** combats quotidiens," ou pour approcher davantage de la construction latine par „**de** quotidiens combats." Nous voyons par ces deux exemples que ce qui importe n'est pas en premier lieu l'article, mais plutôt la préposition *de*; l'article peut faire défaut en certains cas, sans que la construction change. Le nom d'article partitif est donc mal choisi. Aussi Mätzner parle-t-il d'un génitif partitif [3]).

---

[1]) Tobler, II, 53.

[2]) Schayer, *Zur Lehre vom Gebrauch des unbestimmten Artikels und des Teilungsartikels im Altfranz. und im Neufranz.*, Berlin. 1897. — F. Meinecke, *Der sogenannte Teilungsartikel im Franz.*, thèse Kiel, 1900. — P. B. Fay, *Elliptical partitiv usage, in affirm. clauses in French prose of the XIV, XV and XVI centuries*, thèse Paris, 1912. — *Archiv für das Stud. der neueren Sprachen und Literaturen*, 1915, p. 211—212. — E. Appel, *Beitr. zur Geschichte der Teilungsformel im franz.*, Diss. München, 1914.

[3]) *Syntax der neufranz. Sprache*, p. 401.

Le **latin postclassique**, non plus que le latin archaïque, ne connaît notre construction:

Sed dum illi aegrotant, interim mores mali
Quasi herba inrigua succrevere uberrime,
Plaut., *Trinummus*, I, 1, 18.

Cumque cognovissent se esse nudos, consuerunt folia ficus et fecerunt sibi perizomata, Vulgata, *Gen.*, III, 7.

28. Pourtant nous trouvons, rarement il est vrai, des exemples en latin vulgaire qu'on pourrait rapprocher de la construction française: *Abel quoque obtulit* **de** *primigenitis gregis sui*, Gen., IV, 7, „quelques-uns des premiers-nés de son troupeau." — *Et sument* **de** *sanguine eius*, „on prendra de son sang." — *Surge, sede et comede* **de** *venatura mea*, „lève toi, assieds-toi et mange de mon gibier," *Gen.*, XXVII, 19.

Deux hypothèses pour en expliquer l'origine.

29. Il y a des savants [1]) qui nient le lien entre la construction latine et l'emploi de l'article partitif en français moderne: dans les exemples cités on aurait le sens local; le fait qu'on pourrait les traduire tels quels en français moderne par la préposition *de* prouverait qu'ils ne constituent pas une étape antérieure à la construction actuelle *manger du pain*; d'ailleurs dans *manger du pain* il n'y aurait aucune idée partitive, on indiquerait le „schlechthinnige Substanzbegriff"; l'introduction de la préposition serait due à l'analogie de verbes comme *se nourrir de, jouir de, profiter de*, etc.

On pourrait répondre à ce raisonnement que, si aujourd'hui le sens partitif s'est perdu en général, on a dû le sentir en vieux français: comment expliquer autrement la différence entre *j'aime* **le** *pain* et *je mange* **du** *pain*? Puis, le sens local et le sens partitif se couvrent souvent, comme dans les exemples cités plus haut. Enfin, la même évolution de sens, on la trouve dans i n d e, fr. *en*, cf. *Tu as* **des** *fleurs? Je n'*en *ai pas*, et personne, je crois, n'expliquera l'emploi de *en* dans cette phrase par l'influence de *se nourrir de!*

30. Quoi qu'il en soit, les constructions successives ont dû être en français: *manger pain* > *manger de pain* > *manger du pain*.

L'étape intermédiaire *manger de pain* est extrêmement rare en vieux français. Meinecke cite au XIIIe siècle: *D'anis, de fermel, de comin vos desjunes sovent matin*, Robin de Blois, mais la préposition

---

[1]) Meinecke, *l. c.* — Körting. *Formenlehre des franz. Nomens*, p. 204 et suiv.

de semble avoir ici plutôt un sens instrumental. Il faut donc admettre que l'usage de dire *manger de pain* s'est introduit à une époque où l'article défini était déjà devenu général, et qu'on a donc bientôt franchi cette étape pour en arriver à *manger du pain,* d'abord avec le sens de „manger du pain connu", puis du „pain en général". Or, comme c'est dans l'*Heptaméron* que l'emploi de l'article partitif est devenu général, M. Fay suppose que cette évolution de sens a dû se produire vers le seizième siècle.

Le substantif est complément direct.

31. D'après l'exposé qui précède, il est naturel que l'article partitif se soit introduit plus tôt devant le complément direct que devant le sujet: *Et pristrent de l'ewe*, Quatre Livres des Rois, 213, (XIIe s.).

De l'ewe, bele, me bailliez,
Tristan, 979.

Chil ki servoient du vin,
Huon, 5581.

Et le chief saint Lazare vos ferai aporter
Et del sanc saint Estefne,
Pélerinage de Charlemagne, 165.

De l'avaine et del fuere si li donerent,
Aiol, 786.

Pourtant, dans tous ces exemples on peut encore sentir un peu la valeur de l'article défini, mais c'est précisément à cause de cela que ces exemples sont si intéressants.

En moyen français, notre construction s'est étendue de plus en plus, avec des fluctuations naturellement: ainsi, dans Rabelais on trouve un article partitif sur dix cas sans article, dans Montaigne par contre seulement six fois sur dix.

Non-emploi de l'article partitif.

32. Quant à l'emploi de l'article partitif devant les substantifs précédés d'un adjectif, on n'en trouve aucun exemple avant le XIIIe siècle; ceux qu'on cite du XIIe sont douteux: *tant qu'il furent bien rafreski et qu'il eurent acaté* **des** *nouvelles viandes*, Robert de Clari, XIII, 10 (XIIIe s.) — *Et faisoient souvent sur les Escos* **des** *hardies emprises*, **des** *belles chevaucies, des meslées*, Chron. des quatre premiers Valois (XIVe s.).

Dressent encor ès forests **des** *doux rets,*
Belleau, *Avril,* 235, 16.

A côté de ces exemples on trouve la proposition seule: *Et y a*

de *bons levriers à longues cueues bons et hardiz et tost allant*, La Chasse de Gaston Phoebus, 105, 3.

Mais les phrases sans préposition ni article l'emportent de beaucoup:

Lors veïssiez entreservanz
Geldes d'Engleis et de Normanz,
Granz barates et granz meslees,
Wace (dans Clédat, p. 250).

Ceci découle tout naturellement du fait qu'un substantif déterminé par un adjectif se passe longtemps de l'article; cf. § 22.

33. On comprend aisément qu'après un substantif ou un adverbe exprimant une quantité, on ait mis la préposition *de*: *peu de vin, beaucoup de viande, une foule de gens.* L'article partitif ne s'est donc pas introduit ici, et cela prouve encore qu'à l'origine la valeur partitive de l'article dans *du vin, de la viande, des gens* était nettement sentie, tandis que dans des combinaisons comme *les œuvres de Du Bartas* la langue n'a nullement rejeté la rencontre de *du* avec *de.*

Si après *la plupart* on trouve *des*, c'est qu'on a affaire au génitif de l'article défini: *la plupart des hommes*; *bien des fois* s'explique parce que *bien* exprime au fond l'intensité, non la quantité.

C'est à ce chapitre qu'appartient le non-emploi de l'article après une négation, parce que des mots comme *pas* et *point* étaient primitivement des substantifs qui exprimaient la quantité [1]): *J'ai* **des** *amis*, mais *Je n'ai pas* **d'***amis*, phrase tout à fait parallèle à *J'ai peu d'amis.*

34. Au commencement du XVIIe siècle les exemples de l'ancien usage sont encore assez nombreux, tandis qu'ils deviennent exceptionnels à la fin du siècle, surtout en prose: *Ils seroient marris qu'un plaisir qu'ils ont reçu portât profit à celui qui le leur a fait*, Malherbe.

Qui ne fait châteaux en Espagne?
La Font., VII, 10, 36.

Emploi de de partitif.

35. Par contre, on rencontre quelquefois le *de* partitif au XVIIe siècle là où aujourd'hui on l'omet: *Il est* **de** *beaucoup de choses qu'il n'y avait pas moyen de donner à certaines gens sans les donner à tous*, Malh., II, 120. — *Les doctes font* **de** *différentes supputations pour faire cadrer ce temps au juste,*

[1]) Cf. § 427 et 428.

Bossuet, *Hist. Univ.*, II, 9. — *Rendons-lui* **du** *service*, Corneille, *Veuve*, I, 1, 34. — *avoir du sujet, faire de l'état de*, etc.

Après une négation on trouve souvent *de*, tandis que dans la forme affirmative le substantif rejette l'article partitif, comme *avoir lieu, avoir tort, prendre courage:*

De la postérité je n'ay plus **de** *souci,*
Du Bellay, *Regrets*, VI, 12.

Vous ne voulez point savoir **de** *gré des choses que vous êtes si passionnés à posséder*, Malherbe, II, 95. — *Vous n'avez* **de** *tort qu'en ce que vous ne le faites pas toujours*, Fénelon, *Dial. d. Morts*, 18.

Dans les exemples suivants la préposition *de* s'explique par le sens négatif de la phrase: *Y a-t-il* **d'***esprit équitable qui ne se reconnoisse cette vérité*, Balzac, *Disc. chrét.*, XIV.

Ah! je leur ferai voir si, pour donner la loi,
Il est dans ma maison **d'***autre maître que moi,*
Mol., *Femmes Sav.*, IV, 5.

Sans faire **de** *tort à vos beaux sentiments,*
Ibidem, III, 2.

Cette construction se trouve encore parfois aujourd'hui.

Le substantif est sujet ou prédicat.

36. Employé comme sujet et comme prédicat le substantif est dès le XIIIe siècle précédé de l'article partitif, mais les exemples de cette époque sont rares: *Or dit saint Anciaumes que ce sont* **des** *menaces Nostre Seigneur*, Joinv., 40. — *Et les tindrent apres* **des** *hoirs le comte Henri qui tindrent Champaigne*, Joinv., 92. — *Le plus fort de sa lettre étoit* **des** *recommandations à Florinde*, Marg. d'Angoul., *Heptam.*, X.

Les esprits bienheureux sont **des** *celestes coses,*
Montchrestien, *Mort de Marc-Antoine*, 353, 20.

Devant un adjectif *de* et l'article partitif alternent: *Et tote lor oz se loja sor le rivage,* **de** *granz gens que il avoient a pié et a cheval*, Villeh., 409.

Peu, même **des** *grands cœurs, tireraient vanité,*
Corn., *Horace*, II, 3.

Le substantif est complément prépositionnel.

37. Après une préposition l'article est plus lent à s'introduire. Commines dit: *A mesconter les gens par petits moyens*, mais au même siècle on trouve aussi:

Demanda les perdris avec **de la** *moutarde*, Cent nouv. nouv.. II, 222, 1. — Au XVIe siècle:

Par longs efforts et par guerres mortelles,
Darm., p. 194, l. 5.

J'ai couru mille fois après **de** *jeunes veaux,*
Ibidem, p. 239, l. 19.

Si corrompu **par or** *et* **par presens**
Tu fais justice au gré des Courtisans,
Ne doute point que Dieu ne te le rende,
Les Quatrains de Pybrac, 1.

Au XVIIe siècle la construction avec l'article partitif devient plus générale, mais on sait qu'aujourd'hui même l'article est encore souvent absent: *sans horreur* (ici l'idée négative explique l'absence de l'article), *avec patience*, „patiemment", à côté de *avec de la patience*, „muni de patience," *par erreur, par monts et par vaux*, etc.

ARTICLE INDÉFINI.

Unus en latin. **38.** Le **latin** ne connaissait pas cet article. S'il sentait le besoin d'indiquer une personne indéterminée, il se servait de quidam, „un certain", ou de quis, qui se rapproche de l'article indéfini: homo quis, „quelque homme, un homme."

Mais il n'existait pas de véritable article indéfini. Celui-ci s'est formé peu à peu par l'affaiblissement du nom de nombre unus. Ce mot a différents sens:

1) le sens primitif est *un*, par opposition à *deux, trois*.
2) il indique qu'on prend un individu d'un groupe: *Ex pluribus unus, unus e plebe.*
3) même sens, mais le groupe n'est pas nommé.
4) quelconque.

Le dernier sens, qui se rapproche de celui de l'article indéfini, se trouve déjà dans Plaute: *Est huic* **unus** *servus violentissimus*, Truculentus, 243. — *Lepida* **una** *mulier*, Pseudolus, 948. — *Sicut* **unus** *paterfamilias his de rebus loquor*, Cic., *de Oratore*, I, 132, mais plus loin: **quemcumque** *patremfamilias adripuissetis ex aliquo circulo* [1]). Et dans la latinité postérieure: *sub* **unam** *arborem*, Grég.

---

[1]) Cf. aussi la note de l'édition Piderit.

de Tours, *Conf.*, 80, 798, 20, où l'on peut hésiter entre le sens de „quelconque" et de „un". Mais dans: *insurgunt contra eum in* **una** *conspiratione*, Hist. Franc., II, 1, et des phrases pareilles l'article indéfini s'est dejà constitué.

L'article indéfini en vieux français.

39. Dans les *Sérments de Strasbourg*, qui sont archaïsants, on ne trouve pas d'exemple de l'article indéfini, mais un peu plus tard on lit:

Ad **une** *spede li roveret tolir lo chief*,
Sainte Eulalie, 22.
Ab **u** *magistre sempre ·l mist*,
Saint Léger, 4*d*.
Puis s'en alat en Alsis la citét
Por **une** *imagine dont il odit parler*,
Saint Alexis, 87.
Desoz **un** *pin, delez* **un** *eglantier*,
Un *faldestuel i out*,
Roland, 114.

Pourtant malgré ces exemples, qui vont du IXe au XIIe siècle, l'article indéfini se répand plus lentement que l'article défini.

Non-emploi de l'article indéfini.

40. Ainsi l'article manque:

1) Dans une phrase négative:

Soz ciel nen at plus **encrismé felun**,
Roland, 1216.

Il me fascheroit fort d'espouser **personne** *qui ne fust de ma religion*, Mémoires de Marg. de Valois, 24. — *Il n'est* **homme** *à qui il siese si mal de se mesler de parler de memoires qu'à moy*, Montaigne, I, 9. — Cette absence de l'article s'explique par le sens nécessairement vague du substantif.

Un reste de cette construction se trouve aujourd'hui dans l'omission de l'article devant le sujet précédé de la négation *jamais: Jamais* **homme** *ne fut plus heureux que moi.*

2) Il est naturel que l'article ne s'introduise que difficilement entre le verbe et son complément, surtout s'ils forment une expression: *faire, prêter serment, donner response, livrer bataille, rendre service*, etc.; on sait que plusieurs de ces locutions se sont maintenues en français moderne.

3) Il en est de même après une préposition: *Elle peut être continuée par seconde élection*, Montaigne, III, 10.

Dieu a logé l'homme comme en lieu saint,
Les Quatrains de Pybrac, VII.

Par malheur, par accident, sans fin.

4) Quand le substantif est prédicat, il indique souvent la qualité, est donc plutôt adjectif, et s'est par conséquent toujours passé de l'article indéfini: *riches om fut*, Alexis, 15. — *Vous êtes orfèvre, M. Josse*, Molière. — *Je ne laissais pas de vous appeler Berger*, Sorel, *Berger extravagant*, I, 53. — *Mon frère est médecin.* — Il en est de même pour quelques expressions, formées d'un substantif et d'un adjectif: *C'est viande céleste*, Rabelais. — *C'est bonnet blanc et blanc bonnet.* — *Le curé est brave homme, comme tous les curés*, Benjamin, *Gaspard*, 62. — *Il est bon enfant, bon mari.*

Rem. Depuis Vaugelas, I, 353, *c'est une chose glorieuse* est la construction la plus usitée.

5) L'article manque encore souvent aux XVIe et XVIIe siècles devant *tel, autre, même, si:*

*Attendray-je plustost qu'***autre** *le lui révèle,*
Saint-Gelais, III, p. 169.

Pourvu que **telle** *manière de parler ajoute quelque grâce*, Du Bellay, *Deffence*, II, 9.

Ceux que tu vois d'un visage si blesme
Couchiés icy ont eu fortune **mesme,**
De **mesme** *ville, issus de* **mesme** *port,*
Ronsard, *Franciade.*

Didon n'a pas besoin de **si** *faible support,*
Hardy, *Didon*, 1189.

Ici encore l'article va s'introduire au XVIIe siècle, quoique Malherbe en admette encore l'omission.

Emploi curieux de l'art. indéfini. **41.** Contrairement à l'emploi actuel on trouve l'article indéfini dans la vieille langue:

a) parfois devant les noms de matière:

*un faldestuel i out d'***un** *olifant,*
Roland, 609.

b) le pluriel de **un** est employé devant les objets formant paire: *Et avoit* **unes** *grandes joes et un grandisme nes plat et* **unes** *grans*

marines lees et **unes** *grosses levres plus rouges d'une carbonnee*, Aucassin et Nicolette, 24, 17—20.

Au XVIe siècle se rencontrent encore des expressions comme: *ungz yeux*, Jean le Maire des Belges, *Illustr. de la Gaule*, I, 33. — Palsgrave, *Esclaircissement de la langue françoise*, en donne une longue liste: *unes balances, besaces, chausses.*

La vieille langue mettait l'article aussi devant des collectifs: **uns** *grans dens gaunes et lais*, Auc. et Nic., 24, 20. — Palsgrave donne encore *unes armes.*

Rem. En espagnol *unos* signifie aussi *quelques*: *tengo* **unos** *libros muy interesantes.* L'article s'y trouve aussi devant des noms de matière, dans des comparaisons: *Caifás y yo fregoteamos bien, y todo ha quedado como* **un** *oro*, Pérez Galdós, *Gloria*, p. 20.

CHAPITRE III

L'ADJECTIF

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Adjectifs latins qui ont disparu.

42. Le latin est plus riche en adjectifs que le français: plusieurs rapports que le français rend par le génitif du substantif, le latin les exprime par des adjectifs: proelium cannense, „la bataille de Cannes", equus ligneus, „le cheval de bois", opus Plautinum, „l'œuvre de Plaute", caro ferina, „chair de bête sauvage, venaison", bellum gallicum, „la guerre de Gaule."

Le vieux français connaît pourtant encore un certain nombre de ces adjectifs, que la langue a perdu depuis: *fraisnin*, „de frêne", *chesnin*, „de chêne", *perrin*, „de pierre", *terrin, oré*, „d'or". Dans le *Roland* on trouve p. ex.: *de l'orie sele*, 1615; *hanste fraisnine* à côté de *hanste de fraisne*; *chambre pedrine*, Pélerinage, 644; Malherbe dit encore *l'âge ferré*.

Grâce à l'influence des traductions et du mouvement de la Renaissance un certain nombre d'adjectifs se sont introduits dans la langue, mais leur emploi n'a jamais été populaire. Darmesteter cite: *maritime*, *terrestre*, *canin*, *lupin*, *ovin*, *nocturne*, *diurne*, *virginal*, *servile*.

DEGRÉS DE COMPARAISON

Formation analytique du comparatif et du superlatif français.

43. La formation du comparatif et du superlatif rentre en partie dans le domaine de la syntaxe, parce que les formes latines synthétiques ont été remplacées par des formes analytiques. Nous pouvons pourtant être brefs sur cette question, d'abord parce que nous l'avons déjà touchée

quand nous avons parlé de l'article [1]), puis parce que tous les manuels de morphologie en parlent surabondamment [2]).

Rappelons donc seulement que doctissimus a été remplacé par doctior en latin vulgaire, puis doctior par magis ou plus doctus, périphrase que le latin classique connaissait déjà. Le superlatif relatif s'est ensuite différencié du comparatif par l'introduction de l'article: *le plus savant* en face de *plus savant*, tandis que le superlatif absolu a été rendu par l'adjectif précédé d'un adverbe exprimant d'une façon énergique l'intensité de la qualité. Le latin connaissait, à côté de l'adverbe le plus fréquent valde d'autres mots plus expressifs: **impense** doctus et le français en a augmenté considérablement le nombre: *assez*, qui signifie „beaucoup" dans la vieille langue, *moult*, *par*, *prou*, *trop* (également avec le sens de „beaucoup") *bien*, *fort*; *extrêmement*, *joliment*, *rudement*, *bougrement*, *énormément*, *furieusement*, etc.

Molt est genz li presenz que li reis Charles ofret,
Pèlerinage (Clédat, p. 37).

Qu'on se rappelle le langage précieux du XVIIe siècle: *nous vous serons obligées* **de la dernière obligation;** *voilà qui est poussé dans le* **dernier** *galant*; *je suis* **diablement** *fort sur les impromptus*; *la brutalité de la saison a* **furieusement** *outragé la délicatesse de ma voix*; *ils sentent* **terriblement** *bon*; **effroyablement** *belles*; voilà quelques expressions qu'on trouve dans *Les Précieuses Ridicules*, sc. X.

ACCORD DE L'ADJECTIF

Cas de non-accord en latin.

44. De même que le verbe ayant comme sujet plusieurs substantifs peut se mettre au singulier, en ne s'accordant qu'avec le substantif le plus proche, de même un adjectif qui se rapporte pour le sens à plusieurs substantifs ne s'accorde quelquefois **en latin** qu'avec celui dont il est le plus proche: **Visae** *nocturno tempore faces ardorque coeli.*

L'adjectif prédicat d'un substantif est quelquefois au neutre: **Varium** *et* **mutabile** *semper femina.*

---

[1]) Cf. § 24.

[2]) Cf. surtout Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.*, II, p. 309—330.

Cas de non-accord en français.

45. Ce dernier cas ne se retrouve naturellement pas en **français,** l'adjectif neutre n'y figurant qu'avec un pronom sujet neutre.

Et dahet ait cui ce est **bel,**

Chrétien, *Chev. au lion* (Clédat, p. 147).

Dans: *Nule rien qu'il demandent ne lor fut* **deviét,**

Pélerinage, 409.

l'accord se fait d'après le sens, *nule rien* équivalant à *rien.*

Le premier cas s'est maintenu: *Est* **le** *pays ou royaulme bien heureux, quant il a roy ou seigneur* **saige,** Commines, VIII, 24. — *Afin que sur notre vieillesse nous vivions en* **bonne** *amitié et repos de conscience,* Marg. d'Ang., *Hept.*, VIII. — Vaugelas, I, 163, préfère: *Ce peuple a le cœur et la bouche* **ouverte** *à vos louanges,* à: *le cœur et la bouche* **ouverts,** et Th. Corneille et l'Académie sont de son avis. Aujourd'hui encore on trouve des expressions comme *des sentiments et des croyances religieuses. — Il portait les ornements et le sceptre royal* [1]).

D'autres cas d'accord et de non-accord.

46. On a en vieux français encore d'autres constructions d'après le sens, inconnues au latin:

1) après les verbes pronominaux qui signifient *devenir* ou *paraître* l'accord se fait avec le sujet et non avec le pronom:

Plus se fait **fiers** *que leons ou leuparz,*

Roland, 1111.

2) On trouve, dès l'époque la plus ancienne, l'adjectif au singulier avec la 2e personne pluriel de politesse:

Par poestét serez pris et **liez,**

Roland, 477.

Cette construction d'après le sens se retrouve en français moderne: *Soyons* **prudent,** *se dit-il. — Quand on est* **belle,** *on ne l'ignore pas.*

3) Les participes passés conjugués avec l'auxiliaire *avoir* manifestent de bonne heure une tendance à rester invariables; cf. § 284 et suiv.

4) Quand un adjectif se trouve placé devant un autre adjectif avec fonction adverbiale, il est variable en vieux français [2]):

---

[1]) D'après la *Revue de philologie française*, 1913, on a discuté la grave question de l'accord dans le Conseil supérieur et, pour éviter *les instituteurs et les institutrices* **publics** ou **publiques,** on a décidé d'écrire *les instituteurs et les institutrices de l'enseignement public.* Inutile de dire que pour un adjectif comme *public* la chose se réduit à une question de graphie. Le cas est pourtant instructif pour les étrangers; on voit que les Français aiment mieux „tourner autrement" que d'avoir l'air d'écrire une chose qui ne soit pas correcte.

[2]) Cf. Tobler, I, p. 100, qui cite toute une série d'adjectifs.

Toz *est mudez, perdude at sa color,*
Alexis, 4.
Vous venrés
La sus o les **boins** *eürés* (= bienheureux),
Amadoine, 591.

Même au XVIe siècle: *une suffisance pure livresque*, Montaigne, I, 25. — De même *bele née, clers luisans, demie morte, durs cuits, fraîsches tuées, hautes élevées, menus hachés*, etc.

Quelques-unes de ces expressions se maintiennent jusque dans la langue moderne: *fleurs fraîches écloses, fenêtres grandes ouvertes, ils arrivent bons premiers*; dans les autres l'adjectif a été remplacé par la forme invariable.

Ces cas de non-accord se trouvent dès l'époque la plus ancienne:
mais **chier** *me sui venduz,*
Roland, 2053,
et aujourd'hui: *une fille nouveau-née* à côté de *nouvelles converties, nouvelle mariée, les nouveaux-venus.* Dans nombre de cas la vieille construction s'est maintenue; seulement l'orthographe nous cache le véritable état des choses: *tout étonnée* de la langue actuelle n'est autre chose que le *toute étonnée* de l'ancien français, comme nous allons le voir au paragraphe suivant.

Tout.

47. L'exemple de la *Vie de Saint Alexis* cité plus haut prouve qu'en vieux français *tout* déterminant un adjectif était toujours variable. En français moderne il est invariable, comme on sait, sauf s'il se trouve placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée: *toute hâlée, toutes contentes.*

L'ancienne construction se trouve jusqu'au XVIIe siècle: *des habits* **tous** *neufs*, La Bruyère, I, 44, à côté de *deux personnages* **tout** *différents*, ibidem, II, 103.

Comment expliquer ces hésitations et cette règle bizarre, qui en est le résultat?

On disait dans la vieille langue (nous négligeons la déclinaison à deux cas):

1. Un homme	**tout**	content.	2. Des hommes	**tous**	contents.
3. „ „	**tout**	heureux.	4. „ „	**tous**	heureux.
5. Une femme	**toute**	contente.	6. Des femmes	**toutes**	contentes.
7. „ „	**toute**	heureuse.	8. „ „	**toutes**	heureuses.

On voit que dans deux de ces cas, 1 et 3, *tout* est invariable et

peut donc être interprété par des grammairiens logiciens comme adverbe; dans deux autres cas, 2 et 7, on n'avait qu'à changer la graphie et à décréter l'invariabilité pour arriver au même résultat; mais dans les quatre autres cas le caractère d'adjectif se manifeste dans la prononciation, et les grammairiens étaient obligés de garder *toute(s) contente(s)*, en déclarant qu'on le disait par „euphonie". Dans *tous heureux* et *toutes heureuses* pourtant, l'analogie aidant, Vaugelas et d'autres ont réussi à introduire l'invariabilité de *tout* [1]).

Bien entendu, au XVIIe siècle on ne se tenait pas aux règles. Vaugelas écrit lui-même: *Ces murmures alloient à une sédition* **toute** *ouverte*, Quinte-Curce, IV, 10.

Pharnace en ce moment, et ma flamme offensée
Ne peuvent pas **tous** *seuls occuper ma pensée,*
Rac., *Mithridate*, II, 6.

Et George Sand écrit encore: *En attendant qu'on nous la donne* (l'histoire) **toute** *expliquée et toute dévoilée.*

Rem. Vaugelas, II, 179, ne voit pas clair dans l'évolution de *tout;* il déclare qu'il faut dire *tout estonnez* et non *tous estonnez*, „faute que presque tout le monde fait", et au féminin *elles sont toutes estonnees*, excepté *tout autres*, qui au singulier donne pourtant *toute autre*. En 1704, l'Académie en faisant la critique de cette remarque de Vaugelas, déclare: „On ne voit pas sur quoy M. de Vaugelas se fonde, lorsqu'il prétend qu'il faut dire au singulier *l'estoffe . . . est toute autre que celle-cy*, puisqu'il est impossible que l'oreille distingue dans cette phrase si on prononce *tout autre*, adverbe, ou *toute autre*, nom adjectif." Ménage, d'ailleurs, avait déjà établi la règle actuelle.

Demi, nu, même. **47.** Il y a encore d'autres adjectifs qui ne s'accordent pas toujours avec le substantif qu'ils déterminent:

Demi. — Les exemples d'accord se trouvent jusqu'au XVIIe siècle:

Destre part la citét, **demie** *liue grant,*
Pélerinage, 264.

Une **demie** *lieue*, La Bruyère, II, 261.

Vaugelas, II, 56, déclare qu'il faut écrire *demi-heure*, *demi-douzaine*, etc., sans doute par confusion avec d'autres composés de *mi: enmi*, *parmi*. D'ailleurs, l'invariabilité se trouve déjà au moyen âge. Si Tobler [2]) conteste l'exemple du *Roland*, v. 432:

Demi *Espaigne vos vuelt en fieu doner,*

---

[1]) B. Beyer, *Ueber den Gebrauch von* tout *im Alt- und Neufranzösischen* (*Rom. Forsch.*, 1906, p. 641—713).

[2]) I, p. 100, note.

on trouve pourtant au XIIIe siècle:

Ains eussiez allé bien **demi** *liue a pié,*

Gui de Bourgogne, 3129.

Lorsque l'*e* féminin est tombé dans la prononciation, l'accord de *demi* a été réduit à une simple question d'orthographe.

Nu. — Vaugelas, I, 144, et l'Académie exigent l'invariablité: *nu-pieds, nu-jambes;* l'adjectif forme donc avec le substantif un mot composé. Pourtant en 1733 Marivaux écrivait encore: *Je suis nue tête,* Marianne, 3e partie. Actuellement l'accord est permis dans l'écriture; la prononciation ne distingue plus *nu* de *nue.*

Même. — Le mot *même* est tantôt employé comme adverbe, tantôt comme adjectif, et il n'est pas toujours facile de distinguer les deux emplois. Cela est rendu encore plus difficile par l'usage du moyen âge de mettre un *s* après les adverbes, usage qui se continuait jusque dans le XVIIIe siècle, de sorte que Patru et Vaugelas déclarent tous les deux que l'adverbe se dit sans *s* ou avec *s.* Corneille corrige: *Moi-mesmes à mon tour,* dans l'édition de 1660, en: *Je ne sais plus moi-mesme,* XV, 235.

Pour distinguer nettement les deux emplois, Vaugelas, I, 80, propose d'écrire *mesmes* après un substantif au singulier, et *mesme* après un substantif au pluriel: *La chose* **mesmes** *que je vous ay dite* et *Les choses* **mesme** *que je vous ay dites.* Mais Th. Corneille et l'Académie déclarent que l'adverbe doit toujours rester invariable, et la dernière ajoute que le plus sûr moyen de distinguer l'adverbe de l'adjectif, c'est de le mettre devant le substantif: *mesme les choses que je vous ay dites.*

Quelque. **48.** Pour l'origine et le développement de cet adjectif, nous renvoyons au § 345. Ce mot devenu adjectif s'accorde naturellement avec le substantif qu'il qualifie. Seulement, si ce substantif est précédé d'un autre adjectif, on peut se demander si *quelque* détermine le substantif ou l'adjectif. On sait que les grammairiens ont décrété que dans le premier cas *quelque* devait prendre l'accord et rester invariable dans le second cas. Mais les auteurs se sont peu souciés de cette règle:

Quelques *grands principes qu'on eût à Port-Royal,* Rac., IV, 501. — Et même: **quelques** *méchants que soient les hommes,* La Rochef, I, 206.

Il se trouve quelquefois placé devant un nom de nombre: **quelque**

trois cents maisons. Même dans ce cas les auteurs du XVIIe siècle font parfois l'accord: **quelques** *soixante ans*, Racine, II, 163.

49. Un cas d'accord curieux se trouve dans des phrases comme *une goutte de répandue*, où logiquement *de répandue*, qui exprime une idée partitive aurait dû être invariable. L'accord s'explique par l'analogie de *une goutte répandue* avec *cent hommes de tués*, où le pluriel est régulier [1]).

50. Pour la place de l'adjectif, voir § 448 suiv.

---

[1]) Tobler, III, 25.

CHAPITRE IV

LE NOM DE NOMBRE [1])

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Chute des distributifs et des multiplicatifs.

51. L'histoire du nom de nombre est pour une bonne partie du domaine de la morphologie et du lexique. Rappelons seulement que les distributifs singuli, bini, terni, etc. et les multiplicatifs semel, bis, ter, etc. ont disparu: Saint Augustin déclare qu'il aime mieux dire septem per septem que septies, parce que le peuple le comprend mieux alors. De même triplex, quadruplex, etc.: *simple*, *double* restant seuls comme formes populaires, tandis que les autres *triple*, *quadruple* sont savants.

Rem. Le vieux français se tire d'affaire à l'aide de périphrases, formées d'un nombre cardinal suivi de *tant*, *doble*, *feis*, *veie*, *ore*, *tor*, *colp*, *erre* [2]): *Plus, bele . . . Que cela n'est, cent mille* **tans,** Barbazan et Méon, *Fabliaus*, II, 422, 48. — *Jhesus . . . . A cent* **dobles** *vous vueille rendre*, Miracles N. Dame, XXVI, 1307. — Ces mots se font rares au XVIe siècle quoiqu'on en trouve encore des exemples: *a dix* **tant** *de gens que ils n'estroent*, Chev. de la Tour Landry, 124. — Meigret, exact observateur pourtant de la langue vivante, propose une longue série de multiplicatifs: *sextuple* ou *sizuple*, *settuple*, *octuple* ou *huytuple*, etc.

LE NOM DE NOMBRE CARDINAL

Numération par vingt.

52. Le gallo-roman est caractérisé par l'introduction de la numération par *vingt*, usage inconnu en latin classique et qui semble être d'origine celtique: *trois vingts*, *quatre vingts*, *cinq vingts*, etc. *Treis vinz et dis*, Rois, IV,

[1]) Cf. K. Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.*, II, p. 331 et suiv.

[2]) Cf. Tobler, I, 325.

23. — *Chevaliers ot avec li* **seize vint**, Garin, II, 269. — *Vitellius fit mourir plus de* **six vingts** *hommes*, Sat. Ménippée, 156.

Cette numération entre en lutte avec le système latin, lutte qui continue au XVIe siècle, et qui même au XVIIe siècle n'est pas encore tout à fait décidée.

Octante et *huitante*, qu'on trouve encore fréquemment au XVIe siècle, tendent pourtant à être remplacés par *quatre vingts*, et Meigret [1]) considère cette dernière forme comme plus reçue que les formes venant du latin. Il rejette de même les nombres *septante* et *nonante*, qui se trouvent encore en Suisse et en Belgique et dans quelques dialectes; *quatre-vingt-dix* et *soixante-dix* ont supplanté les vieilles formes; *soixante-dix* s'explique par une étape plus ancienne *trois-vingt-dix*.

Les autres combinaisons avec *vingt* sont devenues rares au XVIIe siècle: *six vingts dix couverts*, Loret, *La Muse historique ou Recueil des lettres en vers*, 9 août 1659, v. 103. — Vaugelas, II, 111, donne pourtant *six-vints*, et l'Académie admet toutes les combinaisons avec *vingt*, sauf 40, 60, 100, 200.

53. Les mots duodeviginti, undeviginti ont été remplacés par decem et octo, decem et novem. Le latin vulgaire a donc mis la conjonction et entre les dizaines et les unités. On dit de même en vieux français *vingt et un, vingt et deux*, etc.

Cet emploi se continue au XVIe siècle. Mais au siècle suivant il se produit un changement: Boitel, *Le tableau des Merveilles du Monde*, 1e partie, 151, écrit: *an trois cens dix-huit*, quoique Corneille dise encore à plusieurs reprises *la règle des vingt* **et** *quatre heures*, I, 270, 378, 395. C'est Oudin qui dans sa grammaire a formulé la règle actuelle.

Mil et mille.

54. Le pluriel du latin mille est millia. Ces formes se sont maintenues en français comme *mil* et *mille*.

Cependant leur sens se confond de bonne heure, puisqu'on trouve dès le XIe siècle:

Cel jour i out cent **mil** *lairmes ploredes*,
Alexis, 119, 5.

Souvent la différence entre les deux formes se réduit à une question d'orthographe; ainsi *mil hommes* et *mille hommes* se prononce de la même façon. Pourtant *mille* se généralise aux dépens de *mil:* Henri

[1]) *Tretté de la grammere franç.*, 39 r°.

Estienne, *Deux dialogues du franç. italianisé*, I, 64, fait remarquer que dans *par mil dangers* le mot *mil* a mauvaise grâce. Dans les textes il y a toujours une confusion complète: *centz mil grandz philosophes*, Marot, I, 113. — *Cent mille bien venues*, ibidem, II, 101. — Au XVIIe siècle les grammairiens établirent des différences imaginaires entre les deux formes, preuve irréfutable qu'elles se confondent en réalité: Malherbe écrit indifféremment *mil* et *mille*. L'emploi actuel, aboli de nouveau par l'Arrêté ministériel de 1900, a été fixé par Oudin, *Gramm. fr.*, 92.

Million, milliard, milliasse.

55. Les chiffres *million*, *milliard*, *milliasse* étaient inconnus au moyen âge. On se servait de périphrases: *por cinq cent fois cent mil livres*, Rom. de la Rose, IV, 348, v. 22188, qui n'est qu'une traduction du latin quingenties (centena millia). *Million* se rencontre pour la première fois au XVe siècle et est peut-être dû à l'influence italienne: *autant que d'ung million d'or*, Franc Archer de Bagnolet, 169; *milliard* se trouve dans Peletier du Mans avec le sens de *million de millions*, et dans Meigret avec celui de *mille millions*; *milliace* enfin est donné en 1638 par Maupas fils.

Accord.

56. Quand un substantif est accompagné d'un nom de nombre terminé par *un*, l'accord peut se faire jusqu'au XVIIe siècle avec le dernier mot ou avec le tout. Ainsi on trouve *vingt et un cheval* et *vingt et un chevaux*. Vaugelas, I, 246, consacre à cette question une longue remarque, dont il résulte qu'on écrivait au XVIIe siècle *vingt et un an*, et *vingt et un an accomplis*, mais *vingt et un chevaux*, bizarrerie de l'orthographe confirmée par l'Académie. Il est sûr que le sens linguistique voit le substantif comme un pluriel; si on a hésité au XVIIe siècle, c'est que l'oreille ne distinguait par l'*s* de la flexion. Aujourd'hui on écrit toujours *vingt et un ans*.

Vingt et *cent* prenaient en général, dès l'époque la plus ancienne, la marque du pluriel: *Mil et cent et* **quatre-vinz** *et dix sept anz*, Villehardouin, 1. — *Quatre* **cens** *quatre* **vingtz** *quarante et quatre*, Rabelais, II, 2. — *Une armée de trois* **cens** *mille hommes*, La Bruyère, I, 370. — La règle qui veut que l'*s* se supprime, si le mot est suivi d'un autre nombre (*trois cent quatre*, *quatre-vingt-deux*) ne date que du XVIIIe siècle; Voltaire écrit *quatre* **vingts** *et un ans* à côté de

quatre-vingt deux ans. Elle a été de nouveau abolie par l'Arrêté ministériel.

On trouve d'ailleurs l'hésitation entre la forme variable et la forme invariable dès le moyen âge:

onze **vint** *i poissiez choisir,*
Garin le Loherain, II, p. 143.
Set **vint** *mil armés ont promis,*
Wace, *Brut*, II, p. 136 [1]).

LE NOM DE NOMBRE ORDINAL

Ordinaux remplacés par des cardinaux.

57. La syntaxe des nombres ordinaux n'offre que peu de chose à relever.

Au XIIIe siècle nous trouvons la tournure: *lui troisième, soi quart*, etc.: *Je me chargeray de moy disiesme de chevaliers*, Joinv., 90 c, c.-à-d. de neuf chevaliers, moi étant le dixième.

Au XVIe siècle on constate que le cardinal tend à remplacer l'ordinal devant les dates, les chapitres d'un livre, les noms de rois, etc. C'est sans doute l'imprimerie qui en est cause: le fait qu'on écrivait *Jules III* a fait que dans la prononciation on a remplacé *Jules troisième* par *Jules trois.* Les combinaisons avec *premier* ont pu se maintenir, grâce à leur emploi fréquent; de même: *Charles Quint, Sixte Quint*, à côté duquel on rencontre aussi *Sixte cinquiesme*, Sat. Ménippée, p. 141. — Pourtant on trouve encore couramment: *Estats convoquez au* **dixiesme** *Janvier 1593*, Sat. Ménippée, p. 17. — *Le ieudi* **quatriesme** *octobre*, Journal d'un Bourgeois de Paris, 25. — *Les* **quatre** *et* **sixiesme** *livres de Virgile*, Pasquier, *Les Recherches de la France.* — Au XVIIe siècle les exemples sont encore fréquents: *On montra au pape Adrien* **sixième** *le Laocoon du jardin de Belvédère*, Balzac, *Prince*, XII. — *Cette jolie noce se fera devant le* **quinzième** *janvier*, Mme de Sévigné, VI, 164. — Vers la fin du siècle l'usage moderne semble l'emporter. Si Vaugelas s'y oppose, le Père Bouhours, Ménage, Th. Corneille et l'Académie l'adoptent; l'Académie ajoute: „Cela peut estre venu de ce qu'ordinairement on escrit ces mots en chiffre." Cf. Vaugelas, I, 215—217.

---

1) K. Nyrop, *Gramm. hist. de la langue fr.*, II, p. 337.

CHAPITRE V

PRONOMS PERSONNELS [1])

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

ille pronom personel.

58. En **latin,** les pronoms personnels étaient ĕgo, tu, nos, vos. Pour la 3e personne il n'existait pas de pronom, mais on se servait du déterminatif is, toutes les fois qu'on ne pouvait s'en passer. Ce pronom is se perd complètement dans la latinité postclassique et est supplanté peu à peu par ipse, ille et hic. C'est le pronom ille qui, presque partout, a remporté la victoire et qui, du moins en français, est devenu le pronom personnel de la 3e personne [2]).

B. EMPLOI DU PRONOM SUJET

Pronom sujet en latin.

59. En **latin classique** le pronom sujet ne s'exprime pas, à moins qu'on ne veuille le faire ressortir: **Dico** *hominem esse mortalem*; *Si* **vos** *valetis*, **ego** *valeo*. Si le sujet est accompagné d'une apposition, le latin n'exprime pas le pronom: *Themistocles ad te veni*, „Moi, Themistocles, je suis venu à vous."

Ce non-emploi du pronom s'explique par le fait que les désinences

---

[1]) M. Behnschnitt, *Das franz. Personalpronomen bis zum Anfang des XIIen Jahrh.* Diss. Heidelberg, 1887. — Tobler, I, 33, *Li seneschaus, il et ses frère*; III, 8, Dont *und* en *in pronominaler Funktion*; III, 18, *Vom Reflexivpronomen* vous *und* nous *als casus zu* on. — G. Rydberg, *Ueber die Entw. von* illui illei *auf franz. Boden und das Eindringen der Form* lui *als schwachtoniger Dativ* (*Bausteine zur rom. Phil.*, p. 369—385). — G. Rydberg, *Gesch. des franz.* ə., I, p. 619, *Die Entw. von lat.* ego *im franz.*

[2]) Cf. Keil, *Gramm. latini*, V, 49, 32.

verbales à elles seules indiquent avec une clarté suffisamment grande le sujet de la phrase. En **latin postclassique** l'emploi du pronom ne s'étend que très lentement; dans: *nos ut tristiores ad tam viles accessimus cibos*, Pétrone, 88, 22, le pronom n'est pas atone.

Voilà donc un fait intéressant à relever. Tandis que les pronoms régimes en latin sont tantôt atones, tantôt toniques, les pronoms sujets sont presque toujours accentués. La conséquence de ce fait est que le sujet ne revêt qu'une seule forme en vieux français, tandis que les autres cas présentent deux séries de formes (le développement ĕgo > *gié* et *jo*, *jou*, *je* est obscur [1]); la disparition des formes toniques *nos* et *vos* est un fait récent).

Pronom sujet en français.

60. Voyons maintenant les changements qui se produisent en **vieux français.**

Par suite de l'affaiblissement des terminaisons les formes verbales deviennent de plus en plus uniformes: on en arrive à dire *chät* pour quatre ou cinq formes du verbe *chanter*. Plus donc les désinences s'affaiblissent, plus la langue, pour maintenir la clarté de la phrase, a besoin d'autres moyens pour exprimer les personnes, et plus l'emploi du pronom personnel devient général. C'est là la marche générale; entrons maintenant dans quelques détails, et prenons comme point de départ les vers suivants:

Tote la charte escrist,
Com s'en alat et come il s'en revint,
Alexis, 57, 4-5.

Oncles, fait-il, estes sains et haitiez,
Cour. Louis, 1157.

On le voit, le moyen âge est une époque de transition, il y a pleine liberté de mettre ou de ne pas mettre le pronom. Pourtant, il y a un cas où l'on emploie toujours le pronom sujet, c'est pour éviter que la phrase ne commence par un auxiliaire, ou par un pronom régime, c.-à-d. par des mots qui sont enclitiques dans la vieille langue et qui doivent s'appuyer par conséquent à des mots précédents. Ainsi dans les phrases suivantes:

Jo *ai paiiens veduz,*
Roland, 1039.

Jo *l'ai laissét en une marche estrange,*
Roland, 839.

---

[1]) Cf. pourtant G. Rydberg, *l. c.*

*Criem qu'*ele *seit perdue,*

Pèlerinage, 322.

Mais tu *ies morz,*

Cour. Louis, 152.

Dans les deux derniers exemples les mots *que* et *mais* étant proclitiques ne peuvent précéder l'auxiliaire enclitique. Quand l'accentuation de la phrase française se modifie et que les mots enclitiques disparaissent, on trouve naturellement fréquemment des infractions à la règle que nous venons de donner [1]).

Forme tonique et atone.

61. Le pronom sujet s'introduit donc de plus en plus pour remplacer les terminaisons qui se perdent. Par suite de ce fait une nouvelle distinction s'établit, la même qui existe déjà pour le pronom régime, celle entre la forme atone et la forme tonique. Ce phénomène a dû se produire de bonne heure, parce que, sans cela, les pronoms vos et nos seraient devenus *veus* et *neus* [2]). Or, ces formes ne se trouvent jamais, on a toujours *vous* et *nous*, donc à l'époque où *ou* se changeait en *eu*, c.-à-d. au XIIe siècle, l'emploi atone était dejà si fréquent qu'on a pu assimiler la forme tonique à la forme atone. Ceci est confirmé par le fait qu'à partir du XIIe siècle les cas régimes *moi, toi, lui* tendent à remplacer le cas sujet tonique, tant les formes *je, tu, il* avaient perdu de leur force:

S'irons tornoiier moi et vos,

Chrétien, *Yvain*, 2501.

Pourtant *je, tu, il* se maintiennent jusqu'au XVIe siècle comme formes toniques. A cette époque Palsgrave, Meigret, Ramus, H. Estienne, réclament la forme du régime.

Je *qui jadis chantai Typhon,*

Scarron, *Virgile travesti*, I, 1,

est un archaïsme voulu. Aujourd'hui on ne trouve que *Je soussigné* dans le langage du palais, qui affectionne les vieilles tournures.

Rem. 1. Du XIIIe jusqu'au XVIe siècle on trouve la forme *te*, plus faible que *tu*; aujourd'hui dans la langue populaire *t'* devant une voyelle est peut-être une abréviation de *tu*: *t'es sorti de ta Croiz*, J. Rictus, *Les soliloques du pauvre*, p. 108.

---

[1]) Cf. L'Ordre des mots, § 36 et suiv.

[2]) à moins qu'on admette que *ō* latin libre accentué donne en français *ou* aussi bien que *eu*; cf. M. Salverda de Grave dans un des prochains fascicules du *Neophilologus*.

Rem. 2. Un emploi curieux du pronom est celui qu'on constate dans les textes les plus anciens, dans les locutions affirmatives et négatives: *o il, o je, o tu, non il, nen il*, etc., et dans des questions où le pronom ne sert nullement à mettre en relief le sujet et à l'opposer à une autre personne: *Eva, ça sui venuz à toi. — Di moi, Sathan, et* **tu** *por quoi?* Jeu d'Adam, 205. — Il semble qu'un emploi analogue se trouve encore dans quelques patois, du moins G. Sand, *Mauprat*, 35, écrit: *Allons, canaille, suis le sentier et laisse-nous tranquilles avec tes sottises. — Non* **moi**, *dit l'enfant.* (Cf. le hollandais dialectal *Wel neen ik*).

Aux XIVe et XVe siècles l'emploi du pronom sujet est assez général. Si, au XVIe siècle, il semble s'être produit un recul, c'est l'étude et l'imitation des auteurs latins qui l'explique: la langue parlée a certainement eu en horreur toutes ces suppressions: Ramus, Garnier, H. Estienne exigent l'emploi du pronom sujet, et Vaugelas, II, 143 et 382, donne des règles dans ce sens.

Pourtant, même au XVIIe siècle le pronom manque souvent dans les phrases interrogatives: *Comment vous appelez?* Pierre de Mans, *Odes*, mais pour le reste, l'emploi du pronom sujet est à peu près ce qu'il est aujourd'hui; seuls les auteurs archaïsants, comme La Fontaine et Scarron, l'omettent encore souvent: *Que dirai plus*, La Font., *Contes*, IV, 2, 130.

Le neutre il.

62. Il neutre [1]) — Jusqu'ici nous n'avons parlé que des pronoms masculins et féminins, nous avons écarté le pronom neutre *il*, dont le développement est un peu autre. En effet, tandis que pour les autres verbes on a de bonne heure senti le besoin d'exprimer la personne qui fait l'action, il n'était pas nécessaire de le faire pour les locutions et les verbes impersonnels qui, n'exprimant pas une action personnelle, se passaient tout naturellement d'un pronom sujet; aussi manque-t-il dans les monuments les plus anciens. Si le pronom *il* s'est pourtant introduit même dans ce cas-ci, cela est dû à l'analogie des autres pronoms. Il est donc naturel que le pronom *il* soit plus lent à pénétrer que les vrais pronoms personnels. D'ailleurs, au XVIe et au XVIIe siècle même, *il* se ressent encore de son origine et a souvent une valeur démonstrative, que nous rendrions par „cela" et qui le rend impropre à fonctionner comme sujet d'un verbe impersonnel: **Il** *me couste bon*, Rabelais, II, 17. — *Et firent*

---

[1]) Cf. Horning, *Roman, Studien*, IV, p. 220. — G. Paris, *Romania*, XXIII, p. 161. — Chabaneau, *Romania*, VII, p, 329.

ce qu'ils purent pour lui aider, mais **il** *leur fut impossible*, Marg. de Navarre, *Heptam.*, II.

*Je ne sais ce que c'est, mais je sais qu'*il *me charme*,
Corn., *Psyché*, III, 3, 1059.

Voulons-nous nous asseoir? — Il n'est pas nécessaire,
Mol., *Misanthrope*, III, 4.

Le masculin a, lui aussi, gardé longtemps la valeur démonstrative ou plutôt determinative: **Il** *est bien heureux qui peut avoir dix mille écus chez soi*, Molière.

Au XVIIe siècle, où l'emploi des autres pronoms sujets est devenu fixe, le pronom neutre, quoique assez général, est encore quelquefois omis; surtout devant les verbes *falloir*, *sembler*, *y a*, *à quoi sert*, *si besoin est*, etc., et on a gardé plusieurs traces de cette construction dans la langue actuelle: *n'importe*, *tant y a*, *grand bien vous fasse*, etc.

Rem. 1. Pour la lutte entre *il*, *ce* et *cela* voir le Pronom Démonstratif, § 93 et suiv.

Rem. 2. On trouve parfois la forme *el*, remontant à *illud* > *illum*: *Quant* **el** *veneit al desevrer*, Benoit de Ste-More, *Chronique*, I, 571.

Rem. 3. *Ça* se substitue souvent au pronom *il* dans le langage familier: *Ça pleut bien, ça tonne, ça fait grand vent, ça coule*, „le terrain est glissant"; cf. Plattner, II, 2, 39.

Pléonasme

Répétition du pronom sujet.

63. *a*) Quand le sujet est un substantif, on n'a pas besoin d'un pronom. Cependant, quand le sujet est un peu éloigné du verbe — et même cette condition n'est pas toujours remplie —, un pronom rappelle souvent le sujet qui, par là, ressort davantage: *Le rois de France, qui sot qu'ils estoient la,* **il** *s'adreca..*, Joinv., 19. — *Les sciences qui règlent les mœurs des hommes . . .* **elles** *se meslent de tout*, Mont., I, 29. — Au XVIIe siècle cet emploi est encore fréquent: *Quiconque veut vivre en homme de bien,* **il** *doit . . .* (condamné par Vaugelas, II, 4). Aujourd'hui cette répétition n'est plus permise, quoique la langue populaire s'en serve encore couramment: *C'est pour le coup que les autres là-bas,* **ils** *vont rire*, H. Monnier, I, 173. — *Dès que les Français* **ils** *deviennent soldats, ils se conduisent comme des dégoûtants*, Benjamin, *Gaspard*, p. 12. — Même dans l'interrogation: *Pasque l'Gouvernement,* **il** *paiera-t-il, au moins, tout c'qui s'ra ravagé?* ibid., p. 141.

Rem. Cf. aussi Gilliéron et Edmont, *Atlas Linguistique*, 311 (*Les pommiers* (*ils*) *commencent à fleurir*); 343 (*Le ciel est couvert de nuages*); 383 (*Les cerisiers ont déjà commencé à fleurir*); 1064 (*Les chênes portent des glands*). — Il n'y a pas d'exemple du féminin, cf. *Zeitschrift für franz. Sprache und Litt.*, 1914, p. 136 et Herzog, *Neufranz. Dialekttexte*, § 598.

b) On trouve la répétition du substantif sujet sous forme d'un pronom dans l'interrogation. Pour l'explication voir le chapitre de l'Ordre des mots, § 439.

c) Un cas curieux est l'emploi du pronom *il* annonçant le sujet postposé:

Et neporquant il *cort si li destriers*
Ne s'i tenist ne lievre ne levriers,
Cour. Louis, 657—8.

Pour l'histoire de cette construction intéressante, dans laquelle le substantif est tantôt au nominatif tantôt à l'accusatif, voir le chap. du verbe unipersonnel, § 178 et suiv.

d) Quand les pronoms *je*, *tu*, *il*, etc., furent devenus des formes atones, et que les pronoms régimes *moi*, *toi*, *lui* les remplaçèrent dans leurs fonctions primitives, on a dit: *Moi ai fait cela.* Ce n'est qu'au XIVe siècle que le pronom atone s'introduit dans ces sortes de phrases: *Moi j'ai fait cela*, mais il ne gagne du terrain que très lentement. Il faut expliquer cette introduction par le fait que ces pronoms forment un tout avec les verbes et fonctionnent en quelque sorte comme préfixes marquant la personne. Le XVIIe siècle offre encore beaucoup d'exemples de la non-répétition: *Moi qui escris ceci, ai peut-être cette envie*, Pascal, *Pensées*, I, 89.

La même chose se constate, quand un pronom était coordonné à un ou à plusieurs substantifs sujets: *Le duc de Luynes, Noirmoustier et moi fûmes lieutenants généraux*, La Rochef., II, 121, ou quand deux pronoms toniques coordonnés forment le sujet: *Toi et moi ferons cela.*

e) Une autre question qui se pose est de savoir s'il faut répéter ou non le pronom sujet devant deux verbes ayant le même sujet. Jusqu'au XVIIe siècle la question n'en est pas une, puisque le sujet n'était pas de rigueur.

Si les deux verbes sont reliés à l'aide de *car* ou de *mais*, Malherbe et Vaugelas demandent le pronom, bien qu'ils transgressent eux-mêmes la règle qu'ils établissent. Si les deux verbes sont reliés au moyen de *et*, on permet toujours au XVIIe siècle le non-emploi du

pronom devant la seconde proposition: *Hi, hi, hi, fait-elle en lui riant au nez, „voilà comme on répond aux folles", et* **passe** *son chemin*, Sévigné, III, 3, — *Nous avons passé les rivières les plus rapides, et pris des places que l'on croyoit imprenables, et n'***aurions** *pas fait tant de belles actions, si nous estions demeurez oisifs.* — Si dans cette dernière phrase Vaugelas, II, 143, trouve le non-emploi du pronom plus élégant, l'Académie le regarde comme une faute en 1704.

On sait que le pronom se répète aujourd'hui dans ces phrases; on ne peut l'omettre que si les deux verbes sont au même temps et au même mode et s'ils se suivent immédiatement: *Je dis et affirme.* Il est vrai que la langue parlée ne se tient pas toujours à cette règle.

f) On n'exprime pas le pronom devant l'impératif pour la simple raison qu'un ordre s'adresse presque toujours à la deuxième personne. Dans la vieille langue pourtant, le pronom s'emploie souvent même dans ce cas là:

E! reis celestes, **tu** *nos i fai venir,*

Alexis, 335.

Cet emploi disparaît à peu près complètement au XVIe siècle. En voici pourtant un exemple:

*Veuillez-***vous**, *mon amour, vous même secourir,*

Garnier, *Institutio linguae*, IV, 84.

Il ne reste alors que dans la locution **Tu** *sois le bienvenu*, Pillot, *Gallicae linguae institutio.*

Substitution de pronoms

Ils = on.

64. 1) Le français connaît un pronom que le latin n'a pas, à savoir le pronom *on*, formé de h ŏ m o, dont le sens propre s'est effacé peu à peu [1]). Le latin rendait la forme impersonnelle du verbe de différentes façons, entre autres par la 3e personne du pluriel des verbes d i c e r e, t r a d e r e, etc. Or le français connaît le même emploi plus étendu [2]): *Et moult en orent grant joie par l'ost*, Villeh., 190, puis avec le pronom, p. ex.:

Ils sauront récuser l'injuste stratagème
D'un témoin irrité qui s'accuse lui-même,

Rac., II, 295.

Est-ce un latinisme, comme le croit Darmesteter [3])? Il nous semble

---

[1]) La forme *l'on* avec l'article atteste encore son origine.

[2]) Déjà dans les *Gloses de Reichenau*, 423: *arcem ubi victoriam scribebant.*

[3]) *Grammaire historique*, IV, p. 46.

plus vraisemblable que c'est une manière de s'exprimer propre à la langue parlée et qu'on retrouve dans d'autres langues (cf. le hollandais *ze zeggen* = *ils disent, on dit*).

on = je, tu, etc.

65. 2) *On* peut se rapporter quelquefois à une personne bien déterminée, mais qu'on ne veut pas désigner d'une façon trop précise. Si une bonne dit: *Et alors* **on** *n'était pas contente,* tout le monde comprend qu'elle parle de madame. Ce pronom peut même remplacer un pronom de la 1e ou de la 2e pers.: *Quoi!* **on** *ne travaille pas* [1])!

3) Un cas analogue se trouve dans la substitution de *nous* à *vous*: *Eh bien! mon jeune savant, qu'avons-***nous** *découvert ce matin,* Sandeau, *Mlle de la Seiglière.*

nous et vous = je et tu.

66. 4) L'emploi de *nous* pour *je* est comme dans les deux cas précédents plutôt une question de style que de grammaire et qu'on trouve chez les Byzantins et en latin à l'époque impériale. Il semble être devenu le point de départ du pluriel de politesse *vous* au lieu de *tu*, qu'on trouve dans toutes les langues romanes, le roumain excepté.

Au moyen âge la bourgeoisie paraît avoir préféré *vous* et le peuple *tu*. Aussi constate-t-on que, dans les textes, *vous* se répand de plus en plus — sauf au XVIe siècle, où l'influence des études latines se fait sentir —, et au XVIIe siècle *tu* semble même sur le point de disparaître, mais le fait qu'au XVIIIe et au XIXe siècle il reparaît dans les textes prouve qu'il a été toujours très vivant dans la bouche du peuple [2]).

il = elle.

67. 5) Une autre substitution est celle de *il, ils* à *elle, elles*. Cette tendance est due à l'analogie: la 1e et la 2e personne ne connaissent pas la distinction de genre, le pronom possessif de la 3e pers. non plus; il est donc naturel que l'esprit veuille aussi uniformiser le pronom personnel de la 3e personne, seulement cette tendance n'a pas prévalu:

---

[1]) Relevons aussi la construction populaire si curieuse: *Nous, on n'est pas des princes*, § 177, Rem.

[2]) Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, p. 112—113. Dans le *Roland, vos* a la prédominance, sauf quand on s'adresse à des personnes d'un rang tout à fait inférieur, à des choses personnifiées, aux personnes qu'on aime et sous le coup d'une émotion: *Eh! France dolce, com hui remandras guaste de bons vassals*, Roland, 1985; *tais Oliviers*, ibid., 1026.

Et dames se joindre les mains,
Quand **ils** *virent donner l'assaut,*
Franc Archer de Bagnolet.

Ce phénomène est surtout fréquent au xve siècle: *Ce sont herbes...* **Ils** *sont bonnes,* Farce des Galans, vs. 217—221 (Picot, *Soties,* I, 31); on le rencontre encore dans Ronsard:

Et quand le mois d'avril arrive
*Qu'*ils (les fleurs) *revestent leur beauté vive,*
Becq de Fouquières, p. 166.

Périphrases. **68.** 6) Enfin, dans le cas où, avec un substantif, on se servirait d'une périphrase (*cors de chevalier* = *chevalier*), le pronom personnel est remplacé par le pronom possessif et un substantif:

Jo cunduirai **mun cors** (= moi) *en Rencesvals,*
Roland, 892.
La chars ton pere par **la toie** (= toi) *iert delivre,*
Jourdain de Blaye, 648.
Iluec ne s'est plus arestus,
Aillors atorne **son afaire.**
Guill. le Clerc. Fergus, 12, 28.

On trouve cette périphrase surtout avec *cors,* puis avec *persone, char, chief, membres, jovente, nom, afaire, fait.* Elle se rencontre encore isolément au xviie siècle, et on la reconnaît dans: *à son corps défendant, un drôle de corps, venir en personne* [1]).

C. EMPLOI DU PRONOM PERSONNEL RÉGIME [2])

Emploi des formes toniques et atones. **69.** Rappelons-nous les formes du vieux français:

me — mei	*nous*	*li — lui*	*li — li*	*lour — lour*	*lour — lour*
te — tei	*vous*	*lo — lui*	*la — li*	*les — els*	*les — eles*
se — sei					

L'emploi des formes toniques et des formes atones était, dans la

[1]) Tobler, I, p. 39 (trad. fr.): *Emploi périphrastique de* cors *pour désigner une personne.* Tobler remarque avec raison qu'il appartient plutôt à la stylistique de rendre compte de ce procédé de langage.

[2]) G. Ernst, *Etude sur les pron. pers. employés comme régime en ancien français.* Thèse Lund. 1900.

vieille langue, beaucoup plus libre que maintenant. En effet, un pronom tonique pouvait précéder ou suivre le verbe, avec ou sans préposition, donc: *à moi semble, il moi semble, il semble à moi,* et rarement, *il semble moi.*

Mon cheval prist et **moi** *leissa,*
Chrétien, *Yvain,* 544 (Clédat, p. 149).
Vaslet corurent plus de vint
Por **lui** *desarmer a esploit,*
Chrétien, *Erec,* 1298 et suiv.
Qui prodefame vuet congnoistre,
Se travail vuet metre en **li** *querre,*
C'est oiseaus cler semés en terre,
Jean de Meung (Clédat, p. 212).

Inversement, la forme atone se place tantôt avant, tantôt après le verbe:

Falt **li** *li coers, li helmes* **li** *embrunchet,*
Roland, 2019.

Ce n'est donc pas la place qui détermine la forme du pronom, c'est le plus ou moins de force qu'on veut lui donner.

Il y a pourtant des cas où la vieille langue se sert presque sans exception de la forme accentuée, c'est quand le pronom accompagne un infinitif, un gérondif on un participe. Cet usage se continue jusqu'à la fin du XVIe siècle, et La Fontaine s'en sert encore quelquefois: *Pantagruel* **soy** *complaingnoit de cette guerre,* Rabelais, II, 416. — *Contrainte de* **soy** *retirer,* Amyot, *Fabius,* 4. — *Les magistres, sur ce poinct, feirent veu de ne* **soy** *descroter*; *Maistre Janot, avecques ses adherens, feist veu de ne* **se** *moucher,* Rabelais, I, 20 [1]) — Un reste de cet emploi se trouve dans *soi-disant* et dans des constructions comme: *un vocabulaire à moi connu* [2]).

Il est intéressant de relever que, si l'infinitif a le sens d'un impératif, on se sert toujours de la forme atone:

Charles ne **t'***esmaiier,*
Pèlerinage, 674.
Ne **te** *creire a la nuit,*
Saint Thomas, 1215.

---

[1]) Cf. l'emploi de la négation *non,* § 423 et de *quoi,* § 104 et suiv.
[2]) Cf Tobler, III, 99.

Cela prouve que c'est la valeur substantive de l'infinitif et la valeur adjective du participe et du gérondif qui amène la forme tonique.

Si donc le pronom tonique disparaît peu à peu devant le verbe — conséquence du changement qui se produit dans l'accentuation de la phrase [1]) — le pronom atone disparaît également après le verbe et au XVIe siècle la forme lourde devient constante derrière un impératif: *laissez-moi faire.*

Nous avons vu que les verbes qui régissent un datif peuvent présenter différentes constructions: *il semble à moi* et *il me semble* cf. par exemple au XVIe siècle:

A moy ce dur message,
Quel qu'il soit, appartient,
Garnier, *Troade*, 277.

Au XVIIe siècle encore plusieurs verbes continuent à se faire accompagner de la forme lourde, surtout *parler, attacher* et d'autres, sans qu'on se serve de cette tournure pour faire ressortir le pronom:

Monsieur, un homme est là qui veut parler **à vous,**
Mol., *Femmes Sav.*, III, 3, 927.

Les chefs des troupes sont attachés **à lui,** Fénelon, Télém., XI. — (*Retz*) *étoit uni* **à lui** *par la parenté,* La Rochef., II, 110.

Aujourd'hui il n'y a que quelques verbes qui ont gardé cette construction: *penser, songer,* les verbes qui expriment le mouvement, comme *aller* et *venir*; les autres n'admettent le pronom postposé que si on veut appuyer, et encore sont-ils précédés en même temps du pronom atone: *Il me parle à moi,* ou bien *c'est à moi qu'il parle.* C'est Aubert qui le premier a exigé l'usage moderne.

Confusion entre formes toniques et atones.

70. Cette confusion entre les deux formes du pronom amène un changement de fonction dans la 3e personne. En effet, ce pronom était tantôt *li,* tantôt *lui.* Au XIIIe siècle on trouve *li* pour la forme tonique, par exemple:

Et des barons qui sont ocis par **li,**
Aimeri de Narbonne (Clédat, p. 98).

Inversement *lui* pour *li* féminin se rencontre dès le XIe siècle:

N'ot plus enfant, **lui** (= la) *vuelt molt onorer,*
Alexis, 43 (L).

et au XIVe siècle: *La seconde . . asemblee si fut entre* **lui** (la Vierge)

---

[1]) Cf. l'Ordre des mots, § 436.

et Elisabeth sa cousine, Mir. de N. Dame, III, 79, n°. XVIII. — Au xve siècle *lui* l'emporte de plus en plus sur *li,* qui pourtant se trouve encore dans *Pathelin*:

Le diable, en lieu de **ly**, *A prins mon drap,*
Pathelin, 989.

Quant au féminin, sous l'influence du pluriel *eles* (nom. et acc.) et du sujet *ele,* on voit apparaître *ele* comme régime du singulier. Froissart l'emploie couramment: *pour elle aidier e remettre en Angleterre,* III, 35. — L'usage décidera en faveur de *lui* comme datif, et d'*elle* comme accusatif. Mais on peut se demander si *lui* n'est pas une graphie pour *li*; en effet, dans le langage courant on fait entendre *li,* tout en écrivant *lui* [1]).

leurs pronom personnel.

71. Un dernier fait dû à l'analogie est la tendance qu'on constate à donner à *leur* la marque du pluriel: *veu qu'il* **leurs** *avoit donné de passe-temps,* Rab., I, XX, 17. — Mais cette forme n'a pas vécu longtemps.

Pronom qui se rapporte à un substantif ou adjectif indéterminé.

72. Le pronom *le,* qui aujourd'hui reste invariable quand il se rapporte à un adjectif on à un substantif indéterminé, est variable dans l'histoire de la langue:

Vous êtes satisfaite, et je ne **la** *suis pas,*
Corn., *Pompée,* V, 2, 1576.

Le voyant si sincère, je **la** *suis aussi,* Sév., VII, 103.

Quoique condamné par les grammaires, cet accord se trouve aussi dans la langue actuelle: *J'ai été calme . . Je* **la** *suis plus encore ce matin,* Bourget, *Etape,* p. 19. — *J'étais folle, je ne* **la** *suis,* ibidem, p. 285.

Rem. Vaug., I, 87, tout en condamnant le pluriel *les,* dit, à propos du féminin *la* (*je la suis,* c. à. d. malade): „puisque toutes les femmes aux lieux où l'on parle bien, disent *la* et non pas *le,* peut-estre que l'Usage l'emportera sur la raison, et ce ne sera plus une faute." Mais l'Académie, moins galante que Vaugelas, déclare: „on ne peut trop s'opposer à l'abus que les femmes font de la particule *la.*"

73. Une autre différence avec la langue actuelle, est l'emploi du pronom se rapportant à un substantif indéterminé, prédicat ou complément d'un verbe: *Parce que je fais grâce volontiers, je m'attends*

---

[1]) Cf. Brunot, I, 422, et G. Rydberg dans *Bausteine zur roman. Philologie,* p. 369.

aussi de **la** *recevoir*, Balz., *Lettr.*, VI, 14. — *Tout est tentation à qui* **la** *craint*: La Bruy., I, 180.

Non-emploi

Non-emploi de le devant un pronom au datif.

74. Le pronom neutre est souvent omis dans le second terme d'une comparaison:

Or sui si graime que ne puis estre plus,
Alexis, 110.

Puis pendant tout le moyen âge on ne met pas en général *le, la, les* devant un autre pronom au datif, surtout devant *lui* et *leur*:

Et demande l'iaue a laver.
Et cil qui (la) *li dut aporter,*
Guill. le Clerc, *Fergus*, 8, 23—4.
Si penssez bien! Qui (le) *vous desfant?*
Du chevalier au barisil, 205.
Jurant le Dieu des Souris et des Ratz
Qu'il (le) *luy rendroit,*
Marot (Darm., p. 178).

Au XVIIe siècle le grammairien Oudin, *Gramm. françoise*, p. 107, trouve que la présence des pronoms *le, la, les* devant *lui* et *leur* rend les phrases presque vicieuses, „encore que l'un et l'autre se puisse dire"; Vaugelas au contraire condamne l'omission de ces pronoms, Patru, Thomas Corneille et l'Académie sont de son avis. Il est vrai que Patru ajoute que dans le discours ordinaire on supprime communément le pronom. Aussi trouve-t-on dans les textes de nombreux exemples du non-emploi tant devant *lui* et *leur* que dans les phrases comparatives: *Il faut vous avoir pratiqué autant que j'ay fait*, Voit., II, 63; mais dans le même auteur: *Je suis plus amoureux d'elle que vous ne me l'avez jamais veu*, II, 112. — Et aujourd'hui, dans le langage populaire: *L'Enfant: J'dirai à maman qu'il t'a embrassée. — La Bonne: Si vous lui dites, j'vous donnerai le fouet*, H. Monnier., I, 487.

Pronom, complément de deux verbes.

75. Un autre cas de non-emploi du pronom se présente quand deux verbes ont le même complément. En français moderne on ne peut supprimer le pronom que quand les verbes sont à un temps composé; dans l'ancienne langue on ne répétait pas le pronom même si les verbes étaient à un temps simple. Corneille dit encore:

Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite,

Corn., *Cid*, I, 2.

Mais l'Académie le blâme et Vaugelas, II, 232, dit que „ce n'est point escrire purement."

Pléonasme

Pronoms qui annoncent ou qui rappellent un membre de la phrase.

76. *a*) Comme nous l'avons vu plus haut [1]), l'ancienne langue se servait souvent du pronom sujet d'une façon explétive. La même chose arrive avec les pronoms régimes:

Tot nostre vivre et tot nostre mengier
De cel autel **le** *couvient repairier,*

Raoul de Cambrai (Clédat, p. 128).

Voici un exemple du XVIe siècle: *dont j'ay déjà commencé à* **en** *écrire dans ces deux premiers livres*, Délices de la campagne, 2. — Cet usage disparaîtra de la langue littéraire, quand la syntaxe deviendra plus rigoureuse, donc au XVIIe siècle.

b) *le, en, y* annoncent souvent une phrase substantive:

Tu **l'***as vu comme elle m'a traité,*

Rac., *Androm.*, II, 5, 644.

*J'***en** *suis averti Qu'il a mis ordre à tout,*

Mol., *Et.*, III, 5, 1158.

Cet usage n'est pas inconnu au français moderne: *Je* **le** *savais bien, qu'il n'insisterait pas.*

Pronom réfléchi [2])

Lutte entre soi et lui.

77. En latin toutes les fois que le pronom de la 3e personne se rapportait au sujet de la phrase, on se servait de se, et, dans le discours indirect, se rappelle même le sujet de la proposition principale: *Dixit* **se** *mane venturum esse.*

Dans les langues romanes il faut, pour qu'on puisse employer le réfléchi, qu'il réfléchisse le sujet de la phrase même, et dans ce cas même l'emploi s'en est réduit de plus en plus.

En effet, on trouve déjà dans la Sainte Eulalie: *a* **lui** *nos laist venir*, et dans le Roland:

---

[1]) Cf. § 63.

[2]) Cf. R. Warnecke, *Die Syntax der betonten Reflexivpron. im Franz.*, 1908.

Mais **lui** *meïsme ne volt metre en obli,*
Roland, 2382.

Au XIVe siècle les exemples abondent: *ne leur donnerent que 3 heures de temps pour* **les** *confesser*, Comm., X, 431. — Dans cette dernière phrase nous voyons que le pronom personnel tend même à s'introduire au lieu du pronom *se* atone, tendance qui se manifeste dès le XIIe siècle:

Sur palies blans siedent cil chevalier
As tables juent pur **els** *esbaneier,*
Roland, 111.

On trouve même le pronom personnel se rapportant à un sujet indéterminé: *Sy est mauvaise chose d'avoir flatteurs autour* **luy**, Chev., de la Tour Landry, 149. — Inversement on rencontre le réfléchi pour le personnel:

On ne trovast parel a li . . .
Car rien ne duroit devant **soy**,
Froissart, *Méliador*, 325—6.

Cette confusion va cesser peu à peu au XVIe siècle. En effet, le pronom *se* atone, qui n'avait jamais été menacé sérieusement, s'introduit même devant un infinitif et un gérondif, repoussant *soi* et quelquefois *lui, eux*: *Le premier reffuge est* **soy** *retourner à Dieu... et* **se** *humilier devant luy* Commines, *Mémoires*, I, 370. — Voici des exemples du XVIe siècle: *Les Espagnols qui estoient en Italie* **se** *pourroient retirer où bon leur sembleroit... dedans ung mois, et* **eux** *en aller dehors la duché*, Journal d'un bourgeois de Paris, 26. — *Il luy convenoit* **soy** *retirer et* **s'***en aller hors de la ville*, Ibidem, 217. — Au XVIIe siècle *soi* a disparu, on trouve toujours *se* devant l'infinitif.

La lutte entre *soi* et *lui*, pronoms toniques, continue. Une faiblesse de *soi* est qu'il ne marque pas la différence de nombre. Aussi constatons-nous que le pronom personnel s'introduit de plus en plus, surtout au pluriel. Si au XVIe siècle on trouve encore dans St. Gelais, I, 265: *N'ayment que* **soy**, ces phrases sont tout à fait exceptionnelles au XVIIe siècle: *Des mérites qui n'ont rien de pareil à* **soi**, Malh., I, 152.

Rem. 1. Vaug., II, 269, dit à propos de *soy*: Ce pronom démonstratif ne se rapporte jamais au pluriel, si ce n'est quelquefois avec la préposition *de*.

Rem. 2. Le hollandais connaît la même hésitation, cf.: *Guwelloen woude*

hemselven *verheffen in hooverdien*, Den droefliken Strijt die opten Berch v. Ronceval in Hispanien geschiede, p. 2.

Rem. 3. L'espagnol **se** *lo doy á V* (= je vous le donne), doit s'expliquer probablement comme le résultat d'une évolution phonétique, cf. Cuervo, *Rom.*, XXV, 95 et 219. — En roumain l'emploi du réfléchi est très étendu: *în̥su-şi*, *în̥şi-şi* = „lui-même, eux-mêmes."

Les adverbes pronominaux en et y

en et y se rapportent à des noms de personnes.

78. Les adverbes de lieu inde et ibi ont étendu peu à peu leur emploi et ont fini par exprimer tous les rapports qu'expriment aussi les prépositions de et ab [1]), par exemple: **inde** *reddo rationem*, Anthimus, *Epist. praef.* [2]).

Ces deux petits mots renvoient en général à un nom de chose, souvent aussi à un nom de personne, de sorte que dans les vers du Roland, 3725 et 3729:

Pitiét **en** *at, sin ploret l'emperèdre.*
Quatre contesses sempres **i** *at mandedes,*

il est possible que les pronoms *en* et *y* se rapportent à Alde.

Ils tiennent même la place des pronoms de la 1e et de la 2e personne: *Il n'y a homme au monde qui soit à vous si véritablement que j'***y** *suis*, *La* Rochef., *Lettres*, III, 138. — Vaugelas, I, 177, dit: „*y* pour *lui* est une faute toute commune parmy nos Courtisans". On trouve aujourd'hui dans la langue familière: *j'y pense, j'y songe.* — *Vous comptez sur Madame Lebelly?* — *J'***y** *compte beaucoup*, Capus, *Un Ange*, I, 4. — *Je connais un garçon élevé auprès de sa cousine. Il passa toute la première partie de sa carrière à n'***y** *pas faire attention. Dans sa 35e année il* **en** *tomba subitement amoureux*, Hervieu, *Bagatelle*, I, 9. — *Faudrait pas aussi que l'curé il s'aviserait de m'dire qu'ça* **y** *plaît pas*, Benjamin, *Gaspard*, p. 62. — *Ah! si je tenais la carne qui me l'a faite. Tu parles que j'***y** *casserais la gueule, que j'***y** *défoncerais la bide, que j'***y** . . ., Barbusse, *Le Feu*, p. 12.

En pronom s'emploie:

1) comme complément des verbes qui demandent la préposition *de*.

---

[1]) Cf. Schmalz, *Grammatik der lat. Sprache*, p. 629. — Voir le chapitre des prépositions, § 403 et suiv.

[2]) De même hinc et unde: *civitatem* . . . . **unde** (= de qua) *scriptum est dixisse Pharaonem ad Joseph*, Peregrinatio, VII, 9. — Voir aussi les pronoms relatifs et interrogatifs *dont* et *où*, § 125 et suiv.

2) comme génitif possessif.

3) comme génitif partitif

Dans ces trois cas, il peut se rapporter à des noms de personnes jusqu'au XVIIe siècle. Exemples: 1) *Quant à moi, mon père, il faut* **en** *juger autrement*, Pascal, *Provinc.*, XVII. — Encore aujourd'hui dans la langue familière: *C'est une jeune fille charmante. Je ne veux pas* **en** *dire du mal*, Capus, *Un Ange*, I, 15. — Cf. la phrase de Hervieu, citée plus haut: *il* **en** *tomba subitement amoureux* [1]. — 2) *C'est un jeune esclave...., l'âge* **en** *est de seize ans*, Lafont., *L'Eunuque*, II, 1, 459. — On préfère aujourd'hui le possessif. — 3) L'emploi du génitif partitif est toujours très vivant: *J'***en** *ai vu plusieurs.* — *J'***en** *ai mangé.*

On se sert encore de *en* d'une façon un peu vague, dans plusieurs locutions, mais l'usage n'en était pas très fixe au XVIIe siècle, de sorte qu'on rencontre: *il coûte, il est ainsi.* — *Puis je mais*, Mol., *Misanthrope*, III, 4. — *Il est des hommes, comme de ces animaux*, Vaugelas, I, 366. — Cette omission du pronom est blâmée par le Père Bouhours, Patru, Th. Corneille et l'Académie.

Rem. L'italien présente un emploi des plus curieux: les adverbes inde, ecce hic et ibi, qui donnent *ne, ci* et *vi*, y sont devenus les pronoms régimes de la 1e et de la 2e personne du pluriel: *A rivederci*.

PRONOMS POSSESSIFS [2]

Observations générales.

79. Le **latin** connaît les pronoms possessifs suivants: meus, tuus, suus, noster et vester.

Toutes les fois que le rapport entre possesseur et objet possédé est assez clair, surtout quand le sujet de la phrase et le possesseur sont identiques, le latin ne se sert en général pas du pronom possessif. Pourtant en latin postclassique la tendance se manifeste de plus en plus à mettre partout le pronom (librum perdidi > meum librum perdidi), mais aujourd'hui encore il y a des cas où le

---

[1]) Egalement en italien: *Mi dissi che spesso gli parlavi di me, e che ier l'altro glien' hai scritto*, Foscolo, *Ultime lettere di J. Ortis.*

[2]) W. Kramer, *Die Syntax des Possessivpronomens im Franz.*, Diss. Göttingen, 1905. — Meyer-Lübke, *Grammaire des langues rom.*, III, § 72—84. — A. F. Höring, *Zur Gesch. des Possessivpronomens im Franz.*, Diss. Heidelberg, 1912.

rapport possessif n'est pas exprimé (*je lève les yeux*), ou est exprimé d'une autre façon (*je me lave les mains*).

Par suite de cet emploi régulier le pronom est tantôt accentué tantôt inaccentué et on obtient donc en français, grâce à l'évolution phonétique des mots, deux séries de formes: les pronoms toniques et les pronoms atones. Les formes *ma, ta, sa,* qui en vieux français s'élidaient régulièrement devant une voyelle, ont été remplacées dans cette position par *mon, tòn, son,* surtout à partir du XIVe siècle, grâce, sans doute, à l'analogie de mots comme *bon*: en effet, la prononciation ne distinguait pas *bon ami* de *bonne amie* (*bōnami* au moyen âge); *m'amie* et *faire des mamours* sont des traces de l'ancienne construction.

Formes toniques et formes atones. **80.** Les formes atones sont de simples adjectifs, qui, en latin, se placent tantôt devant, tantôt après les substantifs: pater noster ou noster pater, mais qui, en français, les précèdent toujours, parce que cette langue ne connaît plus guère l'enclise; cf. L'Ordre des mots, § 438.

Les formes toniques s'emploient: 1) comme attribut, — 2) comme prédicat, — 3) comme substantif.

1) comme attribut, le pronom possessif se trouve à l'époque la plus ancienne employé sans article: *par* **soue** *clementia,* Eulalie, 29. — Mais quand l'article est devenu général, le pronom se construit presque toujours avec un autre déterminatif:

Tant mar i fu **la seue** *grant beauté,*
Prise d'Orenge, 258.

Fors por faire chevalerie
A ciaus de **la vostre** *maisnie,*
Tristan Ménestrel (*Romania*, XXXV).

Et n'appréhendez plus l'interruption **nôtre,**
Mol., *Dépit amoureux*, II, 6.

Cette mienne *épée*
Dans son infâme sang alloit être trempée,
La Fontaine, *Le Florent.*, sc. 3.

Quelque sien *voisin, depuis peu de retour,*
L'avoit vu plein de gloire et fort bien en la cour,
Corn., *D. Sanche*, V, 7.

Deux siens *voisins se laissèrent leurrer,*
La Fontaine, *Contes*, III, 3, 30.

Un sien *fils écolier, qui se nommoit Horace,*
Mol., *L'Etourdi*, IV, 1.

Aujourd'hui, on ne place plus le pronom accentué devant le substantif, excepté *un mien ami, un sien cousin*, employés surtout dans le style familier.

Rem. Vaugelas, II, 64, *mien, tien, sien*: „Ces trois pronoms ne se mettent plus dans le beau stile de la façon qu'on avoit accoustumé d'en user; p. ex. on disoit autrefois, comme le disent et l'escrivent encore aujourd'hui ceux qui n'ont pas soin de la pureté du langage, *un mien frere, une tienne sœur, un sien amy*. Mais on ne s'en sert plus ainsi, et si l'on demande, comme il faut dire, on respond que, s'il y a plusieurs freres, il faut dire, *un de mes freres*, et s'il n'y en a qu'un, *mon frere*; de mesme *une de tes sœurs* ou *ta sœur, un de tes amis* ou *ton ami*." — Pourtant dans une remarque posthume, Vaugelas, II, 452, admet *à la mienne volonté*, „dont M. Coëffeteau use souvent."

81. 2) Comme prédicat: *Il puet bien estre que li eritaiges est* **vostre**, Joinv., 676—77. — Cette construction est d'un usage constant au moyen âge; au XVIe siècle pourtant les grammairiens Palsgrave et Garnier exigent que le pronom possessif tonique soit remplacé par le pronom personnel précédé de *à*: Palsgrave, p. 346, traduit *all is ours* par *tout est à nous*. On voit les deux constructions dans la phrase suivante de Rabelais: *Voire mais, ce champ n'est pas* **tien**, *il est* **a moy** *et m'appartient*, II, 427.

Malgré la protestation des grammairiens, notre construction s'est maintenue longtemps et on en trouve encore aujourd'hui des traces: *Je suis tout vôtre*; *Cette idée me paraît juste, je la fais mienne*; *être, devenir, rester, faire, dire, regarder comme sien* (jamais *leur*).

82. 3) De tout temps, le pronom tonique a été employé comme substantif: *J'ai vu les vôtres, y mettre du sien, faire des siennes*, etc.

Cet emploi substantif du pronom s'est même étendu au détriment de l'emploi adjectif. En effet, en vieux français deux possessifs pouvaient précéder un seul substantif, p. ex.: *le mien et tien père*, tandis qu'on dit aujourd'hui *mon père et le tien*, où le second pronom est substantif.

De même que dans cet exemple un seul substantif est accompagné de deux pronoms, on trouve fréquemment un pronom déterminant plusieurs substantifs: *ses domestiques, carosses*, etc., construction qu'on rencontre d'ailleurs aussi avec l'article: *les hommes et femmes de cette ville.*

Un reste de cet emploi se trouve dans: *ses père et mère, ses biens et revenus, à mes risques et périls*, et, au singulier, dans: *en mon lieu et place, en mon âme et conscience.*

Le latin aussi connaît la non-répétition du pronom: *uti... oppidis* **suis** *vicisque exustis una cum iis profiscantur*, Caesar, *de bello gall.*, I, 5.

Le Pronom de la troisième personne.

83. La présence de deux séries de pronoms est un des traits les plus caractéristiques du français, mais il y a d'autres points sur lesquels le français se différencie du latin.

En latin le pronom de la 3e personne suus était un pronom réfléchi comme se, c.-à-d. qu'il se rapporte, en général du moins, au sujet de la phrase; dans les autres cas on se servait du génitif de is. Ainsi on avait en latin classique:

1) *perdidit librum* (**suum**) (son livre);
2) *perdiderunt libros* (**suos**) (leurs livres);
3) *perdidi librum* **eius** (son livre);
4) *perdidi libros* (**eorum**) (leurs livres).

En latin postclassique on trouve, à côté d'autres constructions:

1) *perdidit* **suum** *librum*; 3) *perdidi* **illius** *librum*;
2) *perdiderunt* **suos** *libros*; 4) *perdidi* **illorum** *libros.*

Seulement, cet emploi réfléchi, qui ne vaut que pour la 3e personne et non pour les deux autres, va se perdant de plus en plus: *Meritis* **suis** *gratias referre volui*, Corpus inscriptionum lat., IX, 5417, où le latin classique aurait mis *meritis eius.*

Si donc de ce côté le pronom a étendu son domaine, d'autre part il a perdu du terrain, parce que illorum remplace peu à peu suos: le besoin de distinguer le pronom singulier du pronom pluriel s'accentue, celui de distinguer le pronom réfléchi du pronom ordinaire, ne se fait plus sentir. Nous avons constaté la même tendance dans le pronom personnel, mais là le réfléchi a su se maintenir dans une certaine mesure (voir § 77).

Nous avons donc obtenu pour la période préromane en France:

1) *perdidit* **suum** *librum*; 3) *perdidi* **suum** *librum*;
2) *perdiderunt* **illorum** *libros*; 4) *perdidi* **illorum** *libros.*

Le génitif illorum a donné *leur* en français, mais il a perdu son sens primitif et est devenu adjectif possessif comme les autres, au point qu'à la fin du XIIIe siècle il prend même l'*s* du pluriel, sans en

arriver pourtant à prendre également la marque du féminin: **leures femmes*, comme *meilleurs* est devenu *meilleures*.

La vieille langue présente encore quelques exemples où *son* se rapporte à un possesseur au pluriel:

Li soleil e la lune perdirent **ses** *clartez*,
Alexandre le Grand, 23.

Mult est de malvais hommes qui onkes ne font bien,
Altrui tolent le lor et poi donet del **sien**,
Poème moral, 72*b* [1]).

Rem. 1. Cette construction, que l'ancien italien et le rhéto-roman connaissent aussi, s'est maintenue en espagnol et en portugais: *suyo* et *su* se rendent en français par *son* ou par *leurs*. De même en provençal moderne et en italien populaire: *Ansin li bèus enfant . . . . Dins l'innoucènci de* **soun** *age* (= de leur âge), Mistral, *Mireille*, II, p. 60 (éd. Charpentier); **si** dos amo (= leurs deux âmes) *soun partido*, ibid., p. 72. — *Lo scandalo di que' villeggianti col* **su'** *figliolo*, R. Fucini, *Le veglie di Neri*, p. 58 (Hoepli).

Rem. 2. On n'a pas senti le besoin de distinguer le possesseur féminin d'un possesseur masculin, ou, si on l'a senti, on s'est servi d'une périphrase: *Il suppliait Angélique de combler ses vœux et ceux de* **son** *père* **à elle**, A. Karr, Cf. §§ 67 et 81.

Pronom possessif et pronom personnel au génitif.

84. Comme il est très naturel d'exprimer la possession par un génitif possessif, la langue a longtemps dit *de lui, d'elle*, comme en latin, et même *de moi, de vous*, etc.

L'anme **de tei** *en paredis seit mise*,
Roland, 2934.

Se la corteisie seüssent
Et la grant proesce **de lui**,
Chrétien, *Chev. au Lyon*, 4022.

et au xve s.: *Mais se la fille s'esjouyssoit de* **sa** *portee, la mere* **d'elle** *en avoit à cent doubles joyes*, Cent Nouv. nouv., XIV, p. 120—21.

Cette construction exprimait, à l'encontre du latin, la même idée que le pronom possessif. Mais par suite de cette circonstance, elle n'était pas nécessaire et son emploi s'est donc restreint de plus en plus à des cas où elle était utile pour éviter une équivoque ou pour mettre en évidence le pronom. Au xviie siècle, on ne trouve le génitif possessif que dans ce cas-là, ou coordonné avec un substantif au génitif: *Je me rends donc sans résistance à la merci* **d'elle** *et du sort*,

---

[1]) Cf. Tobler, II, p. 91 et 92.

Malh., I, 131, 38. — *Il tira l'épée pour la frapper, si les frères* **d'elle** *ne l'en eussent empêché*, Vaugelas, *Quinte Curce*, VIII, 3.

Quelquefois on trouve un emploi périphrastique du pronom possessif, combiné avec la construction du génitif: *Elle ot III filles de III barons* **dont lor** *nons vos nomerai*, Rom., XXXI, p. 262, construction plus fréquente encore en provençal et en catalan, et naturellement en espagnol et en portugais, où l'ambiguité du sens de *suyo* et de *su* la rend souvent nécessaire: *sus cartas de ella* = „ses lettres", et non: „leurs lettres" [1]).

Aujourd'hui, si l'on veut appuyer sur le possesseur, on fait précéder le substantif par le pronom possessif et on le fait suivre par le pronom personnel accompagné de la préposition à: *mon opinion à moi*, ou on intercale *propre*: *ma propre expérience*.

Pronom possessif et article.

85. Nous avons dit plus haut que le pronom possessif s'introduit là où le latin classique ne s'en sert pas, quand le possesseur et le sujet sont identiques. Ainsi on trouve le pronom même dans des phrases comme *J'ai mal à* **ma** *tête* à côté de la construction avec l'article:

Vers terre tint **le** *chief anclin*,
Chrétien, *Chev. au Lyon*, 3962.

Sens du pronom possessif.

86. Comme en latin, le pronom possessif peut avoir le sens d'un génitif objectif; dans *aller à sa rencontre*, *à son secours*, le pronom indique une personne qui est le complément direct de *rencontrer* et de *secourir*. *Si nous désarmons, le roi nous mesprisera*, **nostre** *mespris* (= le mépris qu'il aura pour nous) *le donnera à nos ennemis* . . ., d'Aubigné (Darm., p. 88).

On trouve également le pronom devant des substantifs qui n'expriment pas une action transitive: *Ma promesse*, „ce qu'on m'a promis", *mon dû*, „ce qu'on me doit", *mes injures*, „les injures qu'on m'a faites."

Je ne cherche point à venger **mes** *injures*,
Rac., *Athalie*, II. 5.

Dans d'autres cas, le pronom exprime toute sorte de rapports: *à mon intention*, *à mon endroit*, *en sa mémoire*, *avoir de ses nouvelles*, *cela sent son rhéteur*, etc. La vieille langue était plus libre que la langue actuelle, pourtant on trouve encore aujourd'hui beaucoup

[1]) Cf. Tobler, II, p. 89—90.

d'exemples. Qu'on se rappelle: *à sa suite, en son honneur, à son égard, à ma vue, sauf votre respect*[1]).

PRONOMS DÉMONSTRATIFS[2])

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Valeur démonstrative et déterminative.

87. Les pronoms démonstratifs désignent en premier lieu une personne ou une chose par un geste: quand on dit: *ce livre-ci* et *ce livre-là* on indique du doigt le livre voulu. Ce geste pourtant peut manquer souvent: notamment quand on parle de deux substantifs déjà nommés, la désignation reste précise sans qu'on les indique du doigt: *Mon frère a lutté avec le voleur, celui-ci a pourtant réussi à s'échapper.* Dans nombre de cas ensuite, où l'on n'oppose pas deux personnes ou deux choses, p. ex. *ce livre me plaît,* le sens démonstratif s'efface un peu, et le pronom adjectif se rapproche du sens de l'article (*le livre me plait*), le pronom substantif de celui du pronom personnel *il.*

Une des conséquences de cet effacement du sens démonstratif précis est le besoin qu'on a souvent de le mieux déterminer. Dans *celui qui a fait cela* le pronom à lui seul n'exprime rien, c'est au fond la phrase relative qui est chargée d'exprimer la pensée. Le français a un pronom spécial pour cette valeur déterminative; c'est le pronom *celui, celle, ceux, celles,* là où le hollandais se sert souvent des pronoms personnels *hij die, zij die* (à côté de *degene, wie*). Quand au déterminatif adjectif, c'est l'article défini ou indéfini: l'*homme* (un *homme*) *qui n'est pas content . . .*

Nous verrons que l'histoire du pronom démonstratif consiste pour une bonne part dans l'effacement du sens démonstratif, dans le passage du pronom démonstratif au pronom personnel, à l'article, au pronom déterminatif, d'un côté; et de l'autre, dans la création de nou-

---

[1]) Tobler, II, 10, *Possessive Adjektiva in seltneren Verwendungsarten.*

[2]) A. Gieseke, *Die Demonstrativa im Altfr. mit Einschluss des XVI Jahrh.*, Diss, Rostock, 1880. — E. Lemme, *Die Syntax der Demonstrativpron. im Altfranz.*, Diss. Rostock, 1906. — Ch. E. Mathews, *Cist and Cil,* a syntactical study, Baltimore 1907 (cf. *Rom.*, 1909, p. 176). — Cl. L. Meader, *The latin pronouns is, hic, iste, ipse,* a semasiological study, N.-York, 1901.

velles formes destinées à remplacer les pronoms dont le sens précis s'affaiblit.

Is, idem, ipse

88. On range en général parmi les pronoms démonstratifs: is, idem, ipse.

Constatons que les deux premiers ont disparu. Dès le latin vulgaire une confusion se produit entre hic, is, iste, ipse, ille, ce qui indique qu'on ne sent plus la valeur précise de ces mots: c'est ille qui en français va prendre les fonctions de is, et un composé de ipse celles de idem. En effet ipse, qui sous la forme de *es* se trouve en vieux français dans quelques locutions plus ou moins figées, s'est soudé au mot met, primitivement suffixe, (egomet ipsimus devient donc ego metipsimus), pour former le mot metipsimus > *même*, puis, employé avec l'article (*le même*), il a la valeur exprimée en latin par idem, passage de sens qu'on retrouve dans plusieurs autres langues et qu'on constate d'ailleurs déjà en latin postclassique: *Exurgit interea sub* **ipso** *tempore Cyrus* = vers la même époque, Commodien, *Carmen apol.*, 823.

Hic, iste, ille

89. Les vrais pronoms démonstratifs sont: hic, iste; ille, qui signifient: „près de moi, de toi, de lui"; iste qui se rapporte à la personne adressée, prend souvent une nuance dépréciative, pour ille, au contraire, l'éloignement lui donne parfois un sens laudatif: quand Cicéron lance un iste homo à son adversaire, ce n'est sûrement pas pour le flatter; Alexander ille par contre signifie: *ce grand, ce célèbre Alexandre.*

De ces trois pronoms hic disparaît de la langue, et iste est chargé de remplir ses fonctions: dans les *Gloses de Reichenau*, 836, 837, on lit ab his, ab istis; ab oc, ab isto. Dès lors, la division en trois, que le latin classique connaissait, disparaît; iste et ille indiquent le rapprochement et l'éloignement. Enfin pour maintenir la valeur démonstrative qui s'use, on a ajouté en latin vulgaire l'adverbe ecce, voilà.

A. FORMES SIMPLES

90. Le neutre hoc pourtant est resté. Seulement, par suite de l'effacement du sens dont nous avons parlé plus haut, il indique d'une façon assez vague une chose connue, ou il annonce, comme pronom

déterminatif, ce qui va suivre. On le trouve: *a*) après une préposition, soit sous la forme accentuée, soit sous la forme atone: pro hoc > *poruec*; ab hoc > *avuec* [1]; sine hoc > *sinuec*; — *poro*, Ste Eulalie, 18. — *In* o *quid mi altrezi fazet*, Serments („à condition qu'il m'en fasse autant") — *b*) comme complément d'un verbe: *Sempre fist bien* o *que el pod*, St. Léger, 40. — *Faites* o *tost*, Sponsus, 77. — *o je, o tu, o il, o nos, o vos, o il,* locutions dont *oïl* reste seul comme particule affirmative.

Mais les cas où on sent hoc encore avec la valeur pronominale sont extrêmement rares et ne se trouvent que dans les monuments les plus anciens de la langue. Ce sont les formes renforcées *ço* et *iço* qui l'ont supplanté.

91. Des deux autres pronoms iste et ille, le second a complètement perdu son sens primitif; en français il ne se rencontre guère que comme pronom personnel ou comme article. Pour les quelques cas où il a gardé un peu de sa valeur primitive, cf. § 8 et § 62.

Le pronom iste, par contre, est passé en gallo-roman, et il a encore sa valeur démonstrative dans les plus anciens textes français: *d'*ist *di en avant*, „à partir de ce jour-ci, d'aujourd'hui", Serments.

*S'or me conoissent mi parent d'*este *terre*,
Alexis, 204 (ms. P.).

B. FORMES RENFORCÉES AVEC ECCE

92. Comme on le voit, les formes simples sont relativement rares et ne se trouvent qu'à une époque très ancienne, qui ne dépasse pas le XIIe siècle. De bonne heure il semble qu'on ait senti le besoin d'indiquer plus énergiquement la personne ou la chose dont on parle par l'adverbe ecce, cf. le hollandais: *deze hier, die daar*. Ainsi Apulée (IIe siècle) dit: *Quamquam omnis illa tum foeda animi mutatio . . . non ipsi vitio vortenda sit, sed socero eius* **eccilli** *Herrennio Rufino*, De Magia, cap. 74 (= „son beau-père que voilà").

Les combinaisons ecce hoc, ecce iste, ecce ille ont fini par supplanter les pronoms simples.

Ecce hoc > *iço, ço, ce*

ce et il.

93. Ce pronom a de nouveau, dès l'époque la plus ancienne, perdu son sens nettement démonstratif. Il

[1]) Cf. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch, s.v.*

peut donc avoir à peu près le sens du pronom personnel neutre *el* < illud, qui est extrêmement rare, et de la forme masculine du pronom personnel *il*, qui, dans les vieux textes, a pris la fonction du neutre; *il* entre en lutte avec *ce* et c'est l'histoire de cette lutte que nous devons étudier d'abord [1]).

Aujourd'hui *ce* rappelle le sujet: *Vous avez raison,* c'*est évident,* ou bien il l'annonce, quand il y a inversion: C'*est un beau pays que la France.* On le trouve déjà dans l'*Alexis*:

> Ço *fut granz duels qued il en demenerent,*
>
> Alexis, 104.
>
> Ce *que je vos voi plorer,*
> *Me fet grant mal et grant enui.*
>
> Chrétien, *Erec,* 2762.

Mais l'emploi n'en est devenu régulier qu'à partir du XIIIe siècle:

> *Mais* ce *me fait trop esmaier,*
> *Quant nous morrons, qu'Amors sera finee,*
>
> Thibaut de Champagne (Clédat, p. 347).
>
> C'*est mes solaz et mes confors,*
> *Que de mon filz et de ma fille,*
>
> Méon, *N. Recueil de fabliaux,* II, 247, 361.

C'est vers la même époque que le pronom *il* se trouve avec le même sens:

> *Aude penrai, se* il *vos vient a gré,*
>
> Girard de Vienne (Clédat, p. 95).
>
> *Dex ne fist beste qui tant ait poesté,*
> *Se il trait et* il *li vient a gré,*
> *Que ne le prenge tot a se volenté,*
>
> Huon de Bordeaux (ibid., p. 50).

Cet emploi démonstratif de *il* se retrouve aux XVIe et XVIIe siècles (cf. § 59): on rencontre souvent il, là où aujourd'hui on se servirait de *ce* et inversement: *Quoique* c'*en soit,* construction que Vaugelas, I, 438, admet à côté de *quoiqu'*il *en soit* plus usité.

Aujourd'hui l'emploi de il est très restreint, on ne s'en sert que s'il est le sujet du verbe être + adjectif et suivi d'une phrase substantive: *il est heureux qu'il soit parti* et dans quelques expressions comme: *il est temps, il est dix heures.* Pourtant même dans ces cas la langue parlée remplace souvent *il* par *ce,* ou même par *cela, ça,* cf. § 100.

---

[1]) Cf. *cela,* § 91.

Ce suivi d'un prédicat substantif.

94. *Idem velle atque idem nolle,* **ea** *demum vera amicitia est,* „c'est là la vraie amitié". On voit qu'en latin le pronom s'accorde avec son prédicat. Si on retrouve parfois la même construction en français, elle est due sans doute à une influence directe du latin: **ciz** *estoit vrais Fiz Dieu,* Joinv. 797 (*vere Filius Dei erat* **iste,** *S. Mathieu,* XXVII, 54). Mais le latin vulgaire a remplacé en bien des cas le pronom décliné par le neutre h o c: **hoc** *est casa cum curte circumcincte,* P. Meyer, *Recueil d'anc. textes,* I, p. 9, et c'est cette construction que le français a conservée.

Les tournures *ce suis je, c'es tu* sont devenues par l'analogie de la troisième personne: *c'est moi, c'est toi.*

On sait que l'accentuation suffit au latin, comme au hollandais, si l'on veut mettre en évidence une partie de la phrase. Le français aime à se servir dans ce cas du verbe *être* précédé de *ce,* construction qu'on trouve dès l'époque la plus reculée:

C'*est sa mercit qu'il nos consent l'onor,*
Alexis, 73.

Puis *ce* s'est introduit devant *être* pour rappeler un sujet un peu éloigné: *Ce que j'aime le plus,* **ce** *sont les cerises.* Cet usage constaté par Vaugelas, I, 413, n'est pourtant pas appliqué rigoureusement par les grands auteurs du siècle: *Ce qui plaît aux hommes, sont ses lumières,* Pascal, Pensées, II, 51. — *Ce qui me semble ici bien remarquable est que de toutes choses il n'y en a aucune . . . .,* Descartes *Médit.,* IV. — Quand le sujet et le prédicat sont des infinitifs, la langue a longtemps hésité: *Travailler* **c'***est vivre, Vivre n'est pas manger.*

Relevons encore la tournure interrogative *est-ce que* [1]), qui se rattache au même cas et qui a pris une extension considérable, parce qu'elle laisse à la phrase sa tournure habituelle, cf. § 439.

95. Aujourd'hui *ce* ne sert de sujet qu'au verbe *être* et à *sembler* et *paraître*: **ce** *me semble.* L'ancienne langue s'en sert régulièrement avec d'autres verbes:

Ce *poise moi, sire, dist Oliviers,*
Girard de Vienne (Clédat, p. 92).

et alors le pronom annonce souvent une proposition substantive:

---

[1]) cf. Tobler, II, 1 et suiv.

Ço *peiset mei que ma fin tant demorét,*
Alexis, 92.

Mais, comme cela est naturel, le pronom sujet n'est pas toujours exprimé à cette époque, cf. § 60.

Rem. L'adverbe *cependant* formait primitivement une locution absolue dans laquelle *ce* remplissait la fonction de sujet.

Pronom ce comme régime.

96. L'emploi de *ce* régime est très étendu dans la vieille langue; aujourd'hui il n'est plus vivant. Si on trouve encore parfois dans les auteurs des tournures comme: *pour ce faire, ce disant, ce dit-il, sur ce, et ce,* ce sont des archaïsmes. Vaugelas condamne déjà *ce dit-on* et l'Académie approuve ce jugement, Corneille corrige partout *ce dit il,* sauf dans:

L'amour n'est, **ce** *dit-on, qu'une union d'esprits,*
D. Sanche, III, 4.

Pourtant les phrases avec *ce* ne manquent pas au XVIIe siècle: *En* **ce** *faisant, ils obtiendront pardon général de toutes leurs fautes,* Balzac, *Prince,* XXVII.

Ce annonçant une phrase subordonnée.

97. Comme régime, aussi bien que comme sujet, le pronom *ce* peut annoncer une phrase qui suit:

Quant il **ço** *sourent qued il foïz s'en eret,*
Ço *fut granz duels qued il en demenerent*
E granz deplainz par tote la contrede.
Ço *dist li pedre: Chiers filz com t'ai perdut,*
Alexis 103—106.

Quand *ce* annonce la phrase commençant par *que,* il y a une tendance à rapprocher le pronom de la conjonction: *Quand li rois Philippes vei* **ce que** *perdre li convenoit Calais,* Froissart. — Cf. aussi la phrase d'*Erec* citée plus haut § 93.

Cette construction est souvent bien commode pour empêcher la rencontre de deux *que*:

Mieulx ayme estre despouillez....
Que ce que *eusse laissez ma peaul,*
Passion d'Autun (*Journ. des Savants,* 1906, p. 489).

98. Souvent la phrase subordonnée est sous le régime d'une préposition. Dans ce cas il y a deux possibilités: on trouve la préposition immédiatement suivie de *que,* ou bien séparée de lui par le pronom *ce.*

Ne li estuet ostel changier,
Por qu'*oüst auques a mangier* (= „pourvu que"),
Rom. de Renart (Clédat, p. 106).
Sonent mil graisles **por ço que** (= „pour que") *plus bel seit,*
Roland, 1004.

Ainsi on trouve *sans ce que, avec ce que, à cause de ce que, de ce que* [1]).

Aujourd'hui la langue a fait un choix: *à ce que, de ce que, en ce que, parce que,* à côté de: *pour que, sans que,* où le pronom manque.

99. Outre ces cas, le pronom *ce* se trouve comme antecédent d'un pronom relatif:

Ço *nos dirat* **qu'***enz troverat escrit,*
Alexis, 370.

„il nous dira ce qu'il trouvera écrit là-dedans". — *J'ai fait* **ce qu'***il m'a demandé, j'ai répondu à* **ce qu'***il m'a demandé.*

L'emploi de ce pronom s'est même introduit là où primitivement il y avait un pronom interrogatif: *Je lui ai demandé* **ce que** *c'était* pour *que c'était.*

Ceci et cela. **100.** Pour distinguer ce qui est proche de ce qui est éloigné on a ajouté en moyen français les adverbes *ci* et *la,* qui, à l'origine séparés du pronom, ont fini par s'y souder, en formant avec lui un tout inséparable, et *cela* est même devenu monosyllabique dans la langue parlée: *ça.*

Mais l'usure dont nous avons parlé continua à exercer son influence sur le pronom *cela*: le sens d'éloignement se perd de plus en plus; il a pris le même sens peu précis qu'a le pronom *ce.* Aussi le supplante-t-il de plus en plus, et aujourd'hui, nous l'avons vu, le pronom *ce* ne s'est guère maintenu que comme sujet du verbe *être*; dans toutes ses autres fonctions, de sujet aussi bien que de régime, *cela* et *ça* ont fini par prendre sa place: **Cela** *me plaît, j'ai entendu* **cela**; la langue familière s'en sert même pour le pronom *il* devant les verbes impersonnels: **Ça** *pleut bien,* **ça** *tonne,* **ça** *fait grand vent* (cf. en hollandais: *Dat regent flink*); elle l'emploie même souvent par rapport à des noms de personnes: *C'est des femmes qu'***ça** *ne pense qu'à faire le bien,* Benjamin, *Gaspard,* p. 207, (cf. § 128 et suiv.).

---

[1]) Cf. § 356.

L'adverbe peut encore parfois être séparé du pronom: **Ce** *n'est pas* **là** ou **ce** *n'est pas* **cela** *que je demande*, et après la préposition *de* et *par* l'adverbe remplace souvent le pronom: *c'est par* **là** *qu'il a réussi.*

Ecce iste et ecce ille

Valeur de cist et de cil. **101.** Nous avons vu qu'après la disparition de hic le pronom iste a pris sa fonction. En vieux français *cist* exprime donc le rapprochement et *cil* l'éloignement. De ces deux pronoms, le premier a le sens démonstratif le plus précis, mais quoique plus tard que *cil*, il le perd pourtant en moyen français; si on veut préciser, on ajoute *ci* à *cist* et *la* à *cil*, puis on finit par dire même *cist la* et *cil ci* en oubliant complètement le sens primitif des pronoms. A l'époque où *cil* et *cist* éveillent tout à fait la même idée, un des deux devient superflu et aurait certainement disparu de la langue, si une autre distinction ne s'était pas établie entre les deux formes. En effet, tandis que, en latin comme en vieux français, *cil* aussi bien que *cist* s'emploie tantôt comme substantif, tantôt comme adjectif, il se manifeste dès le XIIe siècle une tendance à réserver à *cil* la fonction substantive, à *cist* la fonction adjective. C'est cette tendance-là qui a sauvé un des pronoms de la mort inévitable.

Cette même tendance a eu une autre conséquence: on sait que l'ancien français connaît deux formes pour le régime: *cestui* et *cest*, *celui* et *cel*, la première fortement, l'autre plus faiblement accentuée. Or, la langue a gardé pour l'adjectif la forme faible *cest*, en rejetant *cestui*, pour le substantif la forme forte *celui*, en laissant tomber *cel*.

Emploi substantif et adjectif. **102.** Citons quelques exemples qui prouvent que dans la vieille langue les deux pronoms s'emploient aussi bien comme substantif que comme adjectif: **Cist** *meon fradre*, „mon frère que voici", Serments. — *Combien de maux se firent par le péché de* **cette-ci**, Marg. d'Angoulème, *Hept.*. 1. — *La ferveur de tes études requeroit que de longtemps ne te revocasse de* **cestuy** *philosophicque repous*, Rab., I, 29.

Cettui *me semble, à le voir, papimane,*

La Fontaine, *Contes*, IV, 5, 20.

Les moutons de ce pays-là sont plus mauvais que les loups de **cettui-ci,** Balzac, *Lettres* VI, 24.

Ad **icel** *mot l'uns a l'altre at clinét,*
Roland, 2008.

La reïne primes comance,
Qui de rien n'estoit en dotance
Qu'il ne s'amassent ambedui,
Cil celi *et* **cele celui,**
Chrétien, *Cligès,* 2269.

Celuy *home deit estre mis en la prison dou vesque,* Assises de Jérusalem, n°. 134. — *Le pauvre homme luy respondit qu'il semoit* **celluy** *champ de touzelle,* Rab., II, 427 (Marty-Lav.).

Témoin trois procureurs dont **icelui** *Citron*
A déchiré la robe,
Rac., *Plaideurs,* III, 3.

Enfin on reconnaît encore *celle* dans la locution *à seule fin.*

On peut affirmer que l'emploi de *cettui* et de *celui* comme adjectif est archaïque dès le XVIIe siècle, de même que celui de *cette-ci* comme substantif; le langage du Palais, archaïque s'il en fut, a encore gardé les vieilles formes *icelui* et *icelle.*

Celui devient pronom déterminatif.

103. Les pronoms *celui, celle, ceux, celles* demandent encore qu'on les traite à part.

Tandis que l'adjectif *ce* garde toujours un peu de sa valeur démonstrative, *celui* à lui seul ne peut plus indiquer une personne déterminée, il est devenu pronom déterminatif et joue alors à peu près le même rôle que l'article avec un substantif: **Celui** *qui trahit sa patrie* = **L'***homme qui trahit sa patrie.*

Il lui faut les adverbes *ci* et *là* pour ravoir toute sa force démonstrative. Ceci n'était pas le cas dans la vieille langue: le vers de *Cligès* cité au paragraphe précédent prouve abondamment que *celui* à lui seul pouvait suffire à indiquer la personne voulue. Il a gardé cette force jusqu'au XVe siècle; au siècle suivant Meigret rejette **celui** *l'a inventé* et réclame **cettuy-ci** *l'a inventé,* Tretté, 55^r. — *Avec* **celuy** *se festoya le grand empereur Alexis,* Le Maire des Belges, *Illustations,* 20.

Celui pronom déterminatif en français moderne.

104. Comme pronom déterminatif on se sert actuellement de *celui*:

1) devant un génitif possessif pour représenter un substantif connu: *La bicyclette de mon frère et* **celle** *de son ami sont également solides.*

Comme le latin ne possédait pas de pronom déterminatif (seul is s'en rapproche parfois), il répétait le substantif ou bien il l'omettait: *Plauti fabulis plus delector quam Terenti* [*fabulis*].

La langue a gardé cette liberté jusqu'au XVIIe siècle: *Et mes piez fait isnels cum* **de cerf,** Quatre Livres des Rois, 208.

Mon père, trop sensible aux droits de la nature,
Quitte tous autres soins, que **de sa sépulture.**
Corn., *Médée*, III, 3.

Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout **de respecter** *les gouverneurs et les gouvernantes*, Mme de Sév., IV, 207.

De bonne heure pourtant on s'est servi du pronom ille, renforcé ou non avec ecce: *a*) *E sewid les males traces sun pere et sa mere et* **les** *Jeroboam*, Quatre Livres d. Rois, 342—343 (cf. § 8). — *b*) *Se logea entre le flun de Damiette et* **celui** *de Rex*, Joinv., 191. — Cette dernière construction est la construction actuelle, qui n'est devenue générale qu'au XVIIIe siècle; au siècle précédent, Vaugelas n'approuve ni *en vostre absence et de Madame vostre mere*, ni *en vostre absence et en* **celle** *de vostre mere*; cf. pourtant la remarque posthume, II, 464.

105. 2) devant un génitif marquant la provenance, le pronom indique les habitants, les gens de:

Et **cil** *de France le cleiment a garant,*
Roland, 1161.

Ces *de Moab mespristrent vers* **ces** *de Israël après la mort lu rei Acab*, Q. Livres d. Rois, IV, 1, 1. — *Les corsaires les ont autant redoubtez qu'aucunes de la mer après* **celles** („galères") *braves de Malte*, Brantôme, II, p. 36.

Ceux *d'aujourd'hui sans qu'on les flatte,*
Ont soin de s'y rendre savans,
La Font., *Contes*, III, 7, 11.

Ceux *de Crotone ont perdu contre lui deux batailles*, Fénelon, *Télém.*, XI. — Encore aujourd'hui: **ceux** *de la ville*, **ceux** *de Paris*.

106. 3) devant un pronom relatif, le pronom est devenu de plus en plus usité. Si la vieille langue disait couramment: *Qui m'aime, me suive*, aujourd'hui, il faut ajouter, sauf dans des expressions figées, l'antécédent *celui*. Comme, dans la vieille langue, ce pronom était plus indépendant qu'actuellement, il y est souvent séparé du pronom relatif, et cette construction se retrouve même parfois au XVIIe siècle:

Celui *vraiment les a perdus,* **qui** *les a estimés perdus, incontinent après les avoir donnés,* Malh., II, 6 et 7.

Vaugelas exige dans ce cas *celui-là*: **Celui-là** *est homme de bien qui....* I, 446. — **Celui-là** *est bon* **qui** *fait du bien aux autres,* La Bruy., I, 169. — En revanche, on rencontre souvent au XVIe et au début du XVIIe siècle, *celui-là* et *celui-ci* placés immédiatement devant la phrase relative, et avec une valeur déterminative:

Le feu qui brûla Gomorrhe,
Ne fut jamais si véhément
Que **celui-là** *qui me dévore,*
Voit., I, 27.

Demandez à qui vous voudrez de **ceux-ci** *qui vivent de brigandage.... s'ils ne seraient pas plus aises que l'argent leur vînt d'autre façon,* Malh., II, 108 [1]).

Dans une phrase comparative après *comme* ou dans une phrase négative, *celui qui* signifie *une personne qui, personne qui* et a souvent une valeur causale: *Li cuens de la Marche,* **come cil qui** *ne le pot amender,* Joinv., 207. — *Ils marchoient en desordre,* **comme ceux qui** (= parce que) *cuidoient bien estre hors de tout danger,* Mont., I, 45. — *Elle vous parle* **comme celle qui** *n'est pas savante....,* *et elle vous écoute* **comme celle** *qui sait beaucoup,* La Bruy., II, 92.

N'id ad **icel qui** *un sul mot respundet,*
Roland, 3540.

Il n'y eut **celui qui** *ne s'intéressât à leurs maux,* Vaugelas, *Quinte-Curce,* V, 5.

Aujourd'hui encore on trouve des expressions comme: *Il fait* **celui qui** *ne comprend pas.* — *Elle fait* **celle qui** *est sourde.*

Relevons que le pronom peut être séparé du relatif par un génitif partitif: *Ceux* **d'entre vous, parmi vous** *qui ne veulent pas prendre part à l'expédition, peuvent s'en aller.*

107. 4) le pronom est suivi d'un datif marquant une caractéristique du substantif représenté par le pronom: *De quel homme parlez-vous? De* **celui** *aux lunettes d'or.*

---

[1]) Il est évident qu'on a un tout autre cas dans des phrases comme: *C'est* **celui-là** *qui m'a blessé: arrêtez-le;* ici le pronom est nettement démonstratif et ne sert pas d'antécédent à la phrase relative.

La langue populaire admet encore d'autres prépositions. Brunot cite pour le XVIIe siècle: *vous mettrez les pelez,* **ceux** *sans peler, et les cornichons chacun à part dans des pots de gretz. On en met aussi dans le pottage à la chair, dans* **celui** *au bœure et à l'huile.*

108. *Celui* suivi d'un participe passé appartient plutôt au style de commerce: *Nous avons reçu ces marchandises de Londres et de Paris;* **celles expédiées** *de Londres sont arrivées ce matin seulement.*

Rem. La langue populaire place souvent l'article devant le pronom: *Même les ceuss qui t'en veul'nt le plus,* J. Rictus, *Soliloques,* p. 118; cf. en hollandais: degenen et même dedezen.

PRONOMS RELATIFS [1])

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Deux courants. **109.** L'étude du pronom relatif présente des difficultés particulières, provenant de sa nature double. En effet, il exerce deux fonctions: il remplace un antécédent (fonction de pronom), il introduit une phrase subordonnée (fonction de conjonction). Si l'on remplace la phrase: *J'ai vu votre frère* **qui** *m'a fait part de votre bonheur* par: *J'ai vu votre frère* **et il** *m'a fait part de votre bonheur,* on verra clairement ces deux fonctions du pronom relatif. Or, dans toute l'histoire de ce pronom, on pourra remarquer deux courants, l'un populaire, l'autre plus savant, le premier qui tend à réduire le pronom à une seule forme invariable et à la seule fonction copulative, l'autre au contraire qui veut reconstruire de nouvelles formes, capables d'exprimer toutes les nuances désirables [2]). La vieille langue, comme le langage familier, évite la succession de plusieurs propositions relatives en se servant d'une phrase indépendante:

---

[1]) J. Korte, *Die beziehungslosen Relativsätze im Franz.*, thèse Göttingen, 1910. — K. de Jong, *Die Relativ- und Interrogativpronomina* qui *und* qualis *im Altfranz.*, thèse Marburg, 1900. — Tobler, I, 35, *Cas de l'antécédent se réglant sur le cas du pronom relatif.*

[2]) *Romania*, XXVII, p. 175. Cf. §§ 128 et 131.

Lors convint que l'en esgardast
Aucun **qui** *les loges gardast,*
Et **qui** *les fauteors preïst . . .*
Ne nus ne l'ozast contredire,
Jean de Meung (Clédat, p. 208).

QUI.

Réduction considérable des formes.

110. Tout le système de la déclinaison du **latin classique** est ébranlé en latin vulgaire. La déclinaison finit par se réduire à quatre formes:

q u i — nominatif
c u i — régime indirect
q u e m — régime direct

Il y a même une tendance à ne conserver qu'une seule forme: *servo meo* **quem** *mihi configio fecit* [1]). — Quant au neutre, il semble que dans la langue parlée q u o d ait été remplacé peu à peu par l'interrogatif q u i d.

Les quatre formes que nous venons de citer donnent en **français** cinq formes

qui *que, quei*
cui
que

Le neutre q u i d a donc donné deux formes, une atone, l'autre tonique; q u ē m atone fournit *que*, la forme tonique aurait été *quien*, qu'on trouve en espagnol; en français c'est *cui* qui l'a remplacé: *avec qui, aimez qui vous aime*, (également dans l'interrogation *qui cherchez-vous?*) Et nous verrons dans la suite que le français connaît encore un autre pronom inconnu au latin *lequel*, puis deux adverbes relatifs *dont* et *où*, enfin les relatifs indéfinis *quiconque, quelconque* empruntés au latin.

que comme nominatif.

111. La même tendance que nous avons constatée en latin vulgaire se retrouve en français; *que* s'emploie fréquemment pour *qui*: *L'empereor de Rome* **que** *païens estoit*, Joinville; — *chil* **que** *dedans estoient*, Froiss., IV, 163, 2; — et au XVIe siècle: *C'est une chose* **que** *ne dure guayres*, Palsgrave, 425. — Vers la fin du XVIe siècle Maupas déclare que le relatif *que* n'est point nominatif.

---

[1]) Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction „Que" et des formes romanes équivalentes*, p. 51.

Dans la langue actuelle on trouve *que*:

1) comme sujet d'un verbe unipersonnel: *Voilà l'homme qu'il me faut.* 2) comme prédicat: *Malheureux que je suis.*

Il vaut pourtant mieux expliquer ici *que* comme accusatif; cf. § 189.

Rem. La langue populaire a continué à se servir du *que* nominatif: *Même l'caporal Bertrand,* **qu'***a des principes, n'a pas voulu en boire,* Barbusse, *le Feu,* p. 33.

Confusion entre cui et qui, qui et qu'il.

111bis. L'évolution phonétique amène en outre une confusion entre *cui* et *qui,* puis entre *qui* et *qu'il*: *lor mestier quel* **qui** *soient,* Phil. de Novare, *IV tenz d'aage d'ome,* 18. — *S'il ne font ce qu'il doivent et* **qu'il** *apartient au resort,* Beaumanoir, *Coustumes,* I, p. 158. — Vaugelas, II, 46, condamne *le voilà* **qu'il** *vient.* — Quant à *cui,* il fonctionnait dans la vieille langue surtout comme génitif et datif:

O filz **cui** *erent mes granz ereditez,*
Alexis, 401.

Cui *seror il avoit a fame,* Villeh., § 264. — Mais dès les plus anciens monuments on trouve déjà *cui* comme complément direct: *Ne io ne niuls* **cui** *eo returnar int pois,* Serments; — puis comme régime prépositionnel:

Et Oliviers en **qui** *tant il se fiet,*
Roland, 586.

On voit par cet exemple que *cui* et *qui* se sont déjà confondus dès le XIIe siècle; la graphie *cui* se maintient pourtant jusqu'au XVe siècle dans la langue écrite.

112. Après avoir examiné le pronom lui-même, il faut parler de l'antécédent.

a) Relatif sans antécédent.

Relatif sans antécédent.

Comme l'adjectif peut être employé substantivement, de même la phrase adjective peut prendre la fonction d'un substantif. C'est le cas, quand il n'y a pas d'antécédent. L'ancien français faisait de cette construction un emploi beaucoup plus large que la langue moderne, qui introduit le pronom déterminatif *celui.* Le sens de ces phrases est toujours très général. Il faut remarquer qu'il y a au point de vue syntaxique une différence notable entre les relatives avec antécédent et celles sans antécédent; car les dernières ne sont pas des phrases attributives, mais des phrases substantives, et comme telles, elles représentent le sujet ou l'objet

(accusatif, datif, génitif ou régime prépositionnel) de la principale:

1) **Qui** *l'out portét volontiers le nodrit,*

Alexis, 32.

aujourd'hui seulement dans les proverbes: *Qui dort dîne, Qui trop embrasse mal étreint*, etc.

2) *Si li truvez* **ki** *tres bien li aiut,*

Roland, 781.

emploi encore vivant: *Aimez qui vous aime.*

3) *Richeise dune molt gramment*
Ki *la porte bien chastement,*

Lapidaire, I, 249.

dans la langue moderne on fait précéder le pronom par *à.*

4) **Chi** *en deu avra ferme foi, Deus est od lui.*

Emploi très vivant aujourd'hui: *pour qui a lu ce poème, il est évident que . . .*

L'accusatif dans les phrases sans antécédent présente la forme tonique *qui* ou *cui*, provenant du latin c u i:

Cui *il ataint, il n'a de mort garant,*

Raoul de Cambrai, 2669.

Je nommerai à cette place **qui** *je voudrai.*

Emploi absolu de qui. **113.** On rencontre dans la vieille langue beaucoup de phrases où on pourrait rendre *qui* par „si l'on":

Ki *purreit faire que Rollanz i fust morz,*
Dunt perdreit Carles le destre braz del cors,

Roland, 596.

On trouve cette construction jusqu'au XVIIIe siècle, et même de nos jours on en relève des exemples: **Qui** *veut du lait, il est tout chaud*, cri qui se lit sur une vieille image. — **Qui** *de trente ôte douze, reste dix-huit*, Zola. — Puis dans la locution: *Comme qui dirait* et dans *Tout vient à point qui sait attendre,* où on a introduit à tort la préposition *à* devant le pronom relatif.

Dans tous ces exemples le rapport entre la phrase principale et la proposition subordonnée est tout autre que dans le paragraphe précédent; on peut parler ici de l'emploi a b s o l u du pronom relatif.

114. *b*) Relatif avec antécédent.

Relatif avec antécédent. Il y avait en ancien français une faible tendance à séparer les relatifs ayant pour antécédent des noms de

personnes des relatifs ayant pour antécédent des noms de choses. Pourtant, on emploie fréquemment en vieux français *qui* prépositionnel se rapportant à des choses. C'est Vaugelas et avant lui Oudin qui ont donné la règle que *qui* prépositionnel ne se rapporterait pas aux choses, mais on était embarrassé pour les noms d'animaux et les choses personnifiées. Aussi trouve-t-on de nombreuses infractions à la règle dans tous les auteurs du XVIIe siècle:

Mais respecte une ville à **qui** *tu dois Romule,*
Corn., *Horace*, I, 1.

Toute cette pureté à qui ils en veulent tant, Vaugelas, I, 29.

Si, de nos jours, on ne trouve plus guère ces constructions, c'est que *lequel* et surtout *quoi* ont remplacé dans beaucoup de cas le pronom *qui*, même souvent après un antécédent nom de personne.

LE PRONOM RELATIF NEUTRE

115. Quelle que soit l'origine du pronom neutre (quod, quem ou plutôt quid), on trouve en français dès l'origine deux formes, une forme atone *que*, une forme tonique *quei*, plus tard *quoi*. Nous parlerons d'abord la forme atone.

A. Les formes atones.

que comme nominatif. I. Le pronom.

a) sujet:

Ce **qu'***estre en deit ne l'alez demurant,*
Roland, 3519.

b) régime:

Respunt Rollanz: Jo fereie **que** *fols,*
Roland, 1053.

Dès la période du plus ancien français la tendance se fait sentir de séparer le nominatif de l'accusatif quant à la forme. Sous l'influence du masculin, le neutre *que* est peu à peu remplacé au nominatif par *qui*. On en trouve de bonne heure des exemples:

N'i demorra . . . .
Or ne argent, ne **qui** *un denier vaille,*
Cour. Louis, 442.

Pendant tout le moyen âge *que* se maintient et il n'est même pas rare au XVIe siècle: *Tout ce* **que** *leur estoit servy à table*, Rabelais.

Dans la langue actuelle on trouve le pronom *que* dans quelques locutions figées: *advienne* **que** *pourra, arrive* **que** *pourra.*

II. L'antécédent.

L'ancien relatif neutre latin *quod* pouvait avoir pour antécédent:

1. un substantif ou un adjectif neutre.
2. une phrase.
3. un pronom neutre.

Par la disparition du neutre dans les substantifs et plus tard dans les adjectifs, les cas 2 et 3 restent seuls pour le français. Cf. pourtant § 119, 3.

Relatif sans antécédent. **116.** *a*) Relatif sans antécédent (proposition substantive). 1) sujet: *advienne que pourra*, encore aujourd'hui; *que pis est, que plus est*, qui se maintiennent jusqu'au XIVe siècle, remplacés par *qui pis est, qui plus est*, locutions qui sont à leur tour devenues archaïques, puisque la langue actuelle réclame le pronom déterminatif *ce* devant *qui*, excepté après *voici, voilà*: *voilà qui est fait.*

2) régime:

Mais veirs est que *li vilains dit,*

Roman de Rou, III, 1311.

Actuellement, on dit *ce que.*

3) Dans les phrases:

Unkes n'en demanda trieves que *l'um oïst,*

Roman de Rou, II, 2207,

que *je sache*, etc., le rapport entre *que* et la principale est moins net. Il est probable qu'il faut interpréter *à ce que je sache, d'après ce que je sache*: on sait qu'en latin non plus on ne sent le besoin de donner aux pronoms neutres une forme qui indique la fonction qu'ils occupent: *id gaudeo* = „je me réjouis de cela" [1]), cf. aussi § 117 Rem. *ce que* dans le sens de *autant que.* Aujourd'hui on trouve à côté de *que je sache* quelquefois d'autres tournures: *cette fontaine de Merlin est-elle profonde* que *l'on sache?* Feuillet, *la Fée.* — La vieille langue a encore *que je cuit, que je pense*, etc.; voir aussi § 113 et l'exemple de Chrétien, cité p. 78, pour l'emploi absolu du pronom relatif.

4) On trouve parfois *que* avec un infinitif:

Ne trouvent mais que lancier,

Eneas, 3737.

Je n'ai que faire de vos dons. — Peu à peu *que* dans ce cas a été concurrencé par *quoi*, mais il a pourtant réussi à se maintenir dans une certaine mesure [2]). Ou a-t-on affaire ici à un pronom inter-

---

[1]) Cf. I, Tobler, pourtant p. 148.

[2]) On sait que l'infinitif aimait la forme accentuée: *non chaloir, soi tromper, quoi faire.* Cf. aussi § 69.

rogatif? Il serait oiseux de vouloir décider, parce qu'il y a des cas où la langue n'a jamais distingué nettement entre le pronom interrogatif et le pronom relatif.

5) *Faire que sages* (agir sagement) est une proposition relative qu'on pourrait expliquer: *faire* [*ce*] *que* [*ferait*] *un sage*:

Que fols fist li reis Hugue, quant vos prestat ostel,

Pèlerinage, 466.

On trouve cette expression encore dans La Fontaine:

Disant qu'il ferait que sage
De garder le coin du feu.

6) On trouve la même construction dans: *Doulce chose est que mariage*, Christine de Pisan, — *C'est une chose terrible que l'éloignement*, Mme de Sévigné; — et aujourd'hui: *C'est un grand trésor que la santé*; surtout avec un infinitif: *C'est une belle chose que de faire cela.* Dans toutes ces phrases *que* est le prédicat du verbe *être* sous-entendu, et se place devant le sujet postposé dans une phrase commençant par *c'est.*

On rencontre cette construction aussi dans la phrase interrogative: *Qu'est-ce que la fièvre?* et dans: *Si j'étais que de vous.*

Rem. L'adverbe *presque* s'explique de la même façon: *Il est presque mort* = Il est près [de ce] que [est] mort [1]).

Relatif avec antécédent. **117.** *b*) Relatif avec antécédent.

1) L'antécédent est une phrase:

J'espère que nous en irons tous ensemble, **quy** *me fera fort grant plaisir*, Marguerite, *Lettres*, 97. — *Elle fut admonestée,* **qui** *est une très légère peine*, Sévigné, VI, 366. — *Je me sens obligé de découvrir un mystère de votre conduite,* **que** *j'ai promis il y a longtemps*, Pascal, *Prov.*, XV.

L'accusatif est pourtant rare.

2) Avec le déterminatif *ce*:

On trouve dès les textes les plus anciens le pronom *ce* qui résume toute une phrase ou qui annonce la proposition relative suivante:

Quant ot li pedre **ço** *que dit at la chartre,*

Alexis, 78,

mais les cas où *ce* manquait étaient plus nombreux dans la vieille langue que le contraire. Dans la langue moderne on se sert toujours de *ce*: *C'est bien ce qui m'empêche de dormir, il faut réfléchir à ce qu'on dit*, etc.

---

[1]) Tobler, I, p. 17, no. 3.

Rem. Quelquefois l'acc. *ce que* marque la mesure: *Et Pompée est vengé* ce qu'*il peut l'être*, Corn., *Pomp.*, V, 4, 1668.

Ce qui et *ce que* se rapportent couramment au XVIIe siècle à des personnes: *C'est peu de voir un père épouser* ce qu'*on aime*, Rac., *Mithr.*, IV, 6, 60.

B. La forme tonique (*quoi*).

Quoi sans antécédent. 118. *a*) Relatif sans antécédent.

Quoi s'emploie dans cette construction presque exclusivement régi par une proposition. On le trouve déjà en ancien français:

Chevaliers ne borjois . . .
qui li doinst de quoi il vive un soir,
Amis et Amiles, 2368.

Cet emploi est resté dans la langue: *Voici de quoi il s'agit* (à côté de *ce dont il s'agit*), surtout devant les infinitifs: *il sait maintenant à quoi s'en tenir*, même sans prépostion: *Je trouvais quoi dire.* On connaît l'emploi absolu: *il n'y a pas de quoi* [1]).

On trouve quelquefois *qui* au lieu de *quoi*: *A* qui *on a été une fois capable, on n'est plus incapable*, Montaigne.

Quoi avec antécédent. 119. *b*) Relatif avec antécédent.

1) *Quoi* ayant pour antécédent toute une phrase est toujours très usité: *Vous avez cité Cicéron, en quoi vous vous êtes trompé*, de même avec un pronom indéfini, *rien, quelque chose*: *il n'y a rien à quoi je n'aie pensé*; *voilà quelque chose sur quoi je ne comptais pas.*

2) Comme devant *que* et *qui* neutre, le déterminatif *ce* s'est introduit aussi devant *quoi*, mais dans une mesure moins large; on s'en sert surtout si la phrase relative précède: *Il sait à quoi s'en tenir*; mais: *Ce à quoi il doit s'en tenir, il le sait très bien.* On ne dira plus: *C'est tout* ce de quoi *j'ai besoin*, mais ce dont *j'ai besoin.*

3) Dès le XIIe siècle on trouve *quoi* avec un nom de chose ou de personne comme antécédent. On le rencontre en vieux français à côté de *cui*: *une charue sans rouelles, de* quoy *il tornent dedens la terre les fourmens*, Joinville, 124 c. — *Li Sarrasins . . . de* quoy *il avoient fait lour chievetain*, Joinville, 176 d. — *Je suis celluy de* quoy *parle le poète*, Légende du grand S. Anthoine, 15, § 5.

La vieille langue manifestait déjà une tendance nette à restreindre *cui* aux noms de personnes et *quoi* aux noms de choses, mais Palsgrave, p. 353, donne encore la phrase *l'homme en* quoy *je mettoye toute ma fiance*. Vaugelas, I. 207, donne la règle actuelle. Mais

[1]) Cf. Le pronom interrogatif, § 136.

malgré cela *quoi,* se rapportant à un nom de chose, se trouve fréquemment au XVIIe siècle et aujourd'hui encore il est très vivant dans la langue parlée et même dans la langue écrite: *le pain pour* **quoi** *les hommes menaçaient leurs vies,* P. Adam, *La Force,* ch. 1.

LE NOUVEAU PRONOM RELATIF LEQUEL

Origine de quel et de lequel. **120.** Par suite du délabrement flexionnel du pronom qui, la vieille langue a senti le besoin de créer un nouveau pronom relatif pour arriver au rétablissement d'une déclinaison normale. Nous rappelons qu'à côté de ce courant, on avait la tendance contraire, qui voulait réduire le pronom à une seule forme *que.* Le mot qualis, qui à l'origine servait de corrélatif à talis, a perdu peu à peu sa nature adjective et est devenu tout à fait le synonyme de qui.

Une seconde modification importante a été que peu à peu il s'est adjoint l'article, qui est devenu son compagnon inséparable, mais qui à l'origine appartenait au substantif suivant: *le quel homme,* ou se mettait devant le pronom, employé substantivement, comme *les ceux* dans la langue populaire, § 108 Rem.

La forme sans l'article est restée comme pronom interrogatif; comme pronom relatif elle est plus rare. Pourtant on la trouve encore aux XVIe et XVIIe siècles: *et autres semblables resveries . . .,* **quelles** *choses tant s'en faut qu'elles nourrissent le corps de l'homme, qu'elles le corrompent,* N. du Fail, *Propos rustiques.* — *Allez, allez, vous pourrez avoir avec eux* **quel** *mal il vous plaira,* Mol., *Avare,* I, 5.

Plus anciens exemples. **121.** Quant à *lequel,* on ne le trouve pas dans les textes les plus anciens, il est absent de la *Vie de Saint Alexis* et du *Roland,* il apparaît d'abord dans les livres qui ont un caractère savant et dans des traductions, puis au XIIIe siècle dans Villehardouin et Joinville, mais c'est seulement aux XVe et XVIe siècles qu'il prend une extension extraordinaire, extension due en partie à l'influence du latin qui, on le sait, fait un très vaste emploi du pronom relatif, tandis que le besoin de clarté aussi faisait préférer souvent *lequel* à *qui,* parce qu'il marque mieux que ce mot le cas, le genre et le nombre: *A l'artillerie fut commis le grand essuyer Touquedillon; en laquelle furent comptées neuf cens quatorze grosses pièces de bronze,* Rabelais, I, 26. — On s'en servait pour les personnes aussi bien que pour les choses: *Et la royne sa femme, laquelle estoit de la maison d'Anjou,* Commines, 462.

Au XVIIe siècle, *lequel* va peu à peu perdre sa vogue. Ce mouvement de recul paraît avoir commencé par *lequel* employé comme adjectif.

lequel adjectif. **122.** Lequel adjectif. — Il est vrai qu'Oudin, *Gramm.*, p. 129, admet encore au commencement d'une période: **lesquels** *ornements furent apportez*, mais les exemples se font rares: *Il demeure un an avec son beau-père, au bout* **duquel** *temps il va établir sa famille où bon lui semble*, Regnard, *Voyage de Laponie*, p. 487.

Dans la langue actuelle on renverserait l'ordre des termes et on dirait dans la dernière phrase: *temps au bout duquel*; de même la tournure *laquelle somme*, qu'on trouve encore aujourd'hui, est remplacée en général par *somme qui.*

lequel substantif. **123.** Lequel substantif, *a*) au nominiatif et à l'accusatif. Au XVIe siècle déjà l'emploi de *lequel* comme substantif était signalé comme peu poétique et peu littéraire: Malherbe s'en sert seulement en prose. Selon Oudin, *Gramm.*, p. 129: „Les doctes modernes bannissent le nominatif, et l'accusatif se pourrait retrancher aussi; pour bien parler on ne dit point, *voilà un homme lequel veut* . . ., mais il faut se servir de *qui veut.*" Vaugelas veut s'en servir pour éviter l'équivoque, et aujourd'hui encore les grammairiens l'admettent dans ce cas, mais en réalité la langue vivante ne s'en sert plus; on ne dit pas: *Il y a une étude sur ces questions, laquelle*, on dira: *Il y a, sur ces questions, une étude qui* . . .

b) sous le régime d'une préposition. C'est le seul cas où il soit encore usité aujourd'hui. Il a réussi à supplanter *quoi*, du moins dans la langue littéraire (cf. § 119) et à remplacer *qui* se rapportant à des noms de choses. Mais son emploi s'est restreint même dans cette fonction, *quoi* est resté dans la langue parlée, dans nombre de cas on lui préfère *dont* et *où*, et nous rappelons que la langue populaire aime plutôt une autre tournure: *la femme* **que** *je* **lui** *ai donné un livre*: au lieu de: *la femme* **à qui** ou **à laquelle.**

L'ADVERBE RELATIF DONT [1])

dont adverbe. **124.** *a*) adverbe.

D'après son origine *dont* < de + unde est adverbe de lieu, la préposition de s'y est ajoutée, parce qu'on s'en servait

[1]) Cf. Tobler, III, p. 38.

toujours pour indiquer le lieu de départ. Le simple *ont* < unde, qu'on trouve parfois en vieux français, a même perdu son sens primitif:

Je viegn de cest moster, **hon** (= où) *j'ai la messe oïe*,
Parise la Duchesse, 5.

En concurrence avec *dont* dans cette signification locale on trouve dans la langue *d'où*, lat. de + ubi: *la tere . . .* **dont** *ele fu amenee en cest païs*, Aucassin et Nicolette, 4, 5. — Malherbe est le premier qui pose en règle que *dont* et *d'où* ne prennent jamais la place l'un de l'autre. Vaugelas confirme cette règle et établit la différence entre *la maison d'où il sort*, au sens propre, et *la maison dont il sort*, au sens figuré (la maison = la race). Pourtant on trouve encore plusieurs exemples de *dont* adverbe de lieu au XVIIe et même au XVIIIe siècle:

Rentre dans le néant **dont** *je t'ai fait sortir*,
Rac., *Bajazet*, II, 1.

Le rivage **dont** *il me repousse*, D'Alembert, *Lettre au roi de Prusse* de 1765.

Rem. En provençal *on* < unde dans le sens de ubi et même de quo est fréquent:

Ni ve ni sap ies **on** *se sia* (où il est)
mas lai **on** *lo cavals lo mena*,
Appel, *Provenz, Chrestomathie*, 3, 20 et 21.

L'italien *dove* < de + ubi et l'espagnol *donde* < de + unde ont, eux aussi, fini par signifier „où":

Là, **dove** *l'ombre eran tutte coperte*,
Dante, *Inferno*, XXXIV, 11.

Donde *se cuenta la graciosa manera que tuvo Don Quijote en armarse caballero*, Cervantes, *Don Quijote*, III.

dont pronom.

125. *b*) pronom.

Par suite d'une évolution très naturelle [1]), *dont* arrive à exprimer la cause et le moyen: *Si nous dirons le mesfait* **dont** *li marchis haoit l'empereur*, Robert Clary, 33. — Dans ce cas il se rapporte à un antécédent et pourrait être remplacé par un pronom relatif, précédé de la préposition *de*. Cette étape se trouve d'ailleurs déjà en latin: *Ego omnibus* **unde** (= de quibus) *petitur hoc consilium dederim*, Cicéron, *Ad Familiares*, VII, 11, 1. — *Pervenimus ad civitatem quae appellatur Arabia . . .* **Unde** (= de qua) *scriptum est dixisse Pharaonem ad Joseph*, Peregrinatio Aetheriae, 7, 9. — *Qui vult*

---

[1]) Cf. aussi l'évolution de *en* < inde, § 78.

proficere, habet **unde,** *Fünf festprestigten Augustins,* herausgegeben von Lietzmann, p. 15.

Le mot *dont* passe ensuite par les mêmes évolutions sémantiques que la préposition *de,* de sorte qu'il exprime plusieurs rapports: *L'inquiétude* **dont** (= sur lequel) *vous m'écrivez, n'est pas une petite marque de votre amitié,* Corn., X, 478. — *Les Religieuses lui parloient avec tout le sens froid et la gravité* **dont** (= avec lequel) *un archevêque auroit dû parler,* Rac., IV, 579. — *Certaines couleurs changeantes, et qui sont diverses selon les divers jours* **dont** (= sous lesquels) *on les regarde,* La Bruy., I, 298.

Une des significations de *dont,* comme de la préposition *de,* est celle du génitif possessif. On trouve cette valeur déjà dans le *Roland*:

Li blanc osbers **dont** *la maille est menue,*
Roland, 1329.

et depuis il est resté dans la langue; pourtant dans un seul cas, où il était très fréquent autrefois, *dont* n'est plus permis de nos jours, c'est quand il dépend d'un substantif précédé d'une préposition; dans ce cas il faut se servir de *de qui* ou *duquel*: *par le service et bienfait que vous feystes a deux povres femmes,* **dont** *vous donnastes a l'une une cote et a l'autre une chemise,* La Tour Landry, 78.

L'objet de votre amour, lui, **dont** *à la maison*
Votre imposture enlève un puissant héritage!
Mol., *Dépit amoureux,* II, 1.

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies
Dont *par le doux rapport les âmes assorties*
S'attachent l'une à l'autre.
Corn., *Rodogune,* I, 5, 360.

Le génitif du pronom neutre est actuellement toujours précédé de *ce* (*ce dont*). En vieux français on le trouve sans ce pronom: *Regardez, sire, fait-il,* **dont** *je vous faz present,* Berte, 1217.

Ne vos vi, **don** *moi sovaigne, onques,*
Chrétien, *Erec,* 1010.

On remarquera que dans le dernier exemple on a affaire au même emploi absolu qu'on trouve dans *que je sache.*

Dans des phrases comme:

Il li enortet, **dont** *lei nonque chielt,*
Qued elle fuiet lo nom chrestiien,
Eulalie, 13.

Et restitua les dictes terres; **dont** *le comte son filz fut fort troublé*, Commines, I, 1.

Il se rabat soudain, **dont** *j'eus l'âme ravie*,
Mol., *Les Fâcheux*, II, 6,

le pronom a comme antécédent toute une phrase; aujourd'hui on se servirait de *ce dont* ou de *de quoi*.

L'ADVERBE RELATIF OÙ (UBI)

où adverbe. **126.** *a*) adverbe.

Où est d'abord adverbe de lieu, soit relatif, soit interrogatif, et amène comme tel une phrase adverbiale: *Je vais* **où** *vous allez*, ou une phrase substantive (interrogation indirecte): *Je ne sais* **où** il *demeure*. Il peut perdre sa valeur purement locative et introduire une phrase temporelle, ce qui ne nous étonne pas trop: les idées de temps et de lieu se touchent, elles ont l'idée d'espace en commun: *Souvent* **où** *le riche parle . . ., c'est aux doctes à se taire*, La Bruy., II, 80. — Le sens temporel se change facilement en sens adversatif „tandis que": *Celui qui vit a plus besoin de la vie, là* **où** *celui qui n'est pas ne se passe de la vie*, Malh., II, 85; — enfin, de même que *alors* peut signifier „dans ce cas", la phrase amenée par *où* peut prendre une nuance conditionnelle: *Et* **où** *le désir meurt, amour ne continue*.

Rem. Ces différents sens se retrouvent d'ailleurs en latin, comme le prouvent les trois pages qu'y a consacrées Löfstedt dans son beau *Commentaire sur la „Peregrinatio Aetheriae"*, p. 128 et suiv.

où pronom. **127.** *b*) pronom relatif.

Où subit une évolution analogue à celle de *dont* et finit par exprimer différents rapports qu'on pourrait rendre par „à, dans chez, sur" et même „sous". En latin déjà on trouve ubi se rapportant à des noms de choses: *Navem* **ubi** *vectus fui*, Plaute. — De même en français: *la maison* **où** *je demeure* et *le lieu* **où** *il va* (dans ce dernier cas le latin aurait dit quo).

Vous voyez les chagrins **où** *cette offre m'expose*,
Corn., *Pulchérie*, IV, 4, 3, 1349.

J'ai honte des horreurs **où** *je me vois contraint*,
Rac., *Thébaïde*, IV, 1053.

Vous avez vu ce fils **où** *mon espoir se fonde?*
Mol., *l'Etourdi*, IV, 2, 1395.

Ce dernier exemple nous prouve que *où* s'est étendu même aux

noms de personnes. On trouve d'ailleurs cet emploi déjà dans la vieille langue: *Tous jeus* **ou** *apartenoit force e vigour*, Cléomadès, 135; — et au XVIIe siècle les exemples abondent: *Il peut haïr les hommes en général*, **où** *il y a si peu de vertu*, La Bruy., II, 22.

Ces sages coquettes
Où *peuvent tous venans débiter leurs fleurettes*,
Corn., *Menteur*, I, 1, 42.

L'emploi de *où* s'est encore étendu par la faculté qu'il a de se faire précéder d'une préposition: Vaugelas, II, 50, cite: *il se rendit à un tel lieu*, **vers où** *l'armée s'avançoit*, façon de parler qui s'était introduite depuis peu et qu'il blâme.

C'est le coup scélérat **par où** *tu m'expédies*,
Mol., *Tartuffe*, V, 6, 1865.

Aujourd'hui, l'emploi de *où* est beaucoup moins étendu qu'au XVIIe siècle. Si l'antécédent est une proposition, on trouve *par où* et *d'où*: *d'où je conclus*, *par où on voit*, etc. Relevons encore l'expression *c'est où*: *c'est où il n'y a point de remède*.

L'ADVERBE RELATIF QUE

Deux constructions.

128. Nous avons déjà signalé la tendance de la langue à chercher une particule indéclinable pour marquer la relation pure et simple. C'est la tendance populaire, à laquelle s'en oppose une autre dont les intellectuels ont été les directeurs, de marquer non seulement le rapport entre antécédent et relatif, mais aussi la fonction de ce premier dans la relative, en exprimant par la forme du pronom relatif le genre, le nombre, le cas. Le peuple fait peu de phrases relatives compliquées et cherche toujours un tour simple, analytique, tout à fait adopté à son génie. Brunot, III, 2, p. 508, donne comme modèle: *La femme* **que** *je* **lui** *ai donné ma parole*, où en *que* est un type de mot-outil, marquant purement et simplement la relation, tandis que *lui* exprime la fonction que la personne de l'antécédent occupe dans la phrase [1]).

Les tours comme celui-ci ne sont pas encore les plus négligés; on arrive aussi à marquer seulement la relation, sans souci d'exprimer par un pronom personnel le genre, le nombre, le cas. Dans tout le cours de la langue nous trouvons ces deux emplois différents de l'adverbe relatif *que*. Si nous prenons comme type du second cas la

---

[1]) Egalement en italien: *Penso a quel tristo soggetto*, **che** *tuo padre si vergogna di rendergli il saluto*, Amicis, *Cuore*. Treves, Milano, p. 178.

phrase de Vaugelas: *Dans la confusion* **que** *d'abord ils se présentent à elle*, on n'y exprime pas la fonction de *que*, mais l'auteur aussi bien que le lecteur comprend facilement qu'il faut l'interpréter par „avec laquelle". N'y a-t-il pas une foule de tournures dans la langue qui n'expriment pas d'une façon explicite la nuance particulière qu'on a dans l'esprit [1])?

129. Quant à l'origine, elle est probablement la même que celle du neutre *que*, c.-à-d. quid ou quem. On le trouve déjà en latin postclassique dans les deux fonctions que nous venons d'exposer: 1) *hominem* **quem** *ego beneficium* **ei** *feci argento uncias tantas*, Form. Andecavenses, 21, 19. — 2) *circumcisis rebus*, **quae** *non arbitror pertinere ad agriculturam*, Varro, *De re rustica*, I, 1, 11.

En vieux français et au XVIe siècle nous les trouvons également: 1) *L'empereëur Kyrsac de Constantinoble* **que** *uns siens freres* **li** *avoit tolu l'empire*, Robert de Clary, 17, où *que . . . li* signifie „à qui."

Il est bien homme plus estrange,
Que, si bien tost il ne se change,
Il *nous fera tous enrager,*
Grévin, *Les Esbahis*, I, 3,

où *que . . . il* = „qui". Assez fréquente est aussi la combinaison de *que* avec *en* et *y*: *un flum* **que** *on n'***i** *puet passer se par un pont de pierre non*, Villehardouin, 163. — *Ç'a esté le plus beau siege qui fust iamais . . . fors les assautz*, **qu'***on n'***en** *livra jamais*, Brantôme, *Grands Capitaines*, V, 104. Ici *que . . . en* = „dont".

Rem. Nous avons naturellement un phénomène différent dans des phrases comme: *plusieurs femmes* **cui** *ne* **leur** *chaut ou elles s'abandonnent*, Sept Sages, 31, où un régime déjà exprimé *cui* est répété encore une fois par un pronom *leur*. De même dans Barbusse, *Le Feu*, p. 32: *C'était toute la journée un gaspillage* **dont** *t'as pas une idée* **d'ssus**, le mot *dessus* forme pléonasme dans la langue populaire.

2) *il les tendroit as us et as costumes* **que** (= auxquels) *li empereëur Grieu les avoient tenuz*, Villehardouin, 280. — *Celui* **qu'** (= à qui) *elle donne à mengier*, Froissart, III. — *Ma continuelle bonne volunté* **que** (= dont) *ie ne me lasseray iamès*, Diane de Poitiers, *Lettres*, XCVI, p. 168.

---

[1]) Qu'on pense par ex. au gérondif qui n'exprime que la simultanéité mais dont on se sert pourtant, quand on a dans l'esprit une idée concessive, conditionnelle, modale.

Peu à peu la concurrence avec le pronom relatif décliné et avec *où* et *dont* devient plus difficile, à mesure qu'on se pique davantage de bien écrire. Pourtant *que* se maintient encore au XVIIe siècle: *Je pourrai vous faire voir mon âme toute nue, et mes pensées en la simplicité* **qu'** (= „en laquelle") *elles naissent*, Balzac, *Lettres*, I, 8.

Me voyait-il de l'œil **qu'** (= dont) *il me voit aujourd'hui*,
Rac., II, 63.

Vaugelas et Ménage blâment cet emploi de *que*.

C'est surtout dans la périphrase grammaticale que l'adverbe relatif *que* est supplanté par le pronom précédé d'une préposition: *C'est* **à vous que** *je parle* est remplacé souvent par *C'est* **à vous à qui** *je parle*. Au fond, cette construction est née par contamination avec: *C'est* **vous à qui** *je parle;* p. ex.: *C'est votre Majesté, Sire,* **de qui** *j'entends parler*, tournure qu'on trouve encore de nos jours.

Aujourd'hui *que* se rencontre dans le cas que nous venons de traiter: *C'est à vous que je parle*, puis quand il s'agit du temps, après les mots tels que *année, jour, heure, moment*, mais même dans ce cas l'emploi s'est restreint beaucoup dans la langue écrite. Le peuple pourtant continue à se servir de *que*: 1) *Le nom des villes* **que** *j'ai passées*, (Cf. Salverda de Grave, *Taal en Letteren*, 1904, p. 7). — *Ce neveu* **que** *tu m'as parlé*, Lavedan, *Le vieux marcheur*, p. 40. — 2) *Comment que tu trouves la maison* **que** *nous* **y** *montons la garde*, H. Monnier, I, 199; ici *que . . . y* = *où*.

Rem. Cette aversion à l'endroit des phrases relatives compliquées se manifeste aussi quand deux propositions relatives étaient coordonnées. En effet, dans ce cas on aime à remplacer jusqu'au XVIIe siècle la seconde relative par une phrase indépendante: *L'idée que j'ai de la divinité* **dans laquelle** *rien ne se rencontre seulement en puissance, mais tout* **y** *est actuellement et en effet*, Descartes, *Médit.*, III. — *Il s'en trouve* **à qui** *l'habitude des moindres périls affermit le courage, et* **les** *prépare à s'exposer à de plus grands*, La Rochef., *Maximes*, I, 116. — Cette construction se trouve aussi en grec, en espagnol et dans d'autres langues. Cf. aussi l'exemple du § 109.

Pronoms relatifs indéfinis

130. Quant aux pronoms relatifs indéfinis quisquis et quicumque, qualisqualis et qualiscumque, ils ont disparu, comme d'ailleurs aussi les adverbes ubiubi et ubicumque, ututet utcumque, etc. Ils ont été remplacés par *que* précédé d'un pronom (adverbe) interrogatif *qui que, quel que* (*où que, combien*

que) [1]), et par les formations savantes *quiconque* et *quelconque*:

> **Quiconque** *veut mener pure et saintisme vie*
> *Fames aint. et les croie et dou tout s'i affie,*
> Evangile aux femmes, 1—2.

Le sens de *quiconque* et de *quelconque* peut être généralisant ou concessif: **Quelconque** *accusation* **que** *vous alléguiez*, Palsgrave, p. 366. — Dans *un livre quelconque* nous avons affaire à un pronom indéfini [2]).

Dans la vieille langue on trouve souvent *quiconque* précédé d'un antécédent, construction dont on rencontre encore quelques exemples au XVIIe siècle:

> *Puissance*, **quiconque** *tu sois*,
> *Dont la fatale diligence*
> *Préside à l'empire françois*,
> Malherbe, I, 80, 132.

Latinismes

Emploi du relatif là où le français moderne met une phrase coordonnée.

131. En français le pronom relatif relie une subordonnée à la principale et remplit en même temps une fonction grammaticale, en tant que pronom, dans la même subordonnée. En moyen français on commence à former, d'après les modèles latins, des périodes quelquefois très longues dans lesquelles le pronom relatif relie des propositions plutôt indépendantes. Il peut même, comme en latin, relier une subordonnée à la principale tout en remplissant sa fonction pronominale dans une autre subordonnée. C'est surtout au XVIe siècle, au siècle de la Renaissance, que les exemples abondent. On se sert de *qui*, *quoi*, *où*, *dont*, mais surtout du nouveau relatif *lequel*. Cet emploi se continue encore au XVIIe siècle; il s'est perdu de nos jours. On le trouve:

I. avec un participe:

Je suis sujet à une infinité d'erreurs, **desquelles** *venant à rechercher la cause* (= **et**, venant à **en** rechercher la cause), *je remarque* . . . , Desc., *Médit.*, IV.

---

[1]) Cf. § 365. — [2]) Ibidem.

Loin de nous cette nuit, **dont** *nos âmes couvertes*
Dans le chemin du crime ont erré si longtemps.
Rac., *Poésies diverses*, IV, p. 120.

Souvent le pronom forme avec le participe la construction, appelée en latin „ablatif absolu", c.-à-d. qu'il fonctionne comme sujet de l'action exprimée par le participe, mais qu'il n'occupe pas de place dans le reste de la phrase: *Le corps de Jésus Christ est vraiment sous les espèces;* **lesquelles** *étant en lieu particulier, le corps de J.-C. y est aussi*, Pascal, *Prov.*, XVI. — *(Ils) demandèrent d'être reçus à se justifier*: **ce qui** *leur ayant été accordé, les deux partis quittèrent* . . . La Rochef., *Mém.*, II, 160.

II. avec un infinitif:

On trouve ce type déjà dans Joinville: *pour* **laquel** *guerre appaisier messires li roys y envoia monsignour Gervaise d'Escrangnes*, Joinv., 458 F. — *Devrions-nous point mourir de honte de sentir en notre cœur la mondanité, pour* **laquelle** *éviter* (= **tandis que,** *pour l'éviter*), *une pauvre muletière n'a point craint une si cruelle mort*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, Nouv. II. — *Tout cela faute d'avoir assez bien démêlé une équivoque très grossière, et* **dont** *pour être parfaitement éclairci, il ne faut que se ressouvenir d'un principe* . . ., Boileau, *Réflexions crit. sur Longin*, X.

III. Le pronom relatif occupe une fonction dans une subordonnée amenée par n'importe quelle conjonction (on trouve surtout *lequel . . . si*):

Mon dessein étoit d'entretenir mon ami . . . devant **lequel** *si je fais des fautes* (= **et** si devant **lui**), *je suis assuré de l'impunité*, Balzac, *Lettres*, VI, 18. — *Elles ont quelques formes pénibles*, **lesquelles** *pourveu qu'on oublie* (= **mais** pourvu qu'on **les** oublie) *par discrétion, non par erreur, on n'en a pas moins de grace*, Montaigne, I, 13.

IV. Le pronom se trouve placé devant un autre pronom relatif:

J'y trouve aussi des figures, **desquelles** *ceux qui nous défendent l'usage . . . . ne sont pas savans en la lecture des anciens*, Malh., II, 485. — *Cela fait un cercle* **d'où** *sont bien heureux ceux qui sortent* (**et** ceux qui **en** sortent sont bien heureux), Pascal, *Pensées*, II, 150.

Rem. Pour la fusion de la proposition relative avec une proposition objective cf. § 275 et suiv.

PRONOMS INTERROGATIFS [1])

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

132. Le **latin classique** a les pronoms interrogatifs suivants:

quis, quid (quisnam, quinam; ecquis) employés en général comme substantifs.

qui, quae, quod, employés généralement comme adjectifs.

quantus; qualis; quot; quotus.

uter = lequel des deux.

Pour l'histoire de ces pronoms en latin vulgaire, nous renvoyons au chapitre des pronoms relatifs § 110.

Développement général.

132bis. Jetons un rapide coup d'œil sur le développement de ces pronoms et voyons quel est l'état des choses en **vieux français.**

Constatons d'abord que uter a disparu et a été remplacé par qui ou par une périphrase, si on sent le besoin de distinguer: *lequel des deux.* Quot s'est également perdu et *quant* le remplace en vieux français. Pour ce qui regarde quantus, il a perdu son sens primitif, et ne garde que celui de quot: *Et a* **quanz** *ans enfant soit en aage por tere tenir*, Beaumanoir XV, 1. — Le sens primitif de la grandeur a été exprimé par qualis: quanta fortuna = *quelle fortune*, ou quelquefois par la périphrase *combien grand*; quotus a disparu également, on le remplace par *quantième* et surtout par *quel.*

Qualis est resté et a même considérablement étendu son domaine. Il est devenu le pronom interrogatif adjectif par excellence et a comme tel supplanté qui quae quod. Nous en parlerons tout à l'heure en détail.

Par suite de toutes ces pertes — et il faut tenir compte encore de la réduction de la déclinaison, cf. § 110 — le pronom interrogatif s'est reduit à *qui*, *que* et *quoi*, *quel* et *quant* en vieux français.

Donc le français dénote, en face de la richesse du latin, une pauvreté de formes remarquable. Il est vrai que quelques-unes des fonctions que le latin pouvait exprimer, sont rendues en français par

---

[1]) K. de Jong, *Die Relativ- und Interrogativpronomina* qui *und* qualis *im Altfranz.*, thèse Marburg, 1910. — O. Richter, *Zur hist. Syntax vom interrogativen* quel, thèse Göttingen, 1910.

comme et surtout par *combien*, mais il reste quelques nuances qui se sont perdues complètement.

Heureusement qu'en face de ces pertes on peut relever quelques gains: *dont* et *où*, qui, d'adverbes qu'ils étaient, en sont arrivés à exprimer un rapport pronominal; enfin le nouveau pronom *lequel* qui est de formation française. Nous allons passer en revue ces différents pronoms.

Rem. *quinam* s'est conservé en provençal sous la forme de *quina* ou *quinha*.

Dont, où, quant

dont et où. **133.** *a*) *dont* et *où* pronoms s'emploient surtout comme relatifs (cf. § 124 et suiv.); comme interrogatifs, ils représentent un neutre précédé d'une préposition: **Dont** *luy souviendroit-il* (= de quoi)? Palsgrave, p. 344. — *Caliste*, **où** *pensez-vous* (= à quoi)? Malh., I, 137, 9. — *Dont* ne se trouve plus dans cette fonction au XVIIe siècle; *où* se rencontre encore après. En vieux français, on sent encore nettement le sens adverbial dans des phrases comme:

Si li demande: *Sire niés*, **dont** *venez?*

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 81).

quant. **134.** *b*) *quant* avec le sens de quot = *combien de* se trouve pendant tout le moyen âge, cf. l'exemple cité plus haut, § 132*bis*. Il n'est pas rare au XVIe siècle et Malherbe s'en sert encore:

Quantes *fois, lorsque sur les ondes*
Ce nouveau miracle flottoit,

Malh., I, 47, 51.

Mais c'est un exemple isolé. Tous les grammairiens déclarent qu'il faut employer *combien de*.

Rem. Palsgrave, p. 352: „for „how many" I fynde used after these substantyves *gens*, *foys*, *choses* and such lyke, as *quantes gens*, *quantes foys*, *quantes choses*, etc." Vaugelas, II, 214, trouve *quantesfois* „beau et agréable à l'oreille", mais il ajoute que „pas un de nos Poètes n'en voudroit user aujourd'hui."

Qui, que, quoi

qui. **135.** Le pronom *qui* a supplanté toutes les formes féminines au singulier et au pluriel, et après l'absorption du datif cui et de l'accusatif quem (resté comme pronom

relatif [1]), il resta le pronom substantif par excellence; on le trouve même employé comme pronom neutre:

Qui *nous a troublez et divisez sinon les opinions de la religion?* Lanoue, 53.

Qui *te rend si hardi de troubler mon breuvage?*
La Fontaine, *Le loup et l'agneau.*

Après ce coup, Narcisse, **à qui** *dois-je m'attendre?*
Rac., *Britannicus*, II, 6.

Dans le second exemple on remplace actuellement *qui* par *à quoi*, dans le premier en général par *qu'est-ce qui.*

qui . . . qui et l'acc. *que . . . que*, dans le sens *les uns . . . les autres* s'emploient couramment pendant tout le moyen âge: *nauthonniers*, **que** *de celle nef*, **que** *de l'autre*, Joinville. — Après le moyen âge on trouve *que . . . que* seulement employé adverbialement:

Que bien que mal, elle arriva,
La Fontaine, *Fables*, IX, 2, 61.

Le nominatif *qui . . . qui* se trouve encore aujourd'hui, quoique son emploi se soit restreint beaucoup. Au XVIe siècle: **Qui** *entonne du vin la liqueur écoulée . . .*, **qui** *trépigne dessus;* **qui** *. . . fait geindre le pressoir*, Barf, 12 (Darm., p. 260). — Au XVIIe: *Ils cherchèrent la source du mal*, **qui** *d'un côté*, **qui** *d'un autre*, Balz., *De la Cour.*, disc. III. — Aujourd'hui: *qui çà, qui là*; *qui plus, qui moins.*

Rem. 1. Vaug., I, 121, déclare que „c'est une façon de parler qui est fort en usage, mais non parmy les excellens Escrivains." Th. Corneille est de son avis, mais l'Académie „ne croit point que la répétition de *qui* pour dire *les uns les autres* ait cessé d'estre en usage parmi les bons Escrivains."

Rem. 2. Il faut reconnaître également le pronom interrogatif dans l'expression *c'est à qui, c'était à qui*, qu'on trouve déjà dans Commines: *Eux deux estoient à l'envy* **à qui** *seroit pape*, mais elle est surtout fréquente en français moderne. Relevons aussi les tournures (*à*) *qui mieux mieux* et en vieux français (*à*) *qui ainz ainz*: *des nefs sunt qui ainz ainz issuz*, Rou, III, 1083; ici pourtant l'analyse de la pensée voit en *qui* plutôt le pronom relatif.

que et quoi. **136.** Ces deux pronoms remontent au latin quid; *que* est la forme atone, *quoi* la forme tonique.

Que s'emploie surtout comme accusatif: *Que cherchez-vous*; comme nominatif, il a été remplacé, nous l'avons vu, par *qui* et par *qu'est-ce qui* (cf. plus loin § 138). Il reste tout de même comme sujet d'un

[1]) Cf. le pronom relatif, § 110.

verbe unipersonnel: *Que se passe-t-il?* et comme prédicat des verbes *être* et *devenir*: *Que devient-il? qu'êtes-vous?* — Comme le pronom neutre latin, *que* peut marquer plusieurs rapports prépositionnels: *pourquoi, à quoi, combien*: *Que n'êtes-vous venu? Que sert la science sans vertu? que d'eau!*

Quoi, étant la forme accentuée, se trouve après les prépositions *A quoi pensez-vous?* L'ancien français l'employait quelquefois comme régime direct: *Quoi ferai-je?* surtout avec l'infinitif et le gérondif [1]). Cet emploi est même resté dans la langue actuelle, surtout dans les phrases négatives: *Les journaux ne savent* **quoi** *inventer pour me nuire*, A. de Musset. — *J'en aurai le cœur net. — En* **quoi** *faisant?* Richepin. — Et dans les dialectes: **Quoi** *dites-vous donc?* Jaubert. — On l'emploie encore absolument: *Qu'y a-t-il?* **Quoi?**

Rem. 1. *Quoi* sert encore à renforcer dans le langage familier l'idée interrogative dans *comme quoi?* Cette locution introduit même une phrase substantive, et équivaut donc presque à *que*: *Le duc raconte à son frère* **comme quoi** *il lui avait menti d'abord en se disant amoureux de Caroline*, G. Sand. — Cf. le latin vulg. quomodo et qualiter: *debet tria testimonia mittere* **quod** ... *invenisset, et altera tria* **qualiter** *pater* ... *invenisset*, Pardessus, *Diplom.*, I, p. 177. — Vaug., II, 12, dit: „*comme quoy* est un terme nouveau, qui n'a cours que depuis peu d'années, mais qui est tellement usité qu'on l'a à tous propos dans la bouche." L'Académie déclare: „On ne s'en sert plus présentement", Malgré cet arrêt notre locution est encore très vivante.

Rem. 2. La langue populaire emploie parfois *quoi* comme prédicat du verbe *être*: **Quoi** *c'est qu'on bouffe*, Benjamin, *Gaspard*, p. 23; **quoi** *c'est qu' vous avez envie?* ibid., p. 292.

Interrogation indirecte.

137. Ces pronoms se rencontrent aussi dans une interrogation indirecte: *J'ignorais* **que** *ce pouvait être qui lui colorait ce beau teint*; et avec *qui* neutre: *Je ne sais* **qui** *me retient.*

Par suite d'une confusion très compréhensible avec les phrases relatives, les pronoms *qui* et *que* ont été supplantés par *ce qui, ce que*, pronoms déterminatifs + pronoms relatifs, quand *qui* se rapporte à une idée neutre. Cela n'est pas arrivé avec les pronoms masculins. Qu'on compare *Je ne sais pas* **ce qui** *s'est passé* et *Je ne sais pas* **qui** *a passé par ici.*

Pour l'emploi de l'emploi de *qui est-ce que* dans l'interrogation indirecte, cf. le paragraphe suivant.

---

[1]) Cf. le pronom personnel, § 69, *soi-disant*,.

Périphrase de qui, que, quoi.

138. Comme *qui* pouvait marquer tant de fonctions: masculin, féminin, neutre, singulier et pluriel, nominatif et accusatif, on comprend qu'on ait inconsciemment cherché des moyens pour mieux exprimer ces différents rapports. On a trouvé:

qui est-ce qui	*qu'est-ce qui*
(*à, de*) *qui est-ce que*	*qu'est-ce que*
	(*à, de*) *quoi est-ce que*

Cette tournure existait déjà en latin: *Quis est qui me vocat?* „qui est-ce qui m'appelle?" Seulement, tandis qu'on a, en français, affaire à une périphrase dont on ne sent plus les éléments composants, le latin y sent encore bien une phrase principale et une phrase relative; aussi le latin traduit-il *qui est-ce qui* **croit** *cela* par *quis est qui hoc* **credat**, où on se sert du subjonctif, parce que la réalité de la subordonnée est niée.

On trouve des exemples dès le XIVe siècle: *qu'est ço k'il feit!* Chrest., *Evangile de Nicodème*, 56. — Et après ce temps notre construction devient extrêmement fréquente, même dans l'interrogation indirecte: *Je vous demande* **pour quoy c'est** *que l'avez bastie*, Myst. du Vieil Testament, 5657. — *C'est qu'il ne nous peut pas venir en l'entendement*, **que c'est qui** *est bon de faire*, Calvin, *Instit., chrét.*, II, 2, 25 (en 1541: **que c'est qu'il** est).

Rem. Dans ces phrases, il faut considérer le premier pronom comme interrogatif, le second comme adverbe relatif; seulement au premier cas, *qui est-ce qui*, *qu'est-ce qui*, le second *qui* est un pronom relatif sans antécédent, espèce d'apposition de *ce* [1]).

Quel et lequel

quel.

139. Nous avons vu que *quel* a supplanté le pronom adjectif qui quae quod. Mais en outre la langue ayant perdu pendant son évolution tant de formes, c'est surtout le pronom *quel* qui a vu peu à peu s'élargir son domaine et qui a pris différentes fonctions qu'on exprimait d'abord d'une autre façon. Nous passerons en revue ces fonctions si variées, en suivant l'exposé de M. Richter.

I. *a*) *quel* = qualis, sens primitif:

Ni li chalt guaires de **quel** *mort nus murions,*

Roland, 227.

---

1) Cf. Tobler, II, 9 note.

Ce sens s'est conservé jusqu'à nos jours: **Quel** *homme!*

b) Une extension de cette fonction est l'emploi devant un adjectif, où le latin se servirait de quam, adverbe d'intensité:

Quel *étrange empire est le vôtre!* En vieux français on employait en général *com*: *com bel arbre.*

c) On s'est servi quelquefois de *quelles* au lieu de *qui* pour indiquer le féminin: *Lors le proudhomme... demanda* **qui** *les menera et* **quelles** *yront en leur compagnie*, Quinze joyes du mariage, p. 22, l. 11.

II. *quel* = quantus et quot: passage de la qualité à la quantité:

Deus! **quel** *dolor que les Franceis nel sevent!*

Roland, 715.

Or me dictes, ma belle amye, **Quels** *gens y perdez-vous? — Assez.*

III. *quel* = uter.

Quel *chemin le plus droit à la gloire nous guide,*
Ou la vaste science, ou la vertu solide,

Boileau, I, 164.

IV. *quel* = quid (très rare).

Ne puis remaindre ne partir
Jeo ne sai a **quel** *tenir,*

Ipomen., 1204.

V. *quel* = de qui.

Quel sang a-t-il versé? Volt., *Mérope*, II, 1.

VI. *quel* = quotus.

Dans la phrase de Furetière, citée par Littré: *Je ne sais à la quantième visite ce fut qu'il lui répéta*, Rom. bourg., III, p. 243, on dirait actuellement: *à quelle visite.* De même *quel jour du mois*, au lieu de: *quel quantième du mois.*

lequel. **140.** Il nous reste encore à parler de *lequel*, qui est de formation française (cf. le pronom relatif, § 120) et qui n'a pénétré dans l'usage que vers le XIIIe siècle: Villehardouin ne l'emploie pas encore. D'abord la langue s'en est servie aussi bien comme substantif que comme adjectif. C'est ainsi que La Fontaine dit encore: *L'auteur a voulu éprouver* **lequel** *caractère est le plus propre pour rimer des contes*, Avertissement de l'auteur.

Peu à peu pourtant on a opté pour *quel* comme adjectif attributif ou prédicat du verbe *être*, *lequel* pour désigner spécialement des personnes ou des choses déterminées par ce qui précède ou ce qui suit: *Voici deux livres*: **lequel** *désirez-vous?* **Lequel** *de ces hommes*

avez-vous rencontré? Au XVIIIe siècle l'usage moderne s'est constitué.

Nous avons cité tout à l'heure un exemple de *quel* comme neutre. Cet emploi se continue, seulement c'est *lequel* qui le remplace naturellement: *Or vous demant-je, fist-il,* **lequel** *vous ameriés miex, ou que vous fussiés mesiaus ou que vous eussiés fait un pechié mortel?* Joinville, 27. — Aujourd'hui encore on trouve des traces de cette construction. Plattner, III, 2, 142, en cite plusieurs exemples: **Lequel** *vaut mieux d'être ici ou d'être là,* Mme A. Tastu. — *Couturière, lingère, nous n'avons pas trop distingué* **lequel**, Th. Gautier. — On préfère pourtant *qu'est-ce qui, ce qui, quoi.*

Ainsi, *lequel* n'a pas réussi à prendre toutes les fonctions de *quel* substantif. Notamment, il ne désigne jamais la qualité, et dans les phrases comme: *Vous savez* **quels** *ils sont,* La Rochef., III, 120;

Quelle fut sa réponse! et **quel** *devins-je, Arcas!*

Racine, *Iphigénie,* I, 1.

on dirait aujourd'hui: „ce qu'ils sont" et „que devins-je?"

PRONOMS INDÉFINIS [1])

141. Les pronoms indéfinis forment un groupe peu précis. Pour amener quelque clarté dans notre exposé, nous les subdiviserons en un certain nombre de groupes, division adoptée aussi dans la *Grammaire* de Meyer-Lübke.

I. quis, aliquis, quidam, quispiam, quisquam et ullus alius et alter;

a) Des six premiers pronoms quis et quispiam, quisquam et ullus ont disparu. Comme ils font un peu double emploi avec aliquis, on a pu s'en passer; quidam a été remplacé par *certain*; le *quidam* actuel est un emprunt fait au latin et qu'on trouve à partir du XIVe siècle: *Un quidam fut qui rapporta,* Dictionnaire général. Alius cède devant alter, qui en latin déjà fonctionnait comme génitif de alius; seul le neutre *el* < *alum reste jusqu'au XVe siècle pour être supplanté à son tour par *autre chose*:

El *ne mengai il a trente ans passé,*

Huon de Bordeaux (Clédat p. 49).

alter.

142. *b*) Les deux pronoms vraiment vivants sont donc alter et aliquis. Quant au premier, il faut distinguer

[1]) H. Yvon, *Sur les pronoms dits indéfinis* (*Rev. de phil. fr.*, 1902, p. 129—140).

autre et **autrui**, cas régime accentué. On trouve *autre* jusqu'au XVIe siècle dans un emploi vraiment pronominal, donc sans article:

*Attendrai-je plutôt qu'***autre** *le luy revelle,*

St. Gelais, III, 169.

Ne se sont proposez **aultre** *but*, Du Bel., *Lettres*, 53. — Il en reste une trace dans les locutions *entre autres* et *autre chose*. Malh., IV, 364, établit la règle actuelle: „On ne peut pas dire: *pourchasser autres*, il devoit dire: *en pourchasseront d'autres*."

Un autre pouvait se rapporter au féminin aussi bien qu'au masculin:

Mais vous devez cesser de vous en tourmenter,
Encore que vous voyez **un autre** *s'en vanter,*

Desportes, *Elégie*, 9 (blâmé par Malherbe).

Je me tiendrois heureux entre les bras **d'un autre**,

Corneille, *Polyeucte*, II, 2,

qu'il corrige plus tard en *une autre*.

Autrui, forme accentuée, est essentiellement un substantif:

*Qui d'***autrui** *mort atent la richeté* (de la mort d'autrui)

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 83).

Le sens de régime s'est maintenu; on le trouve e. a. dans la locution l'*autrui* (= le bien d'autrui):

Le monstre infâme d'envie
*A qui rien de l'***autrui** *ne plaît,*

Malh., I, III, 92.

Vaug., II, 291, déclare que cette façon de parler n'est plus en usage que dans la lie du peuple. Aujourd'hui *autrui* est presque toujours régime, il a un sens général, mais est peu usité: *Médire d'autrui est un divertissement bien humain.*

Rem. Pour *qui... qui*, l'un ... l'autre, cf. § 135.

Aliquis. **143.** *c*) Aliquis a sous la forme du neutre aliquod, avec l'*s* adverbial, donné l'adverbe *alques*:

Ne li estuet ostel changier
Por qu'oüst **auques** *a mangier,*

Le Romant de Renart (Clédat, p. 166).

Alques disparaît à son tour au XIVe siècle, pour être remplacé par *un peu*.

La forme masculine aliquis s'est combinée avec unus pour former le pronom *aucun*, qui avait donc primitivement un sens affirmatif. On l'employait aussi bien dans les phrases affirmatives que

négatives, parce que quisquam et ullus étaient tombés en désuétude. Puis *quelqu'un* et *quelque chose* et *un* le supplantent dans les phrases affirmatives, il ne s'emploie plus qu'avec une négation qui déteint sur lui, cf. le chapitre de la négation, § 433.

Aucun garde son sens primitif jusqu'au XVIe siècle: *adonques descendirent* **les aucuns** *de leur chariot*, Cent Nouv. nouv., 6, 41. — On le rencontre encore assez souvent au XVIIe siècle, mais seulement chez des auteurs archaïsants, comme La Fontaine, Molière, Scarron:

Ce que **d'aucuns** *maris souffrent paisiblement*,
Mol., *Ecole des Femmes*, I, 1, 54.

Aujourd'hui on ne trouve que *d'aucuns* sujet, mais il est peu usité. Le sens négatif de *aucun* au contraire s'est généralisé.

Rem. L'adverbe *aucunement* a gardé plus longtemps son sens affirmatif: *Ils avaient aucunement décliné de la piété*, Boss., *Var.*, XI, 122. — *Aucunefois* = „quelquefois" se rencontre également assez souvent au commencement du XVIIe siècle. Vaug., II, 459, déclare qu'il commence à sentir le vieux et le rance.

Unus. **144.** *d*) C'est *quelque* et *un* qui ont supplanté *aucun* dans le sens affirmatif.

Unus, de nom de nombre qu'il était, a pris le sens d'article et de pronom indéfini (cf. l'évolution analogue de ille > *li* et *il*):

*Il sist en l'ombre d'***uns** *pomiers* („de quelques pommiers"),
Parténopeus, 2364.

Au XVIIe siècle *un temps* signifiait „quelque temps":

Les dieux depuis **un** *temps me sont cruels et sourds*,
Racine, *Iphigénie*, II, 2.

Comme substantif *un* pouvait avoir le sens de „quelqu'un": *Ma fantaisie me fait haïr* **un** *qui souffle en mangeant*, Pascal, *Pensées*, I, 236 (éd. Faugère, Paris 1884). — Corneillle changea plus tard tous les vers où il avait écrit *un* et y introduisit *quelqu'un*.

Quelque. **145.** *e*) *Quelque* est né de la combinaison du pronom interrogatif *quel* et de l'adverbe relatif *que*. En effet, le vieux français disait *quel part qu'il alt*, tout comme on employait *qui — que, quoi — que*. Par analogie avec lesc as où le pronom se trouvait placé immédiatement après *quel* on en est arrivé à dire *quel que part il aille*. Il semble qu'à ce moment il y ait eu deux tendances: une à supprimer le verbe, donc *quel que part*, où *quelque* est bientôt devenu

pronom indéfini, — l'autre à réintroduire le relatif après le substantif: *quel que part qu'il aille.* Patru a même voulu qu'on dise *quelque* là où le pronom est prédicat: *quelque qu'il soit,* mais on n'a pas approuvé cette construction.

La construction primitive se trouve jusqu'au XVIIe siècle:

En **quel** *lieu* **que** *ce soit, je veux suivre tes pas,*

Mol., *Les Fâcheux,* III, 4.

Mais Vaug., I, 231, la condamne. Quant aux deux autres tournures, on les trouve dès le XIIe siècle:

En **quel que** *lieu* **que** *ce soit,*

Chrétien, *Chev. au Lyon,* 4346.

A quel que *painne se dreça,*

Chrétien, *Erec,* 3040,

où on sent encore la valeur concessive. La construction intermédiaire est plus rare et ne se trouve pas avant le XIIIe siècle, fait qui rend notre explication de la tournure moins sûre:

Quiex que *meffaiz*
Cil las de chevaliers ait faiz

Gautier de Coincy, *Mir. de N. Dame,* 497, 149.

Le dernier exemple nous montre aussi que *quel* est resté longtemps variable [1]).

Quoi qu'il en soit de l'origine de *quelque,* ce pronom a eu un succès extraordinaire. Quand on a perdu le sens de la composition, on lui a donné même la marque du pluriel: *quelques batailles,* Débat des hérauts d'armes, 19, par. 49 (XVe siècle). Il variait aussi bien devant les substantifs que devant les adjectifs:

Et n'oser de ses feux,
Quelques *ardents qu'ils soient, se promettre autant qu'eux!*

Corn., VII, 400.

De même *quiex que chetis* dans Gautier de Coincy, 335, 48. Mais il a été décidé par l'Académie à la pluralité des voix que la règle de *quelque,* adverbe devant les adjectifs, et de *quelque,* pronom devant les substantifs, n'a aucune exception. Il faut donc écrire d'après l'Académie: **Quelque** *désobligeantès paroles que vous m'ayez dites,* et **Quelques** *paroles désobligeantes que . . .*

Quelque, dans le sens de „environ" est, malgré l'avis de Vaugelas, I, 55, en général variable au XVIIe siècle: *Le talent attique valoit*

---

[1]) Cf. Tobler, II, p. 32 et suiv.; Brunot, I, 339.

quelques *six cens écus de notre monnaie*, La Bruyère, I, 78 et 79.

Combiné avec *un* et avec *chose*, *quelque* s'emploie substantivement: *quelqu'un* et *quelque chose*. Comme tel, il a remplacé *aucun*, *personne* et *rien* dans leur sens affirmatif et on a même eu une tendance à l'introduire dans les phrases négatives: *Est-il* **quelqu'un** *parmi vous, mes frères, qui possède des richesses*, Massillon, *Car. le mauv. riche*, 1. — Ces pronoms se sont pourtant maintenus dans les phrases négatives, quand toute la force de l'accent tombe sur le pronom, mais quelquefois la différence de sens entre *aucun*, *personne et rien*, d'un côté, et *quelqu'un*, *quelque chose*, de l'autre, est difficile à saisir.

Quelque chose est féminin jusqu'au XVIIe siècle: *Il faut trouver quelque chose plus* **générale**, Malherbe, II, 475. — A cette époque l'usage hésite, comme le prouve la longue remarque de Vaugelas, II, 242. Vaugelas a pourtant bien vu que l'usage se déciderait en faveur du neutre.

II. Pronoms négatifs: nemo, nullus, nihil.

Pronoms négatifs.

146. *a*) Nemo a disparu devant nullus, qui lui faisait déjà concurrence en latin classique et qui subsiste jusqu'à nos jours, puis devant *aucun* et *personne*.

Nul prend quelquefois un sens affirmatif, mais toujours dans les phrases négatives ou au sens négatif: *sans nul doute* = (sine **ullo** dubio) „sans aucun doute". Dans la vieille langue on trouve parfois *nul* avec le sens de *quelqu'un*:

Se **nus** *i vient qui ait s'amor faussee*,

Clédat, p. 329.

Différents mots qui se trouvaient souvent employés avec *ne* peuvent prendre peu à peu un sens négatif; de là que *aucun* (cf. plus haut, § 143) et *personne* peuvent remplacer *nemo*.

Au XVIIe siècle pourtant *personne* n'était pas encore devenu tout à fait un pronom indéfini. Vaugelas, I, 58, admet: *Je ne vois personne si heureux* ou *si heureuse que vous*, selon qu'on s'adresse à un homme ou à une femme. Mais l'Académie décide en 1704 que *personne*, dans le sens de *nemo*, ne peut être déterminé par un adjectif et qu'il faut donc dire: *Je ne vois point de personne si heureuse que vous*.

Rem. A côté de *nuls* on trouve dans les vieux textes *neuls* et *nesuns* < ne ipse unus, qui ont vite disparu: Palsgrave, p. 365, déclare *nessun* „an olde romant worde."

147. *b*) Nihil est également tombé en désuétude. C'est *nient*, *neient* qui l'a remplacé en vieux français:

Rollanz respont: Jo n'ai **nïent** *de mel*,
Roland, 2006.

Mais ce mot lui-même a dû céder le pas devant *rien*, qui, passant par une évolution analogue à celle de *personne*, a fini par prendre un sens négatif. En vieux français *rien* a encore gardé sa valeur primitive, c.-à-d. celle d'un substantif:

Dame, merci, **une riens** *vous demant*,
Thibaut de Champagne (Clédat, p. 346).
Honnis soit qui **rien** *leur donna,*
Jeu de la Feuillée, 675.

A côté de sa signification négative, *rien* a toujours gardé son sens affirmatif, tout comme *aucun* et *personne*: *Je doute que* **rien** *lui fasse plus plaisir*; le sens pourtant de ces phrases est toujours négatif.

III. Quivis, quilibet, quisque, unusquisque; omnis, totus.

chacun. **148.** *a*) Sur les quatre premiers pronoms aucun n'est resté: quivis et quilibet ont disparu sans laisser de trace, quisque et unusquisque ont été remplacés par une nouvelle forme quisque + unus *cescuns*. Une autre tournure κατὰ *unum* = „un à un", a été considérée en latin postclassique comme l'équivalent de *quisque* et a eu une fortune extraordinaire dans les langues romanes. Dans les *Serments* on trouve p. ex. *cadhuna*. La combinaison de *cescuns* et de *chaduns* semblent avoir fourni la forme *chascun*, qui dans la vieille langue était employée comme adjectif aussi bien que comme substantif: *et* **chascun** *jour nous esloigna li venz des païs ou nous avïens estei nei*, Joinville (Clédat, p. 272).

On trouve la fonction adjective de *chascun* jusqu'au XVIIe siècle: *Deux cens livres de rente par* **chascun** *an*, Malh., I, 339; — mais Vaug., II, 393, déclare que *chascun* n'est jamais adjectif.

Comme tel, il a été peu à peu remplacé par *chasque*, qu'on semble avoir tiré de *chascun*. On trouve des exemples isolés de ce mot dès le XIIe siècle, il ne devient général qu'au XVIe. Ce qui est curieux, c'est que Palsgrave, p. 65 et 362, ne semble même pas soupçonner l'existence de *chaque*.

tout. **149.** *b*) Omnis a disparu en gallo-roman, et totus (plus tard aussi *entier*) l'a remplacé.

On sait qu'en latin déjà le singulier omnis est le synonyme de totus: le *Gallia omnis* des *Commentaires* de César équivaut à *Gallia tota*. Même au pluriel toti se dit pour omnes, et cela tant en latin postclassique qu'en latin archaïque:

quoi bini custodes semper **totis** *horis occubabant,*
Plaute, *Miles gloriosus*, 212.

Apulée en offre plusieurs exemples. Cf. le Commentaire de Löfstedt sur la *Peregrinatio*, 2, 6: **toti** *illi montes.*

On sait que totus est adjectif et varie aussi bien devant les adjectifs que devant les substantifs [1]):

Toz *est mudez, perdude at sa color,*
Alexis, 3.

On se rappelle que *tout* a le sens concessif devant un gérondif et dans la locution *tout . . . que*, cf. § 364.

Tout renforce souvent un superlatif et des mots comme *tel, ainsi, maintenant*:

Choisissez, pour ce don,
Tout *le plus gras du pâturage,*
La Font., *Fables*, XI, 1.

Tout *ainsi que les pensées sont les portraits des choses, de même . . . .*, Mol., *Mariage forcé*, 4.

Relevons encore la tournure *tout le monde*, devenue un vrai pronom indéfini.

150. *c*) Pour hŏmo, qui sous la forme de *on* est devenu pronom, cf. le chapitre des pronoms personnels, § 130.

Rem. Pour les pronoms en *-cumque* et ceux qui se forment par redoublement: quicumque, quisquis, cf. le chapitre des pronoms relatifs, § 130. Relevons l'emploi de *quelconque* dans *un livre quelconque*, où c'est un pur pronom indéfini.

---

1) Pour la question de l'accord, cf. § 47.

CHAPITRE VI

LE VERBE

151. Comme le verbe peut se trouver en différents rapports avec son sujet ou avec son complément, nous devons traiter les questions suivantes:

I. Rapports entre le verbe et son sujet:
   A) Voix active.
   B) Voix passive.
   C) Verbes pronominaux.
   D) Verbes unipersonnels.
   E) Accord entre le verbe et son sujet.

II. Rapports entre le verbe et son complément:
   A) Verbes à complément direct ou Verbes transitifs.
   B) Verbes à complément indirect ou Verbes intransitifs.
   C) Verbes sans complément ou Verbes neutres.
   D) Passage d'une classe à une autre.

Enfin, l'action pouvant se présenter sous différents aspects, nous aurons à parler des:

III. Modes:
   A) Indicatif.
   B) Impératif.
   C) Subjonctif.
   D) Conditionnel.

IV. Formes nominales du verbe:
   A) Infinitif.
   B) Gérondif.
   C) Participe présent.
   D) Participe passé.

E) Temps:
   A) Présent.
   B) Les temps passés.
   C) Les temps futurs.

I. LE VERBE ET SON SUJET

A. VOIX ACTIVE

152. Le sujet d'un verbe actif accomplit l'action exprimée par le verbe, ou se trouve dans l'état que le verbe indique: *il lit, il souffre.* Pour l'emploi, la langue n'a guère changé; les quelques cas dans lesquels le français se sert d'une autre tournure que le latin, p. ex. itur > *on va,* nous les traiterons dans un autre chapitre.

153. Quant à la voix passive du verbe, elle est tellement liée à la forme pronominale que nous traiterons ces deux chapitres ensemble.

B. ET C. LES VERBES PRONOMINAUX ET LA VOIX PASSIVE [1])

Sens de la forme en -or.

154. Le latin classique connaît une forme en -or, qui a plusieurs sens:

1) Il exprime le passif: amor, laudatur.

2) Les déponents ont cette terminaison. Le sens primitif semble être que le sujet prend un certain intérêt dans l'action; c'est donc le sens du medium grec; voilà pourquoi on parle quelquefois de la voix moyenne. En latin préhistorique tous les verbes doivent avoir eu la faculté de s'employer à la voix moyenne, mais en latin classique le sens primitif s'est effacé; la langue a fait un choix: plusieurs verbes ne peuvent plus se mettre à cette voix moyenne, d'autres au contraire ont perdu l'actif, ce sont ceux qu'on appelle déponents, „verbes à sens actif et à forme passive," dit la grammaire en mettant ainsi à une dure épreuve la foi des élèves dans le bon sens des Romains. A cette dernière catégorie appartiennent des verbes comme mercari, negotiari, adulari, nasci, parce que, je suppose, le sujet prenait toujours un certain intérêt dans l'action.

3) *a.* Valeur neutre: *Vas rumpitur.*

---

[1]) G. Körting, *Das lateinische Passivum und der Passiv-Ausdruck im französischen* (*Zeitschr. f. franz. Sprache und Litteratur,* XVIII, p. 115). — E. Richter, *Zur Entwicklung des reflex. Ausdrucks im Romanischen* (*Zeitschr. f. rom. Phil.,* XXXIII, p. 135). — A. Tobler, *Verm. Beiträge,* II, 65. — K. Sneyders de Vogel, *De Verbis pronominalibus* (*Mnemosyne,* 1915, p. 1). — Cf. aussi les deux pages judicieuses que Brunot a consacrées à notre sujet dans sa petite *Grammaire historique de la langue française,* p. 446—448, et Littré, *Hist. de la langue fr.,* II, p. 317 et suiv.

b. Même valeur, mais la forme en *-or* alterne avec la forme pronominale: *Pares vetere proverbio cum paribus facillime* **congregantur,** Cic., *De Senectute,* 7. — *Impii cives unum* **se** *in locum* **congregabant,** Cic., *Philipp.,* 14, 15, — *Nec vestigio quisquam* **movebatur,** Liv., X, 36. — *Ne* **se** *ex eo loco* **moverent,** Liv., XXXIV, 20. — Cf. aussi Pétrone, 26 et 27: **amicimur** *ergo diligenter,* „nous nous habillons"; *nos interim* **vestiti** *errare coepimus,* „après nous être habillés"; *ipse pater familias qui soleatus pila prasina* **exercebatur,** „s'exerçait avec une balle verte, jouait à la paume".

Cet état de choses n'a pas duré. La langue a cherché de tout temps des moyens pour rendre ces significations d'une façon plus précise.

Le passif en latin.

155. 1) L'idée passive est exprimée en latin: *a*) par la forme en -or, pour le présent, l'imparfait et le futur; *b*) par une forme périphrastique, composée du verbe esse avec le participe passé, pour les autres temps.

Or, quoique la forme synthétique se maintienne encore longtemps, pourtant elle va disparaître, non seulement avec son sens passif, mais aussi avec toutes ses autres acceptions; il sera remplacé en français par *esse* + participe passé ou par la forme pronominale, dont nous parlerons tout à l'heure.

Les textes du latin postclassique nous fournissent malheureusement moins de preuves de ce remplacement de la forme synthétique par la construction analytique qu'on pourrait le supposer à voir l'état des choses en roman. Pourtant, il y en a d'assez probants.

Ainsi nous trouvons dans Apulée, *de Mundo,* XI: *Astrorum in nominibus illa est observata diversitas,* où en latin classique on mettrait plutôt le présent *observatur.* Dans les textes classiques on trouve d'ailleurs de nombreux exemples qui prouvent que le participe sans auxiliaire n'exprime pas le passé: *O luce magis dilecta sorori,* Virg., *Énéide,* IV, 31, „O toi que ta sœur aime plus que la lumière" [1]). Et comme *sum* n'exprime pas non plus une idée du passé, on comprend que le participe avec *esse,* du moins dans certains cas, peut prendre les fonctions de la forme synthétique en *-or.* Grégoire de Tours et Frédégaire ne se servent pas de notre tournure, même si elle est admise. Cela semble dû à une réaction savante: on veut

---

[1]) Cf. pour le sens du participe e. a. J. H. Kern, *De met het Part. Praes. omschreven werkwoordsvormen in 't Ned.* (*Verhandelingen der Koninklijke Akademie der Wetenschappen, Afd. Letterkunde,* XII, 2, § 8—10).

se mettre en garde contre une faute souvent commise et on exagère dans un autre sens. De même, Ammianus Marcellinus emploie l'imparfait amabatur au lieu de amatus est. sans doute parce que cette dernière forme est vulgaire.

Le passif en français. 156 Quoi qu'il en soit, la langue a abandonné complètement la construction synthétique: le français, l'italien, l'espagnol, le portugais ont eu recours à l'auxiliaire *esse*. Seulement on connaît l'inconvénient que présente ce verbe, qui exprime plutôt l'état que l'action et qui, par conséquent, est en général incapable de rendre le passif de verbes comme *bâtir*, *frapper*, c.-à-d. de verbes qui expriment une action momentanée [1]).

Aussi l'emploi de cette tournure est loin d'avoir l'étendue de l'auxiliaire *worden* en hollandais. Le français la remplace souvent par la voix active et le pronom *on*: Er wordt geklopt = *on frappe*, ou par la forme pronominale du verbe, dont nous parlerons plus loin.

Dans les Grisons on se sert du verbe *venire*, et cette tournure est aussi connue en italien et en espagnol: les verbes de mouvement *venire* et *andare* expriment mieux que *être* le changement qui se produit: *La Gerusalemme vien cantata da tutta Italia.* — *Le buone usanze vanno rispettate.* — *Todo irá perdido*, Cervantes, *Nov. Ejemplares*, p. 38 (Nelson).

Le français, lui aussi, a parfois eu recours à ce verbe [2]):

La religion Catholique **s'en alloit** *perdue, si . . . . la succession du Royaume venoit au Roy de Navarre*, Sat. Ménippée, 136.

La conjuration **s'en alloit** *dissipée*
Vos desseins avortés, votre haine trompee,
Corn., III, 426.

Aujourd'hui même on trouve parfois: *La messe s'en va dite.*

On a essayé d'autres tournures encore: *La chose* **devient** *faite* [3]). —

---

[1]) Excepté naturellement dans les temps composés ou dans le passé défini: *il a été frappé, il fut frappé*, où le sens est assez clair. De même dans une phrase comme: *Le cheval est amené, brossé, lavé*; ou encore dans *Tu seras puni*, où l'esprit ne distingue pas nettement l'état de l'action.

[2]) Déjà à l'époque d'Auguste on lit dans Properce, II, 4, 12:
Saepe roges aliquid, saepe **repulsus eas**, c.-à-d. „que tu sois souvent repoussé".

[3]) *Dixit Esaias: hic homo, qui commovet orbem*
Et reges totidem, sub quo **fiet** *terra* **deserta**.
Commod., *Instruct.*, I, 41, 1—2.

Ja n'i **avra menti** *d'un mot* (= on ne mentira pas),

Béroul, *Tristan*, 398.

La chose **tourne** *finie.*

D'autre part, la vieille langue employait la forme périphrastique avec *être*, là où on mettrait aujourd'hui *on* avec l'actif:

Il fut dansé, sauté, ballé,

La Fontaine, *Contes*, I, 1, 518.

Dame, tu es la nouvelle lumière qui est **veue** *luire,*

Miracles de N. Dame, XXVI, 180.

Alors tous les assistants furent **veus** *tressaillir de joye*, Sat. Ménippée, 21. — *Il a été mal parlé de lui* [1]). Cf. § 178.

Rem. *s'en aller* + part. passé est donc tout à fait parallèle à *aller* + gérondif. Combiné à un participe d'un verbe neutre, *aller* exprime une action qui est en train de se faire: *Mais aujourd'hui que mes années Vers leur fin s'en vont terminées*, „sont en train de se terminer", Malh., I, 210, 26. — *Notre vigueur s'en va éteinte*, „est en train de s'éteindre", Vaug., *Quinte-Curce*, IX, 3. — Il est donc naturel qu'avec *dissipé*, qui exprime un état passif, comme dans l'exemple de Corneille cité à la page précédente, *aller* serve d'auxiliaire à la voix passive.

Déponents.

157. 2) Déponents.

Nous pouvons être brefs sur cette fonction de la forme en *-or*, puisque aussi bien son sens n'est plus senti en latin. Dès l'époque de Plaute il y a hésitation: plusieurs verbes sont tantôt déponents, tantôt non. Priscien [2]) donne toute une liste de *verba communia*. Diez [3]) cite: fabulare, jocare, luctare, nascere, consolare, dignare, mentire, partire, precare, testare, sequere. La même confusion se trouve dans les inscriptions: *funxit* = functus est, E. Diehl, *Vulgärlat. Inschriften*, 1208. — *impraeco* = imprecor, *ib.*, 1216. — Et l'inverse: *dubitamur* = dubitamus, *ibid.*, 1565; et la tournure fréquente *sorores una die obitae sunt* = obierunt, *ibid.*, 1041 (influence de *mortuae sunt*?).

Dans les langues romanes, il n'y a plus trace de ces verbes: ils sont tous passés à l'actif, du moins pour les formes synthétiques; les autres se sont conservées telles quelles, tantôt avec le sens du parfait, si le verbe est neutre: natus sum = „je suis né", tantôt avec le sens passif, si le verbe exprime une action transitive:

---

1) Cf. Darmesteter, *Cours de grammaire historique*, IV, p. 107, 112, 117.

2) Keil, *Grammatici latini*, II, 1378.

3) *Grammatik d. rom. Sprachen*, II, 109.

Tresqu'a cest jor que ci **sui conseüz,**
Roland, 2371.

Ici sum consecutus a pris la valeur de „je suis frappé."

moveri movere et se movere avec sens neutre.

158. 3) Maintenant nous arrivons aux sens neutre et réfléchi de la forme en *-or* et de l'actif accompagné de *se*.

C'est là un chapitre très compliqué.

Constatons d'abord que le latin connaît les verbes pronominaux, mais qu'il en fait un emploi beaucoup plus restreint que les langues romanes.

En latin ce ne sont que les verbes objectifs, les verbes à complément direct ou indirect, qui peuvent s'employer avec les pronoms réfléchis, lavo puerum et me lavo; nocere alicui et sibi nocere; hostes in fugam vertere et se vertere in fugam; persuadere alicui et mihi persuasum habeo. On voit que dans tous ces cas le pronom a une fonction déterminée, mais on comprend en même temps que la valeur du complément peut s'affaiblir, qu'on peut en arriver à ne pas voir clairement l'action du verbe exercée par le sujet sur lui-même et que, par là, le verbe peut prendre un sens neutre.

Cette évolution a déjà commencé en latin classique; elle sera achevée en latin postclassique.

En effet, suivant que le verbe a un sujet plus ou moins actif, ou suivant que le verbe lui-même exprime une action matérielle ou intellectuelle, l'action qui sort du sujet pour y retourner sera plus ou moins claire: dans puer se lavat la valeur du complément direct se sent mieux que dans mihi persuadeo; dans clamor se tollit in auras l'action est moins visible que dans Caesar se movet.

Le verbe pronominal touche donc dans beaucoup de cas à l'emploi neutre, et ainsi il entre en concurrence avec la forme en *-or*, qui elle aussi peut avoir cette valeur-là. Ainsi dans Cicéron on trouve pour certains verbes tantôt l'une, tantôt l'autre construction: *quare eius fugae comitem* **me adjungerem,** Cic., *Att.*, 9, 10, 2. — *Domitius cum XV suis cohortibus eodem* **adiungeretur,** *ib.*, 8, 12, 3. — Nous renvoyons aussi aux phrases citées p. 100 (movere et se movere, congregari et se congregare).

Or, le latin archaïque connaît, à côté de ces deux formes, encore une troisième construction pour exprimer l'idée neutre, c'est l'actif:

male res vortunt, Plaut., *Pers.*, 453. — *foris aperit*, „la porte s'ouvre", *Pers.*, 300 [1]).

De ces trois tournures, la forme en *-or* est la plus usitée en latin classique; il est souvent difficile de relever les trois constructions pour le même verbe. Ainsi du verbe *adjungere*, dont nous venons de donner deux exemples, la forme active avec sens neutre ne se trouve qu'en latin postclassique: *in partibus Italiae quae ad Galliae adiungit*, Gal., *alfab.*, 95. — Il en est de même pour *abdere*, tandis que *accingere* p. ex. se rencontre de bonne heure sous les trois formes: *a*) *ille se praedae accingunt*, Verg., *Aen.*, I, 210. — *b*) *accingar dicere pugnas*, Verg., *Georg.*, 3, 46. — *c*) *accingunt omnes operi*, Terent., *Phorm.*, 318. — Il faudrait traiter chaque verbe à part, parce que chaque verbe a son histoire particulière.

159. Dans la latinité postérieure la forme active étend son domaine. Medert [2]) cite conglutinare, movere, minuere avec les composés imminuere et diminuere, conferre, refrigare, resumere, rumpere. Petschenig, *Transitive Verba als reflexive bei Corippus* [3]): iungere, minuere, miscere, qu'il compare avec les verbes italiens *giugnere*, *minuire*, *mischiare*, M. Niedermann [4]) et M. Bonnet [5]) ajoutent d'autres exemples: *cicer vero si bene coxerit*, Anthim., 18, 25.

Pourtant la forme en -or se maintient pendant toute la période latine: *fragor rogantum tollitur*, Prudent., *Peristeph.*, 181. — Mais malgré ce fait, l'accord de toutes les langues romanes prouve que le peuple a abandonné complètement cette forme, que les textes ne nous offrent donc pas une image fidèle de la réalité.

Ainsi, dans la langue parlée, ce sont de plus en plus les formes pronominales et les formes actives qui sont chargées d'exprimer l'idée neutre et qui continueront à remplir cette fonction jusqu'à nos jours dans les différentes langues romanes. Voici quelques exemples du latin postclassique, qui prouvent que la forme pronominale a absolument pris le sens neutre: *donec cycatrix et oculus* se con-

---

1) Lindsay, *Syntax of Plautus*, p. 52.

2) *Quaestiones criticae et grammaticales ad Gynaecia Mustionis pertinentes*, Diss. Giessen, 1911, p. 20.

3) *Archiv für latein. Lexikographie*, III, p. 150 et 284.

4) *Neue Jahrbb. für das klass. Altertum, Gesch. und deutsche Litt.*, 1912, p. 332.

5) *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 630.

firmet, Mulomed. Chir., 76. — *Fac ut oculus* **cludere se** *non possit,* ibidem, 73.

Le sens du pronom complément s'efface.

160. Quand l'évolution de la forme pronominale en est arrivée là, le pronom s'est tellement affaibli qu'on ne sent plus sa valeur de complément du verbe: on peut se servir de *movere* ou *se movere,* de *adiungere* ou *se adiungere* sans différence de signification: le pronom est donc devenu un ornement du verbe neutre, sa valeur grammaticale est devenue nulle.

Ce phénomène entraîne comme conséquence trois constructions [1]:

a) on en arrive à mettre le pronom devant un verbe essentiellement intransitif comme tacere, ire;

b) on le place devant un verbe qui est déjà accompagné d'un autre complément;

c) on le met dans une construction passive.

Exemples: *a*) *Recipit se episcopus et* **vadent se** *unusquisque ad hospitium suum,* Peregr. Aeth., 25, 7. — *Hic humor sudoris in ventrem* **se desidet** (ms.: *deridet,* Heraeus: *derivet*), Mulomed. Chironis, 220.

b) **Putabam me** *quia statim illius non concupisceret.* — **Speravit se** *quia mortem vel crucem pertimesceret.*

c) *Hic morbus* **se** *ad corpora increscens ustione* **extinguitur,** Mulomed. Chir., 188.

Forme pronominale avec sens passif.

160bis. Enfin la structure pronominale, si intéressante à plusieurs points de vue, en est arrivée aussi à exprimer l'idée passive. Cette évolution semble être terminée, elle aussi, avant l'époque romane. Il est vrai que les quelques exemples qu'on pourrait traduire par un passif, pourraient aussi être expliqués comme ayant un sens neutre, mais il se rencontre pourtant une phrase où la valeur passive est claire:

Tunc mensibus septem **se mundabit** *terra per ignem*
Et qui fuit humilis veniens de coelo videtur,
Commod., *Carm. Apol.,* 1041.

= „la terre sera purifiée par le feu".

Körting explique cette nouvelle fonction comme sortant de la construction primitive *ego me moveo*; le sens passif s'expliquerait par la

---

[1]) E. Löfstedt, *Philol. Kommentar zur Peregrinatio Aetheriae,* p. 140 sqq.

disparition de la fonction du sujet: on pense seulement au fait que la personne subit l'action, la tournure est devenue passive [1]).

On pourrait opposer à ce raisonnement logique qu'on ne trouve en latin postclassique aucun fait qui prouve cette évolution; certes, nous avons constaté que le sujet peut être un nom de chose, qui est donc incapable d'agir, mais la tournure n'était pas devenue par cela passive, mais neutre.

S'il y a donc un autre moyen d'expliquer cette nouvelle fonction, il faut l'adopter. Or, entre le sens intransitif et le sens passif le passage est très facile: en latin plusieurs verbes intransitifs fonctionnent comme passifs de verbes transitifs: pereo, passif de perdo; veneo de vendo; bene ou male audio, de bene ou male dicere; vapulare de caedere, „battre". Dans *le cri lève* ou *se lève* nous avons le sens neutre, c'est bien entendu; mais qui est-ce qui ne sent pas que c'est presque un passif: *het geschreeuw wordt aangeheven* en hollandais [2]).

Il y a un fait qui, semble-t-il, a puissamment contribué à faciliter le passage du neutre au passif. Quand levari et moveri disparaissaient de la langue parlée, les formes analytiques comme motus et levatus sum se maintenaient, avec sens passif et avec sens neutre, comme nous avons vu. Quoi de plus naturel alors qu'on ait donné à levare et à se levare, à movere et à se movere, qui remplaçaient levari et moveri au sens neutre, aussi la signification passive, si proche de l'autre sens?

Les mêmes constructions en français.

161. Après avoir discuté la construction des verbes en latin, voyons maintenant l'état des choses en français. La vieille langue n'est que la continuation du latin. On trouvera donc *a*) *lever* et *b*) *se lever*, tout comme le latin disait levare et se levare, — *c*) le pronom se trouve même devant des verbes *taire* et *mourir*, qui par leur nature même ne souffrent pas de complément, — *d*) on le place devant un verbe qui est déjà accompagné d'un autre complément, — *e*) *se lever* exprime le passif. — *f*) on le met dans une construction passive.

Donnons quelques exemples de ces différents cas:

---

[1]) *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, XVIII, p. 119 et suiv. — Cf. aussi Bréal, *Essai de sémantique*, p. 85 et suiv.

[2]) Cf. aussi l'espagnol: *yo me he criado*, Valdés, *La Hermana San Sulpicio*, VII (j'ai grandi, j'ai été élevé).

lever.

162. *a*) levare:

Lors **mut** *noise et tançons* **leva,**

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1054.

Que acouchier vos covandra,

Et de vostre anfant **delivrer,**

Ibidem, 296.

Tot erranment li roi **laverent**

Tristan Ménestrel (*Romania*, XXXV, p. 501).

se lever.

163. *b*) se levare:

S'atornent *d'aler a Bristol,*

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2053.

Une matinée **s'esmut,** „il s'éloigna",

Ibidem, 2288.

taire et se taire.

164. *c*) se tacere:

Li cuens Rollanz **se jut** (jacuit) *desoz un pin,*

Roland, 2375.

L'emperere **se dort** *ens ou palais plenier,*

Fierabras, 6136.

Et se font povre et si **se vivent**

Des bons morceaus delicieus,

Jean de Meung (Clédat, p. 201).

Mais l'hésitation est grande; les formes sans pronom: *vivre, dormir, taire*, etc., sont fréquentes:

Tes (tais-toi)! *fet li rois.*

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1937.

Quand j'en pooie une tenir,

*O moi l'***en** estovoit **venir,**

Renart (Clédat, p. 174).

Les gens **en** *sont totes* **alees,**

Tristan Ménestrel, 40.

se penser.

165. *d*) La construction se putare aliquid ne semble pas s'être continuée en français. Si, à côté de *se penser* **d'***une chose*, on trouve des phrases comme:

Li cuens Rollanz nel **se** *doüst* **penser,**

Roland, 355,

il est probable qu'il faut ici reconnaître dans le pronom *se* un datif éthique.

Rem. Dans les autres langues romanes cette construction est plus fréquente. Ainsi en italien: *Io* **mi godea** *le delicate membra*, Ariosto, *Orlando furioso*, VI, 47. — *Ma io* **me lo pensavo**, R. Fucini, *All' aria aperta*, 175. — *Un libro che non sarà mai scritto, ma che è tra i più dilettevoli* **ch' io mi conosca**, Marzocco, 1913, 11 maggio. — En provençal: *Non sap* **que·s fa**; *Mais no m'en cal*; **que·s vol s'en fassa**, Flamenca (Appel, 24. 1).

se lever avec sens passif.

166. *e*) Quant au sens passif de la voix pronominale, M. Brunot en a trouvé un seul exemple au XIVe siècle: *par les faulx hoirs se perdent les seigneuries*, Chev. de la Tour Landry, 120. — On pourrait peut-être citer la phrase bien connue *Or se cante* = on chante (*er wordt gezongen* en hollandais), dans *Aucassin et Nicolette*, œuvre qui semble dater du commencement du XIIIe siècle. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'on ne peut attribuer l'introduction de notre construction à l'influence italienne, comme le prétend e. a. Haase [1]). Au siècle suivant les exemples abondent: *Par lequel, ainssy c'on disoit,* **se gouvernoit** *le roy et tout le fait de royaume*, J. Chartier, *Chronique de Charles VII*, I, 54. — I **s'i disoit** *autant de messes par jour comme à Rome*, Commines, éd. Mandrot, I, 166.

On voit que l'emploi de cette tournure est dès l'origine plus libre qu'actuellement. En effet, aujourd'hui la voix pronominale ne saurait exprimer le passif: 1) si le sujet est un nom de personne, 2) si l'on n'exprime pas une action habituelle, 3) si l'agent est exprimé. Voilà donc trois restrictions qui excluent des phrases comme: *Les voleurs se pendent*, dans le sens de: „On pend les voleurs"; *à un moment donné le livre se jeta*, pour: „fut jeté"; *les testaments se dressent par le notaire*, au lieu de: „sont dressés." Dans une phrase comme: *Les médecins se comptent, les avocats ne se comptent plus*, Annales pol. et litt., 5 juin, 1910, le verbe *se compter* se trouve à cheval entre la valeur neutre et passive; de même dans *la porte s'ouvre par le vent.*

Les deux premières restrictions valent aussi pour la vieille langue. Mais la dernière n'est connue ni à l'origine ni plus tard au XVIIe siècle. En voici des exemples:

Le François ne **se vainq** *que par le François mesme*, Sat. Ménippée, p. 225. — *Le sagesse de Dieu ne* **se comprend** *point par les plus excellens du monde*, Calvin (dans Huguet, *Synt. de Rabelais*, p. 177). — *Mais ne pense pas que cela* **se** *doibve plus* **observer** *par les orateurs que par les historiographes*, Dolet, *La manière de bien traduire*,

[1]) *Syntaxe frrançaise du XVIIe siècle*, § 72.

p. 16. — *Le prétérit* **se conjugue** *par la plupart de cette sorte*, Vaugelas, *Rem.*, I, 196.

Sans cesse vous prêchez des maximes de vivre
Qui par d'honnêtes gens ne **se** *doivent point* **suivre**,
Mol., *Tart.*, I, 1, 38.

Rem. L'emploi de la voix pronominale est plus étendu dans les autres langues romanes. En roumain c'est presque la seule façon d'exprimer le passif: *mă bat* (je me bats) = „on me bat". L'espagnol peut également emplóyer un nom de personne comme sujet de la forme pronominale, avec sens passif: *Sale con luz. Rita* **se sorprende,** Moratín, *El si de las niñas*, II, 5 (= Rita est prise au dépourvu). — En italien et en espagnol notre construction remplace la forme impersonnelle: *si canta* = „on chante"; *se sabe* = „on sait"; elle peut être accompagnée d'un complément: *inforcare saldamente gli arcioni del cavallo su cui* **lo si invitava** *a salire*, P. Rajna (dans *Il Marzocco*, 1916, 2 genn.) (= on l'invitait); — *se le llamaba*, „on l'appelait". Enfin en italien cette forme inpersonnelle peut changer en forme personnelle par l'adjonction d'un pronom sujet: *Noi non si fa complimenti*, „nous ne faisons pas de compliments"; *noi si canta* = „nous, on chante" dans la langue française populaire: *Nous, on va s'batte, nous on va s'tuer*, Benjamin, *Gaspard*, p. 13. — *C'est nous qu'on dansera avec les p'tites Allemandes*, ibid., p. 18. — *Tu vois ce qu'on est, nous autres*, Barbusse, *Le Feu*, p. 29.

je suis levé. **167.** *f*) Ce point-ci — il s'agit de la construction *me sui levez* — demande à être traité à part.

Nous avons vu que les formes synthétiques en -or ont disparu, mais que les formes analytiques, composées du verbe esse avec le participe passé, se sont maintenues avec la valeur passive aussi bien qu'avec la valeur neutre. Pour le premier cas nous renvoyons aux paragraphes 155 et 156; pour le second cas nous pouvons citer:

Cum **fuerit** *autem Nero de inferno* **levatus** (= se sera levé)
Helias veniet prius signare delectos,
Commod., *Instruct*, I, 41, 7.

De même en français:

Et li quatorze **sont** *en fuie tourné.*
Tost **sont levé** *en estant sor lor piés*,
Huon de Bordeaux (Clédat, p. 51 et 56).

Hebergié sont (= ils se sont logés).
Maintenant **sont** *del port* **meü** (= se sont éloignés),
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 449 et 995.

Or delaciez le vert heaume gemmé,
Tant que **soiiens baisié** et **acolé,**
Girard de Vienne (Clédat, p. 95).

Quant assés **sont deduit,** *si sont alé coucier,*
Fierabras, 6135.

Dans ces phrases — il n'est pas superflu de le répéter — nous avons donc la continuation directe de la construction latine motus sum, „je me suis mu", levatus sum, „je me suis levé", où le participe avec *être* exprime une idée intransitive, que le français rend souvent par le réfléchi.

Autres constructions. **168.** Seulement, à côté de cette construction-là, on en trouve trois autres, qui expriment absolument la même idée: 1) l'auxiliaire *avoir* avec pronom, — 2) l'auxiliaire *avoir* sans pronom, — 3) l'auxiliaire *être* avec pronom. Donnons d'abord des exemples de ces trois constructions, avant d'en chercher l'explication.

1) auxiliaire *avoir* avec pronom:

s'ont *aresté et desçandu* [1]),
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 1795.

Parfitement **s'at** *a Deu comandet,*
Alexis, 288.

s'a *vestu et chaucié,*
Amis et Amiles, 2321.

2) auxiliaire *avoir* sans pronom:

Ad icel mot l'uns a l'altre **at clinét** (= s'est incliné),
Roland, 208.

Or **ont** *lave* (= ils se sont lavés), *si vont seoir,*
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2578.

3) auxiliaire *être* avec pronom:

se fu redreciez.

Quant li uns d'aus **s'est regardez,**
Si voit venir celui corant,
Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 889 et 1829.

Quant **s'estoit arestée,** *moult tenrement ploroit,* . . . .
Quant **s'estoit relevée,** *maint grant souzpir getoit,*
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 59).

j'ai levé et je m'ai levé. **169.** Ainsi, nous avons constaté que le vieux français a quatre tournures pour exprimer la même idée: *sui levez, ai levé, m'ai levé, me sui levez.* Quelle est l'origine de ces constructions?

---

[1]) à moins qu'on ne doive lire *sont aresté.*

La première ne demande plus d'explication: *sui levez* est la continuation directe du latin sum levatus. Quant à *ai levé* et *m'ai levé*, on sait que dans la latinité postclassique le parfait composé (habeo cognitum = cognovi) se répand de plus en plus. Ainsi le parfait composé de levare et de se levare devient levatum habeo et me levatum habeo, qui ont donné en français *j'ai levé* et *je m'ai levé*. Mais puisque, à l'origine du moins, on sentait encore fortement la valeur active de l'auxiliaire, ces deux formes — surtout la première — avaient beaucoup de peine à pénétrer; levatus sum, en latin, et *sui levez*, en vieux français, restent la construction usuelle pour „je me suis levé"; le type *j'ai levé* est relativement rare dans la vieille langue; *je m'ai levé*, quoique plus fréquent, n'a pourtant pas, tant s'en faut, l'extension de la construction primitive *sui levez*.

170. Une nouvelle étape dans l'histoire de notre construction est l'introduction du pronom dans la tournure: *Je sui levez*, qui est, au fond passive, du moins pour la forme, et neutre pour le sens. Ce phénomène est dû à l'analogie des autres formes du même verbe. En effet, puisque levare et se levare se trouvent en latin postclassique avec la même valeur, on comprend aisément que peu à peu on ne sente plus se comme le complément du verbe, mais comme simple particule accompagnant le verbe intransitif. Au moment où l'on en est arrivé à dire *me sum levatus, en plaçant me devant une forme intransitive, cette évolution a atteint sa dernière étape. Ceci a dû être le cas en latin encore, comme le prouve l'accord de toutes les langues romanes d'abord, et ensuite le fait qu'en latin postclassique on trouve fréquemment le pronom devant d'autres tournures intransitives, comme nous l'avons vu plus haut. Cette extension du pronom semble avoir été appuyée par une autre construction très fréquente en latin postclassique, celle du datif éthique: *Sedete* **vobis,** Peregrinatio, 36, 5. — *Quia sera erat, gustavimus* **nobis,** ibidem, 4, 8. — *Tu* **tibi** *arbitraris*, Lucif. Cal., p. 251, 6.

Quoi qu'il en soit, ce qui est sûr, c'est que dans la construction *je me suis levé* l'auxiliaire *être* n'a pas supplanté *avoir*, mais qu'il y a été employé de tout temps.

Le seizième siècle.

171. Si nous quittons maintenant l'époque du vieux français et que nous passions aux XVIe et XVIIe siècles,

nous constatons la même hésitation entre *lever* et *se lever*, *taire* et *se taire* qui existait auparavant: *Toutes ensemble en ung moment* **se disparurent,** Le Maire de Belges (Darm., p. 176). — *Et là,* **delibérèrent** *que . . . il retourneroit au château,* Marg. d'Angoulême, *Heptaméron,* III. — Je **me délibère** . . . . *de vous montrer qu'il y a des dames qui en leur amitie n'ont cherché nulle fin que l'honnêteté,* Ibidem, 3e journée. — *Je ne* **m'***estois jamais* **desjuné** *de ce mot,* Brantôme, II, p. 40. — *Je n'en estois pas encore* **desjeuné,** H. Estienne, *Deux Dialogues en franç. italianizé,* II, p. 281. — Ainsi on trouve *penser* et *se penser,* et R. Estienne cite dans son dictionnaire français-latin *je condescens* et *je me condescends.*

Pourtant il semble qu'à partir de cette époque l'usage moderne commence à se constituer. Relevons surtout les verbes construits avec l'adverbe *en*: *s'en aller, s'enfuir, s'en tourner, s'en retourner, s'en venir.*

Le dix-septième siècle. **172.** Au XVIIe siècle, l'usage est encore loin d'être fixé complètement. Tels verbes qui aujourd'hui sont toujours pronominaux se trouvent parfois sans pronom, tels autres qui aujourd'hui se passent de pronom le prennent au XVIIe siècle: *Il faudra voir . . . les endroits où les Muses* **se sont apparues** à vous, Balz. *Lettr.,* IV, 17. — *Il y en a qui peu à peu* **se sont disparus** *de devant nous,* Malh., II, 246. — *Madame* **s'éclata** *de rire,* Sév., III, 18.

Et personne, Monsieur, qui **se** *veuille* **bouger,**
Pour retenir des gens qui se vont égorger,
Mol., *Dép. am.,* 1640, V, 7.

Et le contraire:

Celui qui les conduisoit, **étoit éloigné,**
La Font., *Psyché,* I, p, 29.
*Nous nous amusons trop, il est temps d'***évader,**
Corn., *L'Illusion comique,* IV, 9.
Gardez *bien de le dire,*
La Font., *Fabl.,* VIII, 6, 9.

Epoque moderne. **175.** Aujourd'hui, la langue s'est fixée, ou à peu près; les verbes ont opté en général pour la construction avec ou sans pronom. Ainsi on trouve toujours *se taire, s'en aller, s'éloigner.* Seul, l'infinitif, régime d'un auxiliaire, peut encore se passer du pronom: *je l'ai envoyé promener, je l'ai fait taire.*

Si Daudet se sert encore de *s'accoucher*, d'autres de *s'acquérir*, ce ne sont pas des constructions courantes; et il en est de même pour *se guérir* et *se fondre*, qui se trouvent à côté de *guérir* et de *fondre*.

Dans plusieurs cas les deux formes se sont maintenues avec une nuance de sens ou de fonction: **attaquer** et **s'attaquer, baigner** et **se baigner, approcher** et **s'approcher, rire** et **se rire, jouer** et **se jouer, se fendre** et **fendre** dans: *le cœur me fend*; **lever** et **se lever**: *les blés ont levé, le rideau lève* ou *se lève*, mais: *se lever de table, se lever à sept heures du matin*; **casser** et **se casser**: *le verre de la lampe a cassé*, mais: *s'est cassé en mille morceaux*; **briser** et **se briser**: *le navire se brise sur les écueils*, mais: *les vagues brisent* ou *se brisent*.

Rem. *Faire* surtout, suivi d'un infinitif, a été longtemps réfractaire. C'est au XVIe siècle qu'on rencontre quelques rares exemples de l'infinitif accompagné d'un pronom réfléchi, construction qui n'est devenue générale que vers la fin du XVIIIe siècle.

J'ai levé
Je m'ai levé
Je suis levé
Je me suis levé
en français moderne.

174. Quant au parfait composé, à mesure que l'usage fait un choix entre *lever* et *se lever*, *aller* et *s'aller*, *déjeuner* et *se déjeuner*, l'hésitation cesse aussi entre les quatre types *je suis levé*, *j'ai levé*, *je m'ai leve*, *je me suis levé*. La forme avec *être* est employée pour exprimer un état ou le passif: *je suis levé*, *je suis aimé*, (cf. § 167), ou encore comme parfait des verbes neutres: *je suis allé* (cf. § 307). — *J'ai levé* a gardé son sens de passé indéfini du verbe actif *lever*, il n'a jamais réussi à se généraliser dans la fonction neutre d'un verbe comme *lever* (par contre, les verbes essentiellement neutres comme *courir, marcher, aller* ont hésité entre *avoir* et *être*). — *Je me suis levé* s'est généralisé de plus en plus dans la fonction de parfait composé de *se lever*; mais *je m'ai levé* lui a fait une concurrence de plus en plus acharnée dans la langue populaire. Si la langue des classes élevées s'est décidée en faveur de *je me suis levé*, le peuple en est arrivé à se servir de *avoir* comme seul verbe auxiliaire de temps (*elle a mouru* = „elle est morte"): *Y a Clémentine qui* **s'a** *perdue*, Benjamin, *Gaspard*, p. 73. — *Je* **m'ai** *vu, tout d'un coup, avec une botte pleine dans chaque grapin*, Barbusse, *Le Feu*, p. 16. — Cf. aussi les cartes 500 et 508 de *l'Atlas linguistique*, *Je m'ai assis sous un arbre* et *Vous vous avez blessé la main*.

C. VERBES UNIPERSONNELS

175. Nous employons, à l'exemple de Brunot et de Meyer-Lübke, le terme de verbes unipersonnels pour désigner les verbes qui, en principe, ne se trouvent qu'à la troisième personne du pluriel. Cette définition tout extérieure est pourtant le seul lien qui relie les différents groupes de ces verbes, et voilà pourquoi nous préférons ce terme à celui de verbes impersonnels.

Verbes exprimant un phénomène atmosphérique en latin.

176. Aux verbes unipersonnels appartiennent différents groupes:

A. — Ceux qui expriment un phénomène atmosphérique: pluit, grandinat, gelat, tonat, „il pleut, grêle, gèle, tonne". Ces verbes offrent un sens complet, ils n'admettent pas de sujet, parce qu'on regarde le fait en lui-même, sans penser à un agent; on pourrait donc les appeler verbes sans sujet. Ils se distinguent encore des verbes des autres groupes en ce qu'ils se sont maintenus en général pendant tout le cours de la langue; ils ont subi moins de fluctuations et il en est de même pour toutes les autres langues

Remarquons pourtant que les Romains ont pu changer le verbe unipersonnel en verbe personnel en lui donnant comme sujet un dieu ou un autre mot: **Jove tonante** *cum populo agere non est fas*, „quand Jupiter tonne, il est défendu de réunir le peuple". — **Pluam** *super terram*, „je ferai pleuvoir sur la terre", Vulgate, *Genèse*, VII, 4. — *Veniunt nubes ab extremo et* **pluunt**, Saint Augustin. — Dans ces phrases le verbe a pris un sens factitif; il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on l'ait mis quelquefois au passif: *Totum illud spatium qua* **pluitur** *et* **ninguitur**, „où il pleut et neige", Apulée, *Florida*, I, 2.

Si ces verbes perdent leur sens précis, ils peuvent être accompagnés d'un complément, qui se met à l'accusatif ou à l'ablatif: on trouve *grandinat, nivit sagittis*, „il grèle, il neige des flèches," dans Pacuvius, *pluisse sanguinem* ou *sanguine* dans Tite-Live, XXIV, 10 et XL, 19.

Il est naturel qu'avec le sens figuré la construction personnelle soit encore plus fréquente que si le verbe garde son sens primitif: *fundae saxa pluunt*, Stace, *Theb.*, VIII, 416. — *Tonare verba foro*, Properce, IV, 1, 134. — *Rorantes lacte capillae*, Virgile, *Culex*, 75. — *Ningunt floribus rosarum*, Lucrèce, II, 627. — *Vinea grandinata est*, Saint Augustin.

En français. **177.** En français on trouve les mêmes constructions qu'en latin. Ainsi le verbe prend un sens factitif et est personnel dans:

Contrat passé, notre homme
Tranche du roi des airs, **pleut, vente** *et fait en somme*
Un climat pour lui seul,
La Fontaine, II, 13.

Dieu fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais, et **pleut** *sur le champ du juste comme sur celui du pécheur,* Bossuet, *Sermon sur les nécessités de la vie,* 1. — *La neige* **neigeait** *sa lumière,* Chateaubriand, *Mémoires,* XI. — Aujourd'hui encore *geler* et *dégeler* dans la langue courante: *Il* **dégelait** *l'huile qui était gelée.*

Le verbe peut encore être accompagné d'un complément: *Il neige des mouettes.* — *Il pleut des balles.* — Puis, et c'est là une construction que le latin ne connaît pas, le complément peut devenir sujet du verbe: *des balles pleuvent, des mouettes neigent.*

Le vieux français connaît encore quelques verbes appartenant à ce groupe et qui n'existaient pas en latin classique: *anuitier, avesprer, ajorner*:

Lors se remue quant il dut **anuitier**
(„lorsque la nuit allait tomber"),
Chevauchier veut quant il **avesprera,**
Garin le Loherain.

Lors comença a **ajorner,** „il commença à faire jour," Villehardouin, 184. — Ces verbes ont disparu de nouveau, ils ont été remplacés par les locutions impersonnelles *il fait nuit, soir, jour,* dont nous devons parler plus loin.

Passif. **178.** B. — **En latin** le passif des verbes neutres se trouve assez fréquemment à la troisième personne du singulier: itur, „on va"; ridetur, „on rit". Pour les verbes transitifs, on trouve au contraire la forme personnelle là même où l'on ne s'y attendrait pas: *dicor hoc fecisse, videris bene dixisse,* où le sujet est un nom de personne.

En vieux français, et jusqu'au XVIIe siècle — nous l'avons vu [1]) —, on trouve souvent le passif des verbes neutres:

*Tu le savras, gaires n'***iert demoré,**
Huon de Bordeaux (Clédat, p. 52).

(litt.: „il ne sera pas attendu" = sans tarder),

[1]) § 156.

Il **fut dansé, sauté, ballé,**
Et du nain nullement **parlé,**
La Fontaine, *Contes*, I, 1, 518.

*Il a cru que le schisme .... pourroit causer de grands maux à la chrétienté, s'*il **n'y était remédié** *promptement*, Balzac, *Diss. chrét.*, IX. — Aujourd'hui, on préfère *on dansa, on remédiait*, etc., quoique le passif se rencontre encore dans les meilleurs auteurs: *il est procédé au vote, il était dérogé à*: *Afin qu'il puisse* **être délibéré** *sur la question de savoir s'il entend les continuer*, Le Temps, 29 juin, 1917.

Quant aux verbes transitifs, on peut toujours dire: *il a été dit, écrit, il fut convenu, décidé, il se trouve, il s'entend*, etc. Le vrai sujet de ces tournures suit alors sous forme de proposition substantive (voir § 156). Mais on ne trouve plus ces verbes avec un sujet nom de personne: **je suis dit l'avoir fait*, comme en latin.

Pudet, licet, constat.

179. C. — En troisième lieu le latin connaît des verbes unipersonnels qui n'expriment pas comme pluit, itur, un sens complet, mais qui ont besoin d'autres mots pour compléter la pensée. Ce sont des verbes qui expriment un mouvement de l'âme, une nécessité ou d'autres idées: *a*) pudet, piget, paenitet, taedet, miseret: *Pudet me hujus facti. — Taedet me hoc fecisse.* — *b*) decet, dedecet, licet, oportet, iuvat: *Non tibi licet mentiri.* — *c*) accedit, constat, expedit, restat, est, sequitur:

Est *ut viro vir latius ordinet*
Arbusta sulcis,
Horace, *Carm.*, III, 1, 9.

Accedit *quod nemo huic credere voluit.*

Le sujet de ces verbes est, on le voit, souvent un infinitif ou une proposition subordonnée; il peut être aussi un pronom neutre, au singulier ou au pluriel: *illud me pudet, haec me pudent*, et dans ce cas on ne saurait plus parler de verbes unipersonnels. On trouve même un substantif fonctionnant comme sujet: *Alba vestimenta decent Cererem*, Ovide; et le latin archaïque aussi bien que le latin post-classique prouvent de reste qu'on a toujours hésité entre l'emploi personnel et unipersonnel de ces verbes: *Ita nunc* **pudeo** *atque ita nunc paveo*, Plaute, *Casina*, 877. — *Proloqui non* **paenitibunt** *liberi ingrato ex loco*, Pacuvius, 31; et Apulée et d'autres emploient notamment paenitere comme verbe personnel.

Nous constatons donc qu'en latin la langue disposait de trois moyens pour exprimer l'idée voulue: *a*) forme unipersonnelle: *pudet me hujus facti*; *b*) forme personnelle avec sens factitif; le sujet est un nom de chose: *haec me pudent*; *c*) forme personnelle: le sujet est un nom de personne: *pudeo, gaudeo, debeo.* Quelques verbes, tels pudere et paenitere admettent les trois constructions, sinon en latin classique, du moins en latin vulgaire.

Mêmes groupes en français. **180.** Or, si nous considérons l'état des choses en français, nous y retrouvons les trois catégories: *a*) *il faut*, *b*) *cela me réjouit*, *c*) *je me réjouis.* Seulement, il y a eu des échanges entre les différents groupes, tel le verbe me paenitet, qui de la première classe est définitivement passé à la troisième: *je me repens.*

Il faut relever surtout les hésitations entre le premier et le troisième groupe. C'est au XVIe siècle, semble-t-il, que quelques verbes personnels deviennent unipersonnels; ainsi le verbe *douloir* qui ne garde que la forme *il me deult*, quoique Meigret, *Tretté de la gramm. fr.*, p. 104, et d'autres grammairiens le conjuguent encore. De même *il affiert*, *il appert.* Au moyen âge on trouve à côté de phrases comme:

Enterrer font errant
Les cors com **il est aferant** (= comme il convient),
Enfances Ogier, 7598,

d'autres où le verbe est personnel:

Je serai
Od vos tous jours, **si afferrai** (= je vous irai)
Ausi bien con la piere en l'or,
Renart le Nouv., 1238.

D'autres verbes ont hésité longtemps. Ainsi Oudin déclare au XVIIe siècle qu'on trouve la forme personnelle aussi bien que la forme unipersonnelle des verbes *déplaire, ennuyer, fâcher, souvenir*: *Il m'ennuya de ne pas te veoir*, Segrais, *Nouv. fr.*, 4e nouv., 18. — *Il lui faschoit de ce que l'on parloit d'Avocats escoutans et promenans*, Sorel, *Polyandre*, I, 317. — Comme, au XVIIe siècle, l'emploi de *il* avec le sens de *cela* est assez fréquent, il nous semble que nous avons ici affaire au second groupe des verbes que nous avons cités; et nous pouvons donc constater que l'emploi n'a pas varié, puisqu'on continue à dire: *Ça m'ennuie*, *Ça me réjouit que vous l'ayez dit.* — Pourtant, il y a plusieurs phrases où la valeur uniperson-

nelle ne fait pas de doute: *Il t'ennuie avec moi*, Corn., *Melite*, III, 6, 1029. — *Est-il possible qu'il vous ennuie si fort en Asie?* Vaug., *Quinte-Curce*, X, 2.

Aujourd'hui on préfère la tournure personnelle: *je me réjouis, je me fâche, je m'ennuie, je me souviens, je manque de.*

Rem. Vaug., I, 265, déclare: *je me souviens* et *il me souvient* sont tous deux bons, mais *je me souviens* me semble un peu plus usité à la Cour".

Perte de ces verbes. 181. Pourtant la plupart des verbes appartenant à ce groupe se sont perdus, ainsi pudet, decet, iuvat. Le vieux français connaît encore *loist* de licet, „il est permis", *couste* de constat, „il m'en coûte":

Mult li **costa** *a sus sachier,*
Gormond et Isembard, 406.

Il conste, „il est constant," qui dérive également de constat, est un latinisme: *Des témoignages certains par lesquels* **il conste** *que cet usage étoit établi*, Bossuet, *Du culte dû à Dieu.*

Création d'autres verbes unipersonnels. 182. Pour remédier à ces pertes, la langue a étendu l'emploi des verbes qui restent, ou bien — et c'est le cas le plus fréquent — elle a créé de nouveaux verbes unipersonnels. Ainsi convenit, qui en latin signifie e.a. „il est convenable" prend le sens de oportet:

Tout nostre vivre et tout nostre mengier,
De cel autel le **convient** *repairier,*
Raoul de Cambrai (Clédat, p. 128),

„nous devons vivre de cet autel."

Il me fait moult mal que la dame
Me **convient** *condampner à mort,*
Miracles N. Dame, XII, 764.

Citons comme exemples de nouvelles créations les phrases suivantes:

A l'ame li soit il **meri,** „que son âme en reçoive la récompense,"
J. Bodel (Clédat, p. 340).

Je vueil que li soit **desservi** („qu'il soit recompensé de")
Ce que de buen cuer m'a servi,
Miracles N. Dame, XII, 831.

Biaux hostes, par m'ame, **il m'en poise.**
Comment vous **est?** („comment allez-vous?"),
Ibidem, 982 et 590.

Puis *grieve, chagrine, pert* et *apert* („il est clair"), *chaut*: *Ne vous en chaille,* „que cela ne vous inquiète pas"; *peu me chaut* et *il ne m'en chaut* sont archaïques aujourd'hui. Ensuite *estuet* „il faut", qui semble venir de stupet et non de est opus [1]). Enfin, citons *il faut* et *il fait*, verbes auxquels Tobler a consacré un article intéressant [2]).

il faut. **183.** Le verbe fallere, qui en latin signifie *tromper*, exprime en vieux français l'idée de *faire défaut, manquer*, puis *avoir besoin, être indispensable*:

M'ad doné palefrei et dras,
N'i **faillent** *nis li esperun* („même les éperons ne manquent pas"),
Garn. de Pont-Ste-Maxence, *Epilogue*, 5839.
Car il n'i **failloit** (manquait) *nule rien*
C'a preudonme doie **faillir** (dont pourrait avoir besoin)
Pour defendre et pour assaillir,
Escanor, 3655.

Nous constatons que le verbe est resté personnel en vieux français, et nous avons gardé une trace de cette fonction dans l'expression *Au bout de l'aune faut le drap.* Pourtant, il semble qu'à partir de la fin du XIIe siècle le verbe puisse être aussi employé sans sujet, et il va se construire avec un infinitif, c.-à-d. il s'approche de la construction moderne:

Qui plus fera de maus, plus le **faura** *boulir,*
Le Bastard de Bouillon, 509,

(la personne est tantôt à l'accusatif, tantôt au datif).

Il faut a ensuite restreint le domaine de *il convient* et supplanté *estuet.*

il fait. **184.** Une autre création de la langue est *il fait*, qui combiné aux substantifs *jour, soir, nuit,* a remplacé les verbes *ajorner, avesprer, anuitier* du vieux français, tandis que *il vente* s'est maintenu dans la langue familière à côté de *il fait du vent.*

---

[1]) Cf. Walberg dans *Romania*, XL, p. 610.

[2]) I, p. 269 *faut et fait sans sujet.* — Cf. aussi Thielmann, *Archiv. f. lat. Lexikographie*, III. — G. Rydberg. *Le développement de* facere *dans les langues romanes*, 1893. — *L'Atlas linguistique*, 534, il faut; 531, il fait.

On trouve le verbe *faire* dès l'époque du vieux français pour exprimer le temps:

Fist *tel tans con* **feire** *dut,*

Chrétien, *Yvain*, 806,

et aujourd'hui *il fait beau, noir, clair* sont très fréquents. — Dans des phrases comme:

Et ci li **fet buen** *demorer,*

Chrétien, *Yvain*, 1393,

Il **fait cher** *vivre à Paris*, l'adjectif appartient primitivement à l'infinitif, complément de *il fait*, mais ce rapport devient moins clair, quand il y a inversion:

Mauvais *fait guerroier son seignor,*

Gaydon, 177.

Enfin le sens de la construction se perd complètement, quand on fait précéder l'infinitif d'une préposition: *L'istoire fait bon* **a** *conter et a oïr et a retraire*, Vengeance Raguidel, 3354.

Qu'il ne fait pas bien sûr, à vous le trancher net,
D'*épouser une fille en dépit qu'elle en ait,*

Mol., *Femmes Sav.*, V, 1.

Il arrive des malheurs. **185.** Enfin, tous les verbes neutres, à peu près, peuvent s'employer à la 3e personne du singulier, quand ils sont suivis de leur sujet: *Il arrive des malheurs, il se trouve des gens, il s'est dit des choses.*

Fonction du substantif. **186.** A propos de ce dernier groupe de verbes — et aussi de quelques-uns des groupes précédents — on doit se demander quelle est la fonction du substantif et comment il faut expliquer la forme du verbe [1]).

Constatons d'abord que ce n'est pas la présence du pronom *il* qui serait la cause du non-accord. En effet, on trouve le singulier dès une époque où le pronom sujet n'était pas de rigueur:

Parmi Paris en **vat** *trois paire,*

Rutebeuf, I, 164.

Même au cas où le substantif précède le verbe:

Ainc plus gentes ne **fu,**

Ogier le Danois, 12961.

---

[1]) Tobler, I, 290 *Manque d'accord entre le sujet et le prédicat.* — Gebhardt, *Zur subjektlosen Konstruktion im Altfranz.*, Diss. Halle, 1895.

Constatons ensuite que dans ces sortes de phrases le substantif est souvent à l'accusatif:

Or i covient **esgard** *moult grant,*
Athis et Prophilias, 1454.

Or oiés aventure estrange
Qu'*avenut fu par Alemagne,*
Aiol, 7056.

Et s'il en est **aucuns** *de ta gent crestienee*
Qui ne soient pas vrai en cuer et en pensee,
Chev. au cygne, 20886.

Puis *il* **le** *faut,* tournure qu'on ne trouve pas avant le xve siècle.

Le latin vulgaire connaît d'ailleurs la même construction: *sic fit* **orationem** *pro omnibus,* Peregrinatio, 25, 3. — *Mi advenienti hac noctu agitandumst* **vigilias,** Plaute, *Trinummus,* 869.

Il est sûr que dans ces constructions impersonnelles le substantif n'a pas la fonction de sujet. M. Gebhardt explique la forme du substantif comme un accusatif de mesure indiquant l'étendue sur laquelle l'action du verbe se fait sentir. Il est naturel qu'après la perte des terminaisons casuelles on n'ait plus compris le sens primitif et que dans *il est un homme* comme dans *il arrive des malheurs* on ait senti le substantif comme sujet du verbe.

186bis. Pour l'introduction et l'emploi des pronoms *el* et *il* devant le verbe unipersonnel, cf. § 62 avec la remarque 2.

D. ACCORD ENTRE LE VERBE ET SON SUJET

Le sujet est un pronom relatif.

187. Le verbe s'accorde naturellement, en nombre et en personne, avec son sujet. L'usage n'a pas changé sur ce point.

Il y a pourtant quelques cas où il n'est pas facile de faire un choix et pour lesquels la langue a varié au cours des siècles.

1) Dans une phrase relative on peut quelquefois hésiter sur la nature de l'antécédent. Quand celui-ci est un adjectif ou un nom de nombre indéterminé, la langue hésite: *Vous êtes les derniers qui* **ayez (aient)** *appris cette nouvelle.* — *Tu es le seul qui* **puisses (puisse)** *le lui communiquer.*

2) Quand l'antécédent est un substantif, le verbe de la relative est en général à la 3e personne: *Je ne suis pas l'homme qui* **a** *fait cette déclaration.* — Pourtant l'accord se fait en général, quand

l'identité entre le substantif et le pronom personnel sujet se sent vivement: *Vous êtes un homme qui n'*êtes *pas belliqueux. — Nous sommes trois gamins qui* aimons *à nous amuser.*

3) Dans la vieille langue il y a quelquefois désaccord, quand l'antécédent est un pronom de la 1e ou de la 2e personne:

Je ne vois plus que vous qui le puisse *arrêter,*
Corn., *Nicom.*, I, 1.

Nous ne verrons que nous qui sache *bien écrire,*
Mol., *Femm. Sav.*, III, 2.

Moi . . . qui avoit *été si hardi*, Voit., I, 628. — Remarquons pourtant que dans les deux premières phrases le pronom personnel n'est pas, à proprement parler, l'antécédent de la relative; on peut analyser le vers de Corneille comme suit: *Je ne vois plus* [personne] *qui le puisse arrêter que vous.* De même dans:

Ce ne seroit pas moi qui se feroit *prier,*
Mol., *Sganarelle*, 2, 68.

Dans la langue populaire on trouve des phrases tout à fait analogues à celles de Voiture: *C'est vous qui* va *être heureuse aujourd'hui*, H. Monnier, *Scènes populaires*, I, 483.

Rem. Vaug., I, 168, prescrit *Ce n'est pas moy qui l'*ay *fait*, et de même *Si c'estoit moy qui* eusse *fait cela*, quoique d'autres grammairiens se prononcent en faveur de *qui* eust *fait cela*, construction plus logique, à vrai dire.

4) Quand l'antécédent est un génitif partitif précédé de *un*, le verbe de la relative s'accorde tantôt avec le partitif, tantôt avec *un*: *un des meillors barons . . . . qui* fust *el remanant dou monde*, Villeh., 500. — *C'est une des raisons qui* avoit *fait condamner Socrate*, Bossuet, *Hist. universelle*, II, 16. — *Un grand seigneur qui est un des hommes du royaume qui* représente *le mieux*, Montesquieu, *Lettr. pers.*, 74. — Cette attraction, très naturelle du reste, se retrouve encore aujourd'hui.

Le sujet un collectif.

188. Quand le sujet du verbe est un collectif, le verbe peut prendre l'accord d'après la forme ou d'après le sens. La vieille langue préfère le pluriel, l'usage actuel le singulier:

Ja tote gent nem soüssent *torner*,
Alexis, 488.

Al jugement en vunt *la maisnie Nerun*,
Garnier de Pont-Ste-Max., 1818.

Mais la maisnie al Sathan **est** *al mustier venue,*

Ibidem (Clédat, p. 18).

On sait que *la plupart* est actuellement suivi du pluriel. Au XVIIe siècle on trouve parfois le singulier: *C'est presque sans peine et sans étude que je méprise ce que la pluspart des hommes* **adore,** Balzac, *Lettre à Chapelain,* VI, 6. — Pourtant Vaugelas, I, 109, prescrit le pluriel.

Dans des combinaisons comme *une foule de gens, un grand nombre de wagons,* la logique exige le singulier, si le collectif exprime l'idée essentielle, et le pluriel, si le génitif partitif arrête surtout la pensée. Mais l'usage a de tout temps confondu ces deux emplois: *Le reste des hommes* **sont** *des coquins,* Pascal, *Pensées,* II, 56 (éd. Faugère). — *La guerre engendre beaucoup de maux, entre lesquels* **sont** *le grand nombre d'historiens,* Rac., VI, 320.

Vaugelas déclare: „*Une infinité de personnes* régit le pluriel," et l'Académie est de son avis, quoiqu'elle admette *Un grand nombre d'ennemis parut* à côté de *Un grand nombre d'ennemis parurent.* Pour la langue actuelle, on trouvera un grand nombre de citations instructives dans Robert, *Grammaire française*[4], p. 267 et suiv.: *La multitude des bougies et des fleurs* **donnait** *à la fête quelque chose de magique. — Un concert de protestations* **s'élèvent** *déjà de tous côtés contre la nouvelle loi somptuaire.*

Plusieurs substantifs reliés ensemble.

189. Quand plusieurs substantifs, reliés par la conjonction *et,* forment le sujet, le verbe se met en général au pluriel; toutefois la langue a permis de tout temps l'accord avec le substantif le plus proche. Le verbe se met encore au singulier, si les sujets forment un tout:

Com **fist** *tes pedre et li tuens parentez,*

Alexis, 415 (Clédat, p. 13).

Car moult vos **priset** *mes sire et tuit si home,*

Roland, 636.

L'empereres Henris et l'oz des François se **loja,** Villehardouin, 492. — *Un peu d'esprit et beaucoup de temps à perdre lui* **suffit,** La Bruyère, I, 85. — *Bérénice et son fils* **fut tuée** *par Seleucus Callinicus,* Pascal, *Pensées,* I, 220.

Ane, cheval et mule aux forêts **habitoit,**

La Fontaine, IV, 3.

On sait que l'usage et devenu actuellement moins libre.

Comme, ainsi que.

190. On sait que deux substantifs, réunis par des conjonctions *comme, ainsi que, de même que*, peuvent fonctionner comme sujets d'un verbe, et comme tels demander le pluriel: *La santé* **comme** *la fortune* **retirent** *leurs faveurs à ceux qui en abusent. — La tête de cet oiseau,* **ainsi que** *la gorge,* **sont** *couvertes d'un duvet très court,* Robert, *Gramm. franç.*[4], p. 264.

La même construction très naturelle se retrouve au XVIIe siècle, même quand les substantifs sont reliés par la préposition *avec*:

Le singe **avec** *le léopard*
Gagnoient *de l'argent à la foire,*
La Font., *Fabl.*, IX, 3, 2.

Votre père, en mourant, **ainsi que** *votre nièce,*
Vous **laissèrent** *de bien une somme légère,*
Regnard, *Le Distrait*, I, 7.

c'est moi c'est eux.

191. Dans l'ancienne langue *ce*, en qualité d'attribut, n'exerce aucune influence sur la forme du verbe: on disait *ce suis je, ce sommes nous, ce es tu, ce estes vous, ce est il, ce sont il.* Peu à peu, pourtant, la forme la plus fréquente *c'est* l'a emporté et *ce* a été considéré comme sujet: *c'est moi, c'est nous, c'est toi, c'est vous.* Pour la 3e personne du pluriel seule *ce sont* s'est maintenu, mais ici encore on trouve de nombreux exemples d'analogie dans la langue du XVIIe et du XVIIIe siècle, et si, dans la langue écrite on l'évite aujourd'hui, dans la langue populaire on dit toujours *c'est*: *Tous les hommes sont semblables par les paroles, et ce n'*est que *les actions qui les découvrent différens,* Mol., *L'Avare*, I, 1. — *C'*est *eux qui en demeurent d'accord,* Mme de Sévigné, VIII, 1.

*C'*est *des boucs, des faunes, des vampirs,*
J. Rictus, *Soliloques du Pauvre,* p. 168.

II. LE VERBE ET SON COMPLÉMENT

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES [1])

Limites peu nettes entre les différents groupes de verbes.

192. Un verbe peut exprimer une action *a*) qui ne sort pas de son sujet; *b*) qui passe à un objet.

a) Au premier groupe appartiennent les verbes neutres: *marcher*; passifs: *être lu*; et la plupart des pronomi-

[1]) Bréal, *Essai de sémantique,* ch. 20.

naux propres: *se tromper* (mais: *s'apercevoir de q. c.*). Au chapitre consacré aux verbes pronominaux nous avons vu que de fréquents échanges ont eu lieu entre les verbes de ces trois groupes.

b) Lorsque l'action du verbe sort du sujet, il peut passer à un complément direct ou indirect: *J'écris une lettre, j'obéis à mon père.* Il n'y a pas de différence bien caractérisée entre un complément direct ou indirect; M. Brunot l'appelle un simple accident de grammaire, et nous ne nous étonnons donc pas que les mêmes verbes aient admis des constructions différentes dans le courant de la langue, ou qu'ils soient traités autrement en français qu'en hollandais, ou, enfin, que tel verbe intransitif puisse pourtant s'employer au passif. Voici quelques exemples du dernier cas: *pardonner* **à** *quelqu'un*, mais *vous êtes tout pardonné.* — *Obéir à*, et pourtant *je veux être obéi.* — *Petite fille, reprit sa sœur, si l'on vous entend,* **vous serez criée,** La Fontaine, *Psyché*, II, p. 156.

Pour n'estre point **mocquez** *ni sifflés,*
Ronsard (Darm., p. 230).

La différence entre les verbes à complément et les verbes sans complément peut, elle aussi, s'effacer. Si un verbe transitif est employé d'une façon absolue: *j'écris, je pense*, l'action est considérée sans rapport à un complément et le verbe ne se distingue plus nettement d'un verbe comme *je marche.* Mais la langue dispose en outre de différents moyens pour faciliter le passage des deux classes de verbes l'une à l'autre.

Nous étudierons *a*) d'abord les verbes qui ont montré une hésitation entre l'emploi du complément direct et celui du complément indirect, *b*) puis ceux qui ont pris un complément, tandis qu'originairement ils s'en passaient.

HÉSITATION ENTRE LES VERBES TRANSITIFS ET LES VERBES INTRANSITIFS

Verbes devenus intransitifs. **193.** Voici quelques verbes qui ont été transitifs dans la vieille langue et qui sont intransitifs aujourd'hui:

accoutumer: *Les Athéniens . . . n'ayant pas accoutumé* **le joug** *de la monarchie, leur défendirent l'entrée de leur terre*, Vaugelas, *Quinte-Curce*, X, 2.

aspirer: *Donne donc à tes vœux* **quoi** *que ton cœur aspire,*
Rotrou, *Bélisaire*, I, 6.

approcher: *Commencent* **la rive** *a aprochier*, Villehardouin, 172, „à approcher de la rive."

Cependant gardez vous d'approcher **ce rivage,**
La Fontaine, *Gal.*, II, 4, 264.

attenter: *Un de ses esclaves, lequel ayant attenté* **le plus grand** *de tous les crimes*, Vaug., *Quinte-Curce*, VI, 3.

consentir: *Mon indulgence, au dernier point venue,*
Consentoit à tes yeux **l'hymen** *d'une inconnue,*
Corn., *Menteur*, V, 3.

croire: *Les uns croyoient en Jésus-Christ, les autres ne* **le** *croyoient pas*, Pascal, *Pensées*, II, 87.

encliner: *Li menus pueples* **les** *encline*, „s'incline devant eux",
J. de Meung (Clédat, p. 203).
(Cf. *Ad icel mot l'uns* **a** *l'altre at clinét*, Roland, 2008).

enseigner: *En tout péché et vice* **les** *enseignent,*
Corrozet, *Hécatomgraphie.*

partir: *Que me sert que je fasse exactement partir* **un champ,** Malh., II, 689. (Cf. la locution actuelle *avoir maille à partir avec quelqu'un*).

renoncer: *Il m'est dur .....*
De renoncer **mon païs,** *sans offense,*
Dolet, *Second Enfer*, p. 32.

Les verbes *crier, s'écrier, démordre, déroger, échapper, inspirer, nuire, obéir, obstiner, pardonner, prétendre, profiter, servir* et quelques autres se trouvent encore au XVIe et au XVIIe siècle employés comme transitifs.

Verbes devenus transitifs. **194.** Les verbes suivants montrent le phénomène inverse:

assister: *celuy qui plus* **luy** *assista en toutes choses*, Amyot, *Vies, Lycurg.*, 50, 1.

contredire: *Aristote contredit* **à** *cette raison*, Amyot, *Œuvres morales.*

hanter: *Afin qu'au ciel* **avec** *les saints hantions,*
Marg. d'Angoul., *Dern. Poésies*, 403.

regarder: *ne regardez pas* **à** *cette voix piteuse, regardez* **ce teinct**, Mont., III, 178.

Brunot, II, p. 437 et suiv., cite encore *congratuler, contrarier, esclairer, favoriser, fournir, incommoder* et quelques autres.

Rem. Les verbes intransitifs n'ont pas toujours demandé la même préposition. Ainsi *penser* **d'***une chose*, comme l'on disait au moyen âge, est devenu plus tard *penser* **à** *une chose.*

Verbes qui prennent un complément.

195. Le passage des verbes sans complément aux verbes suivis d'un complément est plus intéressant à étudier. La langue dispose de plusieurs moyens pour effectuer ce passage:

a) Le verbe devient factitif:

bouger: *Elle ne bougera, si personne ne* **la bouge,** Malh., II, 503.

croître: *M'ordonner du repos, c'est* **croître mes malheurs,** Corn., *Cid,* II, 8.

mourir: *Or* **vous ont mort** (= tué) *Sarrasin et Persan,* Aliscans (Clédat, p. 71).

*Avant donc qu'*il **ait été mort** . . ., *tout n'étoit pas accompli,* Pascal, *Pensées,* II, 73. — Remarquons pourtant que c'est seulement la combinaison *avoir* + participe qui a le sens transitif, *mourir* lui-même reste neutre.

tarder: *A des cœurs bien touchés* **tardez la jouissance,** Malh., I, 237, 27.

tomber: Ce verbe s'emploie encore actuellement avec le sens factictif: *tomber une pièce, un ministère,* un lutteur. On le trouve dès le moyen âge: *le tumbent en un fossé,* Rom. de la Rose, 12574.

Citons encore *entrer, sortir, descendre, monter* et tant d'autres qui peuvent tous prendre le sens factitif en français moderne: *Matrena Pétrovna mit Féodor sur son dos et* **le grimpa** *dans sa chambre,* G. Leroux, *Rouletabille chez le tsar,* V.

Rem. 1. Vaug., I. 436, déclare que *croître* et *tarder,* employés par Malherbe comme verbes transitifs, sont neutres.

Rem. 2. *Mourir* a la même construction en espagnol: *aunque tres toros ha* **muerto**, De Moratín, *Fiesta de toros en Madrid.*

Vivre sa vie.

196. *b*) Au lieu de déterminer l'action du verbe neutre par un adverbe, on peut la présenter sous forme de substantif verbal accompagné d'un adjectif, et ce substantif joue alors le rôle de complément direct. Ainsi on dit en latin: *Turpissimam vitam vivere, mirum somnium somniare.*

Cet usage s'est maintenu en français:

Teus cuide avoir
Le jeu joé, *qui puis le pert,*
Chrétien, *Erec,* 5924.

De même *vivre sa vie, aller son train, dormir un bon somme, aller le galop, le trot;* ici *galop* et *trot* occupent la même fonction qu'un substantif verbal + adjectif. Il est vrai que le français se sert en

général d'un complément adverbial: *mourir d'une mort lente, haïr d'une haine mortelle, dormir d'un lourd sommeil, armer d'une armure neuve.*

On peut rattacher à ces verbes les tournures *crier un bulletin, sentir le renfermé,* comme en latin *olere vinum, sapere picem, sitire sanguinem.*

Verbes affectifs.

197. *c*) Beaucoup de verbes, surtout ceux qui expriment un mouvement de l'âme, s'emploient en latin tantôt comme neutres, tantôt comme transitifs, la cause de l'action pouvant être considérée aussi bien comme l'objet: doleo, lugeo, ploro mortem fratris, indignor audaciam, queror fratrem, rideo stultitiam, plango funera, à côté de ploro de, etc.

Le français, tout en étant moins libre, connaît la même construction: *Des pertes qui sont a lamenter,* Du Vair (Brunot, II, 438). — *Je pleure la mort de mon frère.* — C'est ainsi que le verbe *plaindre* est resté transitif, comme *regretter,* tandis que *se plaindre* demande un complément circonstanciel. De même tacere, qui en latin s'employait tantôt avec, tantôt sans complément — et ce dernier cas est le plus fréquent —, est aujourd'hui toujours transitif: *taire ces peines,* tandis que *se taire* est un verbe neutre. On sait que *taire* a en vieux français encore la construction primitive: *Tes, Olivier,* „tais-toi", Roland.

Verbes de mouvement.

198. *d*) Ensuite, les verbes de mouvement, composés avec un préfixe, peuvent devenir transitifs: transire flumen, praeterfluere urbem, praecedere aliquem, obire mortem, ingredi iter.

En français: *prévenir quelqu'un, surmonter des difficultés, surpasser quelqu'un, survivre quelqu'un* (aujourd'hui *survivre* à *quelqu'un*), *survoler une ville, parcourir les rues.*

On trouve même cette construction pour des verbes simples qui indiquent un mouvement: *monter, grimper l'escalier, descendre la montagne, courir le cerf*: *Ceulx qui estoient entrez* **le clous,** Rabelais, I, 28. — *Votre livre ne m'est point parti des mains que je ne* **l'***aie couru de bout en bout,* Malh., II, 426.

Verbes coordonnés à complément différent

La vieille langue se contente d'un seul complément.

199. Lorsque plusieurs verbes qui demanderaient le même complément, mais à des cas différents, sont coordonnés, la vieille langue se contente souvent d'un seul complément:

Quant **m'***ot salué*
Et un sotif regart rué,
Poire, 2447.
Dieu *en rent graces et mercie,*
Floire et Blanchefleur, 1093.

On retrouve cette même liberté au XVIIe siècle:

Nous ne **nous** *sommes vus depuis quatre ans ensemble,*
Ni, qui plus est, écrit l'un à l'autre, me semble,
Mol., *Ecole des femmes*, I, 4.

Toute cette tristesse **m'***a réveillée et représenté l'horreur des séparations*, Sév., VI, 313. — *La reine . . . envoya quérir les capitaines des gardes, à qui elle défendit d'obéir ni reconnoître* **autre** *que le roi*, Malh., III, 190. — *La dignité de l'homme consistoit dans son innocence à user et dominer* **sur les créatures,** Pasc., *Pensées*, I, 297. — De pareilles constructions sont rares actuellement, cf. pourtant:

Le roi Servius . . . .
Nous *a ravi nos bien et mis en esclavage,*
Ponsard, *Lucrèce*, IV, 1. [1]).

Rem. 1. Th. Corneille blâme: *il* **s'***est requis une estime générale et rendu considérable*, au lieu de: *s'est rendu considérable*. Vaugelas, I, 159, admet dans la conversation *ayant embrassé et donné la bénédiction* **à son fils.**

Rem. 2. Nous trouvons au fond la même liberté dans les phrases dont nous avons parlé au § 309, *b*: *notz majeurs qui . . .* **se sont** *privez de la gloyre de leurs bien faitz et* **nous** *du fruict de l'immitation d'iceux*, Du Bellay, *Deffence*, I, 3 (Darm., p. 201), où l'auxiliaire *ont* manque après un participe conjugué avec *être* [2]).

III. LES MODES

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

200. Un fait peut être présenté comme réel, irréel ou possible. Dans le premier cas on se sert de l'Indicatif (video), pour le second cas de l'Indicatif accompagné d'une négation (non video), le troisième enfin est réservé à l'Impératif et surtout

---

[1]) Tobler, I, p. 141 et suiv., Haase, § 148.
[2]) Tobler, I, p. 137, Haase, § 149.

au Subjonctif. Mais la pensée peut offrir tant de nuances que ces seuls modes ne suffisent pas pour les exprimer: des auxiliaires de mode comme *vouloir*, *pouvoir*; des adverbes comme *peut-être*, *naturellement*, *sans doute*, aident à préciser la pensée; en outre, il y a de fréquents passages d'un mode à l'autre. Ainsi *qu'il le fasse*, *il doit le faire*, *il le fera*, d'autres tournures encore, expriment la nécessité, avec des nuances, il est vrai, qui ne sont pas toujours faciles à saisir.

B. INDICATIF

201. L'indicatif est essentiellement le mode de la réalité: *L'homme* **est** *mortel.* — *Je* **partirai** *demain.* — *César* **a vaincu** *Pompée.* — Si l'on veut exprimer l'irréalité, qui, après tout, est aussi réelle que la réalité, on ajoute une négation: *L'homme n'est pas immortel.* — *Je ne partirai jamais*; — à moins qu'on ne se serve de l'ironie: *Vous êtes admirable, mon cher.*

Le contexte de la phrase peut pourtant affaiblir singulièrement le sens primitif de l'indicatif: dans la phrase principale ce sont des adverbes ou d'autres locutions ou encore des subordonnées qui amènent ce résultat; dans la subordonnée, le sens du verbe régissant ou de la conjonction détermine en beaucoup de cas la valeur de l'indicatif: *Je pars* **peut-être;** *il est parti,* **je suppose;** *il partira,* **si son père le lui permet; si** *j'ai de l'argent, je vous le donnerai.*

La langue a eu de tout temps ces procédés à sa disposition; on ne saurait donc parler ici d'évolution, et la grammaire historique n'a rien à relever ici.

Nous étudierons plus loin les cas dans lesquels la langue a hésité entre l'emploi de l'indicatif et du subjonctif et des verbes qui sont devenus des auxiliaires de mode. Cf. § 204bis.

Pour l'emploi des temps, cf. § 298 et suiv.

C. IMPÉRATIF

Différentes façons pour exprimer un ordre.

202. Pour exprimer un souhait ou un ordre on se sert de l'impératif: *Veuillez entrer.* — *Partez tout de suite.* Pour la troisième personne on a recours au subjonctif: *Dieu le veuille.* — *Qu'il parte.*

La langue connaît d'autres tournures encore pour commander:

a) Le Futur: *Vendredi chair ne mangeras.* — *Vous m'apporterez*

un bock. — C'est là un emploi qu'on retrouve en latin et en vieux français: **assimulabis** (= assimula) *tuam amicam hujus esse*, Térence.

Traïtres le rei estes, fait-il, ça en **vendrez** (= venez ça),
Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Clédat, p. 19).

Surtout avec *mar*: *ja mar le mesquerrés*, Huon de Bordeaux (Clédat, p. 53) = „vous le mécroirez pour votre malheur = croyez-le bien."

b) L'Infinitif. Le vieux français se servait d'un infinitif accompagné d'une négation pour exprimer une défense adressée a une seule personne, tandis que le latin employait dans ce cas le subjonctif (ne feceris) ou une périphrase (noli facere):

Damnes Deus pedre, **n'en laissier** *honir France,*
Roland, 2337.

Mais une chose nel me **celer** *tu pas,*
Raoul de Cambrai, 1375.

On sait que dans le langage familier on trouve actuellement des phrases qu'on pourrait comparer avec la vieille construction: *Pas faire, Charles.* — En général pourtant, l'emploi actuel s'écarte du vieux français: *Voir à la page 5.* — *Prendre tant de grammes.* — *Comparer tel chapitre,* phrases qui contiennent un ordre adressé à une personne indéterminée.

Rem. 1. L'italien a la même construction que le vieux français: *E non* **indurci** *in tentazione, ma liberaci dal maligno.* — L'espagnol a gardé la tournure du latin: *No te* **dejes** *engañar,* Perez Galdós, *Gloria,* II, 72. — On trouve parfois l'infinitif positif: *Quando si senton certe proposizioni,* **girar** *la testa e* **dire**, Manzoni, *Promessi Sposi,* 15. — **Sentarse**, *señores!* et l'infinitif négatif en espagnol: *No gritar!*

Rem. 2. Pour la locution du vieux français *Or del bien faire,* cf. § 267.

D. SUBJONCTIF [1])

2) Subjonctif dans la phrase simple

Deux groupes de subjonctifs.

203. Le subjonctif est le mode de l'éventualité: il exprime essentiellement le domaine qui se trouve entre la réalité et l'irréalité pure. C'est là un domaine très vague qui contient plusieurs idées. Le français emploie pour exprimer ces idées, outre le subjonctif, aussi l'impératif, mais le domaine de ce mode-là est plus restreint et le subjonctif le remplace souvent. Le grec connaît

---

[1]) A. Gille, *Der Konjunktiv im Franz.* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen,* tome 82 (1889), p. 423—464).

en outre l'optatif, qui, lui non plus, ne se distingue pas nettement du subjonctif.

Cette éventualité peut se trouver en dehors de la personnalité humaine ou en contact avec elle. De là découlent deux groupes de subjonctifs: 1) celui où la volonté humaine entre en jeu; 2) celui où elle n'entre pas.

A. Au 1er groupe appartiennent, en **latin classique,** les cas suivants:

1°. Conjunctivus hortativus: *Eamus.* — *Bibant si esse nolint,* „qu'elles boivent, si elles ne veulent pas manger." Le subjonctif exprime ici un ordre.

2°. Conjunctivus dubitativus dans les interrogations: *Quid faciam?* — *Utrum taceam an dicam?* — aussi dans l'interrogation indirecte: *Nescio quid faciam.*

3°. Conjunctivus optativus: *a*) pour exprimer un désir réalisable on se sert du subjonctif présent ou parfait le plus souvent accompagné de utinam, velim, nolim, malim.

b) si le désir est irréalisable on se sert du subjonctif imparfait ou plus-que-parfait avec utinam, vellem, nollem, mallem.

4°. Conjuctivus concessivus, le plus souvent accompagné de ut ou de licet: *Hoc verum sit, tamen venire debebat.* — *Esto fecerit, poenas gravissimas tamen pependit.*

B. A l'autre groupe appartiennent: *a*) le Conjunctivus potentialis, qui exprime une possibilité ou une probabilité: *Pro patria quis bonus dubitet mortem oppetere?* — *Crederes,* „on aurait cru."

b) Conjunctivus modestiae qui sert à atténuer: *Non ausim,* „je n'oserais"; *Velim,* „je voudrais"; *Haud facile dixerim.*

Rem. Dans la phrase subordonnée le subjonctif exprime encore d'autres nuances; cf. § 218.

Autres manières pour rendre le sens du subjonctif.

204. On voit qu'un seul mode peut exprimer beaucoup de nuances. Mais souvent il est nécessaire, ou du moins naturel, qu'on exprime plus clairement la nuance particulière qu'on veut donner à l'action du verbe. C'est pourquoi la langue a eu de tout temps recours à différents moyens pour se tirer d'affaire. Le latin connaît les procédés suivants:

a) Auxiliaires: posse, debere, oportere, etc.

b) Gerundivum + esse.

c) Participe en -urus.

d) Adverbes comme forte, fortasse et d'autres.

En effet, dans ces quatre cas on exprime que l'action n'est pas réelle: *quid facere debeo?* est à peu près *quid faciam?* D'ailleurs, en énumérant les différents cas, nous avons constaté que le latin se sert déjà fréquemment de petits mots pour indiquer la nuance particulière qu'on veut exprimer: ut, utinam, licet, velim, et d'autres.

Tendance analytique de la langue: les auxiliaires debere et posse.

204bis. En **latin vulgaire** nous constatons une chose très importante. La langue devient de plus en plus analytique: les prépositions remplacent les cas, — les auxiliaires habere et esse aident à former des temps composés, — les conjonctions, quod, quia et d'autres, supplantent l'Accusativus cum Infinitivo.

Or la notion du subjonctif se détache elle aussi du verbe, et les auxiliaires de mode debere et posse [1]), surtout le premier, prennent une extension considérable.

Puis, par suite d'une contamination très compréhensible, ces verbes s'emploient souvent eux-mêmes au subjonctif. Cette remarque vaut naturellement pour la phrase indépendante aussi bien que pour la subordonnée: *Neque ingenuus, neque servus . . . interfici non* **debeat** *inauditus*, Pardessus, *Diplom.*, I, p. 197. — *Ut per nostra et vestra auctoritate privilegio conscriberem vel affirmare* **debemus,** Ibidem, II, p. 409. — *Mantionem comitem transmisit, ut custodias capere aut interficere* **potuissent,** Fredeg., 188, 12 sq.

Pétrone emploie aussi debere pour exprime une supposition: *Hic* **debet** *servus esse nequissimus.*

Etat des choses en français: introduction de quelques particules.

205. L'emploi du subjonctif en **français** ne diffère pas beaucoup de celui en latin, du moins pour le premier groupe. Seulement on constate déjà l'introduction de plus en plus fréquente de quelques particules *car, or, si* et *que.* On sait que la conjonction *que* s'est étendue de plus en plus et accompagne maintenant presque toujours le subjonctif en changeant ainsi la principale, du moins pour la forme, en subordonnée.

1°. Conjunctivus hortativus. — La 1ère personne du

---

[1]) Rübel, *Ueber den Gebrauch von* debere *und den Ausdruck der Notwendigkeit im romanischem*, Diss. Strasbourg, 1911.

pluriel du subjonctif, très fréquente en latin, p. ex. eamus, a été remplacée en français par la même personne de l'indicatif: *allons*, excepté pour les verbes *avoir*, *être*, *savoir*, *vouloir* et *pouvoir*.

Respunt Marsilies: *Or* **diet** (= qu'il le dise), *nus l'orrum*,
Roland, 424.

Se nus i viaut metre defanse,
Li **die** *or androit ce qu'il pense*,
Erec, 1791.

Sire, **souvienne** *vous des Atheniens*, Mont., I, 9.

Damis a fait son temps, *d'autres* **fassent** *le leur*,
La Font., *L'Eunuque*, V, 4, 1612.

A cela ne **tienne**, Balzac, *Diss. Chrét.*, V (éd. 1665).

On trouve quelquefois la 2e pers. du subjonctif au lieu de l'impératif: *Dieus*, *car m'en* **conseilles** (= conseille), Méraugis, 3502.

Ceste bataille car la **laisses** *ester* (= laisse),
Roland, 3902.

2°. Conjunctivus dubitativus. — On ne le trouve plus dans les interrogations directes, où il est remplacé par les auxiliaires: *Que* **dois**-*je*, *que* **puis**-*je faire?* Il s'est maintenu en vieux français dans les interrogations indirectes:

Deus! dist li cuens, or ne sai jo que **face**,
Roland, 1928;

mais là aussi il a fini par disparaître devant l'infinitif ou la construction analytique: *Je ne sais ce que je dois faire*, ou plutôt: *je ne sais que faire.*

3°. Conjunctivus optativus. — Ici la forme sans que s'est maintenue: *Paiens, mal* **aies** *tu.*

Tel **seie**, *se jol ceil*,
Roland, 1958 et 3757.

Je **meure**, *en vos discours si je puis rien comprendre*,
Corn., IV, 167.

La peste **m'étouffe**, *Monsieur*, *si je le sais*, Mol., *Impromptu*, 2.

Les dieux **daignent** *surtout prendre soin de vos jours*,
Rac., *Iphigénie*, II, 2, 571.

On sait que le subjonctif avec le sens de l'optatif n'est resté aujourd'hui que dans deux cas: 1) d'abord dans plusieurs locutions plus ou moins figées à la 3ème personne: *Périssent les traîtres.* — *Le ciel vous benisse.* — *Vive le roi*; — 2) avec l'auxiliaire *pouvoir*, devenu de rigueur dans ces espèces de phrases: **Puisse**-*t-il être heureux.*

La conjonction *que* a même failli s'introduire devant *pouvoir* et dans d'autres cas où la langue actuelle ne s'en sert pas:

Que puisses-*tu, grand soleil de nos jours,*
Faire sans fin le même cours,
Malh., I, 196, 33.

Que vive *et* **meure** *qui voudra,*
Malh., I, 287, 96.

4°. Conjunctivus concessivus. — Lui aussi, il s'est restreint, quoique dans la vieille langue, et encore aujourd'hui, on en trouve plusieurs exemples:

Voeillent *ou non, sil laissent metre en terre,*
Alexis, 579.

Vouliez *ou non, elle aura son affaire,*
La Font., *Contes,* III, 3, 176.

Mon zèle me nuira:
Mais, **nuise** *ou non, Constance vous adore,*
Ibidem, III, 6, 117.

Vous refusez, **soit.** — Actuellement, ce subjonctif est en général précédé d'une conjonction, et se trouve donc dans une phrase subordonnée.

Le Subjonctif remplacé par le Conditionnel.

206. Quant au second groupe, il n'en reste qu'un seul exemple: *Je ne sache.* Tous les autres cas ont disparu devant le nouveau mode, le Conditionnel: *je voudrais, je désirerais, pourriez-vous? je vous demanderais, oserais-je?* etc.

Le subjonctif qui se trouve dans la phrase relative *que je sache* est d'une autre nature; cf. § 229 *e.*

Quant aux autres procédés de la langue, énumérés plus haut, le français a perdu le gerundium et le participe en -urus; il a gardé les auxiliaires de mode et les adverbes, et il a, en outre, créé de nouvelles formations, comme *j'ai à faire.*

Le verbe *devoir,* qui comme auxiliaire de temps a augmenté considérablement son domaine (cf. § 299 et 306), a vu au contraire restreindre son emploi comme auxiliaire de mode. Pourtant en vieux français son emploi, du moins dans la phrase subordonnée, est encore très libre:

Je serai mangie ains qu'il **doie** *esclairier,*
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 60).

Encor ne sai ou grain **doie** *trover,*
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 83).

La faculté qu'a debere en latin postclassique d'exprimer une supposition se retrouve en français:

Mout **doit** *estre bele et jante,*
Chrétien, *Erec*, 6617.

Ce **doit** *être cela.*

Comme *devoir* exprime quelque chose qui ne s'est pas encore réalisé, il passe au sens de „être sur le point de", „faillir":

S'en **dut** *ma gole estre pendue,*
Tiecelins saut toz esmaiés,
Qui **dut** (= faillit) *estre molt mal paiés,*
Roman du Rénart (Clédat, p. 174 et 171).

Rem. Pour l'expression *Qui vive*, M. Jeanroy croit que c'est une ellipse de [*Y a-t-il âme*] *qui vive?* Romania, XXXVII, 294, contre M. Clédat, qui soutient que la locution procède de *Vive un tel!* Cf. aussi Thomas, *Romania*, XLIV, p. 100, qui cite un texte intéressant de 1419: *Interrogati secundum communem modum loquendi*: **Qui vivat?** *respondebant*: *Rex, regina et dux Burgundie.*

2) Subjonctif dans la proposition substantive[1])

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

207. Nous exclurons de notre exposé les propositions amenées par un pronom relatif, précédé ou non du démonstratif *celui* ou *ce*, dont il sera parlé aux §§ 225 et suiv. Nous n'avons pas non plus besoin de parler des phrases prédicatives ou attributives, parce qu'elles ne se distinguent guère des subjectives et des objectives. Comparons: *La vérité est que je n'en sais rien* (prédicative) et: *il est vrai que je n'en sais rien* (subjective). — *Il a exprimé le désir que vous alliez le voir* (attributive) et: *il désire que vous alliez le voir.*

Nous traiterons d'abord des phrases objectives et subjectives et nous consacrerons un chapitre spécial aux interrogations indirectes.

---

[1]) J. Oetken, *Der Modus des Objektivsatzes im franz.*, Diss. Göttingen, 1911. — Simon, *Der Modus nach den Verben der Gemütsbewegung*, Diss. Göttingen, 1907.

PROPOSITION OBJECTIVE

Grand nombre de constructions en latin classique.

208. Nous verrons plus loin, en parlant des conjonctions, que le **latin classique** connaît une variété de constructions à laquelle le français n'arrive pas. Ainsi on a la proposition infinitive après les verbes déclaratifs; après les verbes affectifs on a le choix entre la même construction et la construction quod, suivi de l'indicatif ou du subjonctif: *gaudeo* **te venisse,** *gaudeo* **quod** *veneris* ou *quod venisti;* après d'autres verbes on a quod, ut, ne, quin, quominus, qui tous sont suivis du subjonctif: *te accuso* **quod** *hoc feceris*; *imperat* **ut** *frumenta colligant*; *dubito* **quin** *hoc verum sit.*

Extension des conjonctions après les verbes déclaratifs.

209. En **latin vulgaire** la proposition infinitive va être remplacée par la construction avec conjonctions[1]). Comme, en latin, le subjonctif est surtout le mode du discours indirect, il est naturel que dans la phrase substantive, qui remplace la proposition infinitive, on se serve aussi d'abord du subjonctif:

Equidem scio iam filius quod **amet** *meus,*

Plaute, *Asinaria*, 37.

Legati Cateienses renuntiaverunt, quod Pompeium in potestate **haberent**, De bello hispaniensi, 36, 1.

Mais le subjonctif va changer de signification: en latin vulgaire il n'exprime plus le discours indirect; aussi Pétrone, qui nous donne quatre exemples de la construction analytique, y emploie-t-il l'indicatif: *Sed subolfacio quod nobis epulum daturus* **est**, Satiricon, 45. — Pourtant le subjonctif se maintient longtemps à côté de l'indicatif: Les *Sermons* de St. Augustin nous fournissent autant d'exemples d'un mode que de l'autre.

Quant aux verbes affectifs et de volonté l'usage postclassique est à peu près le même qu'en latin classique. Après les premiers on trouve tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif. Remarquons seulement que l'emploi de l'auxiliaire debere est très fréquent dans les subordonnées: *Sacramentis firmaverunt ut Neptreco . . . ad regnum Chlodoviae post Dagoberti discessum* **aspecerit** (= *aspiceret*), *Aoster vero . . . ad regnum Sigyberti* **deberit** (= *deberet*) *aspecere*, Fredeg., 159, 10.

---

[1]) Cf. § 257 et suiv.

Mode après les verbes déclaratifs.

210. Pour le **français** nous distinguerons plusieurs cas d'après le verbe de la principale, puisque c'est lui en général qui indique la nuance particulière qu'on veut exprimer dans la subordonnée.

Après les verbes déclaratifs on se sert en **vieux français** de l'indicatif, quand on parle d'un fait certain; du subjonctif, quand il y a doute. De cette conception il résulte qu'on se sert, en règle générale, de l'indicatif après les verbes qui expriment la parole, employés affirmativement, et du subjonctif après les verbes de la pensée. Mais bientôt une hésitation se manifeste après ces verbes, employés affirmativement, et l'indicatif s'y introduit peu à peu, comme après l'autre groupe, quoique jusqu'au XVIIe siècle le subjonctif s'y maintienne encore:

Cuidet li reis qu'elle se **seit** *pasmede,*
Roland, 3723.

Même quelquefois après *dire*:

Chascuns qui veit dist qu'il **seit** *morz,*
Roman du Rou, I, 585.

Lors pense qu'il **soit** *perdus ou qu'il ne* **sait** *revenir,*
Cléomadès, 15544,

exemple curieux de l'alternance des deux modes.

Ge cuit que bele **est** *cele compaignie,*
Roman de la Rose, 632.

Je cuide que **soye** *descendu de quelque riche roy*, Rab., I, 10. — *Je pense qu'ilz* **soient** *ennemis, non alliez ensemble*, Rab., II, 302.

La plus belle des deux, je crois que ce **soit** *l'autre,*
Corn., *Menteur*, I, 4.

Tous présument qu'il **ait** *un grand sujet d'ennui,*
Corn., *Cinna*, IV, 4.

Cette lettre, Monsieur, qu'avecque cette boîte
*On prétend qu'*ait *reçue Isabelle de vous,*
Mol., II, 395.

Je pensois que M. de Malherbe **eût** *été le premier qui l'eût écrit*, Vaug., I, 57.

211. En **français moderne**, la construction des verbes de la pensée est, on le sait, identique à celle des verbes de la parole, de sorte qu'on doit dire par exemple: *Je crois qu'il n'*est *pas venu, mais je n'en suis pas sûr*, ce qui est, au fond, en contradiction avec la con-

ception fondamentale du subjonctif; l'analogie de la classe plus nombreuse a entraîné le groupe le moins nombreux.

Aujourd'hui, l'emploi du mode dépend de la nuance de la pensée, dès que le verbe est employé négativement, interrogativement ou qu'il dépend d'une condition: *Je ne crois pas qu'il* **soit** *capable de le faire. — Il ne croit pas que vous* **partirez.** — *C'est à peine si Georges se rappelait qu'il* **eût** *été l'amant de Marie Delaunaye*, Rageot, *La voix qui s'est tue*, VII.

Rem. Dans la phrase suivante l'emploi du mode est un véritable latinisme: *Il confesse et soutient celuy ne pouvoir faire œuvre excellente en son vulgaire qui* **soit** *ignorant de ces deux langues et qui n'***entende** *la latine pour le moins*, Du Bellay, *Deffence*, I, 11, phrase qui ne se retrouve pas dans Sperone Speroni.

La subordonnée précède. **212.** Quand la subordonnée précède, le français la met au subjonctif, même si le verbe de la principale exprime la certitude: *Que pechiez* **soit** *ordure, ce temoigne le paien*, Joinville. — Aujourd'hui ces phrases sont très fréquentes: *Qu'il n'***ait** *pas fait son devoir, c'est sûr.* — On rencontre même des phrases comme: **Le fait** *qu'ils* **aient** *cette notion délicate prouve son irrésistibilité*, Lavedan, *Illustration*, 13 févr., 1915.

Dans cette construction curieuse le subjonctif s'explique, parce qu'on se présente l'action de la subordonnée d'abord comme hypothétique avant de décider ensuite pour l'affirmation ou la négation. Souvent une phrase comme *Qu'il n'ait pas fait son devoir, c'est sûr* est suivie d'une restriction: *mais il n'est pas moins vrai que . . .*, et dans ce cas c'est l'idée concessive qui amène le subjonctif.

Style indirect libre. **213.** La construction des verbes déclaratifs est souvent assez libre. On ne parle en général que du discours direct et indirect: *Je dis: Venez* ou *je dis qu'il vienne*; *il a dit: Je viendrai* ou *il a dit qu'il viendrait.* Mais le style un peu négligé a admis de tout temps des constructions mixtes: *Vous prie et admoneste* **que,** *soit en compaignie, soit à table,* **gardez-vous** *de trop habondamment parler*, Ménagier de Paris, I, 178.

Ne te sai plus que enseignier
Mes dolcement te voil prier
Que *de tot ço riens n'***oblier,**
Troie, 1745.

Or te pri et quier et demant
Se tu sez, **que** *tu me* **consoille**
Ou d'aventure ou de mervoille,
Chrétien, *Yvain* (Clédat, p. 142).
.... li brief
Que me tramist li riches rois Gaifiers
Que de sa terre me **donra** *un quartier,*
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 84).

Ici le discours direct serait: *je vous donnerai*; le discours indirect: *qu'il me donnerait.* Le style indirect libre a pris le temps du discours direct, la personne de l'indirect. Cf. aussi § 115 Rem.

La subordonnée exprime une volonté.

214. Quand après les verbes déclaratifs on veut exprimer une volonté, le verbe de la subordonnée est au subjonctif: *Je suis bien d'opinion que nous* **ayons** *quelque plaisant exercice*, Marg. d'Angoul., *Heptam.*, Préface, où au discours direct on se serait servi de l'impératif *ayons.* — *Dites-lui qu'il* **parte** *sur-le-champ.* — S'il y a plusieurs phrases subordonnées, on peut tantôt exprimer un fait, tantôt une volonté, et la forme du verbe l'indiquera clairement: *Elle lui dit qu'il ne se* **souciât** *point et qu'elle* **trouveroit** *bien le moyen de l'en faire saillir sans mal ni honte, et qu'il s'***habillât** *le plus tôt qu'il pourroit*, Marg. d'Ang., Nouv. VI; ce serait au discours direct: *Ne vous souciez point, je trouverai, habillez-vous.* — De même dans: *Ils crioient qu'on les* **menât** *au combat*; *qu'ils* **vouloient** *venger la mort de leur père... qu'avec lui ils ne* **craignoient** *rien, mais qu'ils* **vengeroient** *bien sa mort*; *qu'on les* **laissât** *faire, qu'ils* **étoient** *furieux et qu'on les* **menât** *au combat*, Sévigné, IV, 3.

Verbes de doute et de négation.

215. Lorsque les verbes de doute et de négation sont employés négativement, ils équivalent à une affirmation et demanderaient donc logiquement l'indicatif, et c'est là, en effet, le mode le plus employé en vieux français. Mais à côté de ce mode on a eu de tout temps le subjonctif, fait qui s'explique par l'analogie de la forme; et ce mode est même le plus fréquent au XVIIe siècle; depuis, il a perdu de nouveau de son domaine, grâce à la langue populaire, dont l'influence sur la littérature est allée en grandissant au XIXe siècle: *Personne n'ignore qu'elle n'***ait** *été la première cause des malheurs*, La Rochef., *Mém.*, II, 159. —

Je ne doute pas qu'il **fera** *tout ce qu'il pourra*, Littré. — *Il est indubitable que, si le cardinal Mazarin savait les affaires du dehors, il* **ignorait** *celles du dedans*, Mignet.

216. Verbes de volonté. — Lorsque le verbe de la principale et celui de la subordonnée ont le même sujet, *vouloir, désirer*, etc., sont suivis de l'infinitif en latin et en français moderne. En vieux français on trouve parfois dans ce cas la phrase substantive:

Or ai talent **ke chant** (= de chanter) *por esbaudir*,
Châtelain de Coucy (Clédat. p. 337).

En mon cuer m'assenti
K'*a Saint Denis* **iroie** *por priier Dieu merci* (= je me décidai à aller).

Et arbrissel desirent **qu'***il* **fussent** *parflori*,
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 57).

De même après les verbes *prier, commander, louer*, etc., on trouve en ancien français souvent la substantive où le français moderne préfère l'infinitif:

Comanda lui que tost s'armast,
Trist. Ménestrel, 95 (*Rom.*, XXXV, p. 503).

A mon seignor Gauvain proié
Qu'il priast son oncle le roi
Qu'il le laissast aler od soi,
Ibidem, 460 et suiv.

Mode après les verbes de volonté.

217. Le mode dans la substantive dépendant des verbes qui expriment la volonté, a été de tout temps le subjonctif. Pourtant il y a des exceptions:

a) Quelquefois le sens de la volonté est tout à fait affaibli: les expressions *le ciel permit, le hasard a voulu* servent seulement comme périphrase de l'indication d'un fait:

Le ciel permit qu'un saule se **trouva**,
La Font., I, 115.

Lorsque mon pere m'envoya jeune enfant à Paris . . . Dieu voulut que je vous **rencontray** *pour mon precepteur*, Calvin (Lefranc, *Grands Ecrivains*, p. 346). — *Le malheur veut que qui veut faire l'ange* **fait** *la bête*, Pasc., *Pensées*, I, 68.

b) Après *attendre* et les verbes de *crainte* l'ancienne langue et celle du XVIIe siècle remplaçaient quelquefois le subjonctif par le

futur ou le futur du passé, rarement par le présent de l'indicatif.

J'attends du moins, j'attends de votre complaisance
Que désormais partout vous **fuirez** *ma présence,*
Rac., *Mithridate*, II, 6.

J'ai peur que cette grande furie ne **durera** *pas*, Malh., III, 79. — *Je crains bien que tous ces petits sophistes grecs* .... **achèveront** *de corrompre les mœurs romaines*, Fén., *Dial. des Morts*, 37. — *Je crains que cette vérité ne* **soit** *point encore entrée dans l'esprit de M. G.* .... *et que, comme il a toujours été, il* **ira** *toujours*, Sévigné, VIII, 418. — Le verbe *craindre* équivaut dans ces sortes de phrases à peu près à *croire* et se rapproche donc des verbes déclaratifs.

Rem. La construction *Timeo* **ne sit** *aeger, je crains qu'il* **ne soit** *malade* s'explique comme un optatif: *Ne sit aeger! Qu'il ne soit malade!* mais: *je crains*. La liaison intime de ces deux phrases donne la construction actuelle, qui pourtant dans la langue parlée se passe de la négation *ne*.

c) Les verbes comme *résoudre*, *décider*, *arrêter*, etc., se trouvent de tout temps suivis tantôt du futur ou futur du passé, tantôt du subjonctif, suivant qu'on insiste sur la décision inébranlable ou la simple volonté; souvent on se demande pourquoi l'auteur s'est prononcé en faveur de tel mode plutôt que de l'autre:

En mon cuer m'assenti
K'a Saint Denis **iroie**,
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 57).

Vos amans ont arrêté entre eux que vous **fussiez** *ensemble*, Mol. *Fourberies de Scapin*, III, 1. — *Quand sa femme* .... *entendit qu'il la mettoit au rang des trépassés, se pensa qu'elle l'y* **envoieroit** *le premier*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, I.

Mode après les verbes affectifs.

218. Après les verbes affectifs, on se le rappelle, le latin mettait quod avec le subjonctif ou avec l'indicatif.

En français on se servait d'abord de la même construction, mais peu à peu le subjonctif est devenu plus général dans les textes et aujourd'hui il est seul considéré comme correct, quoique dans le langage populaire l'emploi de l'indicatif soit très courant. L'indicatif s'explique, parce que la subordonnée exprime un fait; le subjonctif, à cause de l'élément subjectif, la douleur, la joie, le regret, qui prédomine:

N'i at icel ne demeint grant irance
Qued il ne **sont** *o Rodlant la chataigne,*
Roland, 1845.

Il est ravi que je **suis** *hors d'affaire*, Sévigné, III, 531. — *Elle fut tout étonnée que les nymphes lui* **amenèrent** *ses sœurs*, La Font., *Psyché*, I, p. 36. — *Et c'est heureux, poursuit Biquet, qu'ils m'***ont** *réveillé*, Barbusse, *Le Feu*, p. 9.

Rem. On sait que la substantive peut être remplacée après les verbes à complément indirect par une causale amenée par *de ce que*. Comme la cause est réelle, le mode est l'indicatif; pourtant par suite d'une confusion toute naturelle on trouve actuellement souvent le subjonctif: *Je suis content de ce que vous* **êtes (soyez)** *venu*.

219. Les verbes qui expriment l'approbation ou le blâme, groupe de verbes qui se trouve à cheval entre les verbes de volonté et les verbes affectifs, sont eux aussi tantôt suivis de l'indicatif, tantôt du subjonctif. Pourtant l'indicatif se fait rare au XVIIe siècle: *Je loue Dieu que votre beau jugement* **a** *vu au travers de ces nuées*, Malh., IV, 138. — *Vous ne devriez pas trouver mauvais que j'***ai** *une trop grande passion de vous voir*, Voit., I, 123.

PROPOSITION SUBJECTIVE

Mode dans la phrase subjective.

220. Dans les phrases subjectives il va de soi que les règles soient les mêmes que celles qui régissent l'emploi du mode dans les objectives. Aussi ne les relèverions nous pas spécialement, s'il ne se présentait quelques cas particuliers.

a) Après les expressions qui expriment la certitude ou la vraisemblance le mode est le même qu'après les verbes déclaratifs; ainsi on trouve souvent le subjonctif après des locutions telles que *ço est vis* tout comme dans l'objective après *croire et cuidier*:

Ço lor est vis que **tiegnet** *Deu medisme,*
Alexis, 118.

Mais: *Il leur semblait que celles cevauchies* **estoient** *parfaictes*, Froissart.

b) Les expressions de nécessité et de possibilité demandent le subjonctif. Pourtant on trouve parfois le conditionnel ou l'indicatif au XVIIe siècle après *il se peut, il est possible*, et ce mode est même général après *il se peut faire*:

Même il se peut qu'en venant à la chose
Jamais son cœur n'y **voudroit** *consentir,*
La Font., *Contes*, III, 2, 141.

Il se peut faire que leur ressentiment **part** *de quelque zèle, mais peu éclairé*, Pasc., *Prov.*, XI. — *Il se pourroit faire aussi que nos poètes* **auroient** *contribué à ce désordre*, Vaug., I, 409.

c) Les expressions de volonté demandent naturellement toujours le subjonctif. Quelquefois on trouve l'indicatif après *il me tarde, il tient*: *A quoi tenoit que je n'*executois *mon dessein?* Vaug., *Quinte-Curce*, VI, 10.

d) Le mode après les expressions affectives est le même que dans l'objective: *C'est grand dommage qu'il n'*avoit *„le Superbe", comme en allant à Monaco*, Sévigné, VIII, 520.

*C'est bien assez pour moi qu'il m'*a *désabusé,*
Mol., *L'Etourdi*, III, 4.

L'indicatif est particulièrement fréquent au XVIIe siècle après *il suffit: Il suffit que nous* **savons** *ce que nous savons*, Mol., *Le médecin malgré lui*, I, 1.

*Ne vous suffit-il pas que je l'*ai *condamné?*
Qu' Hermione **est** *le prix d'un tyran opprimé?*
Que je le **hais**; *enfin, Seigneur, que je l'*aimai.
Rac., *Andromaque*, IV, 3.

INTERROGATION INDIRECTE

Mode en latin classique et postclassique.

221. On sait qu'en **latin** le subjonctif est en premier lieu le mode du discours indirect. Il n'est donc pas étonnant qu'on se serve de ce mode aussi dans les interrogations indirectes: *Rogo quid feceris.*

En latin **postclassique** on commence à employer l'indicatif dans les cas où tout doute est exclu. Pour que cette évolution soit possible, il faut que le sens du subjonctif lui-même ait changé, et, en effet, la valeur du subjonctif comme mode du discours indirect, s'efface de plus en plus; il ne garde plus guère que celui du doute, de la nuance subjective (§ 218) et de la généralité (concession).

Le latin postclassique peut donc se servir des deux modes, c'est souvent un moyen stylistique que celui d'employer tantôt l'une, tantôt l'autre forme: *Attende proximum tuum, quanta* **faciat**, *ut . . . Attende et illum, qui Christum negavit, quantum malum* **fecit**, St. Augustin,

p. 338. — *Cum interim nemo curat quid annona* **mordet**, Pétrone, 44, 1.

Cette liberté se trouve d'ailleurs de bonne heure dans les poètes. Ainsi dans Properce, III, 5, 25—46:

Tum mihi naturae libeat perdiscere mores,
Quis deus hanc mundi **temperat** *arte domum,*
Qua **venit** *exoriens, qua* **definit**, *unde coactis*
Cornibus in plenum menstrua luna **redit**,
Unde salo **superant** *venti, quid flamine* **captat**, etc.

Il ne faut pas rattacher l'emploi du subjonctif en latin postclassique à la syntaxe du latin archaïque. Si Plaute a fréquemment le subjonctif, c'est que chez lui, comme dans le langage familier, on trouve la coordination au lieu de la subordination. Et qu'il n'en soit pas ainsi pour la latinité postclassique, la preuve en est fournie par l'introduction de la conjonction si, qui précisément à cette époque va devenir une particule amenant une interrogation indirecte [1]).

En vieux français l'Indicatif supplante le Subjonctif.

222. En **vieux français** [2]) nous nous trouvons à une étape beaucoup plus avancée. Si dans la latinité postclassique le subjonctif prédomine, en vieux français l'indicatif l'emporte de plus en plus. On l'emploie notamment si le doute porte sur le pronom ou l'adverbe qui introduit la phrase et non sur le verbe: *Je vous demande lequel vous préférez.*

Le subjonctif se maintient surtout dans deux cas:

a) Quand la phrase interrogative implique l'idée d'un but à atteindre, d'un désir.

b) Quand elle marque simplement l'incertitude et que la phrase principale est négative, interrogative ou qu'elle exprime une condition.

Exemples:

1) *Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidrét....*
E tantes feiz por tei en loinz guardét
Se **revenisses** *ta spouse conforter,*
Alexis, 471 et suiv.

---

[1]) Cf. pour l'emploi de si dans la langue classique: F. Gaffiot, *Ecqui fuerit si particulae in interrogando latine usus*, Paris, 1904.

[2]) Schreinecke, *Die Entwicklung des Modus im indirekten Fragesatze des Französischen*, Diss. Göttingen, 1910.

Or m'estuet-il dont regarder
Comment je **puisse** *a li parler,*
Jubinal, *Jongl. de France,* p. 114.

2) *Deus, dist li cuens, or ne sai jo que* **face,**
Roland, 1982.

Si ne puis pas penser comment
Puisse *a li parler tant ne quant,*
Jubinal, *Jongl. de France,* p. 115.

Les derniers exemples nous montrent que le subjonctif dubitatif s'est maintenu dans la question indirecte, tandis qu'il a disparu de la phrase simple. Cf. § 205, 2.

Autres constructions.

III. Pourtant, même dans les deux cas que nous venons de citer, le subjonctif va perdre du terrain. Les constructions qui lui font concurrence, sont surtout le Futur et le Futur du passé, la périphrase avec devoir et pouvoir, l'Infinitif:

1) *Porpensa sei que il* **fera,**
Rou, III, 1009.

Ne sai que plus vous **conteroie,**
Le Chevalier au barisel, 613.

2) *a)* *Si ne sai que g'en* **doie** *dire,*
Joufrois, 2757.

Ne il ne voient ou **poïssent**
Garantir se il s'an foïssent,
Cligés, 1683.

b) *Et sa vertu si mon coer a li tire*
Que je ne scai que je **doi** *faire ou dire,*
Froissart, 58, 187.

Jeo ne sai dunt il **pout** *aueir tel poësté,*
Rou, II, 1401.

3) *Des autres mais ne sai que* **dire,**
Thèbes, 1777.

Ne se set a cui **conseillier,**
Cligés, 2991.

Restes du subjonctif en français moderne.

223. Au XVIe siècle le subjonctif continue son mouvement de recul, on le trouve pourtant fréquemment dans Montaigne et Rabelais: *Il m'est comme indifférent en quel des deux formes je le* **sois,** (sc. *jugé*), Montaigne, III, 8.

Au XVIIe siècle le subjonctif est devenu très rare, on ne le trouve que tout à fait exceptionnellement après un verbe affectif employé négativement, et après n'importe, qu'importe: *J'estime si peu le monde que je n'estime pas en quel habit nous* **fassions** *le peu de chemin que nous avons à y faire*, Malh., IV, 45. — *Il y a une chose qui m'étonne dans l'astrologie, comment des gens qui savent tous les secrets des dieux . . .* **aient** *besoin de faire leur cour et de demander quelque chose*, Mol., *Les Amants Magnifiques*, I, 2.

Aujourd'hui le subjonctif est à peu près exclu de ces phrases. Voici pourtant quelques exemples où l'emploi du mode semble être dû à l'influence des phrases amenées par que, influence qu'il faut aussi admettre pour la phrase de Molière: *On ne voit pas comment on* **puisse** *exprimer de pareilles idées par d'autres tournures si expressives*, Robert, *Quest. de Gramm.*, p. 109. — *Je ne conçois pas comment vous, madame Milleret, qui aimez si tellement les enfants, vous n'en* **ayez** *jamais eu*, Monnier, *Scènes pop.*, II, 400. — Surtout après *n'importe* et *qu'importe*, où le sens concessif de la phrase explique le maintien du subjonctif: *Il n'importe qui je* **serve**, Volt., *Rom. et Contes*, p. 90 (Londres 1773).

224. On s'attendrait à ce que, avec la disparition graduelle du subjonctif, les autres formes devinssent de plus en plus générales. Or, cela n'est vrai qu'en partie. L'Infinitif, il est vrai, s'est maintenu jusqu'à nos jours: *Je ne sais comment vous* **exprimer** *mon bonheur*, Michelet. — *Je ne savais que* **répondre**, Chateaubriand. — Mais le fait qu'on se sert de *que* et non de *ce que* prouve que cette locution a déjà quelque chose de figé [1]). Puis, après les verbes qui expriment un mouvement de l'âme on ne trouve plus guère l'interrogation indirecte. Si on disait p. ex. au moyen âge:

Molt me vient a merveille, par Mahom le mien Dé,
Dont *cis hon est venus ne de* **quel** *parenté,*
Mainet (Clédat, p. 45),

aujourd'hui on dit: *Je m'étonne* **que** *vous ayez fait cela*, et la subordonnée n'affecte plus la forme interrogative.

Par contre, l'Indicatif est toujours très vivant dans les questions indirectes, avec ou sans l'auxiliaire *devoir*: *Il ne savait pas ce qu'il* **ferait**, *ce qu'il* **devait** *faire*.

---

[1]) Cf. § 116.

3) Subjonctif dans la phrase relative[1])

Rapports exprimés en latin par la relative.

225. La fonction essentielle d'une relative est de qualifier un substantif, mais l'adjonction de cette phrase peut avoir des raisons spéciales, de sorte que, outre sa fonction primitive, elle peut exprimer plusieurs nuances. Or, toutes les fois qu'on veut marquer en **latin classique** un rapport causal, concessif, final, consécutif, restrictif, ou que la phrase relative dépend d'une proposition infinitive ou d'un subjonctif (discours indirect), ou encore quand on veut généraliser, on se sert du subjonctif: *O fortunate adolescens, qui tuae virtutis Homerum praeconem* **inveneris** (puisque tu as trouvé). — *Sapiens posteritatem, cuius sensum habiturus non* **sit**, *ad se putat pertinere* (quand même il n'en aura pas conscience). — *Caesar legatos misit qui* **dicerent** (pour dire). — *Homines rationem habent sagacem, quae et causas rerum et consecutiones* **videat** (si bien qu'elle voit les causes et les effets). — *Quod* **sciam** (que je sache). — *Socrates dicere solebat omnes in eo quod* **sciren**t *satis esse eloquentes* (A. c. I.) — *Sunt qui* **censeant** *una animam cum corpore occidere* (subj. de généralisation).

Par contre après les relatifs indéfinis on emploie l'indicatif: *Quicumque hoc* **fecit**. —

Quidquid id **est**, *timeo Danaos et dona ferentes,*

Virg., *Aen.*, II.

226. En **latin vulgaire** l'état des choses reste sensiblement le même; il semble seulement que l'emploi de l'indicatif devienne plus fréquent, quoique le subjonctif s'introduise de plus en plus après quicumque, quisquis, etc., tant pour exprimer la concession que pour généraliser: *Nam quodcumque aliud in dotem* **acceperis**, *potes cum libuit . . . restituere*, Apul., *De Magia*, 92. — *Quantumcumque sanctitate* **praepolleat** . . . . *numquam dicit: Ego et Deus unum sumus*, Saint Augustin, *Sermons*, p. 198.

Relevons encore l'emploi plus fréquent qu'on fait des auxiliaires debere et posse: *Sophocles aut Euripides invenerunt verba quibus* **deberent** *loqui*, Pétrone, 2. — *In omnibus quae laborare* **potuero** *hic heres existat*, Grégoire de Tours (Bonnet, p. 693).

---

[1]) F. Strohmeyer, *Ueber verschiedene Funktionen des altfranz. Relativsatzes*, Diss. Berlin, 1892. — Tobler, I, 148 et 167; II, 17; III, 91; IV, 23; V, 8.

Le français a moins de relatives que le latin.

227. Pour le **français**, il faut d'abord relever que les phrases relatives sont moins fréquentes qu'en latin. En effet, le latin aime à relier deux propositions à l'aide du pronom relatif, mais pour le fond, ces sortes de phrases restent des principales et ont par conséquent la construction des phrases indépendantes (cf. § 131). Le vieux français nous en fournit encore quelques exemples:

„*Dieus vos en oie, sire,*" *dist Aimeris,*
„*Qui me* **croisse** *barnage*",
Aimeri de Narbonne (Paris et Langlois, *Chrest.*, p. 90).

c.-à-d. „que Dieu vos écoute *et* accroisse en moi la vaillance".

Aujourd'hui le subjonctif, devenu rare dans la phrase principale, l'est à plus forte raison dans ces sortes de phrases: *Cet homme — que le ciel* **puisse** *confondre — m'a trompé.*

Rapports exprimés par la relative en français.

228. *a*) Sens final:

Quatre omnes i tramist armez
Qui lui **alassent** *decoller*, (= pour le tuer)
St. Leger, 221 et suiv.

Cet emploi, qui fait penser à la construction latine: *Caesar legatos mittit qui . . . dicerent*, a été très rare et ne se trouve plus aujourd'hui. Les exemples qu'on cite d'ordinaire avec un antécédent indéterminé expriment une autre idée, telle la phrase citée par Brunot: *Enfant nos done qui* **seit** *à son talent*, ou encore la phrase actuelle: *Je ferai faire une clef qui* **mette** *mon armoire à l'abri des voleurs.*

b) Sens causal. — On s'est servi de tout temps de l'Indicatif.

Charlemaignes s'en rist, qui en Deu s'en **afiet**,
Pèlerinage, 700.

Cet élève, qui **a** *bien travaillé, sera récompensé.*

c) Sens concessif. — Il faut distinguer deux cas:

1) la relative amenée par le pronom ordinaire,
2) la relative amenée par un pronom relatif indéfini.

Dans le premier cas, l'idée concessive n'est pas marquée par le mode: *Cet élève, qui n'***a** *pas travaillé, n'est pourtant pas puni.*

Dans le second cas on se sert du subjonctif:

Puissance, quiconque tu **sois**,
Dont la fatale diligence
Préside à l'empire français,
Malherbe, I, 80, 132.

Pour *qui . . . que, quel . . . que* voir les adverbiales concessives [1]).

Rem. Dans une phrase comme:

Jo ne lerreie pur tut l'or que Deus **fist**
Ne pur l'aveir ki **seit** *en cest païs,*

Roland, 458 et suiv.,

l'idée concessive ne se trouve pas dans la relative, mais est exprimée par la préposition *pur* [2]).

L'antécédent et la relative forment un tout inséparable.

229. *d*) Toutes les fois qu'on nie ou qu'on met en doute l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative, celle-ci n'indiquant pas une réalité, se met au subjonctif: *Il n'y a pas un marmot qui ne* **connaisse** *la girouette de M. Bonnard,* A. France. — *Il semble que ce soit un chat qui* **vienne** *de prendre une souris,* Molière. — *S'il existait un mortel qui* **eût** *fait cela, il faudrait l'honorer comme un dieu. — Montrez-moi un chemin qui* **conduise** *au bonheur.* — Quelques grammairiens découvrent dans la dernière phrase un sens final; à tort, croyons-nous, parce que le but non exprimé est: *pour que je puisse le suivre.*

En vieux français on se sert souvent de cette construction là où nous emploierions une adverbiale:

L'anpererriz **sans** *mal* **qu'***el* **et** (= sans qu'elle ait du mal)
Se plaint et malade se fet,

Chrétien, *Cligés,* 5699 et suiv.

Jamais **pour** *homme* **que** *j'***eusse** *veu . . . mon cœur n'avoit varié,* Hélisenne de Crenne (Reynier, *Roman sent. avant l'Astrée,* p. 101).

Dans l'ancienne langue ainsi qu'au XVIIe siècle on se servait quelquefois de l'indicatif: *Je vous souhaiterais . . . une femme de chambre qui ne* **sait** *pas bien peigner,* La Rochef., *Lettr.,* III, 177.

Seigneur qu'a donc ce bruit qui vous **doit** *étonner,*

Rac., *Iphigénie,* I, 2, 180.

Rem. *Il n'y a qu'un goût barbare qui* **ait** *besoin de ce stimulant,* signifie: *Il n'y a pas de goût qui ait besoin de ce stimulant qu'un goût barbare,* et le subjonctif est donc pleinement justifié. Dans *Il n'y a que la directrice qui* **sait** *le turc,* Frapié, *Maternelle,* l'indicatif s'explique par attraction; on a pris *la directrice* comme antécédent de la relative, tandis que le vrai sens est: *Il n'y a* [personne] *qui sache le turc que la directrice.* Dans *Il n'y a que vous qui le* **sachiez,** on a une attraction partielle. — Après *si c'était,*

---

[1]) Cf. § 244 et suiv.
[2]) Cf. § 360.

tournure très fréquente au XVIIe siècle, on trouve le subjonctif: *si c'était elle qui* **envoyât** *les billets, il les faudrait souffrir*, Balzac, *Lettre à Chapelain*, IV, 29. — Quoique la logique exige l'indicatif, le subjonctif s'explique pourtant facilement par la tournure hypothétique de la phrase [1]).

e) Sens restrictif [2]).

On trouve le subjonctif quelquefois dans des phrases relatives restrictives. Cet emploi, que nous avons relevé en latin: quod sciam, quod meminerim, et qui reste assez fréquent au moyen âge, est rare au XVIIe siècle et tout à fait exceptionnel aujourd'hui: *que l'um oïst, ke li membrast, que je sache*, ou avec le pronom décliné: *Ne vos vi, don moi souvaingne, onques.*

Aujourd'hui on ne trouve que *que je sache.* Les autres locutions s'expriment par *à ce que je crois, à ce qu'on entend*, ou par *pour autant que.* On trouve parfois le subjonctif: *pour autant que nous sachions*, Bédier, *Romania*, 1912, p. 14.

Le subjonctif s'explique par la forme négative de la phrase précédente. Le cas est donc au fond le même que celui que nous avons traité sous *d)*, tandis qu'en latin on trouve le subjonctif même après une principale affirmative: *Ex oratibus Atticis antiquissimi sunt, quorum quidem scipta* **constent**, *Pericles et Aristides*, Cic., *De Oratore*, II, 93.

f) En latin, le subjonctif du discours indirect se trouve souvent dans les relatives. Comme le subjonctif a cessé de marquer cette valeur, il n'y en a plus trace en français.

Le mode après un superlatif. **230.** *g*) La relative après un superlatif [3]). On sait qu'on se sert aujourd'hui en général du subjonctif après un antécédent accompagné d'un superlatif, mais ce mode n'est pas de rigueur, pas plus que dans la vieille langue d'ailleurs.

Cette construction était inconnue au latin. *Le plus beau que j'aie jamais vu* se dit en latin: *Omnium quos vidi pulcherrimum*, ou: *Quo nullum vidi pulchriorem.*

Coms fut de Rome, del mielz qui donc i **eret**,
Alexis, 17.

Au plus haut prince qui **soit** *de mere nez,*
Aym. de Narbonne.

---

[1]) Tobler, III, 91. [2]) Ibid., I, p. 148 et suiv.

[3]) Cf. Tobler, II, 17—24, *Un des bons dîners que j'aie faits.*

Le conditionnel est particulièrement fréquent au XVIIe siècle: *Je prétends vous avoir donné en cela la plus grande marque que je vous* **saurois** *jamais rendre de mon obéissance*, Voit., I, 506. — *Il n'y a que votre seule société qui* **recevroit** *véritablement quelque plaisir de cette diffamation*, Pascal, *Prov.*, XVIII.

Pour expliquer le subjonctif dans ces sortes de phrases, il faut d'abord constater que l'emploi du mode ne dépend pas du superlatif, puisqu'on trouve fréquemment l'adjectif simple: *Mout fu biaus et uns des* **bons** *chevaliers ki* **fust** *a sen tamps*, Sone de Nansai, p. 552. — *C'est une des* **grandes** *erreurs qui* **soient** *parmi les hommes*, Mol., *Don Juan*, III. — *Le fou rire est néanmoins une des* **douces** *choses que je* **connaisse**, Töpffer, *Nouvelles génevoises, Les deux prisonniers*. — *Il* (A. Gide) *est un des* **rares** *écrivains d'aujourd'hui qui* **sachent** *ce que c'est qu'une idée*, Rev. crit. des idées et des livres, 1913, p. 727. — *Ce fut là une des* **rares** *maladresses que le marquis de Saint-Cendre* **ait** *jamais commises avec une femme*, Maindron, *Saint-Cendre*, p. 51.

Il semble que le subjonctif dans ces phrases est dû à l'idée du nombre tout à fait indéterminé; la relative se rapporte au substantif seul, et l'adjectif détermine et précise l'idée générale exprimée par le substantif suivi de la relative. On pourrait donc caractériser le subjonctif comme subjonctif de généralisation.

On trouve au XVIIe siècle, et avant, le subjonctif dans une relative se rapportant à un antécédent accompagné de *tout*:

> *Je garde aux ardeurs, aux soins qu'il me fait voir*
> **Tout** *le ressentiment qu'une âme* **puisse** *avoir*,
> Mol., *Don Garcie*, III, 3, 1031.

Ici encore on peut reconnaître le subjonctif de généralisation, comme dans le cas précédent.

231. En résumé on peut dire que dans la proposition relative le subjonctif a disparu:

1) comme mode du discours indirect,
2) pour indiquer un rapport causal,
3) pour indiquer un rapport final.

Dans les autres cas l'emploi du mode est en général resté à peu près le même qu'en latin. Il s'est même étendu dans les relatives dépendant d'un superlatif. Remarquons enfin que dans tous ces cas le

subjonctif en français moderne s'explique par la nature vague de l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative.

4) Subjonctif dans la phrase adverbiale.

PHRASE LOCATIVE

Indicatif dans la locative.

232. Dans les phrases locatives le mode a été de tout temps l'indicatif: *Il est bien où il est.*

Il ne faut pas confondre ces phrases avec l'interrogation indirecte: *Je vous demande, je sais où il est*; ni avec la relative: *Je ne trouve pas une place où je puisse me reposer.*

PHRASE TEMPORELLE

232bis. On peut distinguer:

1. La phrase d'antériorité.
2. La phrase de postériorité.
3. La phrase de simultanéité.

La construction des phrases de postériorité n'offre rien de particulier pour l'emploi du mode, mais celles qui expriment l'antériorité doivent nous arrêter quelques moments.

Indicatif et subjonctif dans la phrase d'antériorité en latin.

233. En **latin** on se servait en général de l'indicatif après antequam, priusquam, dum, donec et quoad, quand on parlait d'un fait; par contre le subjonctif était de rigueur, quand on voulait marquer un rapport de subjectivité: *Caesar* **priusquam** *se hostes ex fuga* **reciperent**, *in fines Suessionum exercitum duxit*, „César a mené son armée dans le pays des Suessions dans *l'intention* d'empêcher que les ennemis ne se réunissent". — Il est pourtant intéressant de relever qu'on trouve même le subjonctif présent, quand il y a seulement un rapport de temps entre les deux phrases: *Antequam ad causam redeo* (*redeam*), *de me pauca dicam.*

Or, en **latin postérieur** l'emploi du subjonctif se développe de plus en plus. Le plus souvent on peut en expliquer l'emploi par une nuance subjective qui s'ajoute ou par le subjonctif de généralisation, mais cette explication ne s'applique pas toujours et nous constatons donc que peu à peu la construction de nos phrases devient celle du français.

L'indicatif est encore possible en français.

234. En **vieux français** on se sert presque toujours du subjonctif après *ainz que, ançois que, primes que.* Pourtant si l'on veut insister sur la réalité, l'indicatif est encore possible:

Ainz ne verrat passer cest premier meis
Que *jel* **sivrai** *od mil de mes fedeilz,*
Roland, 83—84.

Il n'y a aucun doute pour l'action de *jel sivrai,* mots qui en français moderne seraient placés dans la principale: „Je le suivrai avant qu'il voie" . . . .

Après *jusque* et *tresque* on rencontre souvent l'indicatif:

Ensemble furent jusque a Dieu s'en **ralerent,**
Alexis, 603.

Mais le subjonctif domine, s'il s'agit d'une chose qui doit encore arriver. C'est la construction moderne. L'incertitude qui continue pourtant à régner se voit p. ex. dans les vers suivants:

Et voila pourquoy, tant que l'ame
Me **batte** *au corps, pour une dame*
Qui sera d'un fidèle cueur,
Je hasarderay mon honneur,
Mon corps, mes biens, voire ma vie,
Au fer d'une espée ennemie,
Tant qu'en mon cueur **j'auray** *la force,*
Grévin, *Les Esbahis,* IV, 1.

et dans les phrases suivantes: *De la on peut bien conclure que les hommes ne sont iamais assez bien touchez et esmeus du sentiment de leur poureté iusques à ce qu'ils se* **soient** *comparez à la maieste de Dieu,* Calvin, *Institution chrétienne,* I, 1, 3. — *J'ordonne et veux que Ponocrates soit sur tous ses gouverneurs entendant . . . . jusques à ce qu'il le* **congnoistra** *idoine de povoir par soy regir et regner,* Rabelais, I, ch. 50. — Il est naturel qu'on trouve aussi le futur du passé: *Et institua là son oncle à estre baux de Haynnau . . . jusques à tant qu'il* **seroit** *revenus,* Froissart, *Chroniques,* III, 111.

Mode dans la phrase de simultanéité.

235. Les conjonctions dum, donec et quoad, marquant la simultanéité étaient toujours suivis de l'indicatif en **latin classique,** tandis que cum, qui, à côté du sens de temps, exprime encore d'autres nuances, demande

souvent le subjonctif; l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif sont notamment très fréquents après cette conjonction.

Cet emploi du subjonctif se développe dans la **latinité postérieure,** et la conjonction dum, qui remplace souvent cum, et qui, on le sait, en latin classique est suivi de l'indicatif présent, prend alors la même construction: *Dum divinae scripturae* **legerentur**, *animadverti sentiolam,* St. Augustin, *Sermons,* p. 111.

Puis l'emploi de quando et de quomodo s'étend et ces conjonctions en arrivent à supplanter tout à fait cum et dum, et des auteurs comme Anthimus (VIe siècle) nous permettent de conclure que dans le langage parlé l'indicatif est le mode de beaucoup le plus fréquent après ces conjonctions, et cela ne nous étonne pas, parce qu'on indique en général un fait certain.

Aussi l'indicatif est le mode usuel en **français** après *portant que, com, quant, endementresque* et les autres conjonctions. Si l'on trouve en moyen français et encore au début du XVIIe siècle le subjonctif après *comme,* c'est un pur latinisme: *Comme les signes et prognostiques des hosties ne se* **monstrassent** *point propices,* Amyot (Brunot, II, p. 449). — *Comme quelques-uns . . . le* **priassent** *de se retirer . . ., il leur répondit,* Malh., IV, 208.

PHRASE CAUSALE

Emploi du mode en latin.

236. En **latin classique** on se sert en général de l'indicatif après quod, quia, quoniam; après non quod, non quo, où la cause n'est pas réelle, on emploie le subjonctif, mode qui est aussi de rigueur après cum causal. En **latin vulgaire** l'état des choses reste sensiblement le même; seulement après cum se trouve parfois l'indicatif, preuve que la différence entre la valeur causale et la valeur temporelle de la conjonction tend à s'effacer: *Non irrationabiliter accipi puto se* (= si) *felicem beatorum vitam inter miserorum memoremus excidia,* **cum** *idem non facilitas scripturis* (= scriptoris), *sed temporum series* **praestitit,** Grégoire de Tours (Bonnet, p. 681).

Emploi du mode en français.

237. En **français**, l'emploi du mode ne change guère:

*Quant n'***ai** *ton fil, ensemble o tei vueil estre,*

Alexis, 150 (Clédat, p. 10).

Non que je le **veuille**. — Mais ici encore, il faut faire une réserve pour *comme* qui sous l'influence de la syntaxe latine se trouve souvent, surtout au XVIe siècle, suivi du subjonctif, emploi qui se fait rare au XVIIe siècle: *Comme tel orgueil* **puist** *estre prejudiciable*, Christ. de Pisan (XVe siècle). — *Comme tout le monde se* **trouvast** *estonné d'un conseil hardy et si avantageux*, Amyot, *Cimon*, 9. — Il est surtout fréquent dans la locution comme ainsi soit: *Or*, **comme ainsi soit** *qu'Euripide . . .* **écrive** *en l'une de ses tragédies que l'or fut un des maux qui sortit de la boîte de Pandore . . .*, Voiture, I, 451.

L'emploi du mode dans les phrases suivantes s'explique facilement par le caractère irréel de l'action: *Si nous tenions une maison à louage, et qu'il prist fantaisie au propriétaire de l'abatre, pour ce qu'elle* **fust** *vieille . .*, Du Vair, 359, 27, 29. — *Quand la brebis fuyt le loup, le fait elle parce que sa couleur luy* **desplaise**? Cello, *Circé*, 284.

Au XVIIe siècle l'usage moderne s'est constitué. Il faut seulement remarquer que pour amener une cause irréelle au subjonctif on peut se servir de *non parce que*: *La coustume ne doit estre suivie que parce qu'elle est coustume, et non parce qu'elle* **soit** *raisonnable ou juste*, Pascal, *Pensées*, I, 97.

PHRASE CONDITIONNELLE [1])

238. Quoique la phrase conditionnelle ne soit qu'une subdivision de la phrase causale — elle renferme la cause de l'action de la principale, mais présentée à l'état d'hypothèse [2]), — son importance explique que nous tenions à la traiter à part. Il faut pourtant retenir cette valeur fondamentale pour comprendre que, dès qu'on insiste moins sur le caractère hypothétique, la phrase conditionnelle amenée par *si* puisse passer à la causale ou à la concessive [3]). D'un autre côté, une condition qui s'est réalisée fréquemment dans le passé équivaut à peu près à une temporelle et ce fait explique qu'en français *si* a quelquefois la valeur de *quand*. En hollandais *als* et *wanneer* se sont presque complètement confondus.

---

[1]). G. Kiene, *Zur Syntax des Bedingungssatzes im französischen*, Diss. Berlin, 1915.

[2]) Cf. la phrase concessive.

[3]) Le latin siquidem amène presque toujours une cause.

Division des phrases conditionnelles et emploi du mode en latin.

En **latin classique** Il faut distinguer quatre cas:

a. On ne se prononce aucunement sur la question de savoir si la condition est réalisable ou non. Alors l'indicatif est de rigueur: *Si hoc dicis, erras. — Si valebis, omnia facilia erunt.*

b. La condition est tout à fait hypothétique, mais elle est réalisable. On se sert du subjonctif présent ou parfait: *Quid mihi sit boni, si mentiar? — Si insaniens gladium a te postulet, dare peccatum sit.*

c. La condition est irréalisable. Le mode dans les deux phrases est le subjonctif de l'imparfait ou du plus-que-parfait: *Facerem, si possem*; *fecissem, si potuissem. — Non tam facile opes Carthaginis tantae concidissent, nisi Sicilia classibus nostris pateret.*

On trouve parfois l'imparfait de l'indicatif dans la principale: **labebar** *longius, nisi me* **retinuisses**, „je me serais égaré plus loin, si tu ne m'avais retenu". Cet emploi s'explique par le fait que l'imparfait indique que l'action n'est pas achevée, c'est l'imperfectum conatus. On peut se servir aussi de la conjugaison dite périphrastique: **lapsurus eram**, littéralement: „j'allais m'égarer plus loin," mais qui prend le même sens que lapsus essem, „je me serais égaré".

d. Les souhaits conditionnels, amenés par dum, modo, dummodo demandent toujours le subjonctif: *Oderint dum* **metuant**, „pourvu qu'ils me craignent".

Cet état de choses restant sensiblement le même dans la **latinité postérieure** — du moins à en juger d'après les textes — nous pouvons passer au français.

Le subjonctif seul exprime la condition.

239. La conjonction si est une des très rares conjonctions qui se soient maintenues en **français**. Dum, modo, dummodo sont remplacés par *por que, poruec que, por ço que, por tant que*, qui à leur tour ont disparu devant *pourvu que. Quant* de quando a aussi souvent une valeur conditionnelle. Enfin, le subjonctif avec ou sans *que* suffit souvent seul à exprimer la condition:

Li reis me **prest** *s'espede al poin d'or adobet,*
Si ferrai sor les helmes ou il ierent plus cler,

Pèlerinage, 458 (Clédat, p. 40).

Mais quel **sacet** *li reis,*
En trestute sa vie mais ne vus amereit,
Pélerinage, 491—2.

Ce sont au fond, des optatifs.

Condition simple. *a*) Dans la condition simple l'indicatif est toujours de rigueur. Mais le futur est extrêmement rare [1]); il est remplacé, dès l'époque la plus ancienne, par le présent, ou périphrasé par les auxiliaires *devoir, voloir, pooir, aller, venir*:

Il nem faldrat, s'il **veit** *que jo lui serve,*
Alexis, 495.

Par voz saveirs sem **puëz** *acorder,*
Jo vus durrai or et argent asez,
Roland, 74—75.

Condition hypothétique. *b*) Le français ne distingue plus pour la forme ce cas-ci du suivant. Ainsi la traduction de la phrase latine serait en français: *Quel profit aurais-je, si je mentais?* On se sert donc du conditionnel dans la principale, de l'imparfait de l'indicatif dans la subordonnée, c.-à-d. des mêmes formes que pour l'hypothèse irréelle. Ce tour se trouve dès le XIIe siècle:

S'il vos **plaisoit**, *o vos* **iroie**,
Chrestien, *Erec*, 108.

Pourtant, on rencontre encore en vieux français quelques traces de la construction latine dans la subordonnée, car pour la principale on y a toujours le conditionnel ou le futur:

S'en ma mercit ne se **culzt** *a mes piez,*
Et ne **guerpisset** *la lei de chrestïens,*
Jo li toldrai la curune del chief,
Roland, 2682—4.

*Ne trover nel porrunt, s'a Senz ne l'***augent** *querre,*
Saint Thomas, 2517.

Condition irréalisable: quatre constructions. **240.** *c*. Quand la condition est irréalisable, on trouve: 1) la continuation de la construction latine. Mais comme l'imparfait du subjonctif a disparu, l'ancien plus-que-parfait a deux sens, le sens primitif et le sens adopté de l'imparfait:

---

[1]) Cf. § 240, 3.

Se Deu **ploüst**, *sire en* **deüsses** *estre*,
Alexis, 420.

„S'il avait plu à Dieu, tu aurais du être," en latin: placuisset et debuisses.

*Se j'*osasse *parler*,
Ge **demandasse** *de quel terre estes nez*,
Cor. Looïs, 1565.

„Si j'osais parler, je demanderais . . ."

2) La forme *ploüst*, par exemple, ayant pris la valeur d'un imparfait, est peu à peu remplacée dans sa fonction primitive par la construction analytique *oüst ploü*, „eût plu." Cette forme s'introduit dès le xie siècle dans nos périodes, d'abord dans une des deux phrases, puis dans les deux:

Et s'il **volsist** („eût voulu"), *il l'*eüst **mis** *a pié*,
Cor. Looïs, 1095.

*Vous l'*eüssiez **destruit**, *se vos* eüst **pleü**,
Aye d'Avignon, 3732.

La construction de cette dernière phrase s'est continuée jusqu'à nos jours.

Le sens primitif de l'imparfait du subjonctif se trouve encore, quoique rarement, dans Malherbe et Corneille: *Si je n'eusse empêché leur confiscation, il y a longtemps qu'elle* **fût** (= „eût été") *donnée* Malh., III, 378.

Rem. L'emploi du subjonctif s'est d'ailleurs restreint aujourd'hui à la langue littéraire. Dans Benjamin, *Gaspard*, p. 140, une voix précieuse demande à Gaspard: *Où fussiez-vous allé?* et celui-ci de répondre: *Où que je* **fusserais** *allé? Dans les aréos!* Cette forme *fusserais* est délicieuse.

3) On sait que, dans la phrase simple, le conditionnel a supplanté dans beaucoup de cas le subjonctif [1]. Il en est de même pour l'apodosis de la période hypothétique [2]; mais ce qui est remarquable, c'est que le conditionnel a toujours eu de la répulsion à s'introduire dans la phrase amenée par *si* (nous verrons plus loin quelques exceptions). Peut-être l'idée de nécessité qu'avait longtemps la combinaison infinitif avec habere l'a-t-elle empêchée de se sentir à l'aise dans la phrase hypothétique, qui, de sa nature même, exclut toute idée de nécessité.

---

[1]) Cf. §§ 206 et 252.

[2]) Oudin, *Gramm. franç.*, 198, défend formellement les phrases: *si j'avois des enfans, je leur desirasse*, pour: *je leur desirerois.*

La construction moderne apparaît dès le XIIe siècle:

Se li reis **voleit** *cels qu'il purreit asembler*
Ne **lairreit** *en ta terre fort ne fieble a tuer,*
Wace, *Rou*, I, 3733,

mais les exemples sont relativement rares; les subjonctifs imparfait et plus-que-parfait se maintiennent en général dans une des deux phrases jusqu'au XVIe siècle et même plus tard. Les verbes auxiliaires *avoir*, *être* et *devoir*, qui par leur emploi fréquent subissent moins facilement l'analogie, se trouvent très souvent à l'imparfait du subjonctif jusqu'en plein XVIIe siècle: *Si* **feust** *condition à laquelle je peusse obvier, je ne me désespererois du tout*, Rab., III, ch. 30.

4) Si on veut présenter l'action d'une façon plus vive, on peut se servir, comme en latin, de l'imparfait de l'indicatif avec le même sens que le plus-que-parfait du subjonctif, et cela non seulement dans la subordonnée, mais aussi dans la principale:

Destruite **esteit** (= aurait été) *la vile, se cunrei n'en preneit*
(s'il n'avait pas pris de mesures),
Wace, *Rou*, II, 413.

S'il m'avait dit cela, je le **tuais.**

Rem. 1. Les autres langues romanes ont développé le sens modal du plus-que-parfait de l'indicatif et emploient donc la construction: si habuissem, dederam, que le latin d'ailleurs connaissait déjà:

Et si fata deum, si mens non laeva fuisset,
Impulerat *ferro Argolicas foedare latebras,*
Virg., *Aen.*, II, 54.

. . . . *chi volesse*
Salir di notte, **fora** *egli impedito*
D'altrui?
Dante, *Purg.*, VII, 49.

Las cartas una et una tracta
Et **volgra** (voluerat = aurait voulu) *las totas baisar,*
Appel, *Provenz. Chrest*, 4, 256.

Le français n'en a qu'un seul exemple, encore se trouve-t-il dans la *Passion* du ms. de Clermont, qui n'offre pas un texte purement français:

Melz te **fura** *non fusses naz,*
Passion, 151.

L'espagnol et le portugais ont même introduit cette forme dans la subordonnée: *Ella* **repintiérase** *si* **pudiera,** „elle se serait repentie, si elle avait pu," Hanssen, *Span. Gramm.*, p. 110.

Rem. 2. Pour l'emploi des temps passés *je chanterais* et *je chantais* pour exprimer le mode de l'irréalité, cf. M. L.-J. Corbeau, *Voorwaardelijke wijs en Conditionnel* (*De Drie Talen*, 1913, p. 49 et suiv.).

241. Dans quelques cas le conditionnel exprime une nuance du présent: *je voudrais, je pourrais* désignant d'une façon adoucie la même chose que *je veux, je puis* (cf. § 252). Or, il est naturel que cette forme adoucie de l'indicatif se trouve aussi après *si* conditionnel:

Que te **sert** *de percer les plus secrets abîmes*
Où se perd à nos sens l'immense trinité,
Si ton intérieur, manquant d'humilité,
Ne lui **saurait** *offrir d'agreables victimes!*
Corn., VIII, 31.

*Dans Rodogune, si je ne l'*oserais *pas encore, je suis cependant déjà tenté de me demander avec Beaumarchais: „Et que m'importe à moi le trône de Syrie?"* Rev. bleue, 1891, II, 678*b*.

Condition irréalisable; emploi du conditionnel dans la subordonnée.

242. Nous avons dit que le conditionnel n'a guère réussi à s'introduire dans la phrase hypothétique irréelle pour remplacer le subjonctif. Les phrases qu'on cite ne sont en général que des exceptions apparentes; dans *Je meure si je* **saurais** *vous dire qui a le moins de jugement*, Malh., II, 634, *saurais* équivaut à *sais* et nous avons à faire ici à un conditionnel d'atténuation tout comme dans les phrases que nous avons citées au § précédent. — *J'ai à vous dire . . . que, si vous* **auriez** *de la répugnance à me voir votre belle-mère, je n'en aurais pas moins sans doute à vous voir mon beau-fils*, Mol., *L'Avare*, III, 7. — Ici le conditionnel dépend de la condition contenue dans *à me voir votre belle-mère*, et toute cette phrase devient de nouveau la protasis d'une nouvelle période hypothétique (avec sens concessif). Il faut expliquer de même:

Ou si d'un sang trop vil ta main **seroit** *trempée,*
Au défaut de ton bras prête-moi ton épée,
Rac., *Phèdre*, II, 5, 709.

La condition sous-entendue dont dépend *serait trempée* est *en me tuant*. C'est donc encore un exemple de deux périodes hypothétiques entremêlées: *Si* [*d'un sang trop vil ta main serait trempée* en me tuant], *prête-moi ton épée*. — De même dans: *Que le diable m'emporte, si je l'*aurois *deviné* (scil. „si vous ne me l'aviez pas dit vous-même"), Regnard, *La Sérénade*, sc. 23. — Et dans les phrases avec *comme si*: *Comme si je ne me* **serais** *pas aperçu de la supercherie*, où, en effet, l'idée fondamentale est: *je me serais aperçu de la supercherie* [si on avait agi ainsi]. — Citons encore: *Car s'il*

aurait *pu, avec autant de vraisemblance, se dérouler à Venise et à Florence, Nice lui eût convenu également*, Bourget, *Cosmopolis, préface*, où la phrase amenée par *si* marque d'ailleurs une concession. Il est donc clair que le conditionnel après *si* ne sert pas à exprimer une condition, mais dépend lui-même d'une condition. Le même mélange se trouve d'ailleurs déjà en vieux français:

Looïs sire, dist Guillelmes li fiers,
Ne me **tenissent** *mi per a losengier,*
Bien a un an que t'eüsse laissié,
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 83),

vers que M. Clédat traduit par: „si je n'avais craint que mes pairs me tinssent." — Cette traduction rend bien le sens, mais n'explique pas la nature de la construction. Il y a là combinaison de deux périodes: *mi per me tenissent a losengier, se t'eüsse laissié* = „mes pairs m'auraient tenu pour un traître, si je t'avais abandonné" et *t'eüsse laissié* dans le cas contraire, c.-à-d. *se mi per* **ne** *me tenissent a losengier, t'eüsse laissié*, litt. „Je t'aurais abandonné, si [dans ce cas] mes pairs ne m'auraient pas tenu pour un traître [1])."

Il se présente pourtant quelques cas où le conditionnel dépend lui-même de la conjonction *si*:

Se tu ja le **porroies** *a ton cuer rachater,*
Volentiers te lairoie ariere retourner,
Fierabras, 623—624.

Il est vrai qu'il s'agit ici d'une chose encore réalisable, de sorte qu'on pourrait expliquer *porroies* comme un présent atténué. Notre mode se trouve indiscutablement dans la phrase suivante du XVIIe siècle: *S'ils* **auroient** *aimé ces promesses spirituelles et qu'ils les eussent conservées incorrompues jusqu'au Messie, leur témoignage n'eût pas eu de force, puisqu'ils en eussent été amis*, Pascal, *Pensées*, I, 252. — Puis il semble qu'il est plus général dans la langue populaire et dans les dialectes: *Sûr si j'***aurais** *pas eu la veine de tomber dans une encoignure, y aurait pas eu mêche de rester debout*, Le Rire, 14 février, 1903 (Salverda de Grave, *Taal en Letteren*, XIV, p. 10). — *Si in verro*, „si on verrait", E. Herzog, *Neufranz. Dialekttekste*, 42, 17.

Rem. 1. La carte 511 de l'*Atlas linguistique*: *Si c'était bien cuit, j'en mangerais bien*, prouve que cette construction est surtout connue dans le Nord.

Rem. 2. L'emploi des temps et des modes est souvent très libre en vieux

---

[1]) Cf. Tobler, III, 9, si *mit dem Futurum Praeteriti*.

français: *Se il te* **pueent** (= pouvaient) *ne tenir ne baillier Ne te garroit tot l'or de Montpeslier,* Raoul de Cambrai (Clédat, p. 131). — *Mais mar i acointa le saut, Si danz Renarz le* **puet** *tenir,* Rom. de Renard (Clédat p. 170), où en français moderne on aurait mis deux plus-que-parfaits. — De même en espagnol: *si no se* **plantan** . . . *en la cocina, no les tocara nada de las judias,* „si elles ne s'étaient pas rendues· dans la cuisine, elles n'auraient rien eu des haricots," P. Galdós, *La Campaña del Maestrazgo,* VII, p. 61; — et avec le présent dans les deux phrases: *Se non* **Hegan** *los vecinos,* **la mata,** „si les voisins n'étaient pas venus, elle l'aurait tuée," Valdés, *La Hermana San Sulpicio,* XI.

Deux phrases conditionnelles.

243. Si deux conditions se suivent, on peut éviter actuellement la répétition de *si* en le remplaçant la seconde fois par *que,* qui dans ce cas est suivi du subjonctif. Or, dans la vieille langue on pouvait supprimer la seconde conjonction et se servir ou bien de l'indicatif ou bien du subjonctif [1]). Ce subjonctif exprimait sans doute à l'origine la supposition :

Se il se muevent et il me **soit** *conté,*
Perdut avrez mon cuer et m'amisté,
Gaydon, 668.
Car se mil anz **avoie** *a vivre*
Et chascun jor **doblast** *mes sans,*
Si perdroie je tot mon tans,
Einçois que le voir an deïsse,
Chrétien, *Cligés,* 2738–42.

S'ils voulent, et le vin **plaist** *au goust de la seigneurie de leurs seigneuries, beuvent franchement,* Rabelais, III, *Prologue.*

PHRASE CONCESSIVE

Subjonctif seul ou conjonctions.

244. Nous avons vu plus haut (§ 203) qu'en **latin classique** le subjonctif seul pouvait exprimer l'idée concessive: *Sit hoc verum,* mais qu'en général on se servait de conjonctions. Quamquam, etsi, tametsi, amenant une concession réelle, demandent l'indicatif; etsi, tametsi, etiamsi, suivis d'une concession irréelle, réclament le subjonctif. Il en est de même pour quamvis, licet et ut, qui amènent une concession hypothétique, et pour cum, qui a, au fond, une valeur temporelle, mais

[1]) Cf. le chapitre des conjonctions, § 359.

qui peut, en outre, prendre une nuance concessive. Après les pronoms ou adverbes relatifs indéfinis quisquis, utcumque, etc., on trouve l'indicatif.

En **latin postclassique** une confusion se produit entre les conjonctions et entre les modes dont elles étaient suivies: *Quamvis molesti* **sumus** *utrique generi, ... ambos tamen amamus*, St. Augustin, *Sermons*, p. 420. — *Quamquam* ... **consueverint** *male audire*, Apul., *De Magia*, 5. — Pour les exemples après quisquis, cf. § 361.

A l'époque préromane toutes ces conjonctions ont disparu de la langue parlée et le subjonctif restait seul à exprimer le rapport concessif.

Formation de nouvelles conjonctions.

245. Le **français** a de nouveau réduit le domaine du subjonctif, qui seul ne suffisait pas à exprimer clairement toutes les nuances [1]). Il ne s'est conservé que dans la concessive hypothétique ou irréelle: **Dût**-*il m'en coûter la vie, je ne le ferais pas*; mais même dans ce cas, on le sait, le conditionnel a réussi à supplanter presque complètement le mode primitif: *Il m'en* **coûterait** *la vie, que je ne le ferais pas* [2]).

Le subjonctif s'est conservé jusqu'au XVIIe siècle dans les alternatives:

> **Voeillet** *o nun, tut i laisset sun tens,*
>
> Roland, 1419.

> *Mais* **soyez** *sornettes ou non,*
> *Je vais commencer tout de bon,*
>
> Scarron, *Typhon*, I.

Aujourd'hui la conjonction *que* est devenue de rigueur. Après les locutions *qui ... que, où ... que,* et d'autres de la même espèce, on s'est toujours, à de rares exceptions près, servi du subjonctif; voici pourtant un exemple de l'indicatif:

> *Donat as povres o qu'il les* **pout** *trover,*
>
> Alexis, 94.

où le latin aurait dit aussi: *ubicumque reperire potuit.* — Après *si ... que, pour ... que* et *tout ... que* le subjonctif est également de rigueur; la dernière conjonction admet pourtant, on le sait, le mode indicatif. Après *quoique, bien que, encore que* on trouve de tout temps l'indicatif à côté du subjonctif; et cela est très naturel, parce qu'on exprime quelque chose de réel; dans la langue cultivée pourtant le

---

[1]) Cf. le chapitre de la conjonction, § 363 et suiv.

[2]) Cf. le chapitre du conditionnel, § 252.

subjonctif est seul admis: *Quoique j'***ai** *joué fort étourdiment, je ne me suis pourtant pas si fort emporté*, Voit., I, 415. — *Examinons la chose avec équité, bien qu'en matière de langage il* **suffit** *que plusieurs des meilleurs juges de la langue rejettent une façon de parler,* Vaugelas, *Rem.*, I, 431. — *Encore qu'ils ne* **sont** *pas reçus de Dieu . . . ils le sont des hommes*, Pasc., *Pens.*, II, 122. — *Ils étaient si fiers, bien qu'ils en* **riaient** *encore*, Zola. — *Le verre n'est pas de mon art, bien que j'y* **entends** *quelque chose*, P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie*, p. 35.

Après *quand même* et dans la proposition sans conjonction, le conditionnel a réussi à supplanter le subjonctif. Celui-ci n'est plus possible qu'au plus-que-parfait, puis dans les phrases comme **dût**-*il m'en coûter la vie* pour les verbes *avoir*, *être* et *devoir* à toutes les personnes et pour les autres verbes seulement à la 3e personne; le sujet est toujours postposé: **Eussiez-vous** *mille fois raison, vous n'auriez pas dû insister.* — *Cette démarche me* **coutât**-*elle la vie, je n'y renoncerais pas.* — Enfin, *même si* demande la même construction que *si*. Cf. § 240 et suiv.

PHRASE FINALE

Le subjonctif; rarement le futur.

246. En français, comme en latin, le subjonctif est de rigueur dans les propositions de but:

Prist l'olifan, que reproce n'en **ait**,
Sonent mil graisle por ço que plus bel **seit**,
Roland, 2263 et 1004.

Quelquefois — mais c'est très rare — on trouve l'indicatif, et, puisqu'il s'agit d'un but à atteindre, l'indicatif du futur:

Je vous deliverrai roy Ernoul, le baron,
Afin que vous **metrez** *tout a execution*
Le poeple cristien, dont il y a foison,
Baudouin de Sebourg, I, 16, 33.

Por ce fist il la dame sa terre forjurer,
Que jamais en sa vie n'i **porroit** *eriter,*
Parise, 1835.

PHRASE CONSÉCUTIVE

Mode en latin.

247. On sait que le **latin** met toujours le subjonctif dans les phrases consécutives amenées par ut ou quin. C'est, semble-t-il, une extension du discours indirect, la

conséquence se trouvant déjà virtuellement dans la cause contenue dans la principale.

Puis on sait que cette acception du mode disparaît peu à peu et il est donc probable que la **latinité vulgaire** a remplacé souvent le subjonctif par l'indicatif. Les textes, malheureusement, ne nous fournissent pas beaucoup de preuves à l'appui de cette assertion.

Mais la conjonction ut elle-même est remplacée souvent — moins souvent qu'on ne serait enclin à le croire — par la conjonction victorieuse quod et après cette conjonction-là on ne trouve pas seulement le subjonctif, on trouve aussi l'indicatif: *Sic impudicitiam summoverat quod impudicos* **conservaverat**, Salv. gub., 7, 22. — Même après ut: *Adgregat acervos annonae . . . ita ut operta ex his domus* **cernetur** *omnino,* Grég. de Tours (Bonnet p. 680).

Mode en français. **248.** En **vieux français** on se sert de l'indicatif, si la conséquence ou le résultat est atteint, et du subjonctif, si le résultat est à atteindre; le subjonctif est donc de rigueur, dans la phrase d'intensité, aussi bien que dans la phrase de manière, toutes les fois que l'action de la principale nous est présentée comme irréelle, qu'elle soit négative, interrogative ou hypothétique:

Facet les (sc. espees) *enterrer en tres qu'as helz d'or mier,*
Que les pointes en **seient** *contre mont vers le ciel,*
Pèlerinage, 543—4.

Et se tant se cuide essaucier
Qu'il la (sc. fame) **prengne** *riche forment,*
A soffrir l'a a grant torment,
Jean de Meung, *Rom. de la Rose* (Clédat, p. 211).

Mes dites moi . . . . . .
Ques hon est il et de quel jant?
Se il est tes, qu'a moi **ataingne**,
Chrétien, *Yvain*, 1799—1803.

Au XVIe siècle on constate une tendance à étendre l'emploi du subjonctif, emploi qui s'explique par l'influence des études latines: *L'ignorance qui est en toy, ô Axiochus, faict que ta conclusion* **soit** *mauvaise,* Dolet, *Second Enfer*, 57. — Au XVIIe siècle on rencontre encore quelquefois *sans que* avec l'indicatif, dans le sens de *si ce n'est que,* comme il arrive fréquemment dans l'ancienne langue: *Je vous le dirois plus souvent, sans que* **je crains** *d'être fade,* Sévigné, II, 521.

*Sans que mon bon génie au devant m'*a *poussé,*
Déjà tout mon bonheur eût été renversé,
Mol., *L'Etourdi*, I, 11.

Autres tournures.

249. Il arrive très souvent dans la vieille langue que la phrase consécutive manque tout à fait:
Qui le cor ot et tentir et souner
S'il est malades, lués revient en santé:
Ja n'avera tant grant enfermetet,
(sc. qu'il ne puisse revenir en santé).
Huon de Bordeaux (Clédat, p. 50).

Dans: *Al mont vindrent, tant ont erré,* la première phrase est, pour l'idée, la conséquence de la seconde; cp. en français moderne: *Il est hors d'haleine, tant il a couru* [1]).

Enfin, une phrase consécutive à l'indicatif, annoncée par *si* ou *tant*, peut, dans la vieille langue, se passer de la conjonction *que:*
Si grant duel ai ne puis muder nel plaigne,
Roland, 834.

PHRASE COMPARATIVE [2]).

Subjonctif dans la comparative d'inégalité.

a) en latin.

250. De tout temps le mode de la phrase comparative d'égalité a été l'indicatif: *Ut sementem* **feceris**, *ita metes. — Tam felices quam iste* **est** *non sumus.*

Dans la phrase d'inégalité on se sert quelquefois du subjonctif: *Perpessus est omnia potius quam conscios* **indicaret.** — *Ut magis virtute contenderent quam dolo aut insidiis* **niterentur**, César, *De bello gall.*, I, 13, 6.

Cette construction, qui s'explique par l'idée hypothétique de l'action, se continue dans la latinité postérieure et se retrouve en vieux français, comme nous allons le voir.

b) en français.

251. En **français** on se sert de l'indicatif, si la phrase contient une réalité:
Mielz en valt l'ors que ne **funt** *cinc cenz livres,*
Roland, 1516;
du subjonctif, s'il s'agit d'une chose irréelle:

---

[1]) Tobler, I, p. 167.
[2]) E. Müller, *Die Vergleichungssätze im franz.*, Diss. Göttingen, 1900.

Mielz sostendreiet les empedementz
Qu'elle **perdesse** *sa virginitét,*
Eulalie, 17.
Mielz voeil murir qu'entre paiens **remaignet,**
Roland, 2336. [1])

Il est important de constater que le subjonctif seul suffit à exprimer l'idée voulue, qu'on n'a donc pas ici affaire à la suppression de la conjonction *que.* D'ailleurs les phrases citées au paragraphe précédent nous apprennent que le latin, lui aussi, pouvait se passer de la conjonction qui amènerait la phrase subordonnée et qu'il pouvait dire aussi bien *potius quam conscios indicaret*, que: *potius quam* **ut** *conscios indicaret.*

Cette construction se rencontre encore au XVIIe siècle:

J'aimerais mieux souffrir la peine la plus dure
Qu'*il eût reçu pour moi la moindre égratignure,*
Mol., *Tartuffe,* III, 6.

Mais on a bientôt senti le besoin d'amener la phrase subordonnée par une conjonction et on a évité la succession des deux *que* par l'intercalation de la négation *non pas* (cf. § 434, 3) ou du pronom déterminatif *ce* (cf. § 97): *J'aime bien mieux qu'elle aille le chercher* **que non pas qu'***elle l'attende chez moi,* Dancourt, *Chev. à la mode,* 4.

Onques n'orent dol grignor
De cho que *nel porent ataindre,*
Fergus, 5, 19,

(ici on a affaire à la construction *plus grand de* au lieu de *plus grand que,* § 376bis). Ou bien on a fait une phrase conditionnelle du second terme de la comparaison, ce qui était très naturel, puisque cette phrase exprimait une supposition, et c'est là une construction très fréquente:

Qu'il n'i a el **fors que** *je muere,*
Béroul, *Tristan,* 109.
Et songez qu'il vaut mieux encore qu'il en mesuse,
Que si *de l'en frustrer il faut qu'on vous accuse,*
Mol., *Tartuffe,* IV, 1.

Enfin un dernier moyen dont dispose la langue pour éviter les deux *que* est d'introduire un infinitif: ainsi on pourrait rendre le vers du *Roland* en français moderne: „J'aime mieux mourir que de supporter qu'elle reste (que de la laisser) au pouvoir des païens" [2]).

---

[1]) Tobler, I, p. 281—286.
[2]) Cf. Littré, *aimer,* Rem. 4.

On trouve pourtant quelquefois en vieux français *que que*: *J'aimeroie mieus qu'un Escos venist d'Escoce et gouvernast le pueple dou roiaume* . . . **que que** *tu le gouvernasses malapertement*, Joinv., 21.

Dans une phrase comme: *Si cet enfant est à elle, quoi de plus simple* **qu'***elle l'ait pris*, Daudet, *Sapho*, 207, on sent actuellement la contraction de deux *que*.

Relevons encore qu'après *comme si* on trouvait souvent le subjonctif de l'imparfait en vieux français, tout comme après *si*, ce qui ne nous étonne pas, vu que, au fond, la phrase après *comme si* est une conditionnelle:

A l'iglise se fist porter
Cume s'*il ne peust aler*,
Wace, *Roman de Rou*, I, 604 et suiv.

c.-à-d. „comme [il aurait fait] s'il n'avait pu aller".

E. CONDITIONNEL

Passage du futur du passé au conditionnel.

252. Par suite d'une évolution intéressante à étudier, le futur du passé (§ 319) prend un sens modal et ne se rapporte plus au passé, mais au présent ou même au futur. Comme tel, il exprime: *a*) une action qui dépend d'une condition hypothétique ou irréalisable: *Je* **serais** *content, si je pouvais vous être utile*; *si j'avais eu de l'argent, je vous l'***aurais** *donné*; *b*) une action hypothétique: *Je le* **reverrais** *que je ne le reconnaîtrais pas.*

Ce changement de sens s'est déjà effectué en latin; le premier exemple se lit dans un sermon anonyme, probablement du ve siècle: **sanare** *te* **habebat** *deus, si confitereris*, „Dieu te guérirait, si tu avouais"; puis dans Grégoire le Grand (540—604), *Epist.*, V, 57: *nisi bona vestra nobis quae audivimus suassissent, nulla illum* **habuimus** *ratione* **suscipere**, où *habuimus suscipere* a le sens de suscepissemus, „nous aurions reçu."

Pour expliquer ce passage il faut se rappeler que le latin pouvait mettre dans l'apodose de la période hypothétique non seulement le subjonctif imparfait ou plus-que-parfait, mais aussi la forme périphrastique du participe futur avec esse, comme dans la phrase citée par Brunot [1]): *Si quid in Croesum crudelius consuluisset*, **passurus** *Cyrus grave bellum* **fuit**, „S'il eût pris à l'égard de Crésus quelque réso-

[1]) *Précis de grammaire historique de la langue fr.*, p. 505.

lution cruelle, Cyrus eût eu à supporter une lourde guerre". Or, cette forme périphrastique (*amaturus esse, sim*, etc.) a été, nous l'avons vu, remplacée par l'infinitif + habere, pour exprimer une idée future. Quoi de plus naturel alors que la nouvelle forme ait fini par s'introduire aussi là où elle avait à remplir une fonction modale, surtout parce que, comme dans l'exemple cité, l'apodose de la période hypothétique exprime souvent la nécessité, idée fondamentale précisément de la nouvelle forme analytique.

Quant au changement de temps, il est parallèle à celui subi par d'autres formes verbales: *voldret* < voluerat indique simplement le passé; le futur antérieur cantavero prend souvent le sens du futur; le subjonctif plus-que-parfait cantassem remplace l'imparfait cantarem. Nous verrons d'ailleurs que le sens passé du conditionnel ne s'est pas complètement effacé en roman.

Le conditionnel dépend d'une condition exprimée ou sousentendue.

253. Dans le chapitre consacré aux phrases conditionnelles et concessives (§ 239—241 et 245), nous avons vu que le conditionnel a supplanté presque complètement le subjonctif dans l'apodose de ces périodes:

Mes se tu voloies aler
Ci pres jusqu'a une fontainne,
N'an **revandroies** *pas sanz painne,*
Chrétien, *Yvain*, 370 (Clédat, p. 142).

On voit que le conditionnel se rapporte ici au futur, comme d'ailleurs aussi dans la phrase latine, citée plus haut. Le sens primitif du passé se trouve encore parfois en vieux français, comme dans les autres langues romanes:

Dont venez-vous? Vos armes **vendriez** *les vos?*
(auriez-vous vendu),
Claris, 24239.

Por la dame que veoie
Descendi de mon cheval,
Car a nul fuer ne **voudroie** (aurais voulu)
Que je li feïsse mal,
Bartsch, *Rom. u Past.*, I, 40, 19 [1]).

On sait que le conditionnel s'emploie dans la phrase principale aussi pour atténuer une possibilité, une volonté, une question, etc.:

---

[1]) Tobler, II, 17 B.

Je ne **saurais** *vous le dire, je ne* **voudrais** *pas vous incommoder, je vous* **demanderais** . . ., **Oserais**-*je vous demander?* — Cet emploi est sorti de la construction précédente; l'analyse de la pensée peut dans toutes ces phrases nous faire reconnaître une condition sous-entendue, qui pourtant n'est plus sentie aujourd'hui. On trouve le même emploi en vieux français:

Et que **voldroies** *tu trover?*
Que tost **porroies** *desvoier,*
Chrétien, *Yvain*, 361 et 378 (Clédat, p. 142 et 143).

Il faut expliquer de la même façon des phrases du français moderne: *D'après les journaux le feu* **aurait** *fait des dégâts considérables;* on exprime ici un jugement dont on ne veut pas prendre la responsabilité; le caractère hypothétique de *aurait* est amené par cette pensée de celui qui parle: *Si les journaux disaient vrai, le feu aurait* . . .

Le conditionnel exprime une supposition.

254. Enfin, notre forme en est arrivée à exprimer elle-même une supposition: **Il me le jurerait** *que je ne le croirais pas. — Quand même il me le* **jurerait**, *je ne le croirais pas. — C'est comme qui* **dirait** (= c'est comme si l'on disait). — *Il a agi comme un oiseau qui se* **casserait** *les ailes contre les barreaux de sa cage.* — Cf. aussi § 242 avec la Remarque 1.

Cet emploi marque une étape plus avancée dans l'évolution du conditionnel; quoiqu'il soit sorti, lui aussi, de la construction primitive, dans laquelle le mode dépend d'une condition, ce sens s'est complètement effacé ici et l'on aurait de la peine à ajouter quelque condition.

La vieille langue ignorait l'emploi du conditionnel dans ce cas, elle se servait toujours du subjonctif:

Qui dont **veïst** (= si on avait vu) *et plovoir et venter* . . ,
Dex ne fist home ne soit espoantés,
Huon de Bordeaux (Clédat, p. 51).

IV. FORMES NOMINALES DU VERBE

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Substantifs verbaux.

255. L'infinitif, le participe, le gerundium, le gerundivum et le supin sont les formes nominales du verbe. Parmi ces formes le participe et le gerundivum sont des adjectifs, les trois autres sont des substantifs. Nous allons parler d'abord des substantifs.

Le supinum a deux terminaisons; celle en *-um* est un accusatif, celle en *-u* un datif d'un substantif de la quatrième déclinaison. La première indique après les verbes de mouvement le but:

Spectatum *veniunt, veniunt spectentur ut ipsae,*

Ovide, *Ars Amatoria*, I, 99.

„venir (pour) voir", cf. Romam = „à Rome"; la seconde se trouve après des adjectifs comme facilis, difficilis, infandus, horribilis, etc.: *facile dictu* = „facile à dire," et a le sens passif: „facile à être dit."

Constatons que le supin est d'un emploi très rare déjà en latin. Le but s'exprime plus souvent par la conjonction *ut* avec une phrase subordonnée ou par la préposition *ad* suivie d'un gerundium: *proficiscor ad senatum adeundum, ut senatum adeam*; puis par l'infinitif précédé ou non d'une préposition, comme nous le verrons plus loin.

A. INFINITIF ET GÉRONDIF

Observations générales

Déclinaison de l'infinitif.

256. Restent donc deux substantifs verbaux: l'infinitif et le gérondif (= gerundium). Au fond, ils n'en forment qu'un, puisque le gérondif, c'est la déclinaison de l'infinitif présent:

amare
amandi
amando et amare
amandum et amare
amando.

Rem. Les infinitifs des autres temps amavisse, amaturum esse, amari, amatum esse, amatum iri ont disparu, sauf le passif amatum esse.

Différentes questions à étudier.

256bis. Nous devons donc étudier ce substantif verbal. Ce substantif se distingue d'autres substantifs justement parce qu'il est verbal, c.-à-d. qu'il tient toujours de la nature du verbe. Une des questions que nous devons donc étudier est le rapport entre la fonction verbale et la fonction substantive. Nous verrons que tantôt une fonction, tantôt l'autre prédomine, mais que jamais aucun des deux emplois ne disparaît complètement. C'est là une constatation intéressante, parce qu'elle nous montre, mieux qu'aucune autre partie du discours peut-être, combien les divisions grammaticales sont artificielles.

1) La première question à étudier est donc l'infinitif substantivé.

2) Une seconde est la lutte entre le gérondif et l'infinitif ou l'introduction de l'infinitif après des prépositions.

3) Une troisième est l'infinitif accompagné d'un sujet, c'est la proposition dite infinitive ou l'accusativus cum infinitivo.

4) Enfin nous devons nous occuper de l'infinitif historique.

Rem. F. Bopp le célèbre fondateur de la „Vergleichende Sprachwissenschaft" a découvert que les formes des infinitifs dans les langues indo-européennes sont des cas affaiblis d'anciens substantifs, *Grammatik*, III, 849. La fonction primitive de l'infinitif latin semble être celle d'un datif; l'infinitivus finalis a gardé ce sens fondamental. Cf. aussi Bréal, *Essai de sémantique*, p. 80 et suiv.

INFINITIF SUBSTANTIVÉ [1])

Oscillation entre la fonction de substantif et celle de verbe

Nature hybride de l'infinitif.

257. Nous avons vu que l'infinitif tient du verbe et du substantif. Tantôt il a une fonction nominale, tantôt une fonction verbale, ou plutôt il a presque toujours ces deux fonctions en même temps, mais dosées différemment. Si nous suivons le développement de l'infinitif à travers les siècles, nous constatons que:

a) en **latin classique** c'est la fonction verbale qui domine;

b) en **latin postclassique** et en **vieux français** la fonction nominale s'étend de plus en plus;

c) en **français moderne** c'est de nouveau la fonction verbale qui l'emporte.

L'infinitif, étant une forme verbale, se construit avec un adverbe, il est accompagné d'un sujet et d'un complément au même cas que la forme personnelle du verbe. Cette valeur verbale sera attaquée de plus en plus, à mesure que l'infinitif admettra une des constructions suivantes:

1⁰. L'infinitif fonctionne comme sujet, prédicat ou complément.

2⁰. Il est précédé d'une préposition.

3⁰. Il est accompagné d'un adjectif.

---

[1]) E. Wölfflin, *Der substantivirte Infinitivus* (*Archiv für lat. Lexikographie*, III, p. 70—91). — C. Schaefer, *Der substantivirte Infinitivus im franz.*, Diss. Kiel, 1900.

4°. Il est déterminé par un génitif objectif ou subjectif.

5°. Il prend la flexion casuelle.

6°. Il prend la flexion numérale.

Si l'infinitif admet ces six constructions, il a perdu sa fonction verbale et est devenu un substantif commun; tant qu'il en rejette quelques-unes, il tiendra toujours plus ou moins du verbe.

Emploi de l'infinitif en latin classique.

258. Voyons donc les constructions qui sont admises en **latin classique.** — On emploie couramment l'infinitif dans les fonctions suivantes:

1°. *a*) celle de sujet, avec esse: *Dulce et decorum est pro patria* **mori**; avec des verbes impersonnels: oportet, licet.

b) celle de prédicat: *Erudito, cui vivere est* **cogitare.**

c) celle de complément: après les auxiliaires de mode posse, debere, nolle, velle, etc.; après les verbes déclaratifs: *Dico te hoc* **fecisse** (c'est l'Accusativus cum Infinitivo, dont nous parlerons plus loin).

d) pour exprimer le but: **Reddere** *hoc, non* **perdere** *erus me misit,* Plaute, *Pseud.,* II, 47. — Cette fonction semble être la fonction la plus ancienne de l'infinitif.

Puis, on constate en latin classique les germes d'un développement plus grand qui va suivre. Ainsi on trouve l'infinitif encore:

2°. après quelques prépositions, surtout praeter et inter.

Le premier exemple se trouve dans un des écrits philosophiques de Cicéron: *Inter optime* **valere** *et gravissime* **aegrotare** *nihil interesse,* De finibus, II, 13, 43. — C'est qu'ici on n'exprime pas l'action verbale, mais la conception philosophique du mot. Dans la latinité postclassique cet emploi s'étend: *Inter dici et esse,* Tertullien, *Adv. nat.,* I, 5.

3°. avec un pronom attributif; déjà dans Plaute: *Ita* **tuum** *conferto* **amare** *semper, si sapis,* Curcul., 28; — puis dans les écrits philosophiques de Cicéron: *meum scire, intellegere, sapere,* etc.; dans Pline: *Quid sit illud iners quidem,* **iucundum** tamen **nihil agere,** Epitres, VIII, 9, 1.

4°. avec un génitif subjectif. Le premier exemple ne se trouve qu'au premier siècle après J. C. dans Valerius Maximus, qui dit de Fabius Maximus Cunctator: **Cuius non dimicare** *vincere fuit,* VII, 3, 7. — Le génitif est ici un pronom, l'emploi d'un substantif comme génitif subjectif ne se trouve qu'au ve siècle.

Extension en latin vulgaire.

258bis. En **latin postclassique** nous voyons que l'emploi de l'infinitif s'étend de plus en plus.

1°. D'abord comme complément. Ainsi on rencontre fréquemment l'infinitif complément du verbe habere, combinaison qui va former un nouveau temps, le Futur et le Futur du passé et dont nous devrons parler, quand nous étudierons les temps: amare habeo > *aimerai*, amare habebam > *aimerais*.

Puis l'infinitivus finalis remplace souvent des phrases subordonnées amenées par ut, preuve que c'est une construction bien populaire; de l'autre côté, les conjonctions quod et quia font concurrence à la proposition infinitive.

Mais la marche de la langue, qui est de substantiver les infinitifs, se marque surtout dans les derniers cas que j'ai cités.

2°. On trouve l'infinitif peu à peu après d'autres prépositions que praeter et inter (cf. plus loin § 263): *Ut* **ad** *non* **esse** *tendant*, St. Augustin, *De mor. eccl. cath.*, 1346 (Migne). — **Contra** *suum* **velle**, Macrobe, *Sat.*, 3; — puis après iuxta, secundum, ante, per, in, ab. L'emploi en reste pourtant assez restreint et le gérondif l'emporte de beaucoup; les infinitifs esse, posse, velle, sapere sont les plus fréquents.

3°. avec un adjectif. Le premier exemple, nous l'avons vu, se trouve dans Pline: *iucundum nihil agere*. Cette construction s'étend: **immaculatum** *cum Christo* **vivere**, Jerôme, *Adv. Pelasg.*, 3, 12 (996). — **Verum esse**, *princeps ac* **simplex vivere**, Marius Victor.

4. avec un génitif subjectif: **scire ipsius dei, esse divinitatis, respondere dei;** surtout dans Grégoire le Grand.

Deux groupes d'infinitifs en vieux français.

259. En **vieux français** on distingue deux classes d'infinitifs substantivés: 1) ceux qui sont de formation ancienne, 2) ceux qui sont de formation récente. Ceux du premier groupe se trouvent déjà fréquemment employés comme substantifs en latin, ceux du second groupe développent cette fonction substantive seulement dans la période française.

Au premier groupe appartiennent des infinitifs comme *avoir*, *être*, *savoir*, *manger*, *loisir*. Ils sont plus anciens que ceux de l'autre classe; on en trouve 19 exemples dans les textes antérieurs au *Roland*, tandis que l'autre classe n'est représentée que par *soveir*, *faire* et *edrer*: *Cel edre li donat a sun* **soveir**. Jonas, v°, 12.

Quant vint al **faire**, *dont le font gentement.*
Dreit a Lalice rejoint li sous **edrers**,
Alexis, 47 et 190.

Dans le *Roland* lui-même il n'y a que six de ces infinitifs.

L'ancienneté de la formation du premier groupe est encore prouvée par le fait que ces infinitifs prennent plus facilement la terminaison flexionnelle et numérale et passent ainsi complètement à l'état de substantif [1]) (on a pourtant *edrers* dans l'*Alexis*); leur sens même s'est écarté de plus en plus du sens purement verbal et, d'abstrait qu'il était, il est devenu concret. Ainsi *aveir* prend le sens de „biens, possession"; *estre* celui de „lieu" ou de „façon d'être, caractère":

La vit Renarz un molt bel **estre**,
Renart (Clédat, p. 165).
Pantere est une beste
De mult precïus **estre**,
Bestiaire, 461.

Il est naturel qu'on trouve aussi le gérondif employé substantivement: *A l'***ajornant** à côté de *pres de l'***ajorner**, Brut, 996. — *De son vivant* (= vie), *sur son séant* sont même restés dans la langue.

Mouvement de recul. **260.** Au XIIe siècle les exemples d'infinitifs substantivés deviennent de plus en plus fréquents, Chrétien de Troyes surtout semble les aimer beaucoup. Mais dès le XIIIe siècle l'infinitif commence de nouveau à perdre du terrain. Si au XVIe siècle il semble vouloir s'étendre un peu, c'est à l'influence des études grecques et italiennes qu'il le doit. Du Bellay, *Deff.*, II, 9, p. 284, dit: *Usez donques hardiment de l'Infinitif pour le nom, comme* **l'aller, le chanter, le vivre, le mourir**. — Montaigne surtout va loin dans cette voie: **Le** *n'avoir point de mal, c'est* **le** *plus* **avoir** *de bien que l'homme puisse espérer*, Essais, II, 12.

Perse et Syrie
Pour du **regner** *emplir l'affection*
Semblait avoir ses confins trop estroitz,
Marg. d'Angoulême (Darm., p. 193).
Le ronger *des siècles envieux*,
Du Bellay, *Antiquitez de Rome*, XIII.

---

[1]) Cf. § 257.

Maintenant le voyez en **son estre,**
Tel qu'il estoit, voire devant **son naistre,**
Marg. d'Angoulême (Lefranc, *Grands Écrivains*, p. 214).

Au XVIIe siècle l'emploi est presque devenu le même que celui que nous connaissons aujourd'hui, si nous faisons une restriction pour les œuvres de Malherbe, où les infinitifs substantivés foisonnent: *Le* **vivre** *et le* **vieillir** *sont choses conjointes,* Malh., II, 206. — Les exemples du pluriel ne se trouvent que très rarement; cf. pourtant la phrase de Pascal: *La diversité est si ample que tous les tons de voix, tous les* **marchers, toussers, mouchers, éternuers** . . ., Pensées, II, 47. — Cf. aussi Vaugelas, II, 167, qui condamne **le vouloir.**

Aujourd'hui on peut dire que l'emploi s'est fixé, qu'il y a un certain nombre d'infinitifs qui sont devenus de simples substantifs: *avenir, dîner, sourire,* etc., d'autres qui s'emploient dans des locutions toutes faites, comme **au sortir** *de l'école,* mais **la sortie** *des jeunes filles.* On dit couramment **le lever** *du soleil,* mais *assister à son lever* étonnerait. Enfin il y a des infinitifs qu'on évite d'employer comme substantifs: *le raisonner, le croire, le dénaturer, le vêtir,* etc., dont Plattner, II, 3, 99 et III, 1, 45, cite pourtant quelques exemples. Si on trouve un tel infinitif, il est toujours accompagné de l'article défini. Un adjectif ne l'accompagne presque jamais, comme dans cette phrase de Lamartine: *Au* **doux tomber** *du jour.*

Résumé.

261. Si nous résumons l'histoire de l'infinitif employé comme substantif, nous voyons que déjà en **latin archaïque** et **classique** il y a quelques germes de l'évolution qui va suivre, que ces germes se sont développés de plus en plus, de sorte qu'en **latin postclassique** on trouve souvent des infinitifs précédés d'une préposition, ou accompagnés d'un adjectif, d'un pronom attribut ou d'un génitif. Il est pourtant curieux de constater que ce sont presque toujours les mêmes infinitifs qui reviennent.

En **vieux français** la substantification des infinitifs s'étend à d'autres verbes. Ces infinitifs peuvent prendre quelquefois la marque du pluriel, l'article et la flexion nominale. Mais cette extension n'a pas duré. Abstraction faite d'un petit groupe, la valeur verbale de l'infinitif l'emporte de plus en plus; si on admet encore parfois l'article défini devant l'infinitif, on ne trouve que très rarement le pluriel et il n'est presque jamais accompagné d'un adjectif ou d'un pronom attribut.

Raisons de cette oscillation. 261bis. Mais comment expliquer cette „rise and decline of the Roman Infinitif"? Quelles sont les circonstances qui ont amené ou favorisé l'extension et la restriction de l'emploi substantif de l'infinitif?

1°. Extension. *a*) C'est d'abord la nature de l'infinitif qui a un sens nominal à côté de sa valeur verbale.

b) C'est ensuite le fait qu'il remplace de plus en plus le *gérondif*, forme substantive par excellence et que par conséquent l'emploi de prépositions devient régulier devant l'infinitif; cf. § 262 et suiv.

c) La latinité postérieure et le vieux français n'aiment pas les phrases compliquées; ils évitent la phrase subordonnée et, en accord avec ce fait, presque toutes les conjonctions du latin périssent. La construction avec l'infinitif, quoique moins précise, semble être plus facile. Ainsi l'auteur des *Quatre Livres des Rois*, p. 228, traduit: *cum transirem Jordanem* par: *al passer del flun.*

2°. Restriction. Quand plus tard le français formera de nouvelles conjonctions et qu'il n'évitera plus les belles périodes aux phrases subordonnées, l'infinitif perdra du terrain. Mais une autre raison s'ajoute. De nouveaux substantifs, les substantifs verbaux, pénètrent dans la langue plus abondamment qu'ils n'y étaient auparavant et supplantent les infinitifs en les réduisant à leur seule fonction de verbe. Et à cet égard il est intéressant de constater que les infinitifs qui aujourd'hui s'emploient encore substantivement n'ont pas de substantifs verbaux à côté d'eux: *le dîner*, *le coucher*, *le sourire*, tandis que les autres verbes forment des dérivés en *-ation*, *-ment*, *-ance*, *-age*, pour indiquer l'action: *approbation*, *sentiment*, *endurance*, *sabotage*. Actuellement certains journalistes rendent parfois la phrase très obscure par l'accumulation de ces substantifs verbaux: *Il est inutile de mettre en relief la défectuosité du raisonnement sur la compatibilité de la neutralité bulgare avec l'entrée dans son armée d'officiers appartenant à des pays qui font la guerre à la Russie*, Journal, 11 oct. 1915 [1]). — Ces sortes de phrases sont condamnées par tous les bons auteurs.

---

[1]) E. Richter, *Studie über das neueste Französisch* (*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1916, p. 369).

L'INFINITIF ET LE GÉRONDIF APRÈS DES PRÉPOSITIONS [1])

Extension et recul de l'infinitif prépositionnel.

262. L'infinitif, nous l'avons vu, est un substantif qui se décline: amare, amandi, amando (amare), amandum (amare), amando. L'accusatif amandum ne se trouve qu'après des prépositions: *ad hoc faciendum* (= à faire cela); comme complément direct on se sert de l'infinitif: *volo hoc facere*; celui-ci s'est encore conservé dans sa fonction primitive de *dativus finalis*: **Bibere** *da usque plenis cantharis*, Plaut., *Pers.*, V, 2.

Ce substantif verbal a le même développement que les autres substantifs, c.-à-d. qu'il se réduit à deux cas, le nominatif et l'accusatif [2]). On a donc en français *amer* et *amant*. Mais tandis que pour le substantif ordinaire ces deux cas ont des fonctions bien distinctes, les fonctions de l'infinitif et du gérondif se confondent; c'est qu'en latin déjà amare fonctionnait comme nominatif aussi bien que comme datif et comme accusatif. Une seconde différence entre l'infinitif et le substantif commun est que pour ce dernier l'accusatif réussit à supplanter le nominatif (murus > *murs* remplacé par murum > *mur*), mais que amare chasse complètement amandum; en effet l'infinitif est plus fort que le gérondif, puisqu'il a la fonction de sujet aussi bien que celle de complément. Voilà donc pourquoi on peut parler en français d'un infinitif prépositionnnel, ce qui n'est guère possible en latin.

Malgré quelques extensions, le gérondif perd de plus en plus du terrain à mesure qu'on approche du XVIe et du XVIIe siècle. D'autre part, l'infinitif, lui aussi, subit un recul parce que l'emploi des prépositions, qui était assez large en vieux français, commence à devenir moins libre. Il n'y a que deux prépositions qui se répandent de plus en plus: ce sont *à* et *de*.

---

[1]) F. A. Wulf, *De l'emploi de l'infinitif*, Lund, 1877. — J. Sörgel, *Ueber den Gebrauch des reinen und des praepos. Infinitivs im Altfranz.* Diss. Halle, 1899. — Soltmann, *Der Infinitiv mit der Praep.* à *im Altfranz. bis zum Ende des 12 Jahrh.* (*Franz. Stud.*, I). — H. Janicke, *Der Infinitiv nach Praep.* (ausgenommen *de* und *à*) *im Franz.*, Diss. Göttingen, 1913. — K. Haupt, *Infinitivsätze im franz.* (*Marburger Beitr. zur rom. Philologie*, Heft 17, 1915.) — H. Kjellmann, *La construction de l'Infinitif dépendant d'une locution impersonnelle en fr., des origines jusqu'au XVe siècle*, Thèse Upsal, 1913.

[2]) Nous parlerons plus loin de l'ablatif amando > aimant, qui en prenant les fonctions du participe présent s'est détaché de la déclinaison du substantif verbal.

Aujourd'hui le gérondif ne se trouve que dans quelques expressions figées: *à son corps défendant* = à défendre (en défendant) son corps; *à argent comptant* = à compter de l'argent; *de son vivant, sur son séant*, où *vivant* et *séant* n'ont gardé que la valeur substantive.

L'infinitif va supplanter le gérondif après une préposition.

263. Entrons maintenant dans quelques détails. L'extension de l'infinitif au détriment du gérondif s'est déjà produite en **latin postclassique.** On trouve dans l'Itala *carnem dare ad* **manducare**, Jos., 6, 5*c*, mais ces exemples où l'infinitif se trouve après une préposition restent rares.

En **vieux français** par contre nous voyons que l'infinitif a gagné du terrain, il y est même plus fréquent que le gérondif; d'un autre côté on trouve parfois le gérondif sans préposition. Il n'y a donc plus aucune différence entre nos deux formes et il est naturel qu'une des deux disparaisse complètement.

a) *Vous m'en avez fet confort*
Et en **parler** *et en* **chantant**,
Violette, 2425.
Servi vos ai par mes armes **portant**,
Raoul de Cambrai, 682;

ici *par portant* = „par porter," „en portant." — *Por ainsi que vous ne nous fassiez point pleurer, comme a fait madame Oisille, par trop* **louer** *les femmes de bien*, Marg. d'Angoulême, *Heptaméron*, Nouv. VII.

Nel portast une liue por un membre **perdant**,
„pour perdre, même s'il devait perdre,"
Mainet (Clédat, p. 45).

b) *Unt gaaignié mil mars* **vaillant** (= la valeur),
Ducs de Normandie, II, 3551.
N'ot pas fui une lieue **tenant** (= la teneur, la distance),
Aliscans, 85.

A côté de l'infinitif seul, une autre construction s'introduit après la préposition, à savoir l'accusativus cum infinitivo:

Por pais aveir
E por **tote ire remaneir**
(= pour que toute colère cesse),
Rou, III, 10486.

Tous les grans seigneurs y estoient sans y **faillir ung**, Commines,

4, 1. — Et puisque le gérondif a le même sens que l'infinitif, on trouve même l'accus. + gérondif: *al, ainz le coc* **chantant**, Brut, 995; Brut de Munich, 721.

Et il le firent bien dusqu'a l'aube **aparant**
(= jusqu'à ce que l'aube apparut),
Mainet (Clédat, p. 46).

C'est grâce à sa ressemblance avec un substantif que l'infinitif a pu s'employer après toutes sortes de prépositions. Mais quand plus tard le sens substantif s'efface de nouveau et que l'emploi verbal l'emporte, comme nous l'avons vu au § 260, on comprend que l'usage des prépositions va se restreignant de plus en plus. Au XVIIe siècle on trouve encore l'infinitif précédé de *depuis, par*, quelquefois *sur* chez Mme de Maintenon et Mme de Sévigné: **Depuis** *vous* **avoir écrit** *tantôt, la fièvre a pris à ma femme*, La Rochef., *Lettre III*, 154. — *Je rendois mon voyage inutile* **par être** *trop court*, Sév., IX, 188. — Actuellement *pour, sans, par* (après quelques verbes), *après*, puis combinaisons avec *de*: *avant de, afin de, à moins de*, ou avec *à*: *de façon à, de manière à*.

De et à dépendant d'un verbe ou entrant dans une locution adverbiale.

264. Cette restriction n'a pas eu lieu pour les prépositions *à* et *de*, dont l'emploi se répand de plus en plus. C'est que ces prépositions liées à l'infinitif forment souvent une expression adverbiale dont on ne peut se passer, et même l'infinitif précédé d'une de ces deux prépositions en arrive à exprimer tout à fait la même chose que l'infinitif seul, la préposition perd sa valeur propre et ne sert que de compagnon fidèle, mais insignifiant, à l'infinitif.

Citons quelques phrases dans lesquelles les prépositions *de* et *à* dépendent d'un verbe:

a) **De** *cumbattre est appareilliez*,
Brut de Mun., 1968;
avec l'article: **Del** *bien faire apparareillez*,
Ibid., 724.
Onc n'i ot beste ne s'atort
Ou **d'***oposer ou* **de** *respondre*,
Renard, I, 1202;
avec l'article: **Del** *defandre vos atornez*,
Chrestien, *Erec*, 2896.

Qui s'entremetent **de** *someller,*
Renart, II, 451;

avec l'article: *Et* **del** *veire s'entremetent,*
Brut de Mun., 846.

Et les exemples abondent avec toute sorte de verbes, comme *afier, douter, escondire, feindre, haster, lasser, penser, prier,* d'autres encore:

Par mi l'estor panse **d'***esperonner,*
Jourdain, 4035.

Ces verbes demandant *de* devant le substantif, l'exigent également devant l'infinitif substantivé ou non.

b) La préposition *à* s'explique aussi naturellement après *conoistre* et *entendre*:

*Qu'***al** *mordre ne seit coneüe,*
Miracles N. Dame, II, 79, 37.

A l'*assaillier Normant entendent,*
Rou, III, 8099.

L'infinitif précédé d'une préposition forme une locution adverbiale: **Al** *lever,* **al** *monter.* Souvent avec un sens conditionnel: *Que,* **au** *justement considerer, il n'y deüst avoir eü point de guerre,* Froiss., p. 278; sens instrumental: *Mult s'i firent le ior haïr* **as** *cols receivre et* **al** *ferir,* Rou, III, 8607.

Effacement du sens propre de ces deux prépositions.

265. Ces emplois de la préposition s'expliquent donc par la nature substantive de l'infinitif. La préposition y garde toute sa valeur. Mais cet état de choses ne dure pas. Les prépositions *de* et *à*, surtout *de,* vont devenir de plus en plus fréquenter et s'introduisent après des verbes qui primitivement ne demandent pas la préposition: *Mars commença* **a** *adherer a la partie des Françoys,* Dolet, *Gestes de Fr. de Valois,* 32.

Ce qui prouve bien que ces prépositions perdent toute valeur propre, c'est qu'on trouve tantôt *de,* tantôt *à* après un même verbe, ou bien un infinitif prépositionnel alternant avec un infinitif sans préposition.

a) *L'un de ces prélats . . . auroit aussitost appris* **a** *croire en Dieu que nous* **de** *croire en lui,* d'Aubigné, (Brunot, II, p. 460).

b) *Il auoit esté condamné de par la cour . . .* **estre** *criminel de leze maiesté . . . dont a cause de ce il fut condamné par la cour* **d'estre** *digne de mort,* Journ. d'un Bourgeois de Paris, (Ibidem).

De devant le sujet logique. **266.** Un point intéressant dans l'histoire de notre préposition est celui que traite Tobler [1] dans ses *Vermischte Beiträge*, où il explique l'emploi de la préposition *de* devant un sujet logique.

On a en ancien français des phrases comme celle-ci: *Noble ordene est* **de** *cevalerie*; *Moult est male chose* **d'***envie*; **De** *povreté est granz mehainz.*

On pourrait considérer dans quelques cas le substantif précédé de la préposition *de* comme un génitif explicatif: *Noble ordene est* (*ordene*) *de cevalerie.* Mais cela ne convient pas pour tous les cas; notamment dans le dernier exemple: *De povreté est granz mehainz.* C'est pourquoi Tobler propose l'explication suivante: *être de* a la valeur de *sortir de.* Donc *De povreté* **est** *granz mehainz* serait *De povreté* **sort** *granz mehainz.* Cette construction s'est confondue avec une autre: *La povreté, c'est granz mehainz* où le substantif est prédicat, et cette contamination amène *De povreté c'est granz mehainz.* P. ex. *C'est deliz de boenz liz,* Méon, *N. Recueil de fabliaux et de contes,* I, 302, 25.

C'est un étrange fait du soin que vous prenez,
Mol, *Ecole des Maris,* I, 57.

Une autre explication est encore possible, plus simple, nous semble-t-il [2]: *de* en latin et dans la vieille langue signifie souvent *à propos de*:

que tu me consoille
ou **d'***aventure ou* **de** *mervoille,*
Chrétien, *Chev. au lyon,* 365 (Cléd. p. 142).

Cil qui fist **d'***Erec et* **d'***Enide,*
Chrétien, *Erec,* 1.

Filz Alexis, **de** *ta dolente medre!*
Alexis, 396.

Cf. aussi *s'apercevoir* **de**, *s'approcher* **de**. Or, dans beaucoup de cas l'explication de Tobler ne s'applique pas bien, notamment dans la première phrase citée: *Noble ordene est* **de** *cevalerie*, tandis que, si on l'explique comme: „Un noble ordre est à propos de la chevalerie" ou „à propos de la chevalerie, c'est un noble ordre," on peut rendre compte de tous les cas, et on n'a pas besoin de recourir pour la

---

[1]) I, p. 6.

[2]) Cf. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes,* III, § 411, et Rübel, *Zeitschr. f. rom. Phil.,* XXXVIII, p. 636.

construction avec *ce* à une contamination; elle s'explique par la simple adjonction du sujet neutre *ce*, que la vieille langue pouvait mettre, ou ne pas mettre à volonté.

Quoi qu'il en soit, selon l'une aussi bien que selon l'autre explication, *de* en est arrivé à se placer devant le sujet logique, parce que *de povreté est granz mehainz* a le même sens, logiquement parlant, que *povreté est granz mehainz*. Or, nous avons vu à plusieurs reprises que l'infinitif remplit les mêmes fonctions qu'un substantif. Nous ne sommes donc pas surpris de trouver des phrases, comme les suivantes:

Honte fust **de l'escondire,**

Chrétien, *Chev. au lyon*, 266.

C'est folie **del prometre,**

Eles, 208.

ou sans article:

Ceo est lur dreiz **de mesparler,**

Marie de Fr., *Guigemar*, 18,

c'est-à-dire la construction qu'on trouve encore aujourd'hui et où *de* a perdu complètement son sens primitif.

Dans une phrase comme: *Et* **de** *tout savoir ne vous a pas dégoûté à jamais de cette créature?* Bourget, *Cosmopolis*, p. 328, la préposition devant l'infinitif s'explique par le sens primitivement causal de la tournure.

Rem. 1. A côté de la préposition *de* on trouve aussi *que*, puis *que de*:

C'est li miex que je voie **que** *la vile asegier,*

Chevalier au cygne, 224.

Noble chose est **que de** *donner,*

Jubinal, *N. Recueil de Contes, dits, fabliaux*, I, 373.

Cf. Le pronom relatif, § 116, 6.

Rem. 2. La vieille langue employait parfois une phrase substantive là où nous nous servirions de l'infinitif, cf. § 216, et inversement elle connaît un emploi de l'infinitif prépositionnel très libre:

Devant li vos puis conduire,
Sanz rien grever et sanz rien **nuire**
(sans qu'elle vous fasse du mal),

Chrétien, *Chev. au lion*, 1918 [1]).

Rends-le-moi sans te **fouiller** (sans que je te fouille), Mol., *L'Avare*, I, 3. — *Il* (l'homme) *a besoin de lien* **pour le contenir**, . . . *d'élémens* **pour le composer**, *de chaleur et d'aliment* **pour se nourrir**, Pascal, *Pensées*, I, 34. — *Suis-je un de tes sujets* **pour me traiter** *comme eux*, Voltaire. — La construction est rare aujourd'hui.

---

[1]) Cf. Tobler, I, XIII, *Sujet logique de l'infinitif*.

Emploi moderne.

267. Nous avons donc expliqué:

a) l'origine des prépositions *à* et *de* devant l'infinitif complément d'un verbe;

b) l'origine de la préposition *de* devant le sujet logique;

c) l'origine des prépositions *à* et *de* devant une expression adverbiale.

Dans tous ces cas le sens de la préposition était très net à l'origine, puis il s'est plus ou moins effacé. Il y a eu des hésitations; nous avons vu des cas où un verbe admet plusieurs constructions. Au XVIIe siècle nous trouvons encore souvent l'omission de la préposition: *Ce qu'ils promirent* **faire**, Malh., III, 388. — *Un catholique feignant* **se convertir** *à la religion prétendue*, Malh., III, 511. — *Ces géans . . . qui tentèrent autrefois* **chasser** *de l'Olympe les immortels*, Fénelon, *Télémaque*, XVI. — Ce sont des latinismes.

Les grammaires nous renseignent sur l'emploi actuel. On sait qu'il y a des verbes qui exigent *à*, d'autres *de*, d'autres encore demandent l'infinitif sans préposition, plusieurs hésitent encore, notamment *commencer*, *continuer*, *avoir honte*, *c'est à moi*, *prendre garde*, *se lasser*, *manquer*, *contraindre*, *fixer*, *obliger*.

Ainsi le verbe *aimer* est suivi tantôt de l'infinitif pur, tantôt de *à*; même on trouve parfois *de*: *Nous sommes les fils des Gaulois, nous aimons* **d'***entendre bien parler*, M. Donnay, *Le Temps*, 29 juin, 1917.

On trouve toujours l'infinitif prépositionnel avec le sens adverbial: exprimant une condition, une cause ou un but: **A** *vouloir trop prouver, on ne prouve rien* [1]. — **A** *se taire toujours*, **à** *contenir son cœur, elle trouvait comme une raison d'être une noblesse*, Rageot, *La voix qui s'est tue*, II, 3.

Souvent *de* garde encore un peu de sa valeur primitive *à propos de*, *quant à*: **De** *m'en deffaire, je ne puis*, Mont., III, 9.

De *faire fléchir un courage inflexible*,
De *porter la douleur dans une âme insensible*,
D'*enchaîner un captif de ses fers étonné*,
C'est là ce que je veux,
Rac., III, 332.

De *dire que cela soit faict ad maiorem cautelam . . . ., cela est bon*, Sat. Ménippée, p. 91.

Cet emploi se rencontre fréquemment dans Bourget et d'autres

---

[1]) Cf. Plattner, II, 3, 105, 125.

auteurs modernes: **De** *recourir à Blanche, elle avait trop d'intérêt à déguiser la vérité*, Le Sage.

La phrase populaire *C'est pour de rire* prouve à quel point *de* fait corps avec l'infinitif.

Rem. Relevons qu'en hollandais et en anglais surtout, la préposition a subi la même usure: (*Te*) *leven is een genot*; *to be or not to be*. Il est intéressant de constater qu'il s'agit ici, comme pour le latin archaïque, de l'effacement du sens final.

Infinitif final.

267bis. Le sens primitif de l'infinitif, celui de but, qu'on trouve dans Plaute et dans la latinité postérieure se retrouve en français. Si le sens final est très marqué, le latin se sert de *ad*, le français de *pour*; si l'on n'appuie pas, on se sert de l'infinitif pur, surtout après les verbes de mouvement *aller*, *venir*, *accourir*, *descendre* et d'autres: *Il est descendu* **porter** *une lettre à la poste*. — Cet emploi s'est même considérablement étendu dans la langue populaire pour le verbe *voir*, qu'on trouve après toutes sortes de verbes sans qu'il exprime une idée précise. Ainsi dans R. Benjamin, *Gaspard*, on trouve: *dites voir*, *attends voir*, *tiens voir*, *penser voir*, *enfile voir* (à côté de *enfile pour voir*).

INFINITIF HISTORIQUE

L'infinitif historique en latin.

268. Un emploi curieux de l'infinitif précédé de la préposition *de* est l'infinitif dit historique.

Le latin connaît aussi un infinitif historique, appelé *Infinitivus historicus* ou *descriptivus* [1]. On s'en sert pour rendre la description, la peinture plus vivante, et il remplace donc l'imparfait: *Tum demum Titurius ut qui nihil ante providisset*, **trepidare** *et* **concursare**, *cohortesque* **disponere**, César, *De bello gall.*, V, 33, 1.

On a proposé plusieurs explications de cette structure, mais cette question appartenant à la syntaxe latine, nous pouvons la laisser de côté ici.

Ce qui est plus intéressant pour nous, c'est qu'il semble que cette

---

[1]) G. Ramain, *Observations sur l'emploi de l'infinitif historique* (*Revue de philos., de littérature et d'histoire ancienne*, 1914, janvier). — P. Kretschner, *Zur Erklärung des sogenannten Infinitivus historicus* (*Glotta*, II, p. 270—287). — Ph. Marcou, *Der hist. Infinitiv im Franz.*, Diss. Berlin, 1888. — L. E. Kastner, *L'infinitif historique au XVe siècle* (*Rev. de philologie fr.*, 1905, 161—167). — Meyer-Lübke, *Gramm. des lang. rom.*, III, 592.

construction se perde après 400. Il est vrai qu'Aurelius Victor s'en sert à plusieurs reprises, mais c'est un imitateur de Salluste. Il est donc sûr que la structure française n'a rien à voir avec la construction latine et que la comparaison avec le latin ne l'explique pas.

L'infinitif historique en français.

268bis. Les textes français nous donnent des exemples de l'infinitif historique seulement au xve siècle: *Et bon mary de soy* **couroucer**, Cent nouvelles, II; *et bon prestre à soy* **retirer**, Ibid., LXXVI, où l'infinitif est précédé de *à*.

Grenouilles **de sauter** *dans les ondes profondes,*
La Fontaine, *Fables*, II, 14.

Et aussitôt les variations **de commencer** *sur ce problème du fatum*, Bourget, *Némésis* (*Rev. d. d. Mondes*, 15 janv. 1918, p. 269), où l'infinitif est précédé de *de*.

On le trouve dans Rabelais quelquefois sans préposition: *Lors Oudard* **se revestir**; mais cela semble être un latinisme.

Cet infinitif est employé pour indiquer une action brusque, conséquence de celle qui précède. Il semble qu'on ait choisi l'infinitif, parce qu'on veut seulement insister sur l'action du verbe, abstraction faite de toutes les circonstances; quant à *de*, il s'explique par le fait que notre construction s'est introduite à une époque où l'infinitif prépositionnel devenait de plus en plus fréquent.

Rem. 1. Le français se sert donc ici de l'infinitif, parce qu'il n'est pas besoin d'indiquer expressément le mode, le temps, la personne, qui ressortent clairement du contexte. De même dans les phrases interrogatives: *Pourquoi t'***être** *évadé de la Maison?* Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 204. — *De quoi vous* **inquiéter** *à présent?* ibid. p. 221; et dans les relatives: *L'homme a besoin d'un toit sous lequel* **reposer** *sa tête*, ibid 205.

Rem. 2. On rencontre fréquemment en français moderne des phrases comme: *J'ai lu hier presque tout un chant de l'Enéide.* **Dire** *que j'ai copié cela cent fois en pensum!* Ducamp, *Souv. littér.*, I, 60. — **Et dire** *que les femmes y croient à cet honneur et à cette discrétion*, Bourget, *Cosmopolis*, 89. — **Et songer** *qu'il s'était cru habile en se prémunissant contre ce qu'il qualifiait d'attitude puérile*, ibid., 394.

Dans ces phrases ce n'est pas l'infinitif qui exprime la nuance particulière de la pensée, c'est le ton sur lequel on prononce ces paroles qui indique clairement qu'on rapproche deux faits qui semblent incompatibles l'un avec l'autre et qui suggèrent donc l'étonnement chez l'interlocuteur.

Les phrases avec *savoir* sont de la même nature syntaxique: *De la châtier!* **Savoir** *si ce sera un châtiment, en somme!* Richepin, *Cadet*, 277. — Ici le verbe *savoir* suggère tout naturellement l'idée qu'on ne *sait* pas, au

fond. Et on se sert encore de l'infinitif, parce qu'on ne veut exprimer ni temps ni mode ni personne.

Il ne semble pas qu'il faille rattacher cet emploi à la construction du vieux français dans laquelle *savoir si*, *savoir comment*, etc. relient une interrogation indirecte à un verbe qui précède:

Et que il fust dit et retrait
Savoir com *il l'aveient fait*,
Troie, 6706 [1]).

Rem. 3. L'infinitif avec le sens d'un impératif appartient au même ordre d'idées; cf. § 202, *b*.

L'ACCUSATIVUS CUM INFINITIVO ET CUM GERUNDIO [2]).

Emploi de l'A. c. I. en latin classique.

269. On sait que le **latin classique** connaît une construction dite *Accusativus cum Infinitivo* où l'infinitif est accompagné de son sujet à l'accusatif. Cette construction se trouve:

I. Comme sujet des verbes impersonnels et du verbe esse accompagné d'un adjectif: *Constat* (*Apertum est*) *sibi quemque natura esse carum*.

II. Comme complément, *a*) des verba sentiendi et declarandi, *b*) des verba affectuum, *c*) de quelques verbes de volonté: iubeo et veto, patior et sino, volo, nolo, malo, cupio, *a*) *Credo Deum esse aeternum*, *b*) *Gaudeo te venturum esse* (*quod venies*), *c*) *Nollem* (*hoc*) *factum* (*esse*).

Hâtons-nous d'ajouter que cet état de choses ne répond pas à la réalité. Tout en nous opposant à ceux qui appellent le latin classique une langue artificielle force nous est pourtant de reconnaître que pour l'emploi de notre construction l'usage classique s'écarte du langage populaire. Ce dernier, à ce qu'il paraît, n'a jamais aimé la proposition infinitive ni comme sujet avec esse, ni comme complément d'un verbe déclaratif, mais s'en est servi là surtout où le sujet de l'infinitif fonctionne en même temps comme complément du verbe régissant, p. ex. *video eum venire*. Nous relèverons dans ce qui suit les cas où le latin postclassique n'est que la continuation de la langue de Plaute.

---

[1]) Cf. Tobler, III, p. 132, qui cite encore les locutions *autant dire*, *révérence parler*.

[2]) E. Stimming, *Der Acc. c. Inf. im franz.*, 1915 (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, Beiheft 59). — K. Sneyders de Vogel, *De overgang van den A. c. I. uit het Latijn in het Frans* (*Handelingen van het 5e Ned. Philologen Congres*, p. 100).

Extension de l'A. c. I. dans la langue populaire.

270. *a*) Par l'analogie de iubeo, volo, etc., l'A. c. s'introduit aussi après des verbes comme impero et peto, tandis que d'un autre côté on trouve aussi iubeo ut, déjà dans Plaute d'ailleurs. Parmi ces verbes il faut faire une mention spéciale de facere. C'est, semble-t-il, vers la fin du IIe siècle que l'A. c. I. s'introduit après ce verbe, et depuis cette époque il s'étend de plus en plus: *Fecerunt me hanc lucem velociter perdere*, Grégoire de Tours [1]). — Metuo, „craindre", a quelquefois la même construction que les verba affectuum; non dubium est tantôt suivi de quin, comme le verbe dubito, tantôt de l'A. c. I. comme constat, c.-à-d. que la construction suit tantôt la forme, tantôt le sens de l'expression.

b) Après les verbes de sensation, la construction *video eum venire* (qu'on trouve d'ailleurs déjà dans Plaute) s'étend au détriment de la construction classique *video eum venientem*. Une nouvelle structure plus récente va lui faire concurrence: *video eum qui venit* qui va donner en français *je le vois qui vient*.

c) L'infinitif supplantant de plus en plus le gérondif, l'A. c. I. s'introduit même après des prépositions, mais cela seulement en français, ainsi: *por la terre estre confondue* serait en latin **ad terram confundendam*. Puis il est naturel qu'une phrase comme *Nolite credere hoc futurum esse* se change en: *Or ne penser de ce plus avenir*, puisque le verbe *penser* réclame en vieux français la préposition *de*.

Enfin l'infinitif prépositionnel remplace des phrases adverbiales tout entières après les prépositions *sans*, *pour*, *depuis* et d'autres: *au coq chanter*, „quand le coq chante."

Restriction de l'A. c. I.

271. D'un autre côté l'A. c. I. a vu restreindre son domaine dans plusieurs autres cas:

a) L'infinitif seul remplace souvent l'A. c. I., quand il y a identité des deux sujets: *dico me hoc fecisse* devient *dico hoc fecisse*, „je déclare l'avoir fait". Cette construction se rencontre déjà dans Plaute et elle est restée populaire pendant tout le cours de la langue: *operam dare promittere* pour se *operam dare promittere*, „promettre de s'appliquer."

b) L'emploi de deux accusatifs, l'un complément direct, l'autre

---

[1]) Thielmann, *Archiv für lateinische Lexikographie*, III, p. 117 et suiv.

prédicat, s'étend de plus en plus au détriment de l'A. c. I.: *Furem eum credo, factum id credo.*

c) C'est surtout l'extension considérable des conjonctions quod, quia, quoniam après les verbes déclaratifs qui a amené la perte de l'A. c. I.: *dico quod* (*qula*) *hoc fecerit* ou *fecit* remplace *dico eum hoc fecisse.* L'étude de saint Augustin nous apprend à quel point la construction analytique devient populaire: dans ses écrits d'avant sa conversion il emploie 55 fois l'A. c. I. contre une fois la conjonction, dans ses *Confessiones* le rapport est de 11 : 1, et dans les *Sermones*, où saint Augustin parle au peuple son propre langage, le rapport est de 2 : 1 [1]).

Emploi de l'A. c. I. en vieux français.

272. Pourtant malgré ces restrictions, l'A. c. I. garde sa vitalité. On en trouve de nombreux exemples en **ancien français**, surtout après *laisser*, *faire* et quelques expressions impersonnelles:

Tot nostre vivre et tot nostre mengier
De cel autel **le** *convient* **repairier**,
Raoul de Cambrai (Clédat, p. 128).

Dans cette phrase *le*, reprenant *tot nostre vivre et tot nostre mengier*, est le sujet de *repairier*. — *Et lour donna rentes pour* **elles vivre**, Joinville, 725. — *A l'***esmovoir l'ost** *le roy*, Joinv., 231.

A côté de l'infinitif nous trouvons le gérondif, ce qui est très naturel, puisque, comme nous l'avons vu, les fonctions des deux formes s'étaient complètement confondues: tantôt l'infinitif prend la place du gérondif, tantôt — mais c'est beaucoup plus rare — on se sert du gérondif à la place de l'infinitif. Dans notre construction le gérondif n'a jamais été bien fréquent et on ne le trouve que dans l'ancienne langue. Pour les exemples nous renvoyons au paragraphe 263.

Les constructions avec l'A. c. I. foisonnent au XVIe siécle, grâce à l'influence des études classiques: *Madame, ceux qui ont lu la sainte Escriture . . . . confesseront* **vostre dire estre** *veritable*, Marg. d'Angoulême, *Heptaméron*, X. — *Il lui feut respondu qu'ilz demandoient* **les cloches** *leur* **estre rendues**, Rabelais, I, 68. — *Je scay que ne seras si contraire à l'immortalité de ton nom que veuilles* **la grandeur** *de tes faictz* **estre supprimée**, Dolet, *Gestes de Fr. de Valois*, 4.

---

[1]) K. Sneyders de Vogel, *Quaestiones ad conjunctivi usum in posteriore latinitate pertinentes*, thèse Leiden, 1903, p. 53.

Emploi de l'A. c. I. en français moderne.

273. Au XVIIe siècle et en **français moderne** nous constatons que l'A. c. I., tout en étant d'un usage assez restreint, est pourtant très vivant. On le rencontre notamment:

1) après les verbes de perception: *Il distingue s'avancer sur le perron sa mère*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 199. — *J'entends gronder la foudre.* — Cet emploi est très fréquent.

2) après les verbes laisser, faire: *Il ne veut pas laisser un autre dire*: *Mère, le fils que nous pleurions nous est rendu*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 201. — *Il me fait enrager.* — Cette construction est également très fréquente.

3) après les verbes déclaratifs quand le sujet est un pronom relatif ou personnel. Pour les exemples nous renvoyons aux paragraphes 248 et 249.

Dans une phrase comme: *j'entends chanter une chanson* le substantif est le sujet du verbe *chanter*, qui a donc un sens passif. Ce qui le prouve, c'est que, si on ajoute l'agent, celui-ci est précédé de la prépostion *par* ou *à* (cf. le paragraphe suivant): *J'entends chanter une chanson par ma sœur*; c'est ensuite le fait que l'infinitif alterne souvent avec le principe passé passif:

Par les traits de Jéhu je vis **percer** *le père,*
Vous avez vu les fils **massacrés** *par la mère,*
Racine, *Athalie*, I, 2.

Rem. Ainsi on ne trouve plus l'A. c. I. après une préposition, exception faite pour le langage du Palais: *De tout quoi nous avons dressé le présent contrat* **pour la requérante** *en* **faire** *tel usage que de droit*, Courteline, *L'article 330.* — Dans Augier on le rencontre aussi: *Il va le vendre* **pour le prix** *en* **être distribué** *aux pauvres*, L'habit vert, sc. 3.

L'agent est au datif.

274. Le sujet du premier et du second groupe est souvent au datif, surtout si l'infinitif est accompagné d'un complément; pourtant, même dans ce cas, on trouve souvent le sujet à l'accusatif, tandis que, d'autre part, la langue connaît aussi le sujet au datif avec un verbe intransitif:

a) *Ja* **nes** (= ne les) *verriez parole ne sermon commencier*,
Poème moral, 139.

Les vrais Juifs et les vrais chrétiens adorent un Messie qui **les** *fait aimer Dieu*, Pascal, *Pensées*, II, 44. — *La fièvre des sens* **le** *faisait la reprendre pour la quitter ensuite*, Bourget, *Crime d'amour*, 192.

b) A *mil en veïssiez plorer,*
Troie, 26344.
Dire l'ai oï **a** *plusors,*
Rou, III, 341.
A *tous mes Tyriens faites prendre les armes,*
Racine, *Athalie*, II, 6.
Des hallucinations de l'ouïe qui **lui** *font écouter par derrière, quand on lui parle en face,* Journal des Goncourt, I, 164.

274. Comment expliquer dans ces exemples l'emploi du datif? Tobler [1]) part d'une phrase où l'on a un infinitif intransitif: *je lui vois pleurer*, construction qui ne nous étonne pas, étant donné qu'on dit très bien *je lui vois des pleurs*, et que l'infinitif était souvent employé comme substantif en vieux français. Pourtant M. Muller [2]) remarque que l'infinitif avec un infinitif transitif sont plus anciennes, et il propose l'explication suivante: En latin classique on se sert souvent du datif pour exprimer l'agent, surtout avec le gerundivum ou le participe passé: *Pugnandum* **mihi** *est, omnia* **mihi** *provisa sunt.* Cette construction semble s'être étendue: *Subducta enim* **sibi** *vestimenta dispensatoris in balneo*, „que par lui avaient été volés les vêtements", Pétrone, 30, 8.

Cum sit invisibilis, facit se videri **quibusdam**,
Commodien, *Carmen apologeticum*, 122.

Puis avec un infinitif actif, qui prend souvent la place de l'infinitif passif: *qui faciat* **nobis** *peccata nostra* **cognoscere**, ce qui donne en français: „qui *leur* fait reconnaître leurs fautes."

L'A. c. I. après les verbes déclaratifs en français moderne.

275. Après les verbes déclaratifs et quelques autres, comme *craindre* et *vouloir*, l'A. c. I. est devenu de plus en plus rare. Au XVIIe siècle on ne le trouve guère avec un substantif comme sujet: *Lorsqu'on imagine* **l'objet désiré être** *tel qu'on peut*, Descartes, *Les passions de l'âme*, 120. — *Il se trouve assez* **de vaillans hommes être** *prêts à toute occasion d'épandre leur sang*, Malh., II, 472. — En général le sujet est un pronom relatif ou personnel: *Il marcha contre les ennemis* **qu'***il*

---

[1]) Tobler, I, p. 254: voir, entendre, laisser, faire *avec le datif et l'infinitif.*

[2]) H. F. Muller, *Origine et histoire de la préposition* à *dans les locutions du type de* faire faire quelque chose à quelqu'un, Poitiers, 1912.

sçavoit **avoir passé** *la rivière*, tournure que Vaugelas, I, 187, préfère à *contre les ennemis* **qu'***il sçavoit* **qui** *avoient passé la rivière.* —

Il est écrit qu'à nul il ne faut faire
Ce qu'*on ne veut à soi-même* **être fait,**
La Font., *Contes*, III, 3, 148.

276. Aujourd'hui l'emploi de l'A. c. I. est encore plus restreint qu'au XVIIe siècle, puisque l'infinitif est presque toujours le verbe *être*: *Je viens vous parler d'une personne* **qu'***on m'a dite* **être connue** *de vous*, Labiche, *Premier prix de piano*, IX. — *Cette légende de la folie de Boleslas Gorka,* **qu'***il savait mieux que personne* **être** *si fausse,* Bourget, *Cosmopolis*, p. 373. — *Tout cela pour le grand patriote* **que** *tous savaient n'***avoir** *jamais* **existé**, Daudet, *Tartarin sur les Alpes.* — *On* **le** *croirait* **être dévoré** *des feux qui l'environnent*, Ségur. — Des phrases comme *Charles ne céda pas, tant il jugeait* **cette récréation** *lui devoir être profitable*, Flaubert, *Mme Bovary*, 243, sont extrêmement rares; de même: *Il n'y a rien eu au sens vulgaire où l'on entend* **y avoir quelque chose**, Donnay, *L'autre danger*, I, 5. — Au fond, l'A. c. I. après les verbes déclaratifs n'a jamais été une construction vraiment populaire, pas même en latin classique.

277. Comment expliquer que notre construction se soit pourtant maintenue avec un pronom comme sujet? C'est que de sa nature même une phrase comme *homo quem id fecisse credo* est si synthétique qu'il est difficile d'introduire la construction analytique en remplaçant la proposition infinitive par une subordonnée amenée par *que*. Ainsi on dit couramment:

L'homme **dont** *je crois que vous êtes l'ami* (**cujus** amicum te esse credo).

L'homme **à qui** *je crois que vous avez donné un livre* (**cui** te librum dedisse credo).

L'homme **que** *je crois que vous avez vu* (**quem** te vidisse credo).

Mais on ne dit pas **L'homme* **qui** *je crois qu'a fait cela* (**quem** hoc fecisse credo). Il semble que la langue ne supporte pas la succession de ces deux sujets *qui* et *je*. Aussi de telles phrases sont-elles très rares; et on ne les trouve qu'à une époque où le pronom sujet pouvait encore être omis:

Il faisoit
Totes les choses **qui** [il] *savoit*
Qu'a la dame deüssent plaire,
Méon, *Rec. de Fabl.*, I, 174, 9.

Ici *qui* est le sujet de *deüssent.*

La langue a donc recours a d'autres moyens pour rendre la construction synthétique du latin:

1) Elle garde, comme nous l'avons vu au § 276, la tournure latine.

2) Elle change le pronom sujet en complément dépendant du verbe déclaratif: *L'homme* **dont** *je crois qu'il a fait cela.*

3) Elle se sert d'une phrase intercalée: *L'homme qui, je crois, a fait cela.*

4) Elle se sert de phrases où l'on dirait que les mots *que* et *qui* aient changé de place:

Les bestes **que** *tu vois* **qui** *mostrent felonnie,*

Rom. d'Alixandre, 507, 3.

Vous envoiastes une autre armee en Guyenne: dont faisiez estat, et **que** *pensiez* **qui** *deust resserrer ou prendre le Roy de Navarre,* Sat. Ménippée, p. 148. — *Cinq propositions* **qu'***on doutoit* **qui** *s'y trouvassent,* Racine, IV, 486. — *Les Allemands combattent les défauts* **qu'***ils sentent* **qui** *leur sont familiers,* Faguet, *Revue des deux Mondes,* 1912.

Il nous semble que cette construction, qui se trouve encore aujourd'hui dans des auteurs comme Faguet et Brunetière, est due à l'analogie des verbes de perception, qui, eux, admettent trois constructions dans une principale; une synthétique: *Je le vois venir,* deux analytiques: *Je vois qu'il vient* et *Je le vois qui vient*; et qui, dans une relative, en admettent deux: *L'homme que je vois venir* et *L'homme que je vois qui vient*; la seconde tournure, qui serait **l'homme qui je vois que vient,* y est impossible comme après les verbes déclaratifs. Quoi de plus naturel que de supposer que **L'homme que je crois venir* soit devenu par l'influence de ces sortes de phrases *L'homme que je crois qui vient?* [1])

B. PARTICIPE PRÉSENT ET GÉRONDIF [2])

Fonction du gérondif et du participe présent en latin.

278. L'histoire du participe présent et du gérondif est un des chapitres les plus intéressants de la grammaire historique. Elle en est en même temps un des plus difficiles: aucune grammaire du français moderne ne nous renseigne suffisamment sur la nature de ces deux formes.

---

[1]) Pour toute cette construction et différents essais d'explication voir Tobler, I, p. 136, *Fusion de la proposition relative avec une proposition objective.*

[2]) A. Stimming, *Verwendung des Gerundiums und des Participiums Praesentis*

Le gérondif latin est la déclinaison de l'infinitif: amare, amandi, amando, amandum, amando. C'est l'ablatif amando seul qui est entré en lutte avec le participe présent. On s'en sert:

1) Sans préposition comme ablativus instrumenti ou causae: *Lycurgi leges laboribus erudiunt iuventutem*: **venando, currendo, esuriendo, sitiendo, algendo, aestuando.**

2) Avec les prépositions *ab, de, ex, in*, moins souvent *pro*: *Pleraque tempora in* **venando** *agere*, Salluste, *De bello Jugurthino*, VI, 1.

Le participe présent se rapporte à un membre de la phrase (*participe conjoint*) ou il forme avec un sujet nominal propre la construction dite *Ablativus absolutus*. Il indique en premier lieu la simultanéité, mais à cette fonction primitive s'ajoutent tout naturellement d'autres nuances, parce que l'esprit humain aime à voir un rapport plus intime entre deux actions simultanées. Ainsi le participe présent exprime souvent un rapport de cause, de concession, de condition, il a souvent le même sens qu'une phrase relative.

Le gérondif et le participe présent ont donc des formes et des fonctions différentes en latin et on ne voit pas bien d'abord comment ils ont pu se confondre.

Le point de départ est le rapport causal. En effet, la phrase: **Laborans** *felicitatem invenies* a à peu près le même sens que **Laborando** *felicitatem invenies* et, ajoutons, que **In laborando** *felicitatem invenies*. Or, comme le sens causal passe facilement à celui de condition et de concession, le gérondif peut marquer parfois déjà en latin ces fonctions-là: **Cavendo** *salvi erimus* et **Cavendo** *non salvi erimus* peut se traduire par: „si nous sommes" ou „quoique nous soyons sur nos gardes".

De cette façon le gérondif étend de plus en plus son domaine au détriment du participe présent. On peut reconnaître la valeur de temps (simultanéité) dans le vers de Virgile:

---

im Altfranz. (*Zeitschrift für rom. Phil.*, X, 526—554). — Klemenz, *Der syntaktische Gebr. des Praes. und des Gerundiums*, Diss. Erlangen, 1884. — F. Pfeiffer, *Umschreibung des Verbums im Franz. durch* aller, venir + *Gerund.*, être + *Part. praes.*, Diss. Göttingen, 1909. — E. Mönch, *Die Verwendung des Gerundiums und des Part. praes. im franz.*, Diss. Göttingen, 1912. — E. Lerch, *Das invariable Part. praes. im franz.*, 1915 (paru d'abord dans *Rom. Forsch.* XXXIII, 369—488 (contre Stimming). — L. Bayard, *De Gerundii et Gerundivi vi antiquissima et usu recentiore*, thèse Paris, 1902. — B. H. J. Weerenbeck, *Le gérondif français avec sujet sous-entendu* (dans *Neophilologus*, I, p. 101).

Quis talia **fando**
Temperet a lacrimis?
Aen., II, 6,

Ce sens se trouve d'ailleurs déjà dans Plaute:

Ita miser **cubando** *in lecto hic expectando obdurui,*
Truculentus, 916.

C'est donc un emploi bien populaire: *Ita* **erumpendo** *naves, quae ad Baetim flumen fuissent, incendunt,* Bell. Hisp., 36, 2. — Dans Tacite et surtout dans les auteurs postérieurs l'emploi du gérondif s'étend de plus en plus; tandis que le latin classique préfère le participe présent, le latin postclassique par contre emploie à chaque instant le gérondif; il semble tendre à réserver le participe présent au seul sens adjectif: **Habens** *ergo iter ab Ierusolima usque ad Carneas* **eundo** *per mansiones octo* . . , Peregr. ad loca sancta, 13, 2.

Ego similiter erravi tempore multo
Fana **prosequendo** *parentibus insciis ipsis;*
Abstuli me tandem inde **legendo** *de lege,*
Commod., *Instruct.*, I, 1, 4—6.

In dando *divitias vestras ostendite totas,*
Ibidem, II, 18, 20.

Extension de l'emploi du gérondif en latin vulgaire.

279. Mais si le gérondif est beaucoup plus usité qu'en latin classique, les textes ne nous fournissent aucune preuve du gérondif remplaçant le participe présent dans un ablatif absolu ou avec le sens d'une phrase relative. Et pourtant l'accord de toutes les langues romanes — nous allons voir tout de suite l'état des choses en français — nous permet de conclure qu'à l'époque préromane le gérondif a pris toutes les fonctions verbales et adverbiales du participe présent et que celui-ci n'est resté que comme adjectif [1]).

Rem. *Quivi trovarono i giovani* **giocando**, Boccace. — *La mia prigione* **essendo** *così alta, gli uomini laggiù mi parevano fanciulli,* S. Pellico. — Pour l'espagnol: *Habla cunas de madera con tiernos infantes* **durmiendo**, Valdés, *La Hermana S. Sulpicio,* XI. — **Impidiendome** *frecuentemente el mal estado de mi salud....* — Même avec *en*: *Et* **en passando** *Roy Blasquez salio Madurra Gonçalvez de la çelada,* Zauner, *Altspan. Elementarbuch,* p. 166.

Le roumain est intéressant: le participe présent a complètement disparu et a été remplacé dans sa fonction verbale par le gérondif: **vînzînd** < vendendo, et dans sa fonction d'adjectif par une nouvelle forme *vînzător.*

---

1) Voir pour l'opinion contraire Lerch, *a.c.*

Nouvelle lutte entre les deux formes en français.

280. Par la chute de la finale, nos deux formes ne se distinguent plus en français que par l'*s* flexionnel: le gérondif est toujours *amant*, le part. prés. *amanz*, *amant*, *amant*, *amanz*. Il est donc souvent difficile de dire si dans tel cas nous avons affaire à un participe ou au gérondif, surtout parce que les manuscrits, postérieurs souvent d'un siècle à l'original, nous donnent fréquemment des formes avec *s* où l'auteur lui-même ne s'en est probablement pas servi. Malgré ces difficultés il est probable qu'en français comme dans les autres langues romanes le gérondif a supplanté le participe présent dans sa fonction verbale.

Mais dès le XIIe siècle une nouvelle lutte s'engage. Pourtant, tandis que l'autre était commune à tout le domaine roman et était vraiment populaire, nous avons affaire ici à une influence savante qui n'agit qu'en français surtout et qui, le plus souvent, se réduit a une question d'orthographe; en effet le *s* final tombant dès le XIIIe siècle dans la prononciation, le participe présent ne se distingue plus en rien du gérondif.

Donnons d'abord quelques exemples:

Les femmes . . . vindrent encuntre le rei Saül **carolantes** *e* **juantes** *e* **chantantes** *que Saül out ocis mil, e David dis milie*, Quatre Livres des Rois, 70. — *Tout beuveur de bien, tout goutteux de bien, alterés,* **venans** *à ce mien tonneau . . .*, Rab, III, *Prologue.* — *Je ne suis pas deliberee d'attendre que la fortune, moy* **vivante**, *decide l'issue de ceste guerre*, Amyot (Darm., p. 148).

Le fait qu'on rencontre ces formes d'abord dans les traductions et qu'elles sont rares avant le XIVe siècle prouve que nous avons affaire à une tendance savante. Grâce à l'influence du latin la forme avec *s* se répand de plus en plus et est au XVIe siècle, le siècle de la Renaissance, presque la seule forme qu'on trouve dans les textes. On a même essayé de lui donner la terminaison féminine, comme dans l'exemple cité plus haut et en plein XVIIe siècle: *Je vous trouve si pleine de réflexion, si stoïcienne, si* **méprisante** *les choses de ce monde*, Mme de Sévigné, VI, 336, mais cela portait atteinte à la nature de la langue, et Vaugelas prescrit *des femmes* **buvans** *de la limonade.*

Quant à la forme avec *s*, Vaugelas établit des distinctions subtiles entre *les soldats* **étans** et **étant** *sur le point*, mais comme ces distinctions ne se basent sur rien, l'Académie décida en 1679 qu'on ne déclinerait plus les participes actifs, et ainsi, sans le savoir, on en

est revenu à la seule forme soutenable, c.-à-d. au gérondif. On voit que des trois groupes qu'on distingue aujourd'hui: 1) participe présent adjectif, 2) participe présent avec fonction verbale, 3) gérondif précédé ou non de *en*, il faut supprimer le second.

Le participe présent, resté comme adjectif, subit les mêmes changements qu'un adjectif comme viridis; il prend donc la forme féminine: *la* **triomphante** *armée*, Marot, I, 144.

Emploi du gérondif. **281.** Quant à l'emploi du gérondif, il est plus libre qu'aujourd'hui. Comme en français moderne, il se rapporte en général au sujet, mais il peut se rapporter aussi à un autre membre de la phrase:

Lo camp li fait guerpir **fuiant**,
Brut de Mun., 552.

Molt iert forz li reis Hugue, s'il se met en avant,
Ne perdet de la barbe les gernons **en bruslant**
Et les granz pels de martre qu'at al col **en tornant**,
La peliçon d'ermine del dos en **reversant**,
Pèlerinage, 478 et suiv. (Clédat, p. 41).

Dieu **en courant** *ne veut estre honoré*,
Les Quatrains de Pybrac, IV.

En languissant *et en grefve tristesse rit mon las cœur*,
Marot.

D'ailleurs de telles structures se trouvent encore dans la langue moderne: Dans Walch et Zeller, *Lectures variées*, III, p. 32, un prisonnier dit: **En passant** *l'autre jour dans la rue, je vis* **votre** *figure*. — Cp. aussi: *L'appétit vient* **en mangeant**. — **En entrant**, *la salle à manger se trouve à droite*. Ces phrases sont, en partie du moins, des restes de l'ancienne langue, dans laquelle le gérondif pouvait avoir la valeur de l'infinitif.

Le sujet du gérondif absolu est souvent sous-entendu: *Il ne faut pas dire „Acilius Strabon" mais „Acilius Strabo", quoiqu'***étant** *seul on dise Strabon*, Vaug., I, 150. Le sujet de *étant* résulte de ce qui précède.

Le gérondif absolu d'un verbe unipersonnel est particulièrement fréquent:

Quelque bien de mon père et le fruit de mes peines
Dont **avenant** *que Dieu de ce monde m'ôtât,*
J'entendois tout de bon que lui seul héritât,
Mol., *L'Etourdi*, IV, 1, 1289.

Et cette construction se trouve encore aujourd'hui: *Pourtant,* **s'agissant** *de G. Paris, il ne m'était pas permis de laisser passer l'accusation sans protester,* J. Bédier, *Réponse à M. P. Rajna,* p. 2.

On sait qu'aujourd'hui encore il est difficile parfois de distinguer le participe présent adjectif du gérondif: *Une jeune fille a été trouvée* **errante**. Cette hésitation trouve sa raison d'être dans le fait que le participe présent a beau être adjectif, il tient toujours du verbe.

Resumé. **281bis.** Résumons par un seul exemple ce que nous avons constaté dans notre exposé:

Lat. class.: *Feminae* **amantes** *liberos suos.*
Lat. vulg.: **Feminae* **amando** *liberos suos* (*illarum*).
Vieux franç.: *Femes* **amant** *leur enfanz.*
XIV—XVIIe s.: (*Femes* **amanz** *leurs enfans*) non populaire.
(*Femes* **amantes** *leurs enfans*).
XVII—XXe s.: *Femmes* **aimant** *leurs enfants.*

Rem. 1. L'italien connaît aussi l'emploi savant du participe présent avec fonction verbale: *Una stanzaccia óscura con finestra* **avente** *non vetri alle imposte ma carta,* S. Pellico, *Le mie prigioni,* ch. 9. — De même en vieil espagnol: *Estos son cavalleros todos espadas* **çineñtes**, El libro de Alixandre, (p.p. Morel-Fatio), 1512.

Rem. 2. Le participe présent prend souvent un sens passif ou autre: *Mediaetatem de loco* **noncopante** (= nommé) *Pladano,* P. Meyer, *Recueil,* 8, 15. — En français: *des couleurs* **voyantes**, *une rue* **passante**, cf. Tobler, I, p. 46.

C. PARTICIPE PASSÉ [1])

Observations générales

282. Le participe passé est une des formes les plus employées de la langue. En effet, il figure:

a) Sans auxiliaire.

---

[1]) A. Mercier, *Histoire des participes français* (*Recueil de travaux originaux ou traduits relatifs à la philol. et à l'hist. litt.*, fasc. X, Paris 1879). — J. Busse, *Die Congruenz des Part. Praet. i activer Verbalconstruction im Altfranz. bis zum Anfang des XIII Jahrh.*, thèse Göttingen, 1882. — H. Wehlitz, *Die Congruenz des Part. Praet. in act. Verbalconstr. im Franz. vom Anfang des XIII bis zum Ende des XV Jahrh.*, thèse Greifswald, 1888. — E. Lerch, *Prädikative Part. für Verbalsubstantiva im Franz.* (Beiheft zur Zeitschr. f. rom. Phil., 42.) — L. Clédat, *La question de l'accord du part. passé,* Paris, 1900. — J. Bastin, *Le verbe et les principaux adverbes dans la langue fr.,* II, St. Pétersbourg, 1896. — Tobler, I, 23, 30, 34, et II, 8. — Bourciez, *Accord du part. passé* (dans K. Nyrop, *Philologie franç.*, Paris, 1916 (2e éd.)).

b) Avec auxiliaire.

1) conjugué avec être.

2) „ „ avoir.

3) avec des verbes pronominaux.

Nous devons examiner successivement ces différents cas.

SANS AUXILIAIRE

Employé comme attribut. **283.** 1) Employé comme attribut, le participe passé, étant un adjectif, s'accorde en latin comme en français, en genre, en nombre et en cas, avec le substantif qu'il détermine: *carmina non prius* **audita**; *une chanson* **chantée** *à voix basse.*

Il faut pourtant faire exception pour quelques participes, qui, placés devant le substantif, restent invariables, parce qu'ils ont fini par prendre la fonction de prépositions: *excepté, attendu, hormis, passé, compris* et d'autres.

Souvent le participe prend un sens actif: un homme *avisé, dissimulé, juré* [1]). Et il est naturel qu'on puisse aussi l'employer substantivement, comme c'est le cas pour les adjectifs: *assiégé, blessé; revenu; allée, entrée, armée,* etc.

Souvent la combinaison substantif + participe nous semble un peu violente; elle est toute naturelle, quand il s'agit d'un verbe transitif: *une lettre écrite*; elle l'est moins dans des cas comme: *des couleurs pâlies, les livraisons parues,* parce que les verbes *pâlir* et *paraître* se conjuguent en général avec *avoir,* et surtout dans *une foi mentie.* Mais l'idée est claire et c'est tout ce qu'on a le droit de demander.

Employé comme prédicat. **284.** 2) Employé comme prédicat, le participe passé peut se rapporter à un nom qui occupe déjà une fonction dans le reste de la phrase (Participe conjoint): *je* **l'***ai vu s'enfuir* **honteux, battu, tremblant,** ou à un nom qui ne fonctionne que comme sujet du participe; dans ce cas nous avons le participe absolu, correspondant à l'ablatif absolu latin et qui, en général, a un sens temporel: **His rebus feliciter peractis** *transeamus ad alia,* „ces choses achevées, passons à autre chose". **Vous venus en Avignon,** *nuls ne fera fait ne partie contre vous,* Froissart (dans Paris et Langlois, *Chrestomathie,* p. 241).

---

1) Tobler, I, 23, *Participes passés à sens actif.*

Cela dit, *maître loup s'enfuit et court encore,*
La Fontaine, *Le loup et le chien.*
Que cent gros canons, veillent nuit et jour, **mèche allumée,** *sous nos fenêtres,* Daudet, *Lettres de mon moulin,* La mort du Dauphin, (indique ici la manière). Cp. aussi **Mort** *ou vif, je l'aurai* (concession).

Rem. Inutile d'ajouter que le prédicat n'est pas nécessairement un participe passé: *Jove* **tonante**; *Cicerone* **consule**; *Dieu* **aidant**; *Cyrano, surgissant du parterre, debout sur une chaise, les bras croisés, le feutre* **en bataille,** *la moustache* **hérissée,** *le nez* **terrible,** Rostand, *Cyrano de Bergerac,* 23.

Constructions particulières. **285.** On peut encore préciser le sens temporel par l'adjonction d'une préposition [1]: ante Christum natum, ab urbe condita = „avant la naissance du Christ, après la fondation de la Ville." Et en ancien français: *ainz quatre jors* **passés,** Girard de Vienne (Clédat, p. 95).

Avant ce jour **fini,** *ces mains, ces propres mains,*
Laveront dans son sang la honte des Romains,
Corn., *Horace,* III, 6.

D'ailleurs le substantif seul peut indiquer le temps: *Qui n'avait pas prononcé un seul mot depuis* **l'insulte,** Maupassant, XXVII, 54 (cité par Lerch). — En voici d'autres exemples: *Après le livre fermé,* Goncourt, *Fille Elisa,* 73. — *Encore maintenant,* **malgré les mauvais temps finis** *et la fortune si chèrement gagnée, tous deux étaient les premiers levés à la ferme,* Daudet, *Lettres de mon moulin,* 273.

On trouve au fond ce même emploi prédicatif dans des phrases comme: *Il pensa l'avenir de sa dynastie* **assuré,** ou comme sujet:

Le pays **délivré** *d'un si rude ennemi,*
Mon sceptre dans ma main par la tienne **affermi**
Et les Maures **défaits** . . . .
Ne sont point des exploits,
Corn., *Cid,* IX, 3.

Mon voyage **dépeint**
Vous sera d'un plaisir extrême,
La Fontaine, *Les deux pigeons.*

L'emploi de cette structure comme sujet semble être né sous l'influence latine, et on comprend aisément que des soucis de style

---

[1]) Tobler, I, 16, *Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de part. prédicatifs.*

en aient répandu l'usage; la construction avec une préposition par contre se trouve à toutes les époques de la langue, et semble donc être populaire.

Rem. On peut encore préciser le sens temporel de la construction en ajoutant un adverbe de temps, comme: *aussitôt, sitôt, une fois, à peine*; au fond, ces mots fonctionnent alors comme prépositions: **Incontinent** *les lettres* **venues** . . . ., Rab., I, 130, 195, 196. — **Aussitôt** *l'événement* **connu** *au château, Mme Aubry s'était fait transporter dare dare chez son amie*, Feuillet, *Roman d'un jeune homme pauvre*, 216 [1]). — *Il prenait des résolutions, les abandonnait* **aussitôt prises**, *en arrêtait des nouvelles*, Fabre, *Taillement*, 135. — *L'eau séchait* **sitôt tombée**, Benjamin, *Gaspard*, p. 9.

CONJUGUÉ AVEC ÊTRE

Cas de non-accord. **286.** Le participe passé conjugué avec *être* s'accorde naturellement avec son sujet: *ils sont venus, nous avons été battus*. Pourtant la vieille langue connaît plusieurs cas de non-accord, surtout si le sujet suit:

Benoit *soit l'eure k'en mes flans fut portee,*
Aliscans, 2842.

La fut **demandé** *ceste duchié*, Commines, I, 81 (Brunot, I, p. 478). C'est au fond le même cas que celui que nous avons traité au chapitre des verbes unipersonnels § 186, où nous avons vu que le verbe *être* peut être accompagné d'un substantif à l'accusatif; dans une phrase comme: *La fut demandé ceste duchié*, le verbe *fut demandé* a à peu près le sens de: *on demanda*, comme en latin: *castra introitum est*.

En français moderne il faut, sans doute, expliquer de la même façon: *Etant* **donné** *les étranges principes*, Bourget, *Cosmopolis*, p. 449, à côté de: *Etant* **donnés** *ses manières et ses goûts*, Guy de Maupassant, *Yvette*. — L'invariabilité du participe dans les tournures unipersonnelles: *Il est* **tombé** *de la pluie, il est* **arrivé** *des soldats*, est la conséquence directe de la syntaxe du latin et du vieux français.

Une autre conception qui tend à amener l'invariabilité du participe est le fait que le passé indéfini *je suis venu* a remplacé *je vins* et peut donc présenter à l'esprit un tout indivisible. C'est ainsi qu'on pourrait expliquer des phrases telles que: *Jamais l'Eglise ne périra et ne sera* **destitué** *de pasteurs*, Pascal, *Abr.*, II, 215. — *Les passages, les*

---

[1]) Tobler, III, *aussitôt, sitôt, une fois*.

traits et les citations n'en étoient pas **demeuré** *là*, La Bruyère, II, 224.

Cependant, comme dans les exemples cités la prononciation ne distingue pas le féminin du masculin des participes *destitué* et *demeuré*, on a peut-être affaire à de simples négligences.

Rem. Vaugelas, II, 281, laisse les participes *allé* et *venu* invariables, s'ils sont suivis d'un infinitif et l'Académie était de son avis: *Ma sœur est* **allé** *visiter ma mère.* Il est vrai que Th. Corneille déclare que son oreille n'est pas contente dans les cas où l'infinitif commence par une voyelle: *Mes frères sont* **allé** *apprendre un juge*; d'après lui, il faut dire *allés apprendre.*

PARTICIPE CONJUGUÉ AVEC AVOIR

Difficulté de la question. **287.** Cette partie de la syntaxe a l'avantage de passionner les grammairiens et de monter la tête aux savants les plus calmes. Il est vrai que la bizarrerie des règles qu'on a établies explique jusqu'à un certain point cet état des esprits.

En latin, le participe passé est toujours variable et s'accorde avec le substantif qu'il détermine: *Caesar urbem* **occupatam** *habet.*

Dans cette phrase habere n'est pas encore descendu à l'état de verbe auxiliaire. Quand cette évolution se sera produite, la combinaison participe + *avoir* formera un tout que l'esprit n'analyse plus; *j'ai vu* ayant pris à peu près le même sens que *je vis*, et le rapport entre le participe et le substantif n'étant plus le même qu'auparavant, celui-là pourra rester invariable. — Mais les choses ne se sont pas passées si simplement; l'évolution de la forme et l'évolution du sens ne sont pas synchroniques; et ainsi l'accord du participe passé avec un substantif qu'il ne détermine plus se fait toujours, mais d'une façon très bizarre.

Pour bien juger des cas où l'accord se fait en français moderne, il faut commencer par éliminer tous les exemples dans lesquels le participe se termine par une voyelle, puisque pour *aimé*, *vu*, *fini*, etc., la prononciation ne distingue pas le féminin du masculin; seules les formes comme *mis*, *joint*, *écrit* peuvent décider dans la question de l'accord.

Liberté en vieux français. **288.** En règle générale on peut dire qu'en **ancien français** l'accord pouvait se faire avec le complément, que celui-ci précédât ou non:

Toz est mudez, **perdude** *at sa valor*,

Alexis, 3.

Mais les exemples du non-accord sont assez fréquents:

En ses granz plaies des pans li at **fichiét,**

Roland, 2173.

Busse et Wehlitz ont étudié en détail la question de l'accord pour la vieille langue. Il résulte de leurs constatations que jusqu'au XIIIe siècle l'accord est toujours la règle, mais que pourtant une tendance se manifeste, de plus en plus prononcée, à laisser le participe passé invariable.

Si pourtant le complément se trouve placé entre l'auxiliaire et le participe (*j'ai la lettre écrite*) l'accord se fait à peu près constamment.

A partir du XIIIe siècle il semble que, sous l'influence des études latines, on ait senti le besoin de faire varier le participe d'une façon plus régulière; toutefois, si le complément se trouve placé après l'auxiliaire et le participe, la tendance de ne pas faire l'accord, s'accentue de plus en plus. Donnons quelques exemples:

1) *De nostre prot m'at* **plevie** *sa feit,*

Roland, 507.

Dame, dist ele, jo ai **fait** *si grant perte,*

Alexis, 148.

2) *Li Emperere out sa raison* **fenie,**

Roland, 193.

3) *Sire Alexis, tanz jorz t'ai desidrét*
Et tantes lairmes por le ton cors **plorét,**

Alexis, 471.

La sajete que Jonathas out **traite,**

Quatre Livres des Rois, I, p. 20.

289. Il règne donc dans la vieille langue une grande liberté et les poètes ne se font pas faute d'en profiter; toutes les fois qu'ils ont besoin d'une rime féminine, ils ajoutent un *e* féminin au participe; quand au contraire la rime est masculine, ils laissent le participe invariable. Dans les cas où la question se réduit à une simple question d'orthographe, on se demande souvent pourquoi ils ont plutôt choisi telle forme que telle autre. Qu'on voie p. e. *le Miracle de Berthe* (XIVe siècle):

Fortune du haut de sa roe
M'a bien **jetté** *enmi la boe*
Et **mise** *en dure adversité,*

Clédat, p. 424.

Ce qui prouve que dès le moyen âge on ne sent plus nettement le rapport entre le participe passé et le complément, c'est qu'on trouve même des exemples où le participe s'accorde avec le sujet! *Trestout l'anui qu'ele a* **eue**. — *Pur lui mustrer comme out* **parlee** *la pulcele*, Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, p. XII.

Opinions des grammairiens au XVIe siècle.

290. Au XVIe siècle la confusion continue: les grammairiens se contredisent les uns aux autres.

a) Palsgrave (1530) déclare, dans ses *Esclaircissements de la langue françoise*, que le participe passé doit s'accorder dans tous les cas avec son complément, et Sylvius, *Isagoge*, est de son avis.

b) Meigret, celui des grammairiens qui a le mieux observé la langue parlée. dans son *Tretté de la grammere françoeze* (1550), p. 88, veut qu'on dise: *Les graces que je vous ai* **fait**. Il est vrai qu'il nomme *fait* et *aimé*, des infinitifs passés.

c) Enfin, Marot, d'accord avec Ramus, propose la règle actuelle:

Nostre langue a ceste façon
Que le terme qui va devant
Voluntiers regist le suyvant.
Les vieux exemples je suyvray
Pour le mieulx: car à dire vray
La chanson fut bien ordonnée
Qui dit: *M'amour vous ai donnée*
Et du bateau est estonné
Qui dit: *M'amour vous ay donné.*
Voilà la force que possède
Le féminin, quand il precède.
Or prouveray par bons tesmoings
Que tous pluriers n'en font pas moins;
Il faut dire en termes parfaictz:
Dieu en ce monde nous a faictz;
Fault dire en parolles parfaictes:
Dieu en ce monde les a faictes;
Et ne fault point dire en effect:
Dieu en ce monde les a faict.
Ne *nous a faict* pareillement,
Mais *nous a faictz* tout rondement.
L'italien, dont la faconde
Passe les vulgaires du monde,

Son langage a ainsi basty
En disant: *Dio noi a fatti,*
Marot, III, 32.

Mais cette règle est lettre morte pour Rabelais, Montaigne, pour Marot lui-même; contestée au XVIIe siècle, pas encore généralement adoptée au XVIIIe, elle est enfin admise au XIXe siècle. Mais le peuple, même les gens instruits, laissent en général le participe invariable et la confusion que nous avons constatée dans les écrits antérieurs, se continue dans les auteurs du XVIe siècle:

Mignonne, allons voir si la rose
Qui ce matin avoit **desclose**
Sa robe de pourpre au soleil,
A point **perdu**, *ceste vesprée,*
Les plis de sa robe pourprée,
Et son teint au vostre pareil.
Las! voyez comme en peu d'espace,
Mignonne, elle a dessus la place
Las! las! ses beautez **laissé** *cheoir.*
Ronsard, *A Cassandre.*

Puis à tout son baston de croix guaigna la breche qu'avoient **faict** *les ennemys,* Rab., I, 27. — Et Marot lui-même écrit: *Grans biens il a* **faict**, Psaumes, 43.

Opinions des grammairiens du XVIIe siècle.

291. Au XVIIe siècle, on essaye d'appliquer la règle de Marot, mais dans les détails on hésite et on discute longuement. Rien n'est plus apte à nous donner une idée de ces discussions que la longue remarque de Vaugelas (I, 289) avec les critiques de Patru, Th. Corneille, l'Académie et la Grammaire de Port-Royal. Les premières phrases de Vaugelas nous montrent déjà l'état des choses: „En toute la grammaire française il n'y a rien de plus important ny de plus ignoré. Je dis de plus important à cause du fréquent usage du participe dans les prétérits, et de plus ignoré, parce qu'**une infinité de gens y manquent.**"

L'accord se fait généralement, si le complément direct se place entre l'auxiliaire et le participe passé:

La première épée
Dont s'est armé Rodrigue a sa trame **coupée,**
Corn., *Cid*, 798.

Dieu dont nul de nos maux n'a les graces **bornées,** Grammaire

de Port-Royal. — Mais c'est au XVIIe siècle une construction vieillie, et qui ne se trouve qu'en vers.

Vaugelas établit plusieurs règles pour le cas où le participe est suivi d'un autre mot. Voici celles qu'on admet généralement:

Le participe reste invariable:

1) Quand le sujet suit:

Mes feux qu'ont **redoublé** *ces propos adorables,*

Corn., *Suiv.*, 913.

Les premiers effets qu'a **produit** *sa valeur,*

Corn., *Cid*, IV, 1.

Les soins que m'a **donné** *ce procès*, Port-Royal.

2) Le participe est suivi d'un complément prépositionnel: *Des merveilles qu'il a* **veu** *de ses deux yeux*, R. François, *Merv. de Nat.*, 278.

3) Le participe est suivi d'un infinitif construit indirectement: *C'est une fortification que j'ai* **appris** *à faire*, Vaugelas, *l.c.*

4) Le participe est suivi d'un attribut, substantif ou adjectif: *Les habitants nous ont* **rendu** *maîtres de la ville. — Le commerce l'a* **rendu** (la ville) puissante.

5) Le participe est suivi d'un infinitif: *Avez vous veu la Roine? Oui, je l'ay* **veue** *parler* ou *je l'ai* **veu** *parler* (Maupas).

Cause de ces règles bizarres. **292.** Toutes ces règles peuvent se réduire à une seule: on tend à laisser invariable le participe, s'il est suivi d'un autre mot. Mais ce n'est qu'une tendance, puisque ces règles souffrent de nombreuses exceptions. Elles nous apprennent en tout cas qu'une influence phonétique est venue renforcer la tendance générale de la langue qui détache le participe du complément: on sait que la consonne finale d'un mot, qui s'est maintenue à la pause jusqu'au XVIIe siècle environ, s'est amuïe de bonne heure devant un autre mot commençant par une consonne.

Etat des choses au XVIIIe siècle. **293.** Au XVIIIe siècle Voltaire écrit: *Quelle nouvelle a-t-il* **appris?** Enfant prodigue, II, 6, et Regnier Desmarais (1632—1713), secrétaire perpétuel de l'Académie pendant plus de trente ans, veut distinguer: *Ces livres, je les ai* **rangé** *moi-même*, et: *Ces livres je les ai* **rangés** (= je les tiens rangés). „Je sais que l'usage n'entre pas dans ces distinctions, mais elles ne laissent pas d'être fondées." — „Il est également vrai que l'usage le plus ordinaire

est d'accorder le participe du prétérit en genre et en nombre avec le complément direct qui précède le verbe, mais cet usage n'est pas si universel que le contraire n'ait jamais été suivi par de très bons écrivains et que ce soit pécher contre la Grammaire que *de laisser le participe toujours indéclinable quand il est conjugué avec avoir*". On sait que la grammaire de Desmarais a été écrite par ordre de l'Académie même.

Etat des choses en français moderne.

294. Aujourd'hui encore, les Français eux-mêmes se disputent toujours sur la variabilité du participe conjugué avec *avoir*. Si la plupart des linguistes sont d'avis — à bon droit semble-t-il — que le participe reste actuellement toujours invariable, quand on ne se surveille pas, des savants comme Bourciez contestent cette assertion, et pour un étranger il est difficile de prendre parti dans ces questions. Il nous semble pourtant que le point de vue de Bourciez et d'autres s'explique d'un côté par l'influence de l'école et de la littérature, d'un autre côté par l'influence des dialectes qui, à ce qu'il paraît, ont gardé encore de nombreuses traces de l'accord [1]).

Rem. 1. Dans les autres langues romanes, l'état des choses est plus simple: en italien, on est libre de faire varier ou non le participe, en espagnol le participe conjugué avec *haber* reste toujours invariable.

Rem. 2. Dans les temps surcomposés on fait varier ou non le participe, ad libitum: *Aussitôt que je les* (= les leçons) *ai* **eu** ou **eues** *finies*.

Le participe passé des verbes unipersonnels.

295. Le participe passé des verbes unipersonnels est de tout temps resté invariable, parce qu'on ne sent pas de rapport entre le complément et le participe: *Les fortes tempêtes qu'il a* **fait** *l'été passé. Les chaleurs qu'il y a* **eu** *sur mer.* — Les cas d'accord sont rares: *Les plus mauvais chemins qu'il avoit jamais* **faicts**, Marg. d'Angoulême, *Hept.*, Prologue. — *Quand quelques faultes y eust* **eues**, Pasquier, *Recherches*, VI, 15.

Le participe suivi d'un infinitif.

296. Dans la proposition infinitive se présentent les cas suivants:

a) *La femme que j'ai* **entendue** *chanter*;

b) *La chanson que j'ai* **entendu** *chanter*;

---

[1]) Cf. *l'Atlas linguistique*, 847: *Elle s'est bien mise. Je l'ai mise.*

c) *La Belgique que César a* **dit** *former la troisième partie de la Gaule.*

Dans le premier exemple le participe varie, parce que *que* est sujet de *chanter* et complément d'*entendre,* dans le second, on a raisonné ainsi: *que*, étant complément de *chanter,* ne peut être complément du participe. Nous savons que ce raisonnement n'est pas juste et que la phrase, au fond, ne se distingue pas du premier cas (cf. § 273). Dans le troisième exemple enfin, il est clair que le relatif *que* n'est pas le complément de *dit*; le participe doit donc rester invariable. Et, en effet, on trouve p. ex.: *Une personne qu'on m'a* **dit** *être connue de vous*, Labiche et Delacour, *Premier prix de piano* sc. IX. — *La terre qu'ils avaient* **supposé** *être le nouveau monde, était une île.* — Pourtant on suit très souvent l'exemple de Ménage qui généralisait autant que possible: *Les mesures que nous avons* **crues** *devoir réussir*, Ayer, *Gramm. comparée de la langue franç.*, p. 526.

Le participe *fait* suivi d'un infinitif reste toujours invariable actuellement; dans la vieille langue on trouve souvent des dérogations à cette règle:

En mi le vis li a **faite** *descendre*
(sc. *l'amure* = la pointe),
Roland, 3920.

La simplicité des lois les a **faites** *souvent méconnaître*, Montesquieu.

PARTICIPE DES VERBES PRONOMINAUX

Accord avec le sujet ou avec le complément.

297. *a*) Pronominaux propres:

De tout temps le participe s'est accordé avec le sujet: *Elle s'est évanouie.*

Ce fait n'a pas besoin de beaucoup d'explication; en vieux français on disait généralement: *Elle est évanouie*, sans le pronom *se*, qui, nous le savons, n'a pas la valeur d'un complément, mais sert seulement à exprimer que l'action reste renfermée dans le sujet (cf. § 164).

b) Pronominaux impropres:

Ici, on sent aujourd'hui nettement le pronom comme complément du verbe. On pourrait donc s'attendre à ce que le participe prenne le même accord que celui conjugué avec *avoir,* comme c'est le cas actuellement. Dans la vieille langue pourtant le participe s'accorde toujours avec le sujet, fait qui s'explique par l'origine de cette construction; en effet, *je me suis lavé* remonte à s u m l a v a t u s [1]).

[1]) cf. § 162 et suiv.

Voici quelques exemples: *La langue me sui* **brulez**, Montaiglon, *Contes et Fabl.*, IV, p. 240.

Granz coz (coups) *se sont* **doné**,
Chans. d. Sax., II, 33.

Je me suis **pensee** *que plus beau mariage ne pourroit trouver*, Jehan de Paris. — *Ils se sont* **donnez** *la mort*, Montaigne.

Nous nous sommes **rendus** *tant de preuves d'amour*,
Corn., *Mélite*, V, 6, 1738.

Nous nous sommes **parlés** *très franchement*, Mme de Maint., *Corr. gén.*, IV, 168. — *Ils s'étaient* **coupés** *la main*, Volt., *Liberté, Théocratie*, XXXVI, p. 257. — Et Chabaneau, *Hist. de la conjugaison franç.*, dit: „En Angoumois, les femmes, même instruites, disent: *c'est ce que je me suis* **dite**."

Mais quoiqu'on en trouve des exemples jusqu'au XVIIIe siècle, Ménage déjà a combattu cette construction, de même que Corneille, et elle se fait rare à la fin du XVIIe siècle.

Aujourd'hui, nous analysons la construction, et nous faisons accorder dans l'orthographe le participe avec le complément direct, s'il précède; c'est donc la même construction qu'avec l'auxiliaire *avoir*.

V. LES TEMPS

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Remarques générales.

298. Le schéma qui se trouve aux pages 212 et 213 nous montre les différents moments du temps que l'esprit humain se représente et la façon dont la langue les exprime.

La grammaire historique n'a pas à s'occuper des éléments qui ne varient pas; c'est la philosophie du langage qui s'en occupe, tandis que la grammaire descriptive ne peut pas non plus les négliger impunément. Or, précisément dans l'histoire des temps, il y a beaucoup de choses qui ne changent pas, qui restent les mêmes à toutes les époques de la langue, et que nous pouvons donc passer sous silence. Remarquons pourtant dans le schéma le fait que, surtout pour le passé, la langue a plusieurs moyens d'exprimer le même moment du temps; c'est que l'action peut être momentanée ou d'une certaine durée, elle peut se répéter à plusieurs reprises, être isolée ou être considérée dans ses conséquences, on

peut en voir nettement le commencement et la fin ou seulement l'un ou l'autre.

Relevons ensuite que, pour les vérités générales, il n'y a pas de temps. On se sert du présent: *L'homme est mortel*, du passé: *L'homme a toujours été mortel*, ou du futur: *L'homme sera toujours mortel.*

Enfin, on remarquera que ni pour le subjonctif ni pour le conditionnel on n'a senti le besoin d'exprimer clairement toutes les nuances du temps.

B. AUXILIAIRES DE TEMPS

Auxiliaires de temps.

299. Quand on veut exprimer une durée, on a une forme spéciale pour le passé (l'Imparfait); pour le présent et le futur — et pour le passé aussi — on a recours à des circonstanciels comme *longtemps*, *toujours*, à des périphrases comme *être en train de*, *être occupé à*, *avoir l'habitude de*, enfin à des auxiliaires de temps comme *aller* et *être* suivis du gérondif et du participe présent.

Ces deux auxiliaires sont particulièrement fréquents en vieux français; dans les laisses en *-ant* on en trouvera de nombreux exemples:

Terre, car uevre, si me **va** *englotant!*
Dame Guiborc, mar **m'irez** *atendant*;
Ja en Orenge **n'ier** *je mais repairant,*
Aliscans (Clédat p. 71).

Le second vers est intéressant, parce qu'il montre que le verbe *aller* a complètement perdu son sens propre, puisqu'il s'emploie même avec des verbes qui expriment le repos. De même dans:

Uvrez, fait saint Thomas quis **ala** *atendant*
„qui les attendait",
St. Thomas de Cantorbéry (Clédat, p. 17).
*Car chevalchiez! Pur qu'***alez** *arestant?*
„pourquoi vous arrêtez-vous",
Roland, 1783.
Ne **va** *disant: ma main a faict cet œuvre,*
Les Quatrains de Pybrac, V.

Aujourd'hui la périphrase avec *être* ne se trouve plus guère, et celle avec *aller* s'est restreinte aux cas où l'on sent l'idée de mouvement au propre ou au figuré: *La rivière* **va** *en serpentant, la somme* **va** *en diminuant.*

	PASSÉ		
	Passé par rapport au passé	Passé simple	Passé par rapport au futur du passé
Indicatif	Plus-que-parfait (*j'avais fait*) Passé antérieur (*j'eus fait*) Passé défini (*je fis*)	Imparfait (*je faisais*) Passé défini (*je fis*) Passé indéfini (*j'ai fait*) Infinitif historique (*de faire*) Présent historique (*je fais*)	Futur antérieur du passé (*j'aurais fait*)
Subjonctif	Plus-que-parfait (*que j'eusse fait*) Passé (*que j'aie fait*)	Imparfait (*que je fisse*) Présent (*que je fasse*)	Plus-que-parfait (*que j'eusse fait*) Passé (*que j'aie fait*)
Conditionnel		Conditionnel passé (*j'aurais fait*) Plus-que-parf. du Subj. (*j'eusse fait*) Plus-que-parf. de l'Indic. (*j'avais fait*) Inparfait de l'Indicatif (*je faisais*)	

	PRÉSENT	FUTUR	
Futur par rapport au passé		Passé par rapport au futur	
Futur du passé (*je ferais*)	Présent (*je fais*) Passé indéfini (*j'ai fait*)	Futur antérieur (*j'aurai fait*) Futur (*je ferai*)	Futur (*je ferai*) Présent (*je fais*)
Imparfait (*que je fisse*) Présent (*que je fasse*)	Présent (*que je fasse*)	Passé (*que j'aie fait*) Présent (*que je fasse*)	Présent (*que je fasse*)
Conditionnel passé (*j'aurais fait*) Plus-que-parfait du Subjonctif (*j'eusse fait*) Imparf. de l'Indicatif (*je faisais*)	Condition. présent (*je ferais*) Imparf. du Subjonctif (*je fisse*) Imparf. de l'Indicatif (*je faisais*)	Conditionnel passé (*j'aurais fait*) Plus-que-parfait du Subjonctif (*j'eusse fait*)	Condition. présent (*je ferais*) Imparfait du Subj. (*je fisse*) Imparf. de l'Indicatif (*je faisais*)

La vieille langue connaissait encore le verbe *souloir*, „avoir l'habitude de", aujourd'hui tombé en désuétude, et elle s'en servait quelquefois là où nous nous contenterions du verbe simple:

Ja'st ço Rollanz, qui tant vos **soelt** *amer,*

Roland, 2001 (Clédat, p. 27).

Cf. en espagnol: **Solia ser** *de los buenos e los grandes d'Espanna,* Zauner, *Span. Elementarbuch,* 2, 48, où *solia ser* = *era* — La même idée est exprimée parfois par *vouloir* [1]).

La se **voldront** *pelerin adrechier,*
Par la **iront** *Rochemadoul poier,*

Moniage Guillaume, 6560.

Or, Mesdames, je vous prie que les hommes, qui nous **veulent** *peindre tant inconstantes, viennent maintenant ici et me montrent un aussi bon mari comme cette-ci fut bonne femme,* Marg. d'Angoulême, *Hept.,* XXI.

Pour rendre l'idée de „être sur le point de", la langue dispose de plusieurs verbes: *J'ai* **failli** *attendre, il* **pensa** *mourir* et dans la vieille langue *devoir*:

Qui tant me plot et abeli
Que je m'an **dui** *por fos tenir,*

Chrétien, *Chev. au lion,* 476 (Clédat, p. 146).

Si com il **dut** *sor son cheval monter*
Li cuers li falt,

Aliscans (Clédat, p. 78).

Tiecelins saut toz esmaiés,
Qui **dut** *estre mal paiés,*

Renard (Clédat, p. 171).

Rem. 1. On sait que *devoir,* suivi de l'infinitif, peut exprimer le futur, cf. § 291, et qu'il est aussi auxiliaire de mode, cf. § 204bis et 206.

Pour les auxiliaires de temps qui expriment le futur, voir § 314 et suiv.; pour ceux qui expriment le passé, § 305 et suiv.

Rem. 2. Le hollandais connaît aussi le passage de l'idée de volonté à celle d'habitude: *Hij wil wel eens ondeugend zijn.* — L'adverbe *volontiers* exprime quelquefois la même idée:

Volontiers *les constans qui n'ont qu'une maistresse,*
S'ils ont beaucoup de foy, n'ont que fort peu d'adresse,

J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone,* IV, 2.

---

[1]) Cf. A. Schwabe, *Vouloir + inf. als Umschreibung des Verbs und im Sinne von „pflegen"*, Diss. Göttingen, 1915.

Volontiers *on fait cas d'une terre étrangère,*
Volontiers *gens boiteux haïssent le logis,*
La Font., *Fables*, X, 3.

C. PRÉSENT

Le présent pour le passé et le futur.

300. Notre schéma nous montre qu'on se sert souvent du présent pour le futur et pour le passé.

Le latin aussi bien que le français se sert du présent au lieu du passé pour rendre le récit plus vif. En latin et surtout en vieux français il régnait une grande liberté, de sorte qu'on mêlait à chaque instant des présents à des passés:

Et **pluet** *menuement et* **gresille** *et* **venta,**
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 58).

Au XVIIe siècle la liberté devient moins grande, quoique Pascal et Vaugelas en présentent encore de nombreux exemples; on trouve même exceptionnellement le présent après *comme si*: *Comme si cette bassesse* **est** *du même ordre*, Pascal, *Pensées*, II, 23.

L'emploi du présent pour le futur est rare en latin classique, mais s'étend en latin vulgaire: *Si fideliter petitis, dominus velociter* **adest**, Grég. de Tours. — Cet usage se continue en français.

Trencherai *li la teste a ma spee forbie*;
Il et li doze per **sont** *livrét a martirie*,
Pèlerinage, 698 et suiv.

Ce ne sera point vous que je leur **sacrifie**,
Mol., *Fem. Sav.*, V, 5.

Aujourd'hui on sait que le présent peut indiquer un futur très proche: *Je* **pars** *demain à huit heures.*

D. TEMPS PASSÉS [1])

a) Formes qui remontent au latin classique

L'Imparfait en latin.

301. L'Imperfectum a en **latin** le même emploi que l'Imparfait français: *Tum cum Sicilia* **florebat** *opibus et copiis, magna artificia* **erant** *in insula* (état). — *Ut Romae*

[1]) Th. Kalepky, *Zur franz. Syntax* (*Zeitschrift für rom. Philologie*, XVIII, p. 498 et suiv.) — W. Mueller, *Beitr. zur Gesch. des Imperfektum Indicativ im Altfranz.*, Diss. Heidelberg, 1904. — P. Schaechtelin, *Das Passé defini und Imparfait im Altfranz.* (Beih. zur *Zeitschr. f. rom. Phil.*, 30). — J. Schoch, *Perf. historicum und Perf. praesens im Franz. von seinen Anfängen bis 1700* (*Beitr. zur Gesch. der roman. Sprachen und Litteraturen*, IV). — Cf. aussi les notes des pages 225 et 226.

consules, sic Carthagine quotannis bini reges **creabantur** (répétition).

Rem. *L'Infinitivus descriptivus* remplace quelquefois l'imparfait: *Nihil Sequani* **respondere** *sed in eadem tristitia* **permanere**, Caesar, *De bello gallico*, I, 32.

Le perfectum en latin a deux sens.

302. Le Perfectum a en **latin classique** deux sens: 1) Perfectum historicum: **Veni, vidi, vici** (faits successifs). — *Magister* **laudavit** *diligentiam discipulorum* (action isolée).

2) Perfectum praesens, qui équivaut au perfectum grec et qui est donc, au fond, un temps présent, puisqu'on n'a dans l'esprit que les conséquences d'un fait: *Deus hunc mundum* **procreavit** „a créé, est le créateur de ce monde." — **Memini, odi, novi, actum est, perii; fuimus** *Troes*, „nous avons été, c.-à-d. nous ne sommes plus, c'en est fait de nous," Virgile, *Enéide*, II, 325.

La même idée est rendue quelquefois en latin par le participe passé avec habeo: *Urbem captam habeo, cognitum habeo, mihi persuasum habeo*, qui sont, je le répète, des temps présents.

Rem. On trouve dans toute la latinité des phrases, surtout relatives, où un plus-que-parfait a le sens d'un parfait: *Fugitivos ille, ut* **dixeram**, *huius patri vendidit*, Plaut., *Captivi*, 17. — *Iccius Remus .... qui tum oppido* **praefuerat** ... *nuntium ad eum mittit*, Caes., *De bello gall.*, II, 6, 4. — *Reingressi sumus via, qua veneramus, inter montes illos, quos superius* **dixeram**, Peregrinatio, 5, 10. — Löfstedt explique cet emploi ainsi: on n'a pas voulu employer pour l'action secondaire, contenue dans la subordonnée, le même temps que celui de la principale; on a donc choisi le plus-que-parfait pour la mettre à l'arrière-plan. Cf. pour le vieux français § 304, Rem. 2*a*.

303. En **latin postclassique** relevons seulement que les auteurs font un emploi très libre du praesens historicum, surtout Grégoire de Tours, emploi que nous allons retrouver en vieux français. Puis le parfait composé (captum habeo) s'étend de plus en plus, comme nous le verrons plus loin.

L'Imparfait en vieux français.

304. Du IXe au XIIe siècle l'imparfait est assez rare dans les textes. On en trouve dans les 500 premiers vers du *Roland* seulement trois exemples:

Chascuns **portout** *une branche d'olive.*
Meillor vassal **n'aveit** *en la cort nul*

(à côté de: *Meillor vassal* n'**ot** *en la cort de lui*).

Hier main **sedeit** *l'emperere suz l'umbre,*
Roland, 203, 231, 383.

Quand on veut exprimer la simultanéité dans les descriptions, on se sert ordinairement du passé défini:

Li reis Marsilies en fut molt esfreez
Un algier **tint** *ki d'or fut empenez,*
Roland, 438.

Li cuens Rollanz **se jut** (= était couché) *desuz un pin,*
Ibid., 2375.

A partir du XIIe siècle l'imparfait fait des progrès visibles, notamment dans Chrétien de Troyes:

Devant aus toz **chaçoit** *li rois*
Sor un chaceor espanois,
Erec, 123—124.

Depuis, l'imparfait va de plus en plus prendre le rôle de temps descriptif dans le passé: *En ce point que li roys* **estoit** *en Acre . . . et* **jouoit** *li cuens de Poitiers si courtoisement que . . .*, Joinville.

Au XIVe siècle de pareilles phrases deviennent tout à fait communes et dans certains passages de Froissart (1337—± 1430) l'opposition entre l'imparfait et le parfait est aussi sensible que dans la langue moderne: *Si ne* **peurent** *gaigner le pont, car il* **estoit** *bien garni, et* **fu** *bien deffendu.*

Cependant on trouve encore au XVIe siècle des exemples de l'ancienne syntaxe, où le passé défini jouait dans la description le rôle qui a depuis été réservé cxclusivement à l'imparfait:

Il **sembloit** *à le voir d'un fleuri renouveau,*
Il **eut** *la taille belle et le visage beau*
Son teint **étoit** *de lis,*
Desportes (dans Malh., IV, 387).

Rem. Quelquefois l'imparfait équivaut presque à un présent:

O filz, cui ierent mes granz hereditez,
Mes larges terres, dont jo **aveie** *assez?*
Alexis, 400,

fait qu'on retrouve dans Molière et dans la langue actuelle et que Meyer-Lübke, III, 123, explique comme dû à une sorte de modestie. Cf. pour le latin: *Parum servus tuus argentum habeo.* **Vellebam** *cum tuis legatis puerum dirigere, ut melius Constantinopole argentum mercaret,* Frédegaire, 96, 17, et pour le français moderne: *Je* **voulais** *vous demander.* — *Je* **venais** *vous prier.*

Le passé défini est très employé en vieux français.

304. L'emploi du passé défini est dans la vieille langue plus étendu qu'en français moderne et on s'en sert fréquemment là où de nos jours on mettrait l'imparfait. Meyer-Lübke voit dans ce fait un phénomène qui a rapport au style plutôt qu'à la syntaxe: l'homme du moyen-âge voit des actions où nous verrions une peinture, un tableau.

Si pourtant l'imparfait a regagné bien vite le terrain perdu, il semble que la raison s'en trouve dans la nature hybride du parfait. En effet, ce temps gardait en vieux français les différentes fonctions qu'il avait en latin; en prenant par-dessus le marché les emplois de l'imparfait, son domaine était devenu trop vaste et son sens trop peu précis, pour qu'il ait pu se défendre contre l'attaque qui lui venait de deux côtés, d'une part de l'imparfait, d'autre part du passé indéfini, comme nous allons le voir tout à l'heure (Cf. § 310 et suiv.).

Rem. 1. La disparition du parfait grec devant l'aoriste s'explique de la même façon: δεδούλευκα a disparu, ἐδούλευσα est resté.

Rem. 2. Relevons encore quelques particularités du vieux français:

a) Le passé dans la toute vieille langue pouvait être marqué par la forme du plus-que-parfait latin: *Buona pulcella fut Eulalia, bel* **avret** *corps . . .* **Voldrent** *la faire diaule servir,* Eulalie. — Nous avons déjà relevé cet emploi curieux en latin classique; cf. § 302.

b) De même on trouve le passé antérieur ou le plus-que-parfait français à la place du passé simple:

Quant l'ot li patriarches, si s'en vait conreder;
Et **out mandét** *ses clers en albes atirez,*
Pèlerinage, 142 (Clédat, p. 38).

*Cele ala a l'escrin, si l'***avoit defermé** (l'ouvrit),
Orson de Beauvais, 595.

c) Le contraire, le passé simple remplaçant le passé antérieur ou le plus-que-parfait, s'est maintenu longtemps dans la langue:

Dis blanches mules fist amener Marsilies
Que li **tramist** (= avait envoyées) *li reis de Suatilie,*
Roland, 89.

b. Nouvelles formations[1])

305. La langue a perdu plusieurs temps du passé. Si le perfectum s'est maintenu, toutes les formes qui en dérivent: amaverim, amavisse, amaveram, amavissem (avec son sens primitif), amavero, ne se

[1]) Thielmann, Habere *mit dem Part. perf. pass.* (*Archiv für die lat. Lexikographie*, II). — Cf. aussi Foth, *Die Verschiebung lat. Tempora in den rom. Sprachen* (*Rom. Studien*, II, 1876).

trouvent plus en français et ont été remplacées par de nouvelles formations. Il en est de même du futur, et le français connaît même un futur dans le passé, temps qui était inconnu au latin.

Nous devons donc traiter:

1) L'origine des formes analytiques du passé: *j'ai chanté, j'avais chanté*, etc.; *je suis venu, j'étais venu*, etc.

2) L'origine du futur et du futur du passé: *je chanterai, je chanterais* (Cf. § 289 et suiv.)

Habere avec un participe passé.

306. Comme on le voit, le français a deux auxiliaires de temps habere et esse. Parlons d'abord de habere.

Comme nous l'avons vu au § 302, le latin classique connaît déjà la combinaison habere + part. parf. passivi, mais elle exprimait toujours un état, ce qui est assez naturel, parce que le participe était originairement un adjectif qui n'était pas incorporé dans la conjugaison du verbe et qui n'exprimait donc pas du tout le passé. Seulement comme cet état était évidemment la conséquence d'une action précédente, l'idée de temps s'y est ajoutée peu à peu; et habeo cognitum, habebam cognitum ont fini par exprimer la même chose que cognovi, cognoveram, „j'ai appris, j'avais appris."

Dans *domum emptam habeo* l'évolution a eu lieu plus lentement, puisqu'ici le sujet de habere et celui de emere ne sont pas nécessairement identiques. De même promissum habeo signifie: „j'ai la promesse d'un autre". Mais plus le sens propre du verbe habere s'efface, plus le sens verbal du participe s'accentue, et plus la construction se rapproche de la signification du parfait et domum emptam habeo et promissum habeo passent à: *j'ai acheté la maison* et *j'ai promis*, où il y a nécessairement un seul et même sujet. D'ailleurs, en latin classique on trouve déjà des exemples où la différence entre le sens primitif et celui du perfectum, entre emptum habeo et emi, ne se sent presque pas: *In alas divisum socialem exercitum habebat*, Liv., XXXI, 21, 7, „il tenait (avait) réparties sur les flancs les troupes des alliés;" l'accusatif *in alas* au lieu de *in alis* prouve que l'idée d'action prédomine.

esse avec un participe passé.

307. A côté de habere, qui s'affaiblit et passe à l'état d'auxiliaire de temps, on a esse avec le même sens. En effet, esse exprime lui aussi un état: actum est, „c'est fini," c.-à-d. le résultat d'une action tout comme habere. On l'em-

ployait en latin, non seulement comme passé du passif, mais aussi comme passé des verbes neutres en *-or* (§ 167): levatus est, „il s'est levé," ruptum est, „il s'est cassé." Relevons surtout les déponents iratus sum, „je suis irrité," natus sum, „je suis né," mortuus sum, „je suis mort," obitus est, „il est décédé", en latin vulgaire; partitus sum, „je suis parti" (avec changement de sens).

Il est donc naturel qu'on ait pris l'auxiliaire esse pour rendre le passé des verbes neutres qui indiquent un état, venutus sum, „je suis venu", ambulatus sum, „je suis allé", evanutus sum, „je (me) suis évanoui", pour veni, ambulavi, evanui.

En principe, tous les verbes exprimant un état se conjuguent avec esse, tous les verbes exprimant une action avec habere. Seulement, aussi haut qu'on peut remonter, on trouve des dérogations à cette règle. C'est qu'en effet il est souvent difficile de constater si, dans tel ou tel cas, le verbe exprime une action ou un état, et c'est seulement par une analyse très délicate de la pensée qu'on pourrait y arriver. Et aujourd'hui encore il y a plusieurs verbes neutres qui tantôt se conjuguent avec *avoir*, tantôt avec *être*. L'espagnol et le roumain sont plus simples: ils se servent de l'auxiliaire *haber* et *a avea* pour former les formes périphrastiques du passé de tous les verbes, neutres aussi bien qu'objectifs: *he venido*, „je suis venu", *aŭ ieşit*, „ils sont sortis." Et il n'en est pas autrement du français populaire, qui lui aussi se sert de *avoir* comme auxiliaire de tous les verbes, à l'exception du verbe *être*, qui, à l'encontre de la langue générale, se conjugue avec lui-même: **J'ai** *resté dix ans dans la rue d' la Gaîté*, Benjamin, *Gaspard*, p. 11. — *Où elle* **a** *mouru*, G. Sand, *Jeanne*, p. 126. — *C'est parce que je l'veux bien que j'y* **suis** *pas t'été*, Barbusse, *Le Feu*, p. 10. — Ajoutons que c'est surtout dans l'Est que *avoir* s'est généralisé.

Rem. 1. Pour l'auxiliaire des verbes pronominaux, cf. §§ 167 et suiv.

Rem. 2. Le sens primitif de *emptum habeo* est rendu en espagnol par *tengo comprado*. Il arrive pourtant, par une évolution analogue à celle de habere, que le verbe *tener* passe à l'état d'auxiliaire: *Cuantas noches me* **tengo** *levantada para mirar el cielo*, „combien de nuits me suis-je levée pour regarder le ciel?" Valdés, *La hermana S. Sulpicio*, XVI. — Cette nouvelle évolution est achevée en portugais.

Rem. 3. En catalan, et sporadiquement en provençal, *aller*, suivi d'un infinitif, sert à exprimer le passé: *Y me* **vaig sentir** *mes fort, Y tú* **vas ser** *mes hermosa*, „Et je me suis senti plus fort, et toi, tu as été plus belle," J. Pons, *Paraules d'amor*, 8 et 10.

Enumération des nouvelles formes.

308. Ces nouvelles formes périphrastiques provenant du verbe habere ou esse avec un participe vont remplir plusieurs fonctions qui coïncident pour une bonne partie avec celles remplies par des formes synthétiques existantes. Elles entrent en lutte avec ces formes et les supplantent presque toutes, mais à des époques différentes:

1) cantavi et habeo cantatum. Les deux formes ont subsisté longtemps et existent encore à l'heure qu'il est. Nous devons en étudier l'histoire.

2) cantaverim remplacé par habeam cantatum dès l'apparition des plus anciens textes français.

3) cantavisse et habere cantatum. Même observation.

4) cantavero et habere habeo cantatum. Même observation

5) cantaveram et habebam cantatum. Il n'y a que quelques traces du plus-que-parfait synthétique en vieux français; cf. 304, Rem. 2.

6) cantassem et habuissem cantatum. Le plus-que-parfait du subjonctif cantassem a supplanté l'imparfait cantarem. Pourtant il garde, dans la vieille langue, son ancienne valeur à côté de la nouvelle; aujourd'hui la forme analytique lui a complètement enlevé sa fonction primitive.

Puis la langue a créé quelques formes que la langue classique ne rendait pas:

1) habens cantatum = ayant chanté.

2) habere habebam cantatum = j'aurais chanté.

3) *j'ai eu chanté*, construction qui est de formation française.

Rem. Le plus-que-parfait latin a subsisté en provençal, en espagnol, en portugais et dans le sud de l'Italie avec la valeur d'un conditionnel; en espagnol il garde encore son sens primitif: *Mur de Guadalajara un lunes* **madrugara** (s'était levé de bonne heure), Zauner, *Altspanisches Elementarbuch*, p. 150.

Les formes périphrastiques forment une unité incomplète en vieux français.

309. Les formes composées du passé (passé indéfini, plus-que-parfait, passé antérieur, futur antérieur), formes dont nous avons étudié l'origine et le développement en latin classique et en latin vulgaire, sont constituées en vieux français. Le verbe *avoir* a presque complètement perdu le sens primitif de „posséder," de sorte qu'on a pu dire par exemple: **J'ai perdu** *la fleur de France.*

Pourtant si le sens de possession a disparu, celui de temps se fait toujours sentir dans la vieille langue, *j'ai fait* gardant d'abord son sens primitif de perfectum praesens.

Pour que cette forme *j'ai fait* soit vraiment une, il faudrait que le sens devienne le même que celui de *je fis*, puis que la forme aussi devienne invariable, comme *je ferai* < *je faire ai*.

On n'en est pas encore arrivé là; mais on a franchi différentes étapes qui rapprochent de ce but.

Parlons d'abord de la forme:

a) En vieux français la place du participe par rapport à l'auxiliaire est beaucoup plus libre qu'actuellement; on trouve:

auxiliaire — participe — complément
auxiliaire — complément — participe
complément — auxiliaire — participe
participe — auxiliaire — complément, et d'autres constructions: le sujet ou d'autres membres de la phrase pouvant séparer le participe de l'auxiliaire.

Pourtant dès l'époque la plus reculée la tendance se manifeste à placer le participe à la fin, et l'auxiliaire, étant atone, tend à se placer devant le participe. A la fin du XVIe siècle nous constatons presque exclusivement la position auxiliaire-participe.

Puis, l'auxiliaire et le participe ne sont plus séparés à cette époque que par quelques adverbes, les mêmes qui, dans la langue actuelle aussi, peuvent se mettre entre auxiliaire et participe. L'union est donc devenue plus intime, sans que pourtant les deux mots en soient arrivés à former un tout inséparable. D'ailleurs, il faut bien remarquer que la séparation de deux formes n'amène pas nécessairement une rupture de l'unité d'idée, à preuve la négation *ne . . . pas*.

b) Un autre fait qui nous démontre que le groupe ne constitue pas encore une forme verbale unique, est celui-ci: On n'a pas besoin de répéter l'auxiliaire, même s'il devait se trouver à une autre forme:

Ainz que m'amie . . . .
Aiez *baisié n'ele vos acolé,*
Enfances Ogier, 2778.

Avoir peut même manquer, quand un participe conjugué avec *être* précède: *Se* **sont** *privez de la gloire de leurs bien-faictz, et nous du fruict de l'imitation d'iceux*, Du Bellay, *Deff.* (Darm., p. 201). — *Pourquoi ainsi soubdainement* **estoit** *party de son repos, et envahy les terres*, Rab., I, 28.

N'y **sont**-*ils pas montés et fait de mêmes mains*
Des règles aux troupeaux et des lois aux humains?
Rotrou, *Saint Genest*, I, 3.

c) Enfin, tant que le participe s'accorde encore avec le complément, l'unité des deux formes n'est pas encore complète. Or, on ne saurait douter que l'évolution régulière et naturelle de la langue ne soit de laisser le participe invariable dans tous les cas. En effet, on constate dès l'époque la plus ancienne une tendance à ne pas faire l'accord:

En ses granz plaies des pans li at **fichiét**,
Roland, 2173.

Fortune du haut de sa roe
M'a bien **jetté** *enmi la boe*
Et **mise** *en dure adversité*,
Miracle de Berthe (Clédat, p. 424).

Mais on rencontre aussi des exemples — et ils sont très nombreux — où l'accord se fait en vieux français avec le complément direct qui suit; et aujourd'hui même l'union entre participe et auxiliaire n'est pas encore tout à fait complète. Il y a encore des cas où la grammaire prescrit l'accord, quoique le peuple — et même des gens instruits — ne la suive pas, heureusement, parce que ces règles vont contre le génie de la langue.

Pour l'accord du part. passé, voir § 287 et suiv.

Le passé indéfini marque un état, puis une action.

310. Quant au sens, nous avons vu que le passé indéfini indiquait d'abord le résultat d'une action: habeo cognitum, „j'ai appris, je sais."

Ce sens, il l'a gardé à travers les siècles, dans la vieille langue, aussi bien qu'en français moderne:

Ço dist li pedre: Chiers filz, cum **t'ai perdut!**
*Respont la medre: Lasse qu'*est **devenuz!**
Alexis, 106 et suiv.

Il est évident que le père et la mère pensent plutôt au présent qu'au passé.

Le parfait, qui avait la même fonction en latin classique, s'emploie encore quoique plus rarement comme tel en vieux français:

Or, sire, la bonne Laurence,
Votre belle ante, **mourut**-*elle?*
Pathelin, 158.

Si, donc, d'un côté le parfait n'a pas encore perdu complètement le sens du perfectum praesens, d'un autre côté la forme analytique s'étend au détriment du passé défini en prenant peu à peu aussi le

sens du parfait historique. On le voit souvent mêlé à des parfaits et à des présents historiques:

Quant ot fait sa proiére, son mantel **escourça**,
A Dieu **s'est commandée**, *aval le bois* **s'en va**,
Berte aux grands pieds (Clédat, p. 59).

Et puis en **sont** *au conte* **revenu**
Si li **crient** . . . .
Moniage Guillaume.

La présence de l'adverbe *puis* prouve que le passé indéfini a ici le sens du parfait historique. Pourtant l'ancien français ne s'en sert pas encore avec toutes les fonctions du passé défini, on peut dire que, même au XVIIe siècle, *j'ai fait* n'est pas encore complètement l'équivalent de *je fis*; les auteurs semblent même préférer le passé défini; comparez les beaux vers de Racine:

Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
Vous **mourûtes** *aux bords où vous* **fûtes laissée**!
Phèdre, I, 3.

Henri Estienne, dans sa *Precellence du langage françois* (1572) et dans ses *Hypomneses* (1582), disait qu'on ne pouvait se servir du passé défini que lorsqu'un espace d'une nuit se trouvait entre le moment où l'on parlait et le moment où finit l'action exprimée. Oudin [1]) déclarait qu'il fallait dire: **J'ay veu** *aujourd'huy*, mais: *Hier je* **vis** *Monsieur*; il est donc plus catégorique qu'Estienne qui admet *Pierre* **est venu** *à moi hier* à côté de *Pierre* **vint** *à moi hier.*

C'est en vertu de cette règle que l'Académie désapprouve ces vers du *Cid*, II, 1:

Je l'avoue entre nous, quand je lui **fis** *l'affront,*
J'eus le sang un peu chaud et le bras un peu prompt.

Comme il ne s'était point passé une nuit entre les deux temps, il fallait dire d'après l'Académie: *quand je lui* **ai fait** *l'affront!*

Le passé défini recule devant l'imparfait et le passé indéfini.

311. Depuis des siècles le passé défini est donc en recul. L'imparfait lui a repris tout le domaine qui lui appartenait en propre et même par un effet de style très naturel, mais pourtant difficile à saisir pour les étrangers, on peut trouver aujourd'hui l'imparfait là où l'on s'attendrait au passé défini.

---

[1]) *Grammaire françoise*, Rouen, 1645, p. 188.

Si donc dans le style littéraire l'imparfait lui fait concurrence, dans la langue parlée on ne s'en sert même plus du tout, du moins à Paris. Les cartes 96, 338, 360, 976, 1154 de *l'Atlas linguistique* nous prouvent que le passé défini a disparu; au sud, il faut aller jusqu'aux départements de l'Allier, de la Creuse et de la Vienne pour commencer à en trouver quelques-uns sur les cartes; à l'Ouest, la limite est plus proche: le passé défini existe encore en Normandie; de là vient peut-être que Guy de Maupassant a beaucoup employé cette forme grammaticale [1]).

Dans la langue parlée le passé indéfini remplace presque toujours le passé défini. Même là où la forme synthétique subsiste, la forme composée semble faire une concurrence sérieuse au passé simple. M. Meillet, quoique né dans l'Allier, déclare: „La forme du passé défini m'apparaît comme barbare ou pédante et je ne puis l'entendre dans la conversation ou le lire dans une lettre familière sans en être vivement choqué. On ne l'entend que chez des personnes originaires des parties de la France où le passé défini subsiste ou chez des personnes qui ont trop subi l'influence de la langue écrite". Les frères Rosny, qui écrivent à la fin de leur *Daniel Valgraive: Il se* **dissolva** *dans les ténèbres* prouvent pourtant à quelles bévues les écrivains s'exposent [2]).

312. C'est donc le passé indéfini qui est devenu la forme la plus employée de la langue parlée et qui, même dans la langue écrite, est nécessaire: 1) si les conséquences de l'action se font encore sentir: *J'ai oublié mon parapluie*; 2) si on parle d'un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé: *Je l'ai vu deux fois cette semaine.*

C'est que dans ce cas on se place surtout au moment qui suit l'action. Le passé indéfini transporte l'esprit du présent au passé, lie intimement entre eux ces deux temps, mais ce qui importe seulement, c'est le moment présent. C'est là peut-être aussi une des raisons pour lesquelles cette forme verbale est devenue si populaire. Ce qui nous intéresse après tout le plus, c'est le présent, et on ne pense au passé que comme explication du présent: *Il a appris beaucoup de choses. — J'ai oublié mon parapluie. — Ce vaurien m'a volé.*

---

1) *German. Roman. Monatschrift*, I, 522.

2) Ibidem, p. 522.

On comprend donc que dans le langage familier, où l'on est le plus naturel et où l'on ne fait pas d'effort pour se détacher du présent, on se serve presque exclusivement du passé indéfini. Mais si l'on fait du style, la succession de ces formes composées pourrait être fatigante et on a volontiers recours au passé défini.

Somme toute, le développement de nos formes à partir du XVIe et du XVIIe siècle n'est pas important et consiste surtout dans la restriction du passé défini au profit de l'imparfait dans la langue littéraire, au profit du passé indéfini dans la langue familière. M. Brunot[1]) dit: „Les temps conservent à peu près la valeur qu'ils avaient au XVIe siècle, les théoriciens démêlent seulement un peu mieux l'emploi de chacun d'eux. Ce n'est pas la langue qui change, c'est surtout la grammaire qui se perfectionne".

Rem. 1. H. Estienne avait déjà parlé de la distinction du passé défini et indéfini dans son *Traicté de la Conformité du language françois avec le grec*, mais il avoue „qu'il y avoit un secret caché soubs cet amicte, quant à son nayf usage, dont lui-mesme n'estoit point jusqu'à présent bien résolu". Et un savant qui a fait une étude approfondie de nos temps déclare: La materia de' Preteriti è assai difficile ed intrigata [2]).

Rem. 2. Au XVIe siècle Palsgrave (1530), Dubois (1531), Meigret (1550) se sont occupés de la définition de notre temps. Il est curieux que Palsgrave appelle défini ce que nous appelons indéfini. C'est que *j'ai fait cela* trouve sa base dans le présent, tandis que *je fis cela* est indéfini (c.-à-d. indéterminé) et exige une relation de temps, *je fis cela l'année dernière*.

Maupas (1607) et après lui Oudin, ont bien vu la valeur de nos temps, mais Vaugelas, Ménage et le Père Bouhours n'en parlent pas [3]).

Plus-que-parfait et Passé antérieur

Le passé antérieur, fréquent en vieux français recule devant le plus-que-parfait et le plus-que-parfait composé.

313. Les actions qui précèdent un moment donné du passé sont exprimées par le plus-que-parfait et le passé antérieur.

Les différences qui existent entre ces deux temps, sont les mêmes que celles que nous avons constatées entre l'imparfait et le parfait.

En effet, *il avait fini son travail, quand j'entrai* indique un état.

---

[1]) III, p. 581.

[2]) J. Vising, *Die realen Tempora der Vergangenheit im französischen und den übrigen romanischen Sprachen*. Eine syntaktisch-stilistische Studie (*Franz. Studien*, Bnd. VI (1888), 3 et VII (1889), 2. Il cite le grammairien Pergamini.

[3]) Cf. E. Lorck, *Passé défini, Imparfait, Passé indéfini* (*Germ. rom. Monatschrift*, 1914, p. 43).

Quand il eut fini son travail, il sortit, est limité par l'action qui suit. *J'eus fini mon travail à midi.*

Dans la vieille langue, tout comme le parfait s'emploie là où nous employons aujourd'hui l'imparfait, on mettait le passé antérieur là où aujourd'hui le plus-que-parfait est de règle:

Pois li comandet les renges de s'espede
*Et un anel dont il l'***out esposede,**
Alexis, 72—73.

Nous voyons donc que le plus-que-parfait a reconquis le domaine qui lui était propre. D'un autre côté, le plus-que-parfait composé fait concurrence au passé antérieur, qui n'est plus employé que dans la langue littéraire: *Et quand Dieu m'***a eu donné** *une fille, je l'ai appelée Noémi,* Renan. — *Après que l'e du radical atone* **a eu disparu,** Clédat, *Manuel de phonétique et de morphologie,* p. 222. — *J'ai eu fini ma lettre à quatre heures.* — Ce temps, rare en vieux français, s'étend au XVIe siècle dans la langue populaire, et s'introduit peu à peu aussi dans le style littéraire auquel il donne parfois un charme tout particulier, comme dans l'exemple cité de Renan.

E. FUTUR ET FUTUR DU PASSÉ

Futur et futur du passé en latin classique.

314. L'Indicatif du futur se formait en **latin classique** en *-bo* ou en *-am*: amabo, delebo, vendam, audiam; les autres formes du futur sont des formes analytiques: amaturus sim, amaturus esse; pour le futur du passé amaturus eram (essem) et amaturus esse: *Pollicitus est se* **venturum esse,** „il a promis qu'il viendrait". — *Labienus, veritus ne hostium impetum sustinere non posset, litteras Caesari remittit, quanto cum periculo legionem ex hibernis* **educturus esset,** „craignant de ne pouvoir soutenir l'attaque des ennemis, Labienus écrit à César qu'il ne pourrait faire sortir sa légion du camp d'hiver qu'avec grand danger," César, *De bello gall.*, V, 47.

Origine de l'infinitif avec habere.

315. En **latin vulgaire,** ces tournures, affaiblies par la disparition du passif et par l'usure phonétique (delebit passant à delevit p. ex.), sont remplacées peu à peu par une forme analytique, qui a l'avantage de présenter la même combinaison dans tous les cas: amare habeo, habeam, habui, habebam, haberem, habere, habens, même amari

habere, etc., pour amabo, amaturus sim, amaturus fui, eram, esse, amaturus, amatum iri.

La tournure Infinitif avec habere se rencontre dès le premier siècle après J. C. avec le sens de „devoir": *Venit ad me pater: quid* **habui dicere?** „que devais-je dire?" Sénèque, *Controv.*, I, 1, 19. — Dans Tertullien (150—230) on voit que l'idée de nécessité s'est déjà affaiblie et que la tournure n'exprime que le simple futur: *Tamquam ovis ad victimam* **adduci habens** *et tamquam ovis coram tondente sic os non* **aperturus**, ce qui est la paraphrase d'Esaïe, LIII, 7: *sicut ovis ad occisionem* **ducetur**, „semblable à un agneau il *sera* mené à la boucherie".

Formes qui restent en franç.

316. En **vieux français** les deux éléments constitutifs de cette forme analytique se sont à l'indicatif de nouveau soudés dès l'époque la plus ancienne: dans les *Serments* on trouve: *prendrai* et *salvarai*; dans le *Roland*: *vuldreie*.

La conséquence de ce fait est qu'on n'a plus senti le verbe *avoir* comme auxiliaire du futur et qu'une nouvelle forme analytique a pu supplanter bon nombre des formes citées plus haut (§ 316). Les verbes *devoir* et *aller* suivis de l'infinitif ont fait concurrence à la combinaison infinitif avec habere: amare habens se rend en français par *devant aimer*, tournure qu'on emploie d'ailleurs très peu; de même l'infinitif est devenu *devoir aimer*, tandis que, si l'on veut exprimer un futur très proche, on a recours à *aller*. Enfin, pour le subjonctif on n'a pas senti le besoin de garder une forme spéciale distincte de celle du présent: *Je suis content qu'il ne* **soit** *pas malade*, en latin: gaudeo quod non **sit aeger**. — *Je suis content qu'il ne* **vienne** *pas*, en latin: gaudeo quod non **venturus sit**. — Restent donc en français: *je chanterai*, *j'aurai chanté*, *je chanterais*, *j'aurais chanté*.

Rem. En italien, en provençal et en espagnol les deux éléments sont encore séparables dans la vieille langue: *Mal aja la persona ke g'***à far** *coardia!* „maudit soit celui qui *fera* couardise," Giacomino da Verona (Wiese, *Altit. Elementarbuch*, p. 225). — **Dar-vos-em** *fromen*, „nous vous donnerons du froment," Appel, *Provenz. Chrestomathie*, 51, 36. — *Gonçalvo Gustioz*, **fazerlo e** (= je le ferai) *esto que-me dizes*, Zauner, *Altspan. Elementarbuch*, p. 162, l. 22.

Futur

Fonctions du Futur.

317. La fonction principale d'une forme comme *je chanterai* consiste naturellement à exprimer un moment

futur par rapport au présent, tandis que *je chanterais* indique un moment futur dans le passé: *Il m'a déclaré qu'il ne partirait pas*; mais d'autres idées peuvent s'ajouter à ce sens fondamental.

Nous avons vu au § 202 qu'on peut se servir du futur pour exprimer un ordre: *Tu ne déroberas point. — Vous m'apporterez un bock.*

L'idée future qui se trouve implicitement renfermée dans un auxiliaire comme *vouloir* peut une seconde fois être exprimée par la forme du verbe:

Mais se Deu plaist, ges ferai desnichier,
Mon dreit seignor ne **voldrai** *sol laissier,*
Cour. Louis, 1985 et suiv.

Dans les phrases suivantes la langue usuelle remplace le futur antérieur par le passé indéfini:

Molt larges terres de vus **avrai conquises,**
Roland, 2352.

Un des plus beaux faits d'armes de l'offensive du 16 avril **aura** *été la prise de Loivre,* Illustration, 19 mai 1917, p. 476 *a.* — *Vous avez su éviter les deux choses les plus haïssables qui soient au monde: vous n'***aurez** *pas menti et vous n'***aurez** *pas été ridicule,* Meilhac et Halévy, *Frou-frou,* II, 7.

Dans tous ces exemples l'auteur se place à un moment futur pour que la constatation ait plus de valeur: „on *dira,* on *verra* que *j'ai* conquis, — que la prise de Loivre *a* été un beau fait d'armes, — que vous n'*avez* pas menti."

D'un autre côté, si on juge sur ce qui arrivera, ou sera arrivé, le jugement en devient nécessairement moins sûr, plus subjectif. De là la construction *il sera malade* [1]), *il aura été malade* pour exprimer une supposition [2]).

Rem. Puisque *il sera malade* renferme une supposition par rapport au présent, *il serait malade* aurait, à priori, pu indiquer une supposition par rapport au passé, c.-à-d. signifier „il aura été malade." Cette fonction se trouve en effet en espagnol et en portugais: **Sería** *usted una criaturita,* „vous aurez été alors une petite fille," Valdés, *La hermana San Sulpicio,* V.

---

[1]) Egalement dans Plaute: *Quid? deliras. Sic* **erit,** „Ce sera ça."

[2]) Cf. Tobler, I, 37 *Futur antérieur au lieu du parfait périphrastique*; II, 17. *Vom Gebrauch des Fut. Praet.* — Clédat, *Le futur à la place du présent* (Mél. Chabaneau, 311—324).

Autres formes qui s'emploient avec le sens du futur.

318. Le contraire du phénomène traité plus haut se rencontre aussi; souvent on se sert du présent ou du passé indéfini au lieu du futur ou du futur antérieur, pour rendre le récit plus vif:

a) *Trencherai li la teste a ma spee forbie,*
Il et li doze pér **sont** (= seront) **livrét** *a martirie,*
Pèlerinage, 699.

b) *Tot le païs* **ont** (= auront) *a dolor* **torné**,
Gentils om, se vos nel secorez,
Cour. Louis, 2401 et suiv.

Rem. 1. De même en italien le futur antérieur au lieu du futur simple: *Tre giorni ancora, e Odoardo* **sarà** *partito* (= partira). *Il padre di Teresa lo accompagnerà sino ai confini,* Foscolo, *Jacopo Ortis.*

Rem. 2. Par suite d'une contamination entre le discours direct et le discours indirect on trouve souvent le futur simple au lieu du futur du passé:

Que de Police me sont venu li brief
Que me tramist li riches rois Gaifiers:
Que de sa terre me **donra** *un quartier.*
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 83 et suiv.).

Le Futur du Passé [1])

Le futur du passé dans la subordonnée et dans la principale.

319. Des deux tournures *cantare habebam* et *cantare habui*, le français a gardé seulement la première: *je chanterais*, tandis que l'italien a gardé les deux: *canterebbi* (*canterei*) et *canteria.*

Comme ce temps indique un futur par rapport au passé, ce dernier est en général exprimé, et nous constatons donc que notre forme verbale se trouve le plus souvent dans les phrases subordonnées: *Je vous* **disais** *bien qu'il* **viendrait.** Déjà en vieux français:

Qui de ço se vantait . . . .
Qu'il la **fereit** *eissir tote de son chenal,*
Pèlerinage, 765 et suiv.

Le futur du passé n'exprime pas nécessairement les pensées du sujet de la principale; l'auteur lui-même peut se placer au point de vue du passé, et faire des constations pour l'avenir: *Au frottement de la*

---

[1]) Cf. Tobler, II, 136—154, *Vom Gebrauche des Futurum Praeteriti.* — Bally, *Le style indirect libre en français moderne* (*Germ. Rom. Monatschrift,* 1912, p. 549 et 597). — Kalepky, *Zum „style indirect libre"* (*„Verschleierte Rede"*), ibid., 1913, p. 608—619.

richesse, il s'était placé dessus (c.-à-d. sur son cœur) *quelque chose qui ne* **s'effacerait** *plus,* Flaubert, *Mme Bovary*, 61. — *Souffrait-elle de son mari sans en rien montrer? L'avenir le* **dirait,** Bourget, *Idyll. trag.* 306.

Comme le prouve la dernière citation, le futur du passé s'emploie aussi dans les phrases principales; il est particulièrement fréquent dans le style indirect libre; le moment du passé est alors indiqué soit par ce qui précède, soit par un verbe déclaratif intercalé, ou enfin c'est au lecteur de comprendre de quel moment du passé il s'agit: *Cette pensée le travaillait encore le soir, quand il les vit rire et parler de choses indifférentes: ainsi on* **pourrait** *être joyeuse après qu'il* **serait** *mort?* R. Roland, *Jean Christophe, L'aube,* 92. — On sait que l'auxiliaire *devoir,* qui exprime plusieurs formes du futur simple, remplace également souvent le futur du passé, notamment quand on sent encore un peu l'idée de nécessité, soit parce qu'il s'agit d'une chose convenue d'avance, soit parce qu'il s'agit d'une chose inévitable: *Le lendemain il partit; il ne* **devait** *plus revoir sa patrie. — Les Braves* **devaient** *passer le canal un peu plus au Nord . . . A la faveur de cette avancée, les Lions* **s'empareraient** *du village; un bataillon l'*__aborderait__ *par le Nord, tandis qu'au Sud, deux autres* **fixeraient** *l'ennemi et* **tenteraient** *de franchir le canal droit devant eux,* Illustration, 19 mai 1917, p. 476 *a.*

Rem. De même que le futur antérieur remplace en italien parfois le futur simple (§ 318, Rem. 1), de même on trouve p. ex. *j'aurais fait* pour *je ferais*: *Le parlò delle visite che* **avrebbe ricevute** (= qu'elle recevrait), Manzoni, *Promessi Sposi.* — Cette construction n'est d'ailleurs pas inconnue au français; dans le Nord on dit généralement: *Il me serrait si fort que je croyais qu'il m'*__aurait__ **étranglé**, Atlas linguistique, 498.

CHAPITRE VII

LES CONJONCTIONS

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Rôle des conjonctions.

320. Ici encore on voit clairement que les divisions grammaticales, que nous sommes bien forcés d'établir, ne vont pas au fond des choses.

On parle souvent de propositions indépendantes. En réalité il n'y a pas de phrases indépendantes: une phrase en amène une autre; il y a toujours un rapport quelconque, adversatif, temporel, causal ou autre, entre deux phrases qui se succèdent.

Ce rapport, on peut l'exprimer on non: *Je ne sors pas*; *il pleut*, ou bien: *Je ne sors pas*, (*parce qu'*) *car il pleut*. — *Je suis si heureux. Je voudrais vous embrasser*, ou: *Je suis si heureux que je voudrais vous embrasser*.

Le lien entre les deux phrases peut être plus ou moins intime: *J'ai à travailler*; *je ne sortirai* **donc** *pas. J'ai à travailler* **de sorte que** *je ne sortirai pas.* — *J'espère que vous viendrez.*

Les mots qui servent à exprimer le rapport sont les adverbes, les prépositions et les conjonctions, celles de coordination et celles de subordination. Il faut donc essayer: 1⁰. de distinguer les adverbes des conjonctions, 2⁰. de distinguer les conjonctions des prépositions, 3⁰. de distinguer la subordination de la coordination [1]).

Adverbe et conjonction.

321. 1) La différence entre l'adverbe et la conjonction est difficile à saisir. Nous verrons dans la suite que dans l'évolution de la langue plusieurs adverbes sont devenus conjonctions. Il est intéressant de comparer à ce point de vue le diction-

---

[1]) Cf. Bréal, *Essai de sémantique*, p. 185 et suiv.

naire de Littré avec le *Dictionnaire général*: ce qui s'appelle conjonction dans le premier est appelé souvent adverbe dans l'autre. Ainsi *pourtant* est adverbe dans le *Dict. Gén.*, conjonction dans Littré; *cependant* adverbe dans *le Dictionnaire général*, tandis que Littré distingue l'emploi adverbial de l'emploi conjonctionnel; *donc* est conjonction dans les deux, p. ex. dans: *Qu'est-ce donc?*

Puisqu'un adverbe a dans certains cas la même fonction qu'une conjonction, il vaudrait peut-être mieux ne pas ériger des distinctions subtiles et inutiles. Remarquons pourtant qu'une conjonction se trouve, en général du moins, en tête de la proposition, tandis que la place de l'adverbe est plus libre.

Conjonction et préposition.

2) Les conjonctions ne servent pas seulement à relier des propositions, mais aussi des membres de phrase. Dans ce cas, il peut se produire une confusion avec les prépositions, qui ont la fonction d'unir deux substantifs; en effet, pater cum matre ne se distingue souvent ni pour le sens ni pour la forme (quand la déclinaison a disparu) de pater et mater.

Subordination et coordination.

3) Les conjonctions se divisent en conjonctions de subordination et conjonctions de coordination; seulement, cette division, toute simple qu'elle semble, est moins naturelle qu'elle n'en a l'air. Il y a même des grammairiens qui nient l'existence des propositions subordonnées [1]). En effet, si l'on se base sur le sens, les propositions dites subordonnées contiennent souvent l'idée principale: *Je ne sors pas, parce qu'il pleut*; ici le contenu de la principale est connu; ce qui importe de savoir, c'est pourquoi je ne sors pas. Veut-on se baser sur la forme de la phrase? La construction de la subordonnée ne se distingue en français en rien de celle de la principale, à l'encontre des langues germaniques, qui mettent le verbe à la fin de la subordonnée. Qu'on compare *Je ne sors pas, parce qu'il pleut tout le temps* et *Je ne sors pas, car il pleut tout le temps.*

La seule différence qu'on puisse trouver, c'est que la subordination relie les deux phrases d'une façon plus intime que la coordination. Ainsi dans les deux phrases citées plus haut, *parce qu'il pleut* indique la cause d'un fait déjà connu et fait donc partie intégrante de toute la phrase; dans le second exemple, *car il pleut* ajoute une explication, qu'on n'avait pas demandée, à la communication *Je ne sors pas.*

---

[1]) Cf. Blümel, *Einleitung in die Syntax* (*Indo-germanische Bibliothek*, II, 6).

Nous parlerons d'abord des conjonctions de coordination, puis des conjonctions de subordination.

B. CONJONCTIONS DE COORDINATION [1])

I. Copulatives

322. En latin on avait et, que, ac, atque, etiam, quoque, nec, neque, necnon, cum ... tum, tam ... quam; et quelques autres combinaisons. Ces conjonctions ont disparu pour la plus grande partie. On n'a conservé que et et nec.

Et

Emploi de et en latin et en français.

323. 1) L'emploi de cette particule en français s'écarte très peu du latin. Relevons pourtant quelques légères divergences:

Le latin classique mettait et entre tous les membres d'une énumération, ou il ne le plaçait nulle part: *Patrem et matrem et sororem amat* ou *Patrem, matrem, sororem amat.*

Depuis Tacite [2]) pourtant la construction devient plus libre, et en français on trouve *et* en général devant le dernier mot de l'énumération:

Tant vos donrai aveir, or, argent e *deniers,*

Pèlerinage, 314.

Pourtant la répétition n'est pas rare, surtout quand on veut appuyer sur les différents termes:

Tantes dolors at per tei enduredes,
E *tantes faims* e *tantes seiz passedes,*
E *tantes lairmes por le ton cors ploredes!*

Alexis, 397—399.

Rollant saisit e *son cors* e *ses armes,*

Roland, 2281.

Dans une phrase comme:

Ne puet muder n'en plurt e *ne suspirt,*

Roland, 2381,

e ne remplace le latin *neve*; il est vrai que dans la langue classique aussi on trouve, quoique rarement, et dans une phrase négative [3]).

---

[1]) K. Wehrmann, *Beiträge zur Lehre von den Partikeln der Beiordnung im Französischen*, Diss. Strasbourg 1881 (*Romanische Studien*, V, 1881, p. 383—444).

[2]) Draeger, *Hist. Syntax*, II, p. 13.

[3]) *Ibidem*, p. 5.

Souvent le lien formé par *et* est très lâche:

Suvent recleiment Olivier et Rollant,
Les duze Pers, qu'il lur seient guarant.
Et *l'Arcevesque lur dist . . .,*
Roland, 1471.

Ainsi on trouve *et* plusieurs fois au commencement d'une laisse, p. ex. *Roland*, 1269, ou:

E *dist li patriarches*: *Bien avez espleitiét,*
Pèlerinage, 167,

et au début d'un chapitre, p. ex. Du Bellay, *Deff. et Ill.*, ch. III: Et *si nostre langue n'est si copieuse . . .*, emploi que Littré nomme biblique (Et *Jésus se rendit sur la montagne des Oliviers*), mais qui est plutôt populaire et qu'on retrouve dans Ennius et Caton.

Différents rapports existant entre les phrases reliées par et.

324. 2) *Et* sert à relier deux phrases ou deux membres de phrases, sans qu'on indique d'une façon précise le rapport qui existe entre ces deux phrases. *a*) Or, les deux phrases peuvent exprimer deux actions qui se suivent:

Respont li emperedre: *Jo sui de France nez . . .*
E *dist Hugue li Forz . . .,*
Pèlerinage, 306 et suiv.,

où l'on pourrait préciser *et* par *puis, ensuite.* Dans les anciennes locutions *petit et petit, mot et mot, et* a été remplacé par la préposition *à.*

On trouve déjà en latin et après un impératif ou un subjonctif: *Impinge lapidem* et *dignum accipies praemium*, Draeger, II, p. 24. — En français:

Dunez m'en, sire, le bastun et le guant
E *io irai al Sarazin Espan,*
Roland, 269.

Puis on trouve même *et* après une conditionnelle:

S'en volt ostages, e *vos l'en enveiez,*
Roland, 40.

Mais cet emploi de *et* est peut-être dû à l'influence de *si* (Cf. plus loin).

La coordination de deux phrases à l'aide de *et* est plus vive que l'emploi de conjonctions subordonnées de temps:

Brandist son colp e *li Sarrasins chiét,*
Roland, 1509.

Rem. De même en provençal: *E tantost can foro aplanatz,* et *el trames* lil *melia cavaliers ben armatz,* Appel, 118, 66.

b) De l'idée de temps découle tout naturellement l'idée de conséquence:

Del vin et del clarét tant oümes beüt
E *desimes tel cose que estre ne deüst*,
Pèlerinage, 666.

c) Quelquefois le rapport entre les phrases est causal, mais non nettement senti:

Naimes li dus tant par est anguissables
E *li paiiens de ferir molt le hastet*,
Roland, 3444—5,

et aujourd'hui: *Elle est rouillée* et *grince aigrement au vent*, A. France, *Le Crime de Sylvestre Bonnard.*

d) Souvent *et* sert à préciser ce qui précède et équivaut donc à *et cela.*

Déjà en latin on trouve cet emploi: *id*, et *facile*, *effici posse*, Nepos, *Miltiade*, 3, 4.

En vieux français:

Soventes feiz lor veit grant dol mener
E de lor oilz molt tendrement plorer
E *tot por lui, onques nient por el*,
Alexis, 241 et suiv.

Encore plus tard, comme le prouve la phrase citée par Littré: *Il* (Dieu) *ne s'est point contenté de nous apprendre à dire avec un chalumeau quelque vaudeville*, et *de mauvaise grace.*

Rem. De même en provençal: *Baron, aquesta cieutat avem e nostre poder*, e *am gran trabalh que y avem trag*, Appel, 118, 74.

e) Le rapport entre les deux phrases peut être adversatif:

Paiien unt tort, e *chrestiien unt dreit*,
Roland, 1015.

f) Une nuance adversative est sentie aussi dans les cas où *et* introduit une question:

El cors vos est entree mortel rage.
E *ki serat devant mei a l'ansgarde?*
Roland, 749.

Répétition de et

325. 3) La répétition de *et* est en vieux français plus fréquente qu'en français moderne, peut-être à cause de la versification; c'est, en effet, un moyen commode d'avoir le nombre voulu des syllabes:

Il en apelet **e** *ses dus* **et** *ses cuntes,*
Roland, 14.
Vit del saint home le vis **e** *cler* **e** *bel,*
Alexis, 346.

Rem. Quelquefois on renforce la conjonction:
E *si dient* **ambure e** *saveir* **e** *folage,*
Pèlerinage, 656.

Ce mot *ambure* vient probablement de *ambutrum*, cf. Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, s.v.

Prépositions et conjonctions avec le même sens que et.

326. 4) Si le roman a perdu plusieurs conjonctions latines, en revanche il en a formé quelques nouvelles. Ainsi la préposition *avec* [1]) a parfois la même signification que *et*, comme le prouve la forme du verbe
Adrastus **o** *l'arcevesque s'en traeient,*
Thèbes, 2275.
Le singe **avec** *le léopard*
Gagnoient de l'argent à la foire,
La Font., *Fables*, IX, 3.

Les mots *comme* et *ainsi que*, qui au fond marquent une comparaison, ont souvent une valeur copulative: *Bacchus ainsi qu'Hercule, Louis XIV comme Napoléon. — Un fourneau à pétrole était là* **ainsi que** *toute une petite batterie de cuisine*, Zola, *Lourdes*, 45.

Aussi bien que et *de même que* remplissent souvent la même fonction.

Rem. 1. En provençal moderne on a le phénomène inverse. Là *emé* < et magis a tout à fait le sens de *avec*: *Es un rasin de Crau qu'***emé** *touto sa ramo, Te porge un paisan* („c'est un raisin de Crau qu'avec toutes ses feuilles t'offre un paysan") Mistral, *Mirèio*, dédicace.

Rem. 2. Pour *entre* placé devant le sujet ou le complément, cf. § 390.

Rem. 3. Dans les dialectes on trouve *et puis* ou *puis* tout seul avec la valeur copulative: *Loin d'ché ville* **e'** *pi d'leu cancan*, „loin de la ville et de leur cancan"; *aveuc ché gh'vâ, 'h's ézieù, aveu ché fleur,* **pi** *'h's âbre,* „avec les chevaux, les oiseaux, les fleurs et les arbres", Herzog, *Neufranz. Dialekttexte*, 38, v. 37 et 40.

Sic.

Différentes valeurs de si.

En roumain *si* sorti de l'adverbe latin sic a supplanté complètement la conjonction et. En vieux français comme en provençal *si* est aussi extrêmement fréquent, mais seule-

---

[1]) Tobler, III, p. 14, *Nous chantions avec lui = nous chantions, moi et lui.*

ment pour relier deux phrases; il n'a jamais réussi à s'introduire entre deux noms (**père si mère*); aujourd'hui il a de nouveau complètement disparu.

Comment expliquer l'évolution du sens?

a) Le sens primitif de sic est „ainsi" et „tellement":

Hoc volo, **sic** *jubeo, sit pro ratione voluntas,*

Juvénal, VI, 223.

Souvent dans la combinaison sic . . . ut. Ce sens s'est conservé en français moderne mais seulement devant un adjectif ou un adverbe: *il est* **si** *fort que personne n'ose lui résister.*

b) Cette valeur se sent encore d'une façon affaiblie dans le rapport conclusif, „ainsi, donc":

Franceis sunt bon **si** *ferrunt vassalment,*

Roland, 1080.

Venez i reis, **sil** *verrez veirement,*

Roland, 952.

c) Il prend encore le sens du hollandais *en zo, en toen, et alors,* expression populaire d'après Diez:

Envers le rei s'est Guenes aproismiez
Si *li at dit: a tort vos curuciez,*

Roland, 445.

d) Dans l'exemple suivant *si* ne signifie que *et*:

Le tertre avale, **si** *a le halt laissié,*

Garin le Lorrain (Clédat, p. 120).

Cet emploi se trouve déjà en latin vulgaire:

Per duodecim studia lata, longa, **sic** *alta,*

Commode, *Instruct.*, II, 3, 16.

e) Puis devenu une simple conjonction copulative, il peut relier deux phrases qui forment opposition l'une avec l'autre:

Tant l'ai vedut, **si** *nel poi aviser,*

Alexis, 792.

Ce sens se trouve encore au commencement du XVIIe siècle:

Si *faut-il qu'à la fin j'acquitte ma promesse,*

Malh., IV, 4.

Depuis trente ans c'est elle, et **si** *ce n'est pas elle,*

Régnier, *Sat.*, X.

f) Outre ses fonctions de conjonction, le mot *si* est resté adverbe, et, comme tel, il a développé plusieurs sens. D'ailleurs dans les deux dernières phrases il a déjà un sens nettement adverbial.

Rem. Un emploi curieux de **si** se trouve dans les phrases suivantes:

Onques ne s'aresta, **si** *vint à la chapele,*

Alexandre, IV, 61.

Ja mais n'avra repos, **s'***est aquitée,*

Aiol, 552,

où la seconde phrase contient la conséquence de la première; l'action de celle-ci cesse, dès que l'action de la seconde phrase commence. On pourrait donc traduire par *jusqu'à ce que* ou *avant que.*

Nec

Nature des phrases reliées par nec et ni.

328. Si la seconde phrase ou le second membre de phrase est négatif, le latin les relie par la conjonction nec: *Non possum nec volo.* — *Neque consilium neque auctorem probo.* — *Te odi nec amo.* — En français l'emploi de *nec* s'est beaucoup restreint; il a été remplacé en général par *et*, parce que la nature de la phrase est suffisamment indiquée par la négation placée devant le verbe: *Je ne peux pas et je ne veux pas.*

Rem. Nec se présente en vieux français sous la forme affaiblie de *ne.* Raynouard, qui, comme on sait, pensait que le provençal représentait une étape ancienne des langues romanes, le croit issu de *ni,* forme provençale, donc *nec* > *ni* > *ne,* tandis que l'évolution est en réalité *nec* > *ne* > *ni.* On trouve *ne* jusqu'au XVIIe siècle dans Malherbe: *Ne plus ne moins que le pontife* [1]).

328bis. 1) Quant à son emploi, il peut relier deux phrases négatives:

Il ne la lit **ned** *il dedenz n'esguardet,*

Alexis, 374.

construction qu'on trouve jusqu'au XVIIe siècle: **Ni** *la chose ne demandait pas un long discours,* **ni** *le roi ne l'eût su faire,* Vaugelas.

2) Une phrase négative à une phrase positive:

Mon cheval restrainz maintenant
N'*a monter demore ne fis,*

Chevalier au lion (Clédat, 146—7).

Si voir com ce fu Diex, **ne** *mençonge n'i a,*

Berthe aux grands pieds (ibid., p. 59)

(= et qu'il n'y a pas mensonge).

Cette construction ne s'est pas maintenue.

---

[1]) Cf. Rydberg, *Zur Geschichte des franz.* ə, II, p. 919 et suiv.

3) Il relie deux phrases subordonnées dépendant d'une même principale négative ou à sens négatif ou dubitatif:

Molt me vient à merveille . . . .
Dont cis hon est venus **ne** *de quel parenté,*
Mainet (Clédat, 45).

Comment **n'***en quel maniere le lion assailla,*
Berthe aux grands pieds (ibid, p. 58).

Je m'esmerveille comment tu peux danser en habit de femme **ni** *chanter en un festin,* Amyot, *Flaminius.*

J'aime. Ne pense pas qu'au moment que je t'aime,
Innocente à mes yeux, je m'approuve moi même,
Ni *que du fol amour qui trouble ma raison*
Ma lâche complaisance ait nourri le poison,
Racine, *Phèdre,* II, 5.

J'ai grande peine à croire ce que vous dites de Mme . . . **ni** *qu'elle ait pris votre parti contre moi,* Voltaire.

Aujourd'hui on préfère *ou.*

4) *ni* relie deux membres de phrases:

Je ne l'effacerai pas, **ni** *ne recommencerai pas,* Pascal. — *Le malade ne mange* **ni** *ne boit* (emploi moderne).

Cas particuliers.

329. Au lieu de *ni* on trouve dès le moyen âge l'emploi de *et.*

Molt m'est mal avenu
Que je ne l'ai **et** *pris* **et** *retenu,*
Cour. Louis, 1226.

D'un autre côté on trouve *ni* quelquefois sans négation devant le verbe: *Un moine ne presche* **ni** *endoctrine le monde,* Rabelais. — *Je ne peux* **ni** *veux l'éviter,* Malherbe. — Aubert exigeait déjà l'emploi de *ne.*

Si *ni* reliait deux membres de phrases, Vaugelas et, après lui, tous les grammairiens ont exigé la répétion de *ni.* Mais on trouve, jusqu'à nos jours, de fréquentes dérogations à cette règle:

Ainz nen i sist nuls hoen **ne** *onques puis encore,*
Pèlerinage, 122 (Clédat, p. 38).

Le soleil **ni** *la mort ne se peuvent regarder fixement,* La Rochefoucauld. — *Je ne connais plus tes mœurs* **ni** *ton langage.*

Après *sans* on peut se servir de *et* et de *ni*: Ainsi au XVIIe siècle: *Elle écouta son arrêt sans frayeur* **ni** *sans faiblesse.*

Différents rapports existant entre les phrases reliées par ni.

330. Il est naturel qu'entre les deux phrases reliées par *ni* les mêmes rapports puissent exister qu'entre celles reliées par *et*. Seulement, la liaison étant plus intime, on ne trouve pas p. ex. *ni* au commencement d'une laisse.

Sens adversatif: *N'est gueres granz* **ne** *trop nen est petiz*,
Roland, 3822.

Sens consécutif: *Votre olifan ne deignastes suner*,
Ne *de Carlun mie vos nen avez*,
Roland, 1172.

Rem. Un composé de nec est *neïs* de nec-ipse, avec sens négatif et sens affirmatif: „même" ou „même pas":

Chascun ot maistre, **nes** (= même) *Challos,*
Qui n'estoit pas moult biau vallés,
Charlot le Juif (dans Barbazan, *Contes et Fabl.*, VII, 89*a*).

Nes (= même) *li oisel s'en istront fors*,
Chev. au lion, 400 (Clédat, p. 143).

Voir aussi le chapitre de la négation.

II. Adversatives

Division des propositions adversatives.

331. Nous avons vu que même avec les copulatives pures le rapport entre deux phrases peut être adversatif. Ce rapport peut être exprimé d'une façon plus claire par les conjonctions adversatives.

Selon que la seconde s'oppose nettement à la première (*Ce n'est pas blanc, mais noir*), ou la restreint (*Il est arrivé tout à l'heure, mais il a dû partir de nouveau*), ou que les deux phrases s'excluent, sans qu'on dise laquelle des deux est vraie (*Je vaincrai ou je mourrai*), on distingue:

a) les adversatives pures
b) „ „ restrictives
c) „ „ exclusives, alternatives ou disjonctives.

Les adversatives pures

332. Les conjonctions qui reliaient en latin deux phrases adversatives étaient: sed, vero, verum, at, atque, enimvero, attamen. Aucune d'elles ne subsiste en français, elles ont été remplacées par magis et *antius.

Mais

Magis en latin. **333.** L'évolution de magis est intéressante. Il se rapproche en **latin** souvent du sens de potius: *An hic* **magis** *possessor audiendus sit, non petitor?* On trouve dès l'époque classique des exemples où on se sert de magis pour opposer deux phrases: *Neque quisquam parens liberis, ut aeterni forent, optavit,* **magis**, *uti boni honestique vitam degerent,* Salluste, *Bellum Jugurthinum*, 85, 49.

Quem non lucra, **magis** *Pero formosa coegit,*
Properce, II, 4, 9.

Ici on pourrait déjà traduire par „mais". La dernière étape était franchie au moment où l'on mettait magis après une phrase affirmative. On ne sait pas si cette évolution appartient encore au latin ou seulement à l'époque romane.

Rem. On trouve en vieux français *ne . . . mais que, nemais,* (ou avec un verbe *ne . . . nemais*), *ne . . . nemais que* et *ne . . . mais* d'abord avec un sens exclusif:

Jo ne sai veirs nul hume
Ne mes *Rollantz ki uncore en avrat hunte,*
Roland, 381.
Ne mais *que dous n'en i ad remes vifs,*
Roland, 1309.

Si cume la mere sun filz qui n'ad **mais** *un,* Quatre Livres des Rois, 123. (Cf. en provencal: *neguna parladura non es naturals ni drecha del nostre lengage* **mais** *acella de Franza e de Limozi,* Appel, p. 195/6). — Et avec sens adversatif:

Vous n'avez pas les Turs mors ne desharités,
Ne mais *Jhesus de gloire,*
Chanson d'Antioche, II, 274.

Cf. pour ces différentes tournures Tobler, *Verm. Beitr.*, III, 13, *ne . . . se . . . non, mais, fors, que.* — E. Richter, *Zeitschr. f. Rom. Phil.*, XXXII, 656 et suiv. — O. Hey, *Archiv für lat. Lexikographie*, XIII, 205. — Clédat, *Rev. de philologie franç.*, 1906, p. 14. — J. Compernass, *Vulgaria,* 4 dans *Glotta*, VI, 2, plus et amplius = potius. — J. Melander, *Etude sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes*, thèse Upsal, 1916. — En espagnol *por mas que* a pris le sens de „quoique": *por mas que digan,* „quoiqu'on dise".

Mais en français. **334.** En **vieux français** on trouve *mais* avec le sens de „plutôt":

Car li larron se douteroient, ...
Qu'il nes feïst . . . . par sa force mener pendre.
Par sa force! **mes** *par ses homes,*
Jean de Meung (Clédat, p. 203 et suiv.)

De là on passe facilement à la valeur adversative après une négation:

Ne fut mie par force, **mais** *par la Deu vertut,*

Pèlerinage, 751.

En général pourtant sa fonction est restrictive: dans les cent premières pages de la *Chrestomathie* de Paris et Langlois on trouve quinze *mais*, dont aucun n'est purement adversatif.

Iluec troverent dam Alexis sedant,
Mais *ne conurent son vis ne son semblant,*

Alexis (Clédat, p. 9).

Quelquefois l'opposition se rapproche de la condition:

De mun aveir me volt duner grant māsse,
Mais *il me mandet que en France m'en alge,*

Roland, 187,

surtout, si *mais* est suivi de l'impératif ou du subjonctif:

A tun plaisir te durrai mon aveir
Mais *Guenelon fai acorder al rei,*

Roland, 3895.

„Gabez, sire Oliviers", dist Rollanz li curteis,
„Volentiers", dist li coens, „**mais** *Carles le m'otreit"*,

Pèlerinage, 485.

Ici on peut déjà traduire: „pourvu que Charles me l'accorde", Cf. § 360.

En **français moderne** *mais* s'est conservé dans sa signification *adversative* et *restrictive;* même il est devenu la conjonction adversative par excellence après la disparition de *ainz*, dont nous devons parler maintenant.

Ainz [1])

Emploi de ainz.

335. *Ainz* du latin *antius a une évolution de sens analogue à celle de magis.

Pour l'emploi, on peut comparer les exemples suivants:

Ne s'en corrocet giens cil saintismes om,
Ainz *priet Deu qued il le lour pardoinst,*

Alexis, 273 et suiv.

Issi parlad Samuel, mais li poples nel volt esculter; **einz** *distrent tuit*: *Rei volum avoir,* Quatre Livres des Rois, I, 8, 19.

Ainz a disparu vers le XVIIe siècle: Vaugelas, I, 426, en constate la perte, qu'il regrette. Au seizième on le trouve encore fréquemment:

---

[1]) Pour l'évolution morphologique de ainz et anceis cf. A. Thomas, *Romania*, XIV, p. 572. — W. Meyer, *Zeitschr. für rom. Phil.*, XI, p. 250

Il ne peut avoir le cœur si dur que de les attendre en son siège; **ains** .... *leur alla au devant*, Amyot (Darm., p. 147). — Puis dans Scarron, qui aime les archaïsmes:

Vieille barbue et qui comptait
Cent ans et point ne radotait,
Ains *était femme bien sensée,*
Scarron, *Virgile travesti*, V.

Rem. Il est curieux qu'on semble se servir parfois aussi de *avant* comme conjonction adversative à moins que *avant* ne soit adverbe et qu'il ne se rapporte au verbe *tenir*:

Il ne la lit ned il dedenz reguardet,
Avant *la tent ad un bon clerc e savie,*
Alexis, 375 (Clédat, p. 9).

Les adversatives restrictives

Foule de locutions conjonctionnelles et adverbiales.

336. Des conjonctions latines tamen, autem, nihilominus, le français n'a gardé que le dernier sous la forme de *néanmoins*, mais il a formé d'autres conjonctions, que le latin classique ne connaissait pas. Nous avons déjà parlé de *mais*, qui a un sens adversatif et un sens restrictif. Citons encore *néanmoins*:

Et **nient moins** *pour les amasser*
Par aventure s'est dampnee,
Miracles de N. Dame, XXI, 298.

Toutefois du latin totas vices, se présente en vieux français sous la forme de *totes veies* ou *tote veie*:

Uns Sarrazins **tote veie** *l'esguardet*:
Cil se feinst mort, se gist entre les altres,
Roland, 2274.

Pourtant avait en vieux français encore le sens causal:

Onques vers li n'oi faus cuer ne volage.
Si m'en devroit **por tant** *mieuz avenir,*
Clédat, p. 337.

Et encore au XVIIe siècle: *Ne recevant point, il n'est point obligé de rendre*; *et* **pourtant** *il est impossible qu'il soit ingrat*, Malh., II, 149. — Mais comme l'expression causale se trouve souvent placée dans une phrase négative et que par conséquent la suite de la cause est niée, la phrase devient adversative. C'est donc la même évolution que nous constatons dans une phrase comme *Pour être riche, il n'est pas heureux*. Peu à peu ce sens adversatif se communique à

l'expression causale, qui devient de la sorte conjonction et adverbe adversatifs, même employés dans une phrase affirmative. Ce nouveau sens ne se trouve qu'aux XVe et XVIe siècles.

Rem. 1. Cette évolution était déjà achevée en vieux français pour le mot *porquant*:

Quant le vit la pulcele, molt est espoorie,
Porquant *si fut corteise, gente parole at dite,*
Pèlerinage, 710.

Souvent pourtant c'est grâce à la négation seulement que l'expression devient adversative:

Si jos en creit, il me trairont a perte,
E **neporuec** *mes pedre me desidret,*
Alexis, 205—6.
Ja li corners ne nos avreit mestier,
Mais **neporquant** *si est il assez mielz,*
Roland, 1743.

De même en italien: *Ma* **non per questo** *la questione . . . aveva cessato di occupare e preoccupare i buoni maltesi*, Il Marzocco, 21 febbr., 1915.

Cependant. A l'origine ce mot était un gérondif absolu dont le pronom *ce* était le sujet et qui marquait simplement la simultanéité: *Je m'en vais voir ce qu'elle me dira:* **cependant** *promenez-vous ici*, Mol., *Princesse d'Elide*, III, 2. — Dans ce sens, *cependant* devient rare aujourd'hui; à l'idée de simultanéité est venue s'adjoindre l'idée adversative, de sorte que *cependant* signifie aujourd'hui en général *pourtant.*

Rem. 2. Le même passage du sens de simultanéité au sens adversatif se remarque dans l'emploi du gérondif et de la conjonction *tandis que* (§ 348).

Rem. 3. Signalons, pour être complet, les locutions *malgré tout cela, nonobstant cela, tout de même, en tout cas, toujours est-il* et d'autres.

Les adversatives exclusives

aut > ou prend la place des autres conjonctions.

337. En **latin classique** on avait aut, vel, -ve, et sive (seu), conjonctions qui avaient chacune leur fonction déterminée. Ainsi aut reliait deux éléments dont l'un excluait l'autre: *Pugnantibus puncto temporis mors* **aut** *victoria obtingit.* — Pourtant ce sens s'affaiblit souvent dès le latin classique, surtout dans les phrases négatives: *Quid est maius* **aut** *difficilius quam severitatem cum misericordia coniungere*, que l'on traduirait „Quoi de plus grand et (ou) de plus difficile".

On comprend donc que aut ait pris la place des autres conjonctions, qui ont disparu; en **français** et dans presque toutes les autres langues romanes aut est seul resté: *Un franc* **ou** *vingt sous. La bourse* **ou** *la vie!*

Il peut relier une négation à la phrase précédente:

Vueillet o *non, a terre chiét pasmez,*

Roland, 2220.

La seconde phrase est quelquefois un optatif:

J'exécute votre ordre avec zèle, ou *je meure,*

Regnier, *Le Distrait,* III, 8.

On trouve souvent, à toutes les époques de la langue, *ou* reliant deux phrases interrogatives dont la seconde est indirecte: *Dois-je l'intimider* ou si *par la douceur il vaut mieux procéder,* Augier, *Un homme de bien,* II, 8.

Souvent *ou* est renforcé par *bien.* Si l'on veut appuyer sur l'idée exclusive, on peut se servir aussi de *soit . . . . soit.*

Le sens de *ou* peut se rapprocher de celui de *et*:

Por set anz en la terre ester o *demorer,*

Pèlerinage, 74.

Et il peut être remplacé, comme nous l'avons vu plus haut, par *ni* dans la vieille langue.

III. Les Causales

Evolution de quare.

338. Les conjonctions causales étaient en latin nam, enim, namque, etenim. Elles ont toutes disparu et ont été remplacées par quare, conjonction conclusive à l'origine; „pour laquelle chose", puis „pour cela".

En ancien français nous trouvons encore quelques traces de la signification primitive:

Com bone peine, Deus, e com bon servisie
Fist cil sainz om en ceste mortel vide!
Quer *ore est s'aneme de glorie replenide,*

Alexis, 611 et suiv.

Puis fréquemment avec un impératif ou un subjonctif:

E dist al rei: Sire, vostre est li plaiz;
Car *comandez que tel noise n'i ait,*

Roland, 3841—2.

Suz ciel n'ad gent ki l'osast querre en champ;
Car *chevalchiez. Por qu'alez arestant?*

Roland, 1782—3.

Comment ce sens de quare s'est-il changé en celui de *car?*

---

[1]) Tobler, I, p. 22—24. — Meyer-Lübke, III, § 549.

Tobler, III, 79, et Wehrmann, p. 436, prennent comme point de départ le quare interrogatif: *Domi maneo. Quare? — Pluit,* hypothèse difficile à admettre, même si l'on introduit encore un autre quare (*Domi maneo. — Quare? — Quare? pluit*), prononcé par la même personne qui dit pluit. La perte de l'intonation interrogative s'explique difficilement.

Meyer-Lübke donne une autre explication plus vraisemblable: *pluit . . . quare domi maneo*: „Il pleut, pour cela je reste chez moi". Or, *pour cela* ou *pour ceci* peut aussi bien rappeler une cause précédente qu'une cause qui va suivre. La phrase serait donc devenue: *domi maneo quare . . . pluit*: „je reste chez moi pour ceci: il pleut", puis „parce qu'il pleut". Cette explication est appuyée par le développement de *por ço*, cf. § 369.

Quoi qu'il en soit, l'évolution de *car* est achevée dès l'époque la plus ancienne. On en trouve déjà dans l'*Alexis* des exemples:

Bons fut li siecles al tens ancienor,
Quer *feit i ert e justise ed amor,*
Alexis, 1 et 2.

Rem. *Car* s'est confondu parfois avec *que*: *Li vens leva si forz et si orribles* **car** *il nous batoit a force sus l'ille de Cipre*, Joinv., 630. — L'inverse est beaucoup plus fréquent:

Or laissomes trestot en pais,
Fait elle, **que** *bien sai entendre*
Ou ceste parole vueut tendre,
Chrétien, *Le Chev. au lion*, 1560.

IV. Les Conclusives

Disparation des conjonctions et nouvelles formations.

339. Les conjonctions latines ergo, igitur, itaque, eo, ideo, propterea, quare, qua de causa, quamobrem, ont presque toutes disparu. Le français devait donc chercher d'autres conjonctions pour introduire une conclusion. Elle les a trouvées dans la combinaison de *pour* et *par* avec un pronom démonstratif ou relatif: *pour cela* (*poro, poruec*), *pourtant* [1]), *par quoi*, *partant*, et enfin en changeant la signification de mots qui exprimaient primitivement d'autres rapports: *donc* et *aussi*

La locution adverbiale *pour cela* se trouve dès les monuments les plus anciens:

[1]) Cf. § 336.

Et **poro** *fut presentede Maximilien,*
Ste Eulalie, 11.

De s'amie a fet sa fame,
Mais il l'apele amie et dame
Ne **por ce** *ne pert elle mie,*
Chrétien, *Cligés*, 6751.

Rem. 1. Il annonce parfois la cause qui suit:

Pur ço *l'at fait que il voelt veirement,*
Que Charles diet . . . .
Roland, 2361.

Une fois avec le relatif:

Cil me forfist en or et en aveir
Pur quel (ms. *que*) *io quis sa mort et sun destreit,*
Roland, 3759.

Par quoi est surtout fréquent au XVIe siècle, chez Amyot, p. ex.: **Par quoy** *fault avoir les yeulx ouverts*, Gringore, *Le jeu du prince des sots.*

Rem. 2. En provençal *per que* = *c'est pourquoi* est très fréquent.

Le mot *donc* (*donque(s)*) est dû probablement à une confusion de *tunc* et de *dum* [1]) et indique donc d'abord uniquement le temps, „alors", introduisant souvent une action qui en suivait une autre. Or, l'esprit humain aime à voir un lien logique entre deux actions qui se succèdent et ainsi *donc* a pris le sens de *pour cela*. Ce développement de sens n'est pourtant achevé qu'au XVIe siècle.

Quant veit li pedre que mais n'avrat enfant, . . .
Donc *se porpenset del siecle ad en avant,*
Alexis, 36, 38.

Aussi (du latin alterum sic) est à l'origine une particule comparative et par affaiblissement particule de copulation. Dans ce dernier cas il ne se trouve jamais en tête de la phrase; s'il s'y trouve, il est conjonction causale. Dans cette fonction on le rencontre déjà au XVIe siècle: *C'est moy qui conduis et mesure toutes choses;* **aussi,** *quand on veut réprouver un homme de sa despence superflue, on l'admoneste de vivre par compas,* Palissy (Darm. p. 160).

En français moderne ces locutions adverbiales se sont conservées. On trouve encore *pour cela, c'est pourquoi, par quoi, par là, pour cette raison.* Le français n'a donc pas de conjonction conclusive

---

[1]) Nyrop, *Gramm. hist.*, III, § 626. — Tobler, II, p. 166—173.

nettement caractérisée, comme c'est le cas pour les copulatives (*et*), les adversatives (*mais*) et les causales (*car*).

CONJONCTIONS DE SUBORDINATION

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

La conjonction universelle que.

340. Les rapports qui peuvent exister entre une subordonnée et une principale sont très nombreux. Or de même qu'entre deux phrases de coordination le rapport n'est pas toujours exprimé par un mot spécial, de même la conjonction entre deux phrases dont l'une est subordonnée, peut manquer également: par ex. en latin *Cave facias* „Ne fais pas", en français:

Si'st empeiriez, toz biens vait remanant,

Alexis, 8.

Une chose qui nous frappe d'abord en comparant le latin et le français, c'est que de toutes les conjonctions latines ne se sont maintenues que: si, quando, quomodo, et quia (ou quod). C'est surtout la dernière qui a pris la fonction des conjonctions disparues, et qui, plus tard, quand la langue est devenue plus littéraire, quand on a voulu exprimer nettement les nuances, en se confondant avec l'adverbe relatif *que*, s'est combinée avec plusieurs mots, substantifs, adverbes, prépositions, pour former de nouvelles conjonctions: *à fin que*, *tellement que*, *pour que*.

Quant à l'origine de *que*, c'est une question controversée, et qui, d'ailleurs, tient plutôt à la morphologie qu'à la syntaxe; Jeanjaquet croit qu'il est né de la confusion de quod, quem, et quid, Rydberg le dérive de quia [1]). Ce qui est sûr, c'est que dans la latinité postérieure on voit ces conjonctions se répandre de plus en plus, d'abord quod, puis quia, surtout dans les textes écrits d'un style plus populaire.

A l'origine le sens de quod et de quia était causal, mais déjà en latin classique quod prend le sens de „quant à": **Quod** *multitudinem Germanorum in Galliam traducat, id se sui muniendi, non*

---

[1]) Jeanjaquet, *Recherches sur l'origine de la conjonction „Que" et des formes romanes équivalentes*, thèse Zurich, 1894. — Rydberg, *Zur Gesch. des französischen ə*, II, p. 378, 1033 et suiv.

Galliae impugnandae causa facere, César, *De bello gallico*, I, 44.

Il prend quelquefois la place de ut, mais c'est rare, plus rare qu'on ne le penserait en voyant que ut a complètement disparu de la langue:

In te, innascibilem deum,
Orat **quod** *maneat alter in altero,*
Hilarius (Lietzmann, *Lat. Altkirchliche Poesie*, I, 15 et 16).

Dans Plaute on trouve quod quelquefois avec le sens conditionnel [1]).

Nous verrons dans ce qui suit que la conjonction *que* seule ou en combinaison avec d'autres mots relie toutes sortes de phrases entre lesquelles il existe des rapports très différents. Nous nous bornerons ici à signaler l'emploi de *que* dans la seconde de deux propositions adverbiales coordonnées. En effet, tandis que le besoin de clarté et de précision a amené la formation de nombreuses locutions conjonctives, celles-ci étaient superflues, ou trop lourdes, quand deux propositions de la même espèce se suivaient; dans ce cas, la langue se contentait ou bien de mettre la conjonction une seule fois, ou bien de marquer le rapport par la seule conjonction *que*. Il est évident que ce mot n'est d'abord possible que là où une conjonction composée avec *que* précédait; pourtant, il remplace aussi les autres conjonctions *quand, comme, si*. Pour l'explication, cf. § 347bis.

Voici quelques exemples du non-emploi de la conjonction: *Quant le chevalier se mestoit en batalle et en faire guerre et yl n'estoit pas appareillé . . .*, L'Ystoire des Sept Sages (Clédat, p. 221).

Puisque *mon teint se fane et ma beauté se passe,*
Il est bien juste aussi que ton amour se lasse,
Corn., *L'Illusion comique*, V, 3.

Les Indiens avaient empoisonné leurs épées de sorte que pas un de ceux qui étoient blessé n'échappoit, et les médecins ne pouvoient découvrir la cause de cette malignité, Vaug., *Quinte-Curce*, IX.

B. PHRASE SUBSTANTIVE

342. Si nous demandons quelle est la construction des phrases substantives en **latin**, nous verrons que cette langue présente de notables différences avec le français: elle connaît une variété de constructions à laquelle le français n'arrive pas. Après les verbes

---

[1]) P. Lejay, *Note sur* quod *conditionnel* (*Rev. phil. de litt. et d'hist. anc.*, 1912, p. 259 et suiv.). Cf. p. 267, note.

déclaratifs la construction ordinaire est l'Acc. c. Inf., mais les verbes iudicialia accuso, arguo, insimulo sont suivis de quod + subjonctif; — non dubito demande la conjonction quin et également le subjonctif; — les verbes qui expriment la volonté exigent en général ut avec le subjonctif, mais la conjonction fait souvent défaut; — les verbes impediendi et resistendi sont suivis de quominus ou de ne, tandis qu'on emploie l'Acc. c. Inf. après les verbes de volonté les plus usités: volo, nolo, malo, cupio, iubeo et veto; — les verbes affectifs admettent deux constructions tout à fait différentes: l'Acc. c. Inf. ou la conjonction quod suivie de l'indicatif ou du subjonctif; ceux qui expriment la crainte demandent les conjonctions ne ou ut.

La même variété règne dans les phrases subjectives de sorte qu'on trouve jusqu'à trois constructions après la même locution impersonnelle: *utile est ut amemus, amare, quod amamus.*

Cela nous mènerait trop loin d'expliquer les raisons qui ont amené une telle variété de constructions en latin; nous nous contenterons de les avoir énumérées, en grande partie du moins. On comprendra que le peuple, qui aime les phrases simples et qui néglige les nuances, ait simplifié cet état de choses. Par suite d'une série d'analogies très intéressantes à étudier, l'Acc. c. l'Inf. perd, en **latin vulgaire**, peu à peu du terrain en faveur de la construction analytique quod, quia et d'autres conjonctions ou adverbes comme quoniam et qualiter amenant une phrase substantive [1].

Que en français.

343. En **français** on n'a plus que la conjonction *que*. C'est la conjonction pure, puisqu'elle n'éveille aucune autre idée que celle de la seule subordination; il est intéressant de comparer, à ce point de vue, l'emploi pléonastique du grec ὅτι et de *que* en espagnol (§ 345 Rem. 3).

Quelquefois *que* est remplacé par l'adverbe interrogatif *comment*, comme déjà en latin vulgaire qualiter alterne avec quod. En effet, dans toutes les langues *comment* peut perdre son sens de manière: *Il nous a exposé comment il est parti, comment il a fait naufrage, comment il a été sauvé.* Ce qui est curieux, c'est qu'on trouve parfois une phrase amenée par *que* et une autre amenée par l'adverbe interrogatif reliées ensemble:

---

[1]) Cf. le chapitre de l'Acc. c. Inf. § 270 et suiv.

Puis li mustra **confaitement**
del rei avra acordement,
e **que** *mult li aveit pesé,*
Marie de France, *Chievrefueil*, 97.

J'avoye aussy oublié à dyre **comme** *le grant pont de Brantosme... je prétends* **qu'***ils sont à moy*, Brantôme, *Testament* (*Revue d'histoire littéraire*, 1914, p. 169).

C'est que le souci de la symétrie qui se fait sentir actuellement n'était pas si grand au moyen âge, comme le prouvent les exemples suivants: *Gregories veit son bel service e* **que** *molt s'en est entremise*, Joinv., 89, où l'on a deux compléments de nature différente, de même d'ailleurs que dans une phrase comme *Dites li qu'il i* **a** *une beste en ceste forest et qu'il* **viegne** *cacier*, Auc. et Nic., 18, 18. — On trouve cette liberté encore aujourd'hui: *Il m'a dit sa misère et qu'il a froid*, Guillon, *poésie inédite*. — *Dis-lui que je suis empêché et qu'il revienne*, Ayer, *Gramm. franç.*, § 288.

Que non, que oui, que nenni sont des phrases substantives:

Demandet se il ont mangé,
Il disoient k'oïl assez,
St. Gilles, 2412.

Rem. Calvin change à plusieurs reprises *comme* en *comment* dans l'édition définitive de son *Institution*.

Que avec un corrélatif dans la principale.

344. Souvent on trouve un corrélatif dans la principale pour annoncer la subordonnée:

Ço *sent Rollanz* **que** *la mort li est pres,*
Roland, 2259 (Clédat, p. 11).

Ce *que je vif et que je sui,*
Sui je par vos,
Chrétien, *Guill. d'Angl.*, 1562.

Cette construction est rare en français moderne: *Je* **le** *savais bien qu'il le ferait* [1]).

Il arrive souvent qu'on précise le mot qui annonce la subordonnée:

Qui li aportent **unes noveles aspres**
Que Sarrasin li fist molt grant damage,
Cour. Louis, 329.

---

[1]) Cf. § 88 et 89.

Or, si le verbe de la principale régit un complément indirect, le pronom est naturellement *en* (*y*) ou *de ço* (*a ço*):

Deu **en** *mercie* **que** *plus n'i orent fait,*
Béroul, *Tristan*, 383.

De ço *se sont esmerveillie*
Que *il mori en tal maniere,*
Thèbes, 4830.

Come il l'out puis ploré e plaint
De ço qu'*il fu griefment navrez,*
Troie, 384.

Cette dernière construction est restée dans la langue et s'est même étendue, de sorte que *de ce que* est devenu une locution conjonctionnelle qu'on trouve fréquemment après certains verbes affectifs: *Je suis heureux* **de ce que** *vous êtes venu.* Par contre les phrases amenées par *ce que* se font rares au XVIIe siècle. En voici pourtant un exemple: **Ce que** *vous avez vu que les pieds . . . étoient composés en partie de terre et en partie de fer, cela marque que cet empire sera divisé*, Pascal, *Pensées*, I, 215.

Rem. Tobler, I, 9 (Que *unissant une proposition à une expression adverbiale d'assurance, d'adjuration, de supposition, d'affirmation, de négation ou à une interjection*) cite encore plusieurs constructions curieuses: *Certes que, Por un petit que*, etc.

Répétition de que. **345.** On trouve quelquefois la répétition de *que* après une incise: *Il lui dit . . .* **que,** *s'il jugeoit qu'ils eussent mérité la mort, du moins* **qu'***il les fist mourir par d'autres mains*, Vaugelas, *Quinte-Curce*, X, 3. — Les grammairiens du XVIIe siècle condamnent cette construction négligée; d'ailleurs Calvin l'avait déjà proscrite de la rédaction définitive de son *Institution* [1]).

Rem. 1. On sait que la conj. *que* s'est introduite même devant le subjonctif dans les phrases principales, p. ex: *Qu'il vienne.* Cf. à ce sujet § 205.

Rem. 2. Pour la fusion de la phrase relative avec l'A. c. I., cf. § 277.

Rem. 3. Les paroles d'un autre sont citées ou directement ou indirectement. Ainsi on parle de discours direct et de discours indirect [2]): *Il m'a dit: mon ami viendra me voir demain* (discours direct). *Il m'a dit* **que** *son ami viendrait le voir le lendemain* (discours indirect). Mais on trouve quelquefois des con-

---

1) D'après une étude encore inédite de M. Marmelstein sur les traductions françaises de l'*Institution* qui paraîtra dans *Neophilologus*, IV.

2) Cf. Tobler, I, 331, 338.

structions négligées dans lesquelles *que* amène des paroles directes: *La letre dist* **que**: *Iluec gist Dido ki por s'amor s'ocist,* Enéas, 2139; cf. aussi § 213. Cette construction est très fréquente en espagnol: *Don Quijote preguntó á Sancho* **que** *¿ qué le habia movido á llamarle el Caballero de la Triste Figura?* Don Quijote, XIX.

Rem. 4. Le rôle de *que* est extrêmement important dans le langage populaire et dans les dialectes. Il maintient l'ordre habituel des mots dans les phrases interrogatives et citatives: *Mort aux vaches!* **que** *je vous ai dit . . . Pourquoi* **que** *vous m'arrêtez pas?* France, *L'affaire Crainquebille, fin.* — Devenu la conjonction de subordination par excellence, il supplante dans les phrases adverbiales la plupart des autres conjonctions, se joint aux adverbes et aux conjonctions qui restent: *Ça lui a bouché un coin d'voir comment* **qu'** *c'est dit,* Benjamin, *Gaspard,* p. 227. — Cf. § 358, où on trouvera un exemple de *si que* = „si". — En gascon enfin, grâce à l'adjonction de *que,* toutes les phrases affectent la forme d'une subordonnée. On peut comparer le hollandais: *Kan je me zeggen* **hoe dat** *hij heet,* **waar of** *hij woont*; cf. Salverda de Grave, *Schrijftaal en Spreektaal* (*Taal en Letteren,* 1914, p. 8).

C. PRASES ADVERBIALES

346. Dans les phrases adverbiales, où *que* avait remplacé la plupart des conjonctions latines, il a été à son tour supplanté en général par de nouvelles formations, comme *lorsque, parce que, afin que,* etc.

Conjonctions de temps

Simultanéité

Conjonctions latines. En **latin classique** dum, donec, quamdiu et quoad expriment la simultanéité complète, dum et cum la simultanéité partielle. A côté des deux dernières conjonctions apparaît dès le latin classique quando, qui indiquait en général la cause, mais qu'on trouve parfois avec le sens temporel: *Tum* **quando** *legatos Tyrum misimus,* Cicéron, *Agr.,* II, 16. — En **latin postclassique** quando devient de plus en plus général. Puis on voit vers la fin de l'empire quomodo, „comment", réduit à como, prendre la valeur temporelle: *quod* **quomodo** *in Austria ambularem, sic ibi me praesentassem,* Grég. de Tours, *Mart.,* 4, 29 [2]).

Tandis que donec, quamdiu et quoad deviennent rares, dum

[1]) E. Hartmann, *Die temporalen Konjunktionen im Französischen,* Diss. Göttingen, 1903.

[2]) J. Vising, Quomodo *in den romanischen Sprachen* (*Abhandlungen Tobler,* p. 113).

reste, souvent renforcé par l'adverbe interim, déjà d'ailleurs en latin archaïque: **Dum** *coquitur* **interim** *potabimus*, Plaute, *Menaechmi*, 207, **Interim dum** *ille omnium textorum dicta inter lusum consumit, . . . repositorium allatum est*, Pétrone, 33, 3.

Il semble que cet adverbe, qui appartient d'abord à la phrase principale, se soit soudé plus tard à la conjonction pour donner la conj. *duminterim, forme qui donnera en français *dementres* et en provençal *dementre*.

Conjonctions latines qui sont restées en français.

347. Or, en **vieux français** on ne rencontre plus cum, dum, donec, quamdiu[1]; les seules conjonctions qui aient survécu sont quando et quomodo, en français *quant* et *com* ou *come*.

Comme a été concurrencé comme adverbe interrogatif par la nouvelle formation *comment*, mais il garde pourtant jusqu'au XVIIe siècle le sens primitif de quomodo: *Vous-a-t-on point dit* **comme** *on le nomme*, Mol., *Ec. des femmes*, I, 4. — Aujourd'hui il exprime l'intensité: *Comme je suis heureuse!* mais l'adverbe *combien* et d'autres tournures tendent à lui enlever aussi cette fonction-là, qui pourtant est encore très vivante dans la langue actuelle.

Comme conjonction le domaine de *comme* s'est étendu. Il garde un peu de sa valeur primitive comme conjonction de comparaison (cf. § 374) et dans les propositions substantives (cf. § 343), il a essayé à s'introduire dans les phrases finales (cf. § 370), enfin en supplantant la conjonction latine *cum*, il a pris une fonction temporelle et causale (cf. § 352, 355 et 357). Ici nous nous contenterons de quelques observations sur *comme* conjonction de temps.

On trouve — nous l'avons vu — déjà en latin vulgaire quomodo avec cette valeur. Pour l'ancien français citons: **Com** *il fust en sen oratoyre . . . il avint*, S. Brandan, III, 6—7, où l'emploi du mode est curieux (cf. § 235).

Sun compaignun, **cum** *il l'at encuntrét,*
Sil fiert amunt sur l'helme ad or gemét,
Roland, 1994 et suiv.

Quand, lui aussi, s'est vu chargé d'exprimer plusieurs notions. D'adverbe interrogatif qu'il était et qu'il est encore, il est devenu conjonction de temps et de cause, évolution déjà achevée en latin,

---

[1]) *Quandiu que* se trouve dans le *Boèce* provençal.

et il s'introduit même dans les phrases concessives (cf. § 363). Il a perdu actuellement le sens causal, très vivant au moyen âge, mais il a toujours gardé le sens temporel; inutile d'en citer beaucoup d'exemples:

Quant *ot li pedre ço que dit at la chartre,*
Alexis, 386 (Clédat, p. 12).

Et **quand** *le terme passera,*
On viendra,
Pathelin (Clédat, p. 438).

L'adverbe relatif que. **347bis**. Outre ces conjonctions la langue a connu de tout temps des périphrases indiquant le temps. Ainsi en latin: Iis temporibus quibus; en vieux français: *En icel tens que, al jorn que, à cele ore que*, et aujourd'hui *au moment où* (*que*), *le jour où* (*que*), etc. Ce sont des phrases relatives et *que* ici est l'adverbe relatif.

L'emploi de ce *que* est très étendu en vieux français:

A Pentecoste, **que** *naist la flors el pre,*
Raoul de Cambrai, 3768.

Ceste besoigne, s'il vos plaist, m'otreiez,
Tresqu'a treis ans **que** *verons coment iert,*
Cour. Louis, 105.

Dans ces exemples la subordonnée précise plus ou moins la détermination de temps qui précède. Or, cette détermination peut être une phrase temporelle amenée par *quant*:

Et quant il part, **que** *il fu eslongiés,*
Aiol, 6675.

C'est peut-être là, comme le remarque M. Ritchie [1]), le point de départ de *que* remplaçant *quant* dans la seconde de deux propositions coordonnées.

On voit le même *que* dans des phrases comme: *Il y a trois ans* **que** *je ne l'ai vu*, construction qu'on retrouve en vieux français:

Bien at set anz et mielz
Qu'*en ai oït parler estranges soldeiers,*
Pèlerinage, 310.

En latin on trouve deux constructions différentes: *Dixit nobis, quoniam iam aliquot anni essent,* **a quo** *non pareret columna illa,*

---

[1]) Graeme Ritchie, p. 81. Cf. pourtant aussi p. 167 et suiv.

Peregr., XII, 7. — *Iam diu est* **quod** *ventri victum non datis*, Plaute, *Amph.*, I, 1, 146. — *Tertius dies est* **quod**.., Plinius, *Ep.*, IV, 27. — *Sexaginta jam anni sunt* **quod**.., S. Jérôme, *Visio Paul.*, 10.

Cet adverbe relatif *que* prend en français une extension considérable: il ne se rapporte pas seulement à un substantif, mais aussi à des adverbes et forme ainsi de nouvelles combinaisons conjonctionnelles qui peuvent rendre les idées exprimées par les conjonctions latines perdues.

Rem. On n'a donc pas ici affaire à la conjonction *que*, qu'on aurait voulu préciser, mais bien à l'adverbe relatif.

Nouvelles locutions conjonctionnelles.

348. Ainsi on rencontre en vieux français pour exprimer la simultanéité complète *por tant que, tant que, tant com*:

En ton mostier, **por tant que** *nos vivons,*
N'avra mais dite ne messe ne leçon,
Cour. Louis, 1064,

tandis que si les deux actions ne coïncident pas exactement, on se sert de *endementiers que, dementres que* (issus de d u m i n t e r i m avec *que*), *entrues que* = i n t e r h o c + *que* et *que que*:

Et li chevos anbelissoit,
Que que *li fils d'or palissoit,*
Chrétien, *Cligés*, 1567.
Que qu'*ele se demante einsi,*
Uns chevaliers del bois issi,
Chrétien, *Erec*, 2795 [1]).

Puis *quant que, en quant que, quanques*, provenant de q u a n t u m:

Mestre Edward le tint, **kank' il** *l'unt desachié,*
S. Thom., 5481,

si com et *ainsi com*:

Par main en l'albe, **si cum** *li jurz esclairet,*
Guenes li cuens est vénuz as herberges,
Roland, 667.

Ici on voit le passage d'une conjonction de manière à une conj. temporelle. Enfin nous citons *où que*, dont le sens est d'abord local:

Ou qu'*il voit nos Francéis, si s'en va mervillant,*
Gui de Bourgogne, 3632.

C'est de cette façon qu'est né *lorsque* et *alors que*: *Pendant le*

[1]) Cf. Tobler, III, p. 7—10.

dernier quart du siècle même, **alors que** *de nouvelles attaques contre le cicéronianisme commençaient de plusieurs côtés, la plupart des chefs échouèrent*, Revue du seizième siècle, 1914, p. 209.

Citons encore *tandis que*, composé de l'ancien adverbe *tandis* = tamdiu et que. On le trouve dès le moyen âge:

Et **tandis que** *il les asamble,*
Renart ses coroies li emble,
Roman du Renart, 16944.
Joie entière on ne peut avoir,
Tandis que *l'on est en ce monde,*
Marot, II, 110.

Mais bientôt *pendant que* lui fait concurrence: **Pendant que** *leur autorité a besoing de nostre appuy*, Montaigne, I, 13. — Vaugelas, I, 142, blâme l'emploi fréquent de *tandis que*, Th. Corneille et l'Académie (en 1704) constatent que *pendant que* est pour le moins aussi usité que *tandis que*, et aujourd'hui, on le sait, cette dernière conjonction est presque uniquement employée quand il s'agit d'une opposition: *La pauvre femme travaille*, **tandis que** *son mari gaspille son argent.*

Antériorité

Conjonctions latines.

349. En **latin** on se sert de dum, donec, quoad = „jusqu'à ce que", et de antequam et priusquam = „avant que". Ces conjonctions se retrouvent en latin postclassique; seulement a côté de antequam nous trouvons antea quod dans les textes mérovingiens.

Conjonctions signifiant avant que en français.

350. En **vieux français** antea quod, devenu *antius quod, donne *ainz que, ainçois que*; priusquam est rendu par *primes que, premier que*, que nous rencontrons jusqu'au XVIe siècle:

Ainz que *Rollanz se seit aperceüz . . ,*
Mult granz damages li est apareüz,
Roland, 2036 et 2038.

Une nouvelle combinaison donne *avant que* et *devant que*, formes qui ne deviennent fréquentes que vers la fin du moyen âge, mais qu'on trouve pourtant dès le XIIe siècle:

Mes trop plus crains que la mort ne t'absente
Avant que *moy,*
Clédat, p. 432.

Sil pursieu e enchalce **devant ço que** *il entre en citéd*, Quatre Livres des Rois, II, 198.

Ains que se fait rare au XVIe siècle. En voici pourtant un exemple:

Le cler soleil, **ains qu'***estre en Occident,*
Lairra espandre oscurité sus elle,
Rabelais, I, 58.

Devant que se rencontre encore souvent au XVIIe siècle. Vaugelas, I, 435, dit à propos de *avant que* et *devant que*: „Tous deux sont bons. M. Coëffeteau a tousjours escrit *devant que*, mais *avant que* est plus de la Cour et plus en usage". Thomas Corneille et l'Académie condamnent *devant que*. On blâme également au XVIIe siécle l'emploi de *auparavant que*, dont Mlle Scudéry se sert souvent. *Avant que* est seul resté dans la langue.

Primes que, *premier que* sont des conjonctions qui expriment la même idée, mais qui n'ont pas subsisté; *premier que* est fréquent en moyen français et rare au XVIIe siècle: **Premier que** *vous faittes a vostre fils nul mal*, Froissart, III, 13. — *Qui vit* **premier** *le corps de sa femme morte devant sa maison* **qu'***il n'en avoit su la nouvelle*, Marg. d'Angoulême, *Hept.*, Nouv. II.

Il se faut tenter
Premier que *l'on se vienne à la cour présenter,*
Du Bellay, *Poète Courtisan* (Darm., p. 285).
Premier que *d'avoir mal, il trouva le remède,*
Malh., I, 13.

Conjonctions signifiant jusqu'à ce que.

351. Quant aux conjonctions latines signifiant „jusqu'à ce que", elles ont disparu. Elles ont été remplacées par: *a*) *jusques*, *jusques que*, du latin *de + usque + quod, cf. Prudence, *Cath.*, 2, 73, 6: *Jacob*, **eo usque dum** *lux surgeret, sudavit impar proelium.*

Jo vos defent que n'i adeist nuls hum
Jusques *Dieus vueille qu'en cest camp revengum,*
Roland, 2438.

Ces conjonctions disparaissent au XVIe siècle.

b) *tant que*, fréquent au moyen âge, est encore très usité au XVIIe siècle, dans le sens de „jusqu'à ce que":

D'une chambre an autre traverse,
Tant que *tot cuide avoir veü,*
Cligés, 5566.

Versez, versez toujours, **tant qu'***on vous dise assez,*
Mol., *Bourg. Gent.*, IV, 1.

Pourtant l'Académie le condamne dans les vers de Corneille, III, 155:
Je te le dis encore, et veux, **tant que** *j'expire . . .*

Rem. 1. Il est curieux de constater que l'Académie s'est elle-même servie de la tournure blâmée. On lit dans les *Sentiments sur le Cid*, XII, 471, **tant qu'***il ait prouvé* au sens de: **jusqu'à ce qu'**il ait prouvé.

c) Citons encore *jusqu'à tant que: Il faut la prendre* (l'Eucharistie) *avec réserve,* **jusqu'à tant que** *nous soyons rendus propres à recevoir tout son effet,* Bossuet, *Méd. sur l'Evang., la Cène,* 48e jour.

d) *jusqu'à ce que* est aussi très fréquent au XVIIe siècle et on sait qu'il est resté presque seul dans la langue actuelle: *Les autres demeurent en leur pourriture* **jusques à ce qu'***ils soyent consumez,* Calvin, *Institution,* II, 5, 3 (éd. de 1560).

Rem. 2. Au moyen âge on trouve encore *de ci que, de ci la que, de ci a tant que, tresque* et d'autres locutions:

Ne deit garir ne a plain ne a bos
De ci qu'*il ait o recreant o mort,*
Cour. Louis, 23.

Ja nen iert mais retraiz par nul home charnel,
Tresqu'il *seit pleine hanste de terre desterrez,*
Pèlerinage 463 (Clédat, p. 41).

Postériorité

Disparition des conjonctions latines et nouvelles formations en partie savantes.

352. En **latin** on a postquam ou posteaquam „après que", et ut, ubi, simulac, ut primum, ubi primum, cum primum, „dès que". En latin vulgaire on trouve parfois postea quod. Puis cum, quando et en latin postclassique quomodo.

En **français** ces conjonctions ont disparu, sauf postea quod, quando et quomodo. Posteaquam, devenu *postius quod, donne *puis que*:

Car ne doit estre contredite
Parole **puis que** *rois l'a dite,*
Chrétien, *Erec,* 61.

On le trouve encore au XVIe slècle dans ce sens: *Je ne vous avois onques* **puis** *veu* **que** *jouastes a Monspellier . . . . la morale comedie de celuy qui avoit espousé une femme mute,* Rab., III, ch. 34.

On rencontre aussi **des puis que**, qui va donner *depuis que*:

Servi m'as bien et volentiers
Des puis que *tu fus chevaliers,*
Gautier d'Arras, *Ille*, 277.

Puis une combinaison *aprés que*, formé de la préposition *aprés*, qui avait remplacé *post*, et la conjonction *que*:

Grant piece **aprés que** *il revint*
Un jor seus an la chambre vint,
Chrétien, *Cligés*, 5157.

Des que équivaut à l'origine simplement à „après que":

Trenta tres anz et alques plus,
Des que *carn pres, in terra fu,*
La Passion du Christ, 5 et 6.

Dès le XIIe siècle il a le sens actuel:

Car le traïtres le ferma,
Des que *la traïson soscha,*
Chrétien, *Cligés*, 1241.

353. Les conjonctions suivantes sont composées d'un adverbe, indiquant la rapidité et qui appartenait primitivement à la phrase principale, et *que*: *lues que, maintenant que, en es le pas que, tantost com* (*que*), *manés* (*manois*) *que, erramment que, incontinent que, soudain que, aparmens que, d'abord que, soudain que, desormais que* et *lorsque*. Cette dernière conjonction apparaît pour la première fois dans Chrétien de Troyes et reste rare dans la vieille langue:

Cil s'an vont isnelement tuit,
Lors que *cele l'ot comandé,*
Cligés, 5486.

Enfin il faut citer ici *ou que*, qui, comme nous l'avons vu au § 348, exprime aussi la simultanéité:

Ou que *veit Olivier, volentiers i parolet,*
Pèlerinage, 824.

Plusieurs de ces conjonctions ont eu une courte existence. C'est qu'elles sont pour une partie des formations savantes; aussi les trouve-t-on surtout dans la littérature scientifique, qui avait besoin de distinctions plus fines que les chansons de geste. Ainsi on ne rencontre plus au XVIe siècle *manois que* et *lues que*, tandis que *soudain que* et *incontinent que* sont alors en train de passer hors d'usage: **Soudain qu'***elles sont a nous, nous ne sommes plus a elles*, Mont., III, 5. — *Et pour chastier sa femme,* **incontinent qu'***il fut de retour en sa maison*, Amyot (Darm., p. 154). — Et au XVIIe siècle encore:

Soudain qu'*elle m'a vu*
Ces mots ont éclaté . . .;
Corn., IV, 1, 1181.

Incontinent qu'*il croira que mes gens*
Seront couchés et dans leur premier somme,
Il se rendra devers mon cabinet,
La Font., *Contes*, V, 3.

Subit que est une formation savante qu'on trouve assez souvent au XVIe siècle: **Subit que** *M. de Guise vic l'artillerie assise*, Pavé (Brunot). *D'abord que* est très usité au XVIIe siècle: *J'ai vu un jeune homme avec elle qui s'est sauvé* **d'abord qu'***il m'a vu*, Mol., *Mal. Imag.*, II, 7. — *Aussi* **d'abord que** *je vous ai vu, vous ai-je connu comme si je vous avais nourri*, Scarron, *Roman comique.*
Désormais que commence à vieillir au XVIIe siècle, tandis que *aussitôt que* devient une des conjonctions les plus usitées.

Vaugelas, I, 361, condamne *dès lors que*, qui aujourd'hui est archaïque: *Mais* **dès lors que** *l'on parle, nous ne pouvons laisser s'établir à nos dépens la prescription de silence*, Le Temps, 17 février 1915.
„*A même que*, pour „en même temps que", n'est point une phrase de la Langue", déclare l'Académie en 1704; cf. Vaugelas II, 190.
Si tost com, fréquent en vieux français, est resté dans la langue sous forme de *sitôt que*:

Dame, mes pere me pria
Que por rien nule ne leissasse
Qu'an Bretaingne ne m'an alasse,
Tantost con *chevaliers seroie,*
Cligés, 4313 et suiv.

Ainsi que *la pauvre femme étoit à son premier sommeil, entra ce valet*, Marg., *Heptaméron*, Nouv. II.

Rem. On trouve quelquefois *à ce que* avec le sens de „dès que": **A che que** *il le sent lassé, L'a molt laidi e reüsé*, Tristan Mén., 299 et suiv. (dans *Romania*, XXXV, p. 506). — Pour *mais que* cf. § 360.

Conjonctions causales[1])

Conjonctions latines. **354.** En **latin classique** quod et quia expliquent, quoniam, quandoquidem, siquidem motivent l'action et signifient donc „puisque"; cum, conjonction temporelle, prend souvent un sens causal et amène en général une subordonnée

[1]) O. Rohte, *Die Kausalsätze im franz.*, thèse Göttingen, 1901.

qui précède la principale; quàndo, qui lui aussi peut être une conjonction de temps — en général il est adverbe —, s'emploie en latin aussi avec la valeur causale de „puisque". Déjà dans Plaute:

Quando *ita tibi lubet, vale atque salve,*
Cistellaria, 118.

Age, libertate decembri,
Quando *ita maiores voluerunt, utere; narra,*
Horace, *Sat.*, II, 7, 5.

Rem. 1. Quod causal se rencontre souvent après les verbes affectifs, où il alterne avec la construction dite „Accusativus cum Infinitivo".

Rem. 2. Si on nie une cause, on se sert de non quod, non quo; quia indique une cause réelle. Pourtant la distinction entre *quod* et *quia* s'efface dès le premier siècle.

En **latin postclassique** quod est souvent remplacé par eo quod et pro eo quod, „par cela que", qu'on trouve d'ailleurs déjà dans Cicéron: *Tibi . . . panis non deerit . . .* **eo quod** *oboedieris verbis meis*, Grég. de Tours. — Mais c'est surtout quia qui étend son domaine aux dépens des autres conjonctions causales, cf. § 340.

que causal.

355. De toutes les conjonctions causales latines restent **en français** seulement *que, quant* de quando, *com* de quomodo.

Les exemples où l'on trouve *que* seul comme conjonction causale sont rares, et encore peut-on y traduire *que* par *car*:

Sovre les piez ne puot ester
Que *toz les at il condamnez,*
S. Léger, 165.

Pourtant on le trouve dans quelques cas spéciaux, p. ex. après des verbes comme *blâmer, mercier*:

Jel blasmoe **qu'***il me mandat,*
Béroul, 357.

On se sert ici aussi de la locution *de ce que*, qui est seule usitée aujourd'hui.

On trouve encore *que* causal après une proposition interrogative, emploi qui s'est conservé jusqu'à nos jours:

Avés vos de gent garde, **que** *si estes armé?*
Aiol, 1737.

Puis, *que* est fréquent après un verbe comme *faire*:

Que fols fist li reis Hugue, **qu'***il herberjat tel gent,*
Pèlerinage, 483,

mais on trouve aussi la construction moderne *en ce que* et *de ce que.* Enfin, *que* s'est conservé dans *non que, ce n'est pas que,* qui nient la réalité de la cause, et dans *c'est que.*

Une extension de *que* causal est le *que* exclamatif après une interjection:

Deus! **qu'***or nel set li cuens o le vis fier!*
Cour. Louis, 2084.

Lasse, **que** *n'ai un coltel dont m'ocie!*
Deus! quel dulur **que** *li Franceis nel sevent!*
Roland, 2723 et 716.

Valeur de que précisée. **356.** En général la phrase amenée par *que* est précisée par une préposition causale, suivie ou non d'un pronom déterminatif: *por que, por o que, por ço que.* Vers la fin de la période du vieux français on trouvera d'autres formations comme *vu que, à cause que.*

Por ço que est surtout fréquent après les verbes affectifs:

Mais **por ice** *le vous ai demandét*
Que *de mecines cui je savoir assés,*
Raoul de Cambrai, 6890.

On trouve *pour que* encore au XVIe siècle:

Pour aucun temps il cheut au lit malade,
Pour que *son cœur d'elle estoit séparé,*
Oct. de St. Gelais, *Hist. d'Eurialus et Lucrèce.*

Por tant que, qui se maintient également jusqu'à la fin du XVIe siècle, est fréquent chez Chrétien de Troyes:

Si l'ama tant, quant il la vit,
Qu'il an fu morz, si come an dit,
Por tant qu'*il ne la pot avoir,*
Cligés, 2769 et suiv.

Puis que et *des que,* qui indiquent primitivement le temps, prennent eux aussi un sens causal:

Sire, nel vos celerai plus,
Des qu'*il vos plest que jel vos die,*
Chrétien, *Chev. au lion,* 3648.

Puis qu'*a moullier te vix traire,*
Pren feme de haut parage,
Auc. et Nic., 3, 11.

On trouve cette conjonction déjà dans *St. Léger*:

En un monstier me laisse entrer
Pois que *nen pois lau voil ester,*
St. Léger, 95.

Vu que: *Ce ne seroit point par necessité,* **veu que**, *Dieu mercy, nostre langue est tant riche . .*, H. Estienne, *Conformité de la langue grecque*, Préface (Darm., p. 132).

Par ço que est rare en vieux français et ne se trouve que dans des textes qui ont un caractère savant:

En grant peine nus mist,
Par ço que *li manjat*
Ço qu'Eve li dunat,
Phil. de Thaun, *Comput*, 533.

Par ce que et *pour ce que*, qui primitivement se distinguent, le premier indiquant le moyen, le second la cause, se sont de bonne heure confondus; au XVIIe siècle la lutte n'est pas encore finie, mais Vaugelas, I, 117, trouve *par ce que* „plus doux", et l'Académie condamne *pour ce que* en 1704.

Rem. Comp. le chap. des prépositions pour l'histoire de *pour* et de *par*.

A cause que et *considéré que* disparaissent également: *Et* **à cause qu'***il n'étoit de maison de même qu'elle, il n'osoit découvrir son affection*, Marg. d'Angoulême, *Heptam.*, Nouv. IX. — Mais une nouvelle conjonction naît, *attendu que*, qui, d'après Vaug., II, 250, „commence à se rendre fort commun dans le beau stile".

D'autant que a aussi le sens causal: *Puis après afin que,* **d'autant que** *les mesmes cruautez pouvoyent bien tost après estre exercées contre beaucoup de povres personnes, les nations estranges fussent... touchées..*, Calvin (A. Lefranc, *Grands Ecrivains du XVIe siècle*, p. 318 et suiv.)

Si l'on veut appuyer, on peut se servir aujourd'hui de *par cela même que:* **Par cela même que** *je connais les choses, les choses n'existent pas*, Flaubert, *Tentation de St. Antoine*, p. 96.

Autres conjonctions: quand et comme.

357. Nous avons vu qu'à côté de *que*, deux autres conjonctions latines s'étaient maintenues en français, *quand* et *com* ou *come*. En voici deux exemples:

Quant *n'ai ton fil, ensemble o tei vueil estre,*
Alexis, 150 (Cléd., p. 10).

E fu si bele et si bien feite,
Con *Deus meïsmes l'avoit feite,*
Chrétien, *Cligés*, 2717 et suiv.

Quand a bientôt perdu son sens causal; *comme* par contre est toujours très vivant.

La différence entre *parce que, puisque* et *comme* est connue. On trouve pourtant souvent *parce que* en tête d'une phrase: *Enfin,* **parce que** *Balzac avait écrit . . . ., il faut mettre sur sa tête la couronne de Pologne,* G. Reynier, *Le roman réaliste au XVIIe siècle,* 1914, p. 137.

Comment une conjonction causale peut prendre la valeur concessive, on le voit par la phrase suivante: *Mais . . .* **parce qu'***il oppose dans une salle de cabaret la civilité démonstrative et complimenteuse d'un groupe d'Italiens à la méfiante gravité de quelques buveurs allemands, il serait naïf de lui supposer l'intention de peindre les mœurs françaises et étrangères,* Ibidem, p. 229.

Comme ainsi soit, très fréquent chez Amyot par exemple, se perd au XVIIe siècle. Malgré l'autorité de Coëffeteau, Vaugelas, II, 248, le condamne et l'Académie, elle aussi, déclare que cette locution est entièrement bannie du langage. En voici un exemple de la fin du XVIe siècle: **Comme ainsi soit que** *vos offences et iniquitez vous ayent amené à en temps auquel . .* , Lancelot, *Avertissement au lecteur.*

Rem. 1. Au XVe siècle on rencontre *car* avec le sens de „parce que": *Du nom de fortune on le baptise ou por deffault de vivement entendre et cognoistre la raison, ou* **car** *le bruit de fortune est trop en cours* (Meyer-Lübke, III, p. 659).

Rem. 2. Un emploi curieux est celui de *par quoi, pour quoi, de quoi* au lieu de *parce que, pour ce que, de ce que.* Il est dû peut-être à une confusion avec le pronom relatif qu'on trouve dans les questions indirectes: *Il parle de ce qu'il ne comprend pas,* ou *Il parle de quoi il ne comprend rien.* Ainsi on a des phrases comme celle-ci: *Pleurant* **de quoy** *les pieds luy saignoyent,* D'Aubigné, *Mémoires* (Darm., p. 80). — *Dont* est employé avec le même sens: *Ainsi il fault . . . t'esjouyr* **dont** *Pan est a son aise,* Marg. d'Angoulême (Brunot, II, 383).

Conjonctions conditionnelles

Si en latin et en français.

358. En latin on avait si, amenant toute sorte de conditions. La négation en est nisi, si la négation porte sur toute la phrase; si non ou si minus, si elle ne se rapporte qu'à une partie de la phrase: *Caesar demonstrat se . .,* **nisi** *ita fecerint, esse bello civitatem persecuturum. — O miserum te, si intellegis; miseriorem,* **si non** *intellegis.*

Si a persisté renforcé dans la langue populaire par *que,* qui indique par excellence l'idée de subordination: **Si qu'***ils tirent dessus, ce sont des Boches,* Illustration, 1914.

La conjonction négative nisi a disparu, quoiqu'on la trouve encore fréquemment en latin vulgaire. Elle a été remplacée par si non qui donne en vieux français *se... non*: *Or n'i a* **se** *de l'aler* **non** (Tobler, I, 23), tandis qu'aujourd'hui les deux mots sont toujours rapprochés: *Ce crime n'a pu être commis* **si non** (ou plutôt **si ce n'***est*) *par lui.* Ici encore on trouve une forme allongée avec *que: Il me sembla que,* **sinon que** *je m'y opposasse vertueusement,... je ne pouvoye m'excuser,* Calvin (A. Lefranc, *Grands Ecrivains du XVIe siècle,* p. 318). — Cf. aussi § 359.

Que pour amener une condition.

359. *Que,* qui a remplacé tant d'autres conjonctions, est aussi entré en lutte avec *si.* Dans des phrases comme **Qu'***il reconnaisse son tort, et je lui pardonnerai,* il est vrai, nous avons affaire à une phrase exprimant un désir et *que* n'y équivaut donc pas à *si.* On le trouve quand deux conditionnelles sont reliées ensemble: *Si vous y allez et* **que** *vous le voyiez, dites-lui qu'il n'y a plus de danger.* Dans ce cas, le latin ne répétait pas en général la conjonction *si* et mettait le même mode dans les deux phrases.

La vieille langue pouvait dans ce cas se servir de deux constructions:

Et **se** *nus contredire m'ose...*
Et **die** *que li gentil home...*
Sont de meillor condicion,
J. de Meung (Clédat, p. 210).

Se *sui ocis et vos dire* **l'orrez,**
Roland, 359*a* (éd. Stengel),

c.-à-d. que devant la seconde phrase, la conjonction manque et qu'on se sert de l'indicatif ou du subjonctif. C'est au XIIIe siècle que la conjonction *que,* devenant de plus en plus fréquente, apparaît aussi devant le subjonctif. Cette tendance est peut-être renforcée par le fait que la particule *que* peut remplacer aussi d'autres conjonctions, notamment les conjonctions temporelles comme dans:

Quant vient al seir,
Que *virent l'air teniècle et neir* [1]),
Thèbes, 3057.

---

[1]) Il est peu probable que cette construction dérive du latin. Il est vrai que dans Plaute on trouve quelques vers où quod équivaut à si:

Si hercle tantillum peccassis, **quod** *posterius postules*
Te ad verum convorti, nugas mulier magnas egeris,
Rudens, 1148,

= „si tu réclames ensuite" = „tu auras beau réclamer"; cf. Lejay, *Rev. philol. de litt. et d'hist. anc.,* 1912, p. 259.

Autres conjonctions. **360.** Nous avons vu que nisi a disparu de la langue. Quand la condition est exprimée par un verbe, il est remplacé par *si* suivi d'une phrase négative: *Si vous n'obéissez pas, vous serez puni*, ou par *à moins que*, conjonction qui ne fait que relativement tard son apparition dans la langue.

Rem. 1. On la trouve quelquefois construite avec un substantif au XVIIe siècle:

A moins que *d'une tête un si grand corps chancelle,*

Corn., *Othon*, III, 3, 858,

et encore aujourd'hui, mais rarement: *Les médecins disent qu'*à **moins d'***un oracle, il sera mort demain.*

Peu à peu on a formé d'autres locutions conjonctionnelles *fors que, fors ce que, fors tant que:*

Car j'ai tel duel qu'onques le roi
Out mal pensé de vous vers moi
Qu'il n'i a el **fors que** *je muere,*

Béroul, *Tristan*, 109.

Puis *sauf que, loin que, outre que, au lieu que* et avec des participes *hormis que, pourvu que, posé que, supposé que*:

Tu les avras
Par covant que *tu me diras*
An quel leu li corz fu trovez,

Chrétien, *Guill. d'Angleterre*, 2101.

Et li rois dit que . . .
Por ce que *il s'en ressovaigne*
Qu'il retornera,

Ibidem, 2715.

Ne li estuet ostel changier
Por qu' (= pourvu que) *oüst auques a mangier,*

Roman de Renard (Clédat, p. 166).

Dans *ne . . . que*, qu'on trouve dès le XIIe siècle, on a primitivement le *que* comparatif, où le comparatif est sous-entendu. L'origine de cette construction se voit très bien dans une phrase comme:

Ne *cuide qu'il i ait nului*
Que *seulement son clerc et lui,*

Gautier d'Arras, *Ille et Galeron*, 1819.

En parlant des conjonctions adversatives nous avons déjà traité *mais que* (= pourvu que, excepté que); cf. § 334. Citons encore quelques phrases:

Volentiers, dist li cuens, **mais que** *Charles l'otreit,*

Pèlerinage, 485.

Ne sai que je vous puisse dire,
Mais que *Ganor avons perdue,*
Gautier d'Arras, *Ille*, 5728.

On le trouve encore quelquefois au XVIIe siècle, en général avec une valeur temporelle; les exemples suivants montrent comment on a pu passer du sens de *pourvu que* à celui de *quand: Il promit qu'il le feroit,* **mais qu'***ils tâchassent aussi de leur côté à disposer les esprits,* Vaugelas, *Quinte-Curce*, VI, 2. — *Vous aurez le Grand Roman des Chevaliers de la Gloire,* **mais qu'***il soit achevé d'imprimer,* Malh., III, 263.

Rem. 2. Vaug., I, 268, dit: „*Mais que* pour *quand*, est un mot dont on use fort en parlant, mais qui est bas, et qui ne s'escrit point dans le beau stile". Th. Corneille et l'Académie le bannissent entièrement de la langue.

Je vous donne ma voix pour dire la vôtre, **par ainsi que** *vous ne nous fassiez point pleurer*, Marg. d'Angoul., *Hept.*, VII.

Rappelons encore l'emploi de *sans que*, suivi de l'indicatif, avec la signification de „si ce n'est que": *Il m'a fait faire bien des complimens, et que* **sans que** *son équipage étoit bien fatigué, il seroit venu me voir; et moi,* **sans que** *je n'en ai point*, Sév., IX, 269.[1]) — Et encore aujourd'hui parfois: *Ne dépensez rien,* **sans que** *cela soit nécessaire.* — Enfin, citons encore les conjonctions qui s'emploient en français moderne: *en (au) cas que, à condition que, pour peu que*[2]).

Conjonctions concessives[3])

Les conjonctions latines disparaissent.

361. Pour exprimer une idée concessive, le **latin** pouvait se servir du subjonctif seul, ou de différentes conjonctions, ou encore de pronoms et adverbes relatifs indéfinis.

a) **Sit** *hoc verum, proficiscendum tamen non erat.*

b) Quamquam, etsi, tametsi, cum, quamvis, licet, etiamsi.

Les trois premières conjonctions expriment une concession réelle:

---

[1]) Cf. § 333.

[2]) Cf. § 346, Rem.

[3]) H. Johannsen, *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen*, Diss. Kiel, 1884. — F. Brüss, *Der Ausdruck des Konzessivverhältnisses im Mittel- und Neufranz.*, Diss. Göttingen, 1906. — Tobler, III, 1, *Quoique, malgré que, bien que.*

Nam **etsi** *nullo periculo legionis delectae cum equitatu proelium fore videbat, tamen committendum non putabat,* César, *De bello gallico,* I, 46. — Quelquefois ces trois conjonctions étaient employées dans la principale: **Quamquam** *quid loquor?*

Ut (licet) *desint vires, tamen est laudanda voluntas.*

Quamvis exprime un degré et il est donc, en latin classique, presque toujours suivi d'un adjectif ou d'un adverbe: *Assentatio* **quamvis** *perniciosa sit, nocere tamen nemini potest nisi qui delectatur* (= quelque pernicieuse qu'elle soit). Le mot tamen dans la principale souligne très souvent l'idée concessive.

c) quisquis ou quicumque, quotquot ou quotcumque, ututou utcumque, ubiubi et d'autres:

> **Quidquid** *id est, timeo Danaos et dona ferentes,*
> Verg., *Aeneis,* 49, II.

En **latin postclassique** une confusion se produit entre plusieurs de ces conjonctions, ainsi entre licet et quamlibet, quamquam et quamvis. Il est vrai que cette confusion se rencontre déjà pendant la période classique: *Quamvis carebat omnia,* Nepos, *Miltiades,* 2, où quamvis a le même sens et est suivi du même mode que quamquam.

362. Nous savons déjà qu'à l'époque préromane la perte des conjonctions a dû être considérable. Il est vrai que les textes latins ne nous en fournissent pas la preuve, mais l'état des choses en roman prouve plus que suffisamment la vérité de cette assertion: de toutes les conjonctions concessives du latin le français ne garde aucune trace. Il se tire d'affaire:

Idée concessive, exprimée par une principale.

a) en se servant d'une autre tournure; des phrases comme la suivante sont particulièrement fréquentes en vieux français:

> *Qui le cor ot et tantir et souner,*
> *S'il est malades, lués revient en santé*
> *Ja n'avera tant grant enfermeté,*
> Huon de Bordeaux (Clédat, p. 50).

En français moderne se rencontrent des tournures comme: *Il a beau . .* , ou: *Le croira qui voudra, moi je suis sûr de mon affaire,* d'autres encore.

Le subjonctif seul.

b) en se contentant du subjonctif seul:

Li reis Hugue li Forz nen at nul bacheler,
De tote sa maisniede, tant seit forz et membrez,
Ait *vestut dous halbers et dous helmes fermez,*
Si **seit** *sor un destrier corant et sojornét . . .,*

Pèlerinage, 454 et suiv. (Clédat, p. 40)

363. *c*) Enfin le français a créé une foule de conjonctions concessives:

si.

1) La conjonction *si* peut facilement prendre une nuance causale et concessive:

Se *tu es riches et manant,*
Ne soies orgueilleus por tant,

Méon, *Fabl. et Contes*, II, 138, 12.

Cette fonction, qui est restée en français moderne, s'explique par le fait que la conditionnelle aussi bien que la concessive sont au fond des causales (§ 238). Le sens concessif est encore plus clair dans les locutions conjonctionnelles: *encore si, neis si* (= meme si), *portant si, meisme si,* et dans une phrase comme:

Or pense de toy liee offrir
A encore un petit souffrir,
S'ainsi est *qu'il te viengne ennui,*

Clédat, p. 428.

quand.

2) L'emploi de la conjonction *quand* avec sens concessif est récent. On exprime cette idée plus clairement par *quand même, quand bien même*:

De quelque amant pour moi que mon père eût fait choix,
Quand *à ce grand pouvoir que la valeur vous donne*
Vous auriez ajouté l'éclat d'une couronne,
Quand *je vous aurais vu,* **quand** *je l'aurais haï;*
J'en aurais soupiré, mais j'aurais obéi,

Corn., *Polyeucte*, II, 2.

Adverbes et pronoms indiquant l'intensité.

364. 3) Dès l'époque la plus ancienne on trouve des adverbes ou des pronoms indiquant l'intensité:

En non Deu, j'ai bel ami,
Cointe et joli
Tant *soie je brunette,*

Clédat, p. 330.

Cette tournure se rencontre encore au XVIIe siècle: *Vous à qui la*

mort même, **de tant** *près* **que** *vous l'ayez vue, n'a jamais pu faire peur*, Voit., I, 124; — ou avec inversion:

Même ses courroux, **tant** *soient-ils légitimes,*
Sont des marques de son amour,
Malh., I, 246, 23.

La construction moderne **si** *grant qu'il seit* se trouve déjà dans le *Chastoiement d'un père à son fils*, XXXIII, 120.

Je t'aime toutefois **tel que** *tu puisses être,*
Corn., *Cinna*, III, 4, 1033.

Cette tournure n'apparaît qu'au XVIe siècle.

Tous *soiez joene, s'estes vos tes*
Que vos devez par droit estre honorés,
Enfances Ogier, 7251.

Tout *ait Diex faites les choses,*
Au mains ne fist il pas le nom,
Roman de la Rose, 7829.

Dans le premier exemple *tout* est suivi d'un adjectif et indique l'intensité, dans le second ce sens s'efface et *tout* est devenu synonyme de *quoique*.

Rem. De même en provençal moderne: **Tous que** *siès lou flambèu dau coumerce croumpa quatre sous de filousoufia*, Germ. Rom. Monatschrift, 1915, p. 218.

365. 4) La concession peut porter, non sur l'action, mais sur la personne qui fait ou subit l'action, sur le lieu, sur la façon dont elle se produit. De là l'introduction de pronoms et d'adverbes interrogatifs: *qui . . que, quoi . . que, où . . que, quel . . que, comment . . que, quant . . que* (tombé en désuétude au XVIe siècle), enfin *combien . . que*, qui, perdant son sens primitif, à été très fréquent dans le sens de „quoique"; et les formations savantes comme *quiconque, quelconque* suivies ou non de *que* [1]). La plupart de ces locutions se trouvent dès le XIIe siècle:

Serai je vostre, **ou que** *je soie,*
Guill. d'Angleterre, 1570.

Qui que *lor discorde compert,*
Il n'i avront ja nul danger,
Ibidem, 2342.

---

[1]) Cf. aussi § 130.

Ge n'en met hors rois ne prelas,
Ne juges de **quelconque** *guise,*
Roman de la Rose (Clédat, p. 206).
Mes il met an son covenant
Que la corone li remaingne,
Comant que *li afeires praingne,*
Chrétien, *Cligés*, 2553 et suiv.
Cument que *chascuns le feïst,*
Qui que *murust, qui que vesquist,*
Veir est que Guillelmes venqui,
Wace, *Rou* (Clédat, p. 252).

Quoique et *combien que* ont perdu leur sens primitif, qu'on sent peut-être encore dans des phrases comme *Quoique ces deux frères diffèrent l'un de l'autre (combien qu'ils diffèrent l'un de l'autre), ils s'aiment passionnément.*

Mais vous savez qu'il est des choses dans la vie
Qu'on ne peut excuser **quoiqu'on** *en ait envie,*
Mol., *Misanthrope*, III, 4.

Jamais, dit-elle, pour homme que j'eusse veu (**combien qu'il** *fust accompli en don de grace et de nature), mon cœur n'avait varié,* Hélisenne de Crenne (Reynier, *Le Roman sentim. avant l'Astrée*, p. 101).

Ils n'expriment plus que la simple concession. Combien que, extrêmement fréquent au XVIe siècle, se rencontre encore au XVIIe: *L'abbé,* **combien qu'***il fût assez mauvais homme, ne leur osa refuser le logis*, Marg. de Navarre, *Heptam.*, Préface. — **Combien que** *l'étonnement que j'ai d'être déçue* **est** *si grand*, Ibid., *Nouv.* X.

Richelet le déclara hors d'usage et Corneille remplaça p. ex.:

Et **combien que** *pour lui tout un peuple s'anime,*
par: *Et* **quoi qu'on** *die ailleurs d'un cœur si magnanime,*
Cid, IV, 1, 1133.

L'histoire de *quel . . que* est intéressante; nous en avons d'ailleurs déjà parlé au paragraphe 145 et nous pouvons nous contenter de citer quelques exemples de *lequel . . que (qui)*, qui lui aussi amenait souvent une phrase concessive:

Une chose nos fait entendre
Al quel que *la viegne a prendre,*
Que ele l'ait anceis amé;
Del quel ki *l'ait vuelt aveir gre,*
Enéas, 9005—9.

Et encore au XVIIe siècle: **Lequel** *des deux* **qui** *pût arriver, l'astrologie triomphait,* Fénelon, *Dialogue des Morts,* 72; — et avec le pronom relatif à l'accusatif: *Il aura dent pour dent, ou œil pour œil,* **lequel qu'***il voudra,* Malh., III, 55.

pour . . que

366. 5) La préposition *pour* [1]) précède d'abord un substantif et a un sens causal ou concessif:

Ne te faudra
Nule chose qui te conviegne
Por *mescheance* **qui** *t'aviegne,*
Rom. de la Rose, 6542.

Et encore au XVIIe siècle:

Je ne vous aime pas **pour** *faveur que j'obtienne,*
La Font., *L'Eunuque,* IV, 6, 1709.

Puis, si le substantif est précédé lui-même d'un adjectif fortement accentué, la construction se confond avec la phrase amenée par *si* ou *tout.* Voici un exemple qui se trouve sur la limite, mais où l'on peut encore sentir la valeur de la préposition:

Onques cerf
Ne fu tant a deable serf,
Qu'en guise de cerf se meïst,
Pour estrange estat *qu'il preïst,*

c.-a.-d. „Le diable ne se déguisa jamais en cerf, quelque étrange état qu'il ait jamais pris".

Puisque tous ses captifs, **pour bien** *qu'elle les tienne,*
Sortent de sa prison pour entrer dans la mienne,
J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone,* IV, 8.
Pour grands *que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,*
Corn., *Cid,* I, 4, 157.

On sait que *pour* suivi d'un infinitif exprime la même idée: *L'admiration que les rhéteurs excitaient à Rome,* **pour** *être un peu moins bruyante, n'en était pas moins vive,* G. Boissier, *La fin du paganisme.*

On trouve parfois *de* au lieu de *pour*:

Vos nan estes point empiriez
De *chose que dite vos aie,*
Chrétien, *Guill. d'Angleterre,* 1586.

On rencontre même, rarement il est vrai, *pour si* avec sens concessif

---

[1]) Tobler, II, 24—34.

au XVIIe siècle: *Aussi ne pensai-je pas qu'aucune chose,* **pour si** *utile et si excellente qu'elle fût,* Malh., II, 279. — Et au XXe siècle: *Et* **pour si** *grandes que soient les divergences..., elles ne portent que sur les modes et les dates de cette collaboration,* Bédier, *Légendes épiques,* III, 225.

Rem. Dans *pour peu que* le sens conditionnel prédomine:

Pour peu qu'*elle en sache, elle a trop de matière*
Pour ne descouvrir pas l'intrigue tout entière,
J. de Mairet, *Les galanteries du duc d'Ossone,* IV, 6.

Pour peu que *vous lui écriviez, l'affaire réussira* (condition). — **Pour peu** *délicat* **qu'il** *puisse être, il blâme votre conduite* (concession).

ja, bien, encore.

367. 6) Les adverbes ja, bien, encore.

Ja, du latin jam, employé dans une phrase concessive, marque (comme *al* en hollandais) qu'on admet que l'action de la subordonnée est passée depuis quelque temps, mais que la conséquence naturelle ne se produira pas: **Ja** *soit il forz, je ne le criens.* — *Jaçoit que* est devenu ensuite une locution conjonctionnelle, très courante au XVIe siècle, et qui se rencontre encore au XVIIe: *Un ministre avait écrit à la reine-mère qu'il n'avait jamais consenti au port des armes,* **jaçoit qu'***il y eût consenti et contribué,* Bossuet, *Avert.,* 10.

L'adverbe *bien* sert d'abord à faire ressortir l'idée concessive du subjonctif ou des conjonctions *si* et *quand,* qui seules ne suffiraient pas à exprimer avec une clarté suffisamment grande l'idée voulue:

Sire, dist il, jal savez vous assez
Si bien *aveie Espaigne aquitez,*
Rainoart, 2509.

Or **bien soit**: *mais aussi à l'imitation des anciens, tu devois mettre le surnom gentil de ta lignée tout au long,* Le Quintil Horatian (dans Du Bellay, *Deffence,* éd. Chamard, p. 26).

La tournure *bien que* est née à l'époque où *que* s'est généralisée dans les phrases adverbiales. Actuellement, son sens se confond parfois avec celui de *quoi que* et *malgré que: Ah, je ne suis pas gâté,* **bien que** *l'abbé en dise,* Huysmans, *En route,* p. 212. — *Tu ne dis pas toute la vérité, répliqua Scilly, adouci,* **bien qu'***il en eût, par l'évidente douleur du jeune homme,* Bourget, *Œuvre,* III, 21.

Rem. Bourciez, *Eléments de linguistique romane,* § 256, croit que notre conjonction provient de bene habet quod, locution qu'on trouve en latin postclassique et qui serait devenue *bene quod. On pourrait comparer

aussi l'espagnol: **Bueno que** *al hombre no se le deba exigir una fidelidad tan absoluta como á la mujer en el matrimonio . . ., pero eso de no hallarse nunca sin algún amorio . . .*, Benavente, *Rosas de otoño*, II, 1, où nous saisissons au vif la naissance d'une conjonction concessive. — La construction primitive semble pourtant avoir été *bien* non suivi de *que*. De même l'ancien italien se servait de *bene* seul, où aujourd'hui *benché* serait de rigueur. Voilà pourquoi nous croyons moins probable l'hypothèse d'après laquelle *bien que* serait primitivement un substantif indéterminé suivi d'une phrase relative, comme c'est le cas pour *malgré que* et *quoi que*.

367bis. Ainsi le français a acquis une riche collection d'expressions conjonctionnelles, qui précisent l'idée de la subordonnée. Pourtant plusieurs de ces locutions ne sont plus vivantes aujourd'hui: ainsi *tel que*, qui avait essayé de supplanter *quelque* au XVIe et au XVIIe siècle, est aujourd'hui archaïque; on le trouve pourtant dans le langage populaire: *Je n'y mettrai pas les pieds, dans un logement* **tel** *arrêté* **qu'***il soit, sans mes animaux*, H. Monnier, I, 594. — *Quelque que*, qui de tout temps se trouve dans la langue, n'est plus très usité actuellement; de même *pour que* et *tant . . . que*.

La langue parlée évite en général les phrases concessives pour les rendre d'une autre façon, comme **Il a beau** *faire le malin, cette fois-ci il sera attrapé*. — **N'importe** *comment tu t'appelles, tu trouves toujours, toujours, moins crapule et plus crapule que toi*, Barbusse, *Le Feu*, p. 134. — Cf. aussi § 362*a*.

Conjonctions finales[1])

Conjonctions latines.

368. L'idée finale s'exprime en **latin** par ad, par l'infinitif ou le supin, enfin par des phrases subordonnées amenées par des conjonctions. Ces conjonctions sont ut „afin que", ne „afin que ... ne pas" (e.a. après les verba impediendi).

Souvent aussi une phrase relative contenait l'idée finale, p. ex.: *Caesar equitatum misit qui impetum hostium sustineret*. — Une forme spéciale de ces sortes de phrases est celle où l'on a l'ablatif du pronom relatif quo: *Quum ex ea oratione asperius dicta recitasset* **quo** *animi illorum iudicum in Crassum incitarentur, aliquantum esse commotus dicitur*, Cic., *Pro Cluentio*, 51.

Le but n'est pas toujours exprimé explicitement; il existe aussi des

---

[1]) C. Busse, *Das finale Satzverhältnis in der Entwicklung der franz. Syntax*. Diss. Göttingen, 1905.

phrases coordonnées qui se trouvent dans un rapport final l'une avec l'autre: *Abi, eum require,* Térence, *Phormio,* 309.

D'après Bourciez [1]), quo, devenu conjonction finale, est en **latin postclassique** remplacé par quod. L'exemple de Vopiscus qu'il cite n'est pourtant pas probant: *Haec in litteras rettuli* **quod** *futuros editores pudore tangeret,* parce que quod peut être ici un pronom relatif se rapportant à haec; c'est donc plutôt un exemple de la réduction du pronom relatif. L'autre exemple vaut mieux: *Urinas apozimate provocabis,* **quod** *possit humor depurgari,* Cassius Felix, 57.

Il semble donc que dans la latinité postérieure la conjonction ut ait été remplacée peu à peu par quod (et quia?), qui va donner en français *que.*

que final.

369. Voici quelques exemples de *que* final en **vieux français**:

Prist l'olifan, **que** *reproce nen ait,*
Roland, 2263.

A Looïs le convient enveier,
Que *il nos viegne et secorre et aidier,*
Cour. Louis, 362.

Mez ainz que devant lui venissent,
Ostent les mantiaus de lor cos,
Que *l'an ne les tenist por fos,*
Cligés, 314.

Dans le dernier exemple *que* peut se traduire par *de crainte que,* locution qui est inconnue en vieux français.

Rem. On trouve dans *Ste Eulalie,* 19, *com* avec un sens final, emploi qui se retrouve dans d'autres langues romanes et qu'on peut comparer avec les conjonctions consécutives *de façon que, de sorte que,* avec sens final: *Enz enl fou lo getterent* com *arde tost.*

Nouvelles formations.

370. Peu à peu on sent le besoin d'exprimer plus clairement le sens de la subordonnée; aussi trouve-t-on le corrélatif *por ce* dès les textes les plus anciens, construction qui est établie définitivement dans Chrétien de Troyes:

Sonent mil graisle **por ço que** *plus bel seit,*
Roland, 1004.

La conjonction *que* peut même manquer:

---

[1]) *Eléments de linguistique romane,* p. 137.

Pur ço *le fist, ne fust aparissant,*

Roland, 1779.

Pour que naît, d'après Brunot, au XVIIe siècle seulement; Maupas n'en parle pas, Vaugelas, I, 72, le rejette [1]).

Pourtant le *Roland* en fournit un cas:

Baptisiez la, **pur que** *Deus en ait l'anme,*

Roland, 3981.

Afin que n'apparaît qu'au XIIIe siècle:

Mos sans vilonnie
Vous veil recorder,
Afin qu'*en s'en rie*
D'un franc savetier,

Méon, *Fabl.*, II, 27.

Une variante en est *à celle fin que*: *Se disent tant prendre de peine* **à celle fin qu'***en leur vieillesse ilz se puissent mettre à repos,* Bonaventure des Periers, *Des mal contens*, I, 97 (Darm., p. 124). — Cette locution devient dans la langue populaire *à seule fin que* ou *à cette fin que: Il surveille l'évacuation du cantonnement* **à cette fin que** *personne ne tire au flanc*, Barbusse, *Le Feu*, p. 146.

A ce que est moins usité: *Ne verrat-il mais* **a ceu qu'***il reliecet*, S. Bernard, 46, 30. — *Ainsi donc le Roy . . . . ordonna que le procès avec diligente inquisition se formast,* **à ce que** *l'on congneust veritablement lequel des deux amans estoit le plus coulpable*, Juan de Flores, *Le Jugement d'Amour* (dans Reynier, *Le roman sentimental*, p. 78). — On le trouve encore au XVIIe siècle: *Vous lui ferez un Abry,* **à ce qu'***il ne voye le soleil*, Jardinier francois, 126 (Brunot, III, 382).

De peur que se trouve selon Nicot déjà en 1606. Mais *peur que* était vraisemblablement plus fréquent; du moins Vaug., I, 114, dit qu'une infinité de gens disent *peur* pour *de peur*: **peur** *de lui déplaire.*

Ainsi, ici encore, le domaine de *que* seul s'est restreint considérablement par suite de la création de locutions conjonctionnelles qui expriment plus clairement l'idée finale que ne le ferait la seule conjonction *que.* On sait que cette dernière n'est restée qu'après un impératif: *Taisez-vous* **qu'***il ne vous fasse un mauvais parti.*

---

[1]) Brunot, III, 397. Bourciez, *Eléments*, p. 668, prétend, il est vrai, que *pour que* est sorti dès le XIVe siècle du langage des chartes, mais il ne cite pas de preuves à l'appui. Dans les exemples cités par Graeme Ritchie *pour que* a la valeur de *pourvu que.*

Conjonctions consécutives

ut, avec un corrélatif, remplacé par quod.

371. Latin classique. La conjonction latine est ut, quelquefois quin: *Fuit etiam disertus,* **ut** *nemo ei Thebanus par esset eloquentia,* Nepos, *Epaminondas* V, 1. — La consécutive se rapporte en général à un mot de la principale, indiquant la manière ou l'intensité de l'action.

1) ita, sic, is, eo modo, ea ratione, etc.
2) ita, adeo, tam, usque eo, tantus, talis, tot.

Rem. 1. On trouve ut consécutif aussi après quelques verbes, comme *fit, accidit, contingit*; et la conjonction a été remplacée alors par *que.* En français, on considère pourtant la phrase amenée par *que* comme une phrase substantive.

Rem. 2. *Sans que* est rendu en latin par: 1) ut non: *Currere non possum ut pedes non moveam;* 2) sine + substantif: *Dimisi eum sine laudatione;* 3) des adjectifs comme *nescius, non aptus;* 4) des phrases subordonnées: *Caesar ex Gergovia discessit, cum urbem non cepisset;* 5) des phrases coordonnées.

Rem. 3. Dans le langage parlé, dans Plaute par exemple, on trouve souvent deux phrases coordonnées entre lesquelles il existe un rapport consécutif: *Tantas divitias habet, nescit quid faciat auro,* Plaute, *Bacchides,* II, 3, 99.

En **latin postclassique** le corrélatif sic se répand, au détriment des autres mots; souvent même il se rapporte à un adjectif: **Sic** *barbaro sum familiaris* **quod** *tamen nescius barbarismorum,* Sidonius Apollinaris, IV, 17.

Cette dernière phrase prouve en même temps que quod tend à remplacer la conjonction ut.

Que sans corrélatif.

372. En **vieux français** on trouve très souvent *que* seul amenant une phrase consécutive:

Des espuruns point l'auferant
Que *il en fist raier le sang,*
Gormont et Isembart, 16.

Et li nuis vint, **c'***on n'i pot plus veer,*
Raoul de Cambrai, 8714.

Le sens consécutif est souvent très affaibli:

Morz est li cuens **que** *plus ne se demuret,*
Roland, 2021.

Les cas sont fréquents où l'on pourrait rendre *que* simplement par *et.*

Que est souvent employé, comme ut en latin, pour introduire une consécutive négative, où aujourd'hui on mettrait sans que:

Par une valee s'en va
C'*onques* **ne** *fist arestement,*
Fergus, 4, 16.

En ung partuys de cestuy chastiaul avoit ung serpent mussé **que** *nul* **ne** *sçavoit,* L'Ystoire des sept sages (Clédat, p. 222). — Cette construction, concurrencée dès le XIIe siècle par sans que, s'est vite restreinte; en moyen français on ne peut guère s'en servir qu'après une principale négative, et c'est là la construction qui s'est conservée en français moderne: *Je ne peux parler* **qu'***il* **ne** *m'interrompe.* Pourtant on trouve encore dans Molière:

On lève les cachets, **qu'***on ne l'aperçoit pas,*
Amphitryon, III, 1,

où l'indicatif s'explique facilement, et dans Chapelain, *Dialogue de la gloire*: *A quel particulier la gloire est-elle utile,* **que** *cette utilité* **ne** *lui soit méprisable* (Fidao Justiniani, *L'esprit classique et la préciosité au XVIIe siècle,* p. 152).

La conjonction *que* se trouve encore au XVIIe siècle avec le sens consécutif après un adjectif ou un substantif: *Je suis dans une colère* **que** *je ne me sens pas,* Mol., *Mariage forcé,* 6. — *Beau, réglé, ferme et constant,* **que** *rien ne le peut être davantage,* Malh., I, 472; — et, en français moderne, dans la langue familière: *C'est d'la belle fleur* **qu'***y a pas pu beau,* Gyp.

Que précédé d'un corrélatif. **373.** En général pourtant un corrélatif annonce, comme en latin, la phrase consécutive et dans ce cas la conjonction manque souvent dans la vieille langue:

Si'*st empeiriez toz biens vait remanant,*
Alexis, 10 (Clédat, p. 8).

Quant je vienc chi, ja n'avrai joie **tant,**
Por mon ami n'aie le cuer dolant,
Fablel dou dieu d'Amours, 539 et suiv.

Le corrélatif le plus employé est *si,* qui peut se rapporter à des verbes comme à des substantifs et à des adjectifs; *si que* exprime aussi bien la manière que l'intensité et la simple conséquence:

1) *Et* **si** *argente le plon*
Qu'*en ne conoist les bons des maus,*
Vers de la Mort, XIV, 11.

2) *Criez, criez* **si que** *vus le esveillez*, Quatre Livres des Rois, III, 18, 27.

3) *E il est fiz Belial*, **si que** *nuls od lui ne puet parler*, Ibid., I, 2517. Cette conjonction ne s'est maintenue que dans les cas où *si* se rapporte à un adjectif ou à un adverbe; les autres emplois se perdent au XVIIe siècle. Il est vrai que Scarron et La Fontaine en offrent encore des exemples:

Dont le mari puis après se vante
Si que *chacun glosait sur ce mystère*,
La Font., *Contes*, I, 5, 29;

mais Vaugelas, II, 160, le trouve encore plus barbare que *de mode que*.

A côté de *si* et de *tant que*, qui remontent au latin, le français a créé d'autres locutions: *ainsi que, issi que, en telle manière que*, qui paraît au XIIIe siècle, *en sorte que*, dans Joinville, 184; puis *de mode que, de façon que, sans que*; enfin, de formation plus récente, *si bien que, tellement que*.

De mode que s'introduit au XVIe siècle sous l'influence de l'italien et de l'espagnol, mais il disparaît au XVIIe siècle: **De mode qu'***il n'y peut entrer âme vivante*, Larivey, *Jul.*, I, 2. — *De façon que* et *de manière que*, que Vaugelas, II, 160, trouvait des conjonctions peu élégantes, quoique françaises, se rencontrent pourtant, d'après l'Académie en 1704, dans les ouvrages des meilleurs auteurs.

Sans que semble être sorti de la curieuse construction qu'on trouve, par exemple, dans les vers suivants:

L'ampererriz, **sanz mal qu'***ele et,*
Se plaint et malade se fet,
Chrétien, *Cligés*, 5699 et suiv.

c.-à-d. „sans qu'elle ait de mal"; cf. l'origine de *pour . . . que*, § 366. *Pour . . . que* dans une phrase comme: *Ils sont trop de gens pour qu'un homme seul les attaque* „estant court et commode, s'establira tout à fait", dit Vaugelas, I, 73, „mais en attendant je m'en voudrois abstenir, selon le sentiment general de nos meilleurs Escrivains".

Conjonctions comparatives

Mots amenant une proposition comparative d'égalité en latin.

374. I. Pour exprimer l'égalité on se sert en **latin** *a*) d'une série de conjonctions, d'adverbes, de pronoms, accompagnés en général d'un corrélatif dans la principale:

ita, sic, item....ut, sicut, sicuti, quemadmodum, quomodo

tam...quam

tamdiu...quamdiu

tantus...quantus tantopere...quantopere

tot...quot totiens...quotiens

idem...qui

b) atque après idem, par, similis, „pareil, égal à, de même que"

c) quasi

De ces mots ut est le plus fréquent: **Ut** *sementem feceris,* **ita** *et metes.*

Quomodo est assez rare en latin classique, mais il verra s'étendre son domaine en **latin postérieur**: Il a remplacé atque, qui ne se trouvait qu'après quelques expressions; et en combinaison avec si, quomodo si, il prend la place de quasi. Il semble même qu'il soit entré en concurrence avec ut, qui ne se retrouve plus dans les langues romanes, et avec les relatifs de la première catégorie.

Comme en français concurrencé par que.

374bis. Aussi constate-t-on qu'en **vieux français** *comme* est devenu la conjonction comparative d'égalité par excellence:

Car vos ressanblez un mien oncle
Come *rubis fet escharboncle,*
Guill. d'Angleterre, 2205.

Laissiez les morz, tut **issi cum** *il sunt,*
Roland, 2435.

Jamais n'iert **tels com** *fut als ancessors,*
Alexis, 4.

... Et si a restoree
Sa terre et fait **tant** *d'onnor*
Comme *il puet au siecle greignor,*
Chev. aux II espées, 10361.

Pensant retourner **aussi** *facilement à Therbes* **comme** *ils étoient venus,* Marg. d'Augoulême, *Heptam.*, Préface. — *Mais quand je serois* **tant** *aimé* **comme** *j'aime ...*, Ibid., *Nouv.* VIII.

Cet emploi se retrouve encore au XVIIe siècle:

Qu'il fasse **autant** *pour soi* **comme** *je fais pour lui,*
Corn., *Polyeucte,* 912.

Je voudrais être **aussi** *jolie* **comme** *il est sûr que je suis à vous,* Sév., II, 443.

Même après *selon* on trouve parfois *comme*:

Oui, **selon comme** *vit et meurt le personnage,*
Il faut battre des mains,
La Font., *Je vous prends sans vert*, V, 118.

Vaugelas, II, 385, déclare: „*Tel* veut *que* aprés soy, et non pas *comme*". Aujourd'hui on ne se sert de *comme* que s'il n'y a pas de corrélatif dans la principale: **Comme** *on fait son lit, on se couche.*

Dès les plus anciens textes *comme si* se présente avec le sens du latin *quasi:*

Si l'at destruite **com s'***ost l'oüst predede,*
Alexis, 143.

Il tressaut
Aussi con s'*il eüst dormi,*
Guill. d'Angleterre, 2620.

On pourrait se demander si dans la phrase comparative d'égalité *que* n'a pas réussi, comme dans les autres subordonnées, à prendre la place des conjonctions latines. En effet on trouve des phrases où *que* seul semble avoir la valeur comparative:

Adam feïs de terre et de limon
Evain sa per, **que** *de fi le savons,*
Cour. Louis, 979,

mais on pourrait ici interpréter *que* aussi bien comme conjonction causale. C'est après un mot de la principale indiquant clairement la fonction de la subordonnée suivante que la conjonction *que* a le plus de chance de s'introduire. Ainsi on la trouve en vieux français en concurrence avec *comme* après *si, aussi, aissi,* et parfois après *tant* et *tel*:

Et je le trouvai **aussi qu'***il m'avoit dit,*
S. Brandan, 93, 10,

et en général dans la combinaison *selon que, à mesure que, à même que:*

Selonc que *dist la letre,*
Elie, 2384.

Sulunc ço que *pramis l'ai a tun pere David,* Quatre Livres des Rois, III, 268.

Selon que *vous serez puissant ou misérable,*
Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir,
La Font., VII, 1.

Autres tournures. **375.** Dans des phrases comme *Qualis dominus, talis et servus,* „Tel maître, tel valet," la coordination a remplacé la subordination.

Pour marquer la gradation le latin disait p. ex.: **Quo (quanto)** *citius curris*, **eo (tanto)** *citius revenire potes.* — Ici encore le français a mis deux phrases coordonnées en laissant tomber les relatifs quo, quanto et leurs corrélatifs eo, tanto: **plus** *vous courrez vite*, **plus** *vite vous serez de retour.* De même les locutions *tel — tel*, *(au)tant — (au)tant, ainsi — ainsi, plus — plus, moins — moins* relient deux phrases coordonnées.

On trouve pourtant fréquemment des phrases comme: *Fortune est comme une verriere, qui* **de tant comme** *elle est plus clere et plus resplendissant*, **de tant** *est elle* **plus** *tost brisee*, Le Menagier de Paris (Tobler, I, p. 179). — **D'autant plus** *que tu es plus debile en toi, Dieu te reçoit* **tant** *mieux*, Calvin, II, 2. — **Tant plus** *tourmentez ils estoyent*, **tant plus** *chacun sienne faisoit la coulpe*, Juan de Flores, *Jugement d'Amour* (Reynier, p. 178).

Et je le connois **moins, tant plus** *je le contemple*,
Corn., *Suite du Menteur*, I, 4.

Ces tournures, qui disparaissent de la littérature au XVIIe siècle, se sont conservées dans la langue familière: *Et* **tant plus** *il est sale*, **tant plus** *il est cuistot*, Barbusse, *Le Feu*, p. 11.

Constructions en latin. **376.** II. Pour exprimer l'inégalité le **latin** se sert:

a) de atque après quelques mots: alius, aliter, contra, secus.

b) de quam après un comparatif de supériorité aussi bien que d'infériorité: magis, minus quam.

c) si dans le second terme de la comparaison se trouve un substantif au nominatif ou à l'accusatif, on peut se servir de l'ablatif de comparaison au lieu de la conjonction quam: *Patria mihi* **vitā meā** (= **quam vitā meā**) *carior est.*

Que ou de en français. **376bis.** Nous n'avons plus besoin de parler du premier cas, où atque a disparu comme après par, similis; le **français** met toujours *que.*

La langue a continué les deux constructions latines après un comparatif: quam a donné en français *que*; l'ablatif a été remplacé par la construction analytique: substantif précédé d'une préposition. Cette préposition est d'abord ab, puis, quand ce mot tombe en désuétude, de: *Minus* **a** *prioribus tuta est*, Cael. Aurel., *Chronique*, V, 10, 111. — **A** *praemio minorem esse*, Cyprien, *Epitres*, 77, 835, 4.

Meillurs vassals **de** *vus unkes ne vi,*

Roland, 1857.

Qu'en tut le munt ne poi rien plus **de** *lui amer,*

Saint Thomas, 3353.

En français l'emploi de cette construction s'est pourtant fait de plus en plus rare; la vieille langue s'en sert surtout avec des pronoms. Aujourd'hui on ne la trouve qu'avec des noms de nombre: *plus* **de** *mille soldats*, et dans la locution conjonctionnelle *à moins de:* **A moins d'***être fou il n'est pas possible de raisonner de la sorte;* en effet, cette tournure signifie „avec moins que, étant donné moins."

Rem. 1. Dans les autres langues romanes notre construction est plus vivante: *Pămîntul e maĭ mare* **de cît** *luna* „la terre est plus grande que la lune." — *Maroncelli era mille volte più infelice* **di** *me*, S. Pellico, *Le mie prigioni*, p. 86. — *Tengo mas bienes de fortuna* **de** *lo que necesito*, J. Valera, *Comendador Mendoza*, 33.

Rem. 2. En néo-grec les prépositions *ἀπό* et *παρά* ont remplacé le génitif de comparaison: *παρὰ μὲ Τούρκους, μὲ θεριὰ καλύτερα νὰ ζοῦμε* „il vaut mieux vivre avec les bêtes sauvages qu'avec les Turcs", Thumb, *Handbuch der neugriechischen Volkssprache*, p. 128. L'hébreu, qui ne connaît pas de comparatif, dit „il est grand de son frère" (c.-à-d. en prenant comme point de départ son frère).

CHAPITRE VIII

LES PRÉPOSITIONS [1])

I. LES TERMINAISONS FLEXIONNELLES ET LES PRÉPOSITIONS EN LATIN

Le latin connaît déjà les prépositions à côté des terminaisons flexionnelles.

377. Nous avons déjà constaté que le latin exprime les rapports qu'un substantif occupe dans la phrase à l'aide de terminaisons flexionnelles. Seulement les six cas qu'il avait ne suffisaient pas à rendre clairement toutes les nuances de la pensée. Aussi la langue latine avait-elle souvent recours à des prépositions (des postpositions) pour préciser le rapport voulu.

Ainsi à côté de *Romam eo* le latin en était-il arrivé à dire *in urbem* ou *ad urbem eo*; l'emploi sans préposition ne se trouve qu'avec les noms de ville et dans quelques autres cas, notamment en poésie:

Arma virumque cano, Troiae qui primus ab oris
Italiam *fato profugus Laviniaque venit*
Littora,

Virg., *Enéide*, I, 1—3.

On sait que les prépostions régissent tantôt le génitif: *exempli gratia patriae causa*, tantôt l'accusatif: *apud veteres, Romam versus*, tantôt l'ablatif: *pro patria mori*, tantôt enfin l'accusatif et l'ablatif d'après le sens: *in urbem ire, in urbe vivere*; *sub hastam mittere, sub antro.*

Peu à peu le substantif a perdu ses cas; seuls le nominatif et l'accusatif se sont maintenus en vieux français. Il est donc naturel

---

[1]) M. Bréal, *Essai de sémantique*, p. 14—21. — Tobler, I, p. 143—147, *Prépositions désignant un rapport de temps devant des substantifs suivis de participes prédicatifs;* 276—285, *Prépositions ayant dans la même phrase une fonction double;* p. 339—343, *Prépositions suivies du nominatif.*

que les prépositions, qui en certains cas étaient facultatives en latin, soient devenues de plus en plus nécessaires et obligatoires.

L'histoire des prépositions comporte donc deux éléments: d'abord la disparition graduelle des terminaisons flexionnelles, puis l'effacement graduel du sens primitif, surtout local des prépositions.

Nous avons signalé l'importance du premier élément, mais hâtons-nous de dire que, si l'usure phonétique explique l'extension considérable qu'ont prise les prépositions en français, elle ne rend pas compte du fait primordial, puisque en latin classique déjà on connaissait les prépositions, c.-à-d. à une époque où les terminaisons des substantifs gardaient encore toute leur valeur. La raison première se trouve dans la tendance analytique que nous avons déjà pu constater souvent, et qui amène la décomposition des formes synthétiques, la même tendance qui, en hollandais, a remplacé *mijns vaders* par *van mijn vader* [1]).

Exposer les rapports que les prépositions ont pu exprimer à différentes époques demanderait une étude trop détaillée et qui, d'ailleurs, serait plutôt du domaine de la sémasiologie que de la syntaxe. Nous devons donc nous borner à tracer les grandes lignes.

Genitivus.

Génitif dépendant d'un substantif, d'un adjectif ou d'un verbe.

378. Le latin exprime par le génitif différents rapports:

I. Dépendant d'un substantif il indique:

a) la possession: *domus patris*, *signa deorum*, *fructus arboris*.

b) le complément direct: *amor Dei* ou *in Deum*.

c) le sujet: *amor Dei*.

d) l'idée partitive: *multi nostrum*.

e) une apposition: *Ars Amandi*, *Vox voluptatis*.

II. Il peut dépendre d'un adjectif: *Compos mentis*, *iuris consultus*, *amans patriae*, *plenus insidiarum*.

III. Il est sous le régime d'un verbe:

a) *Oblivisceris mei*, *beneficiorum* (*beneficia*) *memini*.

b) *Proditionis accusatur*; mais on trouve la préposition dans: *postulare aliquem de pecuniis repetundis*, *accusare de vi*, *de veneficiis*.

---

[1]) L'empereur Auguste, qui tenait à être clair, n'hésitait pas à mettre des prépositions devant les noms de ville: *Neque praepositiones urbibus addere . . . dubitavit, quae detractae afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent*, Suétone, *Auguste*, 86.

Les prépositions ont remplacé le génitif.

379bis. Or, dans tous ces cas, le français emploie aujourd'hui des prépositions.

I. Quand on voulait exprimer le complément direct de l'action indiquée par le substantif régissant, le latin déjà se servait souvent d'une préposition: in, erga, adversus, contra.

Le français a conservé la première et la dernière de ces prépositions: *la foi en Dieu, la haine contre les traîtres*; dès l'époque la plus ancienne la préposition est devenue de rigueur. Erga a disparu, adversus a été remplacé par versus, originairement participe de vertere „tourner" et employé pour le lieu, p. ex.: *Romam versus*. En vieux français *vers* et ses composés *devers* et *envers* s'emploient aussi au figuré: *Repairt en memoire l'iniquitéd de ses peres* **vers** *Deu*, Psaumes, 108, 15 (en latin *apud Deum*). — *In* a été concurrencé par pro > *pour: l'amour pour Dieu.*

Dans tous les autres cas le génitif a été remplacé par *de* suivi de l'accusatif: *la maison de mon père, l'amour de Dieu, plusieurs de ces soldats, l'Art d'aimer, le nom de Pierre.*

II et III. Après un adjectif et un verbe le génitif a également disparu devant la préposition *de: plein de bonté, vide de sens*; — *accuser de trahison, penser de quelqu'un* (aujourd'hui *à quelqu'un*), *se souvenir de*; mais *oublier quelqu'un.*

Dativus

Le datif remplacé par des prépositions.

379. Le datif exprime plusieurs rapports:

a) Complément indirect: *dare alicui aliquid. Hoc tibi prosit. Patriae solum omnibus carum est.*

b) Dativus commodi ou incommodi: *Non scholae, sed vitae discimus. Hoc mihi faciendum est.* Souvent le latin doit se servir de *pro*: *Pro patria mori.*

c) Dativus finalis: *Patria mihi cordi est. Hoc tibi laudi est.*

Ici encore nous constatons que les prépositions ont remplacé la terminaison casuelle:

a) *Je donne une toupie à Pierre.*

Rem. Comme la ligne de démarcation entre complément direct et complément indirect est souvent très peu nette, il y a des verbes intransitifs en latin qui sont devenus transitifs en français: *persuadere alicui, minari, parcere,* etc. Cf. § 192 et suiv.

b) Pour exprimer l'intérêt qu'une personne ressent pour une autre, la

préposition pro a remplacé le datif: *Vivre pour la patrie.* D'ailleurs, déjà en latin classique *pro* faisait concurrence à la terminaison flexionnelle.

Avec des adjectifs comme amicus, benevolus on trouve aussi les prépositions erga, adversus, in; après utilis, necessarius on met souvent ad.

c) Quand on veut exprimer un but, on se sert en français d'une préposition avec un sens final: *attribuer à honneur, tenir à cœur,* à moins que la langue n'ait pris le substantif comme prédicat: ainsi impedimento esse se traduit par *être un obstacle*; infamiae esse par *être une infamie.*

Accusativus

La flexion de l'accusativus s'est perdue.

380. L'accusativus s'emploie surtout comme complément direct. Ici la langue a continué l'emploi latin, malgré l'hésitation qui se remarque pour quelques verbes, comme *deficere aliquem.* Seulement, comme les terminaisons se sont perdues, il n'y a que l'ordre des mots qui puisse distinguer l'accusatif du nominatif.

Rem. En espagnol on rend l'action qui passe sur une personne par la préposition *á*: *Adoraba á su hija,* J. Valera, *Pepita Jiménez,* p. 14.

Ablativus

Le latin se sert souvent de prépositions pour indiquer le point de départ.

381. L'ablatif du latin classique renferme les sens qu'exprimaient originairement trois cas:

I. L'ablativus proprement dit pour indiquer le point de départ.

II. L'instrumentalis.

III. Le locativus.

I. *a*) Separativus: *cedere* (*ex*) *patria, abstinere iniuria, Roma proficisci, Hercules Jove natus erat.*

En général, pourtant, le latin ne se contentait plus de la seule terminaison flexionnelle pour exprimer le point de départ, mais ajoutait une préposition: **ex, ab** *urbe proficisci, seiungere aliquid* **ab** *aliqua re.* Ces deux prépositions ont été supplantées à leur tour par *de,* qui est seul employé actuellement.

b) L'ablativus limitationis exprime l'idée „de quel côté": nomine, specie „en apparence", *Agesilaus altero pede claudus*

fuit, „Agésilas boitait d'un pied", *meo iudicio*, „d'après mon jugement, à mon avis."

Ici encore le latin classique connaît l'usage de prépositions: *Hoc est* ad *severitatem lenius et* ad *communem salutem utilius* = „au point de vue de." — In *hoc vos admiror* = „en ceci" — *Erat* ex *omni parte perfectus* = „de tous points."

c) ablativus comparationis: *melle dulcior*, „plus doux que le miel".

Rem. Nous avons vu au paragraphe 376bis comment l'ablatif a été remplacé par ab, puis par de, et que l'emploi de cette dernière préposition, fréquente en vieux français, s'est réduit considérablement dans la langue moderne.

L'instrumentalis, remplacé peu à peu par des prépositions.

382. II. A l'instrumentalis appartiennent les cas suivants:

a) instrument: *pedibus et unguibus se defendit.* Dans ce cas la préposition cum, „avec", qui indique l'accompagnement, *de* ou *par* ont remplacé l'ablatif: *se défendre* avec *ses ongles, se défendre* par *écrit.*

De *son aile,*
De *ses pieds,* de *son bec, l'oiseau le rompt enfin,*
La Font., *Fables*, IX, 2.

b) cause: *Divina mente* (a *deo) mundus universus administratur.*

Quand la cause est un nom de personne, notamment au passif, le latin se sert de la préposition ab indiquant le point de départ et remplacée plus tard par de. Cet emploi s'est généralisé: *suivi* d'*un seul hussard*, mais la préposition *par*, qui originairement n'indique que le moyen, lui a fait concurrence et l'a supplanté dans beaucoup de cas: *être vaincu* par *l'ennemi.*

La cause s'exprime souvent en latin classique par des prépositions propter, prae, ob: *propter misericordiam, prae ira, laborare ex pedibus* (le point d'où part le mal), *laetari re*, à côté de *laetari de re.*

c) L'ablativus mensurae indique, auprès de comparatifs, la différence de mesure qui existe entre les deux objets comparés: *multo maior*, „de beaucoup plus grand"; *dimidio minor*, „plus petit de la moitié" [1]).

d) L'ablativus modi se construit en général avec cum,

[1]) Tobler, I, XXV, de *employé devant une expression désignant la mesure de différence.*

mais cette préposition peut manquer, si le substantif est accompagné d'un adjectif: *Otium cum dignitate.* — *Flumen Arar* (Saône) *in Rhodanum influit incredibili lenitate.* — Aequo animo, bona mente (d'où l'adverbe *bonnement*), casu, iure, silentio, eo modo. Mais aussi per vim, per litteras, in hunc modum. En français avec *courage*, par *hasard*, en *silence*, de *cette façon*, à *sa façon*.

Le latin classique a déjà en général remplacé le locativus par des prépositions.

383. III. Locativus. Nous avons déjà vu que le latin exprimait le point de départ par un ablatif. Or, comme l'ancien locatif a disparu, ce cas indique aussi le lieu où l'on se trouve, et le temps: *Athenis esse, eo tempore, vere, autumno*, etc. Mais la préposition est ici encore de rigueur, quand le repos est exprimé par un substantif qui n'est pas un nom de ville: *in urbe esse, in provincia, in vico*, etc., et pour le temps, quand le substantif n'est pas accompagné d'un adjectif: *In bello*, mais: *Bello Punico secundo*, à l'exception des substantifs qui expriment déjà par eux-mêmes le temps: *nocte, vere*, etc.

Ici encore on voit que la construction française est déjà propre au latin.

Résumé, methode à suivre.

383bis. En somme, nous constatons donc que déjà en latin la déclinaison ne suffit pas à exprimer tous les rapports possibles d'un substantif dépendant d'un autre substantif, d'un adjectif ou d'un verbe. Il se sert de toute sorte de prépositions, et dans beaucoup de cas déjà la construction actuelle est la plus fréquente, qui seulement n'a encore pu s'introduire devant des substantifs employés fréquemment dans un sens très précis comme Romae, „à Rome", vere, „au printemps"; et pourtant la phrase de Suétone, citée à la page 287, *note*, prouve qu'ici encore la construction synthétique disparaît bien vite de la langue parlée.

Nous pourrions reprendre maintenant ce que nous venons d'esquisser, en étudier les détails, nous demander de quelle façon la langue a rendu aux diverses époques de son existence les nuances exprimées par les cas. Nous y renonçons pourtant, parce que l'application rigoureuse de cette méthode nuirait grandement à la clarté. Nous verrions la même proposition revenir à plusieurs reprises avec des sens différents. Or, ces prépositions elles-mêmes ont subi des transformations intéressantes à étudier, avant qu'elles en soient arrivées à

pouvoir rendre les sens du génitif, du datif, de l'ablatif; enfin, la langue a perdu des prépositions, d'autres sont nées; il vaut donc mieux étudier les prépositions dans leur ensemble, sans en hacher l'histoire en de petits morceaux.

Perte de plusieurs prépositions latines, nouvelles formations.

384. En passant en revue les prépositions latines nous constatons que le latin avait beaucoup de prépositions qui n'ont pas persisté en français: adversus, circa, circiter, cis, citra, circum, erga, extra, intra, infra, ob, penes, pone, post, praeter, prope, propter, trans (devenu l'adverbe *très*), qui étaient suivis de l'accusatif; absque, a, ab, abs, coram, clam, cum, ex, e, tenus, prae, qui demandaient l'ablatif; sub et subter, qui régissaient tantôt l'accusatif, tantôt l'ablatif; enfin, les postpositions causa, gratia, tenus.

Celles qui sont restées sont ad, apud, ante (du moins dans les composés), contra, inter, iuxta, per, secundum, versus, ultra; puis de, sine et pro, enfin super ou supra et in.

Les pertes sont donc considérables — remarquons pourtant que ce sont presque toutes des prépositions peu usitées qui sont tombées — mais la langue a trouvé une large compensation dans de nouvelles formations prépositionnelles.

Ces nouvelles prépositions, la langue les a formées:

1) en changeant la fonction d'adverbes (p. ex. *sous* de subtus), d'adjectifs (*sauf*, *long*), de participes (*pendant*, *vu*), de substantifs (*chez*).

2) par composition: *dans*, *derrière*, *malgré*, etc., où le sentiment de la composition s'est perdu; *en dehors de*, *vis-à-vis*, etc., où au contraire ce sentiment est encore très vif.

II. Prépositions latines qui sont restées en français

384bis. De toutes les prépositions latines ce sont surtout ad et de qui ont eu un succès extraordinaire, puisqu'ils rentrent dans toute sorte de combinaisons, qu'ils en sont arrivés à exprimer les nuances les plus variées, voire même à ne plus exprimer rien du tout. Nous essayerons de tracer leur histoire après avoir passé en revue les autres prépositions.

apud od. **385.** Apud[1]) indique en latin classique un proche voisinage: *apud Caesarem* „chez César"; *apud milites* „devant les soldats"; *apud* ou *ad Cannas* „près Cannes". Dans la latinité postclassique son sens s'étend dans deux directions. D'un côté il signifie parfois „dans": *apud urbem Nolam* „dans la ville de Nola", sens qu'il a d'ailleurs dès le latin archaïque dans la langue familière:

Id adeo argentum ab danista **apud** *Thebas sumpsit faenore,*
Plaute, *Epidicus,* 53.

D'un autre côté il remplace cum, qui au IVe siècle semble avoir disparu du gallo-roman: *Cum* **apud** *christianos pueros ad studia litterarum exerceretur,* Grég. de Tours.

Les sens cum „avec" et de apud „chez" se retrouvent en vieux français:

1°. *Li emperere s'il se cumbat* **od** *mei,*
Roland, 3288.

2°. *Pur amur lur preez ke* **od** *lui hebergassent,*
S. Thomas, 2240.

Il se rencontre souvent dans la combinaison *ensemble od*:

Ensemble od *els sainz Gabriel i vint,*
Roland, 2395.

Od a disparu de la langue. Il a été remplacé par *à* dans une phrase comme *Li emperere* **od** *la barbe fleurie,* Roland, 2605, et cela dès une époque très ancienne: *Berte aus grans piés.* De même à côté de *od tot* „avec", se trouve *a tot,* qui est même plus fréquent.

Dans la plupart des cas pourtant la fonction de *od* a été prise par *avec* ou *chez.*

Rem. Suivi d'un gérondif ou d'un participe présent *od* a le sens de „à la condition de": *Et se nuns ne venoit avant por lui apeler, la joutice le devroit laissier aler* o *pleges metanz se il les pooit avoir* (Godefroy, *s. v.*).

contra, contre. **386.** Contra[2]) a d'abord le sens de *vis-à-vis: insula quae* **contra** *Brundisium portum est*; mais en général il marque l'opposition: *contendere armis* **contra** *aliquem; facere* **contra** *legem.*

Le premier sens, qui était déjà rare en latin, ne s'est guère conservé

---

[1]) F. G. Mohl, *La préposition* cum et *ses successeurs en gallo-roman (Baust. z. rom. Phil.,* p. 61 et suiv.). — Löfstedt, p. 252.

[2]) R. Reyelt, *Ueber den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der franz. Praep.* vers, envers, devers, par devers, contre, encontre, à l'encontre de. Diss. Göttingen, 1912.

en français: *voir le tableau ci-***contre**. Le sens d'opposition par contre est toujours très vivant: *se défendre* **contre** *ses ennemis.*

Par suite de la disparition de erga et adversus la préposition contra a étendu son domaine; elle a repoussé in, qui en latin classique lui faisait concurrence: *invehi in aliquem, odium in aliquem,* même elle a pris souvent la fonction de ad pour indiquer une direction:

Cuntre *le ciel amunt est resortie,*

Roland, 2341.

Plus tard *à* et *vers* ont réussi à restreindre de nouveau son domaine, de sorte que M. Reyelt n'a trouvé chez Racine qu'un seul exemple de *contre* dans le sens de „vers":

S'il part **contre** *Ilion, c'est pour moi qu'il y vole,*

Rac., *Iphigénie,* 622.

La proximité immédiate de deux objets est dans l'ancienne langue également exprimée par *contre*: *nef* **contre** *nef,* Garnier, *Marc-Antoine,* 1471. — *Nous étions épaule* **contre** *épaule, pied* **contre** *pied,* Fén., *Télémaque,* 5.

Il marque encore une idée d'échange:

Cuntre *un des noz en truverat morz quinze,*

Roland, 1930.

Vous entendez dire en Allemagne „c'est impossible" cent fois **contre** *une en France,* Mme de Staël.

Il s'est étendu également pour le temps:

L'autrier **contre** *le tenz pascour,*

Bartsch, *Rom. u. Past.,* I, 50, 1,

mais ici la préposition *vers* a réussi à le supplanter.

De *contre* on tire *encontre,* qu'on ne trouve aujourd'hui que dans la locution *à l'encontre de,* mais qui dans la vieille langue pouvait à lui seul fonctionner comme préposition:

Encuntre *tere en chieent les esclaces,*

Roland, 1981.

On trouve d'ailleurs fréquemment *contre terre* avec le même sens:

Cent milie Franc s'en pasment **cuntre** *tere,*

Roland, 2932.

in en latin.

387. In est une préposition très usitée en latin. Avec le sens local, il signifie:

a) „dans", avec l'ablatif, „à" avec l'accusatif: *esse in urbe,* „être dans la ville"; *in urbem ire,* „aller à la ville".

b) „sur", également avec l'accusatif ou l'ablatif: *venire in equis*, „venir à cheval"; *in rogum imponere*, „imposer sur le bûcher."

Au figuré, il exprime plusieurs idées dont voici les principales:

c) „parmi": *esse in clarissimus civibus*, „être au nombre des plus illustres citoyens".

d) sentiment envers: *comis in uxorem*, „bon envers sa femme."

e) temps 1) avec l'ablatif: le moment: *in hoc tempore*, „dans ce moment"; „après": *in decem mensibus*, „dans dix mois,

In *septem annis tremebit undique terra*,

Commod., *Instruct.*, I, 41, 10.

2) avec l'accusatif: „pour": *in proximum annum*, „pour l'année suivante"; *in omne aevum*, „à jamais".

f) manière (découlant du sens de mouvement): *verti in avem*, „être changé en oiseau", *desinere in piscem*, „se terminer en poisson"; *mugire in bovem*, „mugir comme un bœuf", Apulée [1]).

g) sens distributif: *in capita*, „tête par tête"; *ter in annum*, „trois fois l'an, par an."

Extension en français. 387bis. En **vieux français**, malgré ce qu'en dit M. Gerdau, l'emploi de la préposition *en*, tout en s'étendant dans quelques cas, s'est pourtant beaucoup restreint.

a) *En* s'est étendu notamment devant les noms de ville, qui en latin se passaient de la préposition: Romae, *en Rome*, *en Avignon*; on sait que la préposition *à* l'a supplanté dans cet emploi, tandis que *en* restait devant les noms de pays: *en France*, avec les exceptions connues: *au Danemark*. Cette distinction n'était pas encore tout à fait établie au XVIIe siècle: *en Clèves*, Malh., III, 182, *en Alger*, Corn., *Menteur*, V, 6, 1712, mais d'après Ménage on ne mettait *en* que devant les noms de ville commençant par une voyelle.

b) On trouve parfois en latin postclassique in avec la valeur de *à la facon de: mugire in bovem*, „mugir comme un bœuf". Cet emploi s'est étendu de plus en plus:

Quos ille mactatos volucribus donat in *escam*,

Commod., *Carm. apol.*, 912.

On le voit, il a même remplacé le substantif employé comme prédicat;

---

[1]) Cf. Gerdau, *Die französische Präposition* en. Diss. Göttingen, 1909, p. 88.

de même: *Et ero vobis* **in** *patrem* pour: *Et vobis pater ero.* Cette construction s'est maintenue, mais, ce qui est curieux, on n'en trouve pas d'exemples avant le xve siècle: *Il porte les cheveulx* **en** *Allemant*, Palsgrave; *agir* **en** *roi*, **en** *grand seigneur.*

c) Ensuite *en* peut indiquer la moyen et la matière: *payer* **en** *pièces de cent sous, un pont* **en** *bois.*

Restriction en français.

388. D'un autre côté l'emploi de *en* s'est restreint par suite de la concurrence que lui ont faite d'autres prépositions.

a) Le sens local est toujours vivant: *être, aller* **en** *ville.*

Vint **en** *la chambre pleine de marrement,*

Alexis, 137.

Pourtant la nouvelle préposition *dans* s'est introduite peu à peu, et malgré la prédilection que les littérateurs semblent avoir pour *en*, *dans* seul est vraiment populaire.

Le fait que *en* s'emploie presque uniquement devant des substantifs sans article (*en voiture*) prouve que nous avons affaire à des expressions plutôt archaïques.

b) Ceci est encore plus vrai pour la signification „sur". Dans la vieille langue l'emploi de *en* avec cette acception est très fréquent:

Sil fiert **en** *l'helme ki gemmez fut ad or,*

Roland, 2288.

Ils ne sont pas encore **en** *terre, mais ils sont déjà* **dans** *le port*, Malh., II, 561.

Aujourd'hui il est vieilli: *mourir en croix, casque en tête,* même *en bicyclette* à côté de *à bicyclette*, qui est plus usité.

c) On ne trouve plus notre préposition avec le sens de „parmi, au milieu de"; *entre*, puis *parmi* ont été chargés de rendre cette idée.

d) Si l'on exprime le sentiment envers quelqu'un, on se sert de *pour, vers, envers, de, contre.* Dans cette acception encore *en* a disparu.

e) Par contre on l'emploie toujours pour le temps: *en dix jours* peut signifier dans la vieille langue „en dix jours" et „dans dix jours"; on voit qu'ici encore *dans* a pris en français moderne une des fonctions de *en*. On ne saurait plus se servir de notre proposition dans les tournures comme *in proximum annum*, qui exprime le but, excepté peut-être dans *d'aujourd'hui en huit.*

g) Le sens distributif de *en* s'est également perdu; ce sont *par* et *pour* qui ont pris cette fonction: *trois fois par an.*

Mais même dans les fonctions qui se sont conservées les prépositions *a*, *enz*, *denz*, *dedenz* ont considérablement réduit le domaine de *en*. Elles ont fait si bien que *à* et surtout *dans* ont presque complètement pris la place de *en*. Si aujourd'hui nous assistons à une sorte de renaissance de *en*, elle est toute littéraire et n'a pas pénétré dans les couches populaires.

Cause phonétique de la faiblesse de en.

389. Ce qui semble avoir formé une faiblesse de la préposition *en*, c'est qu'elle pouvait se combiner facilement avec l'article, et présenter ainsi plusieurs formes qui ne ressemblaient plus guère à *en*; ainsi on avait *el*, qui devenait *ou*; *en les*, qui se contractait en *ès*:

Puis sont assis sur la verte herbe **ou** *pre*,
Girard de Vienne (Clédat, p. 96).

Rollanz reguardet **es** *munz et* **es** *lariz*,
Roland, 1851.

Le singulier *ou* se confond avec *au* dès le XVIe siècle: **en** *mon nom et* **au** *sien*; *ès* s'est maintenu plus longtemps; ainsi on trouve encore au XVIIe siècle: *Il tomba* **ès** *mains d'un autre ennemi*, Malh., II, 11. — Aujourd'hui, il ne s'est maintenu que dans quelques locutions: *docteur* **ès** *lettres*.

Inter, entre.

390. Inter s'emploie en **latin**:

1) avec un sens local „entre, parmi, au milieu de": *Orator potest incolumis* **inter** *hostium tela versari.*

Inter *utrumque tene, medio tutissimus ibis*,
Ovide, *Metam.*, II, 137.

2) pour distinguer une personne: *Croesus* **inter** *reges opulentissimus erat.*

3) avec une valeur réciproque: *Galli* **inter** *se cohortati sunt*, „les Gaulois se sont excités les uns les autres". — *Respublica nos* **inter** *nos conciliat*, „l'état nous réunit les uns aux autres".

Ces sens se retrouvent en **français**:

1) **Entre** *les helz ad plus de mil manguns*,
Roland, 621.

Si se feinst mort, si gist **entre** *les altres*,
Roland, 2275.

Il y en a qui demandent . . . s'il seroit point bon que cette loi . . . fût mise **entre** *les ordonnances politiques*, Malh., II, 56.

2) *Il se distingue* **entre** *tous ses disciples*, La Bruyère, *Discours sur Théophraste.*

3) *Tout doit être commun* **entre** *de vrais amants*,
Corn., *Cinna*, V, 2.

Le combat **entre** *les Horaces et les Curiaces.*

La vieille langue connaît encore un emploi curieux de *entre*; elle met la préposition souvent devant des substantifs qui fonctionnent comme sujet ou comme complément:

Entre *Rembalt e Hamun de Galice*
Les guierunt tut par chevalerie,
Roland, 3073 et suiv.

Assez lor at donét **entre** *or fin e argent*,
Pèlerinage, 78.

On trouve même, rarement il est vrai, le nominatif après la préposition: **Entre** *nous aisnét le savons*, Gilles li Muisit, I, 80 [1]).

Rem. L'espagnol et le portugais connaissent la même construction: *Después*, **entre** *la madre y la hija, envolvieron á este pobre tonto*, Benavente, *Rosas de otoño*, II, 1. — L'emploi d'un nominatif après une préposition se trouve dès le latin classique: *Ad mille* **trecenti** *Carthaginiensium caesi* (*sunt*), Tite-Live, XXIII, 37, 6.

Nil praeter salices **cassaque canna** *fuit*,
Ovide, *Fastes*, VI, 406 [2]).

Iuxta, joste. **391.** Iuxta, „à côté de, près de", se trouve encore dans la vieille langue, mais fortement concurrencé par *lonc*, qui à son tour a été supplanté par *le long de, près de, à côté de*:

Suz Alixandre ad un port **joste** *mer*,
Godefroy, *s.v.*

Et avec le sens de „selon, suivant": *jouste sa nature*, Ibidem. — On le trouve encore au XVIIe siècle d'après le temoignage d'Oudin, *Grammaire franç.*, p. 263 (éd. 1656): „Jouste, pour vis-à-vis, ne se doit plus escrire, ny en la signification de selon, bien que quelques-uns de nos autheurs s'en servent encore." — Chifflet, *Nouv. et parf. gramm. franç.*, p. 28, le range parmi „les prépositions décriées".

Per, par. **392.** I. Au sens local, per signifie en latin „par, à travers, partout dans": *ire per provinciam, per ignem, per urbem.*

---

[1]) Tobler, I, p. 342 et suiv.

[2]) Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, III, § 36.

Comme en français moderne les deux dernières locutions se traduisent par *à travers le feu, partout dans la ville*, on constate que le sens local de *par*, quoique toujours vivant, s'est pourtant considérablement restreint. Dans la dernière acception on le rencontre toutefois encore souvent: *Cette révolution fut simultanée* par *toute la France*, Th. Lavallée [1]). — *Que dit-on de lui* par *la ville*, About. [1]). — *Par monts et par vaux.*

Le chemin, qui en latin est exprimé par l'ablatif: *hac, sinistra*, s'exprime souvent en français par la préposition *par*: *par ci et par là, par la gauche.*

Rem. *Par* rentre dans plusieurs locutions où oū sent encore le sens local: *Prendre quelqu'un* par *le bras, suer* par *tout le corps.*

II. Avec le sens temporel notre préposition indique en latin la durée: *per decem annos* „pendant dix ans". Cette valeur se retrouve en français jusqu'au XVIe siècle:

Que par *la noit la mer en est plus bele,*
Roland, 2635.

La pure predication de l'Evangile a esté cachée par *longues années*, Calvin, IV, p. 578. — Les nouvelles prépositions *pendant* et *durant* ont supplanté *par* dans cette acception, ou du moins ont considérablement restreint son domaine; on trouve encore couramment quelques expressions comme *par le passé, par le temps qui court.*

En revanche *par* s'emploie quelquefois là où le latin mettrait un ablatif:

Li emperere est par *matin levez,*
Roland, 163.

Par *une belle journée du printemps il est sorti de la ville.*

III. Au figuré, per exprime le moyen, développement du sens local „par, à travers". Cette signification s'est maintenue jusqu'à nos jours: Per litteras, *par lettre.*

Par *lui orrez si avrez pais o nun,*
Roland, 423.

De cette valeur *par* en arrive à exprimer la cause et l'agent et à supplanter ainsi dans la plupart des cas *de*, qui lui-même avait pris la place de ab (§ 382 *b*):

Par *cel saint ome sont lour anemes salvedes,*
Alexis, 605.

---

[1]) Plattner, IV, p. 277.

Je l'ai fait **par** *erreur* (ici *par* rend l'ablatif latin: *errore ductus*).

Le sens causal est surtout fréquent au XVIIe siècle: *Il me cache ses maux* **par** *l'intérêt qu'il sait que j'y prends*, Sévigné, IV, 494.

La différence entre le moyen et la manière étant souvent très petite, per et *par* indiquent aussi la manière: on pourrait hésiter entre les deux valeurs pour per litteras et *par lettre*.

Sil reconout, **par** *son dreit nom le nomet*,
Alexis, 215.

Par *grant dulur sunet sun olifan*,
Roland, 1762.

Rem. 1. Une extension du sens de moyen est l'emploi de per et de *par* dans les serments: per deos, *pardieu*.

Rem. 2. Des locutions comme *par suite de, à la suite de, à cause de*, qui rendent d'une façon plus palpable l'idée voulue remplacent souvent la préposition simple; de même *par le moyen de*, fréquent aux XVIe et XVIIe siècles, aujourd'hui *au moyen de*.

Rem. 3. *Par* était souvent placé devant un infinitif:

Mais ne confondons point **par** *trop approfondir*
Leurs affaires avec les vôtres,
La Font., I, 252.

Cet emploi ne s'est maintenu qu'après les verbes *commencer* et *finir*; cf. § 263. Des phrases comme *Une joie fine qu'on a* **par** *aimer la France*, P. Hamp, *Gens*, p. 7, sont rares.

IV. Un autre emploi curieux de *par* est l'emploi distributif qu'on trouve dans des tournures comme *par an, par douzaine, par milliers*, et qu'on pourrait comparer avec *septem per septem* du latin vulgaire, St. Augustin, *Sermons*, CCLXXX, 6.

Pro, pour.

393. I. En **latin classique** pro avait:

a) Un sens local „devant", „le dos tourné vers": *Legiones* **pro** *castris constituit*.

b) De ce sens s'est développé celui de „pour, au profit de": **Pro** *patria mori*.

c) De là découle la valeur de „au lieu de": *Pro collega, pro consule*; et „eu égard à": **Pro** *multitudine hominum et* **pro** *gloria belli atque fortitudinis angustos se fines habere arbitrabantur*, César, *De bello gallico*, I, 2.

II. En **latin postclassique** pro remplace souvent ob et propter, qui disparaissent: *Volo* **pro** *legentis facilitate abuti sermone vulgato*, St. Jérôme [1]). — Le but étant en même temps la cause de l'action, on

[1]) H. Goelzer, *Etude . . . de la latinité de St. Jérôme*, p. 343.

comprend qu'une seule préposition puisse suffire à rendre les deux idées.

Rem. En provençal per a supplanté pro[1]); en Espagne c'est le contraire qui est arrivé (une nouvelle différenciation s'est établie ensuite entre *por* et *para*); en France les deux prépositions ont subsisté l'une à côté de l'autre, mais non sans que per ait dû céder quelque terrain à pro. Le simple souci de varier a amené Calvin à changer parfois *par* en *pour* dans l'édition définitive de son *Institution*.

III. *a*) En **vieux français** le sens local de *pro* a disparu.

b) Le sens de „en faveur de" s'est sans doute beaucoup étendu en latin vulgaire; du moins on trouve en vieux français dès l'époque la plus ancienne *por* exprimant nettement le but; il fait donc concurrence à la préposition ad:

Alez, sire, al mostier, **por** *les fonz aprester,*
Pèlerinage, 135 (Clédat, p. 38).

Travailler **pour** *ses parents*; *partir* **pour** *l'Italie;* ici *pour* prend de nouveau le sens local.

c) „au lieu de": *acheter une maison* **pour** *12,000 florins. — Il avait* **pour** *lit un mauvais matelas. — Il y avait là trop de gens* **pour** *un si petit pays.*

d) causé et moyen:

Quer me herberge **por** *Deu en ta maison*:
Soz ton degrét me fai un grabatum
Empor *ton fil dont tu as tel dolour,*
Alexis, 217—219.

Le matinee les a fait entierer,
Molt richement **por** *lire et* **por** *canter,*
Fablel dou dieu d'Amour, 529—530.

Cette acception de *por* diminue au XVIe siècle: **Pour** *l'obscurité de la chambre, ne les pooit cognoistre*, Marg., *Heptam.*, 518. — *Par,* qu'il avait fait reculer, reprend le terrain perdu; de même *pour ce que*, qui se trouve encore au XVIIe siècle, est remplacé par la conjonction *parce que.*

e) De l'idée de but, de destination s'est développé le sens temporel: *Ce sera* **pour** *aujourd'hui en quinze*, où *pour* indique un moment dans le futur. *Il en a* **pour** *quatre ans;* ici il exprime la durée.

f) De l'idée de remplacement découle celle d'équivalence: *œil* **pour** *œil, dent* **pour** *dent*; *mourir* **pour** *mourir, j'aime autant me*

[1]) Cf. W. Schubert, *Die begriffliche Entwicklung der latein. Praep.* per *und* pro im Altprovenzalischen. Diss. Leipzig, 1914.

pendre; et celle de *quant à:* **pour** *moi, je le veux bien*; **pour** *un ivrogne, c'est un ivrogne.*

7) Du sens causal *pour* en arrive facilement à exprimer l'idée concessive devant un infinitif ou dans l'expression *pour . . . que.* Pour l'explication et l'évolution de cette tournure, cf. § 366.

secundum selon. **394.** Secundum [1]) donne en vieux français *seon.* Les formes *seron, soron, soronc* s'expliquent soit par l'intercalation d'un *r* après la chute du *c*, d'après la théorie de Tobler, soit par changement du *c* en *r,* comme le suppose G. Paris. Par suite d'un croisement avec longus, semble-t-il, on obtient *selon.*

Ce mot, qui avait un sens restreint, mais précis, s'est maintenu dans tout le cours de la langue. Inutile d'en donner beaucoup d'exemples, puisque le sens n'a guère évolué:

Nostre emperere a ses barons fievez:
Cel done terre, cel chastel, cel cité,
Cel borc et vile, **selonc** *ce que il set.*
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 81—82).

sine, sans. **395.** Sine a gardé son sens précis en français: *La cage sans oiseaux, la maison sans enfants.* Il peut être suivi d'un infinitif: *sans marcher,* construction qui était inconnue au latin; cf. § 371, Rem. 2.

super ou supra, sur. **396.** Ces deux prépositions ont en latin toutes deux le sens de „au-dessus de": **Supra** *lunam omnia aeterna sunt.* — **Super** *aliquem sedere*; et au figuré: *supra vires,* „au-dessus de ses forces." Super est en outre employé dans le sens de „à propos de", comme de: *disputare* **super** *aliqua re.*

En français *sur* n'a guère gardé son sens primitif, qu'il cède à une locution prépositionnelle: *au-dessus de.* On trouve pourtant:

Sur *tuz les altres est Carles anguissus* (en latin prae ceteris)
Roland, 823,

et en français moderne: *Lever les mains* **sur** *quelqu'un.* — *L'orage est suspendu* **sur** *sa tête.* En revanche *sur* a pris une des fonctions de in: in mensa, *sur la table.*

---

[1]) Körting, *Latein. Roman. Wörterbuch,* s.v. — Meyer-Lübke, *Roman. Etym. Wörterbuch,* s.v.

La valeur de „au sujet de" reste vivante, quoique toujours restreinte: *La conversation a roulé* **sur** *différents sujets.* Ou pourrait pourtant se demander si c'est ici la fonction latine que se serait conservée, ou plutôt un nouveau développement du sens local de *sur* [1]). La valeur temporelle „immédiatement après", que le latin ne connaissait pas, découle naturellement du sens local: **Sur** *ce, je vous quitte.*

ultra, outre. **397.** Ultra signifie en latin „de l'autre côté de": *Pars eius citra pars* **ultra** *Taurum est,* Tite-Live; et au figuré: **Ultra** *modum progredi non oportet.*

Ces deux emplois se sont continués en français, quoique le sens local ne se rencontre que dans les locutions vieillies: *Louis d'Outre-mer, aller outre mer, Mémoires d'outre-tombe, outre mesure.*

Discrétion française est chose **outre** *nature,*

La Font., *Roi Candaule.*

Du dernier sens s'est développée la valeur de „en plus de": **Outre** *cet hôtel, il possède encore plusieurs domaines.*

Rem. Relevons encore la locution adverbiale *en outre,* la conjonction *outre que* et le néologisme prépositionnel *en outre de.*

Vers, devers, envers. **398.** I. Versus est le participe passé de vertere et signifie donc primitivement „tourné". En **latin** il se place en général après le substantif qu'il détermine: *Romam versus*; comme l'accusatif à lui seul suffisait à exprimer la direction, versus n'était pas senti à l'origine comme préposition.

En **français** on a formé, à côté de *vers,* les nouvelles formations *envers* et *devers* avec le même sens:

Tornat sa teste **vers** *la paiiene gent.*
Devers *Espaigne en vait en un guarét.*
Envers *Espaigne en at tornét son vis,*

Roland, 2360, 2266 et 2376.

Quelquefois le sens de mouvement se perd et *vers* signifie alors „près de": *Endementiers que l'empereres Baudouin ere* **vers** *Salenique,* Villehardouin, 281.

E fu **devers** *Laurente nee,*

Brut de Munich, 4056.

Rem. Dans des phrases comme **Devers** *Ardene vit venir un leupart,* Roland, 728, la préposition *de* garde son sens primitif.

---

[1]) Cf. le *Dictionnaire général,* s.v.

II. Du sens local se développe le sens temporel:

Jusque **vers** *prime ne finerent,*

Chrétien, *Erec,* 4309,

emploi qui est rare pour *envers* et *devers.*

III. Au figuré *vers, envers, devers* indiquent un sentiment, hostile ou non:

Vers *vus s'en est parjurez et malmis,*

Roland, 3830.

Ainc mais si grans amors ne fu comme a Blancheflor **vers** *Gloris et cele a li,* Flore, 2595.

Envers *Franceis est mult cuntrarius,*

Roland, 1222.

Bien se contint **devers** *Deu Joas,* Quatre Livres des Rois, IV, 12, 2.

Développement ultérieur de vers, devers, envers.

398bis. Nous voyons donc, si nous négligeons quelques différences peu importantes, que les trois prépositions *vers, devers, envers* ont en vieux français le même sens.

Cet état de choses change plus tard: *vers* ne reste aujourd'hui qu'avec le sens local pour indiquer le mouvement ou le repos: *Forcer le passage du Rhin* **vers** *Brisach,* H. Martin [1]); — et avec le sens temporel: *Le café fut importé en Arabie* **vers** *l'an 1420.* — Dans la signification de „envers" on ne le trouve plus après le XVIIe siècle: *Ne soyez point* **vers** *moi fidèle,* Corneille (Lex.), mais Vaugelas, II, 79, condamne *la piété des enfants* **vers** *le père;* Littré par contre veut le maintenir.

Le sens local de *envers* se perd au XVe siècle; on ne trouve que le sens de „près de" au figuré dans Rabelais, Molière et Corneille. Il n'a été gardé actuellement que pour exprimer un sentiment; comme tel il est pris en général en bonne, parfois aussi en mauvaise part: *Une indifférence totale et sincère* **envers** la politique, E. Lavisse [2]). — Souvent dans la combinaison *envers et contre*: *Sa femme, une héritière, l'épousa* **envers** *et contre tout,* E. Rod [2]).

Tandis que *vers* et *envers* se sont maintenus dans la langue en se différenciant, *devers,* en gardant le même sens que *vers,* a vu de plus en plus restreindre son domaine. Vaugelas, I, 285, déclare:

---

[1]) Cf. Plattner, IV, p. 281. — [2]) Ibidem, p. 224.

„Depuis quelque temps ce mot a vieilli", et Plattner n'en cite que peu d'exemples: *Le visage* **devers** *l'ennemi*, Michelet (Plattner, IV, p. 207).

En revanche, *par devers* s'emploie assez souvent, surtout avec des noms de personnes: *Voltaire dit qu'une langue est fixée quand elle a* **par devers** *elle l'usage de bons écrivains*. Littré (Ibidem).

Rem. En parlant de *contre*, nous avons vu que ce mot a, pendant quelque temps, fait concurrence à *vers*, mais qu'il a dû céder à la longue.

Ad

Fonctions de ad en latin.

399. Nous devons maintenant étudier deux prépositions qui ont eu une fortune extraordinaire et qui en sont arrivées à exprimer les notions les plus variées; nous voulons parler des prépositions ad et de.

En **latin** ad a: 1) une signification locale et peut comme tel exprimer le repos ou la direction.

a) *pugna ad Cannas*, „la bataille de (près de) Cannes".

b) *eamus ad me, ad vos.*

c) *ad summum montis*, „jusqu'au sommet".

2) On retrouve les mêmes sens pour le temps:

d) *ad hiemem*, „à l'approche de l'hiver"; *pugnatum ad lucem est*, „on combattit jusqu'au jour".

3) Autres emplois:

e) *annos ad quadraginta natus*, „âgé d'environ 40 ans"; c'est, au fond, le sens de „près de",

f) *ad naturam*, „suivant la nature".

g) but: *alere canes ad venandum*, „nourrir des chiens pour la chasse".

h) „avec", mais seulement après l'époque classique: *ejicere ad manum*, „avec la main", Vegetius, *Digesta artis mulomedicinae*, I, 47, 1, donc à partir du IVe siècle.

Mêmes fonctions en français.

400. En vieux **français**, on retrouve presque toutes ces fonctions, et depuis elles n'ont fait que s'étendre de plus en plus. Il est évident que nous ne pouvons songer à noter toutes les nuances que peut exprimer notre préposition ni démêler l'écheveau des rapports qui existent entre ses fonctions.

1. *a*) Dans le sens de „près de" ad a été, en général, remplacé par *od* et des locutions comme *près de*; dans des expressions comme à *table*, à *Waterloo* on sent encore cette valeur.

b) la direction: *aller* à *quelqu'un*. Cet emploi s'est conservé, mais *vers* remplace très souvent *à*.

c) Dans des expressions comme *ad summum montis* le français sent souvent le besoin de préciser *à* par l'adverbe *jusque*. Pourtant: *de Leide* à *La Haye il y a 16 kilomètres, de la tête* aux *pieds (depuis la tête jusqu'aux pieds).*

2. *d*) *ad hiemem:* ici encore la préposition *vers* et d'autres expressions remplacent *ad*.

e) ad dans le sens de „environ" s'est perdu.

f) L'emploi de ad = „suivant" s'est restreint dans quelques cas: ad naturam, *suivant la nature*, mais dans d'autres cas il s'est étendu: à *la façon de*, à *la française*, à *mon sens*.

g) *Ne passa onques deus mois qu'il n'assemblassent* a *parlement a Compaigne*, Villeh. 11. Ici *a* exprime le but. Mais on sait que *pour* l'a remplacé souvent. On le trouve dans une foule de locutions: *un pot* à *eau, les armes* à *feu, le marché* au *blé*.

h) Dans le sens de „avec" on trouve *od* de apud et *a* pour exprimer l'accompagnement et le moyen:

A *pou de gent repere en sa cité*,
Aymeri, 1989.

Combatiét sei a *trestute sa gent*,
Roland, 614.

La combinaison *atout*, „avec", est très fréquente.

à avec le sens de l'ablativus instrumenti, modi, loci, temporis, pretii.

401. Dans le dernier cas nous constatons que *a* a pris la valeur de *cum*, valeur qu'il a dû céder de nouveau à la nouvelle préposition *avec*, du moins dans beaucoup de cas. On trouve pourtant dans la langue actuelle encore de nombreuses expressions où *à* garde cette valeur: *crier* à *toute force, des portraits* à *la plume, broder* à *l'aiguille, apercevoir* à *l'œil nu*.

Si *à* a donc pris la fonction de *avec* et, ajoutons, de l'ablatif exprimant un instrument ou la manière, il remplace aussi la préposition *en*, aussi bien pour exprimer le lieu que le temps:

Chi rex eret a *cels dis soure pagiens*,
Eulalie, 12.

Au *bon vieux temps*, à *la nuit venue*. — *Li dux de Venise ere* a *ostel, un des plus bials del monde*, Villeh., 259. — Au *jardin*, à *Paris*, au *Vésuve*.

Rem. D'ailleurs déjà en latin: *Senatus* ad *Apollinis* (sc. templum) *habitus est*, „le sénat s'est assemblé dans le temple d'Apollon". — De même apud: *Apud Nolam*, „à Nola", dans Tacite. Cf. aussi Vaug., II, 315—316.

Quand on veut indiquer la distance, **à** a remplacé l'ancien ablatif: *La maison est* **à** *dix minutes de la ville*; et pour le temps: **A** *peu de temps de là,* **à** *deux siècles de distance.*

Le prix indéterminé, exprimé en latin par l'ablativus pretii, est rendu en français par *à*: **A** *peu de* **à** *frais.*

Un emploi curieux est encore le sens distributif: *Une vitesse de 70 kilomètres* **à** *l'heure, un* **à** *un.*

à avec le sens du datif latin.

402. Du sens de direction s'est développé celui du datif: c'est la préposition *à* qui exprime en français ce que le latin exprime par la flexion du datif.

En latin, il y a déjà des cas dans lesquels les deux constructions peuvent s'employer: **Ad** *consulem dediderunt sese,* Tite-Live, „ils se rendirent au consul", *dare litteras* **ad** *aliquem* ou *alicui,* puis *dicere* **ad** *aliquem.* Cet emploi s'est considérablement étendu en français: *Je vois un air consterné* **à** *beaucoup de personnes, je donne ce cadeau* **à** *votre frère, c'est bien gentil* **à** *vous.*

Ad en arrive à rendre aussi le datif de possession, mais très tard, au VIIe siècle seulement: *Hic requiescunt membra* **ad** *duus fratres,* Corpus inscriptionum latinarum, XIII, 2483, et en vieux français:

Iluec arrivet la nef **a** *cel saint ome,*

Alexis, 197,

et aujourd'hui dans le langage populaire: *la bête* **au** *bon Dieu, l'oncle* **à** *Jean, un fils* **à** *papa,* construction qu'on ne trouve guère dans la langue écrite que pour renforcer un pronom possessif: *mon avis* **à** *moi.*

De

Fonctions de de en latin classique.

403. *a*) Tandis que ab indique la séparation sur un plan horizontal, de exprime en premier lieu l'éloignement de haut en bas: *de lecto decidere,* „tomber d'un lit".

b) Pourtant il empiète déjà dans nombre de cas sur le terrain de ab, qu'il va supplanter complètement: *de vita decedere,* „sortir de la vie".

c) De ce sens découle celui de „sorti de": *rabula de foro,* „un déclamateur du forum"; — „d'entre": *unus de illis,* „un d'entre eux"; — „composé de": *signum de marmore,* „statue de marbre"; — „à cause de": *gravi de causa,* „pour un sujet grave"; — „suivant": *de consilii sententia,* „de l'avis du conseil"; — enfin „touchant": *de*

viris illustribus, „sur les hommes illustres", emploi très fréquent, comme on sait.

On constate que de peut déjà en latin exprimer plusieurs idées que le français rend également par *de*. Il faut relever notamment l'emploi de de avec le sens partitif: *unus de illis*, parce que dans cette fonction il est en lutte avec le génitif dès l'époque classique, et même plus tôt, dès l'époque de Plaute.

Extension de de en latin postclassique.

404. En **latin postclassique** de s'étend considérablement, d'abord avec le sens partitif, puis dans les autres fonctions: *Clerici* **de** *ipsa ecclesia*, Grandgent, *Grammar of Vulgar Latin*, p. 43. — *Numquid Zacchaeus* **de** *bono habebat*, Ibidem.

D'après Meyer-Lübke, le génitif disparaît au IIIe siècle, excepté dans des locutions toutes faites, mais il n'est pas toujours rendu par la préposition, puisque, en vieux français encore, on trouve souvent l'accusatif avec la fonction du génitif.

De remplace de plus en plus ab et ex avec leurs fonctions locatives aussi bien qu'au sens figuré: **De** *virgine natus est*, Augustin. — **De** *inferno*, Commodien, *Instructions*, I, 41, 7; à côté de **ab** *inferno*, Ibid., *Carmen apol.*, 799.

. . . . *petere summo* **de** *Rege*
Subvenies tibi, ne pereas forte **de** *plebe*,
Commod., *Instruct.*, II, 8, 12—13.

Dans *Juppiter . . . patrem* **de** *regno privavit*, Commod., *Instruct.*, I, 5, 1—2, le latin classique aurait employé un ablatif seul.

En français de a les mêmes fonctions qu'en latin.

405. En **français** *de* est devenu la préposition la plus employée: il a étendu son domaine au détriment de ex et de ab, qui ont disparu, et du génitif dans ses différentes acceptions, puis il a remplacé souvent l'ablatif, enfin il s'est introduit là où en latin on ne sentait pas le besoin de marquer un rapport spécial.

a) La langue ne distingue plus le mouvement vertical du mouvement horizontal, elle dit donc: *sauter* **d'***un mur*, aussi bien que: *sortir* **de** la ville.

b) *De* indique toujours l'éloignement: ex ou ab urbe se dit en français: **de** *la ville* (ou *hors de la ville*). — On retrouve le même sens dans les phrases comparatives:

Meillur vassal n'ot en la curt **de** *lui,*

Roland, 775.

Plus **de** *20 mètres.* Cf. § 376bis.

c) Avec le sens de „sorti de", *de* s'est maintenu: *né* **de** *parents nobles.* — C'est ce sens qui a donné naissance à la particule nobiliaire: *Le duc* **de** *Reichstadt,* **de** *Richelieu.*

d) Le sens partitif est des plus fréquents: *Un* **de** *ces gens-là.*

De avec la valeur partitive se trouve, comme nous l'avons vu, dès le latin classique; pourtant, en latin, le génitif était beaucoup plus fréquent; l'évolution consiste en ce qu'on va employer de plus en plus la préposition après *beaucoup, peu, assez, un millier,* etc. On s'en sert notamment après les particules négatives *pas, point, mie,* qui originairement étaient des substantifs indiquant une quantité, et cela même devant un nom de personne déterminée:

N'avum mie **de** *Rou* (= nous n'avons pas Rou),

Wace, *Rou,* II, 980 [1]).

e) matière: *statue* **de** *marbre,* à côté de: *statue* **en** *bois.*

f) „à cause de":

Del *duel s'assist la medre jus a terre,*

Alexis, 146.

g) „suivant"; avec cette acception *de* a un domaine restreint: **De** *l'avis de tout le monde.*

h) „touchant"; ici le français a étendu le domaine de la préposition, déjà très fréquente en latin:

Mult se fait fiers **de** *ses armes porter.*
Kar **de** *vus sul ai bien vengiét les noz,*

Roland, 897 et 1951.

Dans ce dernier exemple on se servirait aujourd'hui de *sur.*
Ce sens de la préposition s'est étendu dans les phrases exclamatives(p.183):

Filz Alexis, **de** *ta dolente medre!*

Alexis, 396.

Il supplante l'ablativus instrumentalis, causae et mensurae.

406. *a*) *De* remplace ensuite l'ablativus instrumentalis et l'ablativus causae dans des phrases comme:

Franceis i fierent **des** *espiez brunissanz,*

Roland, 1621,

---

[1]) Tobler, I, p. 67, *Mots désignant le minimum d'une quantité se rattachant par* de *à un nom de personne ou à un autre mot qui désigne un individu déterminé.* Cf. aussi § 428.

et aujourd'hui: *être frappé* **de** *stupeur, être suivi* **de** *deux esclaves.*

Cet emploi se retrouve dans la locution conjonctionnelle *de ce que*: *Je suis étonné* **de ce que** *vous osez me dire cela.*

b) Il remplace aussi l'ablativus mensurae[1]: **De** *beaucoup le meilleur. — Il est plus grand que son frère* **de** *la tête.*

K'il n'estoit, k'il seüst, hon vis
Si haus **d'***assés, con cil estoit,*
Chev. aux deux espees, 1527.

de devant un infinitif. **407.** Si, dans l'avant-dernier cas, *de* aide à introduire une phrase subordonnée, ce qui était impossible en latin, il s'introduit aussi devant un infinitif, puisque, en vieux français, la valeur substantive de cette forme verbale se fait bien sentir: *Je pense* **de** *le faire, J'ai honte* **de**, *Je me réjouis* **de**, *Or* **del** *bien faire!*

L'extension de la préposition devant l'infinitif a été trés considérable, de sorte que dans la plupart des cas ou ne sent même plus la valeur de la particule[2]. Cf. § 266.

de remplaçant le génitif latin. **408.** Puis *de*, qui pouvait déjà rendre l'idée partitive, en arrive peu à peu à exprimer aussi les autres fonctions du génitif; ainsi il remplace en français le génitif possessif, subjectif, objectif et explicatif. Il est vrai que le vieux français exprime souvent l'idée possessive par le complément seul: *Pro* **Deo** *amur et* **christian poblo** *et nostro commun salvament*, Serments. — *Le* **rei** *gonfanonnier*, Roland, 106.

Ma mere arsistes en **Origni** *mostier*,
Raoul de Cambrai, 2271,

On voit que le génitif peut précéder le substantif déterminé à l'époque la plus ancienne, cf. § 451. La lutte entre les deux constructions se continue jusqu'au XVIe siècle, et Palsgrave, p. 141, signale l'absence de *de* dans: *la robe mon maistre*; Marot, I, 15, emploie *l'image Cupido.* Aujourd'hui la langue a gardé des traces de l'ancienne construction dans des expressions figées comme *Hôtel-Dieu, Boulevard St. Michel*, et d'autres.

Rem. 1. Cette construction de la vieille langue a fourni à M. E. Langlois un joli argument pour trancher une question littéraire. On trouve au XIIIe siècle

[1]) Tobler, I, p. 179, De *employé devant une expression désignant la mesure de différence.*

[2]) Tobler, I, p. 6, De *introduisant un sujet logique.*

le Jeu de la Feuillée autrement dit *Li Jius Adam.* Comme au début de ce jeu on raille un certain Adam le Bossu, on a pu croire qu'Adam était non pas l'auteur, mais le sujet du jeu. M. Langlois a bien vu que dans la combinaison *Li Jius Adam* le nom propre est un génitif possessif ou subjectif, autrement on aurait dû dire *Li jius d'Adam*; cf. *La Bible Guiot,* mais: *Li Romanz d'Athis et Prophilias.*

Rem. 2. On a signalé quelques constructions curieuses: 1) *le fripon de valet* (cf. scelus hominis), 2) *la coquine de Toinette,* 3) *la ville de Paris.* Tobler reconnaît dans le premier type un génitif partitif, dans les deux autres un genitivus appositivus. Meyer-Lübke met les deux premiers types en rapport l'un avec l'autre, en relevant, d'après Tobler, que le second type ne se trouve guère en vieux français, mais semble s'être formé d'après le premier; il explique *la ville de Paris* comme sorti de *urbs Romae,* qui lui-même serait formé d'après le locatif *urbi Romae* > *in urbe Romae.* Winkler au contraire voit dans *la ville de Paris* un génitif partitif.

Locutions où entre de.

409. Enfin relevons que *de* entre dans la composition de plusieurs prépositions: *devant, d'après, delez; — près de, auprès de, hors de.* Cf. § 412 et 419bis.

III. NOUVELLES FORMATIONS

A. Observations générales

Les cas remplacés par des prépositions.

410. La perte considérable de prépositions latines a trouvé une large compensation dans de nouvelles formations auxquelles la langue a eu recours dans les différents siècles de son existence, en latin postclassique et en vieux français aussi bien que dans la langue moderne.

On peut distinguer plusieurs formations:

1) On a pris des mots déjà existants, adverbes, substantifs, participes, adjectifs, dont on a changé le sens et la fonction.

2) On a formé des locutions prépositionnelles par la réunion de plusiers mots.

Mots déjà existants devenus prépositions.

411. *a*) SUBSTANTIFS: foris, casa, latus.

b) ADJECTIFS: *long, proche, présent, sauf.*

c) PARTICIPES PASSÉS: *près, excepté, osté, hormis, horspris, vu, attendu, considéré, passé.*

---

[1]) Tobler, I, 20, *A propos de prodome.* — Meyer-Lübke dans *Germ. Romanische Monatschrift,* 1909, p. 68. — Winkler, *Ibidem,* 1912, p. 411. — Cf. encore Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe,* 1917, p. 132 et suiv.

d) GÉRONDIFS: *pendant, durant, obstant, nonobstant, suivant, touchant, concernant, moyennant, joignant, attenant.*

e) ADVERBES: subtus, *postius, *antius.

Prépositions composées. **412.** *a*) à l'aide de préfixes: 1) deintus > *denz, dedenz*, de + retro > *derrière, devers, depuis, dehors, devant, deçà, delà.* 2) *avant, après, amont, aval, arrière.* 3) *parmi, avec, contremont, enmi, encontre, endroit, ensemble, paravant.*

b) autres compositions: *à la réservation, au défaut de, au desçu, à l'insu de, aux autours de, droit à droit, à l'encontre de, entour de, faute de (à faute de, par faute de), proche de, près de, hors de, à l'exception de, auprès de, le long de, en présence de.*

Il est évident que nous ne pouvons songer à traiter en détail toutes ces formations. Cela demanderait une étude très étendue; d'ailleurs, les études préparatoires manquent encore sur ce terrain. Nous devons donc nous contenter de quelques observations générales.

B. Mots déjà existants devenus prépositions

foris, casa, latus employés comme préposition. **413.** *a*) SUBSTANTIFS:

foris[1]) et casa, étant des ablatifs de substantifs, indiquent primitivement le lieu: foris, „à la porte", casa, „à la maison"; devenus prépositions, ils ont remplacé extra et ex; apud et domi: **hors** *la ville*, Mont., I, 7; puis au figuré:

Nul n'aura de l'esprit **hors** *nous et nos amis,*
Mol., *Femm. Sav.*, III, 2.

La préposition *de*, qui envahit tout, s'est introduite ici de bonne heure, ce qui n'est que naturel, parce que foris est au fond un substantif: **hors de** *l'Eglise point de salut.*

Composé avec *de (dehors)*, il est aujourd'hui vieilli comme préposition: *Dieu n'est ni dedans, ni* **dehors** *le monde*, Fénelon, *Existence de Dieu*, II, 5. — *Dehors* est adverbe ou substantif et comme tel il donne naissance à la locution prépositionnelle *en dehors de*: *les terrains* **en dehors des** *fortifications*, et *au dehors de.*

Chez (à la maison de) se trouve pour la première fois au XIIe siècle:

Chiés *un oste herbergent,*
J. Bodel, *Saisnes*, laisse 22.

---

[1]) Cf. E. Brall, *Lat.* fóris, fóras *im gallo-romanischen*, Diss. Berlin, 1918.

Le sens s'est un peu étendu, de sorte qu'on dit **chez** *les Anciens*, **chez** *lui tout plaît.*

J'ai lu **chez** *un conteur de fables,*

La Font., III, 18,

mais Vaug., I, 403, désapprouve ce dernier emploi et Th. Corneille et l'Académie sont de son avis.

lez < latus. Cette préposition a disparu; on la trouve encore dans les noms de ville: *Vieux-Dieu-lez-Anvers, Saint-Pierre-lez-Calais.*

Adjectifs employés comme préposition.

414. *b*) ADJECTIFS:

Long: **Lunc** *un alter belement l'enterrerent,*

Roland, 3732.

Ce mot a été remplacé de bonne heure par *le long de, à côté, près.*

Proche: *il habite* **proche** *le palais* (famil.); en général *proche de: Il habite* **proche de** *chez moi.*

Présent est employé souvent comme adjectif dans la construction dite ablatif absolu: **présents** *tous les princes.* Quelquefois il reste invariable et peut donc être considéré comme préposition:

Trop conseiller appart entre homme et femme,
Present *plusieurs, peut tourner à diffame,*

Christ. de Pisan, III, 52.

On le trouve comme tel au xve siècle, mais il a disparu depuis.

Sauf est d'abord adjectif: *son honneur* **sauve**, Cent Nouv. nouv., I, 130, mais dès le xve siècle on le trouve aussi invariable: *Par ma foy,* **sauf** *vostre grace, . . . si je le sceüsse, je ne le demandasse pas,* Ibid., I, 258.

Participes et gérondifs employés comme préposition.

415. *c, d*) Quant aux PARTICIPES PASSÉS et aux GÉRONDIFS employés comme préposition, ils n'offrent rien de particulier. Nous ne parlerons que de *près.*

Près, qui vient du participe latin pressum de premere, signifie primitivement *pressé, serré* et forme originairement avec le nom suivant la construction dite ablativus absolutus; en général pourtant il est employé comme adverbe. En combinaison avec *de*, il forme la locution prépositionnelle *près de*, qui exprime une idée de temps et de lieu: **près de** *chez vous*, **près de** *trois heures*; puis au figuré:

Et **près de** *vous, ce sont des sots que tous les hommes,*

Mol., *Tartuffe*, I, 6.

On le trouve parfois seul: **près** *la porte saint Jacques*, Vaug., II, 72.

En combinaison avec ad, on a formé la préposition *après*, qui indiquait également la proximité, mais d'une façon spéciale; seulement, elle a perdu ce sens primitif, pour ne garder que celui de suite: *longtemps après* est au fond une contradictio in terminis.

Il se rapporte également au lieu et au temps:

Aprés *iço i est Naimes venuz*,

Roland, 230.

On le trouve au XVIIe siècle parfois au sens de *d'après*: *Le portraict n'est pas fait* après *la nature*, Balzac, *Lettres*, VIII, 27.

Auprès s'emploie aujourd'hui rarement avec le sens local: *Il demeure* auprès *de l'église*. Au XVIIe siècle cet emploi était plus fréquent: *Lysandre se retirant d'*auprès *les boutiques*, Corn., *La Galerie du Palais*, I, 7. — En général *auprès de* signifie *en comparaison avec*: *La douleur physique n'est rien* auprès de *la douleur morale*.

sous, puis, ainz.

416. *e*) Adverbes:

Subtus > *soz* a remplacé dès l'époque la plus ancienne la préposition latine sub, avec le sens local et le sens temporel: sous *la table*, sous *le règne de Louis XIV*.

On a ensuite formé un nouvel adverbe *dessous*, mais de nouveau une tendance s'est manifestée à l'employer comme préposition:

Li cuens Rollanz se jut desuz *un pin*,

Roland, 2375.

Au XVIIe siècle Vaugelas prescrit cet emploi, sauf dans quelques cas bien déterminés, cf. *dedans* § 417. Pourtant la langue populaire l'emploie toujours.

Les adverbes classiques postea et antea semblent s'être modelés en latin vulgaire sur le comparatif et être devenus *postius et *antius.

Ici encore les adverbes ont remplacé les anciennes prépositions. Si on trouve:

Qued auuisset de nos Christ mercit
Post *la mort*,

Eulalie, 27,

ce semble être un latinisme. Dans les autres cas on trouve *puis*:

Onc puis *cel jor nes contint liedement*,

Alexis, 140 (Clédat, p. 10).

De *puis* on a tiré un nouvel adverbe, qui, lui aussi, fut de bonne heure employé comme préposition, et — à l'encontre de ce que nous voyons arriver pour *dessus*, *dessous*, *dedans* — *depuis* est resté

comme préposition (et comme adverbe), tandis que *puis* n'a gardé que sa fonction adverbiale.

On trouve *puis* avec sa valeur de préposition encore au XVIe siècle: **Puis** *dix ans*, Marot, II, 106. — *Depuis* se rencontre dès le XIIe siècle:

Ne fust si granz **depuis** *la mort Guaifier,*

Cour. Louis, 2325.

Il exprime aussi le lieu: **depuis** *la tête jusqu'aux pieds.*

*Antius > *ainz, einz, ains, anceis* a en vieux francais, à côté de son emploi adverbial, aussi la fonction de conjonction (cf. § 335) et de préposition, et prouve ainsi à quel point ces trois fonctions sont voisines l'une de l'autre:

Einz *demain noit bele en iert l'amendise,*

Roland, 517.

Teis cuide avoir lou cuer moult sain
*Qu'***ains** *lou quart jor tot son avoir*
Ne prise pais ne son savoir,

Clédat, p. 328.

Cette préposition a disparu devant les nouvelles formations *avant* et *devant.*

C. Prépositions composées

dedans.

417. Il nous reste encore à parler des prépositions composées, d'abord de celles formées à l'aide de préfixes, puis des autres compositions.

Ici, nous pouvons être encore plus bref que dans ce qui précède. En effet, la clarté de l'exposé nous a obligé à plusieurs reprises à citer les plus importantes des prépositions qui rentrent dans cette catégorie. Ainsi, à propos de *en*, nous avons vu que *dans* < de + intus et *dedans* sont entrés en concurrence avec la préposition simple et l'ont chassée de plusieurs de ses fonctions. Donnons encore quelques remarques supplémentaires.

On trouve parfois *enz* seul, non seulement comme adverbe, mais aussi comme préposition:

Et **ens** *la fin, quand je vaurai finer,*
Aveuques Deu est mes sieges posés,

Huon de Bordeaux (Clédat, p. 54).

Mais *dans* et *dedans* sont plus usités: *Et faisoient leur compte de l'amener* **dedans** *trois jours par force ou autrement* **dedans** *ceste ville*, Sat. Ménippée, p. 148. — Au XVIIe siècle Vaugelas, I, 218,

attaque l'emploi de *dedans* comme préposition; il déclare que *dedans* est adverbe comme *dessus* et *dessous*, tout en admettant des exceptions; et Corneille change les vers où il s'en est servi:

Va **dedans** *les enfers plaindre ton Curiace,*

Corn., *Horace*, IV, 5.

Je lis **dedans** *son âme et vois ce qui le presse,*

Mol., *Dépit amoureux*, III, 5.

D'ailleurs aujourd'hui encore *dedans* s'emploie, tout comme *dessus*, avec la valeur de préposition dans la langue populaire: *J'aurais crevé* **dedans** *ma coquille*, Benjamin, *Gaspard*, p. 216.

L'adverbe *dedans*, substantivé, peut entrer dans une nouvelle locution prépositionnelle *au-dedans de*, qui remplace souvent la préposition simple: *Sceptiques* **au-dedans d'***eux-mêmes, ils considéraient la religion comme un moyen de gouvernement*, A. France, *Révolte des Anges*, p. 3.

devant et avant.

418. Entre *devant* et *avant* la lutte s'est engagée également; ici le résultat est que les deux mots sont restés comme prépositions, le premier avec valeur locale, l'autre avec valeur temporelle.

Au XVIIe siècle, la distinction entre les deux prépositions n'est pas encore nette: si *avant* se rapporte uniquement au temps, *devant* pouvait s'employer au sens temporel aussi bien qu'au sens local: *Seroit-il possible que* **devant** *moi tu n'eusses jamais vu d'autres exemples de mortalité?* Malh., I, 359.

Rem. 1. Devant un infinitif on employait *avant*, *devant* aussi bien que *avant que*, *devant que:* **Devant** *boire*, Rab., I, 100. — **Devant que** *passer plus outre*, Malh., II, 7.

Rem. 2. *Avant* a formé l'adverbe *auparavant*; *devant* les locutions prépositionnelles *au devant de*, *par devant*. *Auparavant* se trouvait aussi comme préposition: **Auparavant** *ceste saincte entreprise d'union, je n'estoy pas grand mangeur de crucifix*, Sat. Mén., p. 79.

Avec.

418bis. *Avec* [1]), qui semble provenir de la locution adverbiale ab hoc, se trouve de bonne heure comme préposition avec le sens de cum:

Avoec *içe plus de cinquante care,*

Roland, 186.

---

[1]) Meyer-Lübke, *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, s.v. — Littré, *s.v.*

Il prend aussi la fonction de l'ablativus instrumentalis et exprime l'instrument ou la manière: *frapper* **avec** *la hache, se battre* **avec** *courage.* — Comme en latin la préposition cum, il peut prendre le sens de „contre": *Combattre* **avec** *l'ennemi.* — Enfin, il signifie souvent „malgré": *Ils prodiguent l'argent, et,* **avec cela**, *ils ne peuvent voir le bout de leur fortune.*

Actuellement on emploie souvent *avec* séparé de son régime: *L'armée* **avec**, *à la tête, Bonaparte.* — On le trouve aussi comme adverbe: *Il a pris mon manteau, et s'en est allé* **avec**.

Rem. Pour *avec* fonctionnant comme conjonction, cf. § 326; pour *avec ça* Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe*, 1917, p. 165.

Parmi.

419. *Parmi* se trouve encore en vieux français avec son sens primitif:

De quatre espiez **par mi** *le cors feruz,*

Roland, 2084.

Le sens de *par* se sent également dans une phrase comme *Et li cuens de Champaigne vendi au roi,* **parmi** *les quarante mille livres les fiez ci aprés nommés*, Joinv., 87, où *parmi* signifie „moyennant".

Peu à peu le sens de *par*, „à travers de", s'efface et *parmi* va signifier „au milieu de", en remplaçant *enmi:*

Parmi *ce grand amour que j'avais pour Sévère,*

Corn., *Polyeucte* I, 3.

Il prend ainsi une partie du domaine de inter, que nous avons traité plus haut.

Autres tournures.

419bis. Quant aux autres compositions, elles sont si nombreuses que nous ne pouvons songer à les traiter ici; d'ailleurs, une syntaxe n'est pas un dictionnaire. Remarquons seulement que plusieurs de ces locutions ont supplanté d'autres prépositions plus brèves. Ainsi:

à l'entour de	remplace	*entour*
auprès de	„	*emprés*
à l'endroit de	„	*endroit*
aux environs de	„	*environ*

On pourrait ranger parmi les prépositions *sitôt* dans la phrase suivante: *Cette facture est payable* **sitôt** *réception de notre envoi.*

Rôle important des prépositions en français.

420. Ce que nous avons remarqué à propos des prépositions nous montre bien que la disparition des cas n'a pas réellement appauvri la langue; au contraire, la perte des terminaisons flexionnelles est largement compensée par la création d'un grand nombre de prépositions et de locutions prépositionnelles, grâce auxquelles le français peut exprimer les nuances les plus fines de la pensée. Les prépositions, qui primitivement avaient pour seul but de préciser le sens du cas du substantif (cf. *ab*, *ex urbe*, où l'ablatif marque déjà le point de départ), ont fini par être chargées seules d'exprimer la nuance voulue.

CHAPITRE IX

LA NÉGATION

A. LA NÉGATION EN LATIN

Mots négatifs en latin.

421. En **latin classique** non (quelquefois haud) sert à nier un fait: **Non** *possum*; ne à nier un désir ou un ordre: **Ne** *hoc feceris*. Non se place devant le mot qu'il nie: *Utebatur valetudine non bona*, Caesar, *De bello gallico*, III, 49. — On emploie ne dans la locution ne..quidem, „même pas": **Ne** *patriam quidem amat*.

Le latin aime à combiner la négation avec d'autres mots, conjonctions, pronoms, adverbes, verbes.

1. CONJONCTIONS: neque, nec: *Profectus est* **neque** *umquam in patriam rediit*. — Ces conjonctions peuvent donc relier une phrase affimative à une phrase négative. Le latin aime les combinaisons neque quisquam, ullus, quicquam, umquam, usquam = „et personne, rien, jamais, nulle part".

ne est la negation de ut final.

quin est usité après les verbes qui expriment l'empêchement.

2. PRONOMS: nemo, nullus, nihil.

3. ADVERBES: numquam, nusquam, quin: *Quin retinetis vocem?* „Pourquoi ne retenez-vous pas la voix?"

4. VERBES: nolo, nescio, nequeo.

Changements en latin postclassique.

422. Dans **la latinité postclassique** l'état des choses va changer:

1. Haud, déjà rare en latin classique, disparaît, quoiqu'on le trouve encore dans les textes.

2. Ne est remplacé par non; dans un des sermons d'Augustin on lit: **Non** *simus duri adversus verbum Dei*, V, p. 219.

3. Sauf nec et numquam, les conjonctions, les pronoms, les adverbes et les verbes à forme négative vont disparaître pour être remplacés par des formes analytiques.

4. A cette époque il faut placer aussi l'origine de quelques nouvelles formations, comme nec + ipse, que nous rencontrerons plus tard en français.

5. Enfin, l'habitude va s'introduire de répéter la négation sous forme de non devant le verbe, fait qui aura les conséquences les plus importantes: *Recomponere se non potest* **nec** *similari sibi* **non** *potest*, Mulomedicina Chironis, 4, 5. — **Neque** *ingenuus*, **neque** *servus.. interfici* **non** *debeat inauditus*, Pardessus, *Diplomata*, I, p. 197.

B. LA FORME TONIQUE EN FRANÇAIS

Non devant un verbe.

423. En **vieux français** [1]) la négation pure se présente sous la forme accentuée *non* et sous la forme atone *nen* ou *ne*. Nous parlerons d'abord de *non*.

Contrairement à l'usage actuel, cette particule pouvait se placer devant un verbe, surtout devant *être, avoir, faire*:

Non *ferai, sire, dist Guillelmes li ber,*

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 82).

Non *ay, par ma foy, mais dictes moy qui est là dedens,* Cent nouv. nouv., XXXI. — On trouve cette construction encore au XVIIe siècle: **Non** *ferai-je, parbleu*, Régnard, *Le Légataire*, V, 7. — La tournure *je dis que* **non** est sans doute sortie de *je dis que non ferai*. La forme accentuée était surtout fréquente devant l'infinitif, le gérondif, et les participes: *Elle fut ad ce contrainte et forcee par* **non** *resister*, Cent nouv. nouv., I, 31. — **Non** *doubtant de leur feaulté*, Rabelais, II, 19. — De là des restes comme *nonchaloir, nonchalant, nonobstant* dans la langue actuelle; rappelons-nous qu'il en était de même pour le pronom: *soi-disant, quoi faire*. Il est naturel que ces formes, étant nominales, demandent *non*; au fond, il n'y a aucune différence entre elles et le mot *nonsens* du français moderne.

Depuis le XVIIe siècle, on ne trouve plus *non* placé devant un verbe: *Vous partirez?* **Non**. — *Du vin et* **non** *de la bière*. — **Non que, non** *seulement*, et, comme préfixe, **non-emploi, nonsens,** etc.

---

[1]) Cp. F. Perle, *Die Negation im altfranzösischen* (dans *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 1—24, 407—418.)

Rem. 1. Au lieu de répondre par *non ferai* on a pu dire dans la vieille langue *je non, il non,* etc., ou *ne je, ne il* (cf. aussi § 61, Rem. 2):

Guenes respunt: **Ne vus** *a ceste feiz,*

Roland, 567.

Rem. 2. Dans les phrases suivantes on se servirait aujourd'hui de *non plus, pas non plus*: *Je ne sais. . . .* **Ni** *moi* **aussi,** Scarron, *Roman comique,* ch. XI. — *Chantilly n'efface point Liancourt,. . . Liancourt n'efface* **pas aussi** *Chantilly,* Mme de Sévigné, IX, 225.

C. LA FORME ATONE EN FRANÇAIS

Nen en vieux français devant une voyelle.

424. La négation non atone est devenue en français *nen,* qu'on employait seulement devant une voyelle, et *ne,* qui se trouve devant voyelle aussi bien que devant consonne [1]:

Ainc mieudre chevaliers **nen** *ot auberc vesti,*

Aiol, 32.

Jamais **n'***iert tels com fut as anceisors,*

Alexis, 5.

Nen disparaît vers la fin du moyen âge; il ne s'est maintenu que dans *Nenni* < non ille, qui aujourd'hui est vieilli et dont la formation est analogue à celle de *oui* < *oïl* < hoc ille.

Iert descovert? — **Nenil** *par moi,*

Jeu d'Adam, 216.

Te moques-tu de moi? — **Nenni,** *monsieur, j'en serais bien fâchée,* Mol., *Bourg. Gentilh.,* III, 2.

Emploi de ne non renforcé.

425. La particule *ne,* employée seule, est très fréquente au moyen âge; nous verrons pourtant plus loin que de bonne heure on a senti le besoin de la renforcer; à l'époque de Commines (xve siècle) l'emploi de la négation, du moins dans la principale, est presque celui de nos jours [2]. Cependant, au xviie siècle encore, on rencontre fréquemment des phrases où *ne* suffit seul à exprimer l'idée négative, et il en reste des traces nombreuses dans la langue moderne:

Ne *vus ait hum qui pur altre s'en fuiet,*

Roland, 2309.

---

[1]) Cf. G. Rydberg, *Zur Geschichte des franz.* ə, II, p. 874 et suiv.

[2]) „En 1595, le nouveau texte de Montaigne ajoute des *pas* là où ils manquaient dans l'édition de 1588", Brunot, II, 472.

Ne *cuit qu'onques si fort pleüst*
Que d'eve i passast une gote,
Chrétien, *Chev. au lion*, 416 (Clédat, p. 144).

Ma deliberation **n'***est de provoquer, ains d'apaiser*, Rab., I, 29. — *C'est grand dommage qu'il* **n'***avoit la Superbe*, Mme de Sév., VIII, 520.

Il **ne** *meurt de cette peine,*
Voiture, *Poésies*, I, 89.

Restes de l'ancien usage en français moderne.

426. Aujourd'hui *ne* se rencontre encore seul dans les cas suivants [1]):

I. Phrase principale:

a) quand il y a un autre mot négatif: *il* **ne** *travaille ni* **n'***étudie.*

b) dans quelques locutions optatives et impératives: *A Dieu* **ne** *plaise! — Qu'à cela* **ne** *tienne!*

c) après *que* („pourquoi") et après un pronom interrogatif dans les propositions exclamatives: *Que* **n'***êtes-vous parti plus tôt!*

d) quand la proposition négative est complétée par une proposition relative: *On* **ne** *voit âme qui vive.*

e) avec quelques verbes: *avoir cure*, *avoir garde*, et facultativement avec *songer*, *oser*, *pouvoir*, etc.

II. Phrase subordonnée:

a) après quelques verbes comme: *éviter*, *garder*, *prendre garde*, *craindre*, *il s'en faut de peu que*, etc.

b) après *il y a* et *depuis*, quand le verbe est à un temps composé: *il y a deux mois qu'il* **n'***a quitté la maison.*

c) dans la phrase adjective, quand le sens de la phrase entière est affirmatif: *Il n'y a pas un livre que je* **n'***aie lu.*

d) après la conjonction conditionnelle *si: Je ne le ferai pas, s'il* **ne** *me le demande.*

e) dans la phrase comparative d'inégalité employée affirmativement: *Il est plus riche que vous* **ne** *croyez.*

Dans plusieurs de ces cas la négation est superflue; aussi la langue parlée s'en passe-t-elle en général, notamment dans la phrase substantive: *je crains qu'il* (**ne**) *soit malade; il est plus riche que vous* (**ne**) *pensez*, etc.

---

[1]) Cf. Bourquin et Salverda de Grave, *Grammaire française*, p. 66, 126, 132, 136, 138, 139, 142. — van Duyl, *Grammaire française*, 2e éd., p. 323 et suiv.

D. LA NÉGATION RENFORCÉE PAR D'AUTRES MOTS

Mots qu'on a ajoutés pour renforcer la négation.

427. De tout temps on a senti le besoin de renforcer la négation pure à l'aide d'autres mots: *Ne flocci quidem facere; assis, pili, ne nauci quidem facere (ducere)*; en français: *ne prisier un festu, un denier, un bouton, un ail, un guant* [1]). Cf. en hollandais: *Ik zie geen steek, daar geef ik geen sikkepit, geen zier om.*

C'est de là que vient l'emploi de *giens, mie, goutte, pas, point, guère.*

Giens de gĕnus est très rare en français; G. Paris [2]) n'en cite que huit exemples:

Ne s'en corrocet **giens** *cil saintismes om,*
Alexis, 268.

Rem. En provençal par contre cette particule est très usitée: *Ni ve ni sap* **les** *on se sia*, „il ne voit ni ne sait [d'aucune façon] où il est", Appel, *Provenz. Chrestomathie*, 3, 20.

Goutte n'est guère usité que dans: *Je n'y vois* **goutte.**

Mie de mica, „miette", est très fréquent au moyen âge, mais dans la suite il a été supplanté par *pas* et *point*; aujourd'hui on se sert presque exclusivement de *pas.*

Ces mots sont primitivement des substantifs à sens affirmatif, qui, après avoir pris la fonction d'adverbes, finissent par n'exprimer avec *ne* qu'une seule idée, l'idée négative.

Valeur substantive de pas, point, mie.

428. On sent encore la valeur substantive dans les exemples suivants:

Et trop i avroit grant domage,
Se li uns d'aus l'autre afoloit
Et **point** (la moindre partie) *de s'enor li toloit,*
Chrétien, *Chev. au lion*, 6186.

Donnez li du fain (foin) . . .
Mon seigneur, tantost en ara,
Se **point** (un peu) *en a en ceste vile,*
Mir. de N. Dame, XIII, v. 167.

---

1) On trouvera une liste de ces mots dans Tobler, *Altfranz. Wörterbuch*, p. XVII.
2) *Mélanges linguistiques*, p. 555.

Mais **de** *s'espee ne volt* **mie** *guerpir,*
Roland, 465.
Ne pot **mie** *truver* **de** *sun frere Aarun,*
Saint Thomas, 1225.
A la fosse vont erranment,
Que il **nul point** *n'i demorerent,*
Floire et Blancheflor, I, p. 84 (Bekker).

Et moy, suis-ie dans un baing? suis-ie **pas** *plus à mon ayse que toi?* „suis-je un brin plus à mon aise que toi", dit le roi Monte-Zuma, étendu sur le gril, à un de ses compagnons, Mont., III, 6. — *Changeray je* **pas** *pour vous cette belle contexture des choses,* Mont., I, 19 (Darm., p. 15).

De même on sent encore nettement le sens affirmatif de *guère* au XVIe siècle: *Et de ceste science l'art est tant prochain, et de si pres frére, que lés prenant un pour autre, on ne seroit de* **guere** *abusé,* Sebillet, *Art poétique,* p. 8, l. 8. — Cet usage se trouve encore quelquefois au XVIIe siècle: *Je ne crois pas que Rodogune en demande* **guère** *davantage,* Corn., *Troisième Discours.*

J'enrage. Par ma foi! l'âge ne sert de **guère**
Quand on n'a pas cela,
Mol., *Ecole des maris,* III, 6.

C'est à cette construction que se rattache *sans point de:*

Li cuens la prent senz **point** *de l'atargier,*
Cour. Louis, 143;

puis une phrase comme: *Je n'ai* **pas** *dormi* **de** *toute la nuit* et *Je ne veux* **pas de** *cela* [1]).

Extension de pas et point. **429.** Quoique *pas* et *point* soient moins fréquents que *mie* dans la vieille langue, pourtant on les rencontre de bonne heure; on trouve même des germes de leur emploi en latin:

Si ego intra aedes hujus, ubi habitat, penetravi **pedem,**
Omnium hominum exopto ut fiam miserorum miserrumus,
Plautus, *Menaechmi,* V, 2, 61,

on encore mieux dans cette phrase-ci: *Promisit Deus ille se daturum terram Canahan Abrahae, nec tamen dedit: ergo fuit mendax.*

---

[1]) Tobler, I, p. 72.

Quod autem dedit nec **passum** *pedis, dicit Stephanus* (Etienne dit pourquoi il ne lui en a même pas donné un „pas").

L'emploi de *pas* et de *point* s'étend de plus en plus; à l'époque de Commines ils sont devenus presque réguliers dans la phrase principale. Le sens négatif s'est ensuite communiqué aux mots *pas* et *point*, si bien qu'on trouve déjà dans le *Roman de la Rose: Ses-tu* **pas?** Ces sortes de questions deviennent plus générales au XIVe et au XVe siècle: *Y pensez-vous* **point** *venir?* Jean de Paris, 56, et dans La Fontaine, I, 234:

Fit-il **pas** *mieux que de se plaindre?*

et de nos jours dans le langage parlé: *Tombera, tombera pas; faut pas y croire; c'est pas vrai. — Est-ce* **pas** *aujourd'hui qu'il revient?* Gide, *Retour de l'enfant prodigue*, p. 218.

Dans *point d'argent, point de Suisses* et dans les autres phrases où il n'y a pas de verbe, les mots *pas* en *point* sont chargés d'exprimer seuls la négation. Dans *du tout*, „pas du tout", on a même fait un pas de plus: la valeur négative a déteint sur *du tout*. Dans *çou est* **du tout** *en Deu*, Mainet (Clédat, p. 43), *du tout* a encore nettement le sens affirmatif.

Rem. Cf. en espagnol: *En ma vida he oido tal cosa*, „Jamais de la vie je n'ai entendu une telle chose". — *En toda la noche he podido dormir*, „De toute la nuit je n'ai pu dormir".

Extension de ne.

430. Dans ce qui précède, nous avons vu la négation renforcée par des mots comme *pas, point*, qui, une fois qu'ils ont pris une valeur négative, tendent à rendre superflue la particule négative *ne* elle-même.

Si de ce côté-là il y a donc restriction, il y a de l'autre côté une grande extension. L'exemple de la *Mulomedicina Chironis*, cité § 422, nous a montré que déjà en latin vulgaire on se servait d'un non explétif devant le verbe. En français c'est la règle dès les textes les plus anciens: **Ne** *fut nuls hom*, S. Léger, 31. — **Ne** *aiet niuls male voluntatem*, Jonas, 28.

Conséquences de l'emploi régulier de ne devant le verbe.

431. A l'encontre du latin on met *ne* dans toutes les phrases négatives qui renferment un verbe, et étant atone, il s'appuie toujours sur ce verbe, même si la négation porte sur un autre mot et même si la

négation est déjà exprimée d'une autre façon: *a*) *Il n'aime pas le vin, mais la bière*, *b*) *Je ne le vois nulle part.*

Ce fait entraîne deux conséquences importantes:

En latin, nous l'avons vu, on avait l'habitude de combiner la négation avec d'autres mots, nemo, quin, etc., mais du moment que la particule négative devant le verbe est devenue générale, ces mots-là deviennent superflus et peuvent: 1) être remplacés par les mots affirmatifs correspondants, ou 2) — ce qui est beaucoup plus rare — prendre eux-mêmes un sens affirmatif ou mi-négatif.

nullus et nec perdant un peu de leur sens négatif.

432. Le second cas ne se présente que pour nullus et nec. En effet, en vieux français *nuls* équivaut souvent à „quelqu'un", mais seulement dans des phrases à sens négatif ou exclusif, et *ne* à „et" ou à „ou":

Se **nus** *de vos laist son fil ostagier,*
Se il le fait, nel recevra ja lié,
Ogier (Clédat, p. 105).

En Venise cuidoient trover plus grant plenté de vaissaus que a **nul** *autre port*, Villeh., p. 14; cf. pourtant § 434.

Mais a paines en puet on **nus** *trouver,*
Thibaut de Champagne (Clédat, p. 344).

Il le peut épouser sans **nul** *empêchement,*
Mol., IV, 239.

L'estoire de Bertain, et de Pépin aussi,
Comment **n'***en quel maniere le lion assailli,*
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 58).

Tant seit **ne** *fels* **ne** *aspres,*
Cour. Louis, 401.

Remarquons que *nes* de nec + ipse a souvent complètement le sens de *même:*

Nes *li oisel s'an istront fors,*
Chrétien, *Chev. au lion*, 400 (Clédat, p. 143).

Rem. L'espagnol a encore d'autres mots dont le sens négatif s'est affaibli: *Quin vio* **numquas** *tal mal*, „qui vit jamais un tel mal", *Auto de los reyes magos*, 107. — *Et* **ninguno** *de mio linage que esto quisiere demandar,* **nin** *contrallar,* **nin** *menguar en* **ninguna** *cosa . . ., que aya la yra del Rey omnipotent,* Zauner, *Altspan. Elementarbuch*, p. 161, 25.

Les conjonctions et les pronoms négatifs remplacés par des mots affirmatifs.

433. L'autre cas est de beaucoup le plus fréquent: la conjonction et le pronom négatifs sont remplacés souvent par le mot affirmatif correspondant, et, fait curieux que nous avons déjà constaté pour *pas* et *point*, ce mot peut à son tour prendre un sens négatif ou, du moins, exclusif.

a) Nemo a été remplacé par *nul, aucun, personne.* Ces mots ont pris d'abord la place de quisquam et ullus, qui, on le sait, ne s'emploient que dans les phrases négatives; puis, ils ont peu à peu pris eux-mêmes le sens négatif. Cf. Pronom indéfini, § 143 et 146.

Nihil, après avoir été rendu par le mot négatif *neient*, est ensuite remplacé par *rien* ou *chose.* Cf. § 147.

b) Pour ce qui est des adverbes, nusquam est tombé, remplacé par *nulle part.* Numquam, il est vrai, se trouve encore dans la *Ste Eulalie*, 13:

Il li enortet, dont lei **nonque** *chielt,*
Qued ele fuiet lo nom crestiien.

Mais à part cet exemple on trouve toujours la forme analytique *ne . . . onques, mai, ja, jamais:*

Ja n'*avera tant grant enfermeté,*
Huon de Bordeaux (Clédat, p. 50) [1]).

c) Parmi les conjonctions négatives *ni* est resté, mais en vieux français il perd, lui aussi, souvent sa valeur négative. Cf. le chapitre des conjonctions, § 328bis, 3.

Nisi est devenu *se . . . non*, ou *se ne . . .*; cf. § 358.

Ne dans *ne dixeris* ou *timeo ne veniat* a été remplacé par *non* et *quod non*; quin a disparu également devant *que . . . ne.* Dans les phrases comme *Je crains* **qu'***il* **ne** *vienne*, où la phrase subordonnée est originairement une principale exprimant un souhait, *Evitez* **qu'***il* **ne** *vous parle, Peu s'en faut* **qu'***on* **ne** *m'ait trompé*, le latin se serait donc servi des conjonctions ne ou quin; aujourd'hui, on le sait, la langue parlée supprime en général la particule *ne*, cf. § 426.

d) Enfin les verbes nolo, nescio, nequeo, ne se retrouvent plus en français, ils sont rendus par *ne pas vouloir, savoir, pouvoir.*

Rem. *Ignorer* est resté parce qu'on n'a pas senti la composition; c'est d'ailleurs une forme savante.

---

[1]) On trouve d'ailleurs déjà en latin postclassique non aliquando = numquam: *Ut* **non** *putarem* **aliquando** *altiores vidisse*, Itin. Hier, 41, 4.

E. LA NÉGATION DANS LA PHRASE COMPARATIVE

434. L'emploi de la négation dans la phrase comparative d'inégalité demande à être traité à part. Dans des phrases comme *il est plus riche que vous* **ne** *croyez*, la particule *ne* s'explique parce que l'on nie l'égalité entre les deux termes de la comparaison („il n'est pas aussi riche que vous le croyez").

La vieille langue était plus conséquente que la langue actuelle, qui, on le sait, omet en général la négation dans la conversation.

1) Quand le second terme de la comparaison se compose de deux substantifs, la vieille langue les réunit par la conjonction *ne*:

Plus est isnels qu'esperviers **ne** *arunde*,
Roland, 1492.

Au XVIe et au XVIIe siècle on la trouve encore sous forme de *ni*:

Patience et longueur de temps
Font plus que force **ni** *que rage*,
La Font., *Fables*, II, 11.

Vaugelas lui-même écrit: *La fortune plus puissante que la raison* **ni** *la bonne conduite*, phrase condamnée par Racine, VI, 355.

Actuellement on se servirait dans toutes ces phrases de *et* ou de *ou*.

2) Quand le second terme de la comparaison est un nom ou une expression, employés comme substantif, le vieux français introduit le verbe *être* ou *faire* accompagné de la négation :

Plus est isnels que **nen est** *uns falcuns*,
Roland, 1529.

Femme est plus faible par nature
Que **nen est** *oem*,
Eneas, 9874.

Plus curt a piet que **ne fait** *uns chevals*,
Roland, 890.

De parole sembles holier
Plus que **ne faites** *chevalier*,
Fergus, 24, 3—4.

(„tu ressembles plus à un fripon qu'à un chevalier").

3) Ces dernières phrases se rendent en moyen français et jusqu'au XVIIe siècle d'une autre façon: on introduit le mots *pas*, *non pas*, *point*, *non point*, et on se passe des verbes *être* et *faire*: *Pendant qu'il regarde plustost où est sa queste . . . que* **non pas** *lui mesme où il chemine*, St. François de Sales (Darm., p. 11). — *J'aurois bien*

plus de peur de me tromper et de trouver que la religion chrétienne soit vraie que **non pas** *de me tromper en la croyant vraie*, Pascal, *Pensées*, I. — *J'aimerois mieux dire „il vesquit et mourut chrestiennement" que* **non pas** *„il vescut et mourut"*, Vaug., I, 196.

Ainsi on a eu ces trois étapes successives: *a*) *il est plus riche que vous ne l'êtes*; — *b*) *il est plus riche que non pas vous*; — *c*) *il est plus riche que vous*. — Il est vrai que la première et la seconde phrase se trouvent encore parfois aujourd'hui chez le peuple.

Rem. 1. La même tendance populaire qui a amené l'introduction de la négation *non* d'une façon pléonastique: *Non vidi numquam*, se manifeste pendant tout le cours de la langue dans les phrases comme:

Quand on se fait entendre, on parle toujours bien
Et tous vos biaux dictons ne servent **pas** *de rien,*
Mol., *Femm. Sav.*, II, 6.

Et ne va **pas** *rien dire,* Claudel, *L'annonce faite à Marie*, II, 4, p. 102,

Rem. 2. Pour la locution *plus souvent que*, cf. *Bulletin de dialectologie rom.*, 1914, p. 10. — *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Litt.*, 1914, p. 28, note 2. — Robert, *Etudes d'idiome et de syntaxe*, 1917, p. 38. *On demande un homme de bonne volonté. . . .* **Plus souvent!** *grognent les hommes sans bouger,* Barbusse, *Le Feu*, p. 212.

CHAPITRE X

L'ORDE DES MOTS DANS LA PHRASE [1])

A. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Différence entre la construction latine et la construction française.

435. En comparant la construction latine avec la structure de la phrase française nous constatons qu'il y a une grande différence entre les deux langues. En effet, le latin est plus libre que le français, il exprime les rapports et les fonctions des mots par leur désinence, tandis que le francais les indique le plus souvent par la place qu'occupe le mot dans la phrase. Ainsi les Romains ne pouvaient se tromper dans la fonction grammaticale des mots: qu'on dise *Filius patrem amat* ou *Patrem filius amat*, la valeur grammaticale des mots reste la même, quoique la valeur stylistique soit différente. Or, pour le français il y a une énorme différence entre *Le fils aime le père* et *Le père aime le fils.*

Rem. L'espagnol, qui distingue dans quelques cas le complément du sujet, est plus libre: *El hijo ama al padre,* ou *al padre ama el hijo.*

Si donc le manque de terminaisons flexionnelles amène une construction plus rigide, ce fait n'explique pas tout. On se demande entre autres: pourquoi le français n'a-t-il pas gardé la construction latine qui met — en général du moins — le verbe à la fin de la phrase? pourquoi les pronoms personnels se placent-ils devant le verbe, tandis que, en latin, ils en étaient souvent séparés? pourquoi dans la phrase interrogative le sujet suit-il le verbe?

---

[1]) Cf. Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der roman. Sprachwissenschaft,* Syntax, 11 et 12. — Thurneysen, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVI, 289—307. — E. Richter, *Zur Entwicklung der rom. Wortstellung aus dem Lateinischen,* Diss. Wien, 1903. — M. Bréal, *Essai de sémantique,* ch. XXIII.

B. PLACE DU VERBE ET DE SON SUJET

Le verbe à la seconde place de la phrase.

436. En **prose latine** le verbe se mettait en général à la fin de la phrase [1]); on n'a qu'à lire les deux premiers chapitres de César pour s'en convaincre. Le verbe esse seul fait exception; c'est un mot enclitique qui a une tendance à se mettre à la place la plus faible de la phrase, et c'est en latin la seconde tandis que le premier mot a, en général, l'accent le plus fort de la phrase [2]).

En **vieux français** — on n'a qu'à lire quelques pages de Villehardouin — il y a une forte tendance à mettre le verbe à la seconde place de la phrase. C'est peut-être dû à l'analogie de esse et des autres verbes auxiliaires faiblement accentués comme *aler, venir, avoir.* Mais une fois que c'est devenu la règle, le principe rythmique latin s'est perdu et s'est changé en règle syntaxique. On avait donc à l'origine: *égo sum, ille habet,* puis, par analogie, en détruisant l'ancienne règle rythmique, *ego cúrro, ille véndit,* puis même *ego sum, ille hábet!* Ainsi on trouve *Li message* **vindrent** *el mostier.* — *Molt* **furent** *esgardé.* — *Si vos* **crient** *merci.* — *L'endemain al tiers jor* **manda** *li dux,* Clédat, p. 257 et 258.

Le sujet en tête de la phrase.

437. Mais cette règle est entravée déjà dans Villehardouin, et encore plus dans Joinville et les auteurs plus récents, par une autre tendance qui va l'emporter de plus en plus, celle de mettre le sujet devant le verbe: *Quant la messe* **fu dite.** — *Maintenant li six message* **s'agenoillent** *a lor piez,* Clédat, p. 258.

La place naturelle du sujet est au commencement de la phrase et comme le verbe prend la seconde place, la succession sujet-verbe devient la construction ordinaire, qui va se généraliser bien vite. Voilà pourquoi des phrases telles que *Or di je,* Joinville (Clédat, p. 269), et *Or doient donc tout jone gentil homme . . . avoir ardant desir d'acquerre le fait et le renommée de proèce,* Froissart (Clédat, p. 279), deviennent de plus en plus rares. Même on trouve dans Froissart *On m'appelle* (Clédat, p, 280), donc un mot atone au commencement de la phrase.

---

[1]) Des soucis de style changent souvent l'ordre naturel de la phrase; cf. W. Kroll, *Anfangsstellung des Verbums im Lateinischen* (dans *Glotta*, IX, 1918, p. 112).

[2]) Cf. Wackernagel, *Ueber ein Gesetz der indogerm. Wortstellung* (dans *Indogerm. Forschungen*, I, 333 ff.).

Pourtant la nouvelle construction ne perce que peu à peu. Dans Commines (Clédat, p. 304) on trouve encore *Et tant ose je* a côté de: *Incontinent le dit seigneur de Charroloys dist au duc de Berry* (Ibidem, p. 305). Dès le XIIe siècle d'ailleurs on en trouve des exemples, surtout en vers:

Cest cop li autre dui comperent,
Chrétien, *Chev. au lion*, 4532.

Un altre rei il vuelent coroner,
Cour. Louis, 1399.

Pur bien ferir l'emperedre nus aimet,
Roland, 1092.

En sa terre il ne sont mie entré, Villeh., 144.

Ce qui est curieux c'est qu'on trouve dans Commines fréquemment des phrases telles que *Et cherchoit l'on*, où le verbe occupe la seconde place même après un mot atone. Il semble donc qu'il y ait eu une lutte entre les deux constructions, l'une qui veut que le sujet suive le verbe, si celui-ci est précédé d'un autre mot — tonique ou atone, cela n'a plus d'importance —, l'autre qui demande le sujet devant le verbe.

Cette lutte a duré longtemps. Au XVIIe siècle on trouve: *Or* **est-il** *que ce qui empesche certainement de le savoir, c'est que* . . . Vaug., *Rem.*, I, 247. — Vaugelas condamne la position du sujet entre l'auxiliaire et le participe comme dans: *Et* **fut** *son avis d'autant mieux reçu*, II, 27, mais il admet *bien est-il vrai.*

Aujourd'hui il reste encore plusieurs cas où le sujet se place après le verbe, parce qu'il est précédé d'un autre mot:

1) Dans les incises: *Me voilà, dit la jeune fille.*

2) Après plusieurs adverbes *ainsi, peut-être, encore, à peine*, etc.: *A deux pas de là, presque en face, a vécu Poussin*, Bourget, *Cosmopolis*, p. 90. — *Là fut enterré le grand général.*

3) Si le prédicat se trouve au commencement de la phrase: *Telles furent ses dernières paroles.*

4) Dans plusieurs phrases adverbiales et adjectives, si le verbe n'est pas accompagné d'un complément direct: *Quand arriva cette triste nouvelle* . . . ., — *le livre qu'a écrit ce savant* . . . ., — *Quel que fût son projet, il n'aurait pu réussir.*

Phrases optatives.

438. Il y a encore deux cas où le verbe précède son sujet, tout en n'ayant pas lui-même un autre mot

devant lui, c'est dans les phrases optatives et dans les phrases interrogatives et exclamatives.

Tombent *sur moi du ciel les plus grands châtiments,*

Mol., II, 311.

Nous **préservent** *les cieux d'un si funeste abus,*

Volt., *Brutus,* II, 4.

On en comprend aisément la raison. C'est que dans ces sortes de phrases toute la force de l'accent porte sur le verbe. On le met donc tout naturellement au début de la phrase, et cela non seulement en français, mais aussi en latin: **Caveant** *consules ne quid detrimenti respublica capiat.* Pourtant si le sujet est un pronom de la 1e ou de la 2e personne, il se place devant le verbe:

Je meure *en vos discours si je puis rien comprendre,*

Corn., IV, 167.

Dans une pareille phrase la nouvelle construction s'est donc introduite, parce que, le pronom sujet étant devenu atone, l'accent peut porter quand même sur le verbe. Toutefois, on le rencontre aussi placé après le verbe, comme dans:

La peste de ta chute, empoisonneur du diable!
En **eusses**-*tu fait une à te casser le nez,*

Mol., V, 464.

C'est cette construction qui l'a emporté: *Puissé-je être heureux.* Il faut avouer d'ailleurs que l'usage n'a jamais été bien fixe:

La volonté du ciel **soit faite** *en toute chose,*

Mol., *Tartuffe,* III, 7.

La peste **soit** *avec vous, — Dieu vous* **bénisse**, — à côté de **Vive** *le roi,* — **Périssent** *les traîtres.*

Il faut expliquer de même la construction des phrases concessives: **Dussé**-*je voir mon palais en cendre, je ne balance point.*

Rem. De même dans les énumérations: *Suivent deux hommes, armés de fusils....*

Phrases interrogatives. **439.** Quant à la phrase interrogative, ici encore la construction française s'écarte du latin, qui désigne l'interrogation par des particules *ne, num, nonne: Itane est? — Nonne ego hoc dixi? — Num mentitus sum?*

En français, le verbe se place tout naturellement à la seconde place dans des phrases comme:

U **est** *Rollanz li catanies,*

Roland, 3709.

En quelle année **fut** *livrée cette célèbre bataille? — Quelle* **est** *donc cette femme?*

D'autre part, si la question porte sur le verbe, il se place en vieux francais en tête de la phrase: **Vient Pierre?**

Sire cumpainz, **faites** *le vus de gret?*

Roland, 2000.

Et nous aurions donc en français la même construction que dans les langues germaniques, si une autre tendance n'avait pas fait tort au développement de cette tournure, à savoir celle de mettre au début de la phrase le mot sur lequel porte l'interrogation:

Et disoient: **Ce** *que puet estre?*

Chrétien, *Chev. au lion*, 1111.

A voiz escrie: Petiz om, **tu** *que quiers?*

Cour. Louis, 512.

et avec un substantif:

L'aveirs Carlun est **il** *apareilliez?*

Roland, 643.

Et mes sire Gauvains, chaeles,
Li frans, li douz, ou **iere il** *donques?*

Chrétien, *Chev. au lion*, 3698.

Dans toutes ces phrases le premier mot n'est donc pas le sujet, mais il est employé absolument, comme dans les phrases affirmatives du type: *Mon frère, il est venu.* Mais du moment qu'on change *Votre père, où est-il allé?* en *Où votre père est-il allé?* on a oublié complètement le véritable état des choses et l'interrogation complexe est née [1]). Il est naturel que des phrases comme *Tu que quiers?* aient disparu, parce que *tu* est devenu un pronom atone; la phrase devient donc *Que quiers tu?* ou, si l'on veut appuyer sur le sujet, *Toi, que quiers tu?* ou *que quiers tu, toi?*

On trouve pourtant encore dans Malh., IV, 287:

A quel propos le soleil chasse la nuit?

L'exemple du *Roland* et celui de Chrétien nous prouvent que la construction *Ton père est-il parti?* se trouve dès le XIIe siècle dans la langue; elle l'a emporté a partir du XIVe. Mais depuis le milieu du XVIIe siècle la locution *est-ce que* [2]), qui a l'avantage de laisser à la phrase sa forme habituelle, se répand de plus en plus et remplace peu à peu la tournure interrogative. Elle est même de rigueur, ou à peu près, si

---

[1]) Meyer-Lübke, III, § 756; Tobler, I, 53—56.

[2]) Cf. Tobler, II, p. 7 et suiv.

le sujet est le pronom *je*. On trouve l'origine de cette locution en latin déjà: *Quis est qui mortem non timeat?* en vieux français:

Qui sont cil qui de traison
Vos apelent?
Chrétien, *Chev. au lion*, 3645.

Et cument est dunc que Adonias regne? Quatre Livres des Rois, III, 1, 13.

Rem. 1. La place régulière du pronom après le verbe, *Vient-il?*, explique la naissance de la particule interrogative *ti* dans la langue populaire: *Comment elle n'est plus là! . . . Eh! ben, où c'* **t'y** *qu'elle est? Qui c'* **t'y** *qui l'a?* G. Feydeau, *La dame de chez Maxim*, I, 6. — *Voulez-vous* **t'y** *tirer les rideaux*, Ibid., I, 12. — *T'est-*il *mort* (Tu es ti mort), *mon vieux? T'as ton compte*, Illustration, 17 févr. 1917 [1]).

Rem. 2. Le vieux français se sert parfois d'une particule interrogative *enne, ennement, ennevoire: Coment? fait Aucassins.* **Enne** *volés vos que je vos venge*, Auc. et Nic., p. 35, 12.

C. PLACE DES PRONOMS PERSONNELS COMPLÉMENTS

Le verbe se rapproche des pronoms compléments.

440. Mais si le développement régulier de la langue explique la place que le verbe occupe actuellement dans la phrase et la position du sujet par rapport au verbe, nous ne comprenons pas encore pourquoi les pronoms atones ont pris la place qu'ils occupent aujourd'hui. Voilà donc un nouveau problème qu'il faut essayer de résoudre [2]).

En latin les pronoms compléments étaient très souvent séparés du verbe: *Orgetorix* **sibi** *legationem ad civitates suscepit*, Caesar, I, 3, 3. On a voulu expliquer le changement de construction par la logique: il y aurait un rapport très intime entre le verbe et son complément, ce qui aurait amené une union plus intime des deux mots [3]). Mais c'est confondre la grammaire avec la logique, et on pourrait demander si cette logique n'est pas la même pour le latin et les langues germaniques, qui ne connaissent pas la construction française?

Il semble qu'il faut plutôt chercher la cause de ce phénomène dans l'accent de la phrase. Ces petits pronoms atones occupaient tout naturellement la seconde place de la phrase. Or, quand, par suite de l'évolution que nous avons étudiée, le verbe s'est mis, à son tour, à cette place, il s'est trouvé à côté des pronoms. Ce rappro-

---

[1]) Cf. Gaston Paris dans *Romania*, VI, p. 438.

[2]) W. Probst, *Die Stellung der obliken Casus der Personalpronomina*, Diss. Göttingen, 1908.

[3]) E. Richter, *l.c.*

chement amena ce fait que, lorsque plus tard le verbe changea de nouveau de position, le pronom le suivit.

Le pronom précède ou suit le verbe.

441. Dans la vieille langue le pronom a encore une tendance à se mettre à la seconde place, si le verbe se trouve au commencement de la phrase [1]):

Voit le *li rois, encontre s'est levez,*
Le charroi de Nimes (Clédat, p. 82).

Art i *Marsens, qui fu mere Bernier,*
Raoul de Cambrai (Clédat, p. 133).

Mais en général le pronom précède le verbe et, d'enclitique qu'il était, il devient proclitique. L'ancienne construction s'est maintenue dans l'impératif affirmatif, où l'accent s'est placé sur le dernier élément: *Donnez-le*; mais *écoutez-me* est devenu *écoutez-moi.*

Si l'impératif est employé négativement, le pronom peut s'appuyer sur la négation et on a donc dès l'époque la plus ancienne: *Ne le donnez pas.* On trouve encore la vieille structure au XVIe et au XVIIe siècle dans des phrases comme:

De vostre election faictes-nous voir la bulle,
Et **nous monstrez** *de Dieu le seing et la cedulle,*
Ronsard (Darm., p. 230).

Polissez-le sans cesse et **le repolissez,**
Boileau, *Art Poétique*, I, 173.

Ote-toi de mes yeux, vilaine, et **me laisse** *en repos*, Mol., *Bourg. Gentilh.*, III, 8. — *Enseignez toutes les nations et* **les baptisez** *au nom du Père*, Boss., *Serm., Pâques 1681*, 2. — La Fontaine, IV, 5, 162, change **Or le laissons** de l'édition de 1674 en **Or laissons-le** dans celle de 1685. Dans tous ces exemples le pronom a pu précéder le verbe, parce que celui-ci ne se trouvait pas en tête de la phrase. Aujourd'hui, l'unité syntaxique s'est constituée et la vieille règle rythmique a disparu.

442. Signalons encore, pour être complet, l'emploi, que nous avons déjà relevé au § 69, du pronom tonique devant le verbe, surtout

---

[1]) Tobler, II, 93—107. — A. Stark, *Synt. Untersuchungen im Anschluss an die Predigten und Gedichte Olivier Maillards* (1430—1502), diss. Berlin, 1903.

devant les formes nominales du verbe, construction qu'on trouve encore parfois au XVIIe siècle dans La Fontaine:

Tant ne songeoient au service divin
Qu'à **soi** *montrer,*
Contes, II, 16, 37.

Rem. Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, p. 382, donne une explication différente de la nôtre. Il part de la tournure *pró me vidére* du latin postclassique, dans laquelle le pronom est atone. Or, le français n'admettait pas de pronom atone après une préposition: *in o* des *Serments* et *poro* de la *Sainte Eulalie* sont des restes de l'accentuation latine. Deux possibilités se présentent: 1) on change l'accent, comme si le pronom ne dépendait pas de l'infinitif suivant: *pro mé vidére*, et cela donne en français *pour moi veoir;* 2) on change l'ordre des mots et met le pronom enclitiquement après le verbe, et cela donne en italien *per vedermi* et en normand *por veeir me.* Cette explication ingénieuse ne tient pourtant pas suffisamment compte de constructions comme: *il moi semble, nonchalant, quoi faisant* et l'emploi du préfixe accentué dans *nonsens.*

Le verbe accompagné de deux pronoms.

443. *a)* Quand deux pronoms accompagnaient le verbe, le complément direct, s'il était exprimé, précédait dans la vieille langue toujours le complément indirect:

Mien escientre nel me reproverunt.
Respunt Rollanz: Et Deus **la** *nus otreit,*
Roland, 768 et 1008.

C'est que, d'abord, on n'a pas voulu séparer dans *sil di, jol di* la combinaison *sil* et *jol* — combinaison due au fait que le pronom atone se joignait, comme mot enclitique, au mot précédent —, et qu'on a donc intercalé le datif entre les deux mots: *sil vos di.* Dès le XIVe siècle *je le vous di* a été concurrencé par *je vous le di*, qui s'est produit, lorsque *le*, devenu proclitique, s'est appuyé directement sur le verbe: *jel di* > *je le-dis.* Pendant la première moitié du XVIe siècle il y a encore hésitation entre *je le te dis* et *je te le dis* avec préférence pour la dernière construction. Vers la fin du siècle *je le te dis* a à peu près disparu, tandis que *je le vous dis* l'emporte encore légèrement sur *je vous le dis* [1]). Font encore exception aujourd'hui *je le lui dis, je le leur dis,* tandis que l'italien dit *glielo dico.*

---

[1]) Bourciez, *Eléments de linguistique romane*, p. 383 et 655. — Meyer-Lübke, III, p. 836. — Bourciez, *Revue critique*, 1911, juin, p. 499, et juillet, p. 11.

Rem. 1. Au XVIIe siècle Vaugelas, I, 96, condamne *je le vous promets* et *vous le vous figurez*, tout en reconnaissant que „tous les anciens Escrivains et plusieurs modernes" se servent de cette tournure. Th. Corneille et l'Académie la rejettent absolument.

b) Quand *en* et *y* se trouvent tous les deux placés devant un verbe, la vieille langue faisait précéder *en: il en y a.* Cette tournure disparaît au XVIIe siècle et est condamnée par Maupas, Oudin [1]) et Vaugelas, I, 178.

Quand un de ces mots se rencontrait avec un pronom personnel atone après un impératif, l'usage était indécis. Tandis que Ph. Garnier admet en 1618 *Attendez-m'y* et *attendez-y-moi*, Vaugelas, I, 178, dit: „Il faut dire *menez-y-moi*", mais il admet *menez-nous y* et *menez-les y*, tout en préférant *menez-nous là.*

c) On a imposé des limites à l'accouplement d'un datif et d'un accusasatif pronominal. Si l'accusatif n'est pas *le, la, les,* on place le datif après le verbe: *Il me l'a présenté*, mais *Il m'a presenté à lui.*

Rem. 2. Ce sont là des limites que l'italien n'établit pas avec cette rigueur: *Me gli raccomando*, ou mieux: *Mi raccomando a lui.* L'espagnol par contre a la même construction que le français.

On trouve quelquefois deux datifs:

Es lor vos Galien,

Chev. au cygne, 1801.

Et aujourd'hui: *Je vais te leur apprendre à venir me voler*, Revue bleue, 1899, II, 595*b*.

On rencontre aussi parfois deux pronoms régimes directs, cf. Littré, *s.v.* le, 7: *Je ne veux point qu'elle soit malade, encore moins qu'elle se la fasse* [2]).

444. Comme les verbes auxiliaires formaient avec l'infinitif suivant un tout inséparable, les pronoms se plaçaient devant l'auxiliaire:

En ceste terre ne vos *sai que doner.*
*A ceste foiz n'*en *quier or plus parler,*

Charroi de Nîmes (Clédat, p. 88).

Et qui vuet povre fame prendre,
A norrir la *l'estuet entendre,*

J. de Meung (Clédat, p. 211).

---

[1]) Cf. E. Winkler, *La doctrine grammaticale française d'après Maupas et Oudin* (Beih. zur *Zeitschr. für rom. Phil.*, 38), p. 105.

[2]) Cf. Tobler, I. p. 266.

Il n'y eut personne d'eulx qui **luy** *ozast rien dire*, Amyot (Darm., p. 147). — *Je ne* **lui** *ai su que dire*, Marg. d'Angoul., *Hept.*, X. — *Je* **le vous** *ai voulu dire*, Malh., III, 254.

N'importe, il **me** *faut obéir*,
Rac., *Mithridate*, II, 6.

Jamais M. Coëffeteau ne **s'en** *est voulu servir*, Vaug., *Rem.*, I, 394. — *Je* **la** *viens de dépeindre*, Voit., I, 243. — *Elle cueillait les fleurs tous les premiers vendredis de chaque mois pour* **les** *aller mettre sur sa tombe*, Flaubert, *Mme Bovary*.

On sait qu'on rencontre cette construction encore aujourd'hui avec *pouvoir* et *aller*, et qu'elle est même de rigueur avec *faire, laisser, sentir, voir, entendre: Il me l'a fait répéter dix fois.*

D. PLACE DU PRÉDICAT

Place du prédicat très libre.

445. La place du prédicat était très libre dans la vieille langue; des questions d'accentuation, de style décidaient seules. L'ordre naturel des mots est: Sujet, verbe, prédicat: *Cet homme est peintre, Pierre est venu, Cette femme est belle,* mais quand on veut appuyer, le prédicat peut se mettre en tête de la phrase: *Grande fut ma stupéfaction.*

Cette dernière tournure est particulièrement fréquente en vieux français:

Buona pulcella *fut Eulalia*,
Eulalie, 1.

Bels *fut li vespres et li soleilz fut* clers,
Roland, 157 (0).

Nostre *estoit-il à très bonnes enseignes*, Mont., I, 23. — D'autres constructions étaient encore possibles:

Ne place Deu ne ses seinz ne ses angles
Aprés Rollant que jo **vive** *remaigne*,
Roland, 3719.

Mult est **vassals** *Carles de France dulce*,
Roland, 3579.

E. PLACE DU RÉGIME

Place du régime.

446. En ancien français on trouve la disposition Sujet + Verbe + Régime et Régime + Verbe + Sujet. Cette dernière construction était même plus fréquente que la

première; on a compté que, dans les plus anciens monuments, 60 pour cent de tous les exemples ont le régime en premier lieu; mais ce nombre va en diminuant bien vite, puisque le *Roland* n'en a que 42, le *Chevalier au Lion* 38, Joinville 11 pour cent [1]).

De bonne heure une autre construction se développe: Sujet + Régime + Verbe, d'abord dans les propositions relatives dont le sujet est un pronom relatif. Dans le *Roland* on la trouve déjà, s'il y a une pause après le sujet:

E quatre cunte l'estreu li unt tenu,
Roland, 2820.

Le braz saint Simeon aparmaines avrez,
Pèlerinage (Clédat, p. 39).

Qu'il morir ne poeit,
Phil. de Thaon, *Comput*, 1034.

A cui Diex bone merci face! Joinville (Clédat, p. 269); mais dans Commines (Ibid., p. 303): *A qui Dieu face pardon.* — Au XVIe siècle elle est encore fréquente, mais au XVIIe Corneille changea:

Les deux camps mutinés un tel choix désavouent,

en:

Ce choix me desespère et tous le désavouent.

La Fontaine est naturellement plus libre:

Puis en autant de parts le cerf il dépeça,
La Font., *Fables*, I, 69.

On trouve encore aujourd'hui le complément placé devant le verbe dans quelques archaïsmes: *Chemin faisant, sans coup férir, à son corps défendant, geler à pierre fendre, grand bien vous fasse,* et on sait que le futur *j'aurai* et le conditionnel *j'aurais* présentent au fond la même construction.

Rem. Pour la place du régime entre auxiliaire et participe passé, cf. § 309*a*.

F. PLACE DE L'ADVERBE

Place de l'adverbe.

447. L'adverbe et les expressions adverbiales n'occupaient pas non plus de place fixe dans la phrase; on pouvait les mettre un peu partout comme l'exigeait le mouvement de la pensée: *Et* **mout bien** *fist garder le chastel, e le bourc* **asprement** *fut gardé* **longuement,** Phil. de Novare, *Mémoires*, CXXXVII. — *Le seignor de Baruth et ses trois anfans*

---

1) Cf. A. Stark, *o.c.*, p. 66; Brunot, III, 681.

assaillaient **de toutes pars** *le bourc*, Ibidem, CXLIII. — *J'ai* **huy en cest jour** *livré moy et mes enfans* **a mort**, Ibidem, CXLV.

On sait qu'aujourd'hui encore une grande liberté règne sur ce point: le circonstanciel s'introduit même entre le sujet et le verbe et c'est là un des indices qui montrent que le français devient plus synthétique: *Et l'enfant* **déjà pieusement** *s'achemine*, Gide, *Le retour de l'enfant prodigue*, p. 199. — Il se place même entre la préposition et son régime: *La Cour de Cassation, avec,* **à sa tête,** *le Premier Président* [1]).

Les phrases adverbiales, elles non plus, n'ont jamais eu de place bien fixe, comme on le verra au paragraphe 452.

G. PLACE DE L'ATTRIBUT [2])

La place de l'adjectif est très libre en latin et en vieux français.

448. Ce chapitre est un des plus difficiles à écrire et à la vérité il appartient plutôt à la stylistique qu'à la syntaxe de s'en occuper. En effet, l'attribut n'a pas de place fixe et ce sont surtout des nuances subjectives qui déterminent sa place. Parlons d'abord de l'adjectif.

En latin déjà la place de l'adjectif n'était rien moins que fixe, quoiqu'il y eût une tendance à le placer devant le substantif:

Infandum, *regina, iubes renovare dolorem*,

Virg., *Aen.*, II, 3.

En **vieux français**, au XIIe siècle, la place de l'adjectif était de même très libre; tantôt il se plaçait devant, tantôt après le nom qu'il déterminait: si deux adjectifs accompagnaient un substantif, on avait la même liberté, ou bien l'un se plaçait devant, l'autre après:

Tot un **viés** *sentier* **antif**,

Auc. et Nic., V, 5.

Pourtant on commence à distinguer peu à peu deux groupes d'adjectifs, dont l'un précède, l'autre suit en général le substantif, mais il en reste pourtant beaucoup qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories. Les adjectifs qui sont souvent employés et qui sont en

---

[1]) Bréal, *Essai de sémantique*, p. 21, note 1.

[2]) L. Clédat, *La place de l'adjectif en français* (*Rev. de phil. fr.*, 1901, p. 241—276). — Yvon, *ibid*, 1902, p. 147 et suiv. — R. Wagner, *Die Stellung d. attributiven Adj. in afr. Prosateksten des 13—15 Jahrh.*, Diss. Greifswald, 1890. — Spitzer, *Zur Stellung der franz. attrib. Adj.* (*Zeitschr. für franz. Sprache und Litt.*, 1913, 105—7). — Kalepky, *Stellung des fr. attributiven Adj.* (*Zeitschrift für rom. Phil.*, 1901, p. 322—339).

général monosyllabiques peuvent être considérés jusqu'à un certain degré comme faisant corps avec le substantif; aussi précèdent-ils en général: *beau, court, long, haut, jeune, gentil, bon, mal, cher, plein, pauvre, cruel,* etc., de même que quelques mots de formation savante comme *digne, divin, horrible,* et quelques substantifs employés adjectivement: *mère* et *maître.* De là les expressions actuelles: *beau-père, belle-fille, la haute mer, gentilhomme, male mort, maître-queux, une maîtresse femme.*

Par contre, la place des adjectifs exprimant *la couleur* ou *la forme* n'était rien moins que fixe dans la vieille langue:

Dis **blanches** *mules fist amener Marsilies.*
*En sun puign destre par l'***orie** *punt la tint,*
Roland, 89 et 466.

L'emperere descent defors le marbre **blanc.**
Chascune est a **fin** *or neielee devant.*
Les conjogles en sont a or **fin** *reluisant,*
Pèlerinage, 334, 351 et 284.

Les adjectifs de formation savante, ceux-là aussi qui dérivent d'un nom propre, se placent en général après le substantif. Pourtant on trouve *la paiiene gent.*

Tout cela est bien vague, et il ne nous est pas possible de préciser davantage, parce que l'usage reste toujours flottant. Ainsi, au XVIe siècle, on voit de nombreux exemples qui s'écartent de l'emploi actuel; on trouve notamment des participes devant le substantif: *Cette* **sacrée** *amitié,* Rab., I, 31. — *A ta* **furieuse et hostile** *venue,* Ibidem. — *Parleray de l'estrange conversion de ma personne* **propre,** Sat. Ménippée, p. 79. — *Urgulania, sa* **mère grand,** Montaigne, II, 13. — *Beaucoup de* **simples** *ames le chérissoient,* S. François de Sales (Darm., p. 10). — *La purité de nostre maintenant tant bien* **illustrée** *langue,* Sebillet, 16 et 17.

O par mon seul defaut **sepulturable** *Antoine!*
O **dommageable** *femme!*
Garnier, *Marc-Antoine.* V, 1797 et 1812.

De même au XVIIe siècle et dans la langue moderne.

449. Au XVIIe siècle l'adjectif occupe en général la même place que dans la langue actuelle.

Pourtant Haase, p. 440, cite plusieurs exceptions: *Un plaisir* **grand,** Pasc., *Pensées,* I, 53. — *La* **divine**

bonté, Bossuet, *Or. fun., Marie-Thér. d'Autr., reine de France.* — **L'éthiopique** *gent arrive*, La Font., *Psyché*, II, p. 205.

Le sens ne varie pas toujours à cette époque suivant que l'adjectif est préposé ou postposé au substantif:

Mercredi j'en attends de **certaines** *nouvelles*,
Corn., *Gal. du Pal.*, I, 6, 125.

Au XVIe et au XVIIe siècles les grammairiens ont essayé d'établir quelques règles. Ainsi Garnier et H. Etienne exigent que les adjectifs indiquant une couleur suivent les noms qu'ils qualifient; Vaugelas, I, 309, veut qu'on place devant le substantif les adjectifs *bon, beau, mauvais, grand, petit* et les adjectifs numéraux. On distingue *homme grand* de *grand homme, sage femme* de *femme sage, pauvre homme* de *homme pauvre.* Mais, sentant bien qu'une règle fixe ne pouvait être donnée, Vaugelas, Ménage, Th. Corneille déclarent que l'oreille doit souvent décider seule.

Et aujourd'hui, il en est encore de même. En règle générale on peut dire: que les adjectifs placés derrière le substantif expriment une qualité accidentelle et l'adjectif précédant le nom une qualité inhérente, mais les cas qui se soustraient à cette tendance sont si nombreux qu'on ne saurait parler ici d'une règle. Des questions de style décident ici seules. Et pour atteindre quelque effet, les écrivains ne se font pas scrupule de changer la place ordinaire de l'adjectif; c'est même l'usage dans la réclame moderne qui parle de *magnifiques et inappréciables nouveautés*, de *chatoyantes et éblouissantes couleurs.*

Place des pronoms possessifs accentués.

450. Quant aux pronoms possessifs accentués, nous avons vu au § 80 qu'ils se trouvaient placés tantôt avant, tantôt après le substantif. Citons encore quelques exemples du XVIe siècle: *J'ay confiance que de ceste* **nostre** *peregrination la fin correspondra au commencement*, Rab., II, 283 [1]). — *A celle fin que mieux entendiez certains poincts observatifs de la* **vostre** *et* **mienne** *vacation*, Noël du Fail, *Propos rustiques*, I, 28 [1]). — *Aiant ouï et entendu lecture distincte d'iceulx livres* **miens**, Rab., II, 250 [1]). Brunot cite encore: *Vous donnant l'ame* **mienne**, Ronsard, I, 263. — *Ce livre* **mien**, Marot, III, 5.

---

[1]) Huguet, *Etude sur la syntaxe de Rabelais*, p. 77 et suiv.

On sait qu'aujourd'hui les pronoms toniques ne s'emploient plus guère comme attributs auprès d'un substantif.

Place du génitif attributif.

451. Si l'attribut est un substantif, le latin le plaçait en général devant le substantif: *exempli gratia*, même entre un autre attribut et le substantif déterminé: *meus* **in te** *amor*; *sanctis* **patriae** *legibus obsequimur*.

On reconnaît des traces de cette construction dans les plus anciens textes français: *Pro* **Deo** *amur* dans les *Serments*, et *li* **Deo** *inimi* dans la *Sainte Eulalie*, et en général avec *Dieu*, *diable*, *roi*, *père*:

Por la **Deu** *gracie vochiét emperedor*,
Alexis, 362 (Clédat, p. 11).

Gefreiz d'Anjou li **rei** *gunfanuniers*,
Roland, 106;

enfin dans les composés comme *lundi*, *mardi*, *mercredi*, qui viennent de lunae diem, martis diem, mercurii diem; *orfèvre* de auri faber, et quelques autres.

Pourtant, de bonne heure nous constatons une tendance à mettre le génitif après le substantif qu'il détermine; si dans la *Vita Wandregiseli*, texte du VIIe siècle, l'adjectif se place encore dans 77 sur 100 cas devant le substantif, ce pourcentage est pour le génitif seulement de 25 [1]).

Aussi en vieux français la construction régulière est-elle dès le debut celle de la langue actuelle: *Li jius* **Adan** (génitif subjectif), *Je . . . fais escrire la vie* **nostre saint roi Loueïs**, Joinv. § 1.

L'onnor **ton pere** *por quoi gueroieras*,
R. de Cambrai (Clédat, p. 129).

Le jeu de la Feuillée (gén. objectif).

De la celeste (sc. *vide*) *li mostret verités*,
Alexis, 64.

Pourtant, là où la liaison est plus lâche, la langue a permis de tout temps l'inversion, mais elle n'est plus permise aujourd'hui que dans le style élevé:

Contr'els unt les uis clos **des moines** *li alquant*,
Garnier de Pont-Sainte-Maxence (Clédat, p. 17).

Ne perdet **de la barbe** *les gernons en bruslant*,
Pèlerinage, 470 (Clédat, p. 41).

---

[1]) F. Müller, *Die Sprache der alten Vita Wandregiseli*, p. 236.

De cheval *donné tousjours regardoit en la gueulle,* Rab., I, 44 (Huguet, p. 410).

Cependant Rome entière, en ce même moment,
Fait des vœux pour Titus, et par des sacrifices
De son règne *naissant célèbre les prémices,*
Rac., *Bérénice,* I, 5.

Ces inversions ne sont au fond que des restes de la vieille syntaxe, qui sont admissibles dans la poésie, parce qu'elles sont claires. Par contre dans les combinaisons *la place Maubert, le quai Henri IV* la fonction primitive de *Maubert* et de *Henri IV* n'est plus sentie, ces mots sont devenus pour les Français des appositions comme dans *l'empereur Frédéric II*; et notre construction s'est ensuite considérablement étendue: *Les plumes Saint-Pierre, les lampes Swan,* etc. [1].

La conjonction ou le relatif est souvent séparé du mot auquel il se rapporte.

452. La place de la phrase subordonnée, elle aussi, est plus libre dans la vieille langue que dans la langue actuelle. S'il y a deux phrases subordonnées, dont l'une dépend de l'autre, l'ancien français aime à placer celle-là devant la conjonction ou le relatif amenant la phrase dont elle depend:

Et trente mile de chaitis prisoniers,
S'il n'ont secors, *qui tuit perdront les chiés,*
Cour. Louis, 353.

Que j'ai ma dame a ce menee,
S'ele parjurer ne se viaut,
Que tout aussi com ele siaut,
Iert vostre dame et vos ses sire,
Chrétien, *Chev. au lion,* 6685 et suiv.

Car li larron se douteroient,
Se vif eschaper le lessoient,
Qu'il nes feïst ou que soit prendre,
J. de Meung (Clédat, p. 204).

Il y a donc beaucoup de phrases dans lesquelles plusieurs mots séparent le pronom relatif de son antécédent:

La dame fu el bois, **qui** *durement plora,*
Berthe aux grands pieds (Clédat, p. 58).

Et on en trouve jusqu'aux XVIe et XVIIe siècles. Mais Malherbe,

---

[1]) Bréal, *Essai de sémantique,* p. 54 et suiv.

IV, 285 et 400, blâme des phrases comme *Roland regarde tout qui a l'âme saisie*, et Vaugelas, II, 440, érige comme principe: il faut éviter les équivoques. Au nom de ce principe il condamne: *Ce je scay quoy qui se trouve sur le visage des belles femmes*, **que** *l'on voit et qu'on ne peut exprimer*, mais il admet la phrase de Coëffeteau: *C'estoit une chose indigne à luy de souffrir que les soldats s'attribuassent le pouvoir de créer un Empereur*, **qui** *n'appartient qu'au Sénat et au Peuple Romain*, où il n'y a pas d'équivoque. Cette règle est restée la même dans la langue actuelle, car dans une phrase comme la suivante personne ne saurait hésiter sur l'antécédent du relatif:

Semblable à l'alcyon, que la mer dorme ou gronde,
Qui, *dans son sein flottant, s'endort en paix sur l'onde,*
Lamartine, *Prem. Méd.*, 20.

Voici encore quelques exemples de notre construction qui se trouvent dans des auteurs du XVIIe siècle:

On dirait, quand tu veux, **qu'***elle te vient chercher,*
Boil., *Satire*, II, 7.

Il n'est nymphe, en l'aimant, **qui** *ne se tint heureuse,*
Mol., *Mélicerte*, I, 2.

Lui dit . . . qu'elle avoit envoyé quérir un carrosse pour en sortir, et, **parce qu'***il seroit longtens à venir et que le sien pourroit être plutôt prêt, qu'elle prioit de l'envoyer*, Scarron, *Rom. com.*, I, 9. — Et même au XXe siècle: *Il regarde* **qui** *vient par le sentier sinueux* **Violaine** *toute dorée, qui par moments resplendit sous le soleil entre les feuilles*, P. Claudel, *L'Annonce faite à Marie*, II, 3, p. 82. — *Es-tu bien sûre,* **s'***il avait cru possible d'arriver au résultat espéré, qu'il aurait si vite abandonné la partie*, Revue bleue, 1899, II, 19, *b* [1]).

453. Nous devons nous expliquer maintenant sur la thèse de Mlle Richter, qui, dans son importante étude citée plus haut, 1) nie l'accent fort du premier mot de la phrase et l'accent faible du second, et qui 2) cherche le principe dominant de la phrase latine non dans le rythme, mais dans la logique de la phrase.

Or, nous avons déjà remarqué qu'il ne faut pas confondre la logique avec la grammaire. Cela a été un peu le côté faible des grammairiens du XVIIe et même du XIXe siècle de vouloir trop appliquer la logique

---

[1]) Tobler, I, p. 162.

à la langue; rappelons-nous le mot *tout*, à propos de quoi on a raisonné ainsi: *tout* définit un adjectif; un mot qui définit un adjectif est adverbe; un adverbe est invariable; donc *tout* doit rester invariable. Le malheur est qu'on n'a pu changer la langue, qui se moque de la logique et qui dit toujours *Elle est toute contente.* D'un autre côté, il ne faut pas exagérer. La langue exprimant plus ou moins parfaitement l'homme tout entier avec ses sentiments et ses désirs comporte naturellement aussi un fort élément logique. Seulement, cette logique est plus large que le rationalisme étroit. Elle est un peu comme la logique des mythes et des légendes qui se moquent du bon sens de Gros Jean. Nous ne devons donc pas rejeter la logique comme élément dans l'évolution de la langue, mais lui accorder une place modeste.

Après ces considérations générales et nécessairement vagues, examinons l'argumentation de Mlle Richter, d'abord la partie négative, puis la partie positive.

454. Mlle R. déclare que le premier mot de la phrase, loin d'être fortement accentué, a en général un accent faible. Concédons lui que dans la phrase latine on peut, à n'importe quelle place, avoir un accent fort, p. ex. dans *horum omnium fortissimi sunt Belgae*, mais la question n'est pas là. Nous prétendons seulement qu'en règle générale la première place est une de plus fortes de la phrase. Mlle R. le conteste, parce que, dit-elle, on y trouve précisément le mot connu, l'idée déjà exprimée dans ce qui précède. Pourtant dans *Quand tout est fini et que nous ne savons plus que faire de notre loisir,* **alors** *nous consacrons à quelques pratiques languissantes de religion ces moments de rebut*, Littré, *s. v.* alors. — *Les Allemands ont déclarée la guerre à la Belgique;* **celle-ci** *a été envahie par l'ennemi*, les mots *alors* et *celle-ci*, pour reprendre une idée connue, n'en sont pas moins fortement accentués. Qu'on se rappelle aussi que le latin avait l'habitude de ne pas exprimer le sujet s'il est atone.

Il faut faire une exception pour la proposition coordonnée ou subordonnée; les conjonctions, en effet, sont en général proclitiques.

Quant au second mot de la phrase, Mlle R. reconnaît elle-même qu'après le premier il y a un repos. Or, ce repos est souvent rempli par une syllabe atone, p. ex. *autem*, *esse*, etc.

Puis, nous ne pouvons parler en latin que de tendances, de constructions normales. En effet, en latin la construction est beaucoup

plus libre que dans les langues modernes, les questions de style s'y mêlent donc aux questions de grammaire, tous les mots peuvent changer de place à un degré bien plus fort qu'en français. Il sera donc facile de trouver en latin des phrases qui ne commencent pas par le sujet, ou qui même ont un mot atone au début. Et enfin, cette tendance vers la construction romane s'est manifestée peu à peu; Mlle R. découvre dès l'époque classique des constructions dites romanes. Il y a donc eu une longue époque pendant laquelle plusieurs tendances s'entrecroisent, s'opposent les unes aux autres, et il est souvent difficile de reconnaître le principe directeur. Seulement les langues modernes — et le français plus que les autres — prouvent que la construction *Sujet*, *Verbe*, *Complément* va être la plus forte.

455. Quant au côté positif de la thèse de Mlle R.: la logique exige l'ordre *Sujet*, *Verbe*, *Complément*, nous pouvons accorder qu'en effet le sujet a naturellement sa place au début de la phrase; puisqu'on met en tête de la phrase le mot déjà connu et que le sujet remplit souvent ce rôle, sa place est tout indiquée, et en réalité le latin l'y met en général. Mais pourquoi la logique a-t-elle permis au latin de mettre le complément devant le verbe et ne l'a-t-elle pas toléré en roman? Et cette même logique veut-elle que le complément pronom dans une phrase comme *por queit portat ta medre?* s'appuie au mot précédent et en français moderne au verbe qui suit? Nous persistons à croire que c'est surtout le rythme qui a changé l'ordre de la phrase; la logique peut y avoir contribué dans une certaine mesure, elle n'est pas le principe promoteur. Du reste, il faut reconnaître que toute cette question demande encore des études plus approfondies et détaillées et qu'on est encore loin d'avoir résolu le problème difficile de la construction romane.

TABLE ANALYTIQUE

(*Les chiffres renvoient aux paragraphes*)

Ablatif 381—383.
indiquant la différence de mesure 24 Rem. 2.
sens de l'ablatif latin: separativus, instrumentalis, locativus 381—383.
précédé de prépositions 377, 381—383.
dépendant d'un verbe comme grandinat, pluit 176.
remplacé par *de* 406.
par ad, *à*, *od*, *atout*, *od tot*, *par*, *pour* 385, 392 III, 393 III, 400 *h*, 401.
par de, *de* 405, 406.
par *avec* 418bis.
Ablativus absolutus. Voir Participe et Gérondif absolu.
du participe présent 278, 284 Rem., 414, 415.
du participe passé 284.
le gérondif absolu 279, 284 Rem.
des substantifs, des adjectifs servant de prédicat 284 Rem.
le sujet de l'ablatif absolu sous-entendu 281.
le gérondif absolu d'un verbe unipersonnel 281.
Académie (L')
préfère *le cœur et la bouche ouverte* 45.
critique Vaugelas écrivant *toute autre* 47 Rem.
exige *nu-jambes*, *nu-pieds* 47bis.
condamne la règle de Vaugelas concernant *mesme* 47bis.
admet différentes combinaisons avec *vingt* 52.
écrit *vingt et un an*, mais *vingt et un chevaux* 56.
adopte *le quatre janvier* 57.
exige la répétition du pronom sujet 63*e*.
déclare qu'il faut écrire *je le suis* (sc. *malade*) 72 Rem.
blâme l'omission des pronoms à l'accusatif devant les pronoms au datif 74.
exige la répétition du pronom complément devant chaque verbe 75.
blâme l'omission du pronom dans des tournures comme *il (en) est* 78.
est de l'avis de Vaugelas, qui condamne *ce dit-on* 96.
admet *qui . . qui* 135 Rem. 1.
condamne *comme quoy* 136 Rem. 1.
règle la variabilité de *quelque* 145.
condamne *Je ne vois personne si heureuse* 146.
croit avec Vaugelas que *une infinité de gens* régit le pluriel 188.
décide qu'on ne déclinera plus les participes actifs 280.
critique les règles que Vaugelas donne sur l'accord du part. passé 291.
condamne le vers de Corneille: *quand je lui fis l'affront* 310.
constate que *pendant que* est aussi fréquent que *tandis que* 348.
condamne *devant que* 350.
rejette *à même que* conjonction de temps 353.
condamne *pour ce que* 356.
déclare *comme ainsi soit que* banni du langage 357.
condamne *mais que* = quand 360 Rem. 2.
dit que *de façon que* et *de manière que* se trouvent dans les meilleurs auteurs 373.
écrit, avec Vaugelas, *Ma sœur est allé visiter ma mère* 286 Rem.
est de l'avis de Vaugelas, qui désapprouve *chez un conteur* 413.
rejette *je le vous promets* et *vous le vous figurez* 443 Rem. 1.
Accentuation. Voir Rythme.
Accord
de l'adjectif, voir Adjectif.
de l'article 25, 45.
du nom de nombre 56.
du pronom personnel 72.

de *leur* 83.
du pronom démonstratif 94.
du pronom relatif 128.
de *quelque* 145.
entre le verbe unipersonnel et son sujet 186, 286.
entre le verbe et son sujet 187—191, 286.
la phrase relative 187.
le sujet est un collectif 188.
le sujet est formé par plusieurs substantifs 189.
les substantifs sont reliés à l'aide de *comme, ainsi que* 190.
ce suis-je et *c'est moi* 191.
du participe présent 280, 281.
non-accord du part. passé conjugué avec *être* 286.
le part. passé conjugué avec *avoir* 463, 287—296, voir Participe passé.
le part. passé des verbes pronominaux 297.
Accusatif 380.
avec des verbes comme pluit 176.
avec *il faut* 183.
avec *il y a*. Voir Addenda.
avec les verbes unipersonnels 186.
reste en français 377, 380.
est dans certains cas exprimé par *a* en espagnol 3, 380 Rem.
Actif 152.
remplace le passif 156.
Adjectif 42—50.
emploi de l'article partitif devant un adjectif 32, 36.
adjectifs disparus 42.
comparatif et superlatif 24 et 43.
accord 44—49.
bonne amitié et repos 45.
durs cuits, grandes ouvertes, nouveau-née 46.
tout 47.
demi, nu, même 47bis.
quelque 48.
une goutte de répandue 49.
déterminant un infinitif 258_3, $258bis_3$.
suivi d'un génitif ou datif 378, 379.
devenu préposition 384, 411*b*, 414.
renforcé par des adverbes 43.
place de l'adjectif difficile à déterminer 448, 449.
Adverbe
il est difficile de distinguer l'adverbe de la conjonction 321.
de quantité 33.
tout 47.
demi, nu, même 47bis.
quelque 48.
aide à préciser la pensée 200.
affaiblit la valeur de l'indicatif 201, 204.
adverbe relatif *que* 128, 129, 347bis.
adverbe interrogatif *comme, comment* et *combien* 347.
adverbe négatif 421, 433*b*, 427—429.
d'intensité 347, 364, 373.
perte du sens d'intensité: *tout que* 364, *combien que* 365.
devenu préposition 384, 411*e*, 416.
dehors, 413, *près* 415.
dessous, puis, depuis, ainz 416.
enz, dedans 417.
devant, avant, auparavant 418 et Rem. 2.
place de l'adverbe 447.
Adversatif (Sens)
non exprimé entre deux phrases reliées par *et* 324*e*, *f*.
de *si* 327*e*.
les conjonctions adversatives latines ont disparu 332.
de magis et de *mais* 333, 334.
de *ainz* et de *avant*(?) 335 et Rem.
cependant et *tandis que*: passage du sens de simultanéité au sens adversatif 336 et Rem. 2.
-age
les substantifs en *-age* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
Alexis (L')
ne connaît pas *lequel* 121.
-am 314.
Ammianus Marcellinus
emploie amabatur pour amatus est 155.
Analyse
cas remplacés par des prépositions 2, 377.
comparatif et superlatif 43.
emploi du pronom sujet 59, 60, 62.
auxiliaires de temps et de mode 204bis, 205.
j'ai à faire 206.
l'A. c. I. remplacé par des subordonnées amenées par des conjonctions 204bis, 271*c*, 277, 342.
constructions analytiques après les verbes de perception 277.
le futur remplacé par l'infinitif + habeo 315.
mots négatifs remplacés par des formes analytiques 422, 430.
-ance
les substantifs en *-ance* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
Antécédent
celui et *celui-là* 106.

emploi et non-emploi 112—119.
un nom de personne suivi de *quoi* et de *où* 119, 127.
accord et non-accord du verbe de la proposition relative avec l'antécédent 187.
la nature de l'antécédent détermine l'emploi du mode dans la relative 229—231.
Anteriorité
mode dans la phrase d'antériorité 233, 234.
conjonctions d'antériorité 349—351.
ANTHIMUS 235.
Apposition
avec ou sans article 21.
avec article en espagnol et en grec 21 Rem.
Approbation
mode après un verbe qui exprime l'approbation 219.
Archaïsmes
icelui 102.
pronom relatif sans antécédent 106, 116.
complément devant le verbe: *chemin faisant* 446.
génitif devant le nom qu'il qualifie: *lundi* 451.
-ation
les substantifs en *-ation* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
Atlas linguistique
emploi du pronom sujet 63*a* Rem.
emploi de l'auxiliaire *avoir* 174.
Attribut 80.
attribut d'un infinitif 258_3, 258bis.
le participe passé employé comme attribut 283.
AUBERT
exige *il me parle* 69.
condamne *je ne peux ni veux l'éviter* 329.
AUGUSTIN (SAINT)
plus il est populaire, moins il emploie d'A. c. I. 271.
AURELIUS VICTOR
se sert encore de l'infinitif historique 268.

Belgique (La)
garde *septante* et *nonante* 52.
Blâme
mode après un verbe qui exprime le blâme 219.
-bo
faiblesse phonétique de la formation synthétique du futur 314.
BOUHOURS (LE PÈRE)
admet *le quinze janvier, Henri quatre* 57.
blâme l'omission du pronom dans *il (en) est* 78.
ne parle pas des passés défini et indéfini 312 Rem.2.
BRUNETIÈRE
se sert de la construction *L'homme que je crois qui a fait cela* 277.
But 368—370.
exprimé par la relative 225, 228*a*.
par une phrase adverbiale 246, 368—370.
par le supin 255, 368.
par le gérondif précédé de ad 255.
par l'infinitif 258*d*, 258bis, 267, 267 Rem., 267bis.
par la préposition ad, *pour*, *à* 379, 267bis, 393 III, 399*g*.
par le datif 379.
passage du sens de manière à celui de but: *com* 369 Rem.
passage du sens final au sens causal: *pour, pour ce que* 356, 393 II.
passage de l'idée de but au sens temporel: *pour* 393 III*e*.
sens final entre deux phrases coordonnées 368.

CALVIN
a changé souvent *comme* en *comment* 343 Rem.
a biffé des *que* dans l'édition définitive de *l'Institution* 345.
a changé parfois *par* en *pour* 393 I Rem.
Cas (Les) 377—383.
en latin déjà les prépositions font concurrence aux terminaisons flexionnelles 2, 377.
Catalan
emploi périphrastique du pronom possessif 84.
se sert de *aller*, suivi d'un infinitif, pour exprimer le passé 307 Rem. 3.
CATON
aime à placer et au début d'un récit 323.
Cause
exprimée par une relative 225, 228*b*.
par une adverbiale 236, 237, 338.
par l'infinitif prépositionnel 267.
par l'ablatif, par les prépositions ab, de, ob, propter, prae; *par, de* et *pour* 382*b*, 392 III, 393 III.
par le participe présent et le gérondif 278.

non-exprimée entre deux phrases reliées ou non par *et* 320, 324*c*.
une conjonction causale prenant une valeur concessive 357.
une conjonction de temps devenant causale: cum, quando, *puisque, dès que* 352, 354, 356.
passage du sens de manière au sens causal: quomodo 355.
passage du sens final au sens causal: *pour, pour ce que* 356, 393 II.
passage du sens instrumental au sens causal: *par, par ce que* 356.
perte du sens causal: *quand* 357.
Certitude
mode après les expressions de certitude 220*a*.
CHIFFLET
range *jouste* parmi les conjonctions décriées 391.
CHRÉTIEN DE TROYES
aime à substantiver l'infinitif 260.
fait un emploi fréquent de l'imparfait 304.
est le premier à se servir de *lorsque* 353.
COËFFETEAU. Voir VAUGELAS.
Collectifs
unes levres, uns dens 41.
accord du verbe quand le sujet est un collectif 188.
Comparaison. Voir Comparatif.
l'article manque 18.
suivie d'une adverbiale 250—251, 374—376bis.
une conditionnelle figurant comme second membre d'une comparaison 251.
la différence de mesure exprimée par un ablatif en latin, par *de* en français 382*c*.
Comparatif
exprime aussi le superlatif relatif 24.
la forme synthétique est remplacée par une forme analytique 24, 43.
suivi de *que que, que ce que, de ce que, que non pas que* 251, 434.
suivi de l'indicatif et du subjonctif 250—251.
suivi de quam ou de l'ablatif en latin 376.
suivi de *que* ou de la prép. *de* 376bis.
suivi de prépositions en roumain, italien, espagnol, néo-grec et hébreu 376bis Rem. 1 et 2.
Complément
emploi de l'article défini devant le complément 19.
emploi de l'article indéfini devant le complément 40_2.
emploi de l'article partitif devant le complément 31.
pronom personnel complément 69—76.
pronom réfléchi complément 77.
pronom *en* complément 78.
pronom possessif complément 82.
pronom *ce* complément 96, 97.
cui complément direct 111bis.
phrase relative comme complément 112.
le verbe et son complément 192—199.
différence peu nette entre verbes à complément et verbes sans complément 192.
verbes à complément direct et à complément indirect 193, 194.
verbes qui prennent un complément en devenant factitifs 195.
vivre sa vie 196.
le complément d'un verbe de mouvement composé avec un préfixe 198.
verbes coordonnés à complément différent 199.
l'infinitif complément 258, 263—267.
la proposition infinitive 269.
accord du part. passé avec le complément 287—296.
place du complément par rapport au part. passé 309*a*.
deux compléments de nature différente 343.
ce que et *de ce que* amenant une phrase substantive 344.
complément exprimé par le génitif 378.
par le datif 379.
par l'accusatif 380.
par des prépositions 377—420.
place des pronoms personnels compléments 440—442, 444.
deux pronoms compléments devant le verbe 443.
place du substantif complément 446.
j'aurai et *j'aurais*: complément placé devant le verbe 446.
Composition
noms de nombre formés par composition 52.
pronoms formés par composition:
ce, ceci; celui, celui-ci 92—108.
lequel et *dont* 120—125, 139.
quelque 145.
ne . . . personne, ne . . rien 146, 147.
tout le monde 149.
formes verbales formées par composition:
le passif 155—156, 178.
les modes. Voir Auxiliaires de mode.

les temps. Voir Verbes auxiliaires de temps.
conjonctions formées par composition 336—341, 344—376bis.
prépositions formées par composition 384, 417—419.
mots négatifs formés par composition 424, 427—434.
Concession
dans la phrase coordonnée 362*a*.
dans la relative 225, 228*c*.
dans l'adverbiale 244—245.
exprimée par le gérondif et le participe présent 278.
par le participe passé 284.
par *mais* 334.
par *n'importe* 367bis.
par le subjonctif seul 203_4, 205_4, 244, 245, 361*a*, 362*b*.
par des conjonctions: *si*, *quand* 363.
par des adverbes ou des pronoms d'intensité: *tant, si; tout* 364.
par des adverbes ou des pronoms interrogatifs: *où, comment, quant, combien*; *qui, quoi, quel*; *quiconque, quelconque* 365.
par la préposition *pour* 366, 393 IIIg.
par les adverbes *ja, bien, encore* 367.
par d'autres tournures 362*a*, 376bis.
Concret (Nom)
emploi de l'article 13.
Condition
la condition est une cause hypothétique 238.
condition simple 238*a*, 239*a*.
condition hypothétique 238*b*, 239*b*, 241.
condition irréalisable 238*c*, 240, 242.
condition exprimée par le subjonctif 239.
par la relative 113.
par l'infinitif prépositionnel 264, 267.
par le gérondif et le participe présent 278.
par *mais* 334.
par un part. prés. précédé de *o* 385 Rem.
passage au sens temporel 238, 360.
Conditionnel 252—254.
Origine 252.
remplace le subjonctif dans la principale 206.
dans la relative après un superlatif 230.
dans l'apodose d'une période hypothétique 239, 240_3, 253.
voudrais, pourrais après *si* 241, 242.
exprime une supposition 245, 254.
se trouve après *quand même* 245.
exprime l'opinion d'un autre 253.
Conjonctions 320—376bis.
conjonction et adverbe, conjonction et préposition 321.
conjonctions de coordination et de subordination 321.
Conjonctions de coordination:
et marque la simple coordination 323.
différents rapports existant entre deux phrases 324.
répétition de et et de *et* 323, 325.
avec, ainsi que, comme, aussi bien que, de même que 326.
tmé < et magis en provençal 326 Rem. 1.
puis, et puis dans les dialectes 326 Rem. 3.
sic, primitivement adverbe, prend aussi la fonction d'une conjonction 327.
sens adversatif de *si* 327 *e, f*.
si = jusqu'à ce que 327 Rem.
nec en latin 328, 421.
ne et *ni* en français 328bis, 329, 330, 433.
nels avec sens négatif et affirmatif 330 Rem.
les conj. adversatives latines disparaissent 332.
magis passe au sens de *plutôt* et de *mais* 333.
mais restrictif et adversatif 334.
ainz et *avant*(?) 335 et Rem.
les restrictives *néanmoins, toutefois, pourtant, cependant* 336.
l'exclusive *ou* (*ou bien*) 337.
origine et sens de la causale *car* 338.
les conclusives *pour cela, pourtant, par quoi, partant, donc, aussi* 339.
Conjonctions de subordination:
le français n'a gardé que bien peu de conjonctions latines 340.
la conjonction universelle *que* 340.
que, ce que, de ce que dans la phrase substantive 97, 343, 344.
emploi fréquent de *que* dans la langage populaire et dans les dialectes 345 Rem. 4.
dans les adverbiales *que*, après avoir remplacé la plupart des conjonctions latines, a été lui-même supplanté par de nouvelles formations 346.
chute des conj. de temps: extension de *comme* et de *quand* 347.
quand 347.

phrases relatives exprimant le temps 347bis.
nouvelles formations: *tant com, dementres que, si com, où que, lorsque, tandis que, pendant que* 348.
conjonctions d'antériorité: *ainz que, primes que, avant que, devant que* 350.
jusques, tant que, jusqu'à ce que 351.
conj. de postériorité: *puis que, après que, dès que, où que* et d'autres 352, 353.
causales: *que, quand, comme*; — *pour ce que, dès que, puis que, parce que* et d'autres 354—357.
conditionnelles: *si, que, à moins que, pour que, pourvu que, mais que, sans que* 358—360.
concessives: toutes les conjonctions latines tombent 362.
si, quand 363.
si . . . que, tant . . . que, tel . . . que, tout . . . que 364.
qui . . . que, quoi . . . que, quel . . . que, comment que, combien que 365.
naissance de *quoique, quelque . . . que* et *le quel que* 365.
pour . . . que 366.
ja, jaçoit que, bien, si bien, bien que, encore que, 367.
finales: *que, pour(ce)que, afin que, à ce que, peur que,* etc. 368—370.
consécutives: *que, si . . . que, tant . . . que, de mode que, sans que,* etc. 371—373.
comparatives: *comme* a remplacé atque, ut et les corrélatifs, mais est concurrencé par *que* 374, 374bis.
plus . . . plus, tant plus . . . tant plus 375.
carior vitā, carior a vita, de vita, plus cher de la vie 376—376bis.
Conjugaison périphrastique
lapsurus eram = lapsus essem 238*c*, 252.
Conjunctivus. Voir Subjonctif.
Conséquence
exprimée par la relative 225.
non-exprimée entre deux phrases reliées par *et* 324*b*.
exprimée par une adverbiale 247—249, 371—373.
Coordination
coordination et subordination 321.
la langue populaire préfère la coordination à la subordination 221, 324, 371 Rem. 3.
la subordination remplacée par la coordination: phrases qui marquent la gradation 375.
Corneille (P.)
corrige *ce dit-il* 96.
change *un* en *quelqu'un* 144.
remplace *combien que* par *quoi que* 365.
Corneille (Th.)
approuve Vaugelas écrivant *le cœur et la bouche ouverte* 45.
condamne la règle de Vaugelas concernant *mesme* 47bis.
adopte *le quinze janvier* 57.
condamne l'omission de *le, la, les* devant *lui* et *leur* 74.
blâme l'omission du pronom dans des locutions comme *il (en) est* 78.
rejette *qui . . . qui* 135 Rem. 1.
blâme *il s'est requis une estime générale et rendu considérable* 199 Rem. 1.
réclame *Mes frères sont allés apprendre au juge* 286 Rem.
critique les règles que Vaugelas formule sur l'accord du part. passé 291.
rejette la construction *je me suis dite* 297.
constate que *pendant que* est aussi usité que *tandis que* 348.
condamne *devant que* 350.
proscrit *mais que* = quand 360 Rem. 2.
désapprouve, comme Vaugelas, *chez Plutarque* 413.
rejette *je le vous promets* et *vous le vous figurez* 443 Rem. 1.
déclare que, pour la place de l'adjectif, l'oreille doit décider seule 449.
Crainte
mode après les verbes de crainte 217*b*.
ne et ut 342.

Danois (Le)
met l'article défini après le substantif 10.
Datif
marque une caractéristique 107.
cui 110, 111bis.
du pronom réfléchi 165.
avec *il faut* 183.
avec un infinitif 274, 274bis.
avec un gerundivum et un participe passé 274bis.
exprime un but 379.
rendu par *à* en français 379*c*, 402.
pronom datif et accusatif devant le verbe 443.
deux datifs devant le verbe 443*c*.
Desmarais (Regnier-)
déclare qu'on peut laisser indéclinable le part. passé conjugué avec *avoir* 293.

Discours indirect. Voir Style indirect.
Doute 221.
mode après les verbes de doute 215.

e féminin.
chute dans *toute étonnée* 47bis.
Enclise
du pronom personnel complément 60, 440, 441, 443, 444.
de esse, *être, aller, avoir, venir* 436.
le pronom possessif latin enclitique ou proclitique 80.
Ennius
emploie et au début d'un récit 323.
Espagnol (L')
conosco a su padre 3, 435 Rem.
met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu 21 Rem.
omet souvent l'article devant le superlatif 24 Rem. 1.
emploie un seul article devant plusieurs substantifs de genre différent 25 Rem.
emploie l'article indéfini devant les noms de matière et devant un substantif au pluriel 41 Rem.
emploie *se* pour *le* 77 Rem. 3.
connaît l'emploi périphastique du pronom possessif 84.
a la forme accentuée *quien* < quem 110.
donde < de + unde signifie „où" 124 Rem.
n'aime pas la succession de plusieurs relatives 129 Rem. 2.
a *ser* comme auxiliaire du passif à côté de *ir* 156.
se sabe = on sait; *se le llamaba* = on l'appelait 166 Rem.
ha muerto = a tué 195 Rem. 2.
se sert du subjonctif ou de l'infinitif pour exprimer une défense 202 Rem. 1.
l'infinitif peut exprimer un ordre 202 Rem. 1.
sens modal du plus-que-parfait de l'indicatif 240 Rem. 1.
se sert du présent où l'on se serait attendu à un conditionnel passé 242 Rem. 2.
le gérondif a supplanté le participe présent 279 Rem.
emploi savant du participe présent 281bis Rem. 1.
le participe passé conjugué avec *haber* est invariable 294 Rem 1.
haber a supplanté *ser* comme auxiliaire de temps 307.
il est parfois remplacé, à son tour, par *tener* 307 Rem. 2.
le plus-que-parfait latin se trouve encore avec son sens primitif; en général pourtant, il a la valeur d'un conditionnel 308 Rem.
les deux éléments du futur sont séparables dans la vieille langue 316 Rem.
emploi pléonastique de la conjonction *que* 343, 345 Rem. 3.
de après un comparatif 376bis Rem. 1.
entre devant des substantifs figurant comme sujet 390 Rem.
pro a remplacé par: nouvelle différencation entre *por* et *para* 393 I Rem.
en mi vida he oido tal cosa 429 Rem.
sens affaibli de *numquas, ninguno* 432 Rem.
Estienne (H.)
trouve que dans *par mil dangers* le mot *mil* a mauvaise grâce 54.
exige l'emploi du pronom sujet 61.
réclame *moi, toi* comme sujet tonique 61.
admet *Pierre est venu hier* à côté de *vint hier* 310.
exige que les adjectifs indiquant une couleur suivent le substantif 449.
Éventualité
le subjonctif mode de l'éventualité 203.

Faguet (Emile)
se sert de la construction *L'homme que je crois qui a fait cela* 277.
Fontaine (la)
est archaïsant 61, 143.
change *Or le laissons* en *Or laissons-le* 441.
Frédégaire
ne se sert pas du participe passé avec esse, même si cette construction est admise 155.
Futur 314—318.
peut exprimer un ordre 202, 317.
après les verbes de *crainte* 217*b*.
après les verbes qui expriment une décision 217*c*.
remplace le subjonctif dubitatif dans *je ne sais ce que je ferai* 222.
se trouve parfois dans la phrase finale 246.
formation du futur 258bis, 314, 315.
peut exprimer une vérité générale 298.
devoir et *aller* auxiliaires du futur 316.
habere peut être séparé de l'inf. dans d'autres langues romanes 316 Rem.

le futur antérieur au lieu du passé indéfini 317.
le futur (et le fut. ant.) exprimant une supposition 317.
le futur du passé exprime en espagnol une supposition par rapport au passé 317 Rem.
le futur simple au lieu du futur du passé 318 Rem. 2.
le futur du passé dans les phrases subordonnées et dans le discours indirect libre 319.
l'italien dit souvent *j'aurai fait* au lieu de *je ferai* et *j'aurais fait* pour *je ferais* 318 Rem. 1, 319 Rem.
la dernière construction se trouve aussi dans le Nord de la France 319 Rem.

Garnier (Ph.)
exige l'emploi du pronom sujet 61.
exige *à moi* pour, *mien* 81.
admet *attendez-m'y* et *attendez-y-moi* 443*b*.
veut que les adjectifs indiquant une couleur suivent le substantif 449.
Gascon
En gascon toutes les phrases affectent la forme d'une subordonnée 345 Rem. 4.
Généralisation
le subjonctif sert à généraliser 221, 225.
dans la relative après un superlatif et après *tout* 230.
Génitif
partitif 28.
du pronom personnel 84.
précédé de *celui* 104, 105.
cui, génitif 111bis.
dépendant d'un infinitif 258_4, $258bis_4$.
dépendant d'une préposition 377.
dépendant d'un substantif, adjectif ou verbe 378.
remplacé par des prépositions 378bis, 404, 408.
place du génitif 451.
Genre
exprimé par la désinence 1.
exprimé par l'article 11.
Gérondif
précédé d'un pronom tonique 69.
différentes nuances exprimées par le gérondif p. 81 *note*.
employé substantivement 259.
est concurrencé par l'infinitif précédé d'une préposition 262, 263.
accompagné de son sujet à l'accusatif 263*b*, 272.
lutte entre l'ablatif du gérondif et le participe présent 278—281.
le gérondif supplante le part. prés. dans ses fonctions verbales 278, 279.
même lutte dans les autres langues romanes 279 Rem.
influence savante 280, 281bis Rem. 1.
sujet du gérondif 281.
avec *aller* il exprime la durée 299.
employé comme préposition 384, 411*d*, 415.
Gerundivium
exprime la nécessité 204.
construit avec un datif 274bis.
Grec (Le)
ne connaît pas l'article à l'époque d'Homère et d'Hésiode 6.
met l'article devant l'apposition du sujet sous-entendu 21 Rem.
n'aime pas la succession de plusieurs phrases relatives 129 Rem. 2.
a un mode spécial pour l'optatif 203.
a une grande facilité de substantiver l'infinitif 260.
a une forme spéciale pour le perfectum praesens 302.
le perfectum a disparu, l'aoriste est resté 304bis Rem. 1.
le néo-grec met les prép. ἀπό et παρά après un comparatif 376bis Rem. 2.
Grégoire de Tours
ne se sert pas du participe passé avec esse, même si cette construction est admise 155.
fait un emploi très étendu du praesens historicum 303.
Grisons (Les)
se servent de *venire* comme auxiliaire du passif 156.
Hébreu (L')
ne connaît pas de comparatif 376bis Rem. 2.
Hésiode
ignore l'article 6.
Hollandais (Le)
neen ik 51 Rem. 2.
ze zeggen 64.
hemzelven = zich 77, Rem. 2.
hij die = celui qui 87.
Homère
ignore l'article 6.

Imparfait
l'imparfait remplacé par l'infinitivus descriptivus 268, 301 Rem.
est rare dans la plus ancienne période du vieux français 304, 304bis.
équivaut presque à un présent: *je voulais* 304 Rem.
très fréquent dans le style littéraire 311.

dans la période hypothétique 238*c*, 240_4.
Impératif
exprime un ordre ou un souhait 202.
remplacé par le futur ou l'infinitif 202.
remplacé par le subjonctif 205.
place des pronoms compléments 441, 443*b*.
accompagné d'un pronom sujet 63*f*.
ne dans les locutions impératives 426*b*.
Indicatif
exprime la réalité 200, 201.
sens affaibli par le contexte 201.
remplace le subjonctif: eamus *allons* 205_1.
s'introduit dans la phrase substantive 209, 210, 211, 215, 217, 218, 219.
après *il se peut faire* 220*b*.
s'introduit dans l'interrogation indirecte 221, 222, 224.
dans la relative 225—231.
dans la locative 232.
dans la temporelle 233—235.
dans la causale 236, 237.
dans la conditionnelle 238—240, 242 Rem. 2.
dans la seconde conditionnelle 243, 358.
dans la concessive 244, 245.
dans la finale 246.
dans la consécutive en latin vulgaire et en français 247—248.
dans la comparative 250, 251.
après *sans que* 248, 360.
Infinitif 256—277.
précédé d'un pronom tonique 69.
peut exprimer un ordre: différence entre le vieux français et la langue actuelle 202.
l'infinitif exprimant un ordre dans les autres langues romanes 202 Rem. 1.
remplace le subjonctif dans *je ne sais que faire* 205_2, 222, 224.
comme second terme d'une comparaison 251.
remplace le supin 255.
le gérondif est la déclinaison de l'infinitif 256.
disparition des infinitifs autres que le présent 256 Rem.
l'infinitif est primitivement un datif 256bis Rem., 258 *Id*, 262, 267bis.
oscillation entre la fonction de substantif et celle de verbe 256—261, 69.
constructions admises en latin classique 258.
extension de l'emploi substantif en latin vulgaire et en vieux français 258bis, 259.
mouvement de recul à partir du XIIIe siècle 260.
remplacé par des phrases subordonnées et des substantifs verbaux 261bis.
l'infinitif supplante le gérondif après des prépositions 262, 263.
l'emploi de l'infinitif prépositionnel est moins libre aujourd'hui que dans la vieille langue 263.
extension de *à* et surtout *de* 264—267.
noble ordene est de cevalerie 266, 407.
l'infinitif précédé de *que* (*de*) 116_6, 266 Rem. 1.
l'infinitif prépositionnel au lieu d'une subordonnée 266 Rem. 2.
l'infinitif historique en latin 268, 301 Rem.
en français: sans préposition, avec *à* ou *de* 268bis.
l'infinitif dans les questions, dans les relatives 268bis Rem. 1.
dire que; *et songer que*; *savoir* 268bis Rem. 2.
l'infinitif précédé de *pour* exprimant la concession 366.
l'infinitif accompagné de son sujet. Voir Proposition infinitive.
Instrumentalis 2, 382.
Intensité
exprimée par une phrase consécutive d'intensité 247, 248, 371—373.
exprimée par des adverbes 249, 371,
perte du sens d'intensité: *tout que*, *combien que*, *si que* 364, 365, 373.
Interrogation
origine de la tournure interrogative 439.
les particules interrogatives *ti* et *enne* 439 Rem. 1 en 2.
est-ce-que, qui laisse à la phrase sa forme habituelle 439.
Interrogation indirecte
amenée par *que*, *qui*, *ce que*, *ce qui* 137.
mode 221—224.
après les verbes affectifs 224.
deux interrogations dont la seconde affecte la forme indirecte 337.
Ironie
peut avoir une valeur négative 201.
Irréalité
la négation exprime l'irréalité 200, 201.
Italien (L')
omet souvent l'article devant le superlatif 24 Rem. 1.
emploie le réfléchi pour le personnel 77 Rem. 2. Voir Addenda.
ne, *ci*, *vi* pronoms personnels 78 Rem.
ne se rapportant à un nom de personne p. 50 *note* 1.

connaît l'emploi de *suo* se rapportant à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.
dove < de + ubi signifie „où" 124 Rem.
essere, venire, andare auxiliaires du passif 156.
datif éthique 165 Rem.
si canta; noi si canta 166 Rem.
se sert de l'infinitif pour exprimer une défense 202 Rem. 1.
l'infinitif positif exprime parfois un ordre 202 Rem. 1.
se sert parfois du plus-que-parfait de l'indicatif avec le sens du conditionnel 240 Rem. 1.
l'italien a une grande facilité de substantiver l'infinitif 260.
le gérondif a supplanté le participe présent 279 Rem.
emploi savant du participe présent 281bis Rem. 1.
on est libre de faire varier ou non le part. passé conjugué avec *avere* 294 Rem. 1.
dans l'Italie du sud le plus-que-parf. latin a pris le sens d'un conditionnel 308 Rem.
les deux éléments du futur sont séparables dans la vieille langue 316 Rem.
dit souvent *avrai fatto* pour *farò* et *avrei fatto* pour *farei* 318 Rem. 1, 319 Rem.
più infelice di me 376bis Rem. 1.
glielo dico = je le lui dis 443*a*.
peut dire *Mi raccomando a lui* à côté de *Me gli raccomando* 443 Rem. 2.
le pronom enclitique dans *per vedermi*, proclitique dans *pour me voir* 442 Rem.

JOINVILLE
connaît *le quel* 121.

Langage familier et populaire
ça pleut 62 Rem. 3.
emploi pléonastique de *il* 63*a*.
la (= le) *plus saine* 24.
ils disent 64.
nous, on n'est pas des princes p. 41 *note* 1.
tu 66.
li = lui 70.
non-emploi du pronom complément 74.
emploi de *sien* attribut 80.
que nominatif 111 Rem.
quoi relatif 119_3, 123*b*.
la femme que je lui ai donné un livre 123*b*, 128, 129.
dont dans le sens de „où" 124 Rem.
Voir Addenda.
comme quoi 136 Rem. 1.
quoi c'est 136 Rem. 2.
celui suivi de prépositions 107.
„ précédé de l'article 108 Rem.
évite les phrases relatives 109.
aime l'auxiliaire *avoir* 174.
c'est vous qui va 187_3.
pas faire, Charles! 202.
préfère l'indicatif au subjonctif 215, 218.
aime la coordination 221, 371 Rem. 3.
préfère le conditionnel au subjonctif: *fusserais* 240_2 Rem.
l'infinitif exprimant un but 256bis Rem. 258bis.
c'est pour de rire 267.
dites voir 267bis.
se sert d'*avoir* comme auxiliaire de temps 307.
je suis été 307.
le peuple ne se sert plus du passé défini 311, 312.
remplace le passé antérieur par le plus-que-parf. composé 313.
met *et* au début d'un récit 323.
aime les phrases simples et simplifie la construction de la substantive 342.
que s'introduit dans les phrases adverbiales et même dans les phrases principales 345 Rem. 4.
si que = si 358.
tel... que = quelque... que 367bis.
apud „dans" en latin archaïque 385.
un fils à papa 402.
emploie *dedans* et *dessous* comme préposition 416, 417.
supprime la négation *ne* 429.
il est plus riche que non pas vous 434.
ne va pas rien dire 434 Rem. 1.
plus souvent 434 Rem. 2.

Latin (Le)
a des traces d'un locativus et d'un instrumentalis 2.
distingue les fonctions par des désinences 3, 377—383.
ne connaît pas l'article 6, 28, 38.
ne peut pas comme le français substantiver toutes les parties du discours 11.
est riche en adjectifs 42.
a un comparatif et un superlatif synthétiques 43.
non-accord de l'adjectif 44.
a des noms de nombre distributifs et multiplicatifs 51.
n'exprime pas le pronom sujet 59.
n'a pas de pronom spécial pour la 3e pers. 58.

n'exprime pas toujours le pronom possessif 79, 83.
suus est un pronom réfléchi 83.
a trois pronoms démonstratifs hic, iste, ille 89.
fait accorder le pronom avec le prédicat 94.
aime les phrases relatives 109, 131.
aime la forme verbale en *-or* 154 et suiv.
a des déponents 154, 157.
a une forme synthétique pour le passif 154, 155.
itur, on va 178.
la phrase objective présente une grande variété de formes 208, 342.
emploie le subjonctif dans l'interrogation indirecte 221.
ne connaît pas les relatives dépendant d'un superlatif 230.
se sert du subjonctif imparf. ou plusque-parf. dans les phrases hypothétiques 238*c*.
met le subjonctif après ut consécutif 247.
ne connaît pas de conditionnel 252.
connaît le supin et le gerundivum 255.
ne connaît guère l'infinitif prépositionnel 258_2.
a développé la construction dite A.c.I. 269.
emploie plus souvent le part. prés. que l'ablatif du gérondif 4, 278.
le part. passé est toujours variable 287.
les temps passés de l'actif sont des formes synthétiques 305.
l'indicatif du futur est une forme synthétique 314.
a des conjonctions, des pronoms, des adverbes, des verbes négatifs 421.
a une construction beaucoup plus libre que le français 4, 435.

Latinisme
ils = on 64.
non-emploi du pronom sujet 61.
le pronom démonstratif s'accorde avec le prédicat 94.
extension de *lequel* 121.
emploi de la phrase relative là où le français actuel met une proposition coordonnée 131.
emploi du subjonctif après *comme* 235, 237.
emploi du subjonctif dans la consécutive 248.
emploi de l'infinitif sans préposition 267.
fréquence de l'A c.I. au XVIe siècle 272.
variabilité du gérondif 280.
variabilité du participe passé 288.

Lieu
exprimé par une phrase adverbiale 282.
passage de *où que* au sens de temps 348, 353.
exprimé par une relative 347bis.
passage du sens local au sens figuré:
versus, adversus 378bis, 398, 398bis.
in 378bis, 387.
ad 399.
exprimé par l'ablatif ou par des prépositions 383.
in, *en* 387.
vers, devers, envers 398, 398bis.
inter, *entre* 390.
per et *par* 392.
pro 393.
foris, casa 413.
long, proche, présent 414.
près, après, auprès 415.
sous, dessous 416.
enz, dans, dedans 388, 417.
devant, avant 418.
parmi 419.
entour, environ 419bis.

Locativus
exprimé en latin par des terminaisons ou par des prépositions 2, 383.
en et *à* en français 387, 401.

Logique
rôle de la logique 440, 453, 455,

MALHERBE
admet l'omission de l'art. indéfini 40_5.
écrit indifféremment *mil* et *mille* 54.
exige la répétition du sujet après *car* et *mais* 63*e*.
distingue *dont* de *d'où* 124.
condamne *pourchasser autres* 142.
blâme *un autre* pour *une autre* 142.
aime à substantiver l'infinitif 260.
blâme des phrases comme *Roland regarde tout qui a l'âme saisie* 452.

Manière
passage du sens de manière à celui de temps: quomodo 346, *ainsi com* 348, 353.
au sens final: *com* 369 Rem.
au sens causal: quomodo *comme* 355.
exprimée par une subordonnée 247, 248, 371—373.
par un gérondif ou un participe 278.
par un ablatif ou par des prépositions 382*d*.
in 387*f*.
per et *par* 392 III.

ad, *à* 400*f*, 401.
MAROT (CLÉMENT)
propose la règle actuelle du part. passé conjugué avec *avoir*, mais il ne l'applique pas lui-même 290.
MAUPAS
déclare que le relatif *que* n'est point nominatif 111.
a bien vu la valeur des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.
condamne *il en y a* 443*b*.
MAUPAS fils
donne *milliace* 55.
MAUPASSANT (GUY DE)
a beaucoup employé le passé défini 311.
MEIGRET
donne une série de multiplicatifs 51 Rem.
préfère *quatre vingts* à *huitante* 52.
donne *milliard* 55.
exige *moi*, *toi* comme sujet tonique 61.
rejette *celui l'a inventé* 103.
conjugue encore *douloir* 180.
veut que le part. passé conjugué avec *avoir* reste toujours invariable 290.
a essayé de définir l'emploi du passé défini 312 Rem. 2.
MÉNAGE
établit la règle de l'accord de *tout* 47 Rem.
adopte *le quinze janvier* 57.
blâme l'emploi de *que* adverbe relatif 129.
rejette la construction *je me suis dite* 297.
ne parle pas du passé défini 312 Rem. 2.
d'après M. on ne mettait *en* que devant les noms de ville commençant par une voyelle 387bis.
déclare que pour la place de l'adjectif l'oreille doit décider seule, 449.
-ment
les substantifs verbaux en *-ment* remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
-met
de suffixe il devient préfixe dans metipsimus 88.
MOLIÈRE
est archaïsant 143.
MONTAIGNE
a six articles partitifs sur dix cas sans article 31.
n'applique pas la règle de l'accord du part. passé 290.
ajoute des *pas* là où ils manquaient p. 321, *note* 2.
Moyen
exprimé par l'ablatif 382*a*.
exprimé par *en* 387bis*c*.
per et *par* 392 III.
pour 393 III*d*.

Nécessité
mode après les expressions de nécessité 220*b*.
l'infinitif + habere exprime la nécessité 240_3, 252, 315.
Négation 421—434.
particules, conjonctions, pronoms, adverbes, verbes négatifs en latin 421, 422.
non devant des verbes 422_5, 430.
ne: (*nen*), *nenni*; *ne* seule négation 424—426.
giens, *mie*, *goutte*, *pas*, *point*, *guère* 427—429.
conséquences de l'emploi régulier de *ne*; chute des mots négatifs 431, 433, affaiblissement du sens de nullus et de nec 432, de *numquas* et de *ninguno* en espagnol 432 Rem.
pléonasme 434 Rem. 1.
plus souvent 434 Rem. 2.
la négation dans le second terme d'une comparaison 251, 434.
je n'ai pas d'amis 33.
je n'ai plus de souci 35.
il n'est homme qui 40, 1.
exprime l'irréalité 200, 201.
verbes qui expriment la négation 215.
que non, *qui nenni* phrases substantives 343.
négation d'une cause: non quod, non quo 334 Rem. 2.
construction d'un impératif négatif 441.
Neutre.
le beau, *le moi* 11.
il et *el* neutres 62 et Rem. 2.
le neutre 72.
en et *y* 78.
o, *ço*, *ceci*, *cela* 90, 93—100.
qui et *que* relatifs 115—117.
quoi relatif 118, 119.
dont et *où* relatifs 125, 127.
dont et *où* interrogatifs 133.
qui, *que* et *quoi* interrogatifs 135, 136.
quel et *lequel*, 139 IV, 140.
el = autre chose 141.
tout 149.
verbes neutres ou sans complément 192.
Nom de nombre 51—57.
chute des distributifs et des multiplicatifs 51.
numération par *vingt* 52.

duodeviginti remplacé par decem et octo 53.
mil et *mille* 54.
million, milliard, milliasse 55.
accord de *un, vingt* et *cent* 56.
ordinaux 57.
unus devenu article indéfini 38.
un employé comme pronom indéfini 144.
Noms propres
de personnes 14.
géographiques 15, 387bis.
de ville 15, 377, 383, 387bis.
Normand (Le)
emploie le pronom enclitique dans *por veeir me.*

Opposition. Voir Concession.
exprimée par contra, adversus, in, *contre* 386.
Optatif
exprimé par un mode spécial en grec 203.
en latin 203_3.
en français 205_3.
phrase conditionnelle, qui exprime plutôt un désir 239, 359.
ne dans les phrases optatives 426.
place du verbe dans les phrases optatives 438.
Ordre des mots 435—455.
plus important en français qu'en latin et dans d'autres langues romanes pour la clarté de la phrase 3, 4, 435.
place du verbe: esse, puis les autres verbes à la seconde place de la phrase 436.
place du sujet: deux constructions: le sujet se place devant le verbe; il suit le verbe, quand celui-ci est précédé d'un autre mot 437.
place du sujet dans les phrases optatives et interrogatives 438, 439.
la particule interrogative *ti* et *enne* 439 Rem. 1 et 2.
le rythme de la phrase a amené la place des pronoms compléments devant le verbe 440.
la place des pronoms par rapport à l'impératif s'explique aussi par le rythme de la phrase 441.
le pronom tonique devant le verbe 69, 442.
je le vous promets et *je vous le promets* 443.
place des pronoms devant l'auxiliaire 440.
place très libre du prédicat et de l'adverbe 445. 447.
le régime placé devant le verbe 446.
l'adjectif attributif n'a pas de place fixe 448, 449.
les pronoms possessifs toniques devant ou après le substantif 80, 450.
un génitif placé en latin devant, en français après le nom 451.
la place de la subordonnée plus libre dans la vieille langue qu'actuellement 452.
place du participe passé par rapport à l'auxiliaire 309*a*, 437.
thèse de Mlle E. Richter 453—455.
Orthographe. Voir Phonétique.
particularités syntaxiques qui se réduisent à une question de graphie p. 25 *note* 1, 46, 47, 47bis, 48, 54, 56, 70, 280, 286, 287, 297.
Oudin
fixe l'emploi de *mil* et *mille* 54.
déclare que *qui* prépositionnel ne se rapporte pas aux choses 114.
admet *lequel* adjectif 122.
préfère *un homme qui* 123.
dit: *J'ay veu aujourd'huy*, mais: *Hier je vis Monsieur* 310.
a bien vu la valeur des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.
déclare *jouste* vieilli 391.
condamne *il en y a* 443*b*.

Palsgrave
donne *unes balances, besaces, chausses; unes armes* 41.
réclame *moi, toi* comme sujet tonique 61.
traduit *all is ours* par *tout est à nous* 81.
donne *c'est une chose que ne dure guayres* 111.
dit encore *l'homme en quoy je mettoye ma fiance* 119.
donne *quelconque accusation que* 130.
connaît *dont luy souviendroit-il?* 133.
fournit *quantes gens, quantes foys, quantes choses* 134 Rem.
déclare *nessun* vieilli, 146 Rem.
ne connaît pas *chaque* 148.
veut que le part. passé s'accorde toujours avec son complément 290.
appelle *j'ai fait* un passé défini 312 Rem. 2.
signale l'absence de *de* dans *la robe mon maistre* 408.
Participe
précédé d'un pronom tonique 69.
participe absolu 284.
participe conjoint 284.

Participe passé 282—297.
précédé de *celui* 108.
construit avec un datif 274bis.
employé comme substantif, comme préposition 283, 384, 411*c*, 415.
peut avoir un sens actif 283.
participe passé conjoint et absolu 284.
emploi prédicatif avec des substantifs, employé comme sujet 285.
précédés d'une préposition 285 et Rem.
accord et non-accord du part. conjugué avec *être* 286.
l'accord de *aimé* se réduit à une question de graphie 287.
accord et non-accord du part. passé conjugué avec *avoir* en vieux français 288, 309*c*, 46_3.
grande liberté; le part. s'accorde parfois même avec le sujet 289.
opinions des grammairiens au XVIe siècle 290.
règle de Marot 290.
règles bizarres établies par les grammairiens du XVIIe siècle 291, 292.
état des choses en français moderne 293, 294, 309*c*.
le part. des verbes unipersonnels reste invariable 295.
le part. suivi d'un infinitif 296.
le part. des verbes pronominaux s'accorde en vieux français toujours avec le sujet 297.
avec habeo il équivaut au perfectum grec: urbem captam habeo 302.
évolution de habere et esse + part. passé 306, 307, 308, 309.
l'unité n'est pas encore complète 309.
forme avec *que* des locutions conjonctionnelles: *vu que, considéré que, attendu que* 356, *hormis, pourvu, posé, supposé que* 360.
Participe présent
lutte entre le participe présent et le gérondif 278—281.
il est supplanté par le gérondif dans ses fonctions verbales 278, 279.
il reste comme adjectif 280.
emploi savant du participe présent 280, 281bis Rem. 1.
participes à sens dégénéré 281bis Rem. 2.
avec *être* il exprime la durée 299.
employé comme préposition 384, 411, 415.
Partitif. Voir Article partitif.
l'idée partitive exprimée par le génitif 378 1*d*.
par la préposition de et *de* 403, 404 405*d*.
Passé 301—313.
le passé peut exprimer une vérité générale 298.
pertes de plusieurs formes du passé 305.
nouvelles formations: habere et esse avec part. passé 306—313.
Passé antérieur
à la place du passé simple 304bis Rem. 2*b*.
la vieille langue le préfère au plus-que-parf. 313.
la langue populaire le remplace par le plus-que-parf. composé 313.
Passé défini
remplace dans la vieille langue l'imparfait 304, 304bis.
a été longtemps employé pour le passé antérieur ou le plus-que-parfait 304bis Rem. 2*c*.
exprime parfois le résultat de l'action 310.
il recule devant l'imparfait et le passé indéfini 311, 312.
le peuple ne le connaît plus, il subsiste dans le Sud et dans l'Ouest 311.
Passé indéfini
je suis venu remplace *je vins*; *j'ai vu* remplace *je vis* 286, 287.
origine 306, 307.
l'unité entre participe et auxiliaire est incomplète 309.
le passé indéfini marque d'abord un état, puis une action 310.
il supplante peu à peu le passé défini état, puis 310, 311, 312.
remplacé par le futur antérieur 317.
il est employé lui-même au lieu du fut. antérieur 318.
Passif
en latin 154, 155, 160bis p. 101, *notes* 2 et 3.
en roman: inconvénient du verbe esse 156.
autres auxiliaires du passif 156.
forme pronominale 160bis, 161, 166 avec Rem., 167.
le passif d'un verbe comme pluit 176.
le passif d'un verbe neutre 178.
l'infinitif à sens passif 273.
PATRU
écrit l'adverbe *même* avec ou sans *s* 47bis.
condamne l'omission de *le, la, les* devant *lui* et *leur* 74.
blâme l'omission du pronom dans les locutions comme *il* (*en*) *est* 78.
veut qu'on dise *quelque qu'il soit* 145.
critique les règles que Vaugelas donne sur l'accord du part. passé 291.

PELETIER DU MANS
donne *milliard* 55.
Perfectum
Perf. historicum et perfectum praesens 302.
le perf. praesens rendu aussi par le part. passé avec habeo 302.
le plus-que-parfait avec le sens d'un parfait 302 Rem., 304bis Rem. 2*a* et *b*.
le parfait remplaçant le plus-que-parfait 304bis Rem. 2*c*.
le perfectum grec a disparu, l'aoriste est resté 304bis Rem. 1.
Périphrase grammaticale. Voir Conjugaison périphrastique.
c'est à vous que je parle 129.
qu'est-ce qui 135, 136.
qui est-ce qui 138.
est-ce que 439.
Phonétique. Voir Orthographe.
influence des changements phonétiques sur la syntaxe 5, 11, p. 25 *note* 1, 59, 60, 70, 280, 287, 292, 315, 377.
Phrase causale. Voir Cause.
demande l'indicatif ou le subjonctif 236, 237.
amenée par *quand, comme* 357.
amenée par *que* seul 355.
amenée par *por* (*ço*) *que, vu que, à cause que*, etc. 356.
confusion entre l'adverbiale et la relative: *par quoi* au lieu de *par ce que* 357 Rem. 2.
Phrase comparative. Voir Comparaison.
indicatif dans la phrase d'égalité 250.
subjonctif parfois dans la phrase d'inégalité 250, 251.
amenée en latin par toute sorte de conjonctions, d'adverbes, de pronoms 374.
amenée en français par *comme, que* et *de* 374bis, 376bis.
exprimée par une phrase coordonnée: *plus . . . plus* 375.
emploi de la négation 251, 426 II*e*, 434.
Phrase concessive. Voir Concession.
emploi de l'indicatif, du subjonctif, du conditionnel après les conjonctions concessives 244, 245.
Phrase conditionnelle. Voir Condition.
passe facilement à la causale, à la concessive, à la temporelle 238.
mode dans la conditionnelle. Voir Subjonctif.
une conditionnelle figurant comme second membre d'une comparaison 251.
amenée par *si* et d'autres conjonctions 358—360.
Phrase consécutive. Voir Conséquence.
subjonctif en latin classique, puis l'indicatif 247—248.
suppression de la phrase consécutive 249.
non-emploi de la conjonction 249.
amenée par *que* avec ou sans corrélatif 372, 373.
Phrase finale. Voir But.
demande le subjonctif, parfois le futur de l'indicatif 246.
exprimée par le subjonctif seul 370.
amenée par *que, pour(ce)que, afin que*, etc. 369, 370.
Phrase locale. Voir Lieu.
demande l'indicatif 232.
Phrase relative. Voir Pronom relatif.
mode dans la relative 225—231.
fusion de la relative avec un A.c.I. 275—277.
emploi de la négation 426.
Phrase substantive
annoncée par *ce* 95.
la phrase relative employée substantivement 112.
mode dans la substantive 207—224.
plusieurs constructions en latin 342.
que et *comment* en français 343.
ce que et *de ce que* 344.
emploi de la négation 426 II*b* et *c*,
Phrase temporelle. Voir Temps.
indicatif dans la phrase de postériorité 232bis.
indicatif et subjonctif dans la phrase d'antériorité et de simultanéité 233—235, amenée par *quand* et *comme* 347.
par l'adverbe relatif *que* 347bis.
par des combinaisons dans lesquelles entre *que*, adverbe ou conjonction 348, 350, 351, 352, 353. Voir Conjonctions.
Picard (Le)
emploie *ce* comme article 8 Rem.
PLAUTE
a souvent l'indicatif dans l'interrogation indirecte 221.
emploie l'infinitif final 258*d*, 262, 267bis.
connaît la construction iubeo ut 270.
se sert de la construction video eum venire 270*b*.
emploie la construction dico hoc fecisse 271*a*.
Pléonasme
du pronom sujet 63, 439.

de debere et posse 204bis, 205.
de la négation 422_5, 430, 434 Rem. 1.
Pluriel. Voir *s* final.
le pluriel de politesse 46_2.
marqué par la forme de l'article 5, 11, 13, 27.
cent et *vingt* 56.
nous et *vous* 66.
Plus-que-Parfait de l'Indicatif
avec le sens d'un passé simple en latin 302 Rem.
en français 304bis Rem. 2.
le passé simple remplaçant le plus-que-parfait 304bis Rem. 2*c*.
le plus-que-parf. latin a pris la valeur d'un conditionnel en provençal, en espagnol, en portugais et dans l'Italie du sud; en espagnol on trouve encore le sens primitif 240 Rem. 1, 308 Rem.
il est rare dans la vieille langue qui préfère le passé ant. 313.
Port-Royal
critique les règles que Vaugelas donne sur l'accord du part. passé 291.
Portugais (Le)
connaît l'emploi de suus se rapportant à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.
emploi périphrastique du pronom possessif 84.
se sert de *ter* comme auxiliaire de temps 307 Rem. 2.
a esse comme auxiliaire du passif 156.
a développé le sens modal du plus-que-parfait de l'indicatif 308 Rem., 240 Rem. 1.
place *entre* devant les substantifs figurant comme sujet 390 Rem.
Possession
exprimée par la terminaison du génitif et du datif 83, 378, 379.
par la préposition *de* 408.
par la préposition *à* 83 Rem. 2, 84, 402.
par *dont* 125.
par le pronom possessif 79—85.
Possibilité
mode après les expressions de possibilité 220*b*.
Prédicat
emploi de l'article défini devant le prédicat 21.
emploi de l'article partitif devant le prédicat 36.
emploi de l'article indéfini devant le prédicat 40_4.
pronom personnel prédicat 72.
pronom possessif prédicat 81.
le prédicat est un infinitif 94, 257, 258.
le prédicat est un pronom relatif 111, 116.
le prédicat est un participe passé 284.
e prédicat en tête de la phrase 437_3, 445.
place du prédicat 445.
Prépositions 377—420.
sont en lutte avec les désinences flexionnelles dès l'époque classique 2, 377, 420.
emploi et non-emploi de l'article après la préposition 20, 37, 40_3.
l'infinitif et le gérondif prépositionnels 258_2, 258bis, 262—268.
ab urbe condita, *avant ce jour fini* 285.
prépositions qui se confondent avec des conjonctions 321, *ainz* 416.
devant une phrase subordonnée 98, 344, 348, 350—354, 356, 360, 366, 370, 373, 374bis, 376bis.
le génitif et les prépositions in, erga, adversus, contra, *de*, *pour*, *vers*, *envers* 378, 378bis.
le datif et les prépositions in, ad, erga, adversus 379.
l'ablatif et les prépositions ab, ex, ad, in, cum, per, prae, propter, *de*, *en*, *avec*, *par à* 381—383.
prépositions latines qui sont restées:
apud, *od*, contra, *contre* 384bis—386.
in, *en*: remplacé dans beaucoup de cas par *sur* et *dans* 387—389.
intra, *entre*, iuxta, *jouste* 390—391.
per, *par*: sens local, temporel, figuré (instrument, cause, agent, manièré), distributif 392, 100.
pro, *pour*, secundum, *selon*, sine, *sans*, super (supra), *sur*, ultra, *outre* 393—397.
versus, *vers*, *devers*, *envers*: sens local, temporel, sentiment; différenciation entre *vers* et *envers* 398, 398bis.
ad, *à* remplace l'ablativus instrumenti, modi, loci, temporis, pretii et le datif 399—402, 379; — devant le gérondif et l'infinitif 262—265, 267, 268bis; — l'agent précédé de *à* 274.
de, *de*: supplante ex et ab, l'ablativus instrumentalis, causae et mensurae, le génitif 403—409, 378bis, 381, 382; voir aussi Article partitif; — après une expression quantitative 33; — devant un adjectif 32, 36; — après une négation 33, 35, 405*d*; —

suivi de *là* ou de *cela* 100; — suivi d'un pronom relatif 125; — devant l'infinitif 264—268bis, 407; — après un comparatif, 376bis, dans les autres langues romanes, en grec, en hébreu 376bis Rem. 1 et 2; — *La Bible Guiot*, mais *Li Romanz d'Athis* 408 Rem. 1; — *le fripon de valet, la coquine de Toinette, la ville de Paris*, 408 Rem. 2; — *de* entre dans plusieurs combinaisons: conjonctions 344, 373; — adverbes et prépositions 409, 412, 419bis.
nouvelles formations 410—419bis.
foris, *hors*, casa, *chez*; *long, proche présent, sauf*; participes et gérondifs; adverbes 411—416.
dans, dedans, dessus, dessous, devant et *avant, avec, parmi*, etc. 417—419bis.
Présent
exprime un moment du présent 300.
exprime une vérité générale 298.
s'emploie pour le futur et le passé 300, 318.
le présent historique très fréquent en latin vulgaire et en vieux français 300. 303, 310.
le passé indéfini est originairement un temps présent 302, 306, 309, 310.
le passé défini a parfois le même sens: memini, *j'ai perdu* 302, 306, 310.
Priscien
donne une liste de *verba communia* 157.
Proclise
de l'article 6 et suiv.
du pronom personnel sujet 61, 62, 63.
du pronom possessif latin et français 80.
le pronom personnel complément, d'enclitique qu'il était souvent, devient toujours proclitique 69, 440, 441, 443.
en et *y* 78.
que relatif et interrogatif 115, 128, 136.
conjonctions 320—376bis.
prépositions 377—420.
la négation *ne* 424.
Pronom démonstratif 87—108.
valeur démonstrative et déterminative 87.
disparition de is, idem, ipse 88.
chute de hic 89.
traces de hoc, iste et ille 90—91.
fonctions de *ce* 93—100,
ce et *il* 93: — employé comme sujet 93—95; — comme régime 96—98; — *por ce que, de ce que, à ce que, jusqu'à ce que, selon ce que* 98, 251, 344, 351, 370, 374bis; — *ceci* et *cela* 100; — *ce* employé comme article 8 et Rem.
ça sujet d'un verbe impersonnel 62 Rem. 3, 100, 180.
il = *cela* 62, 93, 180.
ça pour des noms de personne 100.
ille en latin archaïque, classique, postclassique 6, 7.
ille se place en roumain après le substantif 10.
le < illo 24 Rem. 2 (*por le plus tost aler*).
ille devenu pronom personnel 58.
ille devenu article défini 6—26,
le génitif de ille a la valeur d'un pronom possessif 83.
ille prend la place de is 88.
la distinction entre *cist* et *cil* s'efface; adjonction de *ci* et de *là* 101.
ils s'emploient comme substantif et comme adjectif 102.
celui employé comme pronom déterminatif 103.
emploi de *celui* en français moderne 104—108.
Pronom déterminatif 87, 90, 104—108, 344, 351, 356, 360, 370, 374bis.
Pronom indéfini 141—150.
Chute de plusieurs pronoms latins 141, 421_2, 433*a*.
autre, autrui 142.
auques, aucun 143.
un comme pronom 144.
quel . . . que et *quelque, quelqu'un* et *quelque chose* 145.
accord de *quelque* 48, 145.
emploi de *nul, aucun, personne, rien* 146—147, 433*a*.
emploi de *chacun, chaque, tout* et *on* 148—150.
on est belle 46, 2.
ils = on 64.
on (*l'*) p. 40 *note* 1.
on = je, tu, etc. 65.
Pronom interrogatif 132—140.
disparition de plusieurs pronoms latins 132bis.
quant 134.
dont et *où* 133.
qui neutre, *qui . . . qui* 135.
c'est à qui 135 Rem. 2.
emploi de *que* et de *quoi* 136.
comme quoi 136 Rem. 1.
pronom dans l'interrogation indirecte 137.
périphrase de *qui* 138.
quel 139, 140.

le quel 140.
ce que 99.
Pronom personnel 58—78.
1. Sujet,
pas exprimé en latin 59.
il s'introduit de plus en plus dans la langue 60, 61.
les formes toniques deviennent atones, les formes du régime les remplacent 61.
te forme atone du sujet 61 Rem. 1.
locutions affirmatives et négatives 61 Rem. 2.
introduction de *il* neutre 62.
sens démonstratif de *il* 62, 93, 180.
emploi de *el*, 62 Rem. 2, de *ça* 62 Rem. 3, 100.
emploi pléonastique du pronom sujet 63.
introduction du pronom atone dans *Moi al fait cela* 63*d*.
emploi du pronom sujet devant plusieurs verbes successifs 63*e*.
emploi du pronom sujet devant un impératif 63*f*.
ils avec le sens de *on* 64.
on pour la 1e et la 2e personne 65.
nous et *vous* pour des singuliers 66.
il et *ils* pour *elle* et *elles* 67.
périphrases 68.
place du pronom sujet 437, 438, 439.
2. Régime:
emploi de la forme tonique devant et de la forme atone après la verbe 69.
confusion entre *li*, *lui* et *elle* 70.
leur avec l'*s* du pluriel 71.
accord du pronom 72, 73.
non-emploi dans une comparaison et devant le datif 74.
un pronom complément de deux verbes 75.
pronoms qui annoncent ou rappellent un membre de phrase 76.
lutte entre *soi* et *lui* 77.
en et *y* tiennent la place des pronoms de la 1e et de la 2e personne 78.
fonctions de *en* 78.
emploi du génitif au lieu du pronom possessif 84.
précédé de *à* 83 Rem. 2, 84.
place du pronom complément 440—444.
Pronom possessif 79—86.
le latin ne l'exprime pas toujours 79.
emploi des formes toniques et atones 80—82.
emploi du pronom suus et *son* 83.
son = *leur* en vieux français et dans d'autres langues romanes 83 et Rem.
le pronom possessif et le génitif du pronom personnel 84.
pronom possessif et article 85.
sens du pronom possessif 86.
place du pronom 80, 450.
Pronom réfléchi
suus pronom possessif réfléchi 83.
lutte entre *soi* et *lui* 77.
Pronom relatif 109—131.
deux fonctions 109, 128, 129, 131.
pronoms français 110.
que sujet et prédicat 111, 115.
que complément 115.
confusion entre *cui* et *qui*, *qui* et *qu'il* 111bis.
pronom relatif sans antécédent 112, 113, 116, 118, 125.
emploi absolu du relatif 113, 116_3, 125.
précédé d'un antécédent 114, 117, 119.
faire que sages 116_5.
c'est un grand trésor que la santé 116_6.
quoi 118—119.
lequel 120—123, 131.
dont 124—125.
où 126—127.
l'adverbe relatif *que* 128—129, 347bis.
pronoms relatifs indéfinis 130, 225, 226, 361.
ces pronoms expriment la concession ou la généralisation 226.
Proposition infinitive 269—277.
en latin classique 208, 269, 342.
extension en latin vulgaire et en français 270, 272.
restriction en latin vulgaire 209, 271, 342.
concurrencée par le gérondif accompagné de son sujet 272, 236*b*.
emploi en français moderne 273, 275, 276.
remplacée par l'infinitif accompagné d'un datif 274, 274bis.
fusion d'une relative avec une proposition infinitive 277.
Provençal (Le)
connaît l'emploi de *soun* se rapportant à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.
emploi périphrastique du pronom possessif 84.
connaît *on* < unde dans le sens de ubi et de quo 124 Rem.
a conservé quinam sous la forme de *quina* (*quinha*) 132bis Rem.
datif éthique du pronom personnel 165 Rem.
a développé le sens modal du plusque-parfait de l'indicatif 240 Rem. 1, 308 Rem.
se sert parfois de *aller* + infinitif pour exprimer un passé 307 Rem. 3.

les deux éléments du futur sont séparables 316 Rem.
se sert de *et* après une phrase subordonnée 324*a* Rem.
et = et cela 324*d* Rem.
emploie fréquemment *si* = et 327.
nec > *ni* 328 Rem.
mais = plus que 333 Rem.
a gardé des traces de quamdiu 347.
perte du sens d'intensité de *tout que* 364 Rem.
per a supplanté pro 393, II Rem.

Quantité
emploi de l'art. partitif après un substantif ou un adverbe de quantité 33.

RABELAIS
emploi de l'article partitif 31.
R. n'applique pas la règle de l'accord du part. passé 290.
RAMUS
exige l'emploi du pronom sujet 61.
réclame *moi, toi* comme sujet accentué 61.
propose la règle actuelle du part. passé conjugué avec *avoir* 290.
Réalité
l'indicatif est le mode de la réalité 200, 201.
Régime. Voir Complément.
Restriction
exprimée par la relative 225, 229*e*.
exprimée par *mais, néanmoins, toutefois, pourtant* 334, 336.
Rhéto-roman (Le)
connaît l'emploi de suus se rapportant à un possesseur au pluriel 83 Rem. 1.
RICHELET
déclare *combien que* = quoique hors d'usage 365.
ROLAND (Le)
ne connaît pas *lequel* 121.
Roumain (Le)
place l'article défini après le substantif 10.
a perdu le participe présent 279 Rem.
se sert toujours de *a avea* comme auxiliaire de temps 307.
si de sic a supplanté et.
emploi étendu du réfléchi 77 Rem. 3.
la forme pronominale exprime la voix passive 166 Rem.
met *de cît* après un comparatif 376bis Rem. 1.
Rythme
de la phrase 69, 436, 440, 453—455.
règle rythmique changée en règle syntaxique 436, 441.

s final
chute 11, 27, 47, 47bis, 56, 280.
SAINT AUGUSTIN. Voir AUGUSTIN.
dit septem per septem 51.
Scarron
est archaïsant, 61, 143.
SERMENTS DE STRASBOURG
ne connaissent pas l'article 39.
Style indirect 213, 214.
le subjonctif mode du discours indirect 209, 221. 229*f*, 231.
après *ut* consécutif 247.
Style indirect libre 213, 345 Rem. 3.
Stylistique
périphrases 68 *note* 1.
Subjonctif 203—251.
subjonctif dans la phrase simple 203—206.
deux groupes de subjonctifs en latin 203.
hortativus, dubitativus, optativus, concessivus, potentialis et modestiae 203.
d'autres constructions qui ont la même valeur 204.
périphrase du subjonctif à l'aide de debere et posse 204bis.
le subjonctif en français 205.
le conditionnel et l'auxiliaire *devoir* 206:
Qui vive? 206 Rem.
subjonctif dans la phrase substantive 207—225.
le latin connaît une grande variété de constructions 208.
la proposition infinitive remplacée par des conjonctions 209, 342.
subjonctif puis indicatif en latin vulgaire 209.
subjonctif après les verbes de la pensée 210.
indicatif après les mêmes verbes 211.
subjonctif si la subordonnée précède 212.
style indirect libre 213.
mode après les verbes de doute et de négation 215.
après les verbes de volonté 214, 216, 217.
après les verbes affectifs 218, 219.
après les expressions de certitude ou de vraisemblance, de nécessité, de possibilité et de volonté 220.
subjonctif dans l'interrogation indirecte en latin 221.
indicatif et subjonctif en vieux français, à côté d'autres constructions 222.
le subjonctif est rare en français moderne 223.

remplacé par l'indicatif et l'infinitif 224.
subjonctif dans la phrase relative 225—231.
emploi très étendu du subjonctif en latin 225.
le subjonctif après quicumque 226.
sens final et concessif 228.
irréalité de l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative 229.
que je sache 229*e*.
subjonctif après un superlatif et après *tout* 230.
il n'y a que la directrice qui sait le turc 229 Rem.
si c'était elle qui envoyât les billets 229 Rem.
subjonctif dans la phrase adverbiale 232—251.
il s'introduit de plus en plus dans la phrase d'antériorité 233, 234.
subjonctif après *comme* par l'influence latine 235, 236.
une cause irréelle au subjonctif 236.
emploi du subjonctif dans la phrase conditionnelle 238—240, 243, 358, 359.
exprime seul la concession 244, 361, 362*b*.
se trouve après plusieurs conjonctions concessives 245.
se trouve dans la phrase finale 245.
se trouve dans la phrase consécutive 247.
cet emploi se restreint en latin vulgaire et en français 247, 248.
se trouve parfois dans la comparative d'inégalité 250, 251.
le subjonctif remplacé par le conditionnel 239*b*—241, 245, 253, 254.
Subordination. Voir Coordination.
Substantif 1—4.
fonctions 1.
les cas latins 2, 377—383.
précédé de prépositions 2, 377—420.
place 3, 437—439, 446, 451.
employé avec un attribut 4; voir Adjectif et Nom de Nombre.
avec article 5—41; voir Article.
infinitif employé comme substantif 69, 257—261bis.
substantif indéterminé 73.
répétition du substantif 104.
plusieurs substantifs comme sujet 189.
collectifs; voir Collectifs.
les substantifs verbaux remplacent l'infinitif substantivé 261bis.
employé comme préposition 384, 411*a*, 413.
pas, point, mie deviennent des adverbes négatifs 427—429.
Substantification
possible en français, grâce à l'article 11.
de l'infinitif 257—261bis.
Substitution
de pronoms; voir Pronom personnel.
Suédois (Le)
met l'article défini après le substantif 10.
Sujet
emploi de l'article défini 19.
emploi de l'article partitif 36.
pronom sujet 59—67, 95.
précédé de *de* ou de *entre* 266, 390.
Suisse (La)
garde *septante* et *nonante*.
Superlatif
superlatif relatif remplacé par le comparatif 24.
il prend l'article 24.
mode dans la relative après le superlatif 230.
Supinum
remplacé par d'autres constructions 255.
Sylvius
veut que le part. passé s'accorde toujours avec son complément 290.
a essayé de définir l'emploi du passé indéfini 312 Rem. 2.

Temps 298—319.
exprimé par une adverbiale 235, 346—353.
par le participe présent et le gérondif 278.
par un ablatif ou par des prépositions 383.
par *contre* et *vers* 386, 398 II, 398bis.
par *per* et *par* 392 II.
passage du sens de simultanéité au sens adversatif: *cependant* et *tandis que* 336 et Rem., 348.
au sens causal: *puis que* 352, *cum* et *quando* 354, *dès que* 356.
du sens de manière à celui de temps: *ainsi que* 348, 353.
de l'idée de but au sens temporel: *pour* 393 III*e*.
du sens local au sens temporel: ad, *près*, *après*, *sous* 399_2, 415, 416, *avant* et *devant* 418.
changement de temps: voluerat = volebat; cantavero = cantabo; cantassem = cantarem; cantare habebam se rapporte au présent 252.

VAUGELAS
blâme l'emploi de l'article devant *Aristote* et *Plutarque* 14 Rem. (p. 388).
veut qu'on place l'article devant les superlatifs 24 Rem. 1.
demande l'article dans *c'est une chose glorieuse* 40_4 Rem.
écrit *le cœur et la bouche ouverte* 45.
ne voit pas clair dans l'évolution de *tout* 47 Rem.
écrit *demi-heure, nu-jambes, mesme(s)* 47bis.
donne *six-vints* 52.
écrit *vingt et un an* et *vingt et un chevaux* 56.
veut qu'on dise *chapitre neufviesme, Henry quatriesme* 57.
donne des règles pour l'emploi du pronom sujet 61.
condamne *quiconque veut vivre en homme de bien, il doit* 63*a*.
demande la répétition du pronom sujet après *car* et *mais* 63*e*.
admet *je la suis* (scil. *malade*) 72 Rem.
blâme l'omission des pronoms compléments 74 et 75.
déclare que *soy* ne se rapporte pas au pluriel 77 Rem. 1.
blâme l'emploi de *y* pour *lui* 78.
rejette *un mien frere* 80 Rem.
constate l'emploi de *ce* devant *être* 94.
condamne *ce dit-on* 96.
n'approuve pas *en vostre absence et de Madame vostre mere* 104.
condamne *le voilà qu'il vient* 111bis.
déclare que *qui* prépositionnel ne se rapporte pas aux choses 114.
donne la règle actuelle du pronom relatif *quoi* 119_3.
admet *lequel* pour éviter une équivoque 123*a*.
distingue l'emploi de *dont* de celui de *d'où* 124.
rejette *vers où* comme néologisme 127.
blâme l'emploi de *que* = dont 129.
déclare *quantes fois* vieilli 134 Rem.
n'approuve pas *qui... qui* 135 Rem. 1.
dit que *comme quoi* est très usité 136 Rem. 1.
condamne *quel... que* pour *quelque... que* 145.
déclare que *quelque* = environ est invariable 145.
penche pour *quelque chose* pronom neutre 145.
admet *je ne vois personne si heureuse* 146.
donne *je me souviens* et *il me souvient* 180 Rem.
prescrit *ce n'est pas moy qui l'ay fait* 187_3 Rem.
met le verbe au pluriel après *la plupart* 188.
déclare: *une infinité de personnes* régit le pluriel 188.
déclare que *croître* et *tarder* sont des verbes neutres 195 Rem. 1.
admet *ayant embrassé et donné la bénédiction à son fils* 199 Rem. 1.
préfère *les ennemis qu'il sçavoit avoir passé la rivière* à *qu'il sçavoit qui avoient passé* 275.
prescrit *des femmes buvans de la limonade* 280.
distingue *les soldats étant* et *étans sur le point* 280.
écrit *ma sœur est allé visiter ma mere* 286 Rem.
donne une longue remarque sur l'accord du part. passé 291.
ne parle pas des passés défini et indéfini 312 Rem. 2.
exige la répétition de *ni* 329.
regrette la perte de *ainz* 335.
blâme l'emploi fréquent de *tandis que* 348.
déclare que *avant que* et *devant que* sont tous deux bons 350.
trouve *parce que* plus doux que *pour ce que* 356.
condamne *comme ainsi soit que* 357.
proscrit *mais que* = quand 360 Rem. 2.
trouve *si que* encore plus barbare que *de mode que* 373.
trouve *de façon que* et *de manière que* des conjonctions peu élégantes 373.
voudrait s'abstenir d'employer *trop ... pour que* 373.
déclare: *tel* veut *que* aprés soy, et non pas *comme* 374bis.
condamne *la piété des enfants vers le pere* 398bis.
déclare que *devers* est vieilli 398bis.
désapprouve *chez un conteur* 413.
proscrit l'emploi prépositionnel de *dedans* et *dessous* 416, 417.
condamne la position du sujet dans *et fut son avis d'autant mieux reçu* 437.
désapprouve *je le vous promets* et *vous le vous figurez* 443 Rem. 1.
déclare: il faut dire *menez-y moi*; il préfère *menez-nous là* 443*b*.
condamne *il en y a* 443*b*.
place devant le substantif les adjectifs *bon, beau, mauvais, grand, petit* 449.

déclare que pour la place de l'adjectif l'oreille doit décider seule 449.
déclare qu'il faut éviter les équivoques 452.
Verbes
suivis d'un génitif 378 III.
d'un datif 379 Rem.
d'un accusatif 380.
d'une préposition 194.
hésitation entre verbes transitifs et intransitifs 192—194.
place du verbe 436—439.
Verbes affectifs
peuvent prendre un complément direct 197.
mode après les verbes affectifs 218, 220*d*.
suivis de l'A. c. I. ou de quod 269, 342, 354 Rem. 1.
ne ou ut après les verbes de crainte 342.
de ce que après les verbes affectifs 344.
Verbes auxiliaires
se mettent à la seconde place de la phrase 60, 436.
le pronom complément se mettait devant l'auxiliaire 440, 444
verbes auxiliaires de mode
fonction de ces verbes 200.
debere et posse en latin 204, 204bis, 209, 226.
devoir pour le subjonctif dubitatif 205_2, 222, 224.
pour d'autres subjonctifs 206.
pouvoir pour l'optatif 205_3, 227.
verbes auxiliaires de temps
les verbes habere et esse (tenere en esp. et en port.) forment avec le part. passé les temps composés du passé 306—308.
en catalan, et parfois en provençal, *aller* suivi d'un infinitif sert à exprimer le passé 307 Rem. 3.
place de l'auxiliaire par rapport au part. passé 309*a*, 437.
auxiliaire des verbes neutres et pronominaux 167, 168, 169, 170, 174.
la langue populaire préfère *avoir* 174.
non-emploi de *avoir* après un verbe conjugué avec *être* 199 Rem. 2, 309*b*.
le participe passé conjugué avec *être* 286.
le participe passé conjugué avec *avoir* 287—296.
aller et *être* suivis du gérondif et du part. présent 299.
vouloir et *souloir* exprimant une habitude 299.
faillir, penser, devoir dans le sens de „être sur le point de" 299.
verbes auxiliaires du passif
esse en latin 155.
dans les langues romanes 156.
venire, andare, s'en aller, devenir, tourner 156 *notes* 2 et 3.
Verbes déclaratifs
emploi du mode après les verbes déclaratifs 210.
emploi de l'A. c. I. 269, 273, 275, 276, 277.
introduction des conjonctions quod, quia, quoniam 271, 342.
que et *comment* dans la substantive 343.
ce que 344.
Verbes de doute 215.
Verbes de négation
mode 215.
disparition de nolo, nescio, nequeo 421_4, 433*d*.
Verbes de perception
construits avec un accusatif et participe ou avec un accusatif et infinitif 270_2, 273.
influence de ces verbes sur la construction des verbes déclaratifs 277.
Verbes déponents
sens primitif 154.
disparition 157.
Verbes de volonté
mode 214, 217.
suivis de l'A. c. I. 269, 342.
suivis de ut 342.
suivis d'une subordonnée au lieu d'un infinitif 216.
Verbes factitifs
Jupiter pluit 176, 177.
plusieurs verbes prennent un sens factitif 195.
Verbes neutres
exprimés en latin par la forme passive 154_3, 158, 159.
par la forme pronominale 154_3, 158, 160, 161, 163, 164, 171—174.
par la forme active 158, 159, 160, 160bis, 162, 164.
construits avec esse avec participe passé 167.
avec *avoir* ou *être* avec ou sans pronom 168, 170, 307.
Verbes pronominaux
en latin: avec sens neutre 154_3, 158, 159.
le pronom s'introduit devant plusieurs verbes 160.

avec sens passif 160bis.
en français: avec sens passif 160bis, 166.
avec sens neutre 163, 164.
accompagnés d'un datif éthique 165.
avec les auxiliaires *avoir* et *être* 168.
origine des constructions du parfait 169, 170.
hésitation entre la forme avec et sans pronom 171—174.
se faire fiers 46_1.
Verbes unipersonnels
sans sujet; avec *il, el, ça* 62 et Rem. 2 et 3.
il pléonastique 63*c*.
verbes exprimant un phénomène atmosphérique 176.
avec complément à l'accusatif ou à l'ablatif 176.
employés avec un sujet 178.
le passif des verbes neutres 178.
pudet, decet, accedit: plusieurs constructions 179.
mêmes groupes en français 180, 181.
convient, merir, est, estuet 182.
il faut 183.
il fait 184,
il y a p. 388.
verbes accompagnés d'un accusatif 186.
suivis d'une proposition infinitive 269.
le part. passé reste invariable 295.
VILLEHARDOUIN
connaît *lequel* relatif 121.
n'emploie pas *lequel* interrogatif 140.
Volonté
subjonctif et indicatif après les verbes de volonté 217, 220*c*.
VOLTAIRE
écrit *quatre vingts et un* 56.
Vraisemblance
mode après les expressions de vraisemblance 220*a*.

TABLE DES MOTS

(Les chiffres renvoient aux paragraphes)

a (esp.) 3, 435 Rem.
a (*il y*) 62, 426 II*b*, p. 388.
à 262—265, 267, 268bis, 274, 379, 382*d*, 385, 386, 388, **400—402**.
à argent comptant 262.
ab (a, abs) 90, 258bis, 278_2, 376bis, 381, 382*b*, 384, 405.
abdere 158.
ab hoc 90, 418bis.
absque 384.
ac 322.
à cause de 392 Rem. 2.
à cause de ce que 98.
à cause que 356.
accedere 179.
accidere 371 Rem. 1.
accingere 158.
accoucher (*s'*) 173.
accourir 267bis.
accoutumer 193.
accusare 342.
à celle fin que 370.
à ce que 98, 353 Rem., 370.
à cette fin que 370.
Achéron 15.
à cheval 20.
acoler 167.
à condition que 360.
à cort 20.
à côté de 391, 414.
acquérir (*s'*) 173.
ad 255, 258bis, 267bis, 379, 381*b*, 384. 384bis, 399, 400, 401 Rem., 402, 415.
adeo 371.
adiungere 158, 160.
adulari 154.
adversus 378bis, 379, 384, 386.
aequo animo 382.
a espouron 20.
afaire 68.
à faute de 412*b*.
affiert 180.
afier 264.
afin de 263.
afin que 340, 346, 370.
a folie 20.
agere 307.
ail (*prisier un*) 427.
aimant (*amant*) 262.
aimé 287.
aimer (*amer*) 262, 267.
ainsi 149, 437_2.
ainsi... ainsi 375.
ainsi com 348, 374bis.
ainsi que 190, 326, 353, 375.
ainz (*ains, einz, anceis*), 135 Rem. 2, 335, 416.
ainz que 234, 350.
airain 18.
aissi... comme (*que*) 374bis.
ajorner 177, 184.
al (holl.) 367.
à la réservation de 412*b*.
à la suite de 392 Rem. 2.
a la terre 20.
à l'encontre (*de*) 386, 412*b*.
à l'endroit de 419bis.
à l'entour de 419bis.
à l'exception de 412*b*.
Alighieri (*l'*) 14.
à l'insu de 412*b*.
aliquando p. 327 note.
aliquis 141, 142, **143**.
aliter 376.
alius, 141, 376.
allée 283.
aller (*s'en*) 69, 156, 164, 171, 173, 174, 196, 239, 267bis, 286 Rem., 299, 307 Rem. 3, 316, 436, 444.
aller à sauveté 20.
alors que 348.

alques (*auques*) 143.
als (holl.) 238.
alter, 141, 142.
alterum sic 339.
*alum 141.
amabo 314, 315.
amando 256, 262, 278.
amandum 262.
amare 256, 262, 278.
amare habeo (habeam, habui, habebam, haberem, habere, habens) 315.
amari 256 Rem
amari habere 315.
amatum esse 256 Rem.
amatum iri 256 Rem., 315.
amaturus 315.
amaturus eram 314, 315.
amaturus esse 256 Rem., 314, 315.
amaturus essem 314.
amaturus fui 315.
amaturus sim 314, 315.
amaveram 305, 308.
amaverim 305, 308.
amavero 305, 308.
amavi 308.
amavisse 256 Rem., 305, 308.
amavissem 305, 308.
ambulare 307.
ambure 325 Rem.
ambutrum 325 Rem.
à même que 353, 374bis.
âme qui vive 426 Id.
à mesure que 374bis.
amicior 154.
amicus 379.
à moins de 263, 360 Rem. 1, 376bis.
à moins que 360.
amont 412*a*
amour 17.
anceis p. 243 note, 416.
ançois que 234, 350.
andare (ital.) 156.
Anjou 15.
ante 258bis, 384.
antea 416.
antea quod 349, 350,
antequam 233, 349.
*antius 332, 335, 411*e*, 416.
*antius quod 350.
anuitier 177, 184.
aparmens que 353.
à peine 285 Rem., 437_2.
apercevoir (*s'*) 192.
aperire 158.
à pied (*en pied*) 20.
à pierre fendre 446.
ἀπό 376bis Rem. 2.
apparaître (*s'*) 172.
appeler 21.
appert 180, 182.
approbation 261bis.
approcher (*s'*) 173, 193.
après 352, 412*a*, 415.
après que 352.
apud 384, 385, 401 Rem., 413.
ardoir à feu 20.
arester (*s'*) 168.
argent 18.
arguere 342.
Aristote 14 Rem. (p. 387).
armée 283.
armer 196.
armes (*unes*) 41.
arrêter 217.
arrière 412*a*.
à sa façon 382.
à seule fin 102.
à seule fin que 370.
à son corps défendant 68, 262, 446.
aspirer 193.
assez 43, 405*d*.
assiégé 283.
assis facere 427.
assister 194.
at 332.
atorner (*s'*) 163.
a tot 385, 400*h*.
atque 322, 374*b*, 376, 376bis.
atqui 332.
à travers 392.
attacher 69.
attamen 332.
attaquer (*s'*) 173.
attenant 411*d*.
attendre 217.
attendu 283, 411*c*.
attendu que 356.
attenter 193.
au 389.
au cas que 360.
aucun 143, 145, 146, 147, 433*a*.
aucunefois 143 Rem.
aucunement 143 Rem.
au-dedans de 417.
au défaut de 412*b*.
au desçu de 412*b*.
au devant de 418 Rem. 2.
audio (bene, male) 160bis.
au lieu que 360.
au moyen de 392 Rem. 2.
auparavant 418 Rem. 2.
auparavant que 350.
auprès de 409, 412*b*, 419bis.
auques, voir *alques*.
auri faber 451.

ausim 203*b*.
aussi 339.
aussi bien que 326.
aussi . . . comme (*que*) 374bis.
aussitôt 285 Rem.
aussitôt que 353.
aut 337.
autant . . . autant 375.
autant . . . comme 374bis.
autem 336.
autre 142, 40_5.
autre chose 141, 142.
autrui 142.
aux autours de 412*b*.
aux environs de 419bis.
aval 412*a*.
avant 335 Rem., 412*a*, 416, 418.
avant de 263.
avant que 350, 418 Rem. 1.
avea (*a*) (roum.) 307.
avec 190, 326, 382, 385, 401, 412*a*, 418bis.
avec ça 418bis.
avec (*ce*) *que* 98.
avec courage 20, 382.
avenir 260.
avesprer 177, 184.
avisé 283.
avoir 168, 205_1, 240_3, 245, 259, 282, 283, 287—297, 307—309, 316, 423, 436, p. 388.
avoir courage 19.
avoir cure 426 *le*.
avoir du sujet 35.
avoir en garde 20.
avoir (*la*) *force* 19.
avoir garde 426 *le*.
avoir guerre 19.
avoir honte 267.
avoir l'habitude de 299.
avoir lieu 35.
avoir permission 19.
avoir souci 35.
avoir temps 19.
avoir tort 35.
avuec 90, voir *avec*.

baigner (*se*) 173.
baisier 167.
balances (*unes*) 41.
baller 156, 178.
Bar-sur-Aube 15.
βασιλεύς 16.
bat (*mă*) 166 Rem.
bâtir 156.
beau 448, 449.
beaucoup 33, 35, 405*d*.
beau-père 448.
bele née 46_4.
belle-fille 448.
benché (ital.) 367 Rem.
bene (ital.) 367 Rem.
bene (habet) quod 367 Rem.
benevolus 379.
besaces (*unes*) 41.
bête comme chou 18.
Bible Guiot 408 Rem. 1.
bien 33, 43, 367.
bien que 245, 367.
bini 51.
bis 51.
blâmer 355.
blanc comme neige 18.
blessé 283.
boins eürés 46_4.
bon 448, 449.
bona mente 382.
bonnement 382.
bons premiers 46_4.
bouche bée 13.
bouger (*se*) 172, 195.
bougrement 43.
Boulevard Saint Michel 408.
bouton (*prisier un*) 427.
Bretagne 15.
briser (*se*) 173.
bueno que (esp.) 367 Rem.

ça 62 Rem. 3, 98, 100, 180.
cadhuna 148.
caedere 160bis.
canin 42.
cannensis 42.
capite maior 24 Rem. 2.
car (*quer*) 63*e*, 205, 338, 357 Rem. 1.
casa 411*a*, 413.
casser (*se*) 173.
casu 382.
causa 384.
ce (pronom substantif) 8 et Rem., 62 Rem. 1, 90, 93—100, 117, 119, 125, 191, 251, 344.
ce (*cest*) 89, 101, 102.
ceci 100.
cel, voir *celui*.
cela 62 Rem. 1, p. 59 note, 100, 180.
celui (*celle*) 101—108, 112.
ce n'est pas que 355.
cent 56.
cependant 95 Rem., 336.
ce que 116_3, 117 Rem., 137.
ce qui 117 Rem., 137.
certain 141.
certes que 344, Rem.
cescuns 148.

c'est à qui 135 Rem. 2.
c'est pourquoi 339.
c'est que 355.
cestui, voir *ce* (*cest*).
chacun (*chascun*) 148.
chaduns 148.
chagriner 182.
chaloir 182.
chanter (*se*) 166.
chaque (*chasque*) 148.
char 68.
chausser (*se*) 168_1.
chausses (*unes*) 41.
chemin faisant 446.
cher 448.
chesnin 42.
cheval 5.
chez 385, 413.
chief 68.
choisir pour 21.
chose 145, 433*a*.
Christ 16.
ci 101, 102, 103.
ci (ital.) 78 Rem.
ci-contre 386.
ciel 16, 25.
cil 8, voir *celui*.
cinquiesme (*Sixte*) 57.
cinq vingts 52.
circa 384.
circiter 384.
circum 384.
cis 384.
citra 384.
clam 384.
clers luisans 46_4.
cliner 168_2, 193.
cludere 159.
ço, voir *ce*.
cognoveram 306.
cognovi 306.
colp 51 Rem.
commander (*se*) 168, 216.
combien 132bis, 134, 347.
combien grand 132bis.
combien que 130, 365.
com (*come, comme*) 132, 190, 235, 237, 326, 340, 343, 347, 355, 357, 374bis.
comme ainsi soit que 237, 357.
commencer 267, 392 Rem. 2.
comment 343, 347.
comment . . . que 365.
comme quoi 136 Rem. 1.
comme si 251, 374bis.
como 346.
compagnon (*choisir pour*) 21.
complies 16.
compris 283.
compter (*se*) 166.
concernant 411*d*.
condescendre 171.
conferre 159.
confirmare 159.
conglutinare 159.
congratuler 194.
congregare 154, 158.
conoistre 264.
consentir 193.
considéré 411*c*.
considéré que 356.
consolare 157.
constat 179, 181, 270.
conste 181.
contingere 371 Rem. 1.
continuer 267.
contra 258bis, 376, 378bis, 384, 386.
contraindre 267.
contrarier 194.
contre 378bis, 386, 388*d*.
contremont 412*a*.
contre raison 20.
contredire 194.
convenit 182.
convenir 178, 182, 183.
coquere 159.
coram 384.
cors de chevalier 68.
coucher 261bis.
courir 174, 198.
court 448.
couste 181.
craindre 217 et Rem., 275, 426 II*a*.
criem et tremblur 25.
crier 192, 193, 196.
croire 193, 217, 260.
croître 195.
cruel 448.
cui 110, 135.
cui 22, 110, 111bis.
cum (conj.) 235, 236, 244, 346, 347, 352, 354, 361*b*.
cum (prép.) 382, 384, 385, 418bis.
cum primum 352.
-cumque 150 Rem.
cum . . . tum 322.
cupio 269, 342.

d'abord que 353.
dans 388, 412*a*, 417.
danser 156, 178.
Dante (*le*) 14.
d'après 409, 415.
d'autant que 356.
d'autant plus que 375.
d'autres 142.

de 124, 278, 376bis, 382*b*, 384, 384bis, **403**, **404**.
de 27—37, 100, 251, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268bis, 376bis, 378bis 382, 388*d*, **405—409**, 412—419bis.
de (esp.) 376bis Rem. 1.
debere 179, 204, **204bis**, 209, 226, 258.
deçà 412*a*.
decem et novem 53.
decem et octo 53.
de ce que 98, 344, 355, 357 Rem. 2, 406*a*.
decet 179, 181.
de cette façon 382.
de ci a tant que 351 Rem. 2.
décider 178, 217.
de ci la que 351 Rem. 2.
de ci que 351 Rem. 2.
de cit (roum.) 376bis Rem. 1.
déclarer 21.
dedans 388, 412*a*, 417.
dedecet 179.
dedenz voir *dedans*.
δεδούλευκα 304bis Rem. 1.
déduire 167.
de façon à 263.
de façon que 373.
dégeler 177.
dehors 412*a*, 413.
deintus 412*a*, 417.
déjeuner (*se*) 171, 174.
delà 412*a*.
delez 409.
délibérer (*se*) 171, 178.
délivrer 162.
demanderais 206.
de manière à 263.
de même que 190, 326.
dementre (prov.) 346.
dementres 346.
dementres que 348.
demi 46_4, 47bis.
demi-douzaine 47bis.
demi-heure 47bis.
de mode que 373.
démordre 193.
demorer 178.
dénaturer 260.
denier (*prisier un*) 427.
dens (*unes*) 41.
denz, voir *dans*.
de peur que 370.
déplaire 180.
depuis 263, 412*a*, 416, 426 II*b*.
depuis (*despuis*) *que* 352.
de quoi 357 Rem. 2.
*deretro 412*a*.
dernier 43.
déroger 178, 193.
derrière 412*a*.
descendre 195, 198, 267bis.
desidere 160.
désirer 206, 216.
dès lors que 353.
de son vivant 259, 262.
désormais que 353.
dès que 352, 356.
desservir 182.
dessous (*desuz*) 416, 417.
dessus 417.
*deubi 124 et Rem.
*deunde 124 et Rem..
*de + usque + quod 351.
devant 409, 412*a*, 416, 418.
devant que 350, 418 Rem. 1.
devenir 21, 81, 136, 156.
devers 378bis, 398, 398bis, 412*a*.
devoir **206**, 222, 239, 240_3, 245, 299 et Rem. 1, 316.
di (ital.) 376bis Rem. 1.
diable 16, 451.
diablement 43.
dicere 64, 160bis.
Dieu 16, 451.
difficilis 255.
dignare 157.
digne 448.
dimanche 16.
diminuere 159.
dîner 260, 261bis.
dire 81, 178, 268 Rem. 2.
disiesme (*moi*) 57.
disparaître (*se*) 171, 172.
dissimulé 283.
diurne 42.
divin 448.
dixiesme janvier 57.
doble 51 Rem.
doctior 43.
doctissimus 43.
dolere 197.
domi 413.
donc (*donques*) 339.
donde (esp) 124 Rem.
donec 233, 235, 346, 347, 349.
doner response 40_2.
dont (relatif) p. 49 note 2, 110, **124—125**, 357 Rem. 2.
dont (interrogatif) 132, **133**.
dormir (*se*) 164, 196.
double 51.
douloir 180.
douter 264.
dove (ital.) 124 Rem.
droit à droit 412*b*.

Du Bartas (*les œuvres de*) 33.
dubitare 157, 270, 342.
dubium 270.
ducere 427.
duel 17.
dum 233, 235, 238*d*, 239, 339, 346, 347, 349.
*duminterim 346, 348.
dummodo 238*d*, 239.
duodeviginti 53.
durant 392 II, 411*d*.
durs cuits 46_4.
du tout 429.

ea ratione 371.
ecce 78 Rem., 89, 92, 93.
échapper 193.
éclater (*s'*) 172.
ecquis 132.
écrier (*s'*) 193.
écrire 178.
écrit 287.
ἰδούλειψα 304bis Rem. 1.
edrer 259.
effroyablement 43.
ego 58, 59.
egomet 88.
el (pronom indéfini) 141.
el (pronom personnel), 62 Rem. 2, 93.
élire 21.
éloigner (*s'*) 172, 173.
emé (prov.) 326 Rem.
emere 306.
empereur Alexandre (*l'*) 14, 451.
emprés 419bis.
en (adv.) 76*b*, **78**, 344.
en (prép.) 378bis, **387—389bis**, 417.
en cas que 360.
en ce que 98, 355.
en ciel 20.
encliner 193.
encontre 386, 412*a*.
encore 367, 437_2.
encore que 245.
encore si 363.
en dehors de 413.
endementresque (*endementiers que*) 235, 348.
endroit 412*a*, 419bis.
endurance 261bis.
en es le pas que 353.
en français 20.
enfuir (*s'*) 171.
enim 338.
enimvero 332.
en lieu saint 40_3.
enmi 47bis, 412*a*, 419.
enne (*ennement, ennevoire*) 439 Rem. 2.
ennuyer 180.
énormément 43.
en outre 397 Rem.
en outre de 397 Rem.
en personne 68.
en pied 20.
en présence de 412*b*.
en quant que 348.
enseigner 193.
ensemble 412*a*.
ensemble od 385.
en silence 382.
en sorte que 373.
en telle manière que 373.
entendre (*s'*) 178, 264, 273, 444.
entier 149.
entour 419bis.
entour de 412*b*.
en tout cas 336 Rem. 3.
entre 326 Rem. 2. 388*c*, **390**.
entre autres, 142.
entrée 283.
entrer 195, 198.
entrues que 348.
envers 378bis, 388*d*, **398—398bis**.
environ 419bis.
enz 417.
eo 339, 375.
eo modo 371. 382.
eo . . . quo 375.
eo . . . quod 354.
erga 378bis, 379, 384, 386.
ergo 339.
erramment que 353.
erre 51 Rem.
ès 88, 389.
esclairer 194.
escondire 264.
esmouvoir (*s'*) 163.
esse 155, 156, 167, 179, 258, 258bis, 269, 306, **307**, 308, 436.
est (*si besoin*) 62.
est-ce que 94, 439.
este 91.
estuet 182, 183.
et 53, 322, 323, 324, 327.
et 63*e*, **322—326**, 327—330, 337, 434.
été 16.
etenim 338.
etiam 322.
etiamsi 244, 361*b*.
être 21, 81, 93—95, 100, 136, 167, 168, 174, 182, 191, 205_1, 240_3, 245, 259, 276, 282, 286, 299, **307**, 423, 434_2.
être en train de 299.

être occupé à 299.
etsi 244, 361*b*.
évader 172.
evanescere 307.
evesque (*estre eslus a*) 21.
éviter 426 II*a*.
ex (e) 278, 381, 384, 405, 413.
excepté 283, 411*c*.
exerceri 154.
expedit 179.
extingui (se) 160.
extra 384, 413.
extrêmement 43.

fabulare 157.
facere 270, 427.
fâcher 180.
facilis 255.
faillir **183**, 299.
faire 173 Rem., 259, 272, 273_2, 355, 423, 434_2, 444.
faire beau 184.
faire châteaux en Espagne 34.
faire clair 184.
faire de l'état 35.
faire du vent 184.
faire jour 177, 184.
faire (*la*) *fealté* 19.
faire (*la*) *justice* 19.
faire (*l'*) *amende honorable* 19.
faire noir 184.
faire nuit 177, 184.
faire mien 81.
faire plaisir 19.
faire serment 40_2.
faire soir 177, 184.
faire tapisserie 19.
faire tort 35.
faire (*se*) *fiers* 46_1.
fait 68.
fallere 183.
falloir 62, 180, 183, 426 II*a*.
fasse (*grand bien vous*) 62, 446.
faute de 412*b*.
favoriser 194.
feindre 264.
feis 51 Rem.
félonie 17.
fendre (*se*) 173.
fer 18.
ferinus 42.
ferré 42.
festu (*prisier un*) 427.
fieri p. 101 note 3, 371 Rem. 1.
fini 287.
finir 392 Rem. 2.
fixer 267.
flocci facere 427.
fondre (*se*) 173.
foris 411*a*, 413.
fors (*ce*) *que* 251, 360.
fors tant que 360.
fort 43.
fortasse 204*d*.
forte 204*d*.
foule (*une*) 33, 188.
fournir 194.
fraîches écloses, tuées 46_4.
fraisnin 42.
France 15.
frapper 156.
furieusement 43.
funxit 157.
fusil entre les jambes 13.
fusserais 240 Rem.

gallicus 42.
garder (*se*) 172, 426 II*a*.
gaudere 179.
gelat 176.
geler 177.
gentil 448.
gentilhomme 448.
gésir (*se*) 164.
gié 59.
giens 427.
giugnere 159.
Goethe (le jeune) 14.
goutte 427.
grand 449.
grandes ouvertes 46_4.
grandinat 176.
gratia 384.
grever 182.
grimper 195, 198.
guant (*prisier un*) 427.
guère 427, 428.
guérir (*se*) 173.
Guévin (*la*) 14.

haber (esp.) 307.
habere 240_8, 252, 258bis, 287, 302, **306**, 307, 308, **315**, 316, p. 388.
hac 392.
haine 17.
haïr 196.
hanter 194.
haster 264.
haud 421, 422_1.
haut 448.
haute mer 448.
hautes élevées 46_4.
hebergier 167.
hic 58, 78 Rem., 88, 89.
hinc p. 49 note 2.
hoc 90, 93, 94.

hoc ille 424.
homo 64, 150.
hormis 283, 411*c*.
hormis que 360.
horribilis 255.
horrible 448.
hors de 409, 412*b*.
horspris 411*c*.
Hôtel-Dieu 408.
huitante 52.
huytuple 51 Rem.

iam 367.
ibi 78.
icelui (*icelle*), voir *celui*.
iço, voir *ce*.
id 116_3.
idem 88.
idem . . . qui (atque) 374.
ideo 339.
igitur 399.
ignorer 433 Rem.
il 61, 62 et Rem. 1, 63, 67, 93, 180.
il non 423 Rem. 1.
ille > *li* et *il* 144.
ille, voir Pronom démonstratif.
imminuere 159.
impedire 342.
impense doctus 43.
imperare 270.
importe (*n'*, *qu'*) 62, 223.
impraeco = imprecor 157.
in 258bis, 278, 378bis, 379, 381*b*, 384, **387**. 387bis, 396.
incommoder 194.
incontinent 285 Rem.
incontinent que 353.
inde 29, 78.
indignari 197.
infandus 255.
infra 384.
ingredi 198.
in hunc modum 382.
inspirer 193.
insimulare 342.
inter 258_2, 384, **390**, 419.
interim 346.
intra 384.
iocare 157.
ipse 7 et Rem., 58, 88.
ipsimus 88.
irasci 307.
ire p. 101 note 2, 160*a*.
is 58, 83, 88, 371.
issi que 373.
issir hors de prison 20.
ist 91.
iste 88, 89, 91, 92.
ita 371, 374.
itaque 339.
item 374.
itur 152, 178.
iubere 269, 270, 340.
iungere 159.
iure 382.
iuvat 179, 181.
iuxta 258bis, 384, **391**.

ja 367, 433*b*.
jaçoit que 367.
jamais 40_1, 433*b*.
janvier 16.
je 59, 63*d*.
je non 423 Rem. 1.
Jeu (*le*) *de la Feuillée* 451.
jeune 448.
Jius (*li*) *Adam* 408 Rem., 451.
jo (*jou*) 59.
joes (*unes*) 41.
joie 17.
joignant 411*d*.
joint 287.
joliment 43.
joste 391.
jouer (*se*) 173, 196.
jour 16.
jouste 391.
jovente 68.
juré 283.
jusqu'à ce que 351*d*.
jusqu'à tant que 351*c*.
jusque 234.
jusques (*que*) 351*a*.

κατά 148.

là 100, 103, 106.
laisser 272, 273_2, 444.
lamenter 197.
lampes (*les*) *Swan* 451.
La Rochelle 15.
lasser 264, 267.
latus 411*a*, 413.
lavare 158.
laver 162, 168_2.
le 24 Rem. 2, 76*b*.
Le Hâvre 15.
le long de 391, 412*b*, 414.
lequel 110, **120—123**, **131**, 132bis, 140.
lequel que (*qui*) 365.
leüns 18.
leur 71, 83.
levari 160bis, 167, 169, 170, 307.
lever (*se*) 160bis, 162, 167, 169, 170, 171, 173, 174, 260.
levres (*unes*) 41.

lez 413.
li 69, 70.
licet 179, 181, 203, 204, 244, 258, 361.
ligneus 42.
livrer bataille 40_2.
loin que 360.
Loire 15.
loisir 259.
loist 181.
long (*lonc*) 391, 411*b*, 414, 448.
longtemps 299.
lorsque 346, 348, 353.
louer 216.
luctare 157.
lues que 353.
lugere 197.
lui 61, 63*d*, 69, 70, 77.
lunae diem 451.
lundi 451.
lupin 42.
luxure 17.

ma 79.
magis 326 Rem. 1, 332, **333**, 335, 376*b*.
magis doctus 43.
maintenant 149.
maintenant que 353.
mais 60, 63*e*, **333—334**, 433*b*.
mais (prov.) 333 Rem.
mais que 360.
maître 448.
maître-queux 448.
maîtresse femme 448.
mal 448.
male mort 448.
malgré 336 Rem. 3.
malgré que 367 et Rem.
Malibran (*la*) 14.
malim 203.
malle 269, 342.
mallem 203.
m'amie 79.
mamours 79.
manes (*manois*) *que* 353.
manger 259.
manger pain (*de pain, du pain*) 30.
manquer 180, 267.
marcher 174, 192.
mardi 451.
maritime 42.
martis diem 451.
más (*la ciudád más populosa*) 24, Rem. 1.
matin 16.
mauvais 449.
melior 24.
membres 68.
même (*mêmes*) 22, 40_5, 47bis, 88.
même (*meisme*) *si* 245, 363.
mentire 157.
menus hachés 46_4.
mercari 154.
mercier 355.
mercredi 451.
mercurii diem 451.
mère 448.
merir 182.
*metipsimus 88.
mettre en péril 20.
mettre fin 19.
metuere 270.
meus 79.
mi 47bis.
mica 427.
midi 16.
mie 405*d*, 427, 428.
mien 80, 81, 82.
mil (*mille*) 54.
mille 54.
millia 54.
milliard 55.
milliasse 55.
millier 405*d*.
million 55.
minuere 159.
minuire 159.
minus 376*b*.
mis 287.
miscere 159.
mischiare 159.
miseret 179.
modo 238*d*, 239.
moi 61, 63*d*, 69.
moins 24.
moins . . . moins 375.
mon 79.
monter 195, 198.
moquer 192.
mori 307.
mot et mot 324.
moult 43.
mourir 161, 174, 195, 196, 307.
mouvoir 162, 167.
movere 154, 158, 160, 160bis.
moyennant 411*d*.
mundare (se) 100bis.

nam 338.
namque 338.
Napoléon (*le grand*) 14.
narines (*unes*) 41.
nascere 157.
nasci 154, 307.
naturellement 200.
nauci facere 427.
ne 208, 342, 368, 421, 422, 433*c*.

—ne 439.
ne 146, 217 Rem., 423, **424—426**, 430, 431.
ne (conj.), voir *ni*.
ne (ital.) 78 Rem., p. 50 note 1.
néanmoins (*nient moins*) 336.
nec 322, 328 et Rem., 330 Rem., 421, 422.
necessarius 379*b*.
nec + ipse 330 Rem., 422_4, 432.
necnon 322.
negotiari 154.
neient, voir *nient*.
neiger 177.
neïs (*nes*) 330 Rem., 432.
neis si 363.
ne je 423 Rem. 1.
nemais (*que*) 333 Rem.
nemo 146, 421, 431, 433*a*.
nen, voir *ne*.
nen il (*ne il*, *nenni*) 61 Rem. 2, 423 Rem. 1, 424.
neporquant 336 Rem. 1.
neporuec 336 Rem. 1.
neque, voir nec.
ne . . . que 360.
nequeo 421, 433*d*.
ne . . . quidem 421.
nes, voir *neïs*.
nescire 421, 433*d*.
nescius 371 Rem. 2.
nesuns, 146 Rem.
neuls 146 Rem.
neve 323.
nez en l'air 13.
ni (*ne*) 328 Rem., **328bis—330**, 337, 433*c*, 434.
ni . . . aussi 423 Rem. 2.
nient (*neient*) 147, 433*a*.
nihil 146, 147, 421, 433*a*.
nihilominus 336.
nisi 358, 360, 433*c*.
nocere 158.
nocturne 42.
Noël 16.
Nogent-sur-Seine 15.
nolim 203_3.
nolle 258_1, 269, 342, 421, 433*d*.
nollem 203_3.
nom 68.
nommer 21.
non 421, 422, 424, 430.
non 423.
nonchalant 423, 442 Rem.
nonchaloir 423.
non-emploi 423.
non ille 424.
non moi 61 Rem. 2.
nonante 52.
nonne 439.
nonobstant 336 Rem. 3, 411*d*, 423.
non plus 423 Rem. 2.
nonque 433*b*.
non que 355, 423.
nonsens 423, 442 Rem.
non seulement 423.
nos 58.
nos 59, 61, p. 36 note 2.
noster 79, 80.
nôtre 80.
nous 61, 65, 66.
nouveau-née 46_4.
nouveaux-venus 46_4.
nouvelle mariée, convertie 46_4.
nu 47bis.
nuire 193.
nuit 16.
nu-jambes 47bis.
nul 146, 432, 433*a*.
nulle part 433*b*.
nullus 146, 421, 432.
num 439.
numquam 421, 422_3. 433*b*.
nu-pieds 47bis.
nusquam 421, 433*b*.

o (conj.), voir *ou*.
o, *od* (prép.) 326, **385**, 400*h*.
o (pronom) 90.
ob 382*b*, 384, 393.
obéir 192, 193.
obire 198.
obitus est 157, 307.
obliger 267.
obstant 411*d*.
obstiner 193.
octante 52.
octuple 51 Rem.
od, voir *o*.
od tot 385.
œuf 5.
o il 61 Rem. 2, 90, 424.
o je 61 Rem. 2, 90.
olere 196.
olifant (*un*) 41*a*.
omnis 149.
omul < homo ille (roumain) 10.
on (*l'on*) p. 40 note 1, p. 41 note 1, 64, 65, 150, 166 Rem.
on (provençal) 124 Rem.
onques 433*b*.
ont (*on*) 124.
oportere 179, 182, 204*a*, 258.
optimus 24.
or (adv.) 205.
or (subst.) 18.

-or 154, 155, 157, 158, 159, 167.
ore 51 Rem.
oré 42.
orfèvre 451.
orie 42.
oro (*un*) (esp.) 41 Rem.
oser 206, 426 *le*.
osté 411*c*.
ὅτι 343.
o tu 61 Rem. 2, 90.
ou (*o*) 328, 337, 434_1.
ou = *en le* 389.
où p. 49 note 2, 110, **126—127**, **133**.
ou bien 337.
oui, voir *o il*.
où que 180, 245, 348, 353.
outre 397.
outre que 360, 397 Rem.
ouvrir (*s'*) 166.
ovin 42.

paenitet 179, 180.
pâlir 283.
Pâques 16.
par 374*b*, 376bis.
par 43, 100, 263, 273_3, 339, 382, 388*d*, **392**, 393 III*d*.
para (esp.) 393 Rem.
παρά 376bis Rem. 2.
par accident 40_3.
paraître 21, 95, 283.
paravant 412*a*.
par cela même que 356.
parce que 98, 237, 346, 356, 357 et Rem. 2, 393 III*d*.
par ci 392 I.
parcourir 198.
par devant 418 Rem. 2.
par devers 398bis.
pardieu 392 Rem. 1.
pardonner 192, 193.
par eau 20.
par enchantement 20.
par faute de 412*b*.
par hasard 382.
Paris 15.
par là 100, 339, 392 I.
par le moyen de 392 Rem. 2.
parler 69, 156, 178.
par malheur 40_3.
parmi 47bis, 388*c*, 412*a*, **419**.
Parnasse 15.
parquoi 339, 357 Rem. 2.
par suite de 392 Rem. 2.
partant 339.
par terre 20.
partir 193.
partire 157.
partiri 307.
pas 33, 251, 405*d*, **427—430**, 434.
pas du tout 429.
pas non plus 423 Rem. 2.
passé 283, 411*c*.
pati 269.
Patti (*la*) 14.
pauvre 448.
pedrin 42.
pendant 392 II, 411*d*.
pendant que 348.
penes 384.
pensée 17.
penser (*se*) 69, 165, 171, 194 Rem., 264, 270, 299, 378bis.
per 258bis, 384, **392**, 393 Rem.
perdere 160bis.
perdre (*le*) *courage* 19.
père 451.
père et mère 25.
perire 160bis.
per litteras 382, 392 III.
permettre 217.
per que (prov.) 339 Rem. 2.
perrin 42.
personne 68, 145, 146, 147, 433*a*.
persuadere 158.
pert 182.
per vim 382.
peser 182.
petere 270.
petit 449.
petit et petit 324.
peu 33, 143, 405*d*.
peur que 370.
peut-être 200, 201, 437_2.
piget 179.
pili facere 427.
più (*lo studio* (*il*) *più penoso*) 24 Rem. 1.
place (*la*) *Maubert* 451.
plaindre (*se*) 197.
plangere 197.
Plautinus 42.
plein 448.
pleurer 197.
pleuvoir 177.
plorare 197.
pluit 176.
plumes (*les*) *Saint-Pierre* 451.
plupart (*la*) 33, 188.
plus 24, 43.
plus 24, 43.
plus . . . plus 375.
plus souvent 434 Rem. 2.
Plutarque 14 Rem. (p. 388).
point 33, 405*d*, **427—429**, 434.
pone 384.
por (esp.) 393 Rem.

por ço que, voir *pour ce que*.
por covant que 360.
por mas que (esp.) 333 Rem.
poro, voir *poruec*.
por o que 356.
porquant 336 Rem. 1.
por que, voir *pour que*.
por tant que 235, 239, 348, 356.
portant si 363.
porter profit 34.
poruec (*poro*) 90, 339, 442 Rem.
poruec que 239.
por un petit que 344 Rem.
posé que 360.
posse 204, 204bis, 226, 258, 258bis.
postea quod 352.
post 352, 384.
*postius 411*e*, 416.
*postius quod 352.
postquam (posteaquam) 352.
pour 263, 267bis, 339, 356, 366, 378bis, 388*d*, **393**, 400*g*.
pour cela (*por ce*, *pur ço*) 339 et Rem. 1.
pour (*ce*) *que* 98, 239, 356, 357 Rem. 2, 360, 370, 393 III*d*.
pour cette raison 339.
pour de rire 267.
pour peu que 360, 366 Rem.
pour . . . que 245, 340, **366**, 367bis, 374, 393 III*g*.
pourquoi (*pur quei*) 136, 339 Rem. 1, 357 Rem 2.
pourtant 336, 339.
pour si 366.
pourvu que 239, 360.
pouvoir 200, 205, 206, 220, **222**, 239, 426, 433*d*.
prae 382*b*, 384, 396.
praecedere 198.
praeter 258_2, 384.
praeterfluere 198.
precare 157.
premere 415.
premier 57.
premier que 350.
prendre courage 35.
prendre garde 267, 426 II*a*.
près 411*c*, 414, 415.
près de 391, 400*a*, 409, 412*b*, 415.
present (*doner a*) 21.
présent (adj., prép.) 411*b*, 414.
presque 116 Rem.
pressum 415.
prétendre 193.
prêter serment 40_2.
prévenir 198.
prier 216, 264.
primes que 234, 350.
printemps 16.
prisier un festu 427.
priusquam 233, 349, 350.
pro 90, 278, 378bis, 379, **393**.
procéder 178.
proche (*de*) 411*b*, 412*b*, 414.
profiter 193.
promener 173.
promissum 306.
prope 384.
propre 84.
propter 382*b*, 384, 393 II.
prou 43.
Provence (*la*) 15 Rem.
pudet 179, 181.
puis 326 Rem. 3, 416.
puis que 352, 356, 357.
pure livresque (*une suffisance*) 46_4.
putare 160.

qua de causa 339.
quadruple 51.
quadruplex 51.
quai (*le*) *Henri IV* 451.
qualis 120, 132, 132bis, 139 I.
qualiscumque 130.
qualisqualis 130.
qualiter 136 Rem. 1, 342, 343.
quam 376, 376bis.
quamdiu 346, 347.
quamlibet 361.
quamobrem 339.
quamquam 244, 361.
quamvis 244, 361.
quand (*quant*) 235, 239, 340, 347, 347bis, 355, 357, 363, 367.
quand (*bien*) *même* 245, 363_2, 367.
quandiu que (prov.) p. 155 note.
quando 235, 239, 340, 346, 347, 352, 354, 355.
quandoquidem 354.
quanques 348.
quant (interrogatif) 132bis, 134 et Rem.
quantesfois 134 Rem.
quantième 132bis, 139 VI.
quant que 348.
quant . . . que 365.
quantus 132, 132bis, 139 II.
quare 338, 339.
quart (*soi*) 57.
quasi 374, 374bis.
quatre vingts 52.
quatre-vingt-dix 52.
quatriesme octobre 57.
-que 322.
que (conj.) 60, 205, 239, 243, 245, 249, 251, 338 Rem., 340, 343, 344, 345, 346, 352, 353, 355, 356, 357, 359,

365, 367, 368, 369, 370, 372, 374bis, 376bis.
que (conj. esp.) 343, 345 Rem. 3.
que (interrogatif) 132bis, **135—138**, 426 *lc*.
que (relatif) 110, 111, **115—117**, **128—129**, 266 Rem. 1, 347bis, 365.
quei, voir *quoi*.
quel (interrogatif) 132bis, **139**, 140.
quel (relatif) 120.
quelconque 110, 130, 150 Rem., 365
quelque 48, **145**, 365.
quel . . . que 130, **145**, 365.
quelque chose 143, **145**.
quelque . . . que **145**, 367bis.
quelqu'un 143, 144, 145.
quem 110, 115, 129, 135, 340.
quemadmodum 374.
que que 348.
que . . . que 135.
queri 197.
qu'est-ce qui 135, 136.
qui (interrogatif), 132, 132bis.
qui (interrogatif) 132bis, **135—138**.
qui (relatif) 110, 111, 111bis, 113, 116_1, 118.
quia 236. 258bis, 271*c*, 340, 342, 354.
quiconque 110, 130, 365.
quicquam 421.
quicumque 38, 130, 226, 361*c*.
quid 110, 115, 129, 132, 136, 340.
quidam 38, 141.
quidam 141.
quien (esp.) 110.
qui est-ce qui 138.
quilibet 148.
quin 208, 247, 270, 342, 371, 421, 431, 433*c*.
quinam 132, 132bis Rem.
quina (*quinha*) 132bis Rem.
quingenties 55.
quint (*Charles*, *Sixte*) 57.
quinzième janvier 57.
qui . . . que 130, 135, 245, 365.
quis 38, 132. 141.
quisnam 132.
quispiam 141.
quisquam 141, 143, 421, 433*a*.
quisque 148.
quisquis 130, 150 Rem., 226, 244, 361*c*.
quivis 148.
quo 236, 368, 375.
quoad 233, 235, 346, 349.
quod 110, 115, 208, 218, 236, 247, 258bis, 271*c*, 340, 342, 343. 354, 368, 371, 433*c*.
quoi (interrogatif) 132bis, 136 avec Rem.
— (relatif) 110, 115, 116_3, 118, 119.
quoique 245, 365, 367 et Rem.
quoi . . . que 365.
quominus 208, 342.
quomodo 136 Rem. 1, 235, 340, 346, 347, 355, 356, 374.
*quomodo si 374.
quoniam 236, 271*c*, 342, 354.
quoque 322
quot 132, 132bis, 134, 139 II.
quotcumque 361*c*.
quotquot 361*c*.
quotus 132, 132bis, 139 VI.

raisonner 260.
redrecier (*se*) 168_3.
refrigerare 159.
regarder (*se*) 81, 168_3, 194.
regretter 197.
Reine Wilhelmine (*la*) 14.
réjouir 180.
relever (*se*) 168_3.
remédier 178.
rendre (*du*) *service* 35, 40_2.
renoncer 193.
repentir (*se*) 180.
resistere 342.
résoudre 217.
restat 179.
rester 21, 81.
resumere 159.
retourner (*s'en*) 171.
revenu 283.
ridere 197.
ridetur 178.
rien, 145, 147, 433*a*.
rire (*se*) 173.
roi 16, 451.
Romae 383bis.
Romanz (*li*) *d'Athis* 408 Rem. 1.
rudement 43.
rumpere 159, 307.

sa 79.
sabotage 261bis.
sac au dos 13.
sac et fusil 25.
sage femme 449.
Saint Louis 14.
Saint-Pierre-lez-Calais 413.
saniore 24.
sans 263, 329.
sans coup férir 446.
sans doute 200.
sans fin 40_3.
sans pitié 20.
sans (*ce*) *que* 98, 248, 360, 371 Rem. 2, 373.
sapere 196, 258bis.

sauf 411*b*, 414.
sauf que 360.
sauter 156, 178.
savoir 205_1, 259, 268bis Rem. 2, 433*d*.
savoir gré 35.
scelus hominis 408 Rem. 2.
se 77, 83.
secundum 258bis, 384, 394.
secus 376.
sed 332.
seize vint 52.
selon (*seon, seron, soron, soronc*) 394.
selon comme (*que*) 374bis.
sembler 21, 62, 69, 95.
se ne 433.
se . . . non 358, 433.
semel 51.
sentiment 261bis.
sentir 196, 444.
septante 52.
septem per septem 51, 392 IV.
septies 51.
sequere 157.
sequitur 179.
sert (*à quoi*) 62.
servile 42.
servir 193.
settuple 51 Rem.
sextuple 51 Rem.
si < si 238, 239, 243, 340, 358, 359, 360, 363, 367, 426 II*d*.
si < sic 40_5, 205, 249, 324*a*, 327 et Rem.
si (pronom ital.) p. 388.
si ainsi est que 363.
si bien 367.
si bien que 373.
sic 327, 371, 374.
si ce n'est 358.
si com 348.
sicut 374.
sicuti 374.
sien 80, 81, 82.
sikkepit (holl.) 427.
silentio 382.
similis 374, 376bis.
simple 51.
si minus 358.
simulac 352.
sine 90, 371 Rem. 2, 384, 395.
sinere 269.
singuli 51.
sinistra 392.
si non 358.
si non 358.
sinon que 358.
sinuec 90.
si que (= si) 345 Rem. 4, 358.
si . . . que 245, 249, 373, 374bis.
siquidem p. 156 note 3, 354.
sitire 196.
si tost com (*que*) 353.
sitôt 285 Rem., 419bis.
sive (seu) 337.
sixième (*Adrien*) 57.
sixiesme livre 57.
six vingts 52.
sizuple 51 Rem.
Sœur Angélique 14.
soi 69, 77.
soi-disant 69, p. 88 note, 423.
soit . . . soit 337.
soixante-dix 52.
soleil 16.
somniare 196.
son 79, 83.
songer 69, 268 Rem. 2, 426.
sortie 260.
sortir 195, 260.
soudain que 353.
soue (*seue*) 80.
souffrir visite 19.
souloir 299.
sourire 260, 261bis.
sous 416.
sous peine de 20.
souvenir 180.
soveir 259.
soz, voir *sous*.
sperare 160*b*.
steek (holl.) 427.
stupet 182.
Styx 15.
su (portugais) 83 Rem. 1, 84.
sub 384, 416.
subit que 353.
subter 384.
subtus 411*e*, 416.
suffire 220*d*.
suivant 411*d*.
super 384, 396.
supposé que 360.
supra 384, 396.
sur 263, 396, 405*h*.
surmonter 198.
surpasser 198.
sur son séant 259, 262.
survivre 198.
survoler 198.
suus 79, 83.
suyo (espagnol) 83 Rem. 1, 84.

ta 79.
tacere 160*a*, 197.
taedet 179.
taire (*se*) 161*c*, 164, 171, 173, 197.
talis 120, 371.

tam 371.
tamdiu . . . quamdiu 348, 374.
tamen 336, 361*b*.
tametsi 244, 361*b*.
tam . . . quam 322, 374.
tandis 348.
tandis que 336 Rem. 2, 348.
tant 249.
tant (*cent mille tans*) 51 Rem.
tantopere . . . quantopere 374.
tanto . . . quanto 375.
tantost com (*que*) 353.
tant plus . . . tant plus 375.
tant que (*com*) 348, 351*b*, 374bis.
tant . . . tant 375.
tant . . . (que) 364, 367bis, 373.
tantus 371.
tantus . . . quantus 374.
tant y a 62.
tarder 195.
Tasse (*le*) 14.
te (sujet) 61 Rem. 1.
te (holl.) 267 Rem.
tel 40_5, 149.
tellement que 340, 373.
tel . . . que (*comme*) 367bis, 374bis.
tel . . . tel 375.
tener (esp.) 307 Rem. 2.
tenir à droit 20.
tenir tête 19.
tenus 384.
ter 51.
terni 51.
terre 16.
terrestre 42.
terriblement 43.
terrin 42.
testare 157.
ti 439 Rem. 1.
tien 80, 81, 82.
Titien (*le*) 14.
to (angl.) 267 Rem.
toi 61, 63*d*.
tollere 158.
tomber 195.
ton 79.
tonat 176.
tot 371.
totiens . . . quotiens 374.
tot . . . quot 374.
totus 149.
touchant 411*d*.
toujours 299.
toujours est-il 336.
tourner 156, 167, 171.
tout 23, 46, 47, 149, 230, 364.
tout de même 336 Rem. 3.
toutefois (*totes veies, tote veie*) 336.
tout le monde 149.
tout . . . que 245, 364.
tradere 64.
trans 384.
transire 198.
très 384.
tresque 234, 351 Rem. 2.
triple 51.
triplex 51.
trois = troisième 57.
troisième (*lui*) 57.
trois-vingt-dix 52.
trois vingts 52.
tromper (*se*) 192.
trop 43.
trouver (*se*) 178.
tu 58, 61, 63*d*.
tunc 339.
tuus 79.

ubi 352.
ubicumque 130, 245.
ubi primum 352.
ubiubi 130, 361*c*.
ullus 141, 143, 146, 421, 433*a*.
ultra 384, 397.
umquam 421.
un 56, 143. 144, 145.
unde p. 49 note 2, 124, 125.
undeviginti 53.
une fois 285 Rem.
unir 69.
unos (esp) 41 Rem.
unus 38, 143, 144, 148.
unusquisque 148.
-urus 204.
usquam 421.
usque eo 371.
ut 203, 204, 208, 244, 247, 251, 255, 258bis, 340, 342, 352, 361*b*, 368, 371, 374, 421_1.
utcumque 130, 244, 361*c*.
uter 132, 132bis, 139 III.
utilis 379*b*.
utinam 203, 204.
ut non 371 Rem. 2.
ut primum 352.
utut 130, 361*c*.

vadere (se) 160*c*.
valde 43.
vapulare 160bis.
-ve 337.
veie 51 Rem.
vel 337.
velim 203, 204.
velle 258_1, 258bis, 269, 270, 342.
vellem 203.

vendere 160bis.
vendre (*se*) *cher* 46_4.
venir 69, 164, 171, 239, 267bis, 286 Rem., 436.
vĕnire 160bis.
vĕnire 156, 307.
venter 177, 184.
vêpres 16.
vere 383bis.
vero 332.
vers 378bis, 386, 388*d*, 398, 398bis, 400.
versus 378bis, 384, 398.
vertere 158, 378bis, 398.
verum 332.
vester 79.
vestir (*se*) 168.
vestiri 154.
vêtir 260.
vetare 269.
vi (ital.) 78 Rem.
videre 269, 270*b*.
Vieux-Dieu-lez-Anvers 413.
vingt 52, 56.
vingt et deux 53.
vingt et quatre 53.
vingt et un 53.
virginal 42.
vivere 196.
vivre (*se*) 164, 196.
voir 156, 267bis, 270*b*, 444.
voilà (roumain) p. 388.
volontiers 299 Rem. 2.
vos 58, 59, 61.
vos 59, 61, p. 36 note 2.
vôtre 80, 81, 82.
vouloir 200, 205_1, 206, 216, 217, 239, 275, 299, 433*d*, p. 388.
vous 61, 64, 65, 66.
vu 287, 411*c*.
vu que 356.

wanneer (holl.) 238.
willen (holl.) 299 Rem. 2.
worden (holl.) 156.

y 76*b*, 78, 344.
yeux (*ungz*) 41.

zier (holl.) 427.
zullen (holl.) p. 388.

ADDENDA ET CORRIGENDA.

p. VIII en bas: ajouter: Cf. aussi P. Horluc et G. Marinet, *Bibliographie de la syntaxe du français*, 1840—1905 (*Annales de l'Université de Lyon*, Nouv. série, II, fasc. 20), Lyon, 1908.
„ 2, note 2: 440; lire: 439.
„ 7, Rem. du § 14; lire: Vaugelas blâme l'emploi de l'article devant *Aristote*, *Plutarque* et d'autres.
„ 16, l. 21: Aiol, 786; lire: 780.
„ 22, l. 1: *marines*; lire: *narines*.
„ 25, l. 11 d'en bas: § 284; lire: 287.
„ 26, l. 5: Amadoine; lire: Amadas et Ydoine.
„ 27, l. 26: **47**; lire: **47**bis.
„ 28, l. 11 d'en bas: § 345; lire: § 145.
„ 32, l. 1: *du franç. italianisé*; lire: *du langage françois italianizé*.
„ 36, note 2: dans un des prochains fascicules du *Neophilologus;* lire: *Neophilologus*, III, p. 165.
„ 40, l. 7 d'en bas: L'exemple de Racine est à biffer.
„ 43, note 1: § 104; lire: 136.
„ 49, l. 2: ajouter: Le vieil italien connaît le phénomène inverse et emploie souvent le pronom réfléchi là où l'on s'attend au pronom personnel: *Inter un ort eran li apostoli cum* **si**, Monaci, *Crestomazia*, p. 457, 7.
„ 51, l. 17: § 438; lire: 450.
„ 59, note: § 91; lire: § 100.
„ 67, note 1: ajouter: K. G. Ullmann, *Die Stellung des Relativpronomens zu seinem Beziehungsworte*, Diss. Greifswald, 1901. — W. Neumann, *Zur Syntax des Relativpronomens im franz.*, Diss. Heidelberg, 1890.
„ 68, l. 14 d'en bas: *aimez qui vous aime;* lire: *aimez qui vous voudrez*.
„ 77, l. 27: ajouter: De même parfois en français dans les textes populaires; cf. Brunot, II, 423.
„ 78, l. 5: sur lequel; lire: avec laquelle.
„ 78, l. 7: avec lequel; lire: avec lesquels.
„ 78, l. 13: *Li blanc osbers;* lire: *Le blanc osberc*.
„ 79, l. 18: *ne se passe de la vie;* lire: *se passe de la vie*.
„ 79, l. 6 d'en bas: IV, 4, 3; lire: IV, 4.
„ 79, l. 4 d'en bas: IV; lire: IV, 3.
„ 80, l. 10 d'en bas: où en que; lire: où que . . .
„ 87, l. 20: Barf, 12 (Darm., p. 260); lire: Barf, 12 (Darm. p. 245).
„ 92, l. 16 d'en bas: Malh., I, III, 92; lire: Malh., I, 111, 92.
„ 95, l. 5: phrases négatives; lire: phrases qui ont un sens négatif.
„ 100, l. 14 d'en bas: *Astrorum;* lire: *Austrorum*.
„ 112, l. 5 d'en bas: **175**; lire: **173**.
„ 114, l. 4: pluriel; lire: singulier.

p. 120, l. 19: ajouter: 184bis. L'emploi unipersonnel du verbe habere se rencontre déjà en latin vulgaire: **Habebat** *de civitate forsitan mille quingentos passus*, Peregrinatio, 69, 21. — Le vieux français connaît différentes constructions: *a, il a, i a*, enfin *il y a*, qui est resté:

Quar grant diferenche **a**, *je cuit,*
De Jehan Duel a Gerart Joie,
J. Bodel (Clédat, p. 340).

En l'orie pont assez **i at** *reliques,*
Roland (Clédat, p. 30).

Il *n'***a** *en France si hardi chevalier,*
Charroi de Nîmes (Clédat, p. 86).

On trouve encore des traces de l'ancienne construction au XVIIe siècle:

Pensez vous . . .
*Qu'***il eût** *en ce péril de quoi tant m'ébranler?*
Mol., *Princesse d'Elide*, I, 3.

*N'***a** *pas longtemps de Rome revenoit*
Certain cadet,
La Font., *Contes*, I, 3, 1.

„ 135, l. 10 d'en bas: gerundium; lire: gerundivum.
„ 140, l. 11: § 115 Rem.; lire: § 345 Rem. 3.
„ 145, l. 9: du subjonctif; lire: de l'indicatif.
„ 145, l. 11: le subjonctif; lire: l'indicatif.
„ 151, l. 3 d'en bas: Aym. de Narbonne; ajouter: 2418.
„ 191, l. 14: 248 et 249; lire: 275 et 276.
„ 192, l. 9: **274**; lire: **274bis**.
„ 192, l. 14: l'infinitif; lire: les phrases.
„ 214, l. 11 d'en bas: § 291; lire: § 316.
„ 218, l. 1: **304**; lire: **304bis**.
„ 228, l. 11: ajouter: Rem. Le roumain, comme l'anglais, se sert du verbe *vouloir (voiû)*, le slave de *être*, le hollandais de *zullen*, pour exprimer l'idée du futur.
„ 228, l. 18: § 316; lire: 315.
„ 241, l. 18: ajouter: § 432.
„ 241, l. 3 d'en bas: *atque*; lire; *atqui*.
„ 269, note 1: § 333; lire: 248.
„ 269, note 2: § 346; lire: 366.
„ 288, l. 1: **379bis**; lire: **378bis**.
„ 302, l. 3: 7; lire: *g*.
„ 311, l. 6: ajouter: Tel n'est pas l'avis de M. Guesnon qui cite *Explicit li romans la Rose* (*Adam de la Halle et le Jeu de la Feuillée*, Paris, Champion, 1917, p. 37).
„ 314, l. 16 d'en bas: prescrit; lire: proscrit.
„ 319, l. 12: ajouter: nisi est la negation de si.
„ 325, l. 20: *En ma vida*; lire: *En mi vida*.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS			p. V—VIII
Chapitre I.	LE SUBSTANTIF		„ 1—2
„ II.	L'ARTICLE		„ 3—22
„ III.	L'ADJECTIF		„ 23—29
„ IV.	LE NOM DE NOMBRE		„ 30—33
„ V.	LE PRONOM		„ 34—97
	Les pronoms personnels		„ 34—50
	Les pronoms possessifs		„ 50—56
	Les pronoms démonstratifs		„ 56—67
	Les pronoms relatifs		„ 67—84
	Les pronoms interrogatifs		„ 85—91
	Les pronoms indéfinis		„ 91—97
„ VI.	LE VERBE		„ 98—231
	Le verbe et son sujet		„ 99—124
	Le verbe et son complément		„ 124—129
	Les modes		„ 129—171
	Formes nominales du verbe		„ 171—210
	Les temps		„ 210—231
„ VII.	LES CONJONCTIONS		„ 232—285
	Conjonctions de coordination		„ 234—249
	Conjonctions de subordination		„ 249—285
„ VIII.	LES PRÉPOSITIONS		„ 286—318
	Les terminaisons flexionnelles et les prépositions en latin		„ 286—292
	Prépositions qui sont restées en français		„ 292—311
	Nouvelles formations		„ 311—318
„ IX.	LA NÉGATION		„ 319—329
„ X.	L'ORDRE DES MOTS DANS LA PHRASE		„ 330—348
TABLE ANALYTIQUE			„ 349—371
TABLE DES MOTS			„ 372—387
ADDENDA ET CORRIGENDA			„ 388—389
TABLE DES MATIÈRES			„ 390

WOORDENBOEKEN. NIEUWE TALEN.

K. TEN BRUGGENCATE-
L. VAN DER WAL,

I. Engelsch-Nederlandsch.
II. Nederlandsch-Engelsch.

8e druk, gebonden in 1 deel of in 2 deelen f 5,90.

Het boek is, wij herhalen het, buiten kijf een van de beste woordenboeken.
N. R. Courant.

Wij gelooven, dat deze woordenboeken niet alleen de beste zijn, maar tevens dat zij de volmaaktheid verblijdend dicht nabij zijn. *De Maasbode.*

I. VAN GELDEREN,

I. Duitsch-Nederlandsch.
II. Nederlandsch-Duitsch.

4e druk, gebonden in 1 deel of in 2 deelen f 5,90.

Dit peil is van het woordenboek van den heer Van Gelderen zoo goed, dat wij niet aarzelen, het **'t beste Duitsche woordenboek** te noemen.
N. Rotterd. Courant.

C. R. C. HERCKENRATH,

I. Fransch-Nederlandsch.
II. Nederlandsch-Fransch.

3e druk, gebonden in 1 deel of in 2 deelen f 5,90.

☞ **(Het eenige Fransche Woordenboek, dat bij ieder woord de uitspraak phonetisch aangeeft).**

. . . . . constateer ik telkens weer, dat in juistheid van termen, goede vertalingen zoowel in 't Fr. als in 't Hollandsch, Herckenrath's woordenboek de anderen ver achter zich laat. Ik zal het dan ook zeer gaarne sterk aanbevelen.
Den Helder. D. INKLAAR, Leeraar Kon. Inst. v/d Marine.

Als redactie van een Ned. blad, verschijnende op de grens van het Fransche taalgebied, moeten wij nog al vaak uit en in het Fransch vertalen, en in het Fransch schrijven. Welnu, na jaren ervaring op dit punt mogen we zeggen, dat van alle ons bekende Fransche woordenboeken dat van Herckenrath ons op den duur het beste bevallen is; het heeft ons zelden of nooit in den steek gelaten. *Limburger Koerier.*

M. J. KOENEN,

VERKLAREND HANDWOORDENBOEK DER NEDERLANDSCHE TAAL.

12e druk, 1 deel, gebonden f 3,65.

Behalve de gewone Nederlandsche woorden bevat het een aantal andere termen, ook persoonsnamen en geographische namen. Voor zoover ik durf oordeelen is de **goede naam van dit boek zeer verdiend.**
A. KLUYVER, *Museum.*

Prijs der 4 Woordenboeken NIEUWE TALEN
per stel besteld *f* 19,75.

WOORDENBOEKEN OUDE TALEN.

DR. A. H. G. P. VAN DEN ES, Grieksch-Nederlandsch.

6de druk, **1 deel in linnen f 8,50.**

De nieuwe druk is **bijzonder duidelijk** en bij vergelijking zou wel blijken, dat de tekst nog **verbeterd en vermeerderd** is. De schrijver, die in het voorbericht kon verklaren, dat hij ruim een halve eeuw geleden den grondslag legde tot dit woordenboek, heeft er blijkbaar weer **groote zorg** aan besteed. De verwijzingen naar de schrijvers, bij welke de woorden voorkomen, doen wel zien, dat men voor zoowat alle Grieksche auteurs aan dit woordenboek genoeg zal hebben. *Handelsblad.*

DR. J. MEHLER, NEDERLANDSCH-LATIJNSCH.

2de druk, **1 deel in linnen f 4,50.**

Zelfs bij een langdurig en veelvuldig gebruik zal het blijken, dat dit woordenboek, waarin bijna geen drukfouten zijn, een **zeer vertrouwbare gids** mag genoemd worden. *Museum.*

DR. J. VAN WAGENINGEN, Latijnsch-Nederlandsch.

2de druk, **1 deel in linnen f 8,50.**

In menig opzicht staat dit woordenboek boven zijne voorgangers. De Nederlandsche vertaling der woorden is in 't algemeen **zuiverder en juister**, de rangschikking der beteekenissen beantwoordt meer aan de **tegenwoordige eischen der wetenschap**; vele uitdrukkingen, die bij de vertaling moeilijkheden kunnen opleveren, zijn op uitstekende wijze in 't Nederlandsch weergegeven. J. WOLTJER. (*Museum*).

Prijs der 3 Woordenboeken OUDE TALEN per stel besteld *f* 18,50.

M. J. KOENEN— DR. J. F. P. VAN ANROOY, Klassiek Handwoordenboekje.

3de omgewerkte druk, **1 deel gecartonneerd f 0,90.**

Het is van zeer groote waarde voor onze onderwijzers en wij willen er den bewerkers gaarne dank voor zeggen, dat zij ons zulk een voortreffelijken gids, zulk een rechte vraagbaak bezorgd hebben. Bij het lezen van onze prozaschrijvers en inzonderheid van onze dichters kan het van zeer groot nut zijn, voor uitspraak en beteekenis beide. *Chr. Schoolblad.*

14 DAY USE

RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

3 May'64 PW

REC'D LD

JUL 25'64-9 AM

28 Feb'65 V I

REC'D LD

JUN 4'65-11 AM

JUL 28 1974 8 8

JAN 05 1975 C

RECD CIR DEPT DEC 11 '74

UC INTERLIBRARY LOAN

AUG 6 1985

UNIV. OF CALIF., BERK.

LD 21A-40m-11,'63
(E1602s10)476B

General Library
University of California
Berkeley
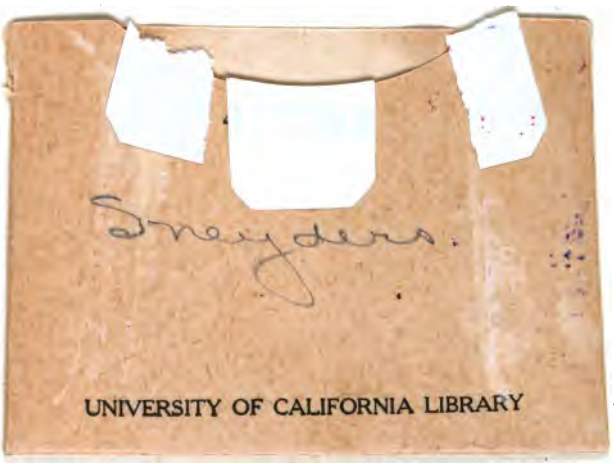
YC 01815